



HAL
open science

Du "Petit Paris du Levant" à l' "Alsace-Lorraine de la Turquie" : le sandjak d'Alexandrette entre enjeux stratégiques et identitaires (1860-1945)

Cosima Flateau

► **To cite this version:**

Cosima Flateau. Du "Petit Paris du Levant" à l' "Alsace-Lorraine de la Turquie" : le sandjak d'Alexandrette entre enjeux stratégiques et identitaires (1860-1945). Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2020. Français. NNT : 2020PA01H068 . tel-03227422

HAL Id: tel-03227422

<https://theses.hal.science/tel-03227422>

Submitted on 17 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ PARIS I PANTHÉON SORBONNE
ÉCOLE DOCTORALE D'HISTOIRE
Laboratoire de rattachement : SIRICE

THÈSE

Pour l'obtention du titre de Docteur en HISTOIRE
présentée et soutenue publiquement
le 25 septembre 2020 par
Cosima FLATEAU

*Du « Petit Paris du Levant » à l'« Alsace-Lorraine de la Turquie » :
Le sandjak d'Alexandrette entre enjeux stratégiques et identitaires
(1860-1945)
Volume I*

Sous la direction de Mme Laurence Badel (Pr., université Paris 1- Sorbonne)

Membres du Jury :

M. Stanislas Jeannesson (Pr., université de Nantes), rapporteur
M. Jérôme Bocquet (Pr., université de Tours), rapporteur
Mme Marie-Carmen Smyrnelis (MCF, Institut Catholique de Paris)
M. Fabrice Jesné (MCF, université de Nantes)
Mme Anne Couderc (MCF, université Paris 1- Sorbonne)

Volume 1

Résumé: Cette thèse porte sur le *sandjak* d'Alexandrette, région centrée autour d'Antioche et d'Alexandrette, dépendant sous l'Empire ottoman du *vilayet* d'Adana ou de celui d'Alep, depuis les années 1860 jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette région, débouché méditerranéen stratégique de la Syrie du Nord et de l'Irak, peuplée d'une multitude de communautés, est cédée par la France à la Turquie en 1939. À l'échelle internationale et régionale, il s'agit d'étudier sur le temps long cet espace : la présence des communautés (notamment marchandes et consulaires) européennes et leur rôle dans la défense des intérêts européens et la protection des populations sur la longue durée. On s'attache à comprendre les transformations de ce territoire à la suite des bouleversements politiques – le passage du cadre impérial au cadre de l'État-nation syrien sous mandat français, puis le rattachement à la République, ainsi que les deux Guerres mondiales – et économiques – la Grande Dépression de la fin du XIX^e siècle, puis celle des années 1930 – qu'il connaît. À l'échelle locale, nous évaluons les impacts des recompositions territoriales et politiques sur les populations et les activités : la structuration des réseaux d'échanges, des réseaux consulaires et familiaux, la création des identités nationales, les recompositions des relations entre les diverses communautés. En utilisant non seulement les archives diplomatiques françaises, britanniques, ottomanes et italiennes, mais aussi les archives des communautés religieuses et des archives commerciales et privées de familles levantines d'Alexandrette, nous étudions ce territoire dans une histoire plus longue que celle du contentieux diplomatique qui oppose la France et la Turquie entre 1936 et 1939 devant la SDN, en prenant en compte la vie politique, économique, sociale et religieuse locale.

Summary: This dissertation deals with the *sandjak* of Alexandretta from the 1860s until the end of World War II. In the Ottoman Empire, the *sandjak* was attached to the *vilayet* of Adana or that of Aleppo. A region which used to be the strategic Mediterranean outlet for northern Syria and Iraq, and inhabited by a great variety of communities, the *sandjak* was ceded by France to Turkey in 1939. We aim at studying this region on the regional and international levels through the history of European communities (especially merchants and consulars) and their role in defending European interests and protecting populations on the long duration. We strive to understand the transformations affecting this territory following the political upheavals—the transition from the imperial framework to the Syrian nation-state under French mandate, then the attachment to the Republic, as well as the two World Wars—and economic—the late 19th century Great Depression and the crisis of the 1930s. At the local level, we assess the impact of territorial and political restructuring on populations and activities: the configuration of exchange networks, consular and family networks, the creation of national identities, the reconstruction of relationships between the various communities inhabiting the region. By using French, British, Ottoman and Italian diplomatic archives in addition to the archives of religious communities and the commercial and private archives of Levantine families of Alexandretta, we study this territory in on a longer term than the history of diplomatic litigation which opposed France and Turkey between 1936 and 1939 before the League of Nations, taking into account local political, economic, social and religious life.

Mots-clés: Levantin, échelle, commerce, Méditerranée, réseaux, stratégies, identités, frontières, État-nation.

Keywords: Levantin, scale, trade, Mediterranean, network, strategy, identities, borders, Nation-State.

Remerciements

Trois années de contrat doctoral au sein de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et du laboratoire Sirice, puis une quatrième année d'ATER à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne m'ont permis de commencer ma thèse et d'enseigner dans des conditions idéales. Ma directrice, Laurence Badel, m'a écoutée et aiguillée depuis le projet de thèse jusqu'à son aboutissement, orientée par des lectures et des conseils méthodologiques, mise en relation avec des chercheurs d'une grande aide pour ce travail et a procédé à une relecture attentive et pointilleuse. Je lui dois en grande partie ce travail.

Fabrice Jesné et l'École française de Rome m'ont offert leur concours pour exploiter les archives diplomatiques italiennes, grâce à deux bourses d'accueil. Ils m'ont permis d'avoir accès au fonds du consulat d'Alep, encore non inventorié et non exploité, d'en faire un inventaire sommaire pour les archives italiennes, et de trouver des sources nouvelles et précieuses pour l'histoire d'Alexandrette et de ses Levantins.

Marie-Carmen Smyrnelis a guidé les premiers pas de la recherche de thèse, pour savoir comment aborder les communautés levantines auxquelles j'avais décidé de m'intéresser.

Mafalda Ade m'a permis de connaître et d'avoir accès aux archives des familles Poche et Marcopoli d'Alep, conservées à Tübingen, en me permettant de sélectionner dans l'inventaire qu'elle avait réalisé les documents qui concernaient Alexandrette et ses familles levantines, avec lesquelles les Poche et les Marcopoli entretenaient d'étroites relations d'affaires et privées.

Les familles levantines d'Alexandrette ont répondu favorablement et avec une grande gentillesse à mes sollicitations et à mes questions, tant à Istanbul qu'à Iskenderun. Elles m'ont accompagnée et aidée à remonter dans leur histoire familiale et dans celle d'Alexandrette. Qu'Aksel et Emil Boutros, Jonathan Beard, Erol Makzoumé, Raymond Makzoumé et Edino Levante soient en particulier remerciés pour le temps qu'ils m'ont accordé.

Ma famille, et en particulier mon mari, ma mère et mes enfants, m'ont aidée, chacun à leur manière. Les uns, en s'occupant des enfants pour me libérer du temps pour travailler, les autres, en me sortant d'un travail parfois solitaire et laborieux.

Mes amis, m'ont soutenue et encouragée, et en particulier mes charitables relecteurs, qui ont traqué les fautes de forme comme les problèmes de fonds. Je leur dois beaucoup.

Table des abréviations

BAO : Archives diplomatiques ottomanes (Istanbul)

PA.AA : Auswärtiges Amt, Archives diplomatiques allemandes (Berlin)

NA : National Archives, Archives diplomatiques britanniques (Kew)

MAE : Ministère des Affaires Étrangères, Archives diplomatiques françaises (La Courneuve)

CADN : Centre des Archives Diplomatiques de Nantes

AER : Archives Étrangères Rome, Archives diplomatiques italiennes (Rome)

Index

Agha : grand propriétaire terrien

Bêrat : brevet

Bey : titre honorifique

Cadi : juge

Cawas : garde d'un consulat ou d'un vice-consulat

Caza : circonscription administrative d'un sandjak

Fellah : terme arabe signifiant « paysan »

Irâde : décret impérial

Isabat : terme arabe désignant un mouvement de résistance armée

Kaïmakam : administrateur ottoman à la tête d'un sandjak

Khan : construction mêlant pièces d'habitation et entrepôts commerciaux.

Mutessalim : administrateur ottoman désigné par le vali

Sandjak : circonscription administrative d'un vilayet

Tanzimât : mouvement de réformes dans l'Empire ottoman qui se déroule entre 1839 et 1876.

Tapou : titre de propriété foncière

Tchéte : terme turc désignant un mouvement de résistance armée

Vali : gouverneur ottoman à la tête d'un vilayet

Vilayet : circonscription administrative dans l'Empire ottoman (province)

Zaptié : garde chargé de fonctions de police

Introduction

Presque au bord de l'eau, qui est couleur d'ardoise, une montagne haute et abrupte, dont on devine le sommet, mais barrée en travers par une traînée d'épais nuages noirs, qu'on sent de loin chargés d'humidité, j'allais dire de fièvre. Sous eux, comme écrasée, la ville minuscule : aux extrémités, deux grandes usines, qui rapetissent les autres maisons. L'ensemble est misérable et rebutant. (...) Je songe que bientôt, peut-être, je regretterai ce temps gris, cette côte qui semble inhospitalière, ce port sale et laid, qu'anime au moins cette vie factice et intermittente que produit l'arrivée des bateaux¹.

Alexandrette, petite échelle ottomane, rattachée tantôt au *vilayet* d'Adana, tantôt à celui d'Alep, dans un carrefour où se mêlent populations turques, arabes et kurdes, est décrite par les familles d'origine européenne qui l'habitent et y font des affaires depuis la fin du XIX^e siècle comme le « petit Paris » du Levant². Sous la plume de Victor Chapot, elle n'est pas peinte en des termes aussi enchanteurs. C'est pourtant dans cette modeste cité, n'incarnant ni l'urbanisme ordonné, rigoureux et hygiénique, ni les curiosités culturelles, ni l'animation politique et économique de la capitale française, que se nichent depuis la fin du XIX^e siècle bien des intérêts économiques, militaires et culturels des puissances occidentales. Discrète ville portuaire, éclipsée par des échelles bien plus dynamiques comme Smyrne ou Alexandrie, et par la plaque-tournante du commerce intérieur qu'est Alep, Alexandrette est pourtant au centre d'enjeux diplomatiques majeurs, de l'Empire ottoman finissant à la fin du second conflit mondial.

Sur place, ces intérêts sont incarnés et défendus par une communauté levantine composée de quelques familles d'origine française, britannique ou italienne, qui détiennent les vice-consulats de la ville et ont un quasi monopole sur l'activité de représentation maritime des grandes compagnies desservant le port. Ces Levantins se lient étroitement, par affaires et par mariage, au fur et à mesure des générations, à la notabilité ottomane, tissant des liens qui résistent, entre les années 1860 et 1945, à tous les soubresauts politiques et économiques que connaît le *sandjak*³. C'est à travers le cercle étroit que constituent ces individus, grâce à leurs rapports à leurs autorités de tutelle, à leur engagement dans l'aménagement urbain, dans la vie commerciale, dans la société locale, qu'il est possible de proposer une histoire d'Alexandrette sur le temps long, et des intérêts multiples qu'elle représente pour les États (Empire ottoman, Turquie, Syrie et puissances occidentales) depuis la fin du XIX^e siècle, période à

¹ Victor Chapot, « D'Alexandrette au coude de l'Euphrate (Syrie du Nord et Mésopotamie occidentale) », *Le Tour du monde*, vol.XI, n°12, 25 mars 1905, p.133-144.

² Entretien avec Mimi Sayegh, Iskenderun, 26/03/2014.

³ Circonscription administrative de dans l'Empire ottoman, correspondant approximativement à un département.

laquelle les Levantins se sont installés dans l'échelle, jusqu'à celle de la Seconde Guerre mondiale. Cette communauté locale, composée de notables ottomans et de familles levantines, est au cœur de l'approche renouvelée que nous proposons du *sandjak* d'Alexandrette.

À la fin du XIX^e siècle, quasiment tout le commerce de la ville est aux mains de ces quelques familles levantines : les Belfante, les Catoni et les Levante. Elles se sont installées dans l'Empire ottoman dans les années 1860 pour y développer des affaires commerciales et ont adopté à Alexandrette le même métier de « transitaire », c'est-à-dire de représentation de compagnies maritimes, principalement européennes, et d'assurance. Ces dynasties familiales embrassent également des fonctions de représentation consulaire, pour des puissances européennes soucieuses de renforcer leur présence dans un Empire ottoman où elles ont des intérêts croissants, sans pour autant souhaiter nommer des consuls de carrière qu'il va falloir rémunérer.

L'itinéraire de ces trois familles a structuré notre réflexion : deux d'entre elles sont d'origine italienne ; la dernière est d'origine française (corse). Elles font d'Alexandrette leur fief familial et commercial et pratiquent une sociabilité de l'entre-soi sur plus d'un siècle. Pour échapper à l'humidité de la saison chaude, toutes gagnent de concert leurs résidences secondaires sur les hauteurs de Saouk-Olouk, surplombant la baie, parlant français, réglant des affaires, allant à l'église et se mariant entre elles, en intégrant à ces activités quelques familles de notables chrétiens ottomans. Ces Levantins essaient aussi des agences sur le pourtour oriental de la Méditerranée. Ils pratiquent une forme d'endogamie professionnelle et confessionnelle, ce qui ne les empêche pas de nouer des liens au-delà de leur cercle d'affaires ou de leur cercle religieux. Par leur capacité à s'insérer dans un « entre-deux » entre l'Europe et la société ottomane, par leur identité difficilement saisissable, ils ne vont pas sans décontenancer les États-nations dont ils sont les ressortissants.

Facilement soupçonnés de se donner au plus offrant, souvent dotés d'un certain opportunisme, ces acteurs locaux sont parvenus à maintenir sur la durée leurs intérêts économiques et leurs responsabilités diplomatiques, par-delà les ruptures politiques et les changements de souveraineté. Ils ont survécu à trois changements de régime (l'Empire ottoman, la Syrie sous mandat, la République turque). Ils ont conservé leurs intérêts et leurs responsabilités en dépit d'une conjoncture économique variable, marquée par la Grande Dépression de la seconde moitié du XIX^e siècle, par la guerre italo-turque de 1912, par le blocus de la Première Guerre mondiale, la crise des années 1930 et la Seconde Guerre mondiale. C'est en partie grâce à la résistance de ces acteurs et à leur puissant ancrage local que les intérêts européens ont été préservés pendant plus de 80 ans dans ce petit port de l'Empire ottoman devenu syrien puis turc.

Le *sandjak* d'Alexandrette a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'études. Les premières remontent à la période mandataire ou immédiatement post-mandataire: elles sont menées à la fois par

les hommes du mandat français, par les experts de la Société des Nations et par des nationalistes arabes et turcs à la fin des années 1930. Leur finalité est principalement politique car ces travaux sont effectués pour planifier et justifier l'entreprise de tutelle mandataire française en Syrie, soit pour éclairer la controverse diplomatique qui s'élève à partir de 1936 entre la France, la Syrie et la Turquie sur le statut du *sandjak* d'Alexandrette. Les premières études sont celles qui sont commandées par les autorités françaises à divers experts (militaires notamment) dans les années 1920 pour évaluer les possibilités de mise en valeur du *sandjak*. Dans les années 1930 et 1940, la plupart des études sont menées sous un angle juridique, afin de déterminer, en fonction des critères d'appartenance nationale reconnus par le droit international, le statut juridique du *sandjak* d'Alexandrette. Elles justifient le statut spécial dont jouit le *sandjak* au sein du mandat : l'autonomie est garantie à cause de la forte minorité turque. À partir de 1936, les rapports des autorités turques, françaises et de la SDN se fondent sur des enquêtes à la fois statistiques et de terrain pour déterminer la répartition des communautés religieuses et ethniques, afin de pouvoir trancher le litige sur l'appartenance nationale de ce territoire. La question cristallise les revendications nationalistes du côté arabe (syrien) mais aussi du côté turc, justifiant des études émanant soit de juristes, soit d'hommes politiques, visant à justifier le rattachement du *sandjak* à la Syrie ou à la Turquie⁴. De manière plus récente, une historiographie turque très nationaliste, qui est le fait d'hommes politiques ou de diplomates et non d'historiens, et qui n'envisage que le contentieux des années 1936-1939 sans le remettre en perspective sur le temps long, a remis à l'honneur une vision politique et partielle de la question, s'inscrivant dans la lignée des travaux réalisés dans les années 1930⁵.

Le *sandjak* d'Alexandrette n'est traité que très marginalement dans des ouvrages de référence de la présence française en Syrie et au Liban réalisés par des historiens⁶, et les ouvrages plus récents sur le *sandjak* d'Alexandrette sont des ouvrages de vulgarisation réalisés par des non spécialistes de la question⁷.

À partir des années 1980, une première génération de travaux a mis à l'honneur l'histoire économique, sociale et culturelle de l'Empire ottoman, ces « forces profondes » chères à l'historien

⁴ İrfan Jabry, *La question d'Alexandrette dans le cadre du mandat syrien*, Lyon, Paquet, 1940 ; Jean Elie Barbaro, *La question du Sandjak d'Alexandrette*, Alep, Imprimerie Rotos, 1941 ; Adnan Aïta, *Le conflit d'Alexandrette et la Société des Nations*, Damas, Editions Librairie universelle, 1949 ; Faik Türkmen, *Mufasssal Hatay Tarihi*, Istanbul, Cumhuriyet Matbaasi, 1937.

⁵ Mehmet Tekin, *Hatay Tarihi*, Antakya, Antakya Gazeteciler Cemiyeti, 1993. Nous avons une connaissance de seconde main des ouvrages en truc de Faik Türkmen et Mehmet Tekin grâce aux recherches de Seda Altug, dans *Between colonial and national dominations : Antioch under the French mandate (1920-1939)*, Master of Arts, Istanbul Bogaziçi University, 2002 ; Mehmet Mursaloglu, *Sancak, Devlet, Millet Hatay*, Istanbul, Kültür Yayinlari, 2012 ; Yücel Güçlü, *The Question of the Sanjak of Alexandrette. A study in Turkish-French-Syrian relations*, Ankara, Turkish Historical Society Printing House, 2001.

⁶ Alfred Hourani, *Syria and Lebanon : a political essay*, New York, Oxford University Press, 1946 ; Stephen Longrigg, *Syria and Lebanon under the French Mandate*, Londres, Oxford University Press for the Royal Institute of International Affairs, 1958 ; Philip Khoury, *Syria and the French Mandate : the Politics of Arab nationalism, 1920-1945*, Princeton, Princeton University Press, 1987 ; André Raymond, *La Syrie d'aujourd'hui*, Aix-en-Provence, Editions du CNRS, 1980.

⁷ Lucien Bitterlin, *Alexandrette, le « Munich » de l'Orient ou Quand la France capitulait*, Paris, J. Picollec, 1999 ; Michel Gilquin, *D'Antioche au Hatay. L'Histoire oubliée du Sandjak d'Alexandrette. Nationalisme turc contre nationalisme arabe. La France arbitre ?*, Paris, L'Harmattan, 2000.

des relations internationales, sans pourtant se pencher sur Alexandrette. L'histoire sociale de l'Empire ottoman a mis en avant, à travers de grandes monographies urbaines, l'étude des villes ottomanes et la composition de la société, les relations entre les différentes communautés et leur insertion dans le cadre multiculturel de l'Empire⁸. Si peu d'études ont été consacrées au *sandjak* d'Alexandrette, celle de Stéphane Yérasimos s'est efforcée de dresser, de manière synthétique, les évolutions de ce territoire de la période ottomane à la cession à la Turquie en 1939⁹. Enfin, une première génération d'historiens des relations internationales a travaillé sur les échanges culturels entre l'Empire ottoman et les pays européens, en particulier la France, en mettant en avant la montée des impérialismes¹⁰.

À partir des années 1990, l'histoire économique s'est attachée à montrer quelle place tenait l'Empire dans une économie-monde en voie de constitution depuis la fin du XVIII^e siècle¹¹. Dans la continuité de cette première génération, les récentes études ottomanes ont ouvert de nouveaux et fructueux chantiers d'études : tout d'abord, les études sur les villes qui, jusque-là, avaient été peu étudiées ont fait l'objet d'une attention renouvelée des historiens ; d'autre part, l'étude des sociétés urbaines a été largement révisée. L'histoire de la sociabilité urbaine¹² a été approfondie à la fois pour la période moderne et pour la période contemporaine, en particulier pour les grands centres commerciaux méditerranéens particulièrement cosmopolites comme Smyrne. Elle a notamment conduit à une étude plus approfondie des communautés levantines, ces Occidentaux établis dans l'Empire ottoman¹³. Elle a également permis d'approfondir l'étude des missions religieuses au Levant et de leur insertion dans la société locale¹⁴. Les études récentes ont nuancé l'idée d'un cloisonnement des communautés et d'une rigidité des identités, pour mettre l'accent sur les interactions, grâce aux échanges et aux alliances, insistant sur le cosmopolitisme de l'Empire finissant. Les études d'histoire sociale plus récentes des villes ottomanes démontrent que les identités plurielles et les relations

⁸ Peter Sluglett (éd.), *The Urban Social history of the Middle East 1750-1950*, Syracuse University Press, 2008; André Raymond, *Grandes villes arabes à l'époque ottomane*, Paris, Sindbad, 1985; Heinz Gaube et Eugen Wirth, *Aleppo. Historische und geographische Beiträge zur baulichen Gestaltung, zur sozialen Organisation und zur wirtschaftlichen Dynamik einer vorderasiatischen Fernhandelsmetropole*, Wiesbaden, Dr. Ludwig Reichert, 1984.

⁹ Stéphane Yérasimos, « Le sandjak d'Alexandrette : formation et intégration d'un territoire », dans *REMM*, No. 48-49, 1988, pp. 198-212.

¹⁰ Jacques Thobie, *Intérêts et impérialisme français dans l'Empire ottoman 1895-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1977.

¹¹ Donald Quataert et Halil Inalcik (dir.), *An Economic and Social History of the Ottoman Empire, 1300-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994; Roger Owen, *The Middle East and the World Economy, 1800-1914*, Londres, I.B. Tauris, 1993; Roger Owen et Sevket Pamuk, *A History of Middle East Economies in the Twentieth Century*, Londres, I.B. Tauris, 1998.

¹² François Georgeon et Paul Dumont (dir.), *Vivre dans l'Empire ottoman. Sociabilités et relations intercommunautaires (XVIIIe-XXe siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1997; Hervé Georgelin, *La fin de Smyrne. Du cosmopolitisme aux nationalismes*, Paris, CNRS Editions, 2005.

¹³ Oliver Jens Schmitt, *Levantiner: Lebenswelten und Identitäten einer ethnokonfessionellen Gruppe im osmanischen Reich im "langen 19. Jahrhundert"*, Munich, R. Oldenbourg Verlag, 2005.

¹⁴ Jérôme Bocquet, *Missionnaires français en terre d'Islam : Damas 1860-1914*, Paris, Les Indes Savantes, 2005; Chantal Verdeil, *La mission jésuite du Mont-Liban et de Syrie (1830-1864)*, Paris, Les Indes Savantes, 2011.

multiples dans un cadre citoyen laissent place à de véritables « espaces relationnels¹⁵ », remettant en question l'idée d'un cloisonnement communautaire à l'œuvre dans cet empire multiethnique et multireligieux. L'histoire économique de l'Empire ottoman s'est également récemment attachée à mettre en lumière le rôle des réseaux¹⁶ dans les grands centres commerciaux de l'Empire, méditerranéens comme Smyrne¹⁷, Constantinople¹⁸, Alexandrie¹⁹, Beyrouth²⁰, ou intérieurs, comme Alep²¹. Appliquée aux commerçants, qu'ils soient d'origine européenne²² ou ottomane²³, et aux diasporas méditerranéennes, elle a permis de comprendre comment des relations commerciales et familiales avaient pu se déployer en Méditerranée et dans l'Empire ottoman pour y prospérer sur plusieurs générations, à l'époque moderne comme à l'époque contemporaine.

L'histoire des relations internationales de l'Empire ottoman au XIX^e siècle a également été révisée. Les historiens se sont attachés, depuis plusieurs décennies, à revenir sur la vision d'un Empire ottoman dépecé et dominé, économiquement, politiquement et religieusement, par les puissances occidentales, pour essayer de comprendre davantage son fonctionnement sans utiliser un prisme décadentiste. Tout d'abord, les relations entre l'Empire ottoman et les puissances européennes n'ont plus seulement été présentées comme celles d'un affrontement et d'une volonté de domination d'un puissant empire sur le déclin. Les études plus récentes ont mis au contraire en avant les échanges culturels et techniques entre les puissances européennes et l'Empire, cherchant à comprendre le fonctionnement de cette structure impériale, sans y voir des mécanismes rouillés ou des éléments de modernité importés sur un empire en déliquescence. Les dernières décennies de l'empire en particulier ont fait l'objet d'un renouveau historiographique²⁴ et ne mettent plus en avant l'effondrement de « l'homme malade », mais le formidable effort de réforme entrepris depuis le milieu du siècle, dans les

¹⁵ Marie-Carmen Smyrnelis, *Une Société hors de soi. Identités et relations sociales à Smyrne aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Louvain Peeters, Turcica, vol.X, 2005; Esther Benbassa (dir.), *Salonique. Ville juive, ville ottomane, ville grecque*, Paris, CNRD Editions, 2014.

¹⁶ David Sabeau et Simon Teuscher, *Rethinking European Kinship. Transregional and Transnational Families in Europe and Beyond. Experiences since the Middle Ages*, New York, Bergahn Books, 2011; Elena Frangakis-Syrett, « Les réseaux commerciaux et l'intégration au marché mondial de la Méditerranée orientale, un aperçu historique », dans *Méditerranée et Mer Noire entre mondialisation et régionalisation*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 183-196.

¹⁷ Elena Frangakis-Syrett, « Concurrence commerciale et financière entre les pays occidentaux à Izmir (XIX^e-début XX^e siècle) », dans *Enjeux et rapports de force en Turquie et en Méditerranée orientale*, Paris, L'Harmattan, 1996.

¹⁸ Edhem Eldem, *French trade in Istanbul in the XVIIIth century*, Brill 1999; Edhem Eldem, Daniel Goffman, Bruce Masters, *The Ottoman city between East and West. Aleppo, Izmir and Istanbul*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

¹⁹ Robert Ilbert, *Alexandrie, 1830-1930*, Le Caire, IFAO, 1996.

²⁰ Jens Hanssen, *Fin de Siècle Beirut. The Making of an Ottoman Provincial Capital*, Oxford, Clarendon Press, 2005.

²¹ Stefan Winter et Mafalda Ade (éd.), *Aleppo and its Hinterland in the Ottoman Period/ Alep et sa province à l'époque ottomane*, Londres, Brill, 2019; Mafalda Ade, *Picknick mit den Paschas. Aleppo und die levantinische Handelsfirma Fratelli Poche (1853-1880)*, Beyrouth, Orient-Institut Beirut, 2013.

²² Meltem Tokzsöz, « Family and migration : the Mavromatis' enterprises and networks », dans *Cahiers de la Méditerranée*, N°82, 2011, pp. 359-382 ;

²³ Philippe Pétriat, *Le Négoce des lieux saints. Négociants hadramis de Djedda, 1850-1950*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2016.

²⁴ Cem Emrence, « Imperial paths, big comparisons : the late Ottoman Empire », dans *Journal of Global History*, N°3, 2008, pp. 289-311.

domaines politique, juridique, commercial²⁵, militaire²⁶, urbanistique²⁷, tant au centre de l'Empire que dans ses périphéries²⁸. Cet effort de redécouverte de la modernité ottomane a donné lieu à des ouvrages sur les transformations urbaines des villes ottomanes²⁹, et à des monographies comme celle de la ville d'Antioche³⁰. Les études d'histoire sociale et politique récentes mettent également en avant les soubresauts religieux et politiques que connaît l'Empire ottoman dans ses dernières décennies (massacres des Arméniens³¹, révolution Jeune turque de 1909), à l'époque hamidienne³², en particulier dans les territoires de marge de l'Empire.

Le renouveau de l'histoire ottomane a également rencontré les *border studies* et a voulu « décentrer » le regard en s'attachant non plus seulement au gouvernement central, mais aux gouvernements provinciaux, aux périphéries de l'Empire. Les *border studies*, dans le cadre ottoman, ont mis en avant les tensions qui résultaient des identités plurielles et mouvantes et des rapports de force entre les communautés diverses établies aux frontières, ainsi que l'effort d'imposition de l'autorité de l'État central et de modernisation, en comparant avec d'autres empires³³. L'étude des marges de l'Empire a essentiellement concerné l'Anatolie orientale et les négociations entre le pouvoir central et les tribus kurdes pour y assurer la sécurité³⁴, mais aussi les tensions intercommunautaires à l'époque hamidienne. Les provinces arabes de l'Empire ottoman, comme le Yémen³⁵, ont également

²⁵ Mafalda Ade, « Ottoman commercial law and its practice in Aleppo province (1850-1880), dans *Merchants in the Ottoman Empire*, Collection Turcica, Vol. XV, 2008.

²⁶ Odile Moreau, *L'Empire ottoman à l'âge des réformes. Les hommes et les idées du « Nouvel ordre militaire », 1826-1914*, IFEA, Maisonneuve et Larose, 2007.

²⁷ Yasemin Avcı et Vincent Lemire, « De la modernité administrative à la modernisation urbaine : une réévaluation de la municipalité ottomane de Jérusalem », dans Nora Lafi (dir.), *Municipalités méditerranéennes. Les réformes urbaines ottomanes au miroir d'une histoire comparée (Moyen-Orient, Maghreb, Europe méridionale)*, Berlin, Klaus Schwartz Verlag, 2005, pp. 73-137 ; Meropi Anastassiadou, *Salonique, 1830-1912: Une ville ottomane à l'âge des réformes*, Londres, Brill, 1997.

²⁸ Moshe Ma'oz, *Ottoman reform in Syria and Palestine, 1840-1861 : the impact of the Tanzimat*, Oxford, Clarendon Press, 1968 ; Marc Aymes, « *Un grand progrès – sur le papier* ». *Histoire provinciale des réformes ottomanes à Chypre au XIX^e siècle*, Liège, Peeters, 2010.

²⁹ Jens Hanssen, Thomas Philipp, Stefan Weber, *The Empire in the City. Arab Provincial Capitals in the Late Ottoman Empire*, Beyrouth, Orient-Institut, 2002 ; Vincent Lemire, *La soif de Jérusalem. Essai d'hydrohistoire (1840-1948)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010.

³⁰ Sylvain Cornac, *La population d'Antioche face à l'occupation égyptienne (1832-1840) : une collaboration de circonstances*, Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, 2011 ; *id.*, « Antioche sous l'occupation égyptienne (1832-1840) : l'émergence d'un centre de pouvoir militaire et modernisateur », dans Stefan Winter et Mafalda Ade (éd.), *Aleppo and its Hinterland in the Ottoman Period/ Alep et son hinterland à l'époque ottomane*, Londres, Brill, 2019.

³¹ Hans-Lukas Kieser, « Réformes ottomanes et cohabitation entre chrétiens et kurdes » (1839-1915) », dans *Etudes rurales*, 2010/2, N°186, pp. 43-60.

³² François Georgeon, *Abdulhamid II. Le sultan calife (1876-1909)*, Paris, Fayard, 2003.

³³ Mark von Hagen, *After Empire : Multiethnic Societies and Nation-Building, the Soviet Union and Russian, Ottoman, and Habsburg Empires*, Boulder, Westview Press, 1997 ; Karen Barkey, *Empire of Difference. The Ottomans in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008 ; Omer Bartov et Eric D. Weitz, *Shatterzone of Empires : Coexistence and Violence in the German, Habsburg, Russian, and Ottoman Borderlands*, Bloomington, Indiana of University Press, 2013.

³⁴ Karen Barkey, *Bandits and Bureaucrats. The Ottoman route to State Centralization*, Ithaca, New York : Cornell University Press, 1994.

³⁵ Thomas Kühn, *Shaping Ottoman Rule in Yemen, 1872-1919*, New York University, Presses de l'Université de New York, 2005.

fait l'objet d'une attention renouvelée des chercheurs, afin de montrer les négociations entre le pouvoir central et les populations des provinces, dans une époque marquée par une volonté modernisatrice³⁶.

Les *border studies* ont également irrigué un autre champ historiographique que rencontre ce travail de thèse, s'intéressant tant à la construction et à la montée des nationalismes dans les territoires impériaux dès le XIX^e siècle,³⁷ qu'à leur affirmation dans le cadre de la construction d'États-nations après la Première Guerre mondiale. De nombreuses études ont été menées révélant l'importance de la sécurisation et du contrôle des frontières dans la genèse de l'État-nation turc et dans la structuration d'une identité nationale³⁸. Les nouveaux États mandataires ont aussi fait l'objet d'études du contrôle des frontières comme mode d'affirmation politique. C'est dans cette perspective qu'ont été réalisées les précieuses études de Jean-David Mizrahi et de Seda Altug sur l'insécurité qui règne à la frontière nord de la Syrie à l'époque mandataire, évoquant la région d'Alexandrette dans les années 1920 et au début des années 1930³⁹. Cette étude de l'insécurité, qui prend la forme d'un intense banditisme transfrontalier, leur sert à montrer l'imposition et l'action du pouvoir mandataire, face aux contestations locales et au nationalisme turc en pleine fermentation. D'autres études se sont intéressées à cette histoire locale des nationalismes et aux réactions du pouvoir mandataire⁴⁰.

C'est également dans cette perspective à la fois politique et sociale, étudiant les héritages ottomans après la Première Guerre mondiale dans les mandats français de Syrie et du Liban, l'affirmation des nationalismes turc et arabe, que Nadine Méouchy s'est attachée à comprendre la révolte du Nord du début des années 1920, son organisation et ses ramifications qui courent jusque dans le *sandjak* d'Alexandrette⁴¹. Cette historiographie des nationalismes s'est enfin attachée récemment à relire le contentieux diplomatique qui s'ouvre entre la Turquie et la France à partir de 1936, non plus d'un point de vue juridique, mais en mobilisant l'histoire sociale, grâce à l'étude des acteurs et des formes de la politisation et de la mobilisation, tant du côté arabe syrien que du côté turc⁴². Elle a mis en évidence les mobilisations populaires, la structuration ou la cristallisation des

³⁶ Ghislaine Alleaume, « Un 'Ottoman turn' ? L'historiographie des provinces arabes de l'Empire ottoman, dans Eberhaard Keinle, *Les sciences sociales en voyage : L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient vus d'Europe, d'Amérique et de l'intérieur*, Aix-en-Provence, Institut de recherche et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 2010, pp. 23-39.

³⁷ Anne Couderc, *État, nations et territoires dans les Balkans au XIX^e siècle. Histoire de la première frontière gréco-ottomane (1827-1881)*, Thèse soutenue à l'université Paris 1- Sorbonne, 2000.

³⁸ Ahmet İçduyu et Özlem Kaygusuz, « The Politics of Citizenship by Drawing Borders : Foreign Policy and the Construction of National Citizenship Identity in Turkey », dans *Middle Eastern Studies*, vol.40, n°6, novembre 2004, pp.26-50; Feroz Ahmad, *From Empire to Republic. Essays on the Late Ottoman Empire and Modern Turkey*, vol.1, Istanbul, Istanbul Bilgi University Press, rééd. 2014.

³⁹ Seda Altug et Benjamin White, « Frontières et pouvoir d'État. La frontière tyro-syrienne dans les années 1920 et 1930 », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2009/3, N°103, pp.91-104.

⁴⁰ Seda Altug, *Between colonial and national dominations: Antioch under the French mandate (1920-1939)*, Mémoire de master de l'Atatürk Institute for Modern Turkish History, Bogaziçi University, 2002.

⁴¹ Nadine Méouchy, « Le temps et les territoires de la révolte du Nord (1919-1921) », dans Jean-Claude David et Thierry Boissière, *Alep et ses territoires, Fabrique et politique d'une ville (1868-2011)*, Beyrouth-Damas, Presses de l'Ifpo, 2014.

⁴² Sarah Shields, *Fezzes in the river : Identity Politics and European Diplomacy in the Middle East on the Eve of World War II*, Oxford, Oxford University Press, 2011; Yasar Demir, *Le rattachement du sandjak d'Alexandrette à la Turquie, ambition*

identités. La « périphérie » du *sandjak* d'Alexandrette a aussi permis de mettre en lumière les spécificités d'un nationalisme « périphérique » syrien, et d'expliquer les difficultés pour la cause syrienne de se faire entendre dans le contentieux qui l'a opposée à la Turquie sur le statut du *sandjak*⁴³.

Notre étude s'inscrit dans cette dynamique, à l'intersection des études ottomanes, de l'histoire urbaine, économique et sociale de l'Empire ottoman, de l'histoire des nationalismes, et au cœur d'une histoire des relations internationales, non pas en réhabilitant l'histoire diplomatique conçue comme une histoire interétatique, mais en promouvant l'examen des pratiques diplomatiques mises en œuvre par des acteurs publics ou privés et interagissant avec les sociétés⁴⁴. En l'occurrence, notre étude participe du renouvellement de l'histoire consulaire, illustrée par de multiples travaux. Après s'être principalement intéressée aux diplomates, et en particulier aux ambassadeurs, l'histoire des relations internationales s'est détachée d'une histoire « par le haut » et s'est penchée sur les acteurs de terrain⁴⁵, la « diplomatie consulaire »⁴⁶, et plus particulièrement sur le rôle et les fonctions des consuls, à l'époque moderne et contemporaine⁴⁷. Les travaux sur les pratiques, la carrière, les identités⁴⁸ et la sociabilité consulaire ont permis de dépasser l'opposition schématique entre la figure du consul, souvent assimilé à des responsabilités commerciales, et celle du diplomate, qui devait endosser la « grande diplomatie » et s'occuper des questions politiques, faisant des consuls des auxiliaires de seconde catégorie⁴⁹. L'ancienneté des fonctions consulaires, la rationalisation du recrutement, la professionnalisation et l'ancrage local souvent fort de ces acteurs de la diplomatie ont suscité l'intérêt des historiens des relations internationales, en particulier pour l'époque moderne et contemporaine⁵⁰. Les études récentes ont mis en avant le rôle d'intermédiaire de ces consuls, entre leurs autorités de tutelle et la société locale, leur rôle d'informateur, indispensable dans le domaine économique⁵¹, mais aussi, lorsque la situation l'exige, dans le domaine politique. L'éloignement, la nécessité de prendre

turque et influence des dynamiques locales : la politique de la France dans le Levant (1918-1939), thèse soutenue sous la direction de Paul Dumont, Université de Strasbourg, 2010.

⁴³ Dalal Arsuzi-Elamir, *Arabischer Nationalismus in Syrien. Zaki al-Arsuzi und die arabisch-nationale Bewegung an der Peripherie Alexandretta/Antakya 1930-1938*, Hamburg, LIT, 2003.

⁴⁴ Robert Frank (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012, en particulier Jean-Claude Allain, Laurence Badel, « L'appareil diplomatique », chapitre 21, p. 495.

⁴⁵ Laurence Badel, *Diplomatie et grands contrats. L'État français et les marchés extérieurs au XX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010, p. 13-14.

⁴⁶ Mathieu Jestin, *Salonique 1781-1913. Une histoire consulaire de la question d'Orient*, Paris, Presses de la Sorbonne, 2018 ; *id.*, « Affirmation d'une diplomatie consulaire » à l'époque contemporaine », *Encyclopédie pour une histoire nouvelle de l'Europe*, mis en ligne le 16/12/2016, consulté le 08/07/2020.

⁴⁷ Jörg Ulbert, Gérard Le Bouëdec, *La Fonction consulaire à l'époque moderne. L'affirmation d'une institution économique et politique (1500-1700)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006 ; Jörg Ulbert et Likian Prijac (dir.), *Consuls et services consulaires au XIX^e siècle*, Hamburg, DOBU Verlag, 2010 ; Laurence Badel, « Milieux économiques et relations internationales : bilan et perspectives de la recherche au début du XXI^e siècle », dans *Relations internationales*, Presses Universitaires de France, n° 157, 2014/1, p. 18.

⁴⁸ Mathieu Jestin, « Les identités consulaires dans la Salonique ottomane, 1781-1912 », dans *Mondes*, Armand Colin, 2013/2, N°4, pp. 189-209.

⁴⁹ Ferry de Goey, « Les consuls et les relations internationales au XIX^e siècle », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, 2016, N°93.

⁵⁰ Jörg Ulbert et Gérard Le Bouëdec (dir.), *La fonction consulaire, op.cit.*; Jörg Ulbert et Likian Prijac (dir.), *Consuls et services consulaires, op.cit.*

⁵¹ Silvia Marzagalli (dir.), *Les Consuls en Méditerranée, agents d'information. XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

rapidement des décisions, voire la reconnaissance par l'État dont ils dépendent de la possibilité d'exercer une diplomatie « à deux échelles » font de ces consuls des relais déterminants de la diplomatie européenne.

Rares sont cependant les travaux sur les vice-consulats⁵², sans doute parce qu'il s'agit de postes plus petits, moins prestigieux. La présence de consuls européens dans l'Empire ottoman et en Méditerranée a fait l'objet d'une attention particulière⁵³, même si les travaux récents ont également concerné d'autres espaces géographiques⁵⁴, car c'est l'ancienneté des relations commerciales ainsi que la protection des chrétiens d'Orient qui ont, de longue date, justifié d'avoir un réseau consulaire suffisamment étoffé en Méditerranée ottomane.

Enfin, nous avons rencontré un autre champ de recherche actif de l'histoire des relations internationales, celui qui s'intéresse aux organisations internationales, et notamment à la Société des Nations, dont l'action pendant l'entre-deux-guerres a été largement relue afin d'examiner son fonctionnement et son usage plus que son échec final à sauvegarder le multilatéralisme et la paix⁵⁵. Les études récentes ont notamment mis l'accent sur la fonction de tribune qu'elle pouvait jouer pour les opinions publiques et sur le rôle croissant des experts dans son fonctionnement⁵⁶.

Nous avons souhaité nous émanciper d'une approche politico-juridique étroite de l'histoire du *sandjak* mandataire et de la controverse diplomatique sur son appartenance, et reconsidérer cette histoire sur le temps long : celle d'un espace frontalier de l'Empire ottoman, traversé par des dynamiques spécifiques inscrites sur la durée, caractérisé par un effort de modernisation important de la part des États comme des élites locales, marqué par les soubresauts de l'affirmation des nationalismes et par la volonté de préservation des intérêts politiques, économiques et religieux des puissances occidentales depuis la fin du XIX^e siècle jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce territoire s'est trouvé, pour des raisons structurelles – l'affirmation des nationalismes – mais aussi contingentes – la montée des totalitarismes et les tensions en Méditerranée orientale, les ambitions de

⁵² Giancarlo Casà, « Les massacres arméniens de 1895 à Diyarbekir à travers le témoignage du vice-consul Gustave Meyrier », dans *Études arméniennes contemporaines*, n°8, 2016, pp. 91-118.

⁵³ G.F. Berridge, *British Diplomacy in Turkey, 1583 to the present. A Study in the evolution of the resident embassy*, Leide, Martinus Nijhoff, 2009 ; Mathieu Grenet, Marcella Aglietti, Fabrice Jesné, *Les services consulaires italiens et le long Risorgimento (fin XVIII^e-XX^e siècle)*, Rome, Ecole française de Rome, 2018 ; Fabrice Jesné, « Consuls et affairistes : une relecture de la « pénétration pacifique » italienne dans les Balkans à la veille de la Grande Guerre », dans Arnaud Bartolomei et alii, *De l'utilité commerciale des consuls. L'institution consulaire et les marchands dans le monde méditerranéen (XVII^e-XX^e siècle)*, Rome, Ecole française de Rome, 2017 ; Christian Windler, *La Diplomatie comme expérience de l'autre. Consuls français au Maghreb (1700-1840)*, Genève, Droz, 2002 ; Mathieu Jestin, *Salonique, op.cit* ; Françoise Cloarec, *Le temps des consuls. L'échelle d'Alep sous les Ottomans*, Paris, L'Harmattan, 2003.

⁵⁴ Nicole Bensacq-Tixier, *Histoire des diplomates et consuls français en Chine (1840-1912)*, Paris, Les Indes Savantes, 2008.

⁵⁵ Susan Pedersen, *The Guardians : the League of Nations and the crisis of empire*, Oxford, Oxford University Press, 2015 ; Mark Mazower, *No Enchanted Palace : The End of Empire and the Ideological Origins of the United Nations*, Princeton, Princeton University Press, 2009.

⁵⁶ Sur le rôle des experts lors des conférences internationales ou dans les institutions internationales, voir Stanislas Jeannesson, Fabrice Jesné et Éric Schnackembourg (dir.), *Experts et expertises en diplomatie. La mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018.

puissance de la Turquie kémaliste – au cœur d'un grave contentieux diplomatique entre la Turquie, la France et la Syrie à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Notre hypothèse est qu'on ne peut comprendre en profondeur ce contentieux diplomatique et les mobilisations qu'il suscite à l'échelle locale qu'en examinant les évolutions de ce territoire et des sociétés qu'il abrite sur la longue durée. Il convenait ainsi de voir évoluer ce territoire et les acteurs locaux (Ottomans, Levantins qui agissaient pour leurs propres intérêts, grandes puissances européennes et régionales) par-delà les ruptures politiques et économiques.

Nous avons voulu montrer en effet, dans cette petite échelle du Levant, comment s'effectue l'effort de modernisation multiforme opéré par l'Empire et les interactions qui s'opèrent entre l'Empire ottoman et les puissances européennes. À cet égard, s'intéresser aux relations des Levantins avec les notables ottomans d'Alexandrette permet d'adopter un point de vue local : ce sont eux qui réglaient les conflits juridiques et commerciaux, défendant en tant que vice-consuls les intérêts européens ; ce sont eux qui s'impliquaient dans la modernisation urbaine et s'implantaient étroitement dans la société de la ville. Ils étaient également les témoins et parfois les médiateurs lors des tensions religieuses, quand ils défendaient les communautés chrétiennes à l'époque hamidienne. Aborder ce territoire sur le temps long nous permet de nuancer, dans le domaine religieux et politique, la rupture brutale que constituerait la fin de l'Empire ottoman, pour mettre en lumière les continuités et les héritages de la période ottomane dans les activités économiques, dans les pratiques sociales, comme dans l'affirmation des nationalismes.

Grâce à l'étude de ces dynasties levantines, nous avons voulu étudier aussi comment étaient défendus avec constance les intérêts des puissances européennes des années 1860 jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, mais aussi comment ces intérêts, notamment français, étaient progressivement devenus secondaires à la fin des années 1930. Cet affaiblissement des intérêts français, concurrencés par d'autres puissances européennes depuis le XIX^e siècle, puis menacés par la montée des nationalismes, contribue à expliquer la décision française de céder à la Turquie le *sandjak* d'Alexandrette en 1939, pour obtenir sa neutralité dans le conflit qui s'annonçait.

L'étude sur le temps long nous permet de remettre en perspective les relations entre l'Empire ottoman et les puissances occidentales, puis celles de la Turquie kémaliste avec ces mêmes puissances, en nuanciant encore l'idée de la rupture qu'aurait constituée la disparition de l'Empire ottoman. Les enjeux frontaliers examinés à travers la question d'Alexandrette permettent ainsi de mieux comprendre les continuités de la politique étrangère ottomane, puis turque à l'égard des puissances occidentales, en mettant l'accent sur des continuités, de la période hamidienne à la fin de la Seconde Guerre mondiale, en dépit de la disparition de l'Empire et de la mort d'Atatürk.

Etudier l'évolution dans le temps de ces intérêts diplomatiques, économiques, religieux, stratégiques, des diverses puissances, permet de la sorte de remettre en perspective le rôle des puissances européennes, mais aussi celui de l'organisation internationale qu'était la Société des Nations dans le contentieux diplomatique des années 1936-1939. En effet, l'institution multilatérale a été habilement utilisée par la partie turque, habituée à se frotter au droit international depuis le milieu du XIX^e siècle⁵⁷, pour défendre ses intérêts par un argumentaire juridique tout en optant localement pour des moyens de pression plus « classiques ». L'institution genevoise est perçue à la fin des années 1930 comme une gêne par les autorités françaises, car le droit qu'elle défend est contraire aux priorités du moment : les intérêts français dans le *sandjak* et en Syrie, concurrencés par ceux d'autres puissances depuis le XIX^e siècle, puis ébranlés par l'affirmation des nationalismes, ne sont plus à la fin des années 1930 que déclinants, et il n'est pas question pour la France de les défendre à n'importe quel prix face aux périls qui s'annoncent. Cela explique sans doute pourquoi les autorités françaises finissent par vouloir se passer d'une institution internationale gênante pour régler le contentieux de manière bilatérale. Rompre avec une approche juridique du contentieux nous permet alors d'analyser les rouages de l'institution ainsi que ses relations avec les États et les communautés locales : nous avons donc voulu voir ce que la controverse d'Alexandrette et son traitement par la SDN pouvaient révéler du fonctionnement de l'institution, de l'usage qu'en faisaient les acteurs, et de ses limites, plutôt qu'examiner l'argumentaire juridique des deux parties en présence afin de trancher sur la légitimité de la décision finale.

Étant donné le point de vue local que nous avons voulu adopter pour mener à bien cette étude sur les enjeux stratégiques et identitaires du *sandjak* d'Alexandrette entre 1860 et 1945, tant pour les grandes puissances que pour l'Empire ottoman, la Turquie et la Syrie, les archives privées ont été une source essentielle. Celles des familles levantines Poche et Marcopoli, installées à Alep depuis le milieu du XIX^e siècle et commerçant avec l'Europe nous ont permis de reconstituer les réseaux commerciaux et familiaux à l'œuvre à l'intérieur de la communauté levantine en Méditerranée et dans l'Empire ottoman. Conservées par l'université de Tübingen, nous avons pu y avoir accès grâce à Mafalda Ade qui les a exploitées dans le cadre de ses propres recherches de thèse⁵⁸ pour étudier les réseaux privés et commerciaux des grands marchands levantins que sont les Poche et les Marcopoli d'Alep, au milieu du XIX^e siècle, dans un Empire ottoman en pleine réforme. Elle en détient l'inventaire et a pu sélectionner à notre demande les dossiers qui concernaient Alexandrette et les familles levantines que nous avons repérées pour nos propres recherches. Ces sources sont de natures variées : papiers

⁵⁷ Cette acculturation des Ottomans au droit international se produit au moment où l'Empire se trouve intégré dans le « concert des nations » après le Congrès de Vienne de 1814-1815, et en particulier après le traité de Paris de 1856 qui met fin à la guerre de Crimée. L'Empire ottoman s'approprie le droit international et s'investit dans son élaboration pour défendre ses intérêts. Voir Umut Özsu, « Ottoman International Law ? », dans *Journal of the Ottoman and Turkish Studies Association*, Vol. 3, N°2, Novembre 2016, p. 369-376 ; et Mustafa Serdar Palabiyik, « The Emergence of the Idea of International Law in the Ottoman Empire before the Treaty of Paris (1856) », dans *Middle Eastern Studies*, Vol. 50, N°2, 2014, p. 233-251.

⁵⁸ Mafalda Ade, *Picknick*, *op.cit.*

commerciaux, actes notariés pour des affaires privées, carnets de compte etc. Elles nous ont permis de comprendre les relations commerciales entre des grands marchands d'Alep et les transitaires d'Alexandrette entre les années 1860 et 1945, mais aussi de mettre en lumière les relations privées qui unissaient ces familles levantines.

Nous avons pu croiser ces sources avec celles que les descendants des familles anciennement ottomanes, devenues turques (Makzoumé, Boutros) et levantines (Belfante-Catoni, par l'intermédiaire de Jonathan Beard) d'Alexandrette ont bien voulu mettre à notre disposition. Nous avons d'abord découvert ces familles par une rencontre de leur nom, récurrente dans les archives diplomatiques françaises, puis européennes. Nous avons donc décidé d'essayer de suivre ces « aristocrates »⁵⁹ d'archives, pour pouvoir proposer une histoire locale de ce territoire, dépassant une histoire trop surplombante et institutionnelle. Nous avons su en contactant l'auteur d'un article de recherche sur l'élite francophone d'Alexandrette⁶⁰ qu'elles existaient encore et avons décidé de les contacter directement, après avoir trouvé des coordonnées par internet ou par téléphone. Rencontrés à Istanbul et à Iskenderun lors de séjours de recherche, ces Levantins d'Iskenderun ont été d'une aide précieuse dans nos recherches. Les sources privées que certains d'entre eux ont bien voulu nous livrer ont été des compléments indispensables et précieux des archives publiques. Ces sources étaient de nature diverse et sans continuité : correspondance familiale, carnets de famille, photographies, cartes postales, documents juridiques d'entreprise, actes notariés privés, titres de propriété, etc. Certaines familles ont mis aisément à notre disposition ces papiers de famille, en particulier Jonathan Beard qui détient ceux de la famille Catoni dont il est l'héritier, Erol Makzoumé ou encore la famille Boutros. En revanche, nous n'avons pu obtenir de papiers privés de la part de la famille Levante. Ces archives nous ont été très utiles pour suivre leurs activités commerciales, leur implication dans l'aménagement urbain, leur implantation dans la société locale, leurs relations sur plusieurs générations de la période ottomane à la période post-mandataire. Ces sources ne pouvaient être utilisées de manière suivie car elles étaient disparates, non classées, d'intérêt inégal, et nous n'avons sans doute eu qu'une partie des sources familiales disponibles. Mais une fois croisées avec les archives publiques, elles permettaient de mieux comprendre les activités professionnelles et les relations familiales de ces Levantins, de trouver des précisions et surtout de combler une mémoire familiale qui, dans les entretiens que nous avons menés, apparaissait un peu répétitive et souvent peu précise.

Les sources privées ont, en outre, contribué à la réorientation et au cadrage de notre sujet : ayant au départ pensé nous intéresser au *sandjak* d'Alexandrette à partir de la période mandataire, il nous est apparu qu'il était nécessaire de l'étudier sur le temps long, notamment grâce aux trajectoires

⁵⁹ Marie-Carmen Smyrnelis, *Une société hors de soi, op.cit.*, p. 134.

⁶⁰ Hélène Bayard Can et Marie Abak, « La francophonie chez l'élite chrétienne d'Iskenderun (Turquie) au tournant du XXe siècle : processus d'appropriation et enjeux, dans *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, N° 38-39, 2007, pp. 89-105.

de ces familles établies depuis la fin des années 1860 dans l'échelle. La récurrence de leur apparition dans les archives publiques, ainsi que les archives privées susceptibles d'être mises à notre disposition ont donc conduit à l'extension chronologique de notre sujet et ont confirmé la possibilité d'offrir une approche beaucoup plus locale et sociale du territoire que ce qui avait pu être fait jusque-là. Elles pouvaient, croisées avec les archives publiques, conduire à appréhender d'une manière plus précise et plus fine les intérêts multiples des grandes puissances, au-delà des césures politiques, ainsi que l'adaptabilité de ces familles levantines, qui reposait moins sur l'appui de la puissance tutélaire que sur leurs propres réseaux, à différentes échelles.

Outre ces archives familiales, les archives privées de compagnies commerciales, comme celle des Messageries maritimes, desservant Alexandrette en moyenne tous les quinze jours à la période qui nous intéresse, ont livré les rapports rédigés annuellement par le représentant local de la Compagnie qui donnait des informations essentiellement économiques, mais aussi politiques, sur la situation locale de 1891 à 1931. Les archives des congrégations religieuses présentes dans le *sandjak*, en particulier celles des Carmes (Rome) et des Lazaristes (Paris) ont éclairé les intérêts religieux et politiques, ainsi que les relations intercommunautaires dans cette zone frontalière.

L'étude de toutes ces archives privées constitue une part originale de cette étude, car elles n'avaient jamais été utilisées ou utilisées à cette fin auparavant.

Plusieurs fonds d'archives publiques ont aussi servi de base à ces recherches. Tout d'abord, les archives diplomatiques françaises, britanniques, allemandes et italiennes ont permis d'acquérir une vision sur la longue durée des intérêts européens (politiques, culturels, religieux, économiques) dans le *sandjak* d'Alexandrette, et dans l'échelle en particulier. La correspondance des administrations centrales, des ambassades (Constantinople puis Ankara), des consulats (Alep, Adana) et des vice-consulats européens d'Alexandrette, a révélé les activités des consuls en temps ordinaire et en période de guerre. Elle a livré des informations sur les familles levantines d'Alexandrette au service des puissances européennes. À cet égard, la plus grande nouveauté de ce travail réside dans les recherches menées dans les archives du consulat italien d'Alep, conservées à la Farnesina (Rome) et auxquelles nous avons pu avoir accès grâce à l'aide précieuse de Fabrice Jesné et de l'Ecole française de Rome. Non inventoriées, elles n'avaient pas encore été exploitées. Une quinzaine de cartons ont été utilisés dans ces recherches.

Cependant, les archives des vice-consulats européens d'Alexandrette ne sont ni complètes, ni continues : par exemple, celles du vice-consulat britannique d'Alexandrette n'existent plus ; les archives du vice-consulat allemand d'Alexandrette ne sont que partiellement reconstituées à Berlin. Les archives des postes s'arrêtent lorsque leurs détenteurs ne sont plus à Alexandrette, en temps de guerre par exemple. Les archives locales durant la Première Guerre mondiale sont à peu près

inexistantes à partir de 1915 : les vice-consulats sont fermés depuis 1914 (1915 pour l'Italie). Il faut alors s'en remettre aux archives militaires et diplomatiques françaises et britanniques, plus surplombantes. Lors de ces périodes lacunaires, il faut aussi chercher, lorsque cela est possible, dans les archives du poste consulaire dont dépend l'agence d'Alexandrette (variable selon les périodes : Alep et Adana) pour essayer de compléter la documentation manquante. Les archives diplomatiques des mandats français sur la Syrie et le Liban, conservées à Nantes, nous ont aussi été précieuses : celles qui concernaient explicitement le *sandjak* d'Alexandrette venaient d'être inventoriées lorsque nous avons entamé ce travail de recherche en 2012-2013 et n'avaient pas encore été exploitées.

Aux archives diplomatiques européennes s'ajoutent les archives de la Sublime Porte, consultables à Istanbul, qui livrent quelques dossiers en français sur des contentieux diplomatiques avec certains agents consulaires européens (Italie). En revanche, les archives diplomatiques turques ne sont pas ouvertes pour la période républicaine. Les archives militaires françaises (Vincennes) et britanniques (Kew) ont permis de mettre en lumière les intérêts militaires stratégiques dans le *sandjak* d'Alexandrette pendant la Première Guerre mondiale, puis à la période mandataire. Enfin, les archives de la Société des Nations (Genève) ont permis d'approfondir le traitement du contentieux par l'institution internationale et le fonctionnement de cette dernière.

Ainsi, Alexandrette s'est d'abord affirmée comme une échelle essentielle au commerce maritime, une échelle dans laquelle s'invitent de plus en plus les intérêts européens à la fin du XIX^e siècle. L'activité économique, qui consiste essentiellement dans le contrôle du transit de marchandises entre l'Europe et l'Empire ottoman *via* la Méditerranée d'une part, et d'autre part, dans celui de marchandises à l'intérieur même de l'Empire (notamment vers l'Égypte), est entre les mains d'une petite dizaine de « transitaires », levantins et ottomans. Ils sont en relation avec les marchands européens, alépins et égyptiens, et prospèrent en s'occupant du chargement et du déchargement ainsi que de l'assurance des marchandises. Ils jouent le rôle de représentants des compagnies maritimes, principalement occidentales, qui desservent l'échelle. La ville a beau être petite, sans commodités et insalubre, elle vit donc d'une intense activité économique.

Pour répondre aux exigences et au rythme d'un commerce qui s'accroît et s'accélère, les autorités ottomanes s'attèlent à aménager le port et à favoriser les relations avec l'arrière-pays pour fluidifier les échanges. La notabilité ottomane et levantine de la ville participe activement à ce chantier de modernisation urbaine, y voyant le moyen de défendre ses intérêts commerciaux, mais aussi parfois de ses intérêts politiques (chapitre 1). Ils s'impliquent dans l'aménagement et la modernisation de la ville, car leur participation à ses transformations leur donne une influence et des leviers pour défendre à la fois les intérêts des puissances qu'ils représentent et les leurs, par des stratégies d'investissement foncier. Depuis la fin du XIX^e siècle et jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, les rivalités

commerciales pour capter le trafic maritime s'intensifient entre les puissances européennes. Dans ce contexte, les Levantins, agents des compagnies maritimes européennes et ottomanes, constituent de puissants relais des intérêts des puissances (Grande-Bretagne, Italie et France principalement). Ils défendent, par leurs fonctions de vice-consuls, les intérêts économiques européens, occupés à protéger et à promouvoir le commerce. Ils s'insèrent, par les relations professionnelles et familiales qu'ils tissent, dans des réseaux de sociabilité à l'échelle locale et à l'échelle méditerranéenne, confortant leurs activités économiques et leur ancrage dans la société levantine et ottomane. Ils mettent à profit leur situation d'hommes de « l'entre-deux » entre les pays européens dont ils sont les ressortissants et qu'ils représentent, et l'Empire ottoman, pour défendre leurs intérêts, parfois au risque d'inquiéter les États-nations dont ils sont les représentants locaux ou les ressortissants à cause d'une identité difficile à saisir (chapitre 2). Le *sandjak* d'Alexandrette bénéficie de l'effort de modernisation multiforme de l'Empire ottoman depuis le milieu du XIX^e siècle. Mais, province frontière aux confins des territoires à majorité turque et arabe, cet espace où cohabitent plusieurs races et religion subit les tentatives de renforcement du pouvoir central et les soubresauts religieux que connaît l'Empire. La « question arménienne », qui soulève aussi les *vilayets* orientaux, a des échos à Alexandrette, et les missions européennes établies dans l'échelle et dans l'arrière-pays, ainsi que les vice-consuls, jouent à cet égard un rôle de protection des minorités chrétiennes, qui n'est pas indépendant de l'affirmation d'un certain impérialisme politique et religieux (chapitre 3).

Dans le premier conflit mondial qui embrase aussi l'Empire ottoman, le *sandjak* d'Alexandrette ne se trouve pas au cœur des affrontements du théâtre moyen-oriental. Susceptible de devenir un « verrou » capable de couper en deux les forces ottomanes, un temps envisagé par les Français et les Britanniques comme le lieu d'une attaque destinée à appuyer une stratégie de contournement, il se révèle davantage au cœur des enjeux de l'après-guerre et des redécoupages territoriaux qui doivent en résulter, que de la guerre elle-même. Il connaît ainsi une sortie de guerre longue (1918-1923) et heurtée, qui révèle les enjeux stratégiques, politiques et économiques que représentent Alexandrette et Antioche, tant pour les Européens que pour le nouvel État turc et la Syrie sous mandat (chapitre 4). Durant la période mandataire, le *sandjak* sous administration française connaît un regain d'activité économique et une modernisation dont les Levantins d'Alexandrette profitent pleinement. Ils bénéficient de la croissance des années 1920 pour développer et diversifier leurs activités et d'une relative stabilité pour consolider leur ancrage local et méditerranéen (chapitre 5).

Cependant, le statut du *sandjak*, qui est contesté au début des années 1920 par le mouvement national turc, est susceptible d'être révisé sous la pression de la Turquie kémaliste, lorsque la France négocie à partir de 1936 avec le gouvernement du Bloc national syrien l'indépendance du pays. S'opposent alors vigoureusement les volontés d'annexion turque, les réticences françaises et les

crispations syriennes. L'affaire est confiée à la Société des Nations, chargée d'examiner le contentieux et de trancher selon les règles du droit. Cependant, face à la montée des périls en Europe et en Méditerranée, devant la politisation des appartenances identitaires à l'échelle locale, l'institution de Genève est dépassée et son arbitrage relégué au second plan : les grandes puissances européennes, la Grande-Bretagne et surtout la France, règlent l'affaire de manière bilatérale, discréditant encore davantage une institution multilatérale déjà fragilisée depuis le début des années 1930 (chapitre 6). Le *sandjak* est finalement cédé à la Turquie en 1939 : la France comme la Grande-Bretagne espèrent obtenir la neutralité turque dans la Seconde Guerre mondiale qui s'ouvre. C'est en réalité une neutralité toute relative qui s'affirme, car le *sandjak* d'Alexandrette est au cœur de la guerre du chrome qui s'ouvre entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne pour obtenir le chrome turc. Elle voit naître une forme de collaboration économique et militaire anglo-turque, en dépit de la neutralité affichée de la Turquie. Les Levantins ne pâtissent que peu de cette guerre qui les dépouille de leurs fonctions consulaires officielles, car ils continuent d'exercer de manière officieuse leurs responsabilités et certains profitent des circonstances pour réorganiser leurs affaires commerciales au service de l'effort de guerre britannique.

En 1945, les Levantins d'Alexandrette ont donc survécu à trois changements de régime, à plusieurs guerres, dont deux guerres mondiales, et peuvent poursuivre leurs affaires commerciales dans une Turquie qui s'apprête à devenir un pilier de l'alliance atlantique face aux tensions qui commencent à s'amorcer avec l'URSS (épilogue).

Chapitre 1. Le *sandjak* d'Alexandrette à l'époque ottomane, un espace intégré et de circulation commerciale en Syrie du Nord et en Méditerranée (1860-1914)

Alexandrette et Antioche sont les deux centres du commerce du *vilayet*¹ d'Alep, en Syrie du Nord, à la fin du XIX^e siècle. Alexandrette est une ville portuaire, débouché du grand commerce intérieur de l'Empire ottoman, de la Mésopotamie à l'Anatolie et porte de la Méditerranée vers l'Europe et l'Amérique. C'est une échelle, modeste, avec son défilé de vapeurs qui stationnent dans le port, ses mahonnes conduites par des bateliers, ses agences maritimes européennes et ses files de mules et de chameaux qui convoient les marchandises entre l'arrière-pays et le monde. La petite ville concentre une population cosmopolite, faite de populations de race et de langue arabe et turque, de religion musulmane, chrétienne (arménienne ou orthodoxe) ou juive. Elle accueille aussi des Levantins originaires d'Italie, de Grande-Bretagne et de France, les vice-consulats des puissances européennes, qui sont souvent tenus par ces mêmes Levantins. Antioche est une ville de l'intérieur, plus turque qu'arabe dans sa morphologie et sa population, qui fonctionne en synergie avec son arrière-pays immédiat, formant un petit « pays » : aux notables urbains, majoritairement turcs, revient l'exploitation de la campagne qui livre à la ville ses productions ; dans les campagnes environnantes, de grands propriétaires turcs font travailler des *fellahs*² arabes.

Voies de passage obligées et carrefours de communications, situées dans une relative périphérie de l'Empire ottoman, ces deux villes se trouvent à la frontière entre le monde arabe et le monde turc. Elles polarisent un espace qui, dans le cadre ottoman, ne constitue pas en lui-même une entité administrative durablement fixée. Ainsi, la région ottomane d'Alexandrette et d'Antioche est rattachée successivement au *vilayet* d'Adana (Cilicie), puis à celui d'Alep. C'est donc avant tout, à l'époque ottomane, un lieu de passage, de transit, en relation avec les centres commerciaux et capitales régionales de l'Empire ottoman (Adana et Alep), avec la Méditerranée et l'Europe. En somme, cet espace est « un carrefour avant d'être un territoire », de multiples réseaux commerciaux y dessinent des échanges à moyenne et longue distance³.

Depuis l'époque moderne, la région d'Alexandrette et d'Antioche constitue un territoire stratégique à la fois pour le commerce européen et pour le commerce ottoman : à l'échelle régionale, Antioche et Alep font du commerce de proximité avec l'arrière-pays, jusqu'à Bagdad, tandis qu'Alexandrette est la porte d'entrée et de sortie du grand commerce méditerranéen vers l'Europe. Antioche présente aussi la spécificité d'être une ville de garnison et de pèlerinage, un centre de production manufacturière.

¹ Circonscription administrative dans l'Empire ottoman correspondant à une province, placée sous l'autorité d'un gouverneur.

² Terme arabe signifiant « paysan ».

³ Stéphane Yerasimos, « Le sandjak d'Alexandrette : formation et intégration d'un territoire », dans la *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°48-49, 1988, p. 198.

Alexandrette, Antioche et Alep, carrefours des circulations commerciales et religieuses du Nord syrien depuis l'époque moderne

La proximité d'Alep, distante de 153 km seulement, ce qui en fait la véritable échelle de toutes les villes de l'intérieur, telles qu'Alep, Ourfa, Beredjik, Killis, Antioche, Mossoul, Diyarbekir, Bagdad... fait que notre ville est appelée dans un jour plus ou moins rapproché à devenir un des ports les plus importants de la Méditerranée⁴.

Alexandrette et Antioche, centres de commerce dans l'espace ottoman et méditerranéen

Alexandrette et Antioche : une échelle et un centre commercial régionaux depuis l'époque moderne.

Attribuée à une colonie phénicienne, la fondation d'Alexandrette serait très ancienne et lorsqu'Alexandre le Grand conquiert la Syrie (333 av. J.C.), la cité est déjà florissante⁵. Dans l'Antiquité et au Moyen-Âge, la prospérité de la ville est grande⁶. Alexandrette ne saurait être considérée indépendamment d'Alep, nœud commercial du Nord syrien, distant de 140 kilomètres environ, dont elle constitue le port ouvert sur la Méditerranée depuis le XVI^e siècle. C'est en effet à Alep que résident les grands marchands ottomans et levantins, que s'échangent et s'écoulent les marchandises venues de Mésopotamie et importées d'Europe. À ce titre, Alexandrette est essentiellement une porte d'entrée et de sortie. Depuis le XVI^e siècle, située sur la route des caravanes transitant entre Anatolie et Syrie, sur la route de la Mésopotamie et de l'Inde, Alep est l'objet d'un développement économique majeur, dû à la conquête de la Syrie par les Ottomans en 1516, qui l'inscrit dans un espace pacifié et plus vaste, allant de Diyarbékir à Mossoul. A la fin du siècle, la ville est devenue le principal centre de commerce de la région. Elle est également l'objet d'un intérêt croissant de la part des Européens⁷.

Venise et d'autres villes italiennes commercent alors avec le Levant, important vêtements de soie, tapis, verre et épices, puis matières premières non transformées comme le coton et la soie. Les premières représentations consulaires s'établissent alors dans la ville (la France y installe une représentation en 1557 et la *Levant Company* britannique obtient une charte en 1586) et Alexandrette

⁴ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, rapport pour l'année 1908.

⁵ Pour une histoire synthétique de la ville d'Alexandrette, voir Michael R. T. Dumper et Bruce E. Stanley, (éd.) *Cities of the Middle East and North Africa. A Historical Encyclopedia*, Oxford, ABC Clio, 2007, pp. 175-180.

⁶ Vital Cuinet, *La Turquie d'Asie, géographique administrative : statistique, descriptive et raisonnée de chaque province de l'Asie mineure*, Paris, E. Leroux, 1891-1894. t.2, p. 202.

⁷ Bruce Masters, *The Origins of Western Economic Dominance in the Middle East, op.cit.*, p.10.

acquiert alors le statut de principal port de Syrie devant Tripoli, dont les Européens faisaient jusqu'alors un usage plus important⁸. Ils se détournent en effet de ce dernier port pour plusieurs raisons. La durée, le coût et les conditions de transport entre Alep et Tripoli découragent les marchands de continuer à utiliser cette route. En effet, il faut huit jours de mule ou de chameau d'Alep pour gagner Tripoli contre deux ou trois pour Alexandrette. Le temps et le coût du transport vers Tripoli deviennent prohibitifs pour les marchands⁹. S'ajoutent à cela des raisons sécuritaires car les deux routes qui mènent à Tripoli sont peu sûres : celle de l'intérieur, par Homs et Hama, est exposée au brigandage des bédouins ; celle de la côte, par la montagne des Alaouites, est soumise à la prévarication des gouverneurs de Tripoli. Marchands ottomans et européens cherchent donc un port plus accessible à partir d'Alep, notamment pour effectuer l'important commerce de soie sauvage à destination de l'Europe. C'est Alexandrette, qui, en dépit de ses conditions sanitaires malsaines et de l'absence de fortifications pour protéger les navires de commerce des pirates, est choisie par les Vénitiens, les Français et les Britanniques auprès de Constantinople pour devenir le port et la douane d'Alep et pour être placée sous la juridiction de son gouverneur. À partir de 1590, les marchands ottomans et européens utilisent de façon officieuse le port d'Alexandrette, tolérée par l'administration ottomane, parce qu'elle permet aux gouverneurs d'Alep de percevoir en double, à Alexandrette et à Alep, les taxes douanières sur les importations européennes. À partir de 1593, une autorisation impériale officielle pour l'établissement de la douane est donnée. En deux ou trois jours, les marchandises sont acheminées à dos de mule ou de chameau de l'intérieur vers l'échelle. Les Vénitiens, dominant alors le commerce d'Alep, sont les premiers à installer des entrepôts et des bureaux pour leurs représentants de commerce à Alexandrette. Français et Britanniques s'établissent à leur tour, faisant de l'échelle une petite ville peuplée d'Européens au milieu du XVII^e siècle. Après une période de fermeture du port au tout début du XVII^e siècle, ce dernier est à nouveau ouvert au commerce des Européens en 1612¹⁰. Le développement du port et de la ville est alors lié à la croissance économique d'Alep et à l'intérêt croissant des Européens pour la région. À partir du XVI^e siècle, Alep sert d'entrepôt principalement pour les épices, puis au XVII^e siècle, pour la soie sauvage venue d'Iran, le coton et la laine mohair. Au XVIII^e siècle, ce sont les soies indienne et chinoise qui remplacent la production iranienne, tandis que les marchands français s'imposent face aux Anglais en dominant le marché¹¹. La ville développe alors une industrie du tissage considérable et ses liens avec Marseille s'intensifient.

⁸ Ethem Eldem, Daniel Goffman, Bruce Masters, *The Ottoman city between East and West. Aleppo, Izmir and Istanbul*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 29.

⁹ *Ib.*, p.16.

¹⁰ *Ib.*, p. 17.

¹¹ Michel Morineau, « Naissance d'une domination. Marchands européens, marchands et marchés du Levant aux XVIII^e et XIX^e siècles », dans *Commerce de gros, commerce de détail dans les pays méditerranéens (XVI^e-XIX^e siècles)*, Actes des Journées d'études Bendor, 25-26 avril 1975, Nice, Université de Nice, 1976, pp.145-184.

¹¹ Suraya Faroqhi, « Trader and Traders in 1600's Iskenderun », dans *New Perspectives on Turkey*, 5-6, 1991, dans Suraya Faroqhi, *Making a Living in the Ottoman Lands, 1480 to 1820*, Istanbul, Isis Press, 1995, pp.217-231.

La ville d'Alexandrette reste cependant, à l'époque moderne, d'aspect et de taille très modestes, cantonnée essentiellement à ses activités d'échelle où embarquent et débarquent les marchandises¹². Le voyageur ottoman Evliya Çelebi, de passage au milieu du XVII^e siècle, décrit une ville sans véritables infrastructures commerciales comme des *khans*, sans rue ou quartier commerçant, et sans beaucoup d'équipements urbains. On y trouve quelques tavernes et hôtelleries, mais la ville n'est véritablement habitée qu'une partie de l'année, reprenant vie lorsque les bateaux accostent à la belle saison, alors qu'elle reste abandonnée à la morne saison. Les Européens, qui y séjournent pour leur commerce, y construisent quelques maisons et une église¹³. Le faible développement de la ville s'explique d'abord par des raisons d'ordre sanitaire : les marais entourant la ville la rendent particulièrement insalubre, favorisant l'apparition de la malaria et lui donnant une réputation de "tombeau des Européens". En outre, l'insécurité des communications à la fois sur terre et sur mer en fait un endroit exposé. C'est ainsi que le port l'Alep est temporairement transféré à Tripoli, entre 1609 et 1612, à cause de l'insécurité qui y règne. Les attaques de pirates pillant les navires, dévastant et incendiant Alexandrette, nuisent durablement à l'activité portuaire¹⁴, tandis que le brigandage de grand chemin pratiqué par les tribus nomades entre Alexandrette et Alep est redouté par les marchands. La construction d'un fort à Alexandrette ne voit jamais le jour, probablement en raison des faibles taxes et revenus rapportés par le commerce d'Alexandrette, qui font de cet investissement une affaire peu intéressante sur le plan financier.

Antioche était, quant à elle, la capitale de l'empire syro-phénicien et, sous l'empire romain, devient la capitale de la province de Syrie. C'est d'Antioche qu'est originaire Saint Paul et là que réside une importante communauté chrétienne. Au Moyen-Âge, les croisés s'en emparent et l'administrent entre 1098 et 1268, avant qu'elle ne soit reprise par les Ottomans, qui démolissent ses églises. Si Alexandrette est la porte traditionnelle d'Alep vers la Méditerranée, Antioche est une ville-étape pour les marchands et les pèlerins, dans cette région devenue carrefour lors de la conquête ottomane au XVI^e siècle. Elle abrite l'armée de Soliman le Magnifique en 1553, puis celle de Murad IV en 1638, qui s'y installe provisoirement. Les Ottomans cherchent alors à favoriser le commerce par la construction d'infrastructures destinées à accueillir voyageurs et marchandises et à sécuriser dans ce territoire fraîchement conquis la route qui mène les pèlerins aux villes saintes¹⁵. Antioche et sa région (Beilan, Alexandrette et Payas) bénéficient de cette attention de la Porte et se dotent de bâtiments construits par des fondations pieuses (*evkafs*) et de la protection de garnisons de janissaires chargées

¹² Suraya Faroqhi, « Trader and Traders in 1600's Iskenderun », dans *New Perspectives on Turkey*, 5-6, 1991, et Suraya Faroqhi, *Making a Living in the Ottoman Lands, 1480 to 1820*, Istanbul, Isis Press, 1995, pp. 217-231.

¹³ Sylvain Cornac, *La Population d'Antioche face à l'occupation égyptienne (1832-1840) : une collaboration de circonstances*, mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, mars 2011, non publié.

¹⁴ Joshua M. White, "Shifting Winds : Piracy, Diplomacy, and Trade in the Ottoman Mediterranean, 1624-1626", dans Pascal.W. Firges et alii (éd), *Well-Connected Domains. Towards an Entangled Ottoman History*, Leide, Brill, 2014, pp. 37-54.

¹⁵ Antoine Abdel Nour « Le réseau routier de la Syrie ottomane (XVI^e-XVIII^e) », dans *Arabica*, t.30, juin 1983, p.77-78.

d'assurer la sécurité contre les attaques des tribus et les rébellions locales. Au XVII^e siècle, les voyageurs décrivent une ville prospère et industrielle, protégée par des murailles, pourvue d'écoles, administrée par un gouverneur ottoman, un notable, un juge et un contrôleur des marchés (*muhtesib*) et sous la surveillance d'une garnison¹⁶. Des résidents européens sont installés dans la ville, mais de façon bien moins importante qu'à Alep, ainsi que des agents représentant les maisons de commerce européennes. La culture, la récolte et le tissage de la soie, exportée *via* Alep en France et en Angleterre, constituent la principale activité de la ville et de ses environs et un certain nombre d'Européens mettent en place des ententes avec les chefs des tribus installées près de la ville pour transporter en toute tranquillité les marchandises destinées à être embarquées à Alexandrette pour l'Europe.

Alexandrette et Antioche : deux carrefours commerciaux modestes au début du XIX^e siècle revitalisés par l'occupation égyptienne

Au XIX^e siècle, Alexandrette et Antioche restent fréquentées par des voyageurs faisant un « tour de Méditerranée et de l'Orient » ou un pèlerinage comme au siècle précédent. Archéologues, pèlerins, chercheurs ou simples touristes débarquent à Alexandrette pour aller à la rencontre d'un Orient fascinant et convoité. Le voyage en Orient est très prisé et donne lieu à des récits de voyage et à des guides touristiques, qui mettent en avant l'héritage antique et chrétien de ces terres sous domination musulmane. Pourtant, ces voyageurs livrent souvent de ces villes une description misérable : elles leur apparaissent déclinantes face à une période moderne idéalisée. Les Européens présents sur place (personnel consulaire, grands marchands, représentants et agents des compagnies maritimes européennes) répètent également pendant tout le siècle la même chanson de la décadence de cet ancien carrefour prospère de l'Empire.

Au début du XIX^e siècle, Alexandrette est en effet une échelle très modeste, presque misérable. Les voyageurs européens qui y font escale témoignent du manque d'infrastructures, de la vétusté des installations et de la petitesse de la ville. Pourvue d'environ deux cents maisons mal bâties, toujours privée de bâtiments de défense, dotée d'un bazar sale, elle est désertée dès que possible par ses habitants, en particulier les Européens « amaigris et languissants »¹⁷, qui fuient ses miasmes pour se réfugier dans les hauteurs voisines de Beilan où l'air est plus sain. En 1830, le voyageur anglais Robinson rapporte encore de l'état de décrépitude de la ville, habitée de peu d'Européens et dont l'usine

¹⁶ *Id.*, *Introduction à l'histoire urbaine de la Syrie ottomane (XVI^e-XVIII^e)*, Beyrouth, Publications de l'Université libanaise, 1982, citant Evliya Celebi, p.298.

¹⁷ John Taylor, Louis Ohier de Grandpré, *Voyage dans l'Inde, au travers du grand désert, par Alep, Antioche et Bassora, Paris, Marchant, 1803*, p. 129.

anglaise est devenue une bergerie¹⁸. En partie concurrencée par le port de Souédié qui dessert également Alep et Diyarbékir et d'autres ports de la côte syrienne, à la veille de l'occupation égyptienne, la ville semble recentrer ses échanges économiques sur l'échelle régionale. Le tremblement de terre de 1822 dévaste Alep et met à mal son activité économique¹⁹, contribuant par la même occasion à marginaliser le port d'Alexandrette. L'activité maritime est réduite à quelques petits bateaux possédés par les habitants d'Alexandrette, construits à moindre prix avec des matériaux de basse qualité (sapin) ou de récupération (toile de chanvre des cordages). Ces bateaux font essentiellement du petit cabotage sur la côte de Syrie et à Chypre, fréquentant les endroits où les navires européens n'osent pas s'aventurer et desservent l'Égypte à la belle saison²⁰.

À leur arrivée, les Égyptiens tentent de remédier à l'insalubrité qui empêche que cette baie, l'une des plus belles et des plus sûres de Méditerranée orientale, connaisse un plein développement, en entamant quelques travaux d'assainissement en 1836²¹. Ces derniers ne sont pas achevés ou entretenus, et, au milieu du siècle, Alexandrette est encore un « misérable village d'environ deux cents habitants²² », « aux maisons délabrées », « sans ordre²³ » et réputée pour son caractère malsain et les fièvres qu'on y contracte. Les voyageurs européens, pleins d'un certain mépris pour les « Orientaux », font des autorités ottomanes locales et des grands propriétaires des environs les responsables de l'état d'abandon dans lequel se trouve la ville. Pourtant, Alexandrette n'est pas somnolente : les navires et les marchands se pressent dans le port, les files de mules ou de chameaux apportant les marchandises de l'intérieur – notamment les balles de coton expédiées vers l'Europe par les négociants d'Alep, les étoffes, les épices d'Inde ou les soieries de Perse – vers l'Europe ou venues d'Europe et expédiées vers l'arrière-pays font un ballet incessant²⁴. À la suite de l'occupation égyptienne, la ville retrouve cependant, sous la pression des marchands alépins et grâce à la réduction des tarifs douaniers accordée par le Pacha d'Alep, son importance, perdue un temps au profit de Lattaquié. A partir de 1845, Alexandrette est le port le plus actif de la Syrie du Nord et les compagnies de navigations à vapeur européennes commencent à établir des liaisons régulières entre Alexandrette, d'autres ports du Levant et l'Europe. C'est moins la ville en elle-même, construite « sans ordre ni plan » et « composée de maisons délabrées, quoique neuves²⁵ », que sa rade qui fait l'admiration des voyageurs et la force de la

¹⁸ George Robinson, *Three years in the East*, Londres, H.Colburn, 1837, p. 328.

¹⁹ Thomas Riis, « Le séisme d'Alep en 1822 », dans *Les Passions d'un historien. Mélanges en l'honneur de Jean-Pierre Poussou*, Paris, PUPS, 2010, pp. 1069-1075.

²⁰ *Alep sous le consulat de Henri Guys (1838-1847). Statistique du pachalik d'Alep. Esquisse de l'état politique et commercial de la Syrie. Un derviche algérien en Syrie*, texte établi, présenté et annoté par Hussein I. El-Mudarris et Olivier Salmon, El-Mudarris, 2009, p. 115.

²¹ *Ibid.*, p. 136.

²² Jean-François Michaud, et Baptistin Poujoulat, *Correspondance d'Orient 1830-1831*, t. VII, Bruxelles, 1841, p.151.

²³ Princesse de Belgiojoso, *Asie Mineure et souvenirs de voyages*, Paris, Bonaventure et Ducessois, 1858, p.124.

²⁴ Georges de Salverte, *La Syrie avant 1860*, Paris, P. Brunet, 1861, p. 7.

²⁵ Princesse de Belgiojoso, *Asie mineure, op.cit.*, p.125 : « Les seuls points à noter à propos d'Alexandrette, c'est que la température y est excessive en été comme en hiver, que les chaleurs y sont intolérables et que le froid y est fort rigoureux ; que des fièvres périodiques y sont provoquées par les infiltrations de la mer, que le bazar est des plus pauvres, et que la

place commerciale : un littoral magnifique et une plaine verdoyante bornée par des montagnes composant un vaste amphithéâtre, au sein duquel est assise la ville²⁶. Si le bazar reste modeste et le commerce de la ville accaparé par une petite dizaine de marchands, l'échelle peut cependant être qualifiée en 1862 par André Marcopoli, grand marchand d'Alep, de centre du commerce de la plus grande partie de la Syrie, de toute la Mésopotamie, du Kurdistan et jusqu'aux frontières des Indes et de la Perse, rôle que souhaitent conforter les autorités ottomanes en construisant un quai en 1863. L'ouverture du canal de Suez en 1869, réorganisant la géographie des échanges, porte cependant un coup au commerce d'Alep et d'Alexandrette. Les produits de Mésopotamie méridionale (Bassorah et Bagdad) empruntent plus volontiers cette route vers le Golfe Persique qui s'avère plus avantageuse sur le plan économique et plus rapide. Alexandrette en subit le contrecoup et demeure à la fin des années 1860 une « affreuse petite bourgade, perdue » d'environ 1500 habitants²⁷, construite de « pauvres huttes », de « misérables cabanes couvertes de feuillages²⁸ » où « grouillent des misérables pâles et haves, décimés par la fièvre typhoïde, les fièvres intermittentes et la dysenterie²⁹ ». À la veille de la Première Guerre mondiale, Maurice Barrès décrit encore la ville prise par « une buée de chaleur, de fièvre et de moustiques³⁰ ». Cependant, les relations commerciales restent intenses avec Alep et l'Europe *via* la Méditerranée. Les travaux d'assainissement réalisés dans les années 1880 rendent la ville un peu plus salubre : assèchement d'une partie des marais, extension des faubourgs et pavage des rues n'empêchent cependant pas les habitants qui en ont les moyens de passer le plus clair de leur temps dans la petite station de montagne Beilan, plus saine. C'est le cas des agents européens qui assurent le grand commerce entre la Méditerranée et Alep. La ville, qui est par ailleurs le chef-lieu du *kaïmakam* d'Iskenderun et qui abrite la résidence du *kaïmakam*, ne compte au début des années 1890 que peu d'édifices publics : le *konak* du gouverneur, des lieux de cultes divers et un dépôt militaire³¹. L'image de la ville³², dont l'aspect général reste « misérable et rebutant³³ » est relevée par les quelques maisons « bâties à l'Européenne », abritant les vice-consuls étrangers qui s'adonnent en même temps au commerce. Seul le front de mer est construit d'une manière organisée et habité par les Européens. On y trouve le siège du gouvernement, les principaux consulats, les infrastructures liées à l'activité portuaire (douane, quarantaine et magasins). L'entreprise de modernisation de la ville à la fin de l'époque ottomane³⁴ a fait son œuvre : maisons de pierre et pavage des rues donnent un certain lustre à

plupart des marchandises d'Alep disparaissent presque immédiatement dans les mains de huit ou dix habitants privilégiés. Je le répète, la ville d'Alexandrette n'est bonne qu'à être quittée».

²⁶ *Id.*, p. 123.

²⁷ François Verasis, *Souvenirs de Syrie 1860-1861*, Milan, Bernardoni, 1861, pp.124-125.

²⁸ Georges de Salverte, *La Syrie, op.cit.*, p. 7.

²⁹ Louis Lortet, *La Syrie d'aujourd'hui. Voyages dans la Phénicie, le Liban et la Judée 1875-1880*, Paris, Hachette, 1884, p. 33.

³⁰ Maurice Barrès, *Une Enquête aux pays du Levant*, Paris, Plon, 1923, t.2, p. 54.

³¹ Vital Cuinet, *La Turquie, op. cit.*, p. 202.

³² François Verasis, *Souvenirs, op. cit.*, p.124-125.

³³ Victor Chapot, « D'Alexandrette au coude de l'Euphrate (Syrie du Nord et Mésopotamie occidentale) », dans *Le Tour du monde*, vol.XI, n°12, 25 mars 1905, p. 134.

³⁴ *Cf infra.*

ce front de mer. Juste derrière, on trouve la poste, deux *khans* modestes, une mosquée et un hôtel. L'arrière de la ville a fait encore peu l'objet d'une organisation planifiée et est habité essentiellement par la population locale³⁵. À la fin du XIX^e siècle, la population est évaluée à environ 6000 habitants, avec une majorité de chrétiens et une petite communauté juive d'une quarantaine de personnes³⁶. Alexandrette reste donc une ville modeste, dont l'unique rôle est de servir d'interface entre l'Europe et Alep, par la Méditerranée. La vie culturelle y est réduite, contrairement à d'autres échelles ottomanes à la même époque : il n'existe aucun cinéma et les Européens doivent se contenter de la lecture des journaux (*Le matin, L'Illustration, le Journal, le Temps*) et des périodiques français auxquels ils sont parfois abonnés³⁷. On y trouve de petits commerces pour les besoins locaux, environ trois cent boutiques, des restaurants, des *khans*, mais pas d'artisanat de luxe (bijouterie et horlogerie). Il existe visiblement peu d'infrastructures d'accueil, car les marchands de passage préfèrent loger chez les vice-consuls de leur nation³⁸.

C'est uniquement le commerce important du port, escale pour les navires égyptiens, anglais, français et russes, qui confère à la ville son dynamisme. Bien que sale et triste aux yeux du voyageur, il est animé par la foule guettant l'arrivée des navires et les bateliers qui se pressent pour prendre en charge les bagages. La douane y fouille sans ménagement le contenu des malles de voyages et les Grecs tiennent les cabarets destinés aux matelots. Cependant, les affaires du grand négoce international se traitent à Alep et non sur place. C'est le cas du commerce des peaux, réceptionnées à Alexandrette par la firme Belfante-Catoni, des filés de coton venus de Constantinople et de Beyrouth, des laines, des graines de cocon jaunes venues du Var et qui ne font que transiter par la place, et sont négociés sur le marché d'Alep par les grands importateurs de la ville que sont par exemple les Marcopoli, Elias Hindié, Charles Balit et Cie ou encore les frères Poche et Cie. Il n'existe par ailleurs à Alexandrette aucune activité de production manufacturière : nul métier de tissage, par exemple. Les filés importés d'Angleterre et des Indes sont simplement importés par le port à destination des villes de l'intérieur : Alep, Aïntab, Killis, Marache et Antioche. Seule la fabrique de racines de réglisses à destination des États-Unis est confortablement installée à l'ouest de la ville, le long du front de mer, depuis le milieu des années 1880. Les moyens de transport entre Alexandrette et l'arrière-pays sont encore sommaires au tournant du XX^e siècle : l'acheminement des marchandises vers l'intérieur se fait encore majoritairement à dos de chameaux, fournis par les Turcomans installés dans l'arrière-pays immédiat d'Alexandrette, ou à dos de mules, qui circulent en caravanes de taille très variable, de 20 à 100 bêtes de somme. Le trajet vers Alep leur prend 7 ou 8 jours en hiver et 5 ou 6 en été³⁹. Pour le

³⁵ Voir photographies et plans d'Alexandrette en annexe.

³⁶ Vital Cuinet, *La Turquie, op. cit.*, p. 202.

³⁷ CADN, vice-consulat Alexandrette, 3.

³⁸ John Barrow, *Bibliothèque portative des voyages*, traduite de l'anglais par MM. Henry et Breton, 1817, Paris, Lepetit, 1817, t.XVIII, p. 160.

³⁹ Charles-Borromée Houry, *De la Syrie considérée sous le rapport commercial*, Paris, Arthus Bertrand, 1842, p. 74.

voyageur circulant entre les deux villes, deux possibilités d'hébergement existent : s'arrêter chez les Turcomans et dormir sous une tente ou faire étape à Antioche⁴⁰.

Il y a dans l'Orient trois villes dont l'approche m'a fait battre le cœur : Athènes, dont le nom résume les gloires de la Grèce ; Jérusalem, la plus sainte et la plus poétique des cités ; Antioche, où la bravoure française fit des miracles⁴¹.

Comme John Buckingham, les voyageurs qui arrivent à Antioche font également état de la déception qui les saisit en voyant cette ville, jadis capitale de la Chrétienté et des Croisés. Elle est faite de ruelles étroites, compte peu de bâtiments remarquables et ses maisons sont généralement construites en pierre, avec l'étage supérieur en bois et un toit de tuiles rouges⁴². La ville est alors administrée par un *moutessalim*⁴³, accompagné d'une garde personnelle d'une cinquantaine de personnes et qui se trouve sous l'autorité d'Alep. Antioche compte environ 15 000 habitants au milieu du XIX^e siècle et n'occupe plus que la partie ouest de l'ancienne cité ceinte de murs⁴⁴. L'insécurité due aux attaques des tribus a découragé les commerçants, qui préfèrent emprunter la voie maritime plutôt que de recourir au transit caravanier. Un marché régional demeure cependant et la ville est confirmée dans sa fonction de centre manufacturier. De nombreux bazars, bien achalandés, où s'amoncellent poteries, toiles de coton et de soies et l'activité des tanneries témoignent d'une certaine vitalité économique de la ville. La courte occupation égyptienne (1831-1840) relance le développement urbain et l'ouverture économique vers l'Europe et l'Égypte⁴⁵. Mehmed Ali Pacha, qui a pour ambition de consolider sa puissance militaire et économique, pratique en Syrie⁴⁶ et à Antioche une circonscription de masse et encourage une accélération du développement agricole et industriel. Cherchant à trouver des capitaux pour financer son armée, Ibrahim Pacha met en place une nouvelle taxe de douane sur les pèlerins en route vers la Mecque, levée à Antioche, qui devient un point de passage obligé entre l'Anatolie et la ville sainte. En quête de matières premières introuvables ou insuffisantes en Égypte, les Égyptiens s'approvisionnent également dans les régions occupées. Dans la région d'Antioche, l'agriculture est monopolisée et le bois exploité pour servir dans les chantiers de construction,

⁴⁰ Louis-Alexandre-Olivier de Corancez, *Itinéraire d'une partie peu connue de l'Asie mineure, contenant la description des régions septentrionales de la Syrie*, Paris, Ebehrard, 1816, p. 91.

⁴¹ Joseph Michaud, Baptistin Poujoulat, *Correspondance, op.cit.*, vol.7, Paris, Ducollet, 1835, p. 102.

⁴² John S. Buckingham, *Travels among the Arab Tribes*, Londres, Longman et alii, 1825, p. 557.

⁴³ Administrateur ottoman nommé par le *vali*.

⁴⁴ *Alep sous le consulat de Henri Guys (1838-1847). Statistique du pachalik d'Alep. Esquisse de l'état politique et commercial de la Syrie. Un derviche algérien en Syrie*, texte établi, présenté et annoté par Hussein I. El-Mudarris et Olivier Salmon, El-Mudarris, 2009, p. 137.

⁴⁵ Sylvain Cornac, « Antioche sous l'occupation égyptienne (1832-1840): l'émergence d'un centre de pouvoir militaire et modernisateur », dans Stefan Winter et alii (dir.), *Aleppo and its hinterland in the Ottoman Period*, Londres, Brill, 2019, pp. 152-174.

⁴⁶ Dick Douwes, *The Ottomans in Syria. A History of Justice and Oppression*, Londres, I.B.Tauris, 2000.

notamment navale, au Caire⁴⁷. Après le grand tremblement de terre de 1872, qui détruit presque la moitié de la ville et cause la mort d'un millier de personnes⁴⁸, s'ouvre pour Antioche une véritable période de prospérité, fondée sur la soie et la fabrication du savon⁴⁹.

Un déclin régional à la fin du siècle ?

La dépopulation qui suivit le tremblement de terre précité, l'utilisation des bateaux à vapeur pour transporter directement les denrées échangées entre l'Europe, la Perse et Bagdad par la voie de la côte occidentale d'Afrique et du Cap de Bonne Espérance, enfin l'ouverture du Canal de Suez portèrent coup sur coup à son commerce et cette ville, naguère si florissante, connut la décadence⁵⁰.

Le prisme décadentiste de la littérature de voyage

Un certain nombre de voyageurs se rendent en Syrie à la fin du XIX^e siècle et témoignent de la petitesse et du caractère relativement décevant de la ville d'Antioche. Certains d'entre eux sont des religieux qui font un voyage au Levant dans le cadre d'études bibliques, pour marcher sur les traces de Saint Paul ou étudier la Palestine : tel est par exemple le cas de l'abbé Émile Le Camus, qui cherche à retrouver à Antioche les traces de la période chrétienne. D'autres sont des hommes de lettres et de hommes politiques, tel Maurice Barrès, qui, pétri de l'imaginaire et des récits de voyages orientaux des romantiques, est, en 1914, envoyé par la Chambre rendre compte de la présence française en Orient⁵¹. D'autres encore sont des savants, comme le géographe orientaliste Vital Cuinet, qui recueille des données dans l'Empire au titre de Secrétaire Général de la dette publique à Constantinople, à des fins politiques et administratives, entre 1890 et 1995. Il est difficile de savoir s'il est réellement passé dans la région d'Alep et d'Alexandrette ou s'il a recueilli des données depuis Constantinople.

Dans ces récits de voyages, en dépit de la diversité des rédacteurs et des objectifs de leur séjour en Orient, Alexandrette et Antioche apparaissent comme des villes en déclin à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Néanmoins, il ne faut pas prendre pour argent comptant les récits de voyage des Européens : ce genre littéraire est imprégné de références culturelles et pétri de *topoi* attendus et même les publications scientifiques ne peuvent prétendre à une totale objectivité. Plusieurs clefs de lecture, à la fois religieuses et politiques, viennent influencer la description des voyageurs

⁴⁷ Sylvain Cornac, « Antioche », *art. cit.*, p. 105.

⁴⁸ Jørgen Christensen-Ernst, *Antioch on the Orontes : A History and a Guide*, Plymouth, Hamilton Books, 2012, p. 127.

⁴⁹ Jacques Weulersse, « Antioche, Essai de géographie urbaine », dans *Bulletin d'Études Orientales*, T.IV, Institut Français de Damas, 1934, p. 28.

⁵⁰ Archives Poche-Marcopoli, FP/K/Be/U/2009, A. Poche à S.E. le Baron Moncheur, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique à Constantinople, Alep, 14 janvier 1911.

⁵¹ Mahta Emamat Jomeh, *Les Cahiers d'Orient de Maurice Barrès. La genèse d'Une enquête aux pays du Levant et d'Un jardin sur l'Oronte*, thèse soutenue à l'Université Paris IV-Sorbonne, encore inédite, en 2017.

européens, toujours à la recherche d'une glorieuse cité perdue⁵². Antioche est décrite par les voyageurs européens à travers le prisme des délices de l'Orient. En effet, on y trouve d'abord les clichés attendus d'une description de cité méditerranéenne et ottomane. Ce sont les traces de l'Antiquité romaine, les bains de l'époque de Trajan, la colonne de Tibère, les lauriers-roses et les cyprès⁵³, les fontaines sacrées et le temple de Vénus, dont se délecte le voyageur parce font écho avec la poésie de Nerval⁵⁴. La déconvenue est grande pour le voyageur, pétri de références culturelles, qui ne s'empêcher de songer au poème du Tasse ou à la chanson d'Antioche⁵⁵. La ville incarne la grandeur déchue et désole les voyageurs européens. Elle a pour tout attrait des ruelles étroites, de pauvres maisons aux toits de tuile rouge et l'activité de son bazar et du quartier du petit négoce⁵⁶. Cette vision décadentiste des voyageurs européens a plusieurs sources. En premier, l'histoire religieuse catholique. Pour eux, c'est de la conquête de la ville par les musulmans que daterait sa déchéance. Dans sa notice descriptive de la ville, destinée à l'administration de la Dette, décrivant circonscriptions administratives, populations, économie, écoles de l'Asie Mineure, de la Syrie et de l'Irak, Vital Cuinet accorde la plus grande importance à l'histoire antique d'Antioche et, en particulier, à l'époque pré-islamique. Haut-lieu de la chrétienté antique et médiévale, la ville aurait sombré dans le déclin après sa conquête en 1268 par le sultan d'Égypte. C'est également la vision de l'abbé Le Camus, qui effectue son pèlerinage pour confirmer ses connaissances bibliques et historiques, ou de Maurice Barrès⁵⁷, qui voyage au titre de ses fonctions de député, l'esprit hanté par les travaux de Renan sur l'hellénisme, l'Empire romain et les croisades, et par ses propres racines chrétiennes. À la lecture religieuse, s'ajoute une lecture politique imprégnée du thème de la décadence orientale. La langueur et la mollesse des administrateurs ottomans seraient responsables de la déchéance de la ville et s'incarneraient dans le *kaimakam* d'Antioche, qui a « de longues heures d'assoupissement⁵⁸ ». Si cette vision stéréotypée est portée par les voyageurs européens et relève d'un regard occidental, on peut supposer qu'elle a pu être partagée par un certain nombre d'administrateurs ou de voyageurs ottomans s'arrêtant dans la région à la même époque. En effet, les villes provinciales à la fin de la période ottomane ont été perçues comme des espaces languissants et en voie de désintégration⁵⁹. Mais ce ne fut pas seulement une construction des puissances européennes : des études récentes ont soutenu qu'un certain « orientalisme ottoman⁶⁰ », porté par les élites de la capitale et leur sentiment de supériorité à l'égard de la province, avait existé. Ce dernier a conduit des parlementaires, des journalistes et des voyageurs ottomans à décrire les villes

⁵² Ümit Fira Açığöz, *A Case in French Colonial Politics of Architecture and Urbanism : Antioch and Alexandretta during the Mandate*, thesis of Middle East Technical University, 2008, p. 27.

⁵³ Abbé Le Camus, *Notre Voyage aux pays bibliques*, Paris, L. de Soye, 1889, p. 34.

⁵⁴ *Ib.*, p. 74 ; voir par exemple cet Orient méditerranéen mythifié dans « Delfica » de Nerval.

⁵⁵ Maurice Barrès, *Voyage, op. cit.*, p. 37. La chanson d'Antioche est une chanson de geste composée au XII^e siècle par Richard Le Pelerin qui relate la première croisade et la conquête d'Antioche par les Croisés en 1098.

⁵⁶ Victor Chapot, *D'Alexandrette, op. cit.*, p. 137.

⁵⁷ Maurice Barrès, *Voyage, op. cit.*, p. 42.

⁵⁸ Victor Chapot, *D'Alexandrette, op. cit.*, p. 138.

⁵⁹ Jens Hanssen *et alii*, *The Empire in the City. Arab Provincial Capitals in the Late Ottoman Empire*, Beyrouth, Orient-Institut, 2002, p. 17.

⁶⁰ Ussama Makdisi, « Ottoman Orientalism », in *The American Historical Review*, vol.107, n°3, juin 2002, pp. 768-796.

provinciales de l'Empire, en particulier dans les provinces arabes, comme autant de cités attardées et décadentes, en attente d'une modernisation efficace⁶¹. Sur le plan économique, les rapports des vice-consuls et des représentants de compagnies maritimes établis à Alexandrette, tout comme les regrets émis par de grands marchands européens établis à Alep, tendent à confirmer cette vision d'un déclin touchant également le commerce dans la région. L'une des rares exceptions à cette vision est celle de Gertrude Bell, que sa passion pour l'archéologie amène à voyager en Syrie et en Palestine en 1900. Elle témoigne du développement économique de la ville depuis le milieu du XIX^e siècle et de la présence de riches notables cultivés et faisant collection de monnaies antiques⁶².

Une intégration aux échanges mondiaux au détriment des centres commerciaux de l'Empire ottoman ?

La région d'Alexandrette et d'Antioche est intégrée dans des échanges locaux, méditerranéens voire européens. Pourtant, elle semble relativement peu en profiter. Les recherches⁶³ sur l'intégration de l'Empire ottoman à l'économie-monde au XIX^e siècle ont mis en avant la « mise sous tutelle » et la domination de l'économie de l'Empire par les puissances économiques européennes, faisant de ce dernier une « périphérie ». Les échanges commerciaux se seraient faits au détriment de l'Empire, exportant des produits bruts à faible valeur ajoutée, alors que les États occidentaux inondaient l'Empire de leurs produits manufacturés à forte valeur ajoutée. À cet égard, l'intégration au capitalisme mondial aurait accru la dépendance de l'État ottoman à l'égard des puissances européennes, engendré le développement des villes portuaires comme Izmir, Istanbul ou Beyrouth et causé le déclin de villes de l'intérieur comme Damas et Alep⁶⁴.

Les travaux sur Alep se sont appuyés sur les rapports consulaires britanniques pour déplorer le déclin de l'industrie du tissage de la ville et y voir la conséquence de la concurrence faite à l'économie locale par l'importation de tissus manufacturés britanniques. Le déclin économique des grandes cités marchandes de l'intérieur a été cependant fortement nuancé. Les recherches récentes ont montré que l'économie en Méditerranée orientale avait manifesté des capacités remarquables de résistance et d'adaptation aux changements mondiaux⁶⁵. Le cas d'Alep est, à cet égard, révélateur car les crises

⁶¹ Christoph Herzog, « Nineteenth century Baghdad through Ottoman eyes », dans Jens Hanssen *et alii*, *The Empire, op.cit.*, pp. 311-328.

⁶² Gertrude Bell, *Syria. The Desert and the Sawn*, 1907, New York, Cosimo Classics, rééd. 2007, p. 324.

⁶³ Reşat Kasaba, *The Ottoman Empire and the World Economy. The Nineteenth Century*, New York, State University of New-York Press, 1988, p. 5.

⁶⁴ Roger Owen, *The Middle East and the World Economy, 1800-1914*, Londres, I.B. Tauris, 1993 (rééd) ; C.A. Bayly et Leila Tarazi Fawaz (éd.), *Modernity and Culture. From the Mediterranean to the Indian Ocean*, New York, Columbia University Press, 2002, p. 11.

⁶⁵ Peter Sluglett, « Aspects of Economy and Society in the Syrian Provinces : Aleppo in Transition, 1880-1925 », dans C.A. Bayly et Leila Tarazi Fawaz (éd.), *Modernity and Culture from the Mediterranean to the Indian Ocean*, New York, Columbia University Press, pp. 144-157.

diverses que connaît la ville au début du siècle mettent à mal ses équilibres démographique et économique. Sur le plan politique, la révolution française, les guerres napoléoniennes et la guerre de Crimée bouleversent les échanges en Méditerranée⁶⁶. À l'échelle locale, les épidémies et les tremblements de terre (en particulier celui de 1822) ainsi que les difficultés du gouvernement ottoman à régler les problèmes locaux et à limiter l'autonomie de groupes locaux qui concurrencent l'autorité de l'État nuisent également à la bonne santé des affaires⁶⁷. Pour autant, un courant commercial minimum se maintient avec l'Europe et Alep demeure un centre économique important à l'échelle régionale, et un centre manufacturier. La tutelle égyptienne n'a pas nui aux intérêts économiques de la région car elle a donné lieu à des projets de développement de l'arrière-pays entre Alexandrette et Alep et augmenté la production agricole et industrielle. Avec l'ouverture du canal de Suez en 1869 et l'absence de communications efficaces avec Alexandrette, les routes du commerce d'Iran et d'Irak, dont les caravanes passaient par Alep, se sont mises à emprunter la voie maritime⁶⁸. En 1874, Alep connaît une crise commerciale : les commerçants alépins ont accumulé des marchandises qu'ils ne parviennent pas à écouler et la réorganisation des circuits commerciaux par le canal de Suez continue de détourner de la ville une partie des flux. Cela engendre des faillites, dont celle de la maison Salomon et Moïse Altaras et Cie, partenaires de commerce des Belfante et Catoni d'Alexandrette⁶⁹. Mais cette nouvelle donne n'empêche pas Alep de trouver des ressources pour s'adapter aux nouvelles réalités économiques. Donald Quataert a pu ainsi montrer que la production sortie des manufactures de tissage alépine était restée importante et s'était même accrue au début du XX^e siècle⁷⁰. À Alep, les activités des maisons européennes des Poche et des Marcopoli, des Picciotto, des Girardi, qui continuent de développer leurs affaires, en sont un témoignage⁷¹. Les échanges se réorganisent, se tournant désormais encore davantage vers l'arrière-pays, où peut s'écouler une production locale. Le tissage, qui avait fait la prospérité de la ville, ne meurt pas. Les rapports commerciaux du vice-consulat d'Allemagne à Alexandrette attestent de cette réorganisation des échanges : les ateliers d'Antioche, d'Alep et d'Aïntab continuent de fournir des manufactures de bon usage et de bon teint aux marchés de la Mésopotamie, de l'Anatolie et de l'Égypte⁷².

Cependant, la région d'Alep, Alexandrette et Antioche, principalement exportatrice de produits bruts et importatrice de produits manufacturés, est sensible aux changements de conjoncture

⁶⁶ Heinz Gaube, Eugen Wirth, *Aleppo. Historische und geographische Beiträge zur baulichen Gestaltung, zur sozialen Organisation und zur wirtschaftlichen Dynamik einer vorderasiatischen Fernhandelsmetropole*, Wiesbaden, Dr. Ludwig Reichert, 1984, p. 265.

⁶⁷ André Raymond, "Alep à l'époque ottomane (XVIIe-XIXe siècles)", *Revue du Monde musulman et de la Méditerranée*, 62, 1991, pp. 93-109.

⁶⁸ Jean-Claude David, Thierry Boissière, *Alep et ses territoires : fabrique et politique d'une ville (1868-2011)*, Beyrouth – Damas, Presses de l'IFPO, 2014, p. 522.

⁶⁹ MAE, 4CCC, 35.

⁷⁰ Edhem Eldem *et alii*, *The Ottoman city, op. cit.*, p. 73.

⁷¹ Mafalda Ade, *Picknick mit den Paschas. Aleppo und die levantinische Handelsfirma Fratelli Poche (1853-1880)*, Orient-Institut Beirut, 2013, p. 77.

⁷² PA, AA, R 901/6694, vice-consul à consul Alep, Alexandrette, Rapport commercial pour l'année 1907.

économique, qui ont une action sur les prix des marchandises. L'Empire ottoman, pendant la période 1875-1896 connaît le retournement de la conjoncture économique mondiale : la Grande Dépression qui frappe également l'Europe. Cette dernière a pour conséquence de faire baisser les prix de façon rapide et importante : ainsi, celui des exportations de produits bruts ottomans chute de 48% pendant cette période⁷³. Les politiques commerciales des États européens entravent également les exportations : dans les années 1890, les droits protectionnistes en France ne permettent pas aux producteurs d'exporter de grandes quantités de marchandises. Alexandrette subit également les répercussions de cette mauvaise conjoncture économique du dernier quart du XIX^e siècle. La région d'Alexandrette et d'Antioche pâtit en outre de la concurrence croissante de nouveaux pays producteurs de produits bruts. Dans les années 1860, les céréales, surtout les blés, sont au premier rang des denrées exportées par Alexandrette. Des quantités considérables partent pour l'Italie (Gênes, Livourne, Naples, la Sicile), où ils servent à faire des pâtes. Or les négociants alépins subissent la concurrence des blés produits en Russie et en Inde, qui inondent le marché d'Alep de céréales importées à moindre coût⁷⁴. La commercialisation des blés américains sur les marchés internationaux qui contribuent à faire chuter les prix mondiaux, ainsi que la Grande Dépression font donc régresser les exportations d'Alexandrette. Elles passent de 1,090 millions de \$ en 1874 à 880 l'année suivante, 776 en 1876 et 421 en 1877. Il faut attendre 1879 pour que les exportations reprennent leur rythme antérieur. Au début des années 1890, la région d'Alep est à nouveau touchée de plein fouet par ce phénomène alors que la crise économique est à son maximum : la ville ne parvient plus à trouver des débouchés pour sa production de céréales, dont vivaient à la fois les commerçants et les agriculteurs et qui sont désormais trop chers⁷⁵. Cela se traduit par une nouvelle diminution importante des exportations, qui oscillent entre 700 et 900 millions de £ entre 1890 et 1894 et il faut attendre 1895 pour que les exportations retrouvent leur niveau antérieur. À la veille de la guerre, la baisse des prix due à la concurrence internationale est confirmée : en 1914, la récolte de céréales est abondante dans le monde et les cours du blé et de l'orge déclinent pour se mettre au prix des articles venant d'Amérique.

À cette baisse structurelle des prix sur le marché mondial, s'ajoutent des facteurs conjoncturels, qui augmentent le prix des blés locaux. En 1878, les autorités ottomanes interdisent l'exportation des céréales du *vilayet*, ce qui nuit aux intérêts des transitaires d'Alexandrette : les Belfante, Catoni et Levante récriminent en vain auprès des autorités ottomanes pour obtenir l'autorisation d'embarquer leurs marchandises⁷⁶. En 1886, une invasion de sauterelles conjuguée à une grande sécheresse renchérit le prix des blés et en rend impossible l'exportation en Europe. Ce sont 5

⁷³ Sevket Pamuk, « The Ottoman Empire in the "Great Depression" of 1873-1896 », dans *The Journal of Economic History*, vol.44, n°1, mars 1984, pp. 107-118.

⁷⁴ FP/K/Be/U/2008/ consulat de Belgique à S.E. le Baron Moncheur, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique à Constantinople, Alep, 14 janvier 1911.

⁷⁵ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1894.

⁷⁶ AER, Consulat d'Alep, b.12, MAE au consulat Alep, Rome, 15 mai 1878.

millions de tonnes de blés qui, cette année-là, ne peuvent être placées sur les marchés européens⁷⁷. En 1901, l'insuffisance des récoltes de céréales dans la province d'Alep nécessite l'importation de blés et de farines pour subvenir aux besoins de la population⁷⁸. En 1908, on peut encore remarquer une diminution nette des exportations et une augmentation ponctuelle des importations. Elle s'explique largement par la modicité des récoltes en céréales, due à une nouvelle invasion de sauterelles entre Alep et l'Euphrate. Par mesure de prévoyance, le gouverneur d'Alep interdit d'exporter ces denrées⁷⁹. On importe des blés et des orges de l'intérieur de la Syrie (Homs et Hama), des farines d'Europe et des maïs d'Alexandrie et les exportations de céréales d'Alexandrette sont insignifiantes⁸⁰. Cette prohibition, faite sans avis préalable et sans délai accordé au commerce, cause des préjudices importants aux négociants du littoral. Certains exportateurs de céréales doivent suspendre leurs paiements et ne peuvent tenir leurs engagements. Les Belfante et Catoni protestent à nouveau auprès des autorités ottomanes pour obtenir le droit d'exporter les céréales d'Arsouz, d'Alexandrette et de l'Amouk, achetées avant la publication de la prohibition des exportations⁸¹. Face à ces aléas, les agriculteurs trouvent une solution de rechange en se mettant à cultiver des racines de réglisse, dont le commerce à destination de l'Amérique ne cesse d'augmenter à partir des années 1886. Mais ce produit subit également la concurrence mondiale et la baisse des prix qui en résulte en Amérique : les racines de Batoum et Bagdad viennent prendre la place de la production alépine⁸². Au tournant du siècle, avec la reprise économique mondiale, les exportations et les importations croissent à nouveau en volume à Alexandrette, jusqu'en 1909. Entre 1873 et 1908, les importations du port d'Alexandrette croissent annuellement d'environ 2,2%, tandis que les exportations atteignent un taux d'environ 2%.⁸³ À partir de 1909 en revanche, le total du commerce du port d'Alexandrette ne cesse globalement de diminuer, importations et exportations confondues, passant de 60 à 45 milliers de tonnes. Cette diminution semble s'expliquer par la crise financière de 1907, qui touche en particulier l'Amérique et l'Égypte, et qui se traduit par un resserrement monétaire, limitant les crédits et donc les ordres des exportateurs, et des faillites nombreuses, tant à Alexandrie qu'à Alep, et qui portent un coup à la situation d'Alexandrette⁸⁴, mais peut-être aussi par les troubles intérieurs que connaît l'Empire ottoman à partir de 1909⁸⁵.

La province d'Alep, qui fut longtemps une région essentiellement agricole, l'un des meilleurs greniers de l'Empire ottoman, perd, depuis un quart de siècle, d'année en année, son importance dans le domaine de

⁷⁷ *Bulletin consulaire français pour 1886*, vol..XV, Paris, Imprimerie Nationale, 1888, p. 218.

⁷⁸ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1901.

⁷⁹ PA, AA, R.901/6694, vice-consul à consul Alep, Alexandrette, Rapport sur la récolte de blé, les conditions du marché et l'exportation des céréales du Port d'Alexandrette durant l'année 1908.

⁸⁰ PA, AA, R. 901.6694, vice-consul à consul Alep, Alexandrette, Rapport sur la récolte du blé, les conditions du marché et l'exportation des céréales du port d'Alexandrette durant l'année 1909.

⁸¹ AER, vice-consulat d'Alexandrette, b.5, Belfante et Catoni à vice-consul d'Italie, Alexandrette 9 octobre 1908.

⁸² *Bulletin consulaire français pour 1886*, vol..XV, Paris, Imprimerie Nationale, 1888, p. 226.

⁸³ Michael R. T. Dumper et Bruce E. Stanley, (éd.) *Cities of the Middle East op. cit.*, pp. 175-180.

⁸⁴ PA, AA, R.901/6694, vice-consul à consul Alep, Alexandrette, Rapport commercial pour l'année 1907.

⁸⁵ *Cf infra*.

la production et de l'exportation de céréales. En effet, il y a une vingtaine d'années, le port d'Alexandrette exportait en moyenne une quantité annuelle de 30 à 40 000 tonnes de blés et d'orges ; cette quantité se trouve aujourd'hui réduite à quelques centaines de tonnes de céréales diverses provenant des récoltes du littoral car l'intérieur du pays n'exporte presque plus rien de ces articles⁸⁶.

Alexandrette, malgré la Grande Dépression des années 1870-1896, profite cependant, à l'instar d'autres villes portuaires⁸⁷, de l'essor des communications terrestres et maritimes et est devenue, quoique modestement, un espace de contacts privilégiés au sein d'une économie capitaliste mondialisée. C'est précisément dans la seconde moitié du siècle que s'installent la plupart des maisons de commerces tenues par des Levantins, qui y développent leurs affaires de transit sur tout le pourtour méditerranéen.

Les produits, les circuits et les acteurs des circulations économiques à Alexandrette

Le port d'Alexandrette connaît un dynamisme économique certain à la fin du XIX^e siècle, au moins en volume. Les exportations et les importations ne cessent de croître en volume entre le début des années 1870 et le début du XX^e siècle, ce qui confirme que la connaît un certain dynamisme économique. Il faut le mettre en relation avec l'extraordinaire décloisonnement du monde qui s'opère à la fin du XIX^e siècle et qui est permis par l'essor de la navigation. Alexandrette, comme d'autres échelles du Levant, profite de l'essor de la voie maritime, le plus rapide et le moins cher des moyens de transport. L'augmentation du nombre de tonnages des navires chargeant et déchargeant dans le port indique que cette échelle est de plus en plus fréquentée : en 1858, ce sont 100 000 tonnes, en 1885, 292 000, en 1898, 401 000 et en 1911, 580 000 tonnes de marchandises qui transitent par le port⁸⁸. La diminution ponctuelle du nombre de bâtiments n'indique pas un déclin, mais les mutations de l'économie portuaire. Si, dans les années 1860, il est parfois encore plus rentable d'utiliser le voilier pour transporter certaines marchandises (par exemple, le coton, dont les prix flambent à cause de la guerre de Sécession aux États-Unis), c'est de moins en moins le cas au cours du siècle. On voit alors la voile perdre de son importance par rapport à la vapeur, et, à la fin du siècle, les voiliers fréquenter moins souvent la rade d'Alexandrette⁸⁹.

Pour retrouver la place que joue Alexandrette dans les échanges locaux, régionaux et méditerranéens, il faudrait pouvoir retrouver avec précision le trajet des marchandises. Or, il est

⁸⁶ PA, AA, R.901.6694, vice-consul à consul Alep, Rapport sur le commerce de blé, les conditions du marché et l'exportation des céréales du Port d'Alexandrette pour l'année 1910.

⁸⁷ Farouk Tabak, « Local merchants in the Peripheral Areas of the Empire: the Fertile Crescent during the Long Nineteenth Century », dans *Review* 11:2, 1988, p. 179-214.

⁸⁸ Charles Issawi, *The fertile crescent, op. cit.*, 1988, p. 204.

⁸⁹ MAE, 5CCC, 2, vice-consul à consul Alep, Rapport sur la navigation à Alexandrette en 1899, Alexandrette 1900.

difficile de s'appuyer sur des statistiques commerciales fiables permettant de mettre en œuvre une traçabilité rigoureuse des marchandises⁹⁰. La provenance originelle des marchandises est souvent inconnue, car la provenance indiquée est celle du dernier port qu'elles ont touché en transit. Ainsi, des marchandises allemandes qui transitent par Trieste ou Anvers sont classées dans les tableaux statistiques comme des marchandises autrichiennes ou belges⁹¹. En outre, les statistiques produites par les consulats européens décomptent la navigation à vapeur, mais ne comptent pas le cabotage régional qui se fait encore souvent à la voile⁹². Enfin, en l'absence d'une information économique officielle, les statistiques délivrées par les consulats, qui s'appuient sur les évaluations des marchands locaux, sont sujettes à caution⁹³. Le transit par les ports ottomans de marchandises à destination de l'Europe (par exemple des manufactures britanniques) n'est pas rare, et les routes empruntés par le commerce sont donc parfois difficiles à suivre car l'administration ottomane des douanes ne se soucie pas de savoir d'où proviennent exactement les marchandises⁹⁴. En outre, seules sont prises en compte les statistiques payant des taxes : or, entrent en franchise toutes sortes de marchandises, dont les commandes de l'État liées aux chemins de fer, aux ports...

Produits et circuits de marchandises : un commerce à plusieurs échelles

Le centre commercial de tous les produits ne se trouve pas au port d'exportation. Alexandrette n'est qu'une porte, c'est l'écluse par où passent tous ces produits que l'on exporte en Europe et en Amérique. Bagdad, Mossoul, Ourfa, Diarbékir, Killis, Aïntab, Marache sont les principaux centres de production et Alep le seul grand marché de presque la totalité de ces richesses⁹⁵.

Alexandrette : la porte d'un commerce à plusieurs échelles

Se dessine à Alexandrette un espace à plusieurs dimensions, ainsi qu'on le retrouve dans d'autres villes portuaires de l'Empire Ottoman comme Alexandrie⁹⁶: l'espace des relations entre la ville et l'intérieur, en particulier Alep, l'espace des flux méditerranéens par Livourne, Trieste et Marseille et l'espace du grand commerce international vers l'Angleterre, l'Amérique et l'Asie. À la fin du XIX^e siècle,

⁹⁰ Marc Aymes, « Provincialiser l'empire ». Chypre et la Méditerranée ottomane au XIX^e siècle », dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2007/6, 62^e année, p. 11.

⁹¹ PA, AA, R 901/6694 vice-consul à consul Alep, Alexandrette, Rapport sur le mouvement du port en 1906.

⁹² PA, AA, R 901/6694, vice-consul à consul Alep, Alexandrette, Rapport sur le mouvement du port en 1911.

⁹³ Cf chapitre 2.

⁹⁴ Daniel J. Grange, *L'Italie et la Méditerranée (1896-1911). Les fondements d'une politique étrangère*, Rome, Ecole Française de Rome, 1994, p. 225.

⁹⁵ MAE, 206 CPCOM, 476, Mouvement commercial et maritime d'Alexandrette pendant 1901.

⁹⁶ Robert Ilbert, *Alexandrie, 1830-1930*, Le Caire, IFAO, 1996.

Alexandrette reste une porte d'entrée et de sortie importante entre l'Europe, le Proche-Orient et la Méditerranée, permettant un commerce à plusieurs échelles.

Alexandrette est le principal port par lequel s'embarquent les marchandises produites dans l'arrière-pays à destination de l'Europe *via* la Méditerranée. Si les céréales (blés cultivés dans la plaine de l'Amouk, près d'Antioche, pois et autres céréales tels l'orge et le maïs) constituent une part essentielle de ce commerce, d'autres denrées sont exportées en quantités importantes. Les noix de Galles, dont Mardine, Diyarbékir et Ourfa sont les principaux centres de production entre novembre et avril, se dirigent vers les ports européens du Havre, de Marseille, de Trieste ou de Hambourg. Les paiements ont lieu ordinairement au comptant, contre documents ou à l'arrivée de la marchandise dans les ports⁹⁷. Les graines jaunes, dites « de Perse », venant d'Aïntab et de Marache, achetées par les marchands alépins et servant à la teinture des tissus, sont exportées vers Le Havre, Dunkerque, Marseille, Hambourg, Anvers, Gênes ou Trieste. Les laines constituent aussi l'une des principales ressources du *vilayet*, que les Poche et Marcopoli exportent en quantité importante à destination de l'Europe. L'élevage des moutons est une ressource importante des arabes nomades qui campent dans la vallée de l'Euphrate et les plaines de Palmyre et les laines les plus fines qu'ils produisent portent leur nom : « Chammar », « Anézé ». On les trouve surtout à Mossoul, Mardine, Diarbékir, Ourfa et Alep. D'autres laines plus grossières proviennent de Mossoul, de la Djezireh, d'Erbil ou de Souleimaniyé. La majeure partie se vend aux États-Unis, soit directement (aux ports de New-York, Boston et Philadelphie), soit par l'intermédiaire des places de Marseille, Liverpool et Londres et sert pour la fabrication de tapis et d'étoffes grossières. Une très faible partie est vendue en France ou en Italie où elle est employée à la matelasserie. Les peaux et maroquins constituent d'autres denrées faisant l'objet d'exportations importantes, surtout à destination de l'Allemagne et de l'Autriche. Les peaux de chèvres, originaires de Diarbékir, sont exportées à Constantinople *via* Alexandrette, à Marseille, à Hambourg et à Trieste. Les principaux clients sont l'Allemagne, la France et l'Autriche-Hongrie. La racine de réglisse, extraite dans toute la province depuis Ourfa, jusqu'à Antioche, est expédiée après séchage à Alexandrette, où elle est pressée en balles et exportée vers l'Amérique. L'exploitation de cette denrée est presque exclusivement entre les mains du Trust américain des Tabacs. En 1885, une société américaine de New-York fonde une succursale à Alexandrette sous le titre de *Staniford Manufacturing Company*, qui s'occupe exclusivement de l'exportation de la racine de réglisse brute en Amérique, où elle est traitée par des procédés mécaniques peu coûteux. Grâce à des résultats florissants, la compagnie peut se permettre d'acheter de vastes terrains en bord de mer, dans la partie ouest de la ville, où elle construit une maison d'habitation pour son représentant et trois grands magasins affectés au dépôt et au pressage à vapeur des balles. L'activité fait des émules, attirant une compagnie anglaise, Mac Andrew and Forbes, qui établit des ateliers à l'Est d'Alexandrette et se livre, à moindre échelle,

⁹⁷ MAE, 206 CPCOM, 476, consulat à MAE, rapport commercial pour l'année 1909, Alep, 22 mars 1910.

aux mêmes activités que ses concurrents américains. Les pays européens importent également des denrées coloniales : sucre en provenance d'Autriche, de Russie et de Belgique ; café, acheté en Égypte, en Angleterre ou en Autriche, ainsi que poivre et piment arrivant d'Angleterre et de France.

Les marchandises transitant par Alexandrette dessinent aussi des circuits économiques à l'échelle régionale, à travers des zones de production et des circuits de commercialisation internes à l'Empire. C'est l'Égypte qui entretient les relations commerciales les plus importantes en volume, avec Alexandrette. Un commerce très lucratif se fait en effet entre Alexandrette et Alexandrie au tournant du XIX^e et du XX^e siècles. Un grand nombre de bœufs (en moyenne 12 à 14 000 par an) et de moutons (40 000 par an), élevés dans la région de Mossoul, s'exportent en Égypte par la voie d'Alexandrette, donnant lieu à un fret annuel important d'une valeur d'environ 300 000 F⁹⁸. L'occupation égyptienne sur la Syrie a très probablement renforcé les relations économiques entre la région d'Alep-Alexandrette et l'Égypte. Pendant la période égyptienne, en effet, la paix et la stabilité relative vont de pair avec la croissance de la production agricole et des activités commerciales. Le commerce saisonnier des boeufs, qui s'accroît dans les années 1880 lorsque les Britanniques prennent pied en Égypte, ne cesse de prendre de l'importance pendant la seconde moitié du siècle et perdure à la fin du siècle, grâce aux mesures fiscales mises en œuvre par les autorités ottomanes⁹⁹: le gouvernement a exempté cette marchandise de tout impôt, même de la *zekat*, taxe à laquelle sont soumis tous les animaux. Outre du bétail, le pays achète chaque année, presque à la même époque, sur les marchés d'Alep et des autres centres de l'intérieur, de 7 à 800 000 kgs de beurre (provenant d'Ourfa et de Mardine), de grandes quantités de pistaches, de noix, de raisins secs, de fruits verts, d'huile, de tissus, de maroquinerie jaune et rouge... L'olivier, qui est une des richesses du *vilayet*, donne lieu à une production d'huile très importante, notamment dans les districts de Killis et d'Antioche. L'huile est extraite à l'aide de moulins traditionnels à Killis, tandis qu'on use de machines européennes à Antioche. Elle sert soit à la fabrication du savon, soit, lorsqu'elle est de qualité supérieure, à l'alimentation. Elle s'exporte peu en Europe et est essentiellement achetée par l'Égypte ou par les provinces turques, lorsqu'elle n'est pas utilisée pour la fabrication locale des savons. Les ateliers d'Antioche, d'Alep et d'Aïntab fournissent aussi des étoffes aux marchés de Mésopotamie et d'Anatolie, expédiées vers l'intérieur par caravanes¹⁰⁰.

À plus petite échelle, Alexandrette est aussi la porte d'entrée dans l'Empire des filés écrus, en provenance des Indes, des cotons et des filés teints venant d'Angleterre (Manchester), d'Italie et d'Autriche-Hongrie. La Grande-Bretagne tient une place décisive dans ce commerce par les filés et les indiennes qu'elle importe dans la région. À la fin des années 1880, une nouvelle importation prend de l'importance : celle des graines de vers à Soie. Chaque été, des négociants vont en France ou en Corse

⁹⁸ MAE, 5CCC, 2, vice-consul à MAE, Alexandrette, 13 septembre 1900.

⁹⁹ Vital Cuinet, *La Turquie, op. cit.*, t. 3 p. 50.

¹⁰⁰ PA, AA, R.901/6694, vice consul à consul Alep, Alexandrette, Rapport commercial pour l'année 1907.

et rapportent des semences, distribuées gratuitement aux paysans. Les cocons produits sont ensuite achetés pour moitié par des filateurs de Beyrouth tandis que le reste, filé sur place, s'en va à Alep et sert au tissage d'étoffes à l'échelle régionale.

Un commerce aux mains de quelques grands marchands ottomans et des familles levantines d'origine européenne

- Alexandrette : de la présence française à la prépondérance britannique ?

La concurrence des pays occidentaux sur le commerce d'Alexandrette est influencée par les événements politiques, le développement économique mondial et les relations internationales. Au XIX^e siècle, la France, partenaire éminent de la région au XVII^e et au début du XVIII^e siècle s'est trouvée évincée par l'Angleterre à partir de la Révolution française. C'est dans le domaine des importations que la concurrence entre les puissances occidentales est la plus féroce. Les rapports commerciaux des consulats d'Alep et des vice-consulats d'Alexandrette témoignent du déclin relatif de la présence commerciale française dans la ville. S'il y a encore des relations privilégiées avec Marseille, la France tient de moins en moins la première place pour les affaires. À partir du milieu du siècle, les chasses-gardées françaises sont menacées par les productions d'autres pays européens : la Toscane et l'Autriche concurrencent la fabrication française de bonneterie ; la draperie subit la concurrence belge, allemande et surtout britannique. En 1870, le pavillon français occupe toujours le premier rang pour le nombre de bâtiments fréquentant le port d'Alexandrette et pour le tonnage, devant les pavillons russe et ottoman¹⁰¹. En 1913, il se trouve largement derrière le pavillon britannique et derrière le pavillon ottoman, en tonnage comme en valeur¹⁰².

De toutes les nations qui alimentent le marché d'Alep et les centres commerciaux de l'Euphrate et du Tigre, *via* Alexandrette, c'est l'Angleterre et ses colonies indiennes qui fournissent le plus de produits. L'importation des marchandises anglaises par le port d'Alexandrette atteint en 1901 la somme de 31 857 625 francs, embrassant ainsi un peu plus de la moitié de l'importation totale qui se fait dans le port. Les cotonnades et les filés de coton ne sont pas les seules marchandises que l'Angleterre et ses colonies envoient en divers points de l'intérieur par la rade d'Alexandrette ; ces dernières y expédient aussi des indigos, des soieries, des cuirs et des peaux, du fer et de la ferronnerie, du plomb, du zinc... Cette situation prépondérante des produits anglo-indiens n'est pas due à l'addition de l'ensemble de toutes les marchandises de cette provenance mais à l'expédition d'une seule catégorie de produits, les cotonnades et les filés de coton, qui lui assignent cette place hors concours

¹⁰¹ MAE, 4CCC, 35, Rapport sur le commerce et la navigation du port d'Alexandrette en 1870.

¹⁰² Charles Issawi, *The Fertile Crescent, op. cit.*, p. 153.

dans les importations du port d'Alexandrette¹⁰³. En effet, sur les 31 857 625 francs que représente la valeur des produits anglo-indiens expédiés vers Alexandrette, 27 110 000 concernent l'industrie cotonnière¹⁰⁴. Dans les deux dernières décennies du XIX^e siècle, les produits anglais comptent, à Alexandrette comme à Beyrouth, pour près de la moitié des importations et passent de 0.8 à 1.3 millions £ entre 1880 et 1890. Immédiatement après l'Angleterre et ses colonies, en termes de tonnage, se hisse l'Autriche-Hongrie, qui exporte essentiellement tissus de coton, filés de coton, tissus de laine et de coton en tous genres, puis l'Italie¹⁰⁵. Si les produits français ne s'écoulent plus facilement sur la place d'Alexandrette, cela tient à plusieurs facteurs. Leur prix, tout d'abord : la France produit des articles qui, comparativement à ceux des autres pays, sont trop chers. La population locale préfère des produits de moindre qualité, à meilleur marché. Ce sont notamment les négociants allemands et autrichiens qui « vendent à bon compte des articles de qualité inférieure sous une apparence riche et flatteuse à l'oeil [qui] s'harmonise parfaitement avec les goûts des populations d'Orient¹⁰⁶ ». Les représentants consulaires sur place invitent donc les fabricants français à imiter les grands industriels et fabricants anglais, allemands, autrichiens et suisses, qui fabriquent à l'intention de la Turquie des articles de qualité inférieure mais accessibles¹⁰⁷. Une autre cause tient aux moyens de paiement et aux facilités garanties par les différents pays. L'Allemagne et l'Autriche accordent de grandes facilités, tandis que la France ne traite en général qu'au comptant ou en payant d'avance¹⁰⁸. En Allemagne, en Italie et en Autriche, on pratique au contraire des facilités de crédit beaucoup plus longues et la plupart des transactions ne sont honorées que des mois après la livraison¹⁰⁹. Enfin, contrairement aux autres États européens, la France n'a pas l'habitude d'envoyer des commis-voyageurs qui s'arrêtent dans les échelles principales, sont chargés de faire la promotion, d'écouler les articles produits dans leur pays et d'obtenir des commissions pour les fabricants qui se chargent de leurs intérêts. C'est le cas notamment des Allemands faisant la promotion des draps de Leipzig ou des soieries de Saxe¹¹⁰. Au début du XX^e siècle, la place mineure des Français dans l'économie locale d'Alexandrette est visible par le petit nombre de négociants de cette origine présents dans la ville : à part le gérant du vice-consulat dans les années 1890, le négociant M. Giacobbi, le vice-consul et le négociant M. Mercinier, seuls M. François Garelli, négociant et conseiller du commerce extérieur de la France à Alexandrette et M. Michel,

¹⁰³ Halil Inalçik, « When and How British Cotton Goods Invaded the Levant markets », dans Huri Islamoglu-Inan (éd.), *The Ottoman Empire and the World-Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, pp. 374-383.

¹⁰⁴ MAE, 206CPCOM, 476, vice-consul à MAE, Alexandrette, Mouvement commercial et maritime d'Alexandrette pendant l'année 1901.

¹⁰⁵ MAE, 206CPCOM, 476, vice-consul à MAE, Alexandrette, Mouvement commercial et maritime d'Alexandrette pendant l'année 1901.

¹⁰⁶ MAE, 5CCC, 1, vice-consul à MAE, Alexandrette, Mouvement commercial et maritime du port en 1892.

¹⁰⁷ Bulletin consulaire français 1886, Paris, Imprimerie nationale, 1888, p. 221.

¹⁰⁸ MAE, 5CCC, 1, vice-consul à MAE, Mouvement du port d'Alexandrette pour l'année 1896.

¹⁰⁹ Le vendeur doit s'affranchir des droits de douane et mettre la marchandise sur un bateau choisi par l'acheteur. C'est donc le vendeur qui paie les frais de douane et de chargement à bord du bateau.

¹¹⁰ Séverine Antigone Marin, « Le commis voyageur allemand : une image mythifiée dans la France de 1900 », dans *Entreprises et Histoire*, 2012/1, n°66, pp. 177-193.

représentant des Messageries maritimes à Alexandrette, prennent une part active dans le commerce. Au contraire, les levantins italiens ou britanniques tiennent les grandes maisons de commerce de la ville.

- Marchands et transitaires d'Alep et d'Alexandrette

Alep reste le grand carrefour commercial vers lequel affluent la plupart des marchandises destinées à l'exportation ou à l'importation. Ce sont donc les grands marchands alépins, souvent levantins, qui tiennent la place, négocient les prix et organisent les relations à la fois avec l'arrière-pays et avec les agents maritimes –transitaires- d'Alexandrette. La correspondance des Poche et des Marcopoli et les archives des consulats d'Italie à Alep et à Alexandrette laissent entrevoir, par les réseaux de correspondants et par les procès commerciaux, la géographie de ces échanges. Les grands commerçants alépins entretiennent des échanges aussi bien avec l'arrière-pays qu'avec leurs transitaires des ports syriens et leurs correspondants à Alexandrie ou en Europe. De multiples acteurs contribuent donc à ce commerce à plusieurs échelles.

Les familles Poche et Marcopoli d'Alep font partie de ces grands marchands, installés depuis le début du XIX^e siècle, membres de l'élite sociale de la ville. Les frères Nicolas et Vincent Marcopoli, originaires de Chios, s'installent entre 1827 et 1839 à Alep, afin de travailler pour l'entreprise toscane Castelli et Compagnie, bientôt réorganisée en Giustiniani e Nipoli, puis en 1850 en Vincent Marcopoli et Compagnie. Un autre frère, Giovanni, s'établit à Mossoul¹¹¹. De leur côté, Frédéric et Adophe Poche fondent en 1853 la maison de commerce Fratelli Poche et Compagnie. Après une première période où les frères Poche se consacrent aux activités commerciales à l'échelle internationale, ils se tournent vers l'arrière-pays d'Alep, où se trouve leur approvisionnement en marchandises et où ils peuvent diffuser les marchandises qu'ils reçoivent d'Europe, et constituent un réseau solide d'agents locaux et de partenaires commerciaux. C'est notamment avec les deux petits centres d'Ourfa et de Diyarbékir qu'ils créent un réseau commercial important¹¹².

Participent également à ce commerce les intermédiaires chargés d'assurer et de sécuriser le transport terrestre des marchandises. Entre Alep et Alexandrette, pendant tout le XX^e siècle et jusqu'à la Première Guerre mondiale, le transport se fait à dos de chameaux et de mules. Ce sont les nomades installés entre les deux villes qui jouent un rôle essentiel, en assurant la constitution de caravanes. Les Turcomans, qui sont pourtant réputés pour leurs activités de brigandage, sont sérieux en ce qui concerne le transport de marchandises, dont certaines sont d'un grand prix. Pour cela, ils fournissent les chameaux, dont le prix fluctue : de 10 à 15 piastres par tête, il monte par exemple à 30 ou 35 au début du XIX^e siècle. S'ils sont attentifs à une livraison complète de la marchandise, cette dernière

¹¹¹ Mafalda Ade, *Picknick*, *op. cit.*, p. 44.

¹¹² *Ib.*, p. 100.

court souvent le risque des détériorations. Ainsi, certains clients d'Alexandrette peuvent se plaindre aux Poche/Marcopoli du peu de soin que les chameliers ont pris de leur marchandise, l'exposant trop longtemps à la pluie, au vol et à toutes les intempéries, réclamant aux chameliers de payer le coût de la détérioration. Cette légèreté des transporteurs s'explique par des considérations financières : obligés de faire étape, au lieu de loger dans les *khans* établis le long de la route, où le confort est sommaire et souvent tenus par des Arméniens qui pratiquent des tarifs prohibitifs¹¹³, ils s'arrêtent en rase campagne pendant des semaines, exposant les marchandises à tous les vents. Les autres intermédiaires importants sont les *aghas*, grands propriétaires terriens des environs d'Alexandrette. Ceux établis dans l'Amouk, la plaine d'Antioche, hébergent les troupeaux destinés à l'Égypte, en attendant qu'ils soient embarqués à Alexandrette. Ceux de Beylan, la famille d'Abdallah Bey, louent assez cher aux Européens des magasins destinés à abriter les marchandises qui viennent d'Europe et qui y sont expédiées¹¹⁴.

Enfin, les transitaires d'Alexandrette sont chargés d'assurer l'expédition et le débarquement des marchandises à destination ou en provenance d'Europe¹¹⁵. Les archives du vice-consulat italien d'Alexandrette et du consulat d'Alep nous permettent de compléter cet aperçu des réseaux commerciaux, à travers les contrats commerciaux des levantins d'Alexandrette, qui exercent à la fois des activités de transit maritime pour des compagnies de navigation occidentales, de courtage et de représentation pour des maisons de commerce européennes, et de commerce pour leur propre compte. En plus de ses liens avec les Poche et les Marcopoli, la firme Belfante, Catoni et Levante est en relation avec de nombreuses grandes maisons européennes et autochtones d'Alep et de l'arrière-pays : avec la maison Villecroze, tenue par le vice-consul de France à Aïntab ; avec la branche alépine de la vieille maison livournaise Silvera, tenue par une famille juive sépharade¹¹⁶, avec les négociants juifs Aron, Hellel, David, Isaac et Moïse Altaras, d'origine autrichienne/italienne dont l'antenne alépine fait faillite en 1878¹¹⁷; avec Jakob Zollinger, riche commerçant et banquier, consul honoraire d'Allemagne à Alep¹¹⁸; avec la maison Moïse et David Picciotto, famille juive alépine d'origine autrichienne / italienne¹¹⁹. Ils entretiennent aussi une correspondance avec d'autres centres commerciaux de l'Empire : pour des affaires de courtage en grain avec la maison d'Elias Avania, grand marchand grec de Tarsous, cité prospère située à mi-chemin entre Mersine et Adana¹²⁰; avec les maisons Othon Tattarachi et Bugeaud de Beyrouth¹²¹ et, pour des affaires de pétrole, avec la firme

¹¹³ NA, FO 195/2137, Rapport sur l'administration du vilayet d'Alep, cité dans Charles Issawi, *The fertile Crescent, op.cit.*, p. 240.

¹¹⁴ Louis-Alexandre-Olivier de Corancez, *Itinéraire, op. cit.*, p. 91.

¹¹⁵ Cf chapitre 2.

¹¹⁶ Francesca Trivellato, *The Familiarity of Strangers. The Sephardic Diaspora, Livorno, and Cross Cultural Trade in the Early Modern Period*, New Haven, Yale University Press, 2009.

¹¹⁷ AER, consulat Alep, 1.

¹¹⁸ AER, consulat Alep, 12, Bilan de l'entreprise Belfante, Catoni, Levante au 20 janvier 1868.

¹¹⁹ AER, consulat Alep, 17, Giovanni Bühler à Moïse de Picciotto, vice-consul d'Autriche-Hongrie à Alep, Trieste, 9 décembre 1887.

¹²⁰ AER, consulat Alep, 1, Belfante Catoni à vice-consul, Alexandrette, 30 avril 1880.

¹²¹ AER, Alexandrette, b.3, Belfante et Catoni au vice-consul d'Italie, Alexandrette, 19 février 1892.

Rychner de Batoum¹²². À Alexandrette, ils sont représentants de la maison Bougleux de Livourne et de la maison Alexander Sidi & Co de Smyrne. Ces relations témoignent de l'insertion des Levantins d'Alexandrette dans divers réseaux commerciaux à l'échelle de la Méditerranée (ceux des Européens, ceux de la diaspora juive, ceux des levantins chrétiens) mais aussi de la diversité de leurs activités.

Les conditions du commerce : libre-échange, crédit et banques

Le commerce d'Alexandrette et de son arrière-pays profite du traité de libre-échange signé en 1838 entre la Sublime Porte et les puissances occidentales. Désormais, les négociants occidentaux sont autorisés à créer de véritables réseaux commerciaux et, à partir de 1858, obtiennent le droit de faire du commerce avec l'intérieur, même si les relations avec les producteurs de l'arrière-pays restent longtemps inaccessibles aux Levantins et détenues par des chrétiens ottomans¹²³.

Au début du XIX^e siècle, ni Alep ni Alexandrette ne sont pourvues d'un véritable réseau bancaire ni d'institutions commerciales aptes à favoriser le commerce : il existe plusieurs changeurs, mais ni banque, ni bourse, ni chambre de commerce, ni assurances¹²⁴. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les banques européennes commencent à intervenir de manière croissante dans l'Empire ottoman, d'abord essentiellement pour des affaires commerciales, puis pour des financements dans des grands projets de construction et les infrastructures de transport¹²⁵. L'implantation des banques européennes dans l'Empire ottoman traduit la préoccupation des gouvernements des puissances d'accroître leur pénétration économique, dans un contexte de rivalités impérialistes croissantes. En 1863, naît la Banque impériale ottomane, à la fois banque privée franco-anglaise et banque d'État à Constantinople. Dans les années 1880-1890, elle devient française à plus de 80% et c'est à Paris que se prennent véritablement les décisions. Elle joue un rôle de premier plan dans l'administration de la Dette publique ottomane, mise en place en 1881. Cela engendre une augmentation et une amélioration du crédit, une diminution des taux d'intérêts et une facilitation des paiements internationaux, facilitant l'intégration de l'espace ottoman dans l'économie mondialisée¹²⁶. Dans les grandes villes de l'empire sont créées nombre d'agences qui témoignent d'une volonté d'investissement dans différentes affaires, notamment portuaires, assurant la création d'un réseau bancaire dans l'Empire, condition *sine qua non*

¹²² AER, Alexandrette, b.3, Belfante et Catoni au vice-consul d'Italie, Alexandrette, 8 juin 1898.

¹²³ Roger Owen, « The 1838 Anglo-Turkish Convention : An Overview », dans *New Perspectives on Turkey*, n°1, printemps 1992, pp. 7-15.

¹²⁴ *Alep sous le consulat de Henri Guys, op. cit.*, p. 88.

¹²⁵ Elena Frangakis-Syrett, « The role of European banks in the Ottoman Empire in the second half of the nineteenth and early twentieth centuries », dans Alice Teichova, Ginette Kurgan-Van Hentenryk, Dieter Ziegler (éd.), *Banking, trade and industry. Europe, America and Asia from the thirteenth to the twentieth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 263.

¹²⁶ Elena Frangakis-Syrett, « Les réseaux commerciaux et l'intégration au marché mondial de la Méditerranée orientale, un aperçu historique », dans *Méditerranée et Mer Noire entre mondialisation et régionalisation*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 194.

du commerce¹²⁷. Les agences de Smyrne¹²⁸, de Mersine et d'Adana¹²⁹ sont utilisées par les grandes maisons de commerce et les marchands pour leurs paiements internationaux et leur crédit. Contrairement à d'autres villes plus importantes de l'Empire, Alexandrette n'est pas précocement dotée d'institutions bancaires. Dans les années 1870, les paiements entre les Poche et les Belfante-Catoni se font par le biais de lettres de changes, endossées soit par la Banque ottomane à Alep ou Adana, soit par le Crédit lyonnais à Constantinople. Cette dernière agence, ouverte en 1875 à l'instigation d'Henri Germain, témoigne à la fois du relatif assainissement de la situation monétaire dans l'Empire depuis la création de la Banque impériale ottomane, de la croissance des capitaux disponibles, et de la volonté de la France de confirmer sa présence financière dans l'Empire ottoman en complétant le réseau bancaire, au pire moment cependant puisque le milieu des années 1870 marque les débuts de la Grande Dépression¹³⁰.

En l'absence de véritable réseau bancaire pendant une partie du siècle, les grands marchands des villes commerciales de l'Empire continuent de pratiquer, à côté de leurs activités commerciales, des fonctions de banquiers. C'est le cas des négociants alépins et des transitaires d'Alexandrette, qui assurent de façon informelle des fonctions bancaires, diversifiant ainsi leurs activités originelles, à travers du prêt d'argent à l'échelle locale puis, plus tardivement dans le siècle, en devenant représentants de succursales ou d'agences bancaires à Alexandrette. Les familles levantines d'Alexandrette et les grands marchands levantins d'Alep entretiennent des liens commerciaux réguliers, étroits et solides, qui leur permettent de développer leurs affaires, en l'absence d'un système de crédit institutionnalisé. Elles se font crédit et ont des lignes de comptes ouvertes l'une chez l'autre, qu'elles règlent périodiquement (généralement une fois par an). Augustin Catoni et Giuseppe Levante prêtent ainsi des sommes importantes à Cosmo Belfante, qui sont remboursées à Giuseppe Levante et Augustin Catoni en 1876, après la mort de Cosmo Belfante, par ses héritiers, Theodoro, Carlo et Clelia Belfante, sous la forme de la cession d'un jardin sis à Alexandrette et de terrains sur la montagne Aktchâi¹³¹. La pratique du crédit va même au-delà du réseau étroit des Levantins pour irriguer Alexandrette et son arrière-pays, témoignant de circuits financiers à l'échelle locale. Ce ne sont donc pas seulement entre ces Levantins que les prêts se font. Les familles ottomanes aisées de la ville participent à ces opérations de crédit, au-delà des réseaux levantins et confessionnels. Cosmo Belfante a ainsi des obligations de milliers de piastres sur Elias (drogman du vice-consulat d'Italie) et Ibrahim

¹²⁷ Jacques Thobie, « Banques européennes, finance et industrie au Moyen-Orient de 1871 à 1914 », dans *La France et l'Est méditerranéen depuis 1850*, Istanbul, Editions Isis, 1993, pp. 19-65.

¹²⁸ Elena Frangakis-Syrett, « Le développement d'un port méditerranéen d'importance internationale : Smyrne (1700-1914) », dans Marie-Carmen Smyrnelis, *Smyrne, la ville oubliée ? Mémoires d'un grand port ottoman, 1830-1930*, Paris, Autrement, 2006, p. 47.

¹²⁹ Meltem Toksöz, « Family and migration : the Mavromatis' enterprises and networks », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, n°82, 2011, pp. 359-382.

¹³⁰ Jacques Thobie, « Le Crédit lyonnais au Levant. Constantinople, Smyrne et Jérusalem », dans B. Desjardins, M. Lescure, R. Nougaret, A. Plessis et A. Straus (éds.), *Le Crédit Lyonnais, 1863-1986*. Genève, 2003, pp. 549-592.

¹³¹ Archives Poche-Marcopoli, FM/K/It/U/8001/Cession faite par les héritiers de feu C. Belfante à A. Catoni et G. Levante, Alep, 4 avril 1876.

Zreick, une autre de mille cinq cent piastres sur Abdallah Zreick, une autre sur un *agha* de Beilan, ou encore fait crédit à la maison Sader d'Alexandrette etc¹³². Les Zreick sont une famille de grands propriétaires terriens de la région d'Alexandrette. Abdallah Zreick, très riche propriétaire à Alexandrette et président de la municipalité de la ville au début du XX^e siècle, pratique lui-même le prêt, en servant de garant à un négociant d'Adana qui avait une forte dette envers la Banque ottomane¹³³. Les Sader, quant à eux, ont des activités de transit maritime et l'un des membres de la famille, Joseph Sader, est facteur de commerce et agent des postes françaises à Alexandrette. Les Belfante-Catoni prêtent également de l'argent aux *aghas* (grands propriétaires terriens turcs) de l'Amouk, qui s'occupent de garder le bétail destiné à l'Égypte, en attendant qu'il puisse être embarqué à Alexandrette. Ainsi, des circuits informels de crédits irriguent les activités commerciales d'Alexandrette, au-delà de l'étroit réseau des familles chrétiennes et levantines de la ville.

Par ailleurs, ces grands commerçants et transitaires sont souvent les premiers concernés par l'extension du système bancaire. Pour l'ouverture de nouvelles agences de l'Empire, les banques ont en effet tendance à recourir aux services des commerçants européens ou des banquiers privés¹³⁴. C'est le cas de la Banque ottomane, qui se fait représenter à Alexandrette à partir de 1904 par Luigi Levante, puis, à partir de 1909, emploie comme agents sur place dans sa nouvelle agence les Belfante et Catoni¹³⁵. Comme dans d'autres échelles importantes de l'Empire, à la suite de la Banque ottomane, des banques européennes créent des succursales à Alexandrette au début du XX^e siècle. Ce sont surtout des succursales de filiales, des banques créées par des institutions financières occidentales pour desservir expressément la vaste région de la Méditerranée. Leur existence et la solidité de leurs bases financières signifient qu'Alexandrette offre un potentiel économique suffisant. S'installe ainsi la *Deutsche Palästina Bank*, filiale de la *Deutsche Palästina-und-Orient-Gesellschaft*, fondée en 1879 avec un capital de 100 000 Marks, qui a deux représentants sur place. Créée pour soutenir les intérêts économiques et missionnaires de l'Allemagne dans l'Empire ottoman, l'entreprise ouvre en 1879 une filiale bancaire en Palestine, la *Deutsche Palästina Bank*, qui étend progressivement son réseau, en ouvrant des filiales à Jaffa, Gaza, et Beyrouth¹³⁶. À la veille de la guerre, l'ouverture d'une agence à Alexandrette va de pair avec les projets de développement des infrastructures ferroviaires et portuaires qui leur ont été concédés¹³⁷. En dépit du déploiement progressif d'un réseau bancaire, la région d'Alexandrette, Antioche et Alep restent moins bien pourvues que les plus grandes échelles de

¹³² Archives Poche-Marcopoli, FM/K/It/U/8001/Inventaire après décès de C. Belfante, Alexandrette, 8 mai 1871.

¹³³ CADN, vice-consulat Alexandrette, 3, vice-consul au Frère Onésime, Visiteur des Frères des Écoles chrétiennes à Beyrouth, Alexandrette, 7 mars 1912.

¹³⁴ Philip Cottrel (éd.), *East Meets West-Banking, Commerce and Investment in the Ottoman Empire*, Aldershot, Ashgate, 2008, p. 73.

¹³⁵ CADN, vice-consulat Alexandrette, 3, vice-consul au frère Onésime, Visiteur des Frères des Ecoles chrétiennes à Beyrouth, Alexandrette, 7 mars 1912.

¹³⁶ Nachum T. Gross, « Die Deutsche Palästina-Bank 1897-1914. Ein Forschungsfragment », dans *Journal of Business History*, n°33, 1988, pp. 149-177.

¹³⁷ PA, AA, R.63.171, consul à MAE, Alep, 26 janvier 1914.

l'Empire, comme Smyrne, Constantinople ou Beyrouth, dont les négociants ont des facilités de crédits bien supérieures et peuvent escompter des crédits à six à huit mois pour leurs marchandises¹³⁸. L'une des spécificités d'Alexandrette semble être que la figure du négociant, transitaire et banquier occidental s'occupant d'affaires financières, qui disparaît ailleurs sous l'effet de la spécialisation entre les affaires commerciales et les affaires bancaires, y perdure jusqu'à la première guerre mondiale et s'appuie sur des liens de confiance étroits entre les grandes familles commerçantes de la notabilité européenne, levantine mais aussi ottomane de la ville¹³⁹. Ces maisons de commerce d'Alep et d'Alexandrette assurent par ailleurs souvent, pour leur propre compte, d'autres activités, comme des investissements dans de l'immobilier à Alexandrette, de l'armement maritime ou de l'élevage (troupeaux de buffles)¹⁴⁰.

Un commerce entravé à la fin du XIX^e siècle par de multiples contraintes

Si Alexandrette est l'un des ports les plus importants de Syrie à la fin du XIX^e siècle, en dépit de l'amélioration des moyens de communication qui accélèrent l'intégration de la région à l'économie-monde et démultiplient les échanges, les négociants alépins et les transitaires de la ville ne cessent de récriminer contre les multiples entraves au commerce, qui empêchent le décollage économique de la ville. Ces dernières sont d'ordre divers : politique, logistique, sanitaire et économique, et ressortissent d'enjeux d'échelle à la fois locale et internationale.

Des contrôles sanitaires dans l'Empire ottoman qui conjuguent inefficacité et obstacles aux échanges

Alexandrette est considérée comme l'un des points les plus malsains de Syrie. Cette réputation, parfaitement méritée, a nui jusqu'ici au développement commercial que sa position et la bonté de sa rade auraient dû lui donner depuis longtemps¹⁴¹.

Depuis l'époque moderne, l'Empire ottoman apparaît comme un foyer de maladies qui se diffusent dans tout le bassin méditerranéen, rendant les échanges dangereux et provoquant les craintes des gouvernements européens. La peste, qui sévit dans l'Empire jusqu'au milieu du XIX^e siècle n'est pas la

¹³⁸ *Bulletin consulaire français pour 1886*, vol.XV, Paris, Imprimerie Nationale, 1888, p. 221.

¹³⁹ Elena Frangakis-Syrett, « Les réseaux commerciaux », *art. cit.*, p. 194.

¹⁴⁰ Cf. chapitre 2.

¹⁴¹ *Recueil des travaux du Comité consultatif d'hygiène publique de France et des actes officiels de l'administration sanitaire*, t. VII, Paris, Baillièrre et Fils, 1878, p. 156

seule épidémie redoutée¹⁴² : d'autres maladies très répandues comme le paludisme, appelé « fièvres intermittentes » ou la malaria, qui élit domicile dans les zones côtières basses ou marécageuses, font encore des ravages. Or Alexandrette est connue pour être l'une des villes de Syrie où le climat est le moins sain à cause des marais qui l'entourent, dont l'assèchement est à peine ébauché au XIX^e siècle. Le problème d'insalubrité de la ville vient d'un petit ruisseau, le Ras-ul-Aïn, qui sort du pied de la montagne et dont les eaux se répandent dans la plaine, formant un marais et changeant en marécage tous les enfoncements de terrain. En été, lorsque le ruisseau n'est plus grossi par les pluies, les eaux des marécages ne sont pas renouvelées et les fortes chaleurs provoquent des effluves qui empoisonnent la population. Le paludisme affaiblit la population de la ville, entravant son activité économique parce que la main d'oeuvre n'est pas en état d'assurer le chargement et le déchargement des navires. Sur une population de 2000 personnes environ en 1855, la mortalité due au paludisme durant l'été atteint 300 personnes. Ceux qui peuvent fuir abandonnent la ville, souvent pour se réfugier à Beilan, et « ceux qui restent sont dans un tel état de faiblesse et de souffrance qu'ils ne peuvent se livrer à aucun travail¹⁴³ ». La malaria tue les équipages des navires européens qui font relâche dans la rade, en particulier à la fin de l'été et au début de l'automne¹⁴⁴. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, le choléra revient périodiquement dans les provinces arabes de l'Empire ottoman : en 1875, une épidémie ravage la Syrie. Voyageant cette année-là à Alexandrette, le Docteur Lortet, doyen de la Faculté de Lyon, rapporte dans sa relation de voyage ses impressions sur la ville : « On comprend sans peine quels miasmes doivent s'échapper de ces bourbiers pendant la chaleur torride de l'été. La plupart des habitations ne sont que de pauvres huttes où grouillent des misérables, pâles et hâves, décimés par la fièvre typhoïde, les fièvres paludéennes et la dysenterie¹⁴⁵ ». Le choléra sévit à nouveau de 1889 à 1891, puis en 1893 et il circule pendant la première partie du XX^e siècle¹⁴⁶. En 1912, le paludisme et le choléra touchent à nouveau la région entre Alexandrette et Alep¹⁴⁷.

Les autorités ottomanes, en dépit des critiques des voyageurs européens qui déplorent leur inertie, ne restent pas inactives en matière de législation et de contrôle sanitaire. Mais les contrôles établis ne sont pas systématisés et les différentes régions de l'Empire ne sont pas toutes aussi bien dotées d'organes de surveillance. La logique est impériale¹⁴⁸ : Istanbul développe des écoles de médecine et des hôpitaux, tandis que les périphéries sont davantage délaissées, sauf à compter sur le dynamisme des élites locales en la matière. Le dispositif sanitaire est donc déséquilibré à l'échelle de l'Empire et ce sont souvent les communautés religieuses européennes qui pallient le manque d'infrastructures

¹⁴² Daniel Panzac, *La Peste dans l'Empire ottoman, 1700-1850*, Louvain, Peeters, 1985.

¹⁴³ *Recueil des travaux du Comité consultatif d'hygiène publique de France et des actes officiels de l'administration sanitaire*, t. VII, Paris, Baillière et Fils, 1878, p. 156.

¹⁴⁴ Daniel Panzac, *La Peste, op. cit.*, p. 54.

¹⁴⁵ CADN, Services techniques, Fonds Beyrouth, 2e versement, 231 citant Docteur Lortet dans sa relation de voyage à Alexandrette.

¹⁴⁶ Sylvia Chiffolleau, *Genèse de la santé publique internationale. De la peste d'Orient à l'OMS*, Rennes, PUR, 2012, p. 134.

¹⁴⁷ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1912.

¹⁴⁸ Sylvia Chiffolleau, *Genèse, op. cit.*, p. 138.

sanitaires de l'État, en tenant dispensaires et hôpitaux. L'administration sanitaire ottomane a bien un office à Mersine, Adana et Alexandrette, dirigé par un *mudir*¹⁴⁹ mais, malgré des postes secondaires, il s'avère insuffisant pour surveiller efficacement toute cette côte, où chaque petite baie sert d'échelle pour faire du commerce. C'est notamment le petit cabotage des côtes de Syrie et d'Égypte, qui transporte le bois de cette région, qui échappe à la surveillance des offices sanitaires. Le conseil sanitaire tente d'y remédier en engageant le gouvernement à favoriser la surveillance par la croisière de petits bâtiments, constituant une police sanitaire du littoral. Mais cette dernière n'est finalement pas mise sur pied¹⁵⁰. À Alexandrette, il y a dans les années 1870 un poste de médecin municipal, considéré comme l'un des plus périlleux à cause du danger des maladies et, de ce fait, souvent vacant, ce qui prive du même coup l'administration de renseignements sur l'état sanitaire de la ville, informations nécessaires pour le commerce avec Alep.

L'un des meilleurs moyens d'action pour contrôler les épidémies, faisant débat à l'échelle internationale à cause des entraves au commerce qu'il engendre, est la quarantaine, qui repose sur la création de lazarets¹⁵¹. Durant la première moitié du XIX^e siècle, les Européens commencent à mettre en place une coopération en matière sanitaire, qui culmine avec l'organisation de conférences sanitaires internationales. Se développe le système des patentes de santé, toujours en vigueur au XIX^e siècle, indiquant la provenance du navire et l'état sanitaire du navire, de la marchandise et de son équipage. Au début du XIX^e siècle, c'est à l'initiative de Mehmet Ali Pacha, dans le cadre de son programme de modernisation, qu'est institué en Égypte le principe d'une quarantaine imposée aux navires en provenance de ports infectés et des mesures strictes et systématiques. C'est de la même époque que datent, à Alexandrette, les premiers travaux d'assainissement des marais qui entourent la ville. Au milieu du siècle, il n'existe cependant toujours pas à Alexandrette de lazaret pour recevoir les marchandises suspectes¹⁵². Négociants et agents des compagnies maritimes sont alors confrontés à plusieurs problèmes. Le premier tient au ralentissement des échanges causé par les difficultés de communications causées par les quarantaines. La mise en quarantaine des marchandises dans le port et les routes détournées qu'elle doit emprunter pour arriver à destination entravent le mouvement commercial du port¹⁵³. Pour le voyageur européen comme pour les marchandises, arriver à destination en un temps raisonnable relève du miracle. Une expédition française qui se rend en Mésopotamie entre 1851 et 1854, après avoir fait escale à Alexandrie, régulièrement infectée, doit faire une quarantaine à Beyrouth puis à Biredjik, pour avoir fait escale à Alexandrette sur un bateau qui n'avait pas effectué sa quarantaine. Le temps de transport est donc considérablement augmenté à cause de ces mesures

¹⁴⁹ *Annuaire oriental du commerce, de l'industrie, de l'administration et de la magistrature*, Constantinople, Gervant Frères & Cie, 1881, p.895.

¹⁵⁰ *Recueil des travaux du comité consultatif d'hygiène publique de France et des actes officiels de l'administration sanitaire*, t.II, Paris, Lahure, 1873, p.126

¹⁵¹ Mark Harrison, « Disease, diplomacy and international commerce : the origins of international sanitary regulation in the nineteenth century », dans *Journal of Global History*, vol.1, n°2, Juillet 2006, pp.197-217.

¹⁵² *Recueil des travaux du Comité consultatif d'hygiène*, op. cit, 1878, p. 182.

¹⁵³ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1895.

sanitaires contraignantes. Le commerce doit aussi prendre des routes détournées lorsqu'il s'avère qu'un bateau est contaminé. En l'absence d'un lazaret à Alexandrette, les vapeurs européens peuvent se voir refuser leur patente dans d'autres ports de l'Empire, interdire le mouillage dans la rade d'Alexandrette, et être obligés de déposer passagers et marchandises dans un port soumis à la surveillance sanitaire, comme à Beyrouth¹⁵⁴. Une autre conséquence fâcheuse de l'insalubrité d'Alexandrette est de faire augmenter les droits de commission réclamés par les facteurs arabes ou européens de la ville, qui prétextent de la possibilité des maladies pour faire fortune¹⁵⁵. Les commerçants et agents maritimes de la région critiquent paradoxalement la sévérité dans l'application des règles édictées par les Conseils sanitaires d'Alexandrie et de Constantinople, qui constituent une menace pour la rentabilité des compagnies. Pourtant, c'est le peu d'efficacité de ces procédures et le suivi défectueux des marchandises qui sont régulièrement mis en cause. À Alexandrette, les Messageries maritimes ont des désagréments avec l'administration sanitaire à l'arrivée de chaque bateau qui transporte des balles ou des pièces en peaux de buffles en provenance de Shangaï, par la voie de Marseille, car la Direction de la compagnie omet d'envoyer des certificats prouvant le bon état sanitaire des marchandises¹⁵⁶. Ces documents sont indispensables pour les faire débarquer, sans quoi les destinataires se voient obligés de payer un *backchiche* de plus en plus onéreux aux employés de l'Office sanitaire et de la douane pour permettre leur livraison¹⁵⁷. Ces plaintes des négociants et des représentants de compagnies maritimes à l'échelle locale font écho aux débats qui animent la scène internationale en matière de dispositifs sanitaires depuis la première moitié du XIX^e siècle. En effet, pour les nations européennes qui commercent entre Méditerranée et Océan Indien, la législation et les institutions sanitaires ottomanes sont critiquées à la fois pour leur inefficacité et pour le ralentissement du commerce qu'elles engendrent.

Des infrastructures de transport incomplètes et défectueuses

Dans la correspondance des commerçants aussi bien que dans les rapports des représentants de compagnies maritimes, en particulier des vice-consuls européens présents à Alep et à Alexandrette, la défectuosité des moyens de communications et en particulier des routes, est considérée comme l'une des causes principales de la stagnation du commerce de la région, au tournant des XIX^e et XX^e siècles. Le trajet d'Alexandrette à Alep est, certes, menacé par des troupes de brigands qui perturbent la circulation des voyageurs et des marchandises, mais surtout par l'absence de route carrossable. En 1845, le pacha d'Alep envisage la construction d'une telle route, sans que l'affaire soit menée à bien.

¹⁵⁴ *Recueil des travaux du Comité consultatif d'hygiène, op. cit.*, p.182.

¹⁵⁵ *Recueil des travaux du Comité consultatif d'hygiène, op. cit.*, p.156.

¹⁵⁶ Messageries maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1904.

¹⁵⁷ Messageries maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1904.

C'est un négociant de Beyrouth, qui, quelques années plus tard, reprend l'initiative contactant les autorités consulaires françaises et britanniques de la ville, qui réunissent à leur tour les principaux négociants d'Alep. Les autorités consulaires s'assurent le concours des autorités locales et obtiennent l'aide de l'ambassade de France à Constantinople en 1858. Cependant, en 1865, quand Nicolas Marcopoli exprime le vœu que la Compagnie ottomane de la route Beyrouth-Damas construise une route entre Alexandrette et Alep, les travaux n'ont pas commencé¹⁵⁸. En 1867, ils commencent enfin. Le parcours présente cependant plusieurs difficultés d'ordre technique : le col de Beilan, au-dessus d'Alexandrette, situé à 700 mètres d'altitude ; la vallée qui y mène, un long ravin aux versants abrupts déchirés par des éboulements ; les inondations, qui recouvrent deux fois par an la plaine de l'Amouk. Elles nécessitent donc le concours d'un expert sollicité par le ministère des Travaux publics ottoman : c'est M. Vidal Naquet, ingénieur civil français, qui est envoyé pour assurer la construction de la route. Cependant, les réticences des autorités ottomanes à se rémunérer et les relations houleuses que l'ingénieur entretient avec elles, conduisent à sa démission¹⁵⁹. En 1870, seule une partie de la route est achevée et il faut encore au voyageur environ 50 heures pour arriver d'Alep à Beilan. Au début du xx^e siècle, l'absence d'amélioration de la circulation entre Alep et Alexandrette stimule les initiatives locales. Poussés par l'initiative du représentant de la maison *Mac Andrews and Forbes*, qui possède deux grandes fabriques de réglisse à Alexandrette, qui fait le voyage en voiture pour rejoindre sa succursale de Bagdad, de grands négociants alépins se rendent en Égypte et en Europe pour acheter des automobiles en vue de faire un essai pour le transport des marchandises et des voyageurs entre les deux villes et remplacer ainsi le transport par caravanes de mules ou de chameau¹⁶⁰. C'est un échec.

Pourtant, l'Empire ottoman a décidé de se doter au début du xx^e siècle d'un réseau de routes modernes. À partir de 1909, une commission présidée par le ministre du Commerce et des Travaux publics et soutenue par les conseils techniques d'un ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, est mise en place à Constantinople. Le programme prévoit l'exécution ou la réfection de plus de 10 000 kilomètres de routes sur l'ensemble de l'Empire. Les sociétés de travaux publics françaises vont largement profiter de cet équipement de l'Empire ottoman, comme elles le font dans l'Empire colonial français¹⁶¹. La tâche est confiée à trois maisons françaises : Fougerolle frères, Giros et Loucheur et la Société des Grands travaux de Marseille, avec le soutien de la Banque française pour le Commerce et l'Industrie. Elles forment une société anonyme, sous la raison de Société Générale d'Entreprise dans l'Empire ottoman, constituée pour 99 ans, avec un capital de 4 millions de francs, qui se charge de tout ce qui concerne les travaux publics¹⁶². Le lot d'Alexandrette-Alep-Killis-Bagdad est confié à René

¹⁵⁸ Thomas Riis, « En Syrie au XIX^e siècle : Communications de longue distance antérieures au Canal de Suez », dans *Towns and communication*, vol.2, Galatina, Mario Congedo Editor, 2011, pp. 245-257.

¹⁵⁹ CADN, Ambassade Constantinople, série D, 93, consul à ambassade Constantinople, Alep, 12 septembre 1867.

¹⁶⁰ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1908.

¹⁶¹ Dominique Barjot, *La grande entreprise française de travaux publics (1883-1974)*, Paris, Economica, 2006.

¹⁶² Jacques Thobie, « Banque et entreprises françaises : la construction de routes dans l'Empire ottoman, 1909-1914 », dans Jacques Thobie, *La France et l'Est méditerranéen depuis 1850*, Istanbul, Editions Isis, 1993, p.209.

Younès, ingénieur en chef. En 1909, les travaux commencent enfin à Alexandrette et à Alep et tous les espoirs sont mis dans cette route, qui doit être décisive pour l'avenir du commerce local¹⁶³. Un impôt de 10 piastres par tête doit permettre de recueillir les fonds nécessaires pour la construction de la chaussée, produisant annuellement 6000 livres turques¹⁶⁴. Cependant, les espoirs sont vite déçus : l'année suivante, le vice-consul d'Allemagne à Alexandrette peut déjà déplorer la négligence ottomane qui laisse dépérir les routes et suspend les quelques travaux en cours. La fameuse route qui relie Alexandrette à Alep en passant par Antioche a presque disparu par manque de réparation et les communications entre les deux villes sont à nouveau excessivement difficiles¹⁶⁵. Les communications sont donc toujours assurées, à la veille de la Première Guerre mondiale, par les bêtes de somme, dont le nombre restreint ne peut suffire à transporter les marchandises. Il en résulte pour les négociants une augmentation constante et démesurée du prix de transport afin d'accaparer les caravanes disponibles et d'acheminer au plus vite leurs marchandises vers Alexandrette, et donc des pertes sèches que des moyens de transports réguliers et efficaces permettraient d'éviter¹⁶⁶. Cette augmentation des prix du transport entre Alexandrette et Alep peut être chiffrée. En 1838, cela coûte entre 3 et 4 livres par tonne d'envoyer des marchandises par mules ou par chameaux à Alexandrette, soit autant que le prix du fret entre Alexandrette et l'Angleterre. En 1888, le fret pour le blé entre Alexandrette et l'Angleterre est deux fois moins cher que le coût du transport entre Alexandrette et Alep. Pour la racine de réglisse, le transport entre Antioche et Alexandrette coûte cinq fois le prix du transport entre Alexandrette et New-York¹⁶⁷. D'autres routes deviennent alors plus avantageuses pour le commerce et la circulation des personnes et Alexandrette voit sa position concurrencée par d'autres ports du littoral syrien comme Beyrouth ou Tripoli. La construction de la voie ferrée Beyrouth-Alep porte un coup au trafic des passagers, puisque les voyageurs préfèrent débarquer et embarquer dans ce port puis prendre la route vers Alep dans des conditions confortables plutôt qu'employer la mauvaise route d'Alexandrette à Alep. En ce qui concerne les marchandises, il est difficile de savoir si la voie ferrée est responsable d'une diminution équivalente du trafic¹⁶⁸.

Troubles politiques et tensions internationales renforcent les difficultés commerciales

L'insécurité qui règne en Méditerranée, à cause des épisodes de guerres ou, à l'échelle locale, de l'instabilité politique du pouvoir ottoman, est un facteur récurrent de plainte de la part des négociants d'Alep et d'Alexandrette, car elle constitue une entrave majeure pour le commerce.

¹⁶³ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1909.

¹⁶⁴ Archives Poche-Marcopoli, FP/K/Be/U/2008/ Étude sur les conditions économiques de la ville d'Alep, s.d. (vers 1909).

¹⁶⁵ PA, AA, R 901/6694, vice-consul à consul Alep, Alexandrette, Rapport commercial pour l'année 1909.

¹⁶⁶ Archives Poche-Marcopoli, FP/K/Be/U/2008/ Étude sur les conditions économiques de la ville d'Alep, s.d. (vers 1909)

¹⁶⁷ NA, FO 195/2137, cité dans Charles Issawi, *The fertile crescent, op. cit.*, p. 212.

¹⁶⁸ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1910.

Entre 1870 et 1914, la région d'Alep et Alexandrette subit les retentissements d'affrontements internationaux. Elle ressent d'abord les effets de la guerre russo-turque en 1878, puis des événements d'Égypte en 1882, de l'affrontement avec l'Autriche au sujet de la Bosnie et de l'Herzégovine en 1909, de la guerre italo-turque de 1911-1912, enfin ceux des guerres balkaniques. Les événements d'Égypte portent un coup aux exportations de tissus et de cotonnades ; l'affrontement avec l'Autriche, qui se solde par la perte de deux provinces ottomanes, engendre dans l'Empire et à Alexandrette le *boycott* des marchandises de provenance autrichienne. La population s'en prend au personnel des navires autrichiens et même italiens, aux agents diplomatiques et aux officiers autrichiens, rendant difficile le commerce entre la Syrie et l'Autriche¹⁶⁹. Entre 1912 et 1913, les guerres italo-turque et balkanique font chuter le commerce global du port d'Alexandrette de 70 à 50 milliers de tonnes. Eloignée du théâtre de la guerre, la région n'en subit pas moins les effets néfastes au point de vue économique et financier. L'agriculture manque de bras à cause de la levée en masse des hommes valides et de l'exode des émigrants et les transactions commerciales diminuent ; les passages de troupes et l'installation d'immigrés contribuent à accroître la demande sur les ressources et à alimenter des tensions communautaires ; les expulsions des commerçants étrangers de l'Empire à l'occasion des guerres nuisent au commerce. En 1912, les Levantins d'origine italienne sont obligés de quitter momentanément l'Empire ottoman et de diriger leurs affaires d'ailleurs : c'est le cas de la famille Levante, qui doit trouver refuge à Chypre et des Marcopoli d'Alep. Les lignes maritimes italiennes dont les vapeurs desservaient Alexandrette cessent également de fonctionner, mettant un coup d'arrêt aux échanges. De manière générale, les guerres produisent un état d'incertitude et de défiance qui limite les transactions commerciales, surtout avec l'intérieur de la province. Les mouvements de troupes contribuent à l'insécurité des routes et au renchérissement des denrées de toute nature, paralysant le commerce.

Le commerce d'Alep et d'Alexandrette subit également les effets des tensions internes à l'empire. « En comparant les rapports commerciaux des années précédentes, on constatera facilement que la situation générale du pays, autrefois bonne, est devenue chaque année plus mauvaise. (...) La manière déplorable dont le pays est gouverné a plus que toute autre chose, accéléré sa ruine¹⁷⁰. » Les massacres d'Arméniens des années 1890 et la difficulté de l'État ottoman à instaurer un contrôle strict dans la région sont une source constante de nuisance pour le commerce¹⁷¹. Les attaques des Kurdes et des régiments Hamidiés visent au premier chef les chrétiens, mettant à mal toute une classe de petits artisans et commerçants dont les productions irriguaient l'arrière-pays et au-delà, qui n'est pas remplacée. Elles contribuent également à créer un état général d'anarchie, menaçant les routes commerciales de l'intérieur, obligeant les caravanes à faire des détours ou à payer des chefs de tribus

¹⁶⁹ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1909.

¹⁷⁰ MAE, 4CC, 39 vice-consul à consul Alep, Alexandrette, Rapport commercial pour l'année 1899, 20 octobre 1900.

¹⁷¹ PA, AA, Consulat Alep, 10/2, Allgemeines, s.d. (vers 1909)

kurdes pour assurer la conservation de leurs marchandises¹⁷². En 1909, après les nouveaux massacres d'Arméniens, le phénomène se reproduit : à cause de l'insécurité, les crédits se resserrent, la confiance disparaît et les transactions commerciales se paralysent.

C'est enfin la Première Guerre mondiale qui porte un coup aux échanges de la région d'Alexandrette et d'Alep. L'absence de statistiques pour le port d'Alexandrette ne permet pas de chiffrer rigoureusement les effets du conflit sur le trafic maritime, cependant la correspondance des marchands alépins que sont les Poche et les Marcopoli met en évidence les difficultés à poursuivre le commerce à partir de 1914. La saison de 1914 s'annonce pourtant belle : les récoltes promettent d'être excellentes, ce qui devrait favoriser la baisse des cours du blé et de l'orge et donc faciliter les exportations sur les marchés étrangers, de même que l'on prévoit abondance de laines. La correspondance des Poche/Marcopoli avec Boston confirme la conjoncture favorable pour les vendeurs : les laines s'arrachent en Amérique au printemps 1914¹⁷³. L'établissement du blocus en Méditerranée constitue une entrave aux échanges¹⁷⁴ : à partir de 1914, en effet, l'Entente cherche à étrangler les Turcs en les coupant du monde extérieur et, par là, à priver l'Allemagne d'une de ses sources de ravitaillement. La surveillance des côtes de Syrie-Palestine est dévolue à une escadre française. À Alexandrette, un cuirassier français interdit l'embarquement de marchandises pour l'Italie¹⁷⁵. L'un des premiers effets du conflit est d'interrompre la circulation des lignes de navigations européennes permettant les importations et les exportations de marchandises par Alexandrette, ce qui engendre la nécessité soit de trouver d'autres navires susceptibles de prendre du fret, soit de passer par d'autres ports. Ce sont d'abord les Messageries maritimes et la *Lloyd* qui interrompent leurs communications avec le Levant à partir d'août 1914, tandis que les lignes italiennes continuent leur service¹⁷⁶. La plupart des compagnies de navigation européennes refusent de charger pour l'Amérique ou imposent des conditions très onéreuses. À Alexandrette, les Poche et les Marcopoli doivent avoir recours à des navires neutres et tentent de se servir de ceux de la *Forbes* pour expédier en Amérique leurs racines de réglisse. Ils tentent également de se tourner vers les compagnies américaines desservant les autres échelles du Levant pour expédier leurs marchandises aux États-Unis : ainsi, ils font appel à l'*American Levant Line* desservant Smyrne et Tripoli pour envoyer à Boston, New-York et Philadelphie leurs balles de laine¹⁷⁷. Mais, à partir du mois de septembre, non seulement la plupart des compagnies européennes mais aussi la *Forbes* et l'*American Levant Line* suspendent leurs services. Restent les compagnies italiennes qui acceptent de prendre des laines pour l'Amérique avec transbordement en Italie, mais à des taux exorbitants. C'est à partir du port de Tripoli que les Poche et

¹⁷² MAE, 4CC, 39, vice-consul à consul Alep, Alexandrette, Rapport commercial pour l'année 1899, 20 octobre 1900.

¹⁷³ Archives Poche-Marcopoli, FM/V/L/X/5491/ V. Marcopoli à G. Bafetnotes à Boston, Alep, avril 1914.

¹⁷⁴ Martin Motte, « La seconde Iliade : blocus et contre-blocus au Moyen-Orient, 1914-1918 », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2004/2 n° 214, p. 39-53.

¹⁷⁵ BBA, HR.SYS. 2168, 14, Aide-mémoire à SE Talaat Bey, Constantinople, 8 mai 1915.

¹⁷⁶ Archives Poche-Marcopoli, FM/V/L/T/5505/ V. Marcopoli à J.Charaoui à Tripoli, Alep, 19 septembre 1914.

¹⁷⁷ Archives Poche-Marcopoli, FM/V/L/T/5505/ V. Marcopoli à Messieurs Rees and Co Ltd, Agents de l'*American Levant Line Ltd*, Smyrne, 13 août 1914.

les Marcopoli expédient désormais leurs marchandises. Dans l'attente de pouvoir partir, les marchandises s'amoncellent dans de mauvaises conditions de conservation à Alexandrette. C'est ensuite le manque de numéraire, du fait de la centralisation du métal précieux et des règlements faits par le gouvernement uniquement en papier monnaie, et la diminution de l'activité des banques qui entraînent un arrêt forcé des affaires. C'est enfin l'absence de main d'œuvre, causée par la mobilisation des troupes ottomanes, qui empêche les négociants de se livrer à leur commerce¹⁷⁸. La réglementation des exportations change avec la guerre : en 1915, les Marcopoli, qui souhaitent exporter leurs peaux de chameau et d'agneau se heurtent à l'autorisation réclamée par Constantinople, mentionnant les quantités autorisées à l'exportation. Certains articles peuvent être exportés librement par les ports neutres : c'est le cas du coton, du sésame, de la pistache, de la gomme, des galls, *etc.* Devant le risque encouru par leurs marchandises à cause de l'état de guerre en Méditerranée, les grands marchands alépins se préoccupent de faire assurer au mieux leur cargaison. Or l'un des effets majeurs du blocus anglo-français est de quintupler le prix des assurances maritimes pour les bâtiments se risquant encore à commercer avec la Turquie. Il en résulte des bénéfices lourdement grevés. Enfin, les autorités ottomanes pratiquent à grande échelle les réquisitions particulièrement lourdes en Syrie sur le bétail et les céréales, pour assurer l'approvisionnement des troupes. Les marchandises des Marcopoli, en attente d'embarquement à Alexandrette, subissent ce sort¹⁷⁹.

Malgré les multiples difficultés rencontrées, les autorités ottomanes comme les puissances étrangères prennent conscience, à la fin du XIX^e siècle, du potentiel économique de la ville. Pour renforcer son insertion sur les routes commerciales, le gouvernement ottoman et les Occidentaux travaillent conjointement à moderniser la ville et le port pour en faire une échelle majeure en Méditerranée orientale.

¹⁷⁸ Archives Poche-Marcopoli, FM/V/L/T/5505/ V. Marcopoli à J.Mahfoud à Alexandrette, Alep, 3 juillet 1917.

¹⁷⁹ Archives Poche-Marcopoli, FM / V / L / T / 5505, V. Marcopoli à Joseph Mahfoud à Alexandrette, Alep, 19 mai 1915.

L'aménagement urbain. Alexandrette, future « Hambourg de la Turquie¹⁸⁰ » ?

Alexandrette : tête de pont du Bagdadbahn?

Le projet de Bagdadbahn et l'aménagement du port

Il est certain qu'aussitôt cette voie terminée, tout le commerce de cette province qui sera alors considérablement accru, convergera de nouveau vers son port naturel qui connaîtra des jours de prospérité et de développement très grand et très rapide¹⁸¹.

Depuis le milieu du XIX^e siècle, l'Empire ottoman comprend la nécessité de moderniser ses infrastructures de transport, en développant notamment ses voies de chemin de fer dans la partie asiatique de l'empire. Il s'agit pour Abdulhamid II de résister à la pression des puissances européennes, en assurant un transport des marchandises et des troupes efficace. La ligne Izmir-Aydin, dont la concession est accordée en 1856, est la première à être construite. Le projet de construction d'une voie reliant la Méditerranée au Golfe persique voit le jour dans les années 1870, à l'instigation du gouverneur de Bagdad, Midhat Pacha, qui en perçoit les possibles retombées économiques et politiques. Le projet présenté par l'ingénieur allemand Wilhelm von Pressel prévoit de relier Istanbul, Ankara, Sivas, Mossoul et Bagdad au Golfe Persique. La construction du chemin de fer de Bagdad s'ancre dans le rapprochement de la fin du XIX^e siècle entre l'Empire ottoman et l'Allemagne, qui apparaît moins comme une menace politique pour l'Empire, que la France ou le Royaume-Uni dont les intérêts politiques et économiques sont déjà très forts dans l'Empire¹⁸². Ce rapprochement passe, entre autres, par l'envoi de missions militaires allemandes destinées à former et à moderniser l'armée ottomane. Du point de vue de l'Allemagne, le Bagdadbahn peut permettre de s'immiscer dans une région où elle n'exerce pas, jusqu'alors, d'influence politique et économique importante. En 1893 est signée la concession du premier tronçon, entre Eskisehir et Konya ; en 1898, un consortium financier allemand dans lequel la *Deutsche Bank* occupe la première place évince le syndicat à prédominance anglais concessionnaire de la ligne Haidar-Pacha-Ismit et obtient la concession de la ligne Ismit-Angora. En janvier 1899 est créée, sous les auspices de la *Deutsche Bank*, la Société du Chemin de fer d'Anatolie, qui prend la concession et assure la construction de la ligne Ismit-Angora. Elle obtient par

¹⁸⁰ PA, AA, Alexandrette, R. 62808, Commandant de la division de Méditerranée à MAE, Le Pirée, 6 janvier 1914.

¹⁸¹ Archives Poche-Marcopoli, FP/K/Be/U/2009, consul de Belgique à S.E. le Baron Moncheur, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique, Constantinople, à Alep, 14 janvier 1911.

¹⁸² Sean McMeekin, *The Berlin-Baghdad Express. The Ottoman Empire and Germany's Bid for World Power*; Cambridge, Belknap Press, 2010; Mehmet Beşirli, *Die europäische Finanzkontrolle im Osmanischen Reich in der Zeit von 1908 bis 1914*, Berlin, Mensch and Buch Verlag, 1999, p. 38.

la suite une concession pour plusieurs lignes à exploiter. La Société impériale du Chemin de fer de Bagdad, fondée en 1903 pour l'exploitation de la concession de la ligne Konia-Bagdad, regroupe la *Deutsche Bank* (40%), la Banque impériale ottomane (30%), le Chemin de Fer anatolien (10%), le *Wiener Bankverein* (7.5%), le *Schweizerische Kreditanstalt* (7.5%) et la *Banca Commerciale Italiana* (5%). La société est autorisée par l'État turc à atteindre la mer en un point quelconque de la côte entre Mersine et Tripoli et rachète en 1906 le tronçon Adana-Mersine au consortium franco-anglais qui l'avait construit.

La construction de ce projet de chemin de fer suscite à l'échelle locale à la fois des déceptions et des espérances. Pour les acteurs locaux du commerce, la construction d'une ligne de chemin de fer qui évite Alexandrette, Alep et Antioche est un parfait contresens sur le plan économique. Dès 1893, les espoirs sont permis sur le débouché potentiel de ce chemin de fer, qui devrait incontestablement être Alexandrette¹⁸³. Ces espérances conduisent Alexandrette à une frénésie immobilière et à un renchérissement des prix du foncier¹⁸⁴. Mais les grands marchands alépins que sont les Poche et les Marcopoli fustigent un tracé qui laisse finalement de côté l'ancienne capitale économique de l'Empire et son débouché maritime, dont le commerce sont alors perçus comme déclinants¹⁸⁵. Il faudrait au contraire que la ligne d'Adana vienne à Alexandrette et soit continuée jusqu'à Alep, puis gagne l'Euphrate et continue vers Mossoul, abandonnant la ligne projetée par la Compagnie du chemin de fer de Bagdad qui laisse de côté les centres commerciaux importants de la région. Des demandes sont adressées par les populations d'Alep et d'Alexandrette (les députés et les grands marchands) auprès de la Sublime Porte, afin d'obtenir que la ligne du chemin de fer passe par Alexandrette. Cette requête est refusée par le ministère de la Guerre, qui soutient que la ville est un point stratégique et qu'une puissance étrangère, en prenant possession du port, pourrait couper la voie ferrée, empêchant toute communication et donc tout transport de troupes entre la capitale et les villes de l'intérieur¹⁸⁶. En 1911, cependant, le gouvernement ottoman s'entend avec la Compagnie du Chemin de fer de Bagdad pour construire un tronçon de voie ferrée entre Alexandrette et Alep, rattachant le port à la ligne du Bagdadbahn à Osmaniye. Pour les frères Poche, grands marchands d'origine austro-hongroise établis à Alep depuis le milieu du XIX^e siècle, s'approvisionnant pour leur commerce dans l'arrière-pays (Ourfa et Diyarbékir) et exportant leurs produits vers l'Europe par Alexandrette, cette construction devrait permettre à Alexandrette de connaître une ère florissante¹⁸⁷. Comme dans la plupart des échelles du Levant à la même époque¹⁸⁸, la construction de la ligne de chemin de fer à Alexandrette va de pair

¹⁸³ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1893.

¹⁸⁴ PA, AA, R.62808, Commandant de la division de Méditerranée à MAE, Le Pirée, 6 janvier 1914.

¹⁸⁵ Archives Poche-Marcopoli, FP/K/Be/U/2008, Étude sur les conditions économiques de la ville d'Alep, s.d. (vers 1909)

¹⁸⁶ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1909.

¹⁸⁷ Archives Poche-Marcopoli, FP/K/Be/U/2008/ consul Belgique à S.E. le Baron Moncheur, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique, Constantinople, Alep, 14 janvier 1911.

¹⁸⁸ Vilma Hastaoglou-Martinidis, « The advent of transport and aspects of urban modernisation in the Levant during the XIXth century », dans Ralf Roth et Marie-Noëlle Polino, *The City and the railway in Europe*, Hants, Ashgate, 2003, p. 69.

avec celle d'un port, permettant aux Allemands de sécuriser leurs intérêts dans cette baie hautement stratégique : il doit faire de la ville le « Hambourg de la Turquie¹⁸⁹». À l'échelle de la Méditerranée orientale, Alexandrette est tardivement pourvue d'un port moderne, en adéquation avec les nouvelles exigences du commerce international : Salonique entame la construction grand port à la fin des années 1860, tandis que la construction du port de Smyrne est assurée par les Français entre 1869 et 1875¹⁹⁰ et celle de Beyrouth l'est dans les années 1890.¹⁹¹ À l'échelle régionale, Mersine se dote d'un port moderne dans les années 1870.¹⁹²

La mise en concurrence d'Alexandrette avec les autres ports de la côte syrienne

Avec l'accélération des échanges, Alexandrette est mise en concurrence avec les autres ports de la côte syrienne. La lutte pour attirer le trafic devient de plus en plus vive avec le développement des voies de communication terrestres, notamment la construction de voies de chemin de fer, et la multiplication des lignes de navigation à vapeur en Méditerranée. En effet, le transport des produits agricoles devenant plus rapide et moins coûteux, l'Empire ottoman se rapproche du marché international et cela favorise les exportations. Les États européens se préoccupent donc d'investir à la fin du XIX^e siècle dans la construction des infrastructures ferroviaires de l'Empire ottoman. Au fur et à mesure de l'extension des voies de chemin de fer, l'abaissement des tarifs de transport des marchandises contribuent à réorganiser les routes des échanges. La prééminence de l'échelle d'Alexandrette est alors menacée par la montée en puissance de Smyrne, qui est depuis le XVIII^e siècle la principale échelle de l'Empire et qui confirme sa place importante grâce à son réseau ferroviaire, le premier de l'Empire¹⁹³. Depuis le milieu du siècle, Alexandrette est également menacée par la montée en puissance de Beyrouth puis de Tripoli et de Mersine. À partir de l'occupation égyptienne, la navigation dans le port de Beyrouth connaît une forte croissance¹⁹⁴ et la ville profite, à partir de 1860, de son statut d'autonomie pour nouer des liens privilégiés avec l'Europe.¹⁹⁵ La ligne Alep-Beyrouth est ouverte à l'exploitation en 1908 et, entre cette date et 1911, le trafic du port d'Alexandrette diminue d'environ 25%. Au début du XX^e siècle, la voie d'Alexandrette reste encore préférable à celle de Beyrouth qui, à cause des droits de quai, est d'environ 10% plus chère, alors que

¹⁸⁹ PA, AA, R.62808, Commandant de la division de Méditerranée à MAE, Le Pirée, 6 janvier 1914.

¹⁹⁰ Vilma Hastaoglou-Martinidis, « The advent », *art. cit.*, p. 69.

¹⁹¹ Jens Hanssen, *Fin de Siècle Beirut. The Making of an Ottoman Provincial Capital*, Oxford, Clarendon Press, 2005, p. 92.

¹⁹² Meltem Toksöz, « Family and migration : the Mavromatis' enterprises and networks », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, n°82, 2011, pp. 359-382.

¹⁹³ Elena Frangakis-Syrett, « Le développement d'un port méditerranéen d'importance internationale : Smyrne (1700-1914) », dans Marie-Carmen Smyrnelis, *Smyrne, la ville oubliée ? Mémoires d'un grand port ottoman, 1830-1930*, Paris, Autrement, 2006, p. 42.

¹⁹⁴ Charles Issawi, *The fertile crescent 1800-1914, A documentary economic history*, Oxford, Oxford University Press, 1988, p. 204.

¹⁹⁵ Leila Tarazi-Fawaz, *Merchants and Migrants in Nineteenth-Century Beirut*, Cambridge, Harvard University Press, 1983.

le taux de fret est sensiblement le même dans les deux échelles. Par exemple, pour les noix de galles, le transport par chemin de fer d'Alep à Beyrouth est de 57 piastres et demi à 60 les 200 ocques (10 à 11 Francs les 256 Kg), tandis que d'Alep à Alexandrette, le transport revient de 45 à 55 piastres les 200 ocques (soit 8 à 10 Francs les 256 Kg). En dépit des tarifs réduits pratiqués par la Compagnie du chemin de fer, la ligne d'Alep à Beyrouth présente encore des inconvénients qui ne la rendent pas assez attractive : la longueur du trajet, le nécessaire transbordement des marchandises entre la voie large jusqu'à Rayak et la crémaillère entre cette ville et Beyrouth, le manque d'entrepôts pour stocker les marchandises à Beyrouth, tous ces éléments font encore préférer aux Alépins la voie d'Alexandrette¹⁹⁶. À cette voie s'ajoute celle de Tripoli, qui est achevée en juin 1909, et qui offre plusieurs avantages sur celle de Beyrouth : la réduction du prix de transport de 1,50 francs par tonne, l'absence de transbordement, une économie de droits de quais ainsi que de temps. On s'expose en revanche aux dangers que présente la rade ouverte et à eaux très basses de Tripoli, qui aggrave les risques d'embarquement et de débarquement¹⁹⁷. Mersine, enfin est la concurrente la plus proche d'Alexandrette depuis le boom cotonnier de la seconde moitié du XIX^e siècle. La culture de ce produit dans la plaine de Çukurova introduit des échanges croissant entre l'arrière-pays, l'échelle et les pays de l'Europe industrielle, via la Méditerranée¹⁹⁸. Dans les années 1870, la ville accueille de nombreux immigrants de l'Empire, développe ses infrastructures maritimes, accueille les représentants des plus importantes compagnies européennes comme les Messageries maritimes ou le *Lloyd Triestino*. À la fin du siècle, le commerce maritime de la ville atteint celui d'Alexandrette, de Lattaquié et de Tripoli¹⁹⁹. À la veille de la Première Guerre mondiale, cependant, c'est le port de Beyrouth qui apparaît incontestablement comme le plus important de la côte syrienne²⁰⁰. La valeur du trafic dans chacun des ports syriens confirme ces mutations de la hiérarchie portuaire entre 1870 et 1914. En 1871, Alexandrette a un trafic évalué à 1935 \$ sterling contre 1855 pour Beyrouth; en 1895-1897, il est de 2 823 £ sterling pour Alexandrette, contre 2 352 pour Beyrouth; en 1910-1912, il est de 2373 £ sterling pour Alexandrette, contre 2 490 pour Beyrouth²⁰¹.

La construction du port du Bagdadbahn

Des deux échelles possibles pour construire un grand port dans la baie d'Alexandrette, Payas et Alexandrette, c'est la deuxième qui est choisie pour ses qualités nautiques. Pendant les coups de vent

¹⁹⁶ MAE, 206 CPCOM, 476, consul à ambassade Constantinople, rapport commercial pour l'année 1909, Alep, 22 mars 1910.

¹⁹⁷ Archives Poche-Marcopoli, FP/K/Be/U/2009, consul de Belgique à S.E. le Baron Moncheur, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Belgique, Constantinople, à Alep, 14 janvier 1911.

¹⁹⁸ Meltem Töksöz, *Nomads, Migrants and Cotton in the Eastern Mediterranean. The Making of the Adana-Mersin Region 1850-1980*, Leide, Brill, 2010.

¹⁹⁹ Meltem Toksöz, « Family and migration: the Mavromatis' enterprises and networks », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, n°82, 2011, pp. 359-382.

²⁰⁰ AA, PA, R.901/6694, vice-consul à consul Alep, Alexandrette, Rapport commercial pour l'année 1911.

²⁰¹ Charles Issawi, *The Fertile Crescent, op.cit.*, p. 129.

qui sévissent au large, la violence des lames est bien plus atténuée dans la rade d'Alexandrette et la topographie sous-marine des lieux se prête mieux à l'établissement d'un grand port. Les carrières de la ville fournissent des pierres d'excellente qualité pour les ouvrages du port et le terrain se prête à la création d'une grande ville et d'une cité commerciale florissante. C'est pourquoi, par une convention de mars 1899, le gouvernement ottoman accorde à la Société du Chemin de fer ottoman d'Anatolie la concession de la construction et de l'exploitation d'un port et de quais à Haïdar Pacha, ainsi que de docks, d'entrepôts et de douanes. En 1911, une convention additionnelle intervient entre le gouvernement ottoman et la Société du Port d'Haïdar Pacha, accordant pour 99 ans la concession de la construction et de l'exploitation à Alexandrette d'un port de commerce permettant l'accostage des navires directement à quai, l'embarquement et le débarquement direct des voyageurs et militaires, ainsi que des munitions et marchandises, l'emmagasinage et l'entreposage de ces dernières, le port étant muni des installations nécessaires.

Les travaux sont entrepris conjointement par les autorités ottomanes et allemandes : le ministère des Travaux publics, à Constantinople, le directeur des Chemins de fer de l'Empire et le commissaire impérial des travaux de construction à Adana, du côté ottoman, travaillent conjointement avec le Dr. Riese, conseiller allemand auprès du gouvernement et président du Comité de direction de la Société de construction des Chemins de fer en Turquie, avec Edouard Huguenin, administrateur de la Société impériale du Chemin de fer de Bagdad, avec F. Guenther, directeur général adjoint de la Compagnie ottomane des Chemins de fer d'Anatolie, et surtout, à l'échelle locale, avec Jean Naar, inspecteur de la Compagnie ottomane des chemins de fer d'Anatolie et M. Ruhtz, ingénieur en chef pour les travaux de construction, escorté de plusieurs ingénieurs. La construction du port et du chemin de fer, cependant, rencontre plusieurs obstacles liés à la situation diplomatique et financière de l'Empire ottoman. Les guerres balkaniques et l'incapacité grandissante de l'Empire ottoman de faire face à ses dépenses engendrent des retards dans les travaux : si le tronçon de chemin de fer avance doucement entre Toprakkale et Dörtüyl, il faut pour la construction du tronçon d'Alexandrette que soit creusé le tunnel de l'Amanus et, en mai 1913, les travaux du port ne sont toujours pas réellement entamés²⁰². Les terrains dédiés au port sont acquis par une politique d'achat et d'expropriation et, à la veille de la première guerre mondiale, le port compte diverses installations : deux jetées, l'une à l'ouest, d'une longueur de 300 mètres, et l'autre à l'est, d'une longueur de 250 mètres permettent de déposer les marchandises embarquées ou débarquées en rade, au moyen de chalands et de mahonnes. Les marchandises peuvent ensuite être stockées dans des terre-pleins sur une superficie de 4 hectares. Le port est doté d'un réseau de voies ferrées qui dessert les diverses installations (quais, hangars et entrepôts), qui se trouvent directement raccordées avec la gare d'Alexandrette. Des voies assurent la desserte des hangars et des terre-pleins à l'aide de wagonnets et une voie ferrée dessert la carrière

²⁰² PA, AA, RAV, Konstant./Ankara, 277, consul à ambassade Constantinople, Adana, 10 novembre 1912.

d'Aktchai, dont les pierres servent à la construction des jetées et des quais. Une police du port est dédiée à la surveillance des marchandises, exercée par le chef du quartier maritime, faisant office de capitaine du port. Un commissariat est installé à côté de la douane, à qui est confiée la surveillance des opérations à quai, dans les magasins et sur les terre-pleins.

L'acquisition des terrains du port et la transformation de la ville qui va de pair avec les travaux nécessités par la construction de ces grandes infrastructures s'ancrent dans le cadre de négociations et de gestion commune avec les autorités ottomanes, dans une ville modernisée sur le plan administratif depuis les Tanzimât.

Une ville modernisée par le port et le chemin de fer sous l'impulsion des autorités ottomanes, dans la continuité des réformes des *Tanzimât*

Les acteurs ottomans : le ministère des Travaux publics, le vali et le kaïmakam, la municipalité.

Les divers acteurs de la modernisation d'Alexandrette témoignent des réformes effectuées par l'Empire ottoman depuis le milieu du siècle dans sa gestion administrative de la province, à la fois à l'échelle du *vilayet* d'Alep et à celle de la ville d'Alexandrette. Cette réforme de l'administration provinciale donne lieu à une participation conjointe, à l'échelle locale, des gouverneurs de province, de la municipalité d'Alexandrette et des grands notables de la ville, dans la mise en œuvre de ces grands travaux. Elle fait d'ailleurs l'objet d'âpres négociations et de rapports de force qui permettent de déceler des intérêts divers ou des désaccords de gestion entre les différentes autorités.

La compagnie du chemin de fer de Bagdad et celle du port sont en pourparlers avec les instances ottomanes : à l'échelle de l'Empire, avec le ministère des Travaux publics ; à l'échelle du *vilayet* d'Alep, avec la direction du cadastre et le conseil provincial; à l'échelle du *kaïmakam*, avec le conseil administratif. C'est avec le ministère des Travaux publics que la direction de la compagnie est en relation directe, car c'est cette dernière qui lui accorde le droit de construire les infrastructures portuaires et ferroviaires d'Alexandrette. C'est à cette autorité supérieure que s'adresse la compagnie lorsqu'elle rencontre des obstacles de la part des personnalités locales, notamment pour l'obtention des terrains nécessaires à la construction. Cependant, l'autorité du commissaire impérial Muzafereddine Bey, chargé des travaux publics, est concurrencée à l'échelle locale par celle du directeur du cadastre d'Alep, qui s'oppose à des expropriations réclamées par la société du port et du chemin de fer et jugées abusives. En effet, ce dernier soutient que tous les terrains nécessaires à la ligne de chemin de fer ont été expropriés conformément aux lois et conventions en vigueur. Cependant, la compagnie

continue de réclamer environ 800 deunums de terrains vagues, considérés comme « *mahloul* » et appartenant à la municipalité, et réclame d'avoir des *tapous* gratuitement ; pour la direction du cadastre du *vilayet*, il s'agit ici d'une demande « pour intérêt particulier et personnel », injustifiée par les travaux et totalement inadmissible car il s'agit là, en réalité, de spéculation immobilière sur des terrains, dont le prix devrait flamber à l'avenir²⁰³. Ces parcelles doivent donc être vendues aux enchères publiques à leur valeur réelle et non expropriées gratuitement²⁰⁴. Le commissaire impérial peut bien arguer que le directeur du cadastre se mêle d'une affaire qui ne relève pas de son domaine de compétence, l'accord de son institution à Alep est tout de même essentiel pour l'avancée des travaux. Dans cette affaire, il reçoit le soutien d'experts et d'autres autorités locales : l'ingénieur de la municipalité, l'ingénieur ottoman du port et l'ingénieur des chemins de fer, le *kaïmakam* (représenté par le commandant du bataillon de gendarmerie), contestent également l'examen du plan d'expropriation ratifié par le ministère des Travaux publics²⁰⁵. À d'autres reprises, les autorités locales contestent les demandes faites par la compagnie et soutenues par les autorités impériales et défendent les intérêts des propriétaires et des entreprises établies à Alexandrette, contre la Société du port. C'est le cas par exemple du *kaïmakam* de la ville, qui défend les droits de la compagnie *Mac Andrews and Forbes*, propriétaire de grandes usines sur le littoral, et lui octroie un *tapou* lui donnant un droit sur le littoral devant ses fabriques, indiqué par le gouvernement comme terrain fiscal, donc devant être cédé au port²⁰⁶. Plusieurs conseils administratifs (à l'échelle du *kaïmakam* et à celle du *vilayet*) jouent les intermédiaires dans les négociations entre les différentes parties, recueillant les doléances et tranchant les cas litigieux. On retrouve ici le rôle des conseils provinciaux, qui jouent le rôle d'interfaces entre la volonté des élites locales, des notables urbains et l'administration ottomane²⁰⁷. Certains habitants d'Alexandrette ont en effet voix au chapitre grâce à la position qu'ils occupent dans ces instances : par exemple, le représentant de la communauté juive d'Alexandrette, le grand rabbin Saade, fait partie du conseil administratif. Ils ont le pouvoir d'ordonner à la municipalité la réalisation de travaux pour la réalisation du chemin de fer et du port²⁰⁸.

Plusieurs représentants de l'État à l'échelle locale semblent participer à la politique urbaine, au processus de prise de décision et à la mise en œuvre et au suivi des travaux. Les rapports des Européens d'Alexandrette (consuls et agents maritimes) nous invitent à voir dans le *vali* de la province le principal instigateur des travaux de modernisation de la ville. La mise en œuvre de cette dernière

²⁰³ CADN, Services techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, 236, Avis de la Direction du Cadastre du vilayet d'Alep, Alep, 12 mars 1330/1911.

²⁰⁴ CADN, Services Techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, 236, vali d'Alep au *kaïmakamat* d'Alexandrette, 26 février 1329/1910.

²⁰⁵ CADN, Services techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, 4, Plan du préposé du cadastre, Alexandrette, 25 juillet 1914.

²⁰⁶ CADN, Services Techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, Document allemand sur la construction du port d'Alexandrette, 3 mai 1913.

²⁰⁷ Jens Hanssen, *Fin de Siècle Beirut. The Making of an Ottoman Provincial Capital*, Oxford, Clarendon Press, 2005, p. 8.

²⁰⁸ CADN, Services Techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, 3, Procès-verbal du Conseil Administratif du Caza d'Alexandrette, 9 septembre 1913.

dépend du bon vouloir et de l'action du gouverneur, et la succession rapide des représentants ottomans à ce poste donne lieu à un suivi chaotique des travaux. À la fin du XIX^e siècle, c'est Rasuf Pacha, gouverneur général du *vilayet* d'Alep, qui a l'initiative de concevoir un plan avec les grands travaux d'utilité publique dans la ville²⁰⁹. Cependant, son successeur, Anis Pacha, se montre moins empressé de poursuivre les travaux qui s'interrompent provisoirement dans la ville. En 1902, le nouveau *vali* d'Alep, Medjid Effendi, ne fait toujours preuve d'aucune initiative en la matière et son successeur Kiazim Pacha, qui a été *mutessarif* de Jérusalem²¹⁰, peut s'inspirer de la modernisation de cette ville pour poursuivre celle d'Alexandrette²¹¹. Compromis dans une affaire de fausse monnaie, il est remplacé par Nazim Pacha, *mutessarif* de Diyarbekir, qui ne montre pas un zèle réformateur débordant en termes d'urbanisme. Face à cette valse des instigateurs de travaux à l'échelle du *vilayet*, c'est la municipalité d'Alexandrette qui permet une certaine continuité des travaux, même lorsque la direction n'est plus réellement assurée à l'échelle provinciale. En effet, la municipalité continue, entre 1900 et 1914, à suivre les ordres antérieurs donnés par Rasuf Pacha concernant l'assainissement des marais, même si la modernisation et l'entretien des rues connaissent un ralentissement.

Le *kaïmakam* de la ville est également un acteur important de cette modernisation urbaine et du développement des moyens de communication locaux. C'est lui qui promet, en 1904, la réalisation de deux routes carrossables reliant Alexandrette et les deux principales villes du littoral dans l'intérieur du Golfe, avoisinant le port : Arsouz, au sud-ouest, et Payas, au nord-est. Le but serait en effet de développer des communications qui ne se font que par barques ou au moyen de bêtes de somme²¹². En 1909, le nouveau *kaïmakam* met également au point des projets de modernisation d'Alexandrette : il commande le remplacement des fanaux à pétrole qui servaient au mauvais éclairage des rues par une douzaine de lampes placées aux endroits les plus en vue ; il donne l'ordre de hâter le complet assainissement des marais et de faire construire un canal qui drainera jusqu'à la mer le surplus d'eau des marais ; enfin, il embellit la ville en construisant un square²¹³. Si le *vali* apparaît de façon récurrente comme l'initiateur des travaux publics dans le *vilayet*, on considère généralement qu'il le fait de concert avec la municipalité²¹⁴. Les projets d'aménagement qui dépassent l'échelle urbaine pour intéresser l'échelle régionale, sont menés par le gouvernement central et par son représentant local, le gouverneur. Mais la municipalité est partie prenante des opérations d'extension de la ville, de voirie et de gestion sanitaire et assure la continuité, notamment grâce aux nouveaux experts que sont le médecin et l'ingénieur municipaux, alors même que la valse des fonctionnaires ottomans à l'échelle du

²⁰⁹ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1900.

²¹⁰ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1904.

²¹¹ Vincent Lemire, *Jérusalem 1900. La ville sainte à l'âge des possibles*, Paris, Armand Colin, 2013.

²¹² Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1904.

²¹³ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1909.

²¹⁴ Stefan Weber, « L'aménagement urbain entre régulations ottomanes, intérêts privés et participation politique : la municipalité de Damas à la fin de l'époque ottomane (1864-1918) », dans Nora Lafi (dir.), *Municipalités méditerranéennes. Les réformes urbaines ottomanes au miroir d'une histoire comparée (Moyen-Orient, Maghreb, Europe méridionale)*, Berlin, Klaus Schwarz Verlag, 2005, p.183.

vilayet peut empêcher que les travaux soient suivis de près. Enfin, à Alexandrette comme dans d'autres échelles²¹⁵, la municipalité est contrôlée ou inspirée par un groupe d'habitants fortunés de la ville, qui réclament certains aménagements en fonction de leurs besoins (par exemple, un dépôt pour stocker les marchandises en transit) et savent faire pression sur le conseil municipal et orienter des appels d'offre. Les réformes dans les transports publics, les infrastructures, le commerce ou la santé ne sont donc pas seulement l'application de décrets décidés à l'échelle du *vilayet*, mais le reflet des aspirations et des moyens d'action des notables ottomans ou étrangers de la ville.

La municipalité est enfin un acteur-clé de l'aménagement de la ville. Alors qu'au début des années 1860, la seule instance de gestion de la ville d'Alexandrette semble être un *mudir*, qui exerce les fonctions de maire ou de juge de paix, a sous ses ordres quelques *zaptie* chargés d'assurer l'ordre, et dépend du *kaïmakam* établi à Beilan, lui-même placé sous l'autorité du pacha d'Alep²¹⁶, à la fin du siècle, la ville possède un maire, une municipalité qui recourt aux services de plusieurs experts, est dotée d'un conseil municipal, et a de nombreuses prérogatives. Cette nouvelle instance née des réformes ottomanes devient l'acteur principal de la gestion de la ville d'Alexandrette à la fin du siècle et en particulier de sa modernisation. La première municipalité créée dans l'Empire ottoman est celle d'Istanbul en 1848 et, à partir de 1864 et de la loi réformant l'administration provinciale de l'Empire, les villes de l'Empire se dotent de municipalités compétentes pour superviser la construction et la modernisation des infrastructures urbaines²¹⁷. En 1877, la loi sur les municipalités provinciale abroge et remplace les dispositions précédentes, octroie aux municipalités une fiscalité propre et régleme la composition du conseil municipal. Les municipalités doivent compter entre 6 et 12 membres, élus parmi les sujets ottomans domiciliés dans la ville, âgés de plus de 30 ans et payant un impôt foncier d'au moins 100 piastres²¹⁸. La loi fixe également les domaines de compétence des nouvelles municipalités provinciales : le contrôle du bâti, l'élargissement, l'éclairage et le nettoyage des rues, l'expropriation pour utilité publique et le contrôle sanitaire relèvent de ses prérogatives²¹⁹. En effet, en ce qui concerne l'amélioration de l'hygiène et le contrôle sanitaire, la loi de 1877 prévoit de faire siéger le médecin municipal et le vétérinaire comme membres consultants au sein du conseil municipal et que leur fonction se déploie à deux échelles. À l'échelle de l'Empire, tout d'abord, le médecin municipal est chargé de la prévention de risques épidémiologiques et, à l'échelle locale, il est responsable de la gestion quotidienne de l'hôpital et de la pharmacie municipaux²²⁰. On ne connaît pas avec précision la date de création de la municipalité d'Alexandrette, ni la constitution précise du conseil municipal, mais

²¹⁵ Stefan Weber, « L'aménagement urbain », *art. cit.*, p. 208.

²¹⁶ François Verasis, *Souvenirs de Syrie 1860-1861*, Milan, Bernardoni, 1861, p. 347.

²¹⁷ Stefan Weber, « L'aménagement urbain », *art. cit.*, p. 182.

²¹⁸ Yasemin Avci et Vincent Lemire, « De la modernité administrative à la modernisation urbaine : une réévaluation de la municipalité ottomane de Jérusalem », dans Nora Lafi (dir.), *Municipalités méditerranéennes. Les réformes urbaines ottomanes au miroir d'une histoire comparée (Moyen-Orient, Maghreb, Europe méridionale)*, Berlin, Klaus Schwarz Verlag, 2005, p. 87.

²¹⁹ *ibid.*, p. 96.

²²⁰ *ibid.*, p. 111.

on est certain de leur existence dans les années 1880. On connaît trois présidents de la municipalité à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle : dans les années 1880, le président est Hany Effendi Zreick, sujet ottoman et grand propriétaire d'Alexandrette ; Hamoudi Zadi, transitaire ; juste avant la Première Guerre mondiale, c'est Krikor Boghikian qui est à la tête de la municipalité. Cela nous indique que cette instance municipale reflète la diversité des communautés religieuses de la ville, puisqu'un Ottoman de confession arménienne succède à un Grec orthodoxe. Enfin, la municipalité se dote d'un office sanitaire (dont on ne sait pas s'il va de pair avec la création d'un poste de vétérinaire municipal), d'un ingénieur municipal et d'un médecin municipal, qui lui permettent d'assurer ses prérogatives en termes de gestion urbaine. Le conseil municipal, dont les membres sont globalement favorables aux projets de la compagnie, émet des *mazbata* (avis) et peut signaler des réserves sur les réalisations nécessitées par les projets de construction du port et du chemin de fer. Ainsi, la municipalité délimite ce qui est de son ressort financier et ce qui doit être pris en charge par la compagnie : par exemple, la construction des nouvelles rues est à la charge de la compagnie, mais leur entretien ultérieur relève de la municipalité²²¹. Comme une partie des terrains à bâtir lui appartient, elle peut également décider de les céder ou non à la compagnie pour les grands travaux et les experts municipaux, comme l'employé du cadastre, sont chargés de l'examen des plans d'expropriation et de la vérification des *tapou*. Enfin, elle se charge de tous les ennuis et réclamations des propriétaires d'Alexandrette qui voudraient remettre en question les expropriations et rachats nécessaires à la construction du chemin de fer, pour assurer la fonction d'intermédiaire et de négociateur entre les habitants et les sociétés de travaux publics²²². La municipalité est donc un acteur décisif dans la réalisation des grands travaux et, plus généralement, dans la modernisation de la ville, et ses pouvoirs renforcés s'inscrivent pleinement dans les réformes des *Tanzimât*²²³. À la fin du siècle, la municipalité d'Alexandrette a donc des compétences étendues et les organes nécessaires à la gestion de la ville. Il n'est pas évident d'évaluer ce qui, dans la modernisation d'Alexandrette, tient à l'initiative de la municipalité et ce qui vient des autres autorités ottomanes.

Il apparaît en tout cas nettement que la construction du port et du chemin de fer d'Alexandrette, si elle mobilise des capitaux et des ingénieurs européens, implique aussi pleinement les acteurs locaux : les autorités administratives impériales et leur déclinaison locale, mais aussi les habitants de la ville, qui sont des acteurs incontournables de cette entreprise. À Alexandrette, comme dans d'autres échelles de Syrie qui modernisent leurs infrastructures de transport à l'aide de capitaux européens à la fin du XIX^e siècle²²⁴, les notables locaux jouent un rôle déterminant.

²²¹ CADN, Services Techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, J. Naar à Monsieur l'administrateur délégué de la Société du port de Haidar Pacha, Alexandrette, 11 juillet 1913.

²²² CADN, Services Techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, J. Naar à M. l'administrateur-délégué de la Société impériale ottomane du chemin de fer de Bagdad à Constantinople, Alep, 7 novembre 1913.

²²³ Voir *infra*.

²²⁴ Jens Hanssen, *Fin de siècle, op. cit.*, p. 92.

Les travaux de modernisation et d'agrandissement du port

La construction du chemin de fer et du port nécessite tout d'abord l'acquisition des terrains destinés à accueillir ces futures infrastructures. La politique d'acquisition de ces terrains à Alexandrette par la compagnie du Bagdadbahn permet alors de mesurer les réformes opérées dans l'Empire depuis le milieu du siècle sur le plan du statut des terres et de leur administration. La cartographie des terrains du bord de mer d'Alexandrette, effectuée par la direction du cadastre du *vilayet* d'Alep témoigne du souci qu'ont les autorités ottomanes de clarifier la propriété des terrains²²⁵. La compagnie du chemin de fer et du port doit exproprier environ 400 000 mètres carrés dans les environs d'Alexandrette, dont 200 000 appartiennent à l'État et sont de nature *miri*, que la société peut occuper sans rien payer²²⁶. Il reste donc 200 000 mètres carrés de terrains de nature diverse : terrains fiscaux (*mahloul*), terrains municipaux et terrains appartenant à des propriétaires privés (*mulk*). Ce document nous indique que les réformes ottomanes en matière de propriété foncière se sont bien appliquées à Alexandrette, même si l'on ne sait pas précisément de quand date la déclinaison locale de ces réformes impériales. En effet, à partir de 1839, l'Empire ottoman adopte une gestion plus moderne du sol et introduit le droit à la propriété privée, avec tout l'outillage opérationnel qu'il nécessite : la création d'un embryon de cadastre, avec l'obligation d'enregistrer les terres et la perception des taxes relatives à la possession de terres. Les Ottomans créent l'administration du *Tapou*, en 1858, chargée d'enregistrer la terre et d'en déterminer le propriétaire²²⁷. C'est pourquoi les propriétaires des terrains en bord de mer à Alexandrette doivent donner la preuve qu'ils possèdent des titres de propriété (*tapou*) en bonne et due forme, portant l'inscription du nom du propriétaire, la description de la nature du terrain, de ses dimensions et de sa disposition auprès de la direction locale du cadastre (à l'échelle municipale ou à celle du *vilayet*). Les modalités de l'expropriation de ces terrains en bord de mer indiquent combien la gestion des terres pour la cause publique a été rationalisée et codifiée depuis le milieu du XIX^e siècle. C'est en 1856 qu'est publiée la première loi sur l'expropriation, traduisant une volonté de contrôler et d'organiser la modernisation urbaine, généralement selon des critères s'inspirant du modèle occidental²²⁸. Parmi les terrains que souhaitent s'approprier les Chemins de fer et le Port, certains peuvent être expropriés gratuitement, pour cause d'utilité publique²²⁹. En 1879, le décret sur l'expropriation précise les modalités de l'expropriation pour cause d'utilité publique, contrôlée par le

²²⁵ CADN, Services techniques Fonds Beyrouth, 2^e versement, 3, T. Belfante à M. Winckler, Alexandrette, 18 juin 1911.

²²⁶ Les terres de statut *miri* sont les terres qui ne sont ni *mulk* (en propriété privée), ni *waqf* (biens de mainmorte) ; sur le statut des terres, voir Nicolas Michel, « Statut des terres », dans François Georgeon, Nicolas Vatin, Gilles Veinstein (dir.), *Dictionnaire de l'Empire Ottoman*, Paris, Fayard, 2015, pp. 1133-1136.

²²⁷ Marlène Ghorayeb, *Beyrouth sous mandat français. Construction d'une ville moderne*, Paris, Karthala, 2014, p. 40.

²²⁸ Stéphane Yerasimos, « A propos des réformes urbaines des Tanzimat », dans Paul Dumont et François Georgeon (dir.), *Villes ottomanes à la fin de l'Empire*, Paris, L'harmattan, 1992, pp. 17-33.

²²⁹ CADN, Services techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, 3, La société impériale ottomane au conseil d'Administration de la Compagnie du Chemin de fer de Bagdad à Berlin, Constantinople, 29 juin 1911.

conseil administratif, ainsi que les modalités d'indemnisation des propriétaires privés. La notion d'utilité publique recouvre la construction ou la modification de rues, ainsi que la réalisation de grands travaux pour le bien commun. En l'occurrence, la compagnie du Bagdad a négocié avec le ministère des Travaux publics une convention selon laquelle les terrains appartenant à l'État, tant occupés que vagues, seraient cédés gratuitement, pour cause d'utilité publique, pour la construction du port et les *tapou* nécessaires seraient délivrés²³⁰. Pour la compagnie, il est d'autant plus important de faire valoir cette expropriation pour cause d'utilité publique que les terrains qu'elle vise sont situés dans le quartier le plus recherché de la ville ; si elle devait indemniser les propriétaires, cela lui coûterait des sommes considérables²³¹. Conformément à la procédure réglementaire d'expropriation, un plan d'expropriation est publié par l'autorité locale, de sorte que tout le monde puisse en prendre connaissance et faire des réclamations. Enfin, la société essaie d'acquérir un maximum de terrains, en prévoyant des agrandissements futurs, même si elle doit indemniser certains propriétaires et il convient de le faire le plus vite possible car les prix flambent²³².

Cependant, cette rationalisation dans la gestion des terres et le contrôle des autorités impériales et locales sur l'espace connaissent un certain nombre de limites, que reflète le cas d'Alexandrette. L'obstacle essentiel consiste dans les incohérences et les inexactitudes que recèlent les titres de propriété (*tapous*). Il existe en effet des différences importantes sur la situation des limites et sur le droit de propriété. L'autre problème majeur lié aux *tapous* réside dans leur octroi gracieux par une autorité locale, contre un backchiche généreux versé par le propriétaire. Le cas à Alexandrette est d'autant plus fréquent que la perspective des travaux et du développement de la ville donne lieu à une importante spéculation sur ces terres qui devraient prendre de la valeur, ou être rachetées par la société du port à prix fort au lieu de l'être à prix modique. La construction du port et du débouché du chemin de fer à Alexandrette et la croissance de la population, qui passe en 30 ans de 2000 à 14 000 habitants²³³ entraînent une réorganisation de l'espace urbain, dont le centre de gravité se décale vers l'Est. Comme dans d'autres cités portuaires du Levant, la construction d'un nouveau port moderne contribue à réorganiser la morphologie urbaine.

²³⁰ CADN, Services techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, 236, Avis de la direction du Cadastre du vilayet d'Alep, Alep, 12 mars 1330/1911.

²³¹ CADN, Services Techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, J. Naar à Monsieur l'administrateur délégué de la Société du port de Haidar Pacha, Alexandrette, 1 juillet 1913.

²³² CADN, Services Techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, J. Naar à M. l'administrateur-délégué de la Société impériale ottomane du chemin de fer de Bagdad à Constantinople, Alep, 7 novembre 1913.

²³³ NA, FO 195/2054, cité dans Charles Issawi, *The Fertile Crescent, op. cit.*, Oxford University Press, 1988, p. 294.

Extension et équipement de la ville : un « petit Paris » ?

À la fin du XIX^e siècle, Alexandrette, comme d'autres cités portuaires de la côte syrienne, s'équipe donc d'infrastructures portuaires modernes et d'un réseau ferré qui la relie davantage à l'Empire. La ville renforce sa vocation d'entrepôt de marchandises venues de et allant vers son *hinterland*, mais elle devient également une ville dotée d'équipements modernes et d'un urbanisme rationalisé. La réorganisation et la rénovation de cet espace urbain impliquent plusieurs changements majeurs : la prise en charge des transformations de nouveaux acteurs compétents (la municipalité, à travers ses conseils municipaux, commerciaux et de santé) et l'adoption de codes et de normes juridiques sur l'urbanisme. Si, à Alexandrette, la modernisation ne date pas de la construction du tronçon de chemin de fer et du port, mais est entreprise dès le milieu du siècle par les autorités ottomanes, elle connaît une accélération notable à la fin du siècle : l'installation d'infrastructures de transport moderne refaçonne l'espace urbain, à partir d'un nouveau noyau commercial à proximité du port qui guide l'expansion de la ville et la modernise²³⁴. A la fin du XIX^e siècle, la ville d'Alexandrette attire d'abord l'attention du gouvernement turc par son importance stratégique et commerciale. Ce dernier met en place de grands chantiers de modernisation et d'extension urbaine. Comme la ville présente un intérêt militaire certain pour le contrôle du territoire et le déplacement des troupes, à la fin des années 1890, le gouvernement ordonne la construction de grands dépôts militaires, l'élargissement des rues, et d'autres projets en vue d'embellir la ville et de lui donner son plein développement²³⁵. Cette modernisation est inspirée par les normes sanitaires et esthétiques de l'Occident, comme à Smyrne, Salonique ou Beyrouth²³⁶ : il s'agit d'assurer l'embellissement, la circulation et l'hygiène. L'embellissement de la cité se donne à voir en particulier à travers la mise en valeur de la façade maritime, avec la création de nouvelles voies, de perspectives dégagées et d'une promenade. Sont tout d'abord effectués à Alexandrette des travaux de voirie, visant l'élargissement des rues pour permettre une meilleure circulation dans la ville. En 1902, les rues principales de la ville sont ainsi décrites comme propres, bien alignées et pavées²³⁷. Le front de mer est occupé par un alignement de belles maisons de pierres et de magasins. Cette rationalisation de l'espace urbain nécessite une réorganisation de l'espace et se fait au détriment des anciennes constructions qui, comme l'immeuble des Messageries maritimes, se retrouvent en contrebas des rives et chaussées, à des centaines de mètres du sol primitif, ce qui engendre l'écoulement des eaux de pluies vers les anciennes habitations. Ensuite, des travaux d'assainissement sont mis en œuvre, passant notamment par la construction de canaux collecteurs qui, partant du rivage, s'avancent vers l'intérieur de la ville et ont pour fonction de recueillir, par des canaux secondaires, toutes les eaux stagnantes constituant les marais autour de la ville. Les parties situées au-

²³⁴ Vilma Hastaoglou-Martinidis, « The advent », *art. cit.*, p. 72.

²³⁵ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1897.

²³⁶ Carla Eddé, Beyrouth. Naissance d'une capitale (1918-1924), Paris, Actes Sud, 2009, p.144.

²³⁷ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1902.

dessous des 40 centimètres au-dessus du niveau de la mer sont comblées par le remplissage avec des terres apportées par voie ferrée²³⁸. Le coût de ces travaux d'assainissement est estimé en 1907 à 35 000 £ turques, ce qui est considérable²³⁹. Cependant, en 1911, ces travaux d'assainissement de la ville sont interrompus, sans avoir été menés à bien. Les exigences sanitaires nécessitent aussi la construction de dépôts de stockage pour les animaux et les denrées périssables, afin qu'ils ne s'accumulent pas dans les rues, en attendant qu'ils soient embarqués par bateaux ou expédiés vers l'intérieur à dos de chameau ou de mulet. Pour éviter les nuisances sanitaires, un grand hangar est construit, où les marchands de la ville peuvent, contre une redevance journalière, stocker leurs marchandises²⁴⁰. Enfin, l'eau courante est installée à la veille de la Première Guerre mondiale dans la ville, puisque les sœurs de Saint Joseph peuvent demander en 1911 le raccordement à la conduite d'eau qui est en train d'être installée dans la rue qui jouxte le jardin du monastère²⁴¹. À la veille de la guerre, Alexandrette ressemble, en miniature, à ces autres échelles du Levant modernisées depuis le siècle précédent²⁴². La façade maritime est occupée par les infrastructures portuaires et une ébauche de promenade, dont l'élégance ne peut cependant rivaliser avec celle de Smyrne ou même de Mersine dont les coquettes maisons s'alignent face à la mer ; les espaces du commerce dominant l'espace urbain, avec les douanes, les entrepôts, les agences maritimes, les magasins, quelques *khans* (dont celui des Marcopoli d'Alep) et les premières banques. Enfin, l'intérieur de la ville a été modernisé, avec des rues plus larges, rectilignes et plus saines. L'étude attentive des archives permet donc de nuancer les impressions des voyageurs de passage : si, à la veille de la guerre, les travaux de modernisation et d'assainissement ne sont pas achevés, de nombreux acteurs se sont investis dans l'embellissement de l'échelle.

La région d'Alexandrette, d'Antioche et d'Alep devient donc, à partir du XVI^e siècle, une voie de circulation majeure pour les échanges commerciaux au sein de l'Empire ottoman, et plus largement du bassin méditerranéen ainsi que vers l'Europe et les États-Unis. Après une période faste à l'époque moderne, qui voit Alep devenir le centre commercial majeur du Nord de la Syrie et Alexandrette, modeste bourgade, en devenir l'échelle, l'occupation égyptienne donne un coup de fouet aux échanges méditerranéens. Le décloisonnement du monde qui s'opère à la fin du XIX^e siècle, par l'intermédiaire d'un essor massif des échanges par voie maritime, permet à Alexandrette de devenir l'une des échelles les plus importantes du Levant, même si elle reste bien moins grande et modernisée que d'autres échelles méditerranéennes comme Constantinople, Smyrne ou Alexandrie. Les Européens levantins d'Alep et d'Alexandrette tiennent une place majeure dans ces échanges, qui, malgré des entraves

²³⁸ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1897.

²³⁹ PA, AA, R. 901/6694, vice-consul à consul Alep, Alexandrette, rapport commercial pour l'année 1907.

²⁴⁰ NA, FO 195/2137, cité dans Charles Issawi, *The Fertile Crescent*, *op.cit.*, p. 237.

²⁴¹ CADN, vice-consulat Alexandrette, 1, vice-consul au gouverneur d'Alexandrette, Alexandrette, 10 juin 1911.

²⁴² Biray Kolluoglu et Meltem Tokzöz, *Cities of the Mediterranean*, *op. cit.*, London, New-York, I.B. Tauris, 2010, p. 7.

multiples, se développent intensément à la veille de la Première Guerre mondiale. Leur présence témoigne de l'intérêt des grandes puissances européennes pour le commerce avec l'Empire ottoman et ils soutiennent par leurs activités commerciales comme par leur engagement diplomatique à la fois leurs propres intérêts et ceux des nations qu'ils représentent.

Chapitre 2. Les Levantins, des acteurs majeurs du commerce et de la gestion urbaine d'Alexandrette à l'époque ottomane (1860-1914)

À partir du milieu du XIX^e siècle, le développement de la vapeur contribue à insérer davantage le Levant dans le grand commerce international. Les États européens créent leurs compagnies maritimes pour resserrer les liens commerciaux avec la côte syrienne et libanaise, instaurant des lignes de navigation régulières. La rivalité des puissances au Levant passe par la vitesse, la régularité et les tarifs pratiqués par les compagnies maritimes qui y font escale pour débarquer et embarquer les marchandises. La multiplication des vapeurs conduit aussi à un aménagement contraint des ports, qui doivent s'adapter aux nouvelles conditions de transport, en accueillant des navires de plus gros tonnage, des marchandises et passagers en quantités toujours plus importantes. La géographie des escales et des aménagements urbains contribue donc à exacerber la concurrence entre les ports du Levant : Tripoli, Lattaquié, Beyrouth, Alexandrette doivent ainsi moderniser leurs ports pour tirer leur épingle du jeu. Le dynamisme économique dépend donc de la capacité des acteurs locaux, européens et ottomans, à s'adapter aux nouvelles exigences des transports. À Alexandrette, certains acteurs locaux, les Levantins, jouent un rôle clé dans la promotion économique de la ville. En effet, à la fin du XIX^e siècle, quasiment tout le commerce de la ville d'Alexandrette est entre les mains de quelques familles, certaines d'origine ottomane (Sayegh, Boutros, Makzoumé), la plupart d'origine levantine (Belfante, Catoni, Levante). Ces dernières se sont installées dans l'Empire ottoman dans les années 1860 pour y développer des affaires commerciales et ont embrassé à Alexandrette le même métier de « transitaire », c'est-à-dire de représentation de compagnies maritimes, principalement européennes, dans l'échelle. Ils y exercent aussi des charges vice-consulaires pour les puissances européennes.

Installée à Alexandrette depuis la première moitié du XIX^e siècle, la famille Belfante est d'origine italienne. Le premier membre de la famille à s'installer dans le *sandjak* d'Alexandrette est Cosmo Belfante, qui aurait rejoint l'armée de Mehmet Ali Pacha en Égypte avant de quitter l'armée avec le grade de colonel, et de s'établir à Alexandrette. Il est alors désigné comme « marchand à son propre compte et propriétaire¹ ». Il y exerce des activités maritimes, d'assurance et bancaires, tout en devenant agent consulaire d'Italie. Après lui, son fils Teodoro reprend le flambeau des affaires, exerce à partir de mai 1890 la gérance du vice-consulat allemand et est élevé au rang de vice-consul en 1892².

La famille Catoni est établie depuis le début du XIX^e siècle à Larnaca à Chypre, où Santi Catoni (Français originaire de Corse) s'installe comme capitaine de navire et travaille pour son oncle, capitaine et armateur. Il épouse Maria Mazzeri, sujette ottomane native de Larnaca, qui donne

¹ PA, AA, R 141.499, vice-consul à consul Alep, Alexandrette, 26 décembre 1912.

² PA, AA, R 141.499, vice-consul à consul Alep, Alexandrette, 26 décembre 1912.

naissance à Augustin Catoni en 1844³. Ce dernier devient agent maritime, se déplace à Beyrouth, où il fait des affaires avec la force d'expédition française en 1860, puis installe ses affaires d'import-export à Alexandrette en 1861. Il commence alors également à y travailler pour le consulat britannique, en charge du *Shipping Department*, car il n'y a pas, à l'époque, d'agent maritime représentant les intérêts britanniques à Alexandrette. S'occupant des affaires maritimes du consulat, il crée sa propre entreprise dans le commerce maritime. Il est le premier d'une dynastie d'agents maritimes et d'agents consulaires au service de la Grande-Bretagne à Alexandrette puisque son fils, Joseph Augustin, puis son petit-fils, Augustin Joseph, reprennent après lui les affaires commerciales et consulaires pendant toute la première moitié du XX^e siècle.

Enfin, les origines de la famille Levante⁴ se trouvent à Gênes, où des archives du XV^e siècle identifieraient un certain Antonio Levante, médecin militaire. Au début du XVII^e siècle, la famille s'installe dans la ville de Larino, à l'est de Rome. Luigi Levante, né en 1787, est le premier membre de la famille à partir au Levant. En 1813, il est engagé comme médecin dans l'armée de Napoléon et mène des recherches sur la peste, en Égypte, en Syrie, et finit par s'établir à Chypre, où il meurt en 1849. C'est son fils, Giuseppe, né en 1839, qui devient le premier agent maritime de la famille. Comme Alexandrette est le port d'Alep, il s'y installe et y crée une agence maritime. De ses deux mariages, il a trois fils, Emilio (né en 1865), Luigi (né en 1867) et Edoardo (né en 1871), qui exercent la même profession de transitaires⁵. En 1867 est constituée une maison de commerce sous protection italienne entre (Cosmo) Belfante, (Augustin) Catoni et (Giuseppe) Levante et (Célestin) Béraud (premier commis aux Messageries impériales et domicilié à Alexandrette), puis en 1880, la maison Belfante-Catoni, spécialisée dans les opérations de transit, voit le jour. La famille Levante occupe également à de nombreuses reprises des fonctions vice-consulaires au service de l'Italie et de l'Allemagne, entre la fin du XIX^e siècle et la Seconde Guerre mondiale.

Ces Levantins s'occupent d'attirer les vapeurs, d'obtenir les aménagements du port et, insérant ce dernier dans des échanges à une échelle régionale et mondiale, de mettre en relation les commerçants de l'arrière-pays avec ceux du port. Ils interviennent à la fois auprès des autorités ottomanes et de leurs autorités de tutelle, auprès des compagnies. Ils défendent ainsi les intérêts économiques et politiques des grandes puissances qu'ils représentent au titre d'agent maritime et de vice-consul. Leur ancrage local dans la ville et dans la société d'Alexandrette, de même que leurs réseaux d'affaires et familiaux méditerranéens leur procurent des moyens d'action et une légitimité sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour défendre leurs intérêts nationaux et personnels.

³ NA, HO 144/971/B36291, Naturalisation d'Augustin Catoni, 27 janvier 1902.

⁴ Ces informations ont été recueillies lors d'un entretien avec Edino Levante, Istanbul, 20/07/2014.

⁵ Archives privées Levante.

L'échelle d'Alexandrette au cœur de la compétition commerciale entre les grandes puissances européennes dans l'Empire ottoman

Les concurrences européennes à l'âge de la vapeur

Une petite échelle de Méditerranée orientale où s'exercent les rivalités maritimes européennes

Les compagnies maritimes qui font escale à Alexandrette, en cette fin de XIX^e siècle, sont nombreuses. Comme l'activité principale de la ville consiste dans les affaires de transit, ces compagnies sont des acteurs essentiels de la vie économique et les rivalités européennes pour le marché du Levant se reflètent, à l'échelle locale, dans la concurrence entre ces compagnies.

Du côté français tout d'abord, les relations entre la France et Alexandrette sont anciennes, c'est pourquoi plusieurs compagnies font le service entre la ville et Marseille. La Cyprien Fabre⁶ est une compagnie créée en 1881. Cette compagnie qui compte à l'origine quatre voiliers destinés à l'Afrique, s'oriente ensuite vers l'usage de vapeurs à destination de l'Algérie puis de la Grande-Bretagne. Profitant des nouvelles dispositions législatives d'aide à la navigation, son fondateur fait construire en Angleterre des navires de grand tonnage et développe son activité vers le Proche-Orient (Beyrouth et les échelles du Levant), New-York et l'Afrique. Cyprien Fabre, devenu président de la Chambre de commerce de Marseille, devient l'un des principaux armateurs de la ville. À Alexandrette, la compagnie Cyprien Fabre est présente au début des années 1870 et représentée par Abdallah Boutros, mais ses navires tendent à toucher de moins en moins fréquemment l'échelle à la fin du XIX^e siècle. En effet, ses vapeurs, qui ont souvent des chargements importants de coton d'Égypte pour l'Espagne, suspendent régulièrement leurs escales à Alexandrette à la fin du siècle, car elle est considérée comme contaminée par l'administration espagnole⁷.

Les Messageries maritimes⁸, représentant les intérêts français, effectuent également des liaisons entre la ville, d'autres ports méditerranéens et Marseille régulièrement. Créées en 1851, constituée sous la forme d'une société anonyme l'année suivante, les Messageries impériales, devenues Messageries maritimes en 1871, sont le fleuron de la navigation à vapeur nationale. Créées pour servir la politique étrangère de l'Empire, les lignes régulières établies par la compagnie sont, au départ, justifiées par les besoins militaires de la France, qui souhaite pouvoir acheminer sur les terrains

⁶ Paul Bois, *Histoire du commerce et de l'industrie de Marseille, XIXe-XXe siècles*, t.II, *Armements marseillais. Compagnies de navigation et navires à vapeur (1831-1988)*, Marseille, Chambre de Commerce et de l'Industrie de Marseille, 1988, p. 219.

⁷ MAE, 5CCC, 2, vice-consul à MAE, Alexandrette, Rapport sur la navigation pour l'année 1899.

⁸ Marie-Françoise Berneron-Couvenhes, *Les Messageries Maritimes : L'essor d'une grande compagnie de navigation française, 1851-1894*, Paris, PUPS, 2007.

d'opérations militaires les troupes et le matériel nécessaire. Elles servent ensuite le prestige de l'empire colonial et ses intérêts se recentrent sur les nécessités économiques. La compagnie dispose de plusieurs types d'agences⁹: les bureaux de correspondance ou les sous-agences constituent le niveau minimal de représentation de la compagnie à l'étranger. Les bureaux sont établis dans les localités où une représentation purement commerciale est jugée suffisante : c'est le cas d'Alep, où Vincenzo Marcopoli représente les intérêts de la compagnie, c'est-à-dire s'occupe d'attirer marchandises et passagers vers les navires de la compagnie, moyennant une participation aux recettes. L'agence correspondante, de deuxième catégorie et d'importance moyenne, est située à Alexandrette. La compagnie dispose d'autres agences de même niveau dans les autres échelles du Levant comme Mersine, Lattaquié ou Tripoli. Elles ne jouent pas de rôle technique et les activités commerciales n'y sont pas nécessairement déterminantes, mais elles contribuent à créer un trafic de marchandises et de passagers. Les bateaux des Messageries maritimes touchent le port d'Alexandrette tous les quinze jours, assurant le transport du courrier et de passagers. À partir des années 1870, les Messageries maritimes tentent de préserver leur part dans le transit du port, alors que des compagnies étrangères deviennent de plus en plus menaçantes.

L'Autriche, la Grande-Bretagne et l'Italie se sont en effet également lancées, depuis le milieu du siècle, dans la course à la vapeur et au tonnage, et mettent à mal les intérêts français dans la région. Depuis la fin des années 1830, l'Autriche et la Grande-Bretagne ont des lignes régulières, à la fois postales et commerciales, en Méditerranée. Le commerce français se retrouve vite déclassé par rapport à des flottes plus nombreuses, plus modernes, au réseau plus étendu et plus dense. Le *Lloyd Triestino*, qui dessert Alexandrette à partir de Trieste; la *Peninsular and Oriental (P&O)* qui, depuis Falmouth en Angleterre dessert les côtes d'Italie, Alexandrie, Constantinople, la Mer Noire; la *Deutsche Levante Linie* sont des concurrents redoutables pour les Messageries maritimes à Alexandrette. L'Italie se lance dans la course à la navigation à la fin du XIX^e siècle : la loi de 1885 instaure un protectionnisme maritime et, pour aider la navigation à lutter contre la concurrence étrangère, le gouvernement recourt à des primes d'aides à la construction et à la subvention de lignes de navigation postale. Cette expansion des lignes vise à desservir des espaces dans lesquels les intérêts politiques du royaume sont déjà engagés par la présence d'une colonie, ou à promouvoir des intérêts économiques, comme en Syrie où une ligne italienne entre les ports ouvre en 1900. Jusqu'alors, faute de liaison directe, les marchandises devaient être transbordées à Smyrne ou Alexandrie, et les négociants préféraient passer par Trieste ou Marseille, ce qui avait pour effet de limiter le commerce. À la veille de la Première Guerre mondiale, le tonnage de la flotte de commerce italienne lui permet de rivaliser avec les autres États européens, dont l'Autriche-Hongrie, particulièrement performante en la matière¹⁰.

Les compagnies autrichiennes font à leur tour leur entrée dans la course. Le port franc de

⁹ Marie-Françoise Berneron-Couvenhes, *Les Messageries*, *ibid.*, p.481.

¹⁰ Daniel J. Grange, *L'Italie et la Méditerranée (1896-1911) : Les fondements d'une politique étrangère*, Rome, École Française de Rome, 1994, p. 21.

Trieste est en effet une plaque-tournante du commerce austro-hongrois, réalisant 44% du commerce extérieur de la Double-Monarchie. La ville bénéficie de toutes les facilités nécessaires au commerce, d'agences commerciales, de négociants et de zones franches dans le port. Constitué en 1836, le *Lloyd Triestino*¹¹ est placé sous la protection du gouvernement autrichien et, bien qu'aucune subvention ne lui soit allouée, il bénéficie d'avantages financiers nombreux (exemption d'impôts ou de droits de douane sur les matières premières destinées à son armement, prêts de l'État...). La compagnie jouit par ailleurs d'une ample marge de manœuvre, puisqu'elle décide elle-même des lignes qui lui paraissent utiles et rentables, et que le gouvernement n'exerce aucun contrôle sur les tarifs pratiqués, tant pour les passagers que pour le commerce¹². La *Peninsular and Oriental* britannique apparaît quant à elle en Méditerranée en 1840, pour transporter les dépêches à destination de l'Inde et de la Chine et est subventionnée par le gouvernement britannique.

À Alexandrette, les Messageries maritimes doivent aussi affronter la concurrence de la compagnie égyptienne *Khedivial Mail Line* et de la *Bells Asia Minor* pour les passagers et le fret à destination de la Turquie et de l'Égypte¹³. Tard venue sur le marché des lignes de navigation proche-orientales, la *Deutsche Levante Linie*, créée en 1889 pour desservir la Méditerranée orientale, l'Afrique du Nord et la Mer Noire, met en place un service reliant Alexandrette et Hambourg, qui cherche à concurrencer le port de Trieste. En 1911, la *Deutsche Levante Linie* dispose d'une flotte de 59 navires et transporte l'équivalent en valeur de quelques 425 millions de marks entre l'Allemagne et les ports ottomans.

Une concurrence accrue entre les compagnies de navigation d'Alexandrette

Toutes ces compagnies de navigation se livrent une féroce concurrence pour capter le transport de marchandises (plus que de passagers).

À cet égard, les performances françaises sont plus que médiocres et la France tend à se faire rattraper par ses concurrents. Les analyses des représentants des Messageries maritimes à Alep et à Alexandrette permettent de comprendre les difficultés que rencontre la compagnie pour être compétitive face à ses concurrents européens. L'une des principales difficultés que rencontre la compagnie depuis sa création est sa double fonction : chargée au premier chef d'assurer le service postal qui nécessite des escales régulières mais peu nombreuses et peu rentables, elle a des difficultés à répondre aux exigences d'un commerce de plus en plus rapide, qui nécessite une grande réactivité et une adaptation des tarifs pratiqués.

La stratégie commerciale de l'entreprise est remise en question par plusieurs problèmes

¹¹ Ronald Edward Coons, *Steamships, Statesmen, and Bureaucrats: Austrian Policy towards the Steam Navigation Company of the Austrian Lloyd, 1836-1848*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, 1975.

¹² Marie-Françoise Berneron-Couvenhes, *Les Messageries*, *op.cit.*, p. 85.

¹³ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1891.

récurrents : la fréquence des escales, les trajets et les ports desservis par la ligne de Syrie, la question du fret, les tarifs pratiqués et le soin apporté au conditionnement des marchandises. L'une des difficultés de la compagnie tient à la fréquence des escales pratiquées à Alexandrette. Toucher la ville seulement tous les quinze jours rend les Messageries inadaptées à la rapidité du commerce. En effet, les négociants qui souhaitent envoyer leurs marchandises au plus vite recourent aux services du premier vapeur étranger qui passe dans le port. C'est pourquoi le représentant des Messageries à Alexandrette recommande des escales plus fréquentes, en particulier pendant la saison où le commerce est le plus actif¹⁴. Les itinéraires pratiqués par les Messageries sont aussi parfois en contradiction avec les impératifs économiques : touchant des escales où ils embarquent des quantités de marchandises, comme Jaffa et Caïffa, les navires arrivent à Alexandrette avec des cales pleines ne permettant pas le chargement des cargaisons en attente, qui vont donc à aux compagnies concurrentes. Il conviendrait alors de repenser les lignes en fonction de ces intérêts économiques et non en fonction seulement du trafic de passagers et du courrier.

Par ailleurs, la prééminence accordée à ces deux activités lui fait perdre un fret considérable à destination de l'Égypte, par exemple. La compagnie, qui utilise pour cette destination des paquebots et non des cargos, a pour visée principale la commodité des voyageurs et se refuse, en conséquence, à accepter l'embarquement de marchandises malpropres, comme le bétail. Or, les moutons et les bœufs sont des produits dont le coût du fret est élevé. Ils font l'objet d'un trafic considérable depuis Alexandrette à destination de l'Égypte dont se privent les Messageries maritimes, pour le plus grand profit de la *Khedivial Mail Line*, du *Lloyd* autrichien ou de la *Bell Asia Minor*¹⁵. En outre, la Compagnie pratique, de manière générale, des prix de frets beaucoup plus hauts que ceux de ses concurrents¹⁶ que ce soit à destination des États-Unis ou de l'Europe, dans un contexte général de baisse des taux de fret due à la fois au développement de la navigation à vapeur et à la dépression économique mondiale¹⁷. Cette baisse des frets est très nette à Alexandrette et s'explique par la concurrence extrême entre les compagnies dans la ville : à la fin des années 1870, les taux des frets comme ceux des assurances maritimes s'effondrent d'environ 50%¹⁸. Certains pays pratiquent par ailleurs une politique favorisant le transport multimodal qui facilite et accélère les échanges. C'est le cas de l'Allemagne, dotée d'un service de regroupement de marchandises combiné entre les compagnies de chemins de fer et la *Deutsche Levante Linie* qui permet d'expédier par un même connaissement des marchandises depuis les gares des usines des différents États allemands jusqu'aux ports de la Méditerranée, où elles profitent des taux minima et des économies que représente la

¹⁴ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1906.

¹⁵ MAE, 5CCC, 2, Vice-consul à MAE, Alexandrette, 13 septembre 1900.

¹⁶ MAE, 5CCC, 2, vice-consul à MAE, Alexandrette, 30 juin 1899.

¹⁷ Marie-Françoise Berneron-Couvenhes, *Les Messageries*, op.cit., p. 402.

¹⁸ Charles Issawi, *The fertile crescent 1800-1914, A documentary economic history*, Oxford University Press, 1988, p.204.

suppression des intermédiaires¹⁹.

Enfin, la compagnie des Messageries maritimes est réputée pour ses mauvais services : engagement de chargement de marchandises non effectués au risque d'une détérioration de la marchandise²⁰, absence des certificats sanitaires requis pour le débarquement de la marchandise à la douane²¹, état déplorable de conditionnement des colis et vols sont reconnus avec bonne foi par le responsable de l'agence de la compagnie à Alexandrette. La situation de la compagnie dans la ville reflète donc parfaitement les difficultés rencontrées par les Messageries à la fin du XIX^e siècle et l'incapacité de la compagnie à s'adapter aux nouvelles exigences du commerce international, tout en poursuivant sa mission initiale de transport postal et de passagers.

Dans la ville, les compagnies doivent disposer de locaux appropriés : bureaux de réception pour la clientèle, magasins qu'elles louent ou qu'elles achètent pour entreposer les marchandises, lorsqu'elles jugent opportun d'être dignement représentées et veulent sécuriser leur présence sur place face à d'éventuelles évictions par les autorités locales. À Alexandrette, les Messageries maritimes disposent d'une agence servant de bureaux, construite en 1899. Admirablement située sur la plus jolie rue de la ville, à proximité des négociants et des passagers, elle a cependant le gros désavantage d'être cachée par la maison de la famille Catoni qui la rend invisible aux navires arrivant dans la rade. La compagnie met aussi à disposition de l'agent et de sa famille une maison d'habitation qui, au début du XX^e siècle, est dans un état de délabrement avancé. La construction d'autres maisons alentour à la fin du siècle précédent bouche la vue, et l'exhaussement des rues provoqué par le comblement des marais fait du rez-de-chaussée, du jardin, de la cour et d'un grand magasin un véritable cloaque.²² Cette situation fait donc l'objet de réclamations régulières de l'agent d'Alexandrette auprès de la compagnie, qui demande la visite d'un inspecteur de la ligne pour effectuer des travaux. En 1905, la compagnie se décide enfin à accorder à son agent un crédit de 4 000 francs pour la réfection des immeubles qu'elle possède dans la ville. Cela permet de refaire le rez-de-chaussée de la maison d'habitation, celui du grand magasin, de la cour intérieure et de l'entrée, de remettre à neuf les tapisseries, de repeindre les boiseries et de refaire l'entrée. Si la compagnie se soucie de faire de son agence une « quasi ambassade » représentant les intérêts nationaux en même temps que ceux de la compagnie, elle n'accorde que peu d'importance aux conditions de vie de son agent sur place.

Un certain nombre d'autres compagnies maritimes n'ont pas d'agence qui leur soit dédiée. Ce sont les maisons personnelles de leurs agents, représentant souvent plusieurs compagnies européennes, qui servent de bureaux. C'est le cas, par exemple, des Catoni, qui représentent plusieurs compagnies européennes et dont les locaux sont l'habitation personnelle d'Augustin Catoni, qui sert par ailleurs de vice-consulat d'Angleterre dans la ville. L'agence n'a pas qu'une utilité pratique, elle est une vitrine de

¹⁹ Archives Poche-Marcopoli, FP/K/Be/U/2009, consul au consul général de Belgique à Smyrne, Alep, 8 janvier 1914.

²⁰ CADN, Alexandrette, 3, A. Boutros au vice-consul, Alexandrette, 26 août 1910.

²¹ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1904.

²² Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1902.

la compagnie, de ses représentants et de sa nationalité. C'est pourquoi la concurrence entre les différentes compagnies dans la ville s'expose dans l'espace par le biais des agences. La rivalité et la mauvaise entente entre le représentant à Alexandrette des Messageries maritimes et M. Levante donne ainsi lieu au saccage nocturne des bureaux des Messageries par des hommes dont on soupçonne qu'ils soient commandités par M. Levante²³. Les agents des compagnies maritimes ont, sur place, des pouvoirs assez vastes : ils reçoivent l'autorisation de louer au nom de la compagnie magasins et bureaux, et leur travail consiste à concilier les intérêts commerciaux de la compagnie avec les nécessités du service postal, veillant à drainer vers les navires le maximum de trafic en passagers et en marchandises.

Minorités et Levantins, acteurs majeurs du commerce et de la gestion de la ville

Des activités de transit maritime principalement aux mains des Levantins

Tout le commerce qui se fait par ce port se trouve presque en situation de monopole entre les mains de trois ou quatre personnes qui, de ce fait, ont acquis une prépondérance considérable aussi bien dans le monde des affaires que parmi les autorités locales²⁴.

La correspondance des négociants Poche et Marcopoli d'Alep avec leurs contacts d'Alexandrette permet de mieux connaître les liens entre le centre commercial de l'arrière-pays et les ports de la côte syro-libanaise, ainsi que les représentants de la profession de transitaire dans les différentes échelles. Hors d'Alexandrette, les principaux transitaires avec lesquels les Poche et les Marcopoli sont en contact sont des Levantins. La firme du Grec Othon Tattarachi à Beyrouth et celle du chrétien Justin Charaoui à Tripoli font partie de leurs correspondants dans les autres ports du Levant. Certains de ces transitaires sont généralistes, c'est-à-dire qu'ils assurent le chargement de toutes sortes de denrées pour le compte des négociants avec lesquels ils sont en contact. À l'inverse, d'autres sont spécialisés dans l'exportation de certaines denrées: c'est le cas de la firme Tattarachi de Beyrouth, qui ne se charge plus que de l'expédition des laines des Marcopoli, opération simple et facile qui ne nécessite pas la présence d'un personnel nombreux²⁵. Les firmes levantines d'Alexandrette assurant des activités de transitaires sont aussi souvent spécialisées dans un type de marchandises. Souvent, ces firmes ont des agences dans la plupart des ports du Levant, et étendent même leur réseau progressivement, au fur et à mesure que se développent leurs activités. Ainsi, la

²³ CADN, vice-consulat Alexandrette, 3.

²⁴ MAE, 5CCC, 2, vice-consul à MAE, Alexandrette, 13 septembre 1900.

²⁵ Archives Poche-Marcopoli, FP/P/L/1/0682, Otton G. Tattarachi et Cie aux Frères Poches, Beyrouth, 2 mars 1912.

maison d'O.Tattarachi à Beyrouth entretient des liens étroits avec Alexandrette : l'un des fondés de pouvoir de la maison est Emile Makzoumé, chrétien ottoman qui exerce également des activités de transitaire pour son propre compte à Alexandrette²⁶.

À Alexandrette, les Poche et les Marcopoli ont un agent qui leur est dévoué, Domenico Lupi, qui exerce en outre la fonction de vice-consul d'Espagne dans la ville. C'est ce dernier qui représente leurs intérêts et fait l'intermédiaire avec les compagnies maritimes, les transitaires (qui assurent à la fois un rôle de représentation des compagnies maritimes et d'assurance), et qui s'assure enfin des relations avec les autorités locales. Il leur permet de défendre leurs intérêts auprès des transitaires d'Alexandrette avec lesquels ils entretiennent des relations commerciales. Parmi eux, il faut distinguer deux catégories : les sujets ottomans et les Levantins.

Les sujets ottomans avec lesquels les Poche et les Marcopoli traitent ont en commun d'être tous des chrétiens. Il peut s'agir d'Arméniens, comme la maison de commerce Khatchadourian Frères, qui s'occupe de toutes sortes d'affaires commerciales, de manufacture, d'importation et d'exportation, de transit et de commission²⁷ ; de chrétiens de rite latin comme Emile et Antoine Makzoumé ; de maronites comme Joseph Mahfoud, Abdallah Boutros (qui représente les compagnies Hadji Daoud Farkou et Cyprien Fabre) ; ou d'orthodoxes comme Yakoub et César Sayegh.

Le plus souvent, c'est cependant aux plus grandes maisons de transit de la ville, tenues par des Levantins, que s'adressent les Poche et les Marcopoli. Les maisons de transit européennes qui comptent à Alexandrette ne sont pas nombreuses (Belfante-Catoni, Levante) et l'une domine les autres, la maison Belfante et Catoni. Ce sont donc en particulier à leurs services que recourent les négociants alépins.

Ces différentes maisons se spécialisent parfois dans le transit de l'une ou l'autre des marchandises passant à Alexandrette ou dans certaines destinations. Ainsi, les Belfante et Catoni s'occupent de l'exportation des vers à soie et des peaux à destination de l'Europe alors que les céréales sont principalement exportées par les maisons Belfante-Catoni et Sayegh (ottomane). Les Levante semblent s'occuper plutôt des lignes allemandes et italiennes, tandis que les lignes britanniques et les compagnies qui desservent l'Égypte sont monopolisées par les Catoni. En effet, parmi les multiples compagnies à vapeur que représente la firme Belfante-Catoni à Alexandrette, quatre desservent la ligne Syrie-Égypte, ce qui assure un service régulier de 10 à 12 bateaux par mois. Ces échanges extrêmement importants entre Alexandrette et Alexandrie sont donc quasiment monopolisés par la famille²⁸. Cette relative répartition des tâches peut expliquer que les rivalités et la concurrence commerciale ne nuisent pas outre mesure aux relations familiales qui unissent par ailleurs

²⁶ Archives Poche-Marcopoli, FP/P/L/I/0682, Beyrouth, 1er novembre 1912.

²⁷ Archives Poche-Marcopoli, FP/P/L/I/0682, Khatchadourian Frères aux Frères Poche, Alexandrette, 14 janvier 1912.

²⁸ MAE, 5CCC, 2, vice-consul à MAE, Alexandrette, 13 septembre 1900

ces transitaires levantins²⁹.

Les services que les agents des compagnies maritimes rendent aux grands négociants alépins sont divers. Ils ont tout d'abord une fonction d'information, avertissant les Poche et les Marcopoli de l'arrivée et des départs à Alexandrette des navires des compagnies maritimes européennes, afin de leur proposer de charger leurs marchandises au plus vite³⁰. En effet, pour les grands marchands alépins, l'un des défis est d'envoyer au moment favorable leurs produits à destination, afin de profiter des prix les plus élevés et donc de trouver la compagnie maritime dont les navires sont susceptibles d'embarquer leurs marchandises. En 1902, Teodoro Belfante, représentant à Alexandrette de la *Deutsche Levante Linie (DDL)* peut ainsi déplorer qu'en dépit des « liens d'amitié et des bons rapports » qu'entretiennent leur maison de commerce avec l'agence maritime de la compagnie, en dépit aussi des « taux modérés » toujours pratiqués par la *DDL* sur leurs marchandises et de leur constante satisfaction, leurs agents à Alexandrette ont préféré choisir ponctuellement une autre compagnie dont le bateau s'en allait plus rapidement à Hambourg³¹. T. Belfante prie donc ses interlocuteurs de bien vouloir, à l'avenir, réserver à la *DDL* leurs marchandises pour Hambourg, à fret égal à celui offert par la concurrence, même si leur bateau passe quelques jours plus tard dans le port. Lorsque les marchandises ne peuvent être immédiatement chargées, les transitaires d'Alexandrette s'assurent qu'elles vont être entreposées dans la ville dans de bonnes conditions, en attendant un prochain départ.

Lorsque les transitaires d'Alexandrette ont reçu les marchandises venues d'Alep, ils envoient aux Poche et aux Marcopoli un connaissance précisant la nature, les quantités et le prix des marchandises. Ils s'occupent de décoinser les marchandises qui restent bloquées à la douane. Les correspondants donnent également les tarifs de chargement de fret réclamées par les diverses compagnies, afin de permettre aux Poche et aux Marcopoli de bénéficier des meilleurs taux de fret, en les négociant pour eux, si nécessaire³². C'est en fonction de la destination des marchandises, mais aussi des avantages compétitifs (taux de fret essentiellement) que sont capables de proposer les diverses compagnies mises en concurrence, que les Poche et les Marcopoli décident de recourir aux services de l'une ou de l'autre. Les taux de fret sont âprement négociés entre les marchands alépins et les correspondants d'Alexandrette. Les Belfante-Catoni peuvent ainsi refuser la proposition des Marcopoli concernant des laines à destination de Marseille, jugée « dérisoire pour une marchandise aussi encombrante » et font à leur tour une proposition plus juste³³. Il est intéressant, à cet égard, de remarquer que les Marcopoli ne se sentent aucune obligation de passer de façon préférentielle par les services des Messageries maritimes, dont ils sont pourtant les représentants à Alep. Depuis la création

²⁹ Cf chapitre 3.

³⁰ Archives Poche-Marcopoli, FP/P/L/I/0682, T. Belfante aux Frères Poche, Alexandrette, 5 avril 1913.

³¹ Archives Poche-Marcopoli, FM/V/L/I/5645 T. Belfante à Messieurs V. Marcopoli, Alexandrette, 17 juillet 1902.

³² Archives Poche-Marcopoli, FP/P/L/I/0670, Belfante-Catoni aux Frères Poche, Alexandrette, 11 janvier 1900.

³³ Archives Poche-Marcopoli, FM/V/L/I/5645, Belfante et Catoni à Mrss V. Marcopoli, Alexandrette, 5 septembre 1902.

de la ligne de Syrie, le poste de sous-agent à Alep a en effet été occupé par Nicolas, puis Georges Marcopoli jusqu'à la Première Guerre mondiale, avant de passer à son fils. Il arrive alors que les compagnies maritimes européennes qui ont des relations régulières avec les Poche et les Marcopoli leur adressent leur regrets que la concurrence l'ait emporté pour un embarquement ou un débarquement de marchandises ou leur demandent de leur conserver les marchandises qu'ils doivent envoyer, au détriment d'une autre compagnie³⁴.

Enfin, les Belfante et Catoni fournissent aux Poche et aux Marcopoli des tableaux statistiques sur les importations et les exportations du port. En plus du transit maritime, les maisons de commerce d'Alexandrette exercent des activités d'assurance pour les marchandises qui leur parviennent d'Alep. Ils assurent le règlement par avance par lettres de change à des chameliers qui s'occupent du transport terrestre des marchandises entre l'arrière-pays et Alexandrette, évitant ainsi le transport d'argent³⁵. Les Européens installés dans l'échelle depuis les années 1860 parviennent en quelques décennies à se constituer de solides fortunes fondées, entre autres, sur leurs activités de transitaires, pratiquées avec plus ou moins de scrupules. Augustin Catoni est ainsi devenu au début du XX^e siècle l'un des plus grands notables de la ville, même si, aux yeux des autorités consulaires françaises, il est accusé de pratiquer la fraude à l'égard des compagnies d'assurances et décrit comme « l'un des plus parfaits sacripants qui aient jamais vécu sur la terre de Syrie, (...) un sacripant de marque, un bandit de grande envergure, qui s'il était né américain, serait infailliblement devenu milliardaire, à moins qu'au préalable, il n'eût été électrocuté pour un crime de droit commun³⁶ ».

Ces affaires de transit semblent en définitive être très rentables à Alexandrette, même en période de crise économique. C'est ce dont témoigne la création d'une entreprise de transitaires entre trois associés levantins d'Alexandrette à la fin des années 1860. En 1867, la maison Belfante, Catoni, Levante et Cie voit le jour à Alexandrette. Parmi les quatre associés, Belfante, Catoni et Levante sont débiteurs d'une précédente société, la Belfante, Prelorenzo, Sader, Zreick & Cie. Fondée sous la raison sociale Belfante Catoni Levante & Cie (puis simplement Belfante, Catoni et Levante, à partir du 1^{er} janvier 1868), la société de transit est sise à Alexandrette et possède un bureau à Alep. Cosmo Belfante en est directeur jusqu'à sa mort en 1871, date à laquelle Augustin Catoni et Giuseppe Levante le remplacent dans cette fonction. L'entreprise est constituée pour trois ans, avec un capital initial de 600 livres turques, dont 300 investies par C. Béraud, 100 par C. Belfante, 100 par A. Catoni et 100 par G. Levante. Les bénéfices nets comme les éventuelles dettes doivent être répartis également entre les différents associés³⁷. Il est prévu qu'aucun associé ne pourra se retirer de l'entreprise ni créer une autre entreprise de transit à Alexandrette sous son nom, et que les héritiers des associés hériteront de la

³⁴ Archives Poche-Marcopoli, FM/V/L/1/5645, Belfante et Catoni à Mrs Marcopoli Alep, Alexandrette, 20 août 1902.

³⁵ Mafalda Ade, *Picknick mit den Paschas. Aleppo und die levantinische Handelsfirma Fratelli Poche (1853-1880)*, Beyrouth, Orient-Institut Beirut, 2013, p. 127.

³⁶ MAE, 426QO, 43, vice-consul à vonsul Alep, Alexandrette, 26 mai 1902.

³⁷ AER, Consulat Alep, b.12, Contrat de la société Belfante, Catoni, Levante et Cie, 1er mai 1867.

participation à l'entreprise et pourront retirer les bénéfices qui leur reviennent. En 1868, le premier bilan de l'entreprise fait état d'un bénéfice de 69 892 piastres à répartir entre les quatre associés³⁸. Au 31 décembre 1870, l'entreprise dégage un bénéfice net de 68 943 piastres à répartir entre Belfante, Catoni et Levante, car C. Béraud s'est retiré de l'entreprise en juin 1868³⁹. Dès les premières années, les bénéfices que fait l'entreprise ne sont donc pas négligeables. À la mort de Cosmo Belfante, en 1871, ses enfants Teodoro et Carlo, mineurs sous la tutelle du négociant alépin Vincenzo Marcopoli, héritent de sa participation au capital de l'entreprise et au tiers des bénéfices⁴⁰. Leur participation dans l'entreprise se poursuit avec un nouveau contrat.

Les activités de la maison Belfante, Catoni et Levante se poursuivent pendant la décennie 1870⁴¹. Teodoro Belfante (né à Alexandrette en 1854) continue les affaires bancaires, maritimes et d'assurance héritées de son père Cosmo Belfante. En 1880, il s'associe avec Augustin Catoni, en fondant la maison de commerce Belfante et Catoni, constituée (sous protection italienne) pour trois ans avec un capital initial important de 30 000 francs, dont chacun des associés verse la moitié. L'activité principale de la maison consiste toujours dans des activités de transit et de commission. 40 % des bénéfices comme des dettes reviennent à Teodoro Belfante, et 60 % à Augustin Catoni.⁴²

Ces contrats qui racontent la création des principales maisons de transit levantines d'Alexandrette sont intéressants à divers titres. Tout d'abord, les agences de transit de la ville qui se créent à la fin des années 1860 ont un capital initial assez relativement important : 600 livres turques correspondent à un prix supérieur à celui d'une maison de ville à Alexandrette à la fin des années 1870 et à bien plus qu'un jardin non construit en ville ou à de grands terrains dans l'arrière-pays⁴³. Comme souvent les négociants de l'Empire, ces transitaires levantins disposent de peu de fonds en numéraire et vivent de crédits que leur font les maisons d'Europe, notamment une maison de Marseille avec laquelle beaucoup sont en compte social⁴⁴. Même dans une conjoncture économique difficile, leurs affaires prospèrent. Ces familles représentent de plus en plus de compagnies maritimes et sont à même d'ouvrir des agences de transit maritime dans tout le bassin méditerranéen. Ainsi, la maison Levante et Fils développe ses affaires en ouvrant des bureaux à Beyrouth, Tripoli et Mersine; les Belfante et Catoni ont des bureaux à Adana,⁴⁵ Beyrouth et Mersine⁴⁶. Dans les années 1880, Teodoro Belfante, représentant la seconde génération de transitaires installés à Alexandrette, peut monter en participation avec A. Catoni une société dont le capital initial est bien supérieur. Cela indique que la première

³⁸ AER, Consulat Alep, b.12, Bilan de la Belfante, Catoni, Levante jusqu'au 20 janvier 1868.

³⁹ AER, Consulat Alep, b.12, Bilan de la Belfante, Catoni, Levante au 31 décembre 1870.

⁴⁰ Archives Poche-Marcopoli, FM/K/It/U/8001, Convention passée entre Andrea Marcopoli, tuteur des mineurs Teodoro et Carlo Belfante et A. Catoni et G. Levante, Alep, 24 mai 1871.

⁴¹ AER, Consulat Alep, b.12, Procès verbal du conseil de famille des mineurs Teodoro et Carlo Belfante, 9 janvier 1871.

⁴² AER, Consulat Alep, b.14, Contrat de société entre T.Belfante et A.Catoni, Alexandrette, 1er février 1880.

⁴³ AER, Vice-consulat Alexandrette, b.3, Alexandrette, Mai 1296 /1879.

⁴⁴ CADN, Vice-consulat Alexandrette, 3, vice-consul à M. Auguste Massebian, Séville, Alexandrette, 9 octobre 1900.

⁴⁵ CADN, Vice-consulat Alexandrette, 3, vice-consul au Frère Onésime, Visiteur des Frères des Écoles chrétiennes à Beyrouth, Alexandrette, 7 mars 1912.

⁴⁶ Archives privées Beard.

entreprise a été une affaire rentable et que ses créateurs ou leurs héritiers sont en mesure d'investir un capital supérieur au bout de 10 ans d'activités communes. Un élément vient confirmer cette conclusion : ces créations d'entreprises concernent toujours des activités de transit et de commission. Cela témoigne de la spécialisation de ces familles dans un domaine d'activité, mais cela confirme également que le transit maritime, en pleine expansion dans le dernier quart du XIX^e siècle, peut continuer à enrichir les Levantins d'Alexandrette.

L'une des caractéristiques de ces familles de transitaires levantins est leur capacité à investir de nombreux secteurs de l'économie de la ville. Leurs activités ne se limitent ni aux affaires bancaires, ni aux opérations de courtage, ni enfin à la représentation de compagnies maritimes. Ils s'insèrent pour leur propre compte dans le paysage commercial en diversifiant et en fondant leurs entreprises, assises sur des partenariats commerciaux déjà existants qui ont renforcé la confiance entre les associés d'une part, et sur les réseaux familiaux d'autre part.

Les transitaires européens et les investissements industriels à Alexandrette

À Alexandrette, les négociants, transitaires et plus généralement européens jouent un rôle majeur dans l'économie de la ville. Cette dernière étant avant tout un espace de transit, ils ont un rôle clé dans le secteur des importations et des exportations, de l'assurance et du transport maritime. Mais ils participent également à la production et la transformation des matières premières destinées à l'exportation, dans des secteurs qui demandent des ressources en capital plus importantes et parfois une expertise technique⁴⁷. Ils diversifient ainsi leur cœur d'activité (représentation, assurance maritime, courtage) par des investissements productifs. L'exemple qui l'illustre à Alexandrette est l'engouement que suscite à la fin du XIX^e siècle la demande croissante en racines de réglisse pour le marché américain. L'exportation de racine et de pâte de réglisse est dominée à Alexandrette par la firme *MacAndrews and Forbes*. La compagnie commence ses opérations en Anatolie occidentale dans les années 1850 et acquiert en l'espace de vingt-cinq ans un capital compris entre 50 000 et 80 000 £ en développant ses affaires dans la région. C'est l'une des plus grandes compagnies de commerce d'Izmir à la fin du XIX^e siècle et la troisième plus grosse compagnie américaine de l'Empire ottoman en 1912. Elle investit dans la terre pour produire de la réglisse, dans des usines pour transformer la racine en pâte pour l'exportation, et la revendre trois à quatre fois plus cher. À Alexandrette, la firme possède une usine très importante sur le front de mer, quasiment la seule construction d'importance à la fin du XIX^e siècle. Elle s'occupe de stocker et de transformer les racines avant de les expédier pour l'Europe ou les États-Unis. À moindre échelle, les familles de transitaires levantins d'Alexandrette

⁴⁷ Elena Frangakis-Syrett, « British Economic Activities in Izmir in the Second Half of the Nineteenth and Early Twentieth Centuries » dans *New Perspectives on Turkey*, n°5-6, 1991, p. 191-227.

participent également à cet investissement industriel (mineur). Ainsi, au début des années 1870, Augustin Catoni est directeur des presses hydrauliques de la ville, qui sont possédées par plusieurs Européens (dont lui-même, et M. Garelli) qui servent à presser le coton avant de l'embarquer à destination de l'Europe ou des États-Unis⁴⁸.

L'investissement des notables ottomans et levantins d'Alexandrette dans la gestion urbaine.

Comme dans la plupart des villes levantines⁴⁹, à Alexandrette, les notables prennent enfin une part très active à l'aménagement et à la modernisation, pour leurs propres intérêts et parce que les grands projets sont une occasion de manifester la puissance de la nation étrangère dont ils sont les représentants à l'échelle locale. Cette intrusion dans les affaires municipales peut se faire de façon tout à fait officielle et régulière par la constitution de conseils ou de commissions de notables, regroupant ottomans et occidentaux, ou de façon plus informelle, pour peser sur des décisions techniques et remporter des marchés. Les notables levantins d'Alexandrette ont souhaité voir arriver dans leur ville le chemin de fer et leur port s'agrandir ; ils ont accueilli avec enthousiasme l'arrivée des ingénieurs allemands chargés des travaux. Ces notables « à la fois propriétaires, négociants, entrepreneurs, agents de bateaux à vapeur, courtiers, commissaires, vice-consuls de plusieurs puissances étrangères et faisant un peu de tout »⁵⁰ dans lesquels on reconnaît les grandes familles levantines de la ville, entretiennent des relations étroites avec la compagnie du chemin de fer et celle du port. Certains parviennent à faire de l'entreprise du chemin de fer d'Anatolie une affaire rentable. Ainsi, la maison Belfante-Catoni devient concessionnaire du service de transit de la Société. Sans qu'on sache précisément quels étaient les détenteurs (la société Belfante-Catoni pour elle-même, ses possesseurs, Théodore Belfante et Joseph Catoni, chacun en propre, ou encore Victor Balit, directeur de la maison avant la guerre), des titres de cautionnement déposés auprès de la société pour garantir la bonne exécution du contrat de concession attestent que le développement du chemin de fer dans la ville était une aubaine pour les transitaires⁵¹.

Ils s'investissent aussi pour contrôler et surveiller les grands travaux de modernisation urbaine par l'intermédiaire de commissions spécialisées nommées. Ainsi, concernant les travaux du port, une commission d'expropriation, qui compte également des notables et des membres nommés par le

⁴⁸ AER, vice-consulat Alexandrette, b.1, Extrait de minute, Alexandrette, 5 mai 1873.

⁴⁹ Yasemin Avcı et Vincent Lemire, « De la modernité administrative à la modernisation urbaine : une réévaluation de la municipalité ottomane de Jérusalem », dans Nora Lafi (dir.), *Municipalités méditerranéennes. Les réformes urbaines ottomanes au miroir d'une histoire comparée (Moyen-Orient, Maghreb, Europe méridionale)*, Berlin, Klaus Schwartz Verlag, 2005, p. 100.

⁵⁰ CADN, Services Techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, 3, M. Caraly à Monsieur Riese, directeur général de la construction du chemin de fer de Bagdad à Francfort, 11 avril 1913.

⁵¹ NA, FO 861/77, Procès opposant Joseph Catoni à Marie Catoni, veuve Othon Tattarachi, Alep, 29 mars 1928.

gouvernement ottoman, est chargée d'examiner les litiges et de contrôler les négociations entre les différentes parties. Concrètement, cette commission inspecte les terrains du port sous la conduite du commissaire impérial et du fondé de pouvoir de la compagnie du port, Jean Naar, prend des mesures de contrôle, fait les rectifications nécessaires⁵². Si l'on ne possède pas de documents de cette commission, ni la liste de tous ses membres, on sait qu'Abdallah Boutros, grand transitaire ottoman et drogman du vice-consulat de France de la ville en fait partie, ainsi que d'autres habitants (ottomans) de la ville. Les notables d'Alexandrette participent aussi à la gestion quotidienne et au bon fonctionnement de la ville par le biais de commissions d'ordre ou d'hygiène. Si le *kaïmakam* et la municipalité ont sous leur ordre des *zaptie* chargés de la sécurité, à la veille de la guerre, une commission composée de notables de la ville est mise sur pied pour mettre fin aux désordres nocturnes qui se produisent. Cette commission a le pouvoir de décider de lever une taxe sur les habitants destinée à rétribuer un certain nombre de gardiens de nuit. Les sujets ottomans de la ville sont forcés de la payer, tandis que les étrangers sont simplement chaleureusement à participer financièrement à la mise en place de cette structure⁵³.

Dans le domaine de l'assainissement de la ville, les habitants et les notables sont à l'origine de diverses initiatives : dans les années 1880, les habitants proposent au domaine public de leur céder, à chacun suivant ses ressources une certaine étendue de marécage, et s'engageant à transformer leurs lots en terrains propres à la culture dans un délai de trois ans à condition que la propriété leur en demeure acquise définitivement. Cette proposition ne trouve aucun écho auprès des autorités ottomanes concernées⁵⁴. Au tournant du siècle, les notables de la ville se préoccupent toujours des questions sanitaires en intervenant dans une commission où siègent uniquement des négociants, ottomans, mais aussi occidentaux. Après la mort du vice-consul de France, la place occupée par la France dans cette commission est laissée vacante et attribuée à l'ancien drogman ottoman du vice-consulat, M. Makzoumé. Les ambitions et les rivalités européennes apparaissent clairement dans ce genre d'institutions : la commission est vue par les autorités françaises (le vice-consul Alexandre Mercinier) comme un lieu où se déploient l'influence politique et les intérêts commerciaux.

Sans faire nécessairement partie officiellement de commissions, les notables de la ville jouent aussi un rôle des plus actifs dans l'aménagement de l'espace urbain, à la fois parce qu'ils sont souvent propriétaires de parcelles susceptibles d'être utilisées pour construire le port (c'est le cas des Belfante-Catoni et des Levante) et parce qu'ils servent d'intermédiaires dans les négociations. Les notables d'Alexandrette ont voix au chapitre en ce qui concerne l'aménagement de la façade littorale de la ville, car ils perçoivent dans sa modernisation un lieu possible d'investissements. Si la compagnie du port et

⁵² CADN, Services techniques, Fonds Beyrouth, 2e versement, 235, M. Winter à Docteur Ingénieur Riese à Constantinople, Alexandrette, 3 mai 1913.

⁵³ CADN, Vice-consulat Alexandrette, 2, vice-consul au gouverneur d'Alexandrette, Alexandrette, 26 avril 1912.

⁵⁴ MAE, 5CCC, 1, vice-consul à MAE, Alexandrette, Mouvement commercial pour l'année 1892.

celle du chemin de fer ne rencontrent pas à Alexandrette une fronde comme celle des notables d'Alep soutenus par des avocats éminents défendant la cause des propriétaires, elles doivent néanmoins composer avec la population d'Alexandrette qui, pendant presque trente ans, est constamment tenue en haleine par la question du chemin de fer. Chacun spécule, avec des alternances d'espoirs et de désillusions, et la mise en œuvre de la construction semble indiquer que le temps de l'enrichissement est enfin arrivé. C'est pourquoi, un certain nombre d'habitants cherchent à prendre de vitesse les expropriations et les rachats par la société du port, afin d'accaparer à prix modiques des terrains stratégiques, pour les revendre ensuite au prix fort.

C'est le cas, par exemple, de M. Péristiany, grand transitaire de la ville, agent consulaire américain et russe, qui a acheté la maison du club et le terrain du café sis en bord de mer, là où doit être construite une rue reliant le port à la ville. Contre les objections de la société du port, il avance que son *tapou* lui donne comme limite septentrionale la mer, et qu'il ne lui a pas été notifié que le terrain devait être exproprié. D'autres propriétaires s'arrangent pour obtenir des *tapou* falsifiés qui les rendent propriétaires de terrains à forte valeur nécessaires pour la construction du port. C'est le cas d'un certain William Caraly (Kerali), secrétaire de la société *MacAndrews and Forbes*, sujet ottoman résidant à Alexandrette, qui a acheté un petit terrain et qui, moyennant un *backchiche* à un fonctionnaire du cadastre, a fait inscrire sur son titre de propriété un terrain bien plus grand. La manœuvre est dénoncée par le mufti de la ville et une commission nommée pour examiner ses prétentions lui donne finalement tort⁵⁵. C'est le cas également de la compagnie de réglisse américaine, *MacAndrews and Forbes*, qui profite de l'absence du kaïmakam et de la faiblesse de son lieutenant pour se procurer un *tapou*⁵⁶ suivant lequel la propriété de la fabrique s'avance à même dans la mer. Les Américains avancent les murs de toutes leurs fabriques dans la mer, soutenant que le littoral leur revient d'après leurs titres de propriété⁵⁷. La société américaine étant cependant un acteur puissant à l'échelle locale, la compagnie du port se voit contrainte de négocier un arrangement à l'amiable et de l'exclure de la procédure d'expropriation⁵⁸. La société du chemin de fer doit alors faire l'acquisition à ses frais, et transférer ensuite à la compagnie américaine un terrain d'une superficie équivalente à celle de sa fabrique, y construire un bâtiment de même nature et de capacité, destiné à stocker les balles pressées venant de l'intérieur par chemin de fer et destinées à être embarquées par la Société du port. L'emplacement du terrain devait être déterminé conjointement entre la société du port et la

⁵⁵ CADN, Services techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, l'ingénieur en chef Winter à Joseph Naar, inspecteur du chemin de fer à Alep, Alexandrette, 29 janvier 1913.

⁵⁶ Titre de propriété.

⁵⁷ CADN, Services techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, l'ingénieur en chef Winter à Joseph Naar, inspecteur du chemin de fer à Alep, Alexandrette, 29 janvier 1913.

⁵⁸ CADN, Services techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, 235, M. Winter à Monsieur le Conseiller intime Docteur Ingénieur Riese à Constantinople, Alexandrette, 3 mai 1913.

MacAndrews and Forbes et la transaction devait faire l'objet d'un petit dédommagement⁵⁹. L'arrangement entre la *Forbes* et le *Bagdadbahn* est signé en présence d'Augustin Catoni, vice-consul d'Angleterre, le 15 novembre 1913.

Dans les activités économiques comme dans l'aménagement et la gestion urbaine, les notables ottomans et levantins d'Alexandrette jouent un rôle décisif. Ils représentent aussi souvent les intérêts des grandes puissances européennes, qui entendent profiter de l'essor commercial de la ville et défendre les communautés dont elles ont la protection.

⁵⁹ CADN, Services techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, 3, J. Naar à l'administrateur délégué du chemin de fer de Bagdad à Constantinople, Smyrne, 18 juillet 1912.

Les vice-consuls et la défense des intérêts économiques européens à Alexandrette

Vice-consuls et transitaires : le choix des Levantins par les représentations européennes

Dans l'Empire ottoman, des vice-consulats souvent détenus par les Levantins

La plupart des États européens qui veulent avoir des représentants à Alexandrette à la fin du XIX^e siècle font le choix d'élire des vice-consuls, souvent de leur nation, qui sont des commerçants levantins établis dans l'échelle. Il y a, à cet égard, des traditions différentes selon les États, et le double refus de la France de recourir aux services de Levantins et de commerçants, est une exception. La présence de commerçants levantins au service des puissances européennes est fréquente dans les échelles du Levant depuis l'époque moderne. Les Britanniques confient dès le XVII^e siècle les postes consulaires à des agents nommés par la *Levant Company*. Ces consuls sont généralement eux-mêmes commerçants, autorisés à percevoir des taxes consulaires en échange de leurs services et en complément de leurs activités. Le XIX^e siècle marque l'apogée des réseaux consulaires, qui multiplient les ouvertures d'agences, où sont installées des vice-consuls ou des agents consulaires dépendant officiellement d'un consul général ou d'un consul. Ils n'ont pas besoin, légalement, de lettre de provision ni d'exequatur de leur gouvernement : un simple brevet établi par le ministère suffit. Dans le cas britannique, l'expansion du nombre de postes consulaires, notamment dans le Levant, rendue nécessaire par l'installation de nombreux Britanniques dans l'Empire, par le développement des activités économiques et par les besoins de la protection des résidents et des intérêts nationaux, contribue à perpétuer cette pratique. À ce titre, les postes de Trébizonde, Erzeroum ou Diyarbékir témoignent de la vitalité des initiatives britanniques en matière de promotion et de représentation du commerce par les autorités consulaires à la fin du XIX^e siècle⁶⁰.

Pour la Grande-Bretagne, se pose le problème des dépenses engendrées par ces ouvertures massives de consulats à l'étranger. Afin de minimiser les coûts, ils sont alors confiés à des négociants qui ne sont pas payés pour ces activités consulaires, et qui n'abandonnent pas leurs activités commerciales. Ces *trading-consuls* sont souvent méprisés ou critiqués à la fois par les consuls appointés, par les ambassades, ou par le ministère des Affaires étrangères, en raison de possibles conflits d'intérêts entre leurs activités consulaires et commerciales et du risque encouru d'une divulgation des informations économiques aux pays rivaux. Dans les années 1850, cette figure du consul-commerçant britannique est dominante dans le Levant, et seuls les consuls et vice-consuls à la

⁶⁰ Geoffrey .F. Berridge, *British Diplomacy in Turkey, 1583 to the present: A Study in the Evolution of the Resident Embassy*, Leiden, Martinus Nijhoff, 2009, p.78.

tête d'une juridiction importante sont soumis à une interdiction d'exercer des activités marchandes. Des familles levantines (parfois d'origine britannique, comme à Smyrne, ou d'origine italienne, comme à Rhodes)⁶¹ représentent fréquemment les intérêts britanniques. Les Britanniques emploient des Européens ou même des négociants locaux, comme dans le Golfe, où les Britanniques emploient des *native agents* dans des postes consulaires ou vice-consulaires, pour deux raisons principales : le manque d'officiers britanniques en nombre suffisant dans des régions au climat malsain d'une part, la minimisation des coûts d'entretien d'autre part⁶². Les avantages offerts par ces agents consulaires locaux ne sont pas seulement économiques : ils ont généralement des réseaux étendus et des contacts à la fois commerciaux et familiaux à large échelle, dans les ports et les villes commerçantes, de l'influence sur les autorités locales. Ils maîtrisent les enjeux économiques, politiques et les langues. Enfin, leur gestion est très flexible et, en fonction des exigences politiques et commerciales, ils peuvent être facilement remplacés⁶³. L'usage de ces agents locaux ou levantins tend cependant à disparaître à la fin du siècle (à partir des années 1890 dans le Golfe), notamment parce que les autorités centrales soulèvent régulièrement la question d'une possible confusion des intérêts commerciaux personnels et des intérêts nationaux consulaires⁶⁴.

À rebours de cette évolution, Alexandrette demeure une place où les Levantins gardent leurs prérogatives vice-consulaires et s'attachent à défendre les intérêts économiques nationaux de la plupart des pays européens. En Italie, les années 1870 marquent également une refonte de l'administration centrale des Affaires Etrangères et une multiplication des postes diplomatiques et consulaires. Restructuré à plusieurs reprises dans les années 1890 et 1900, le Ministère prend l'aspect d'une véritable administration moderne au tournant du siècle. En parallèle, les effectifs diplomatiques ne cessent de croître, même si le service consulaire italien reste, au début du XX^e siècle, très insuffisant pour répondre aux besoins et très en retard sur ses voisins. L'un des palliatifs les plus couramment utilisés est alors le recrutement de consuls de deuxième catégorie, les consuls honoraires ou les agents consulaires, qui occupent en 1903 plus du tiers des consulats ou vice-consulats italiens dans le monde. Si la Méditerranée n'est pas la région la plus affectée par la faiblesse du réseau diplomatique et consulaire, les agences consulaires des échelles du Levant sont très souvent confiées à des Levantins, d'origine italienne ou grecque⁶⁵.

⁶¹ David Barchard, « The Fearless and self-reliant servant: The life and career of Sir Alfred Biliotti (1833-1915), an Italian Levantine in British service », dans *SMEA*, n°48, 2006, p.5-53.

⁶² James Onley, *The Arabian Frontier of the British Raj. Merchants, Rulers, and the British in the Nineteenth-Century Gulf*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 66.

⁶³ James Onley, *ibid*, p. 93.

⁶⁴ Maria Theresa di Paola, "Between trade and intelligence : the Messina British consulate in a fast changing world", dans Jörg Ulbert et Prijac Lukian (dir.), *Consuls et services consulaires au XIXe siècle*, Hambourg, DOBU Verlag, 2010, p. 157.

⁶⁵ Daniel Grange, *L'Italie, op.cit.*, p. 1151.

Le personnel vice-consulaire d'Alexandrette: l'exception française

La France fait figure d'exception dans le paysage des vice-consulats locaux. Contrairement à l'Allemagne, à l'Autriche-Hongrie, à l'Italie et à la Grande-Bretagne, elle préfère envoyer des agents de carrière plutôt que d'employer des agents locaux, des Levantins, ou des nationaux établis dans la ville. Cette pratique s'explique par une séparation des activités commerçantes et consulaires depuis l'ordonnance de la marine de 1691. Les consuls français, officiers du roi et membres d'un corps spécialisés, se distinguent des consuls commerçants des autres puissances. Ces dispositions sont réaffirmées jusqu'au XIX^e siècle, époque à laquelle se constitue une véritable carrière consulaire⁶⁶. Dans le cas d'un vice-consulat comme celui d'Alexandrette, les Français renoncent à l'utilisation de consuls élus (non rémunérés pour leurs activités consulaires), au profit de consuls envoyés, de carrière, n'exerçant pas par ailleurs d'activité commerciale. En effet, la conduite de M. Giacobbi, chargé provisoirement de la gestion du vice-consulat de France d'Alexandrette, semble décider les autorités françaises à nommer à ce poste un personnel de carrière. Ledit Giacobbi, transitaire de la ville, a en effet offert en 1898 ses services à des commerçants européens. Or, si la gérance du vice-consulat n'impose pas formellement l'obligation de renoncer à des activités commerciales, puisque M. Giacobbi n'est pas titulaire du poste mais gérant provisoire, et qu'il ne peut, en conséquence, abandonner ses activités commerciales qui constituent son seul moyen de subsistance, les autorités françaises considèrent avec méfiance l'enchevêtrement des deux activités⁶⁷. La sanction est immédiate et la France nomme envoie Jules de Roujoux pour gérer le vice-consulat de la ville.

Alors que le recrutement consulaire et vice-consulaire est de plus en plus encadré à la fin du XIX^e siècle par les États européens, à Alexandrette et Antioche, les vice-consuls témoignent des transformations liées à la normalisation des carrières, à la volonté de républicanisation et à la recommandation encore nécessaire à l'avancement. Le vice-consul de France nommé à Alexandrette en 1881, Philippe Garelli, est l'agent des Messageries maritimes sur cette échelle, et il n'est pas rétribué par le Ministère des Affaires étrangères⁶⁸. Il s'agit donc vraisemblablement d'un vice-consul élu et non d'un vice-consul envoyé. À Antioche, l'agent consulaire français qui reste le plus longtemps en poste sur la période 1870-1914, Albert Potton, est également un marchand français issu d'une famille de soyeux lyonnais, qui n'est pas agent de carrière⁶⁹. Ce sont les seuls vice-consuls à ne pas être vice-consuls de carrière, puisque, à part le gérant provisoire du vice-consulat d'Alexandrette dans les années 1890, M. Giacobbi, commerçant français de la place, le poste de vice-consul de France à

⁶⁶ Ulbert, Jörg, Lukian Prijac (dir.), *Consuls et services consulaires au XIXe siècle*, Hambourg, DOBU Verlag, 2010, p. 15.

⁶⁷ MAE, 4CCC, 39, Consulat à Ambassade Constantinople, Alep, lettre au sujet d'une plainte contre l'agent consulaire de France à Alexandrette, 10 octobre 1898.

⁶⁸ MAE, 4CCC, Consulat d'Alep, 30 janvier 1873, Rapport sur les agences consulaires.

⁶⁹ *Albert Potton (1854-1921). Un Lyonnais dans le proche Orient. Souvenirs de famille*, Lyon, Imprimerie A. Rey, sans date.

Alexandrette est ensuite inscrit dans le cadre d'une carrière entièrement dédiée au service du ministère des Affaires étrangères.

La plupart de ces vice-consuls sont des hommes « neufs » qui ne viennent pas de familles déjà bien insérées dans les réseaux diplomatiques et consulaires. Parmi les vice-consuls de France envoyés à Alexandrette entre le début des années 1880 et la Première Guerre mondiale, seul Eugène Perruchot de Longueville, vice-consul à Alexandrette entre 1891 et 1898, vient d'une famille déjà implantée dans les affaires consulaires. Né à Péra, Constantinople en 1853, E. Perruchot est fils d'un ancien drogman de l'ambassade de France à Constantinople, devenu ensuite consul général puis ministre plénipotentiaire. Il commence sa propre carrière comme chancelier à la résidence de France à Tunis, avant d'être nommé à Alexandrette. Ses successeurs, Jules de Roujoux (vice-consul à Alexandrette en 1898-1899), Alexandre Mercinier (vice-consul entre 1899 et 1904), Joseph Delenda (vice-consul entre 1904 et 1908) et Arsène Ronflard (vice-consul de 1908 à 1914) ne sont pas issus de familles ni insérées dans le monde des ambassades et des consulats, ni particulièrement aisées. Jules de Roujoux et Joseph Delenda n'ont pas de fortune familiale, seul Alexandre Mercinier provient d'une famille dotée d'une certaine assise financière. En revanche, plusieurs d'entre eux viennent de familles levantines et sont nés au Levant ou en Méditerranée : c'est le cas d'Alexandre Mercinier, né en 1852 à Mansourah en Égypte où sa famille est établie depuis 1779, et de Joseph Delenda, né en 1853 à Santorin, de nationalité grecque avant sa naturalisation en 1882. La plupart d'entre eux n'ont suivi aucune formation spécifique pour entrer dans la carrière. On ne connaît pas celle de Jules de Roujoux, mais Alexandre Mercinier, qui a fait ses études en Égypte où il a passé sa jeunesse, n'a aucun diplôme, tout comme Joseph Delenda, qui a étudié au collège des Jésuites de Beyrouth et n'a aucun titre universitaire. Arsène Ronflard est le seul représentant issu de cette pépinière de futurs consuls et vice-consuls qu'est l'École des Langues orientales, dont il sort avec un brevet en arabe, persan et turc, et un stage à Alep. L'ancienneté de leur service et la longue expérience qui va de pair, parfois soulignée par leurs supérieurs, est un atout plus important que leur formation. C'est par la voie de la promotion interne qu'ils accèdent au vice-consulat d'Alexandrette, et, parfois ultérieurement, à un consulat.

On retrouve alors dans ces parcours les diverses voies possibles pour accéder à la carrière consulaire⁷⁰ : être agent d'une administration centrale, agent diplomatique ou drogman⁷¹. On remarque par ailleurs que ces carrières se déroulent essentiellement en Méditerranée et en Orient : à ce titre, le cas de Jules de Roujoux est une exception. Cette spécialisation géographique des vice-consuls et consuls français au Levant reflète une réalité encore très répandue au XIX^e siècle et jusqu'à la veille de la guerre. Amédée Outrey peut ainsi remarquer que les postes des échelles du Levant sont dirigés par des agents souvent nés en Orient et mariés à des Levantins, évoluant au cours de leur carrière dans cet

⁷⁰ Nicole Bensacq-Tixier, *Histoire des diplomates et consuls français en Chine (1840-1912)*, Paris, Les Indes Savantes, 2008, p. 149.

⁷¹ Pour les carrières des vice-consuls de France à Alexandrette, se reporter aux annexes.

espace géographique dont ils maîtrisent souvent les langues⁷². De fait, Alexandre Mercinier parle italien, espagnol, arabe et un peu bulgare ; Joseph Delenda, quant à lui, parle italien, grec, anglais, arabe, espagnol et un peu d'allemand. Lorsqu'ils émettent des vœux pour changer de poste, ils souhaitent d'ailleurs souvent rester dans cet espace dont ils comprennent les enjeux et où ils se sentent à l'aise. Ainsi, en 1884, A. Mercinier demande à être nommé chancelier à Beyrouth ; quand il est à Manille en 1889, il demande à être nommé à Port-Saïd ou dans le Sud de l'Europe ; et en 1901-1902, quand il souhaite quitter Alexandrette à cause du climat insalubre, il réclame au choix Séville, Alicante, Suez ou Mersine. C'est également le cas de Joseph Delenda qui sollicite en 1900 le vice-consulat du Pirée, puis demande en 1905, pour améliorer son traitement, à quitter Alexandrie pour Suez, Rhodes, Jaffa ou Caïffa, et finit par demander en 1910 de quitter Alexandrette et ses fièvres pour Port-Saïd, Larnaca, Damas ou Alep.

Leur avancement tient à plusieurs facteurs, mais la sollicitation et la recommandation tiennent encore une place importante. Ils sont recommandés (ou au contraire freinés) dans leur évolution de carrière par leurs supérieurs hiérarchiques (le consul dont ils dépendent), qui fournissent des rapports à l'administration centrale présentant leurs capacités, leurs domaines de compétences, leurs relations avec les différentes autorités (supérieurs hiérarchiques, subordonnés, autorités locales). Ainsi, Jules de Roujoux est blâmé par ses supérieurs pour son penchant au jeu et aux dettes, Alexandre Mercinier est jugé de capacité moyenne, mais recommandé par Constantinople dans les années 1890 pour être consul de première classe, puis à Sofia pour obtenir un vice-consulat ; Joseph Delenda enfin, est jugé « excellent et scrupuleux informateur⁷³ ». Ce sont surtout les relations qu'ils cultivent dans les milieux politiques parisiens qui servent d'appuis, inégalement efficaces, pour essayer d'accélérer leur carrière. Le patronage parlementaire est souvent nécessaire à la carrière de vice-consul comme à celle de consul⁷⁴. Jules de Roujoux, par exemple, jouit de protections dans le monde politique parisien à plusieurs échelles : locale, par le maire du huitième arrondissement et par le soutien de députés et sénateurs ; nationale, par le soutien de ministres. À titre d'exemple, Alexandre Millerand, ministre du commerce, et Albert Dumont, directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction publique, le recommandent en 1898 pour être promu au grade de consul et désigné pour un autre poste qu'Alexandrette. Un député le recommande lorsqu'il est chancelier à Smyrne pour le grade de vice-consul en 1893. Il est au moins plusieurs soutiens dont on connait le résultat positif pour sa carrière : celui d'un sénateur qui le recommande pour une promotion à la deuxième classe de son grade en 1885 ; celui de l'amiral Barrerx, directeur du personnel de la Marine, qui lui obtient le poste de Glasgow en 1891. Les soutiens d'Alexandre Mercinier sont moins nombreux : plusieurs sénateurs et

⁷² Amédée Outrey, « L'administration française des Affaires étrangères : histoire et principes », dans la *Revue française de Sciences politiques*, n°3, 1953.

⁷³ MAE, 394QO, Dossier personnel 2^e série, 458.

⁷⁴ Frédéric Le Moal, « Diplomates et diplomatie en France entre 1900 et 1914 », dans la *Revue d'histoire diplomatique*, 2000/4.

deux députés, l'un de Haute-Loire et l'autre de Gironde, et le directeur de cabinet du ministre de la Justice et des Cultes, qui le recommande en 1908 pour qu'il passe consul de seconde classe (ce sera chose faite en 1911).

À partir de 1902, un décret crée un cadre unique de vice-consuls, divisé en trois classes : les vice-consuls chefs de poste, les vice-consuls titulaires de chancellerie, et les vice-consuls attachés à des postes consulaires ou placés hors cadre, et réglementant le passage d'une classe à l'autre en fonction de l'ancienneté. On ne peut être promu consul de seconde classe qu'au bout de dix ans, dont trois au moins dans le cadre de vice-consul de première classe⁷⁵. On peut alors évaluer l'efficacité de la protection en fonction de l'accélération de la carrière : celle d'Alexandre Mercinier, qui demande sa promotion au grade de consul de deuxième classe après 28 ans de services, dont neuf ans de grade comme vice-consul de première classe, semble alors relativement médiocre. Dans ces carrières, le poste d'Alexandrette ne tient pas une place similaire : alors qu'il s'agit d'un poste de milieu de carrière pour Jules de Roujoux, qui termine comme consul de deuxième classe en 1989 comme pour Alexandre Mercinier, qui termine avec le même grade en 1911, c'est un poste de fin de carrière pour Joseph Delenda qui termine en 1913 à la première classe de son grade de vice-consul. En revanche, pour Arsène Ronflard, promis à une carrière consulaire rapide, le vice-consulat d'Alexandrette n'est qu'un poste de début de carrière.

Alors que la France fait le choix, dans un certain nombre d'échelles du Levant, de nommer à des postes consulaires les membres d'une famille sur plusieurs générations, à Alexandrette, les vice-consuls de France envoyés par l'administration centrale se succèdent. À ce titre, l'échelle est une exception au sein du système consulaire européen dans le Levant, où la transmission de la fonction consulaire sur plusieurs générations, l'implantation dans les activités commerciales et les réseaux familiaux sont la norme.

Les devoirs du consul: promotion et protection du commerce

Les principales tâches qui incombent aux consuls à l'époque moderne sont toujours valables au XIX^e siècle, et les devoirs liés au commerce et à la navigation en sont une part essentielle. L'une des missions centrales du consul reste bien la protection des intérêts commerciaux et des commerçants de la place qui sont sous l'autorité du consulat (qu'ils soient nationaux ou barataires). L'intensification de la navigation et des échanges en fait des intermédiaires essentiels au niveau local.

⁷⁵ Nicole Bensacq-Tixier, *Histoire des diplomates, op.cit.*, p. 555.

Informer sur la situation économique et sanitaire

Les consuls sont d'abord des producteurs d'informations économiques⁷⁶ destinées à leurs ministères et aux commerçants nationaux qui souhaiteraient établir des liens commerciaux dans l'Empire ottoman. Dans beaucoup de pays, les consuls sont tenus depuis le XVII^e siècle de rédiger régulièrement des rapports sur l'activité économique et politique dans leur district d'exercice. À partir de 1833, les consuls français sont priés de transmettre un tableau trimestriel sur le commerce et la navigation française, et un autre sur le commerce et la navigation des autres pays, ainsi que deux états recensant d'un côté les importations, et de l'autre les exportations. Le vice-consul de France à Alexandrette transmet ainsi au consulat à Alep des informations économiques tous les quinze jours, et de façon plus détaillée, une fois par mois. Chaque année, le décompte des importations et des exportations de la place doit être envoyé, commenté en présentant les différents types de marchandises, la hiérarchie des puissances dans le commerce local, et en expliquant les résultats annuels en comparaison de ceux de l'année précédente.

Ce sont des rapports types, très normés, et ailleurs qu'en France, les dispositions sont comparables. Les rapports adressés par C. Belfante aux autorités allemandes sont en tous points semblables à ceux adressés par le vice-consul de France aux autorités françaises. Cependant, la comparaison de ces rapports dans les archives consulaires des différents États européens (France, Grande-Bretagne, Allemagne et Italie) permet d'évaluer les difficultés qu'ont les consuls à produire une information économique fiable à destination des consulats. Pendant la plus grande partie du XIX^e siècle, les statistiques du port d'Alexandrette constituent la principale source de renseignement sur les conditions économiques de la région d'Alep pour les États européens. Plusieurs limites qui tiennent à la difficulté de se procurer l'information économique doivent cependant être mentionnées pour l'usage de ces précieuses statistiques à la fois précises et parfois continues dans le temps. Les consulats ont des difficultés pour produire eux-mêmes des statistiques en l'absence d'une presse spécialisée. À Alep, par exemple, à la fin des années 1890, le vice-consul de France A. Pognon, se trouve en difficulté pour produire des statistiques et envoyer son rapport commercial annuel. En effet, Alep étant une ville située à l'intérieur des terres, il n'y a pas de douane et il n'y paraît aucun journal commercial, si bien qu'il est difficile de connaître avec précision son chiffre de commerce annuel. Les autorités ottomanes se montrent réticentes pour (ou incapables de) communiquer aux consuls européens les statistiques douanières. C'est en soudoyant des employés de la douane que le vice-consul de France à Alexandrette arrive en 1869 à se faire communiquer le chiffre des recettes de l'institution. Or, les différences que note le consul entre le chiffre des importations d'Europe et les sommes perçues par la douane laisse à penser qu'une grande partie des marchandises échappe à toute traçabilité, soit à cause de la

⁷⁶ Silvia Marzagalli (dir.), *Les Consuls en Méditerranée, agents d'information. XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

contrebande, soit à cause des désordres administratifs, soit pour faire échapper une partie des revenus de la douane, hypothéquée aux Européens dans le cadre des services de la dette de l'Empire ottoman⁷⁷. À Souéidié, l'autre échelle d'Antioche, l'administration ottomane ne dresse non plus aucun rapport publié sur le mouvement du port ou sur les recettes de douanes, alors même que le consul de France d'Alep peut souligner l'importance de ce port. Les consuls européens doivent alors recourir directement aux services des marchands, souvent européens, présents sur place, pour obtenir des renseignements.

À cet égard, les vice-consuls européens d'Alexandrette, qui sont également commerçants et représentants de multiples compagnies de navigation, sont des sources essentielles de renseignements. Souvent, les Belfante et Catoni fournissent les renseignements destinées à l'Allemagne et à la Grande-Bretagne. Les archives françaises soulignent, *a contrario*, le déficit d'informations dont pâtissent leurs représentants : il est en effet quasiment impossible de réaliser, à la lecture suivie des archives, une évolution statistique des importations et des exportations du port d'Alexandrette entre 1870 et 1900. Non seulement, les renseignements ne sont pas insérés de manière suivie dans les archives du consulat d'Alep, mais les chiffres des importations et des exportations sont exprimés parfois en volume, parfois en valeur ; parfois en francs, parfois en livres ; parfois, il ne s'agit que des marchandises françaises pour lesquelles le vice-consul a réussi à se procurer l'information, parfois il s'agit de toutes les marchandises passées par le port. À Alexandrette, en effet, les vice-consuls de France se heurtent régulièrement au mutisme des négociants de la place qui refusent de leur livrer leurs propres statistiques. Les consulats étrangers, représentés par les transitaires de la ville, semblent arriver plus aisément à se procurer des chiffres à adresser à leurs autorités de tutelle, bien que la fiabilité de ceux-ci soit loin d'être assurée. Chaque consulat produit donc ses propres statistiques, différentes en fonction du négociant auquel il s'adresse. Le consul de France, qui a recours aux services d'un négociant allemand, peut ainsi brocarder en 1899 les statistiques émises par son collègue d'Angleterre, dont il soutient que les chiffres sont absolument faux. On sait en effet que les statistiques de l'exportation et de l'importation établies par Belfante et Catoni d'Alexandrette confondent le commerce de la ville avec celui de l'intérieur qui s'effectue par le port⁷⁸. Il faut donc aborder ces chiffres et ces données avec « un sage scepticisme⁷⁹ », car les négociants « donnent des chiffres qui varient dans une proportion fantastique et qu'aucune arithmétique humaine ne peut faire concorder avec ceux des autres⁸⁰ ». Difficile, dans ces conditions, de rédiger un rapport commercial à peu près sérieux, et la rédaction devient rapidement « un simple exercice de rhétorique »⁸¹. La comparaison des rapports sur plusieurs années consécutives permet aisément de le vérifier : la copie *in extenso* de portions entières

⁷⁷ MAE, 4CCC, 35, consul à ambassade Constantinople, « Rapport sur le commerce et la navigation du port d'Alexandrette », Alep, 30 mai 1871.

⁷⁸ MAE, 206 CPCOM, 476, consul à MAE, Alep, « Rapport commercial pour l'année 1906 ».

⁷⁹ MAE, 4CCC, 39, consul à ambassade Constantinople, Alep, « Rapport commercial pour l'année 1897 », 5 décembre 1898.

⁸⁰ MAE, 4CCC, 39, consul à ambassade Constantinople, Alep, « Rapport commercial pour l'année 1897 », 5 décembre 1898.

⁸¹ MAE, 4CCC, 39, consul à ambassade Constantinople, Alep, « Rapport commercial pour l'année 1897 », 5 décembre 1898.

d'un rapport antérieur n'est pas rare.

Dans ces conditions, ce sont à la fois les réseaux d'information des consuls et leur perspicacité qui sont mis en jeu. En effet, l'un des avantages les plus évidents que présentent des natifs ou des levantins insérés de longue date sur place consiste dans les réseaux commerciaux (et familiaux) qu'ils ont su mettre en place et qui leur permet de se procurer de l'information. La correspondance des Marcopoli d'Alep en témoigne: s'adressant à leurs correspondants à Beyrouth, à Alexandrie ou à Boston⁸², ils s'enquière des tendances des marchés ou de la disponibilité en numéraire. Ainsi, coupés de toute informations ou renseignements en 1914 à cause de l'état de guerre en Méditerranée, leur correspondant à Alexandrie, Joseph Salam, peut leur donner des informations sur l'état du commerce en Égypte, les dessertes maritimes d'Égypte et leur envoyer les journaux économiques dont ils ne disposent pas⁸³. Par leurs relations avec des commerçants ottomans dans l'arrière-pays, ils sont également les premiers au courant des tendances saisonnières en matière agricole ou de l'ouverture de nouvelles lignes régulières de paquebots dans les ports du Levant et peuvent en informer leurs correspondants, notamment les représentants des compagnies maritimes à Alexandrette. Enfin, les voyages d'affaires des levantins dans les ports libanais et égyptiens et leurs relais familiaux sur place leur permettent de disposer de relais d'information précieux.

Les questions sanitaires constituent un autre volet important de la tâche consulaire, dans le cadre de la mise en place d'une législation internationale. La surveillance et les inspections sanitaires ont en effet un rôle non négligeable car elles vont de pair avec la bonne marche du négoce dans la place. Le risque sanitaire, à l'inverse, est susceptible d'interrompre rapidement les liens commerciaux⁸⁴. Alexandrette, soumise à des infections sanitaires régulières (choléra, épidémie de paludisme), est victime de sa réputation : les navires de la compagnie Cyprien Fabre de Marseille renoncent à toucher l'échelle d'Alexandrette, car ils sont chargés de coton d'Égypte pour l'Espagne, pays dont l'administration considère l'escale d'Alexandrette comme contaminée, alors même qu'elle ne l'est plus en 1899⁸⁵. Les consuls sont chargés de cette veille sanitaire, attestant de la bonne santé des marchandises en transit. C'est pourquoi ils reçoivent régulièrement des circulaires leur rappelant leurs devoirs en la matière. Dans le cas français, un règlement de février 1876 vient rappeler aux consuls que les principaux éléments d'informations dont disposent les directeurs de la santé pour l'application des mesures sanitaires reposent sur les déclarations des consuls de France à l'étranger. Ce sont les consulats qui signent les patentes de santé détenues par les navires et qui les autorisent à poursuivre leur route ou les obligent à rester en quarantaine. Les consuls se font rappeler à l'ordre par leurs autorités de tutelle lorsqu'il s'avère qu'ils n'ont pas exercé une surveillance assez étroite, comme

⁸² Archives Poche-Marcopoli, FM/V/L/X/5491/ V. Marcopoli à G. Bafetnotes à Boston, Alep, avril 1914.

⁸³ Archives Poche-Marcopoli, FM/V/L/T/5505, V. Marcopoli à Joseph Salam à Alexandrie, Alep, 2 août 1914.

⁸⁴ Sur le rôle des consuls dans l'information sanitaire à l'époque moderne, voir Guillaume Calafat, « La contagion des rumeurs. Information consulaire, santé et rivalité commerciale des ports francs (Livourne, Marseille et Gênes, 1670-1690), dans Silvia Marzagalli (dir.), *Les Consuls op.cit.*, p. 99.

⁸⁵ MAE, 5CCC, 2, vice-consul à MAE, « Rapport sur la navigation pour l'année 1899 ».

c'est le cas du vice-consul de France à Alexandrette, F. Garelli, lorsqu'il laisse partir deux paquebots d'Alexandrette avec des patentes nettes alors qu'une dizaine de décès pour cause de choléra ont eu lieu à bord desdits navires⁸⁶.

Les autorités consulaires françaises déplorent l'insouciance des Allemands et des Britanniques concernant la surveillance sanitaire à Alexandrette. En 1883, des bateaux anglais en provenance de Beyrouth, consignés respectivement à l'ordre du vice-consul d'Allemagne et du vice-consul d'Angleterre (A. Catoni) ne peuvent être acceptés car l'office sanitaire d'Alexandrette a reçu l'ordre de repousser toute provenance de ce port. Les autorités ottomanes de la ville empêchent par la force le débarquement des marchandises, mais avant de partir, les deux navires débarquent clandestinement leurs passagers et une partie des marchandises⁸⁷. On peut s'interroger sur ce prétendu laxisme des Britanniques à l'égard des mesures sanitaires : est-il le reflet des controverses qui se déroulent à l'échelle internationale, dans lesquelles les Britanniques marquent une hostilité croissante à la procédure de la quarantaine qui entrave le commerce⁸⁸ ? Ou s'agit-il du reflet des intérêts personnels d'un négociant britannique, par ailleurs vice-consul, qui refuse de se plier à une législation sanitaire stricte qui entrave la bonne marche de son commerce ? La seconde hypothèse semble probable, dans la mesure où les commerçants locaux cherchent régulièrement à contourner la législation sanitaire pour envoyer au plus vite et sans contrôle leurs marchandises à destination de l'Europe. Les négociants, pour qui les formalités sanitaires sont une perte de temps et d'argent considérable, élaborent toutes sortes de stratégies pour échapper à ces contrôles. À Alexandrette, la disproportion entre le nombre restreint de visas de certificats d'origine délivrés par le vice-consulat et la quantité considérable de laines qui s'exporte par la ville attire l'attention de M. de Longueville, l'amenant à découvrir les pratiques frauduleuses des négociants de toutes nationalités. Pour diminuer les frais de chancellerie et d'office sanitaire, ils se mettent d'accord pour charger, au nom d'un seul, toute la laine accumulée sur place entre deux courriers, et ne présentent au visa du consulat qu'une seule pièce émanant de l'office sanitaire, totalisant tous les envois. Comme ils ont pris la peine cependant d'établir dans les bureaux des compagnies maritimes autant de connaissements à ordre qu'il y a d'envois distincts, ils peuvent, au moment de l'embarquement, se rendre à bord pour endosser tous leurs connaissements. Cette supercherie lèse le trésor français d'une ressource annuelle variant, pour Alexandrette, entre 1 000 et 1500 francs⁸⁹. Pour le vice-consul de France, l'enjeu est d'inciter les Marseillais à adapter leurs procédures pour faciliter le commerce à Alexandrette et s'assurer une meilleure perception des droits du consulat. Il leur recommande ainsi de modifier les procédures sanitaires, en conseillant à la douane de n'accepter les pièces émanant de l'office sanitaire ottoman qu'à la condition qu'elles soient

⁸⁶ MAE, 5CCC, 1, vice-consul à MAE, Alexandrette, 17 août 1891.

⁸⁷ MAE, 4 CCC, consulat à MAE, au sujet de la violation des règles sanitaires par les bateaux anglais, Alep, 25 août 1883.

⁸⁸ Mark Harrison, « Disease, diplomacy and international commerce : the origins of international sanitary regulation in the nineteenth century », dans le *Journal of Global History*, vol.1, Issue 2, Juillet 2006, pp.197-217.

⁸⁹ MAE, 5CCC, 1, vice-consul à MAE, Alexandrette, 26 juin 1892.

accompagnées d'un certificat d'origine consulaire, au lieu du seul visa.

Une fois l'information recueillie, il s'agit de la protéger car sa détention est essentielle pour la défense des intérêts nationaux. L'attitude des négociants levantins qui refusent de livrer leurs statistiques commerciales au vice-consul de France à Alexandrette en est un témoignage. Or, dans la ville, les postes françaises connaissent des problèmes récurrents de disparition du courrier. Dans les années 1880, c'est Jules Goy, suisse natif de Salonique et époux de Catarina Catoni (fille d'Augustin Catoni et de Clélia Belfante), qui est en charge des Postes. Dans le bureau des Messageries maritimes et des Postes, les allées et venues de Belfante et de Catoni provoquent la suspicion des autorités françaises. Il s'agit alors pour elles de sécuriser l'information en confiant les Postes à un citoyen français, dont l'honnêteté ne saurait être mise en doute. Les Postes françaises sont alors finalement confiées à un commerçant français de la place, pour éviter tout risque d'espionnage⁹⁰.

Protéger le commerce

La protection des consuls est offerte aux commerçants nationaux face aux intrusions et aux formalités requises à l'arrivée et au départ des navires par les autorités douanières. Les litiges à l'arrivée des navires sont fréquents, parce que les marchandises arrivent détériorées par leur trajet en mer, leur trop long stockage dans des entrepôts, ou encore parce qu'elles n'arrivent pas dans les quantités annoncées (pertes ou vols). Le consul est alors prié par ses protégés (nationaux ou non) de se déplacer pour constater la détérioration ou les effractions et faire valoir le droit de celui qui a été lésé. C'est un cas qui se retrouve à de multiples reprises dans les archives des (vice-) consulats français et italiens d'Alexandrette, auprès desquels les transitaires de la ville font appel pour qu'ils viennent dresser un constat. Ainsi les Makzoumé se plaignent du manque de plusieurs kilos à leur marchandise en provenance de Marseille (en l'occurrence, il s'agit de pistolets)⁹¹, de caisses de soieries arrivent en mauvais état de conditionnement avec traces d'effraction⁹² et de marchandises avariées et tombées à la mer lors du débarquement⁹³. C'est aussi le cas de Giuseppe Levante qui demande l'intervention du vice-consul de France pour ses caisses de soieries en provenance de Lyon se trouvant dans les entrepôts de la douane et qui présentent des traces suspectes d'effraction⁹⁴. C'est enfin le cas des Belfante-Catoni, de Joseph Charaoui et d'Agop Papoulian en fils, pour des caisses de chocolat⁹⁵. C'est au vice-consul de France que tous s'adressent, parce que c'est la même compagnie de navigation, les Messageries maritimes françaises, qui est à chaque fois mise en cause lorsqu'il y a des problèmes de

⁹⁰ MAE, 426 QO, 40, vice-consul à consul Alep, Alexandrette, 16 mai 1883.

⁹¹ CADN, vice-consulat Alexandrette, 3, Makzoumé-Raad au vice-consul, Alexandrette, 5 février 1910.

⁹² CADN, vice-consul Alexandrette, 3, Makzoumé à vice-consul, Alexandrette, 17 octobre 1910.

⁹³ CADN, Alexandrette, 3, Makzoumé à vice-consul, Alexandrette, 4 juillet 1911.

⁹⁴ CADN, Alexandrette, 3, G. Levante à vice-consul, Alexandrette, 15 juillet 1910.

⁹⁵ CADN, Alexandrette, 3, A. Papoulian et Fils à vice-consul, Alexandrette, 9 février 1911.

transport. La compagnie est réputée pour ses mauvais services : engagement de chargement de marchandises non effectués au risque d'une détérioration de la marchandise⁹⁶, absence des certificats sanitaires requis pour le débarquement de la marchandise à la douane,⁹⁷ état déplorable de conditionnement des colis et vols de la marchandise, ce que reconnaît avec bonne foi le responsable de l'agence de la compagnie à Alexandrette.

Les vice-consuls sont également chargés d'aller décoincer les marchandises restées bloquées à la douane pour des raisons très diverses: non-reconnaissance de l'exemption des droits de douane accordée aux missions religieuses, caractère suspect de la marchandise débarquée... Par exemple, les formalités tracassières causées par la douane ottomane à l'égard des congrégations religieuses sont fréquentes. La douane en effet, soit refuse de reconnaître les privilèges financiers attachés aux congrégations, qui les exemptent des droits ordinaires à payer pour l'entrée dans le port des marchandises, soit soupçonne les congrégations de vouloir importer en fraude ou encore d'importer des marchandises dont elles n'ont pas l'usage. La douane d'Alexandrette contrôle les marchandises à destination de tout l'arrière-pays, jusqu'à Diyarbekir et Ourfa, où se fait également le commerce d'Alep et où sont installées des congrégations religieuses. Les autorités consulaires françaises d'Alexandrette et de Diyarbékir travaillent donc de concert pour empêcher les autorités ottomanes de bloquer les marchandises dans le port. Les sœurs franciscaines de Diyarbékir et de Mardin, dont la fondation remonte respectivement à 1882 et à 1876, ont toujours joui de la franchises douanière, jusqu'à ce qu'en 1910, la douane d'Alexandrette commence à causer des tracas en demandant une liste du personnel des établissements, qu'elle ne juge pas conforme à la réglementation. La douane prétend que ces deux maisons religieuses ne sont pas reconnues par le gouvernement ottoman et que, par conséquent, elles ne peuvent prétendre à la franchise douanière. En somme, l'administration ottomane à Alexandrette refuse de reconnaître que la Sublime Porte s'est engagée à reconnaître l'existence légale des établissements religieux français et les immunités douanières qui vont de pair⁹⁸. Cette même année G. Poche⁹⁹, procureur des sœurs franciscaines d'Ourfa, se plaint à nouveau du *mudir* (directeur) de la douane d'Alexandrette, qui refuse de délivrer des colis postaux arrivés dans le port, sous prétexte qu'ils contiennent des dentelles, marchandise qui ne saurait être d'aucun usage pour des religieuses et constituerait par conséquent un objet de contrebande¹⁰⁰.

Les consuls doivent assister les commerçants nationaux (ou barataires) dans les nouveaux tribunaux de commerce mis en place à la fin du XIX^e siècle, ou dans les cours de justice mixtes qui en font office. Cette action s'ancre dans les réformes du droit et des structures commerciales mises en œuvre par l'Empire ottoman à l'époque des Tanzimat. Les Européens dans l'Empire continuent en

⁹⁶ CADN, Alexandrette, 3, A. Boutros à vice-consul, Alexandrette, 26 août 1910.

⁹⁷ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1904.

⁹⁸ CADN, Vice-consulat Alexandrette, 2, consul à vice-consulat Alexandrette, Alep, 4 avril 1910.

⁹⁹ Mafalda Ade, *Picknick*, *op.cit.*, p. 54-55.

¹⁰⁰ CADN, Alexandrette, 2, Alep, 24 août 1910, le gérant à M. Delenda à Alexandrette.

effet, en vertu des capitulations, de bénéficier d'une protection judiciaire¹⁰¹ de la part de leur consulat et ont le privilège de ne pas être justiciables des tribunaux musulmans. La condition nécessaire pour que les consuls puissent assurer leur fonction protectrice et de médiation avec les autorités locales est le rattachement national à un consulat, autrement dit la justification de la protection accordée par les autorités consulaires. C'est à ce titre qu'il est essentiel, pour les marchands, de se faire enregistrer auprès de leur consulat comme sujets européens ou de faire enregistrer leurs entreprises auprès de leur consulat ou dans leur pays d'origine. Cela explique sans doute en partie le fait que de nombreux Européens enregistrent leurs sociétés en Angleterre, alors même qu'ils ne sont pas de nationalité britannique, pour bénéficier de la protection consulaire de cette nation, comme le citoyen hellène Othon Tattarachi de Beyrouth, qui fait enregistrer sa maison de transit en Angleterre en 1912¹⁰². Par conséquent, dans l'intérêt des marchands, il convient de se faire enregistrer selon les procédures. Dans les années 1880, l'importance de cette protection apparaît avec évidence pour la maison Belfante-Catoni d'Alexandrette. Les autorités italiennes à Alep veulent en effet savoir si la firme se trouve effectivement sous protection italienne, car aucun des documents détenus par le consulat ne permet de l'établir fermement. Afin que l'Italie puisse assurer ses fonctions de protection judiciaire et pour éviter des conflits de juridiction avec d'autres consulats, il faut clarifier la situation de l'entreprise¹⁰³. Dans la mesure où A. Catoni n'est pas citoyen italien, le code de commerce du royaume d'Italie n'autorise pas une entreprise détenue par un national et par un étranger à avoir la nationalité italienne. Il semble cependant que C. Belfante et A. Catoni réussissent à faire enregistrer leur entreprise auprès du vice-consulat italien de la ville, après approbation du Ministère des Affaires étrangères italien, au motif que le directeur C. Belfante est sujet italien. C'est donc au consulat d'Italie à Alep qu'ils s'adressent pour les protéger en cas de litige avec des sujets européens ou ottomans. À l'inverse, lorsqu'A. Catoni envoie ses plaintes au vice-consul de France, ce dernier refuse de lui assurer la protection consulaire depuis qu'il a été déchu de sa nationalité, et alors qu'il n'a pas fait inscrire sa firme dans les registres consulaires.

En 1847, l'ancêtre des cours de justice mixtes est établi à Istanbul, pour permettre de traiter les procès entre marchands ottomans et étrangers. Au début des années 1860, est adopté sur le modèle français, un nouveau code de commerce. Les buts et les modalités précises des nouvelles cours de justice se définissent progressivement et en une dizaine d'années, des tribunaux de commerce s'ouvrent dans les grands centres urbains de l'Empire, comme à Alep¹⁰⁴. Dans les années 1880, il y a 47 cours de commerce dans l'Empire, qui rassemblent des représentants des communautés marchandes ottomanes et européennes, recourent au service de traducteurs et s'occupent de régler les contentieux.

¹⁰¹ Turan Kayaoglu, *Legal Imperialism. Sovereignty and extraterritoriality in Japan, Ottoman Empire and China*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010, p.118 et Rubi Avin, *Ottoman Nizamiye Courts: Law and Modernity*, Palgrave MacMillan, 2011.

¹⁰² Archives Poche-Marcopoli, FP/P/L/I/0682, Othon G. Tattarachi et Cie aux Frères Poche, Beyrouth, 22 octobre 1912.

¹⁰³ AER, Vice-consulat Alexandrette, 1, consul au vice-consul d'Alexandrette, Alep, 20 mai 1880.

¹⁰⁴ Mafalda Ade, *Picknick, op.cit.*, p.150.

On sait, par exemple, que les grands négociants européens d'Alep siègent dans le tribunal mixte de la ville : c'est le cas des Marcopoli. Dans les circonscriptions où il ce genre de cours n'existe pas (comme cela semble être le cas pour la ville d'Alexandrette), c'est au tribunal de première instance que les contentieux commerciaux sont adressés.

Tout différend entre un sujet étranger et un sujet ottoman doit être jugé devant un tribunal mixte. Jusqu'à ce que le ministère de la justice (adlie) constitue définitivement ce tribunal, nous vous prions de bien vouloir nommer deux membres de vos nationaux pour se présenter au tribunal dans le cas échéant¹⁰⁵.

Les archives consulaires d'Alexandrette mettent en lumière la composition des tribunaux mixtes et le rôle qu'y tient le personnel des consulats. La présidence du tribunal de Première instance de la ville est occupée par le *cadi*, qui traite donc autant des questions économiques. Cela nous invite à penser que la séparation qui est en train de se faire dans l'Empire entre tribunaux de commerce et tribunaux religieux n'est pas encore véritablement instaurée à Alexandrette. Lors de litiges entre sujets européens et sujets ottomans, les consulats envoient des représentants pour défendre leurs ressortissants. Régulièrement dans les années 1910, le Président du Tribunal de Première instance d'Alexandrette prie le vice-consul de France d'envoyer le drogman du consulat ainsi qu'un juge délégué par lui à l'audience du tribunal mixte de la ville, saisi par une entreprise ou un sujet français, contre un sujet ottoman ou étranger. C'est le cas d'une maison française de Marseille, qui porte plainte en 1911 contre un sujet persan (mais on ne connaît pas le motif de la plainte)¹⁰⁶. C'est, en l'occurrence Abdallah Boutros, drogman du vice consulat, et deux commerçants, Edouard Balit et Joseph Mahfoud, qui doivent se rendre au tribunal en qualité de juges assesseurs. Lors d'une autre affaire, en 1912, le tribunal de Première instance d'Alexandrette réclame à nouveau des juges assesseurs étrangers pour siéger au tribunal mixte de la ville. Le vice-consulat de France envoie, en sus d'A. Boutros et d'E. Balit les deux drogmans du vice-consulat d'Amérique, M. Arzilizian et Cosma Sayegh¹⁰⁷. En dépit des critiques des Européens à l'égard de l'arbitraire de ces tribunaux où ils siègent au côté des Ottomans, et dont Luigi Levante, accusé de contrebande à la douane et transféré devant le Tribunal de Première instance pour répondre de ses actes devant le *cadi*, fait les frais, la présence de ces institutions mixtes témoigne de la place des Européens dans la société et dans les affaires commerciales de la ville.

¹⁰⁵ CADN, vice-consulat Alexandrette, 2, caimacam au Vice-consulat, Alexandrette, 6 octobre 1913.

¹⁰⁶ CADN, vice-consulat Alexandrette, 2, Alexandrette, vice-consul au président du Tribunal de 1^{ère} instance d'Alexandrette, Alexandrette, 21 mars 1911.

¹⁰⁷ CADN, vice-consulat Alexandrette, 2, vice-consul au Tribunal de 1^{ère} instance d'Alexandrette, Alexandrette, 26 janvier 1912.

Promouvoir le commerce

Au-delà du recueil et de la sécurisation de l'information, de la protection du commerce, la promotion des activités nationales est l'une des prérogatives essentielles du consul. La perspicacité et l'esprit d'entreprendre sont alors ses principaux atouts. Il s'agit de savoir traiter l'information, notamment en fonction du contexte, pour l'interpréter et en tirer profit¹⁰⁸. Les vice-consuls, grâce à leur connaissance de la région doivent également avoir le flair pour détecter le potentiel économique de certains espaces ou de certaines activités, afin d'engager leurs autorités de tutelle à agir en conséquence. Par exemple, à la fin du XIX^e siècle, le consul de France à Alep attire l'attention des autorités françaises sur l'intérêt du port de Souéidié, l'échelle d'Antioche. Bien qu'aucun rapport sur le mouvement du port ou sur les recettes de la douane ne soit publié ni dressé par l'administration ottomane, c'est dans ce port qu'arrivent les marchandises européennes destinées à la ville. Elles n'y parviennent pas directement mais en transitant par d'autres ports de l'Empire, comme Smyrne, Constantinople ou Beyrouth et y sont amenées par cabotage. Par exemple, les marchands beyrouthins vont eux-mêmes faire leurs achats durant l'été à Souéidié, à des conditions exceptionnellement bon marché, au moyen de grandes barques qui assurent le cabotage. En hiver, les marchandises prennent plutôt la voie d'Alexandrette¹⁰⁹. Il convient alors de réfléchir aux moyens de favoriser le commerce français dans la place.

Un second volet de l'activité économique des consuls réside donc dans l'office de conseillers qu'ils tiennent à l'égard des autorités nationales et des entreprises qui souhaiteraient développer leurs affaires à Alexandrette. La correspondance du vice-consulat d'Italie à Alexandrette en témoigne : les entreprises européennes (pas toujours italiennes) s'adressent à Luigi Levante pour connaître les possibilités de développement dans la ville, obtenir des contacts, ou avoir des renseignements sur la fiabilité des agents de commerce de la place. Elles lui adressent également des brochures publicitaires, afin que le vice-consul fasse connaître dans la région leurs produits. Les vice-consuls français d'Alexandrette peuvent faire preuve d'initiative et s'inspirer des méthodes commerciales employées par leurs concurrents européens sur la place. Par exemple, François Garelli peut inviter les exportateurs français à ouvrir dans chaque ville où la France a un représentant une exposition permanente d'échantillons des articles français qui s'écoulent dans le pays ou auraient une chance d'y trouver un débouché. Les maisons d'exportation françaises devraient s'adresser à une seule maison sur place, de préférence française, car elle centraliserait les commandes sur les échantillonnages et prendrait à sa charge les frais de l'exposition. C'est une pratique qu'il a lui-même expérimentée à

¹⁰⁸ Dominique Margairaz et Philippe Minard (dir.), *L'information économique (XVI^e - XIX^e siècle)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008 ; Sébastien Laurent (éd.), *Entre l'État et le marché. L'information et l'intelligence économique en France*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010 ; Silvia Marzagalli (dir.), *Les Consuls, op. cit.*

¹⁰⁹ Bulletin consulaire français 1886, Paris, Imprimerie nationale, 1888, p. 219.

Alexandrette et dont il affirme l'efficacité¹¹⁰. Les vice-consuls encouragent également d'autres moyens publicitaires, comme l'envoi de catalogues illustrés et commentés, en français et en turc, de la part des entreprises industrielles françaises qui désirent répondre à des appels d'offres d'infrastructures dans la région¹¹¹. La demeure du consul peut alors servir elle-même de faire valoir pour les produits (de luxe) qu'il souhaite diffuser dans le pays. Par exemple, les commandes régulières que passent les Marcopoli en articles de Paris, et notamment en verrerie de baccarat¹¹², permettent de confirmer le rôle de vitrine commerciale et de représentant du prestige national que tient le consul¹¹³.

Enfin les vice-consuls de France invitent les entreprises françaises à visiter plus régulièrement leur clientèle, comme le font, par exemple les Allemands. Il est difficile de savoir dans quelle mesure ces invitations rencontrent un écho auprès des autorités et des entreprises nationales ; mais les récriminations des vice-consuls de France à l'égard des négociants français qui ne tiennent pas assez compte de leurs conseils invitent à penser que l'efficacité de leurs recommandations demeure parfois limitée¹¹⁴.

Cependant, lorsque les initiatives commerciales d'un vice-consul sont efficaces, elles donnent lieu à une reconnaissance certaine de ses autorités de tutelle. À cet égard, le cas de Joseph Catoni est exemplaire. Le vice-consul (*trading vice-consul*) de Grande-Bretagne s'attèle en effet avec énergie au développement du commerce sur la côte orientale de la Méditerranée. Il parvient à persuader James Knott, puissant armateur de Newcastle, d'établir une ligne directe et régulière de vapeurs entre l'Angleterre et la Syrie, qui connaît un vif succès. De même, c'est à son initiative que les directeurs de la *Prince Line*, dont il est l'agent à Alexandrette, ont décidé de créer la *Syrian Trading Company Limited*, avec des sièges à Manchester et à Beyrouth, pour accorder aux commerçants syriens les mêmes facilités que celles qu'ils obtiennent à Marseille et sur d'autres places, afin de reporter le bénéfice de leur import-export sur les marchés britanniques. Cet investissement du vice-consul d'Alexandrette pour la promotion du commerce britannique est un argument décisif qui pousse les autorités à lui octroyer la nationalité britannique après la Première Guerre mondiale¹¹⁵.

À l'échelle locale, la promotion du commerce s'appuie sur l'entregent et les réseaux dont disposent les consuls, à la fois dans leur pays d'origine et dans la société locale. À cet égard, les relations avec les autorités ottomanes sont du plus grand intérêt car ce sont ces autorités qui contrôlent les appels d'offres pour la construction d'infrastructures publiques. Il convient alors de siéger dans les instances décisionnelles au niveau local, pour promouvoir les intérêts nationaux ou ses propres intérêts, ce qui va souvent de pair. À Alexandrette, la commission d'assainissement joue un rôle clé pour les

¹¹⁰ MAE, 5CCC, 1, vice-consul à MAE, Alexandrette, 18 mai 1885.

¹¹¹ MAE, 5CCC, 1, vice-consul à MAE, Alexandrette, 5 juillet 1900.

¹¹² Archives Poche-Marcopoli, FM/K/L/X/9016, V. Marcopoli à Compagnie des cristalleries de Baccarat à Paris, Alep, 28 Octobre 1897.

¹¹³ Christian Windler, *La Diplomatie comme expérience de l'autre. Consuls français au Maghreb (1700-1840)*, Genève, Droz, 2002, p. 131.

¹¹⁴ MAE, 5CCC, 1, vice-consul à MAE, Alexandrette, Mouvement du port d'Alexandrette pour l'année 1896.

¹¹⁵ NA, HO 144/971/B36291, Demande de naturalisation, Alexandrette, 22 avril 1901.

grands travaux à effectuer dans la ville. Or l'absence provisoire de la France dans cette commission est tout d'abord susceptible de porter atteinte au prestige aux yeux des populations locales qui constatent que l'on peut se passer du représentant français. Les intérêts commerciaux de la France sont aussi menacés, parce que toutes les commandes faites en vue de l'assainissement de la ville et dont l'importance se chiffre par centaines de milliers de francs risquent d'être accaparés par quelques membres de la Commission, notamment la maison Belfante et Catoni, qui y exerce une influence considérable, et qui s'entend au mieux avec l'ingénieur du district chargé de la direction des travaux¹¹⁶. Siéger dans ce genre d'instances à l'échelle locale permet de faire pression sur les autorités ottomanes (en l'occurrence sur l'ingénieur municipal) et de participer aux chantiers de grands travaux, en fournissant rails, wagons, locomotives et outils, pour le plus grand bénéfice de l'industrie nationale.

En la matière, la concurrence est rude et les ressortissants européens pratiquent une politique d'influence pour obtenir des marchés auprès des autorités ottomanes. Les appels d'offre, plus ou moins opaques, sont l'occasion de féroces batailles. Ainsi, la France bénéficie à Alexandrette de l'action efficace de son conseiller du commerce extérieur, négociant de profession, F. Garelli, qui obtient du gouvernement général d'Alep un ordre de construction de quatre ponts en fer au profit de la Société Française de Construction mécanique établie à Douai en 1899¹¹⁷. Mais l'année suivante, l'appel d'offre pour la commande de rails et d'une locomotive pour les travaux d'assainissement de la ville est récupéré (fraudemment, d'après le vice-consul de France) par les Britanniques. En effet, l'ingénieur du district, chef des travaux, pour démontrer son impartialité en la matière, a bien pris soin de s'enquérir des prix en France, en Allemagne et en Angleterre. Cependant, le devis a été établi en Allemagne et en Angleterre pour des locomotives beaucoup moins puissantes (et donc moins chères) qu'en France, si bien que la commission d'assainissement a attribué la commande à une maison anglaise, dont les Belfante et Catoni sont les représentants à Alexandrette¹¹⁸.

Dans le cas des Levantins, le double réseau consulaire et commercial permet à l'évidence de développer de façon conjointe les affaires personnelles et nationales. Lorsque la chambre de commerce italienne de Constantinople s'adresse à Luigi Levante pour avoir des informations sur le crédit des Belfante-Catoni, il est à peu près certain que le vice-consulat d'Italie va recommander une entreprise qui est sous sa protection, dont l'un des directeurs est sujet italien, et qui sont rattachés à Luigi Levante par des liens de famille. De même, lorsque Joseph Catoni peut se vanter auprès des autorités britanniques d'avoir contribué à mettre en place une ligne de vapeurs régulière desservant Alexandrette, ce sont ses propres activités qu'il sert, par la même occasion : il devient en effet l'agent dans la ville de la nouvelle ligne ouverte entre l'Angleterre et la Syrie par l'*Anglo-Syrian Trading Company*. Enfin, en ce qui concerne les concessions accordées par les autorités ottomanes pour

¹¹⁶ MAE, 5CCC, 1, vice-consul à consulat Alep, Alexandrette, 31 mai 1900.

¹¹⁷ MAE, 5CCC, 2, vice-consul à MAE, Alexandrette, 30 juin 1899.

¹¹⁸ MAE, 5CCC, 2, vice-consul à consul Alep, Alexandrette, 12 juin 1900.

effectuer les grands travaux de la ville, les vice-consuls levantins sont encore aux premières loges pour remporter les appels d'offre. La firme Catoni a en effet réussi à se faire octroyer par la société chargée de la modernisation du port d'Alexandrette tout ce qui concernait le transit nécessaire aux travaux.

Une société européenne et ottomane : l'intégration des vice-consuls levantins dans la société d'Alexandrette

Carrières et identités consulaires levantines à Alexandrette

Les vice-consulats européens confiés aux Levantins : une transmission patrimoniale

La plupart des États européens qui souhaitent avoir des représentants à Alexandrette ont fait le choix d'élire des vice-consuls, souvent de leur nation et commerçants levantins établis dans l'échelle. Les Levantins établis dans l'Empire ont pour avantage de bien connaître la société dans laquelle ils sont insérés de longue date et de maîtriser les langues locales. Ils sont utilisés comme drogman, constituant de véritables dynasties¹¹⁹ ou comme agents consulaires. Ainsi, le vice-consulat d'Allemagne à Alexandrette, géré par Théodore Belfante depuis 1890, qui est élevé au rang de vice-consul en 1892, est confié à un homme qui parle italien, français et anglais. C'est surtout la continuité du service dont s'assurent les chancelleries européennes : elle fait des Levantins un personnel de choix pour gérer des vice-consulats dans les échelles du Levant. À Alexandrette, les Levantins témoignent de deux pratiques courantes : d'une part, la transmission patrimoniale sur plusieurs générations des fonctions de représentation vice-consulaire au service d'une ou plusieurs puissances européennes ; d'autre part, une tendance marquée à l'endogamie consulaire, qui fait de ces quelques familles de Levantins les représentants des principales puissances européennes dans la ville.

Le cas de la famille Catoni illustre cette transmission patrimoniale¹²⁰ de la fonction sur plusieurs générations avant la Première Guerre mondiale. Augustin Catoni, de nationalité française, s'installe à Alexandrette en 1861 et ambitionne de devenir vice-consul d'une puissance européenne étrangère. En 1871, il informe le consul français d'Alep qu'il souhaite accepter les fonctions de vice-consul du Portugal à Alexandrette, ce qui lui est refusé car, d'une part, c'est interdit par l'article 17 du Code Civil qui n'autorise pas les Français résidant en Orient à accepter les fonctions d'agent consulaire d'une puissance étrangère, et, d'autre part, il montre un peu trop d'indépendance au goût du

¹¹⁹ Antoine Gautier, « Les drogman des consulats » dans Jörg Ulbert et Gérard Le Bouëdec (dir.), *La fonction consulaire à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2006, p.85-103; Antoine Gautier et Marie de Testa, « Quelques dynasties de drogman », dans *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1991, vol.105, n°1-2, p.14-44.

¹²⁰ Christian Windler, *La diplomatie, op.cit.*, p.43.

consul à l'égard des autorités françaises¹²¹. En dépit de l'interdiction qui lui est faite, il accepte le vice-consulat du Portugalet réitère la manœuvre en 1873 en acceptant d'être nommé vice-consul de Norvège et de Suède à Alexandrette¹²². En 1877, il est également nommé vice-consul de Grande-Bretagne à Alexandrette et consul à Alep pendant de courtes périodes correspondant à des vacances (avril-novembre 1892 ; juin-novembre 1894 ; janvier-avril 1896 ; mai-décembre 1896). Il est naturalisé citoyen britannique. Après lui, son fils Joseph Augustin Catoni, qui exerce les fonctions de chancelier au consulat britannique d'Alexandrette, est nommé vice-consul en 1899. Il reste au service de la puissance britannique en étant employé comme *Intelligence Officer* à Alexandrie en décembre 1914 puis, avec le même statut, à bord d'un patrouilleur sur la côte syrienne près d'Alexandrette, passe à Gallipoli en 1915 comme attaché du général Birdwood, avant de retourner à Alexandrette¹²³. Cette transmission du vice-consulat britannique ne s'arrête pas avec la guerre : le vice-consulat passe ensuite entre les mains de son propre fils, Augustin Joseph Catoni.

La famille Levante illustre également cette transmission patrimoniale des représentations vice-consulaires et un partage des vice-consulats des différentes puissances européennes dans la région au sein de la famille. En effet, Giuseppe Levante (1839-1896), premier représentant de la famille à s'installer à Alexandrette, exerce les fonctions de vice-consul d'Autriche-Hongrie dans la ville, qu'il transmet à l'un de ses fils, Emilio Levante (1865-1939). Ses deux autres fils, Luigi (1867-1846) et Edoardo (1871-1930) occupent respectivement les fonctions de vice-consul d'Italie (à partir de 1896) et de vice-consul d'Espagne à Alexandrette avant la Première Guerre mondiale. Cette transmission familiale des vice-consulats ne s'arrête pas avec le conflit, et se poursuit dans l'entre-deux-guerres, profitant de l'extension géographique des affaires commerciales de la famille Levante vers Mersine et Adana. La transmission des fonctions indique un « héritage de services¹²⁴ » : une préférence dans le recrutement est accordée aux fils, à qui sont accordées les qualités de l'ancienneté ou du mérite, qui priment sur une formation spécifique, inexistante. En effet, formés sur le tas comme chanceliers dans le vice-consulat occupé par leur père, assurant les fonctions d'interim, ils acquièrent une expérience pratique sans formation préalable et se construisent ainsi une identité d'intermédiaires professionnalisés. La qualification de ce personnel des agences consulaires n'est pas liée à une formation, alors même que le catalogue des compétences exigées des consuls envoyés (par exemple les Français) ne cesse de s'allonger.

Enfin, par le jeu des mariages entre les Levantins d'Alexandrette, les consulats des diverses puissances européennes se retrouvent entre les mains de quelques familles qui entretiennent des relations très étroites. Par exemple, l'associé et beau-frère d'Augustin Catoni (vice-consul d'Angleterre), Cosmo Belfante, est agent consulaire d'Italie, tandis que le fils de ce dernier, Théodore

¹²¹ MAE, 4CCC, 35, consulat d'Alep à la Direction des consulats et des affaires commerciales, 7 février 1871.

¹²² MAE, 4CCC, 35, consulat d'Alep à la Direction des consulats et des affaires commerciales, 3 mars 1873.

¹²³ NA, HO 144/971/B36291, Alexandrie, 12 mai 1919.

¹²⁴ Christian Windler, *La diplomatie, op.cit.*, p. 43.

Belfante devient agent consulaire (en 1890) puis vice-consul (1892) d'Allemagne à Alexandrette¹²⁵. Pour les États européens, ces relations étroites sont à la fois une aubaine et un motif de suspicion. Le recouplement des liens familiaux et « consulaires » permet d'assurer la continuité du service en transmettant la gestion du vice-consulat à un autre vice-consul, souvent dans la parenté, en cas d'absence. C'est ainsi que Théodore Belfante, lorsqu'il part en voyage à Beyrouth, en Égypte ou en Europe pour ses affaires, confie régulièrement à Augustin Catoni le vice-consulat d'Allemagne d'Alexandrette¹²⁶ ou le laisse entre les mains du drogman ottoman arménien du consulat, Victor Balit, qui est également le fondé de pouvoir de la firme Belfante-Catoni à Alexandrette. Pour les puissances européennes, cependant, plusieurs problèmes se posent : l'appartenance nationale ambiguë de ces Levantins et leurs relations étroites avec des puissances souvent rivales contribuent à mettre en doute leur fiabilité, notamment en temps de crise.

Identités levantines : les suspicions à l'heure des crispations nationales

Le jeu des appartenances multiples de ces Européens installés dans l'Empire ottoman n'est pas sans provoquer des relations de méfiance et d'hostilité à leur égard. En effet, ces Levantins¹²⁷ qui occupent depuis l'époque moderne une position stratégique d'intermédiaires entre l'Europe (leur nation) et l'Empire ottoman (la société locale, les autorités ottomanes) sont, à l'époque des nationalismes, soupçonnés de ne pas avoir de véritables attaches nationales, de sentiment patriotique, et de servir parfois plusieurs maîtres¹²⁸. Cette méfiance explique que les autorités européennes tendent à de plus en plus à confier consulats et vice-consulats à des nationaux. À Alexandrie, dans les années 1840, l'essentiel des consulats de la ville est confié à des négociants, qui ne sont que nominalement attachés à la puissance qu'ils représentent, et qui forment de véritables dynasties. Le poids des enjeux internationaux et la croissance des concurrences commerciales tendent à limiter ce genre de pratiques à la fin du siècle et les représentations consulaires sont alors confiées aux seuls nationaux, au moins en ce qui concerne les grandes puissances¹²⁹. Si les Levantins d'Alexandrette continuent à exercer leurs fonctions vice-consulaires jusqu'à la Première Guerre mondiale, les interrogations et la méfiance que suscite leur identité trouble chez leurs autorités de tutelle témoignent des évolutions de la diplomatie.

Les Levantins d'Alexandrette sont bien des « hommes de l'entre-deux »¹³⁰ qui continuent d'entretenir des liens étroits avec l'Europe, tout en étant insérés par leurs affaires commerciales et par

¹²⁵ PA, AA, R 141/499, vice-consulat d'Alexandrette, Notice sur Théodore Belfante, acte de nomination comme vice-consul et prestation de serment à l'empereur (1892), 26 décembre 1912.

¹²⁶ PA, AA, R 141.499, consul d'Alep au Ministère des Affaires étrangères, 29 juin 1898.

¹²⁷ Claude Liauzu, « Eloges du Levantin », dans *Confluences*, hiver 1997-1998, pp. 59-64.

¹²⁸ Oliver Jens Schmitt, *Levantiner. Lebenswelten und Identitäten einer ethnokonfessionellen Gruppe im osmanischen Reich im "langen 19. Jahrhundert"*, Munich, R. Oldenbourg Verlag, 2005.

¹²⁹ Robert Ilbert, *Alexandrie, 1830-1930*, Le Caire, IFAO, 1996, p.77.

¹³⁰ Bernard Heyberger et Chantal Verdeil (dir.), *Hommes de l'entre-deux. Parcours individuels et portraits de groupes sur la frontière de la Méditerranée (xvie-xxe siècle)*, Paris, Les Indes savantes – Rivages des Xantons, 2009.

mariages, à la fois au monde des Levantins en Méditerranée et à la notabilité locale. Leur ancrage européen est d'abord indiqué par leur nationalité, mais également par les relations qu'ils continuent d'entretenir avec l'Europe. Plusieurs d'entre eux continuent d'aller faire leurs études en Europe : c'est le cas de l'un des fils du colonel Cosmo Belfante, Théodore, qui, après avoir commencé ses études à Alep, les poursuit à l'académie militaire de Naples. Joseph Catoni, fils d'Augustin Catoni, retourne pour ses études en Angleterre et parle parfaitement anglais. Nicolas Marcopoli, fils de Georges Marcopoli, négociant, consul d'Espagne et correspondant des Messageries maritimes à Alep est un bachelier français « cultivé, intelligent, de parfaite éducation et probité »¹³¹. Pour leurs affaires commerciales et pour des retrouvailles familiales, ils font des séjours réguliers en Europe, et les Catoni enregistrent par exemple leur société à Manchester. Leur attachement à la patrie se manifeste également par la défense des intérêts de leur nation, ce dont témoignent les relations très étroites qu'entretiennent les Carmes d'Alexandrette passés sous protection italienne avec la famille Levante. Le sentiment et l'attachement à la nation peuvent se lire également dans l'accomplissement du service militaire, la pratique de la langue maternelle au fur et à mesure des générations, la scolarité des enfants ou la culture matérielle. Ainsi, l'inventaire après décès de Cosmo Belfante rappelle les liens affectifs qui le rattachent à l'Italie : il conserve dans sa maison d'Alexandrette des gravures représentant le roi d'Italie, Cavour et Garibaldi, et une tabatière aux armes de la maison de Savoie¹³². Chez les Belfante, l'attachement à l'Italie semble rester fort puisque le second fils de Cosmo Belfante, Carlo Belfante, fait une carrière militaire et retourne vivre en Italie. Joseph Catoni, quant à lui, peut se faire dispenser par la France du service militaire lorsque le consul de France veut l'inscrire provisoirement sur la liste des protégés français pour qu'il ne soit pas apatride. Pourtant, même s'il n'a pas la nationalité britannique avant 1919, il travaille pour les Britanniques comme *Intelligence Officer* à Alexandrie en 1914, avant d'exercer la même fonction sur un patrouilleur britannique le long de la côte syrienne et d'être l'attaché du général Birdwood à Gallipoli, puis de retourner à Alexandrette¹³³. Par ailleurs, son éducation en Grande-Bretagne semble avoir fait de lui un modèle de *gentleman* : parlant parfaitement anglais, grand sportif, excellent cavalier, joueur de tennis, et sachant organiser des parties de chasse à courre dans la plaine d'Antioche qui sont tout à fait goûtées par ses hôtes de passage¹³⁴.

Le cas de la famille Catoni illustre aussi la capacité des Levantins à jouer sur des identités plurielles et changeantes et la méfiance que ces ambiguïtés provoquent dans les chancelleries européennes. Augustin Catoni, premier de la lignée à s'installer à Alexandrette est originaire de Corse et de nationalité française. Cependant, lorsqu'il accepte dans les années 1860-1870 d'occuper la charge de vice-consul du Portugal puis de vice-consul de Suède et de Norvège, il se met hors-la-loi à

¹³¹ CADN, vice-consulat Alexandrette, 2, consul d'Alep à M.Delenda, vice-consul de France à Alexandrette, 22 mars 1913.

¹³² Archives Poche-Marcopoli, FM/P/P/P/9095, Inventaire après décès de Cosmo Belfante, Consulat d'Italie, Alep, 8 mai 1871.

¹³³ NA, HO 144/971/B36291, gouvernement militaire, Alexandrie, 12 mai 1919.

¹³⁴ NA, HO144/971/B36291, A. Fontana au consulat britannique à La Canée en Crète, Alep, 13 octobre 1919.

l'égard de la France. Après examen de son cas par le garde des Sceaux en 1873, il est déchu de la nationalité française et rayé de la liste des protégés du consulat de France à Alep en 1874¹³⁵. Il semble alors rester sans nationalité officielle pendant presque trente ans, puisqu'il n'obtient la nationalité britannique qu'en 1901, à la suite des services qu'il a rendus comme vice-consul de Grande-Bretagne à Alexandrette¹³⁶. Son fils, Joseph Catoni, se trouve alors dans une situation complexe : né en 1873 à Alexandrette d'un père déchu de sa nationalité française et d'une mère italienne, il n'a été enregistré dans aucun consulat et auprès d'aucune autorité locale jusqu'en 1893. À l'âge de vingt ans, pour qu'il soit protégé des autorités ottomanes, le vice-consul de France lui suggère de se faire enregistrer au consulat de France comme le fils d'un père ayant perdu sa nationalité, avec exemption du service militaire. En 1906, à l'occasion d'un différend juridique, les autorités françaises se revendiquent comme ses autorités de tutelles, ce qu'officiellement, elles ne sont pas. En 1919, il réclame la nationalité britannique. Cette équivoque sur l'identité des Catoni révèle, d'une part, que la nationalité n'est pas un critère essentiel de l'identité, et d'autre part, que le changement d'appartenance nationale est relativement fluide et parfois profitable. En effet, il semble que la rigidité des lois françaises constitue un obstacle aux ambitions vice-consulaires d'Augustin Catoni qui s'en défait alors volontiers au profit d'une nationalité britannique qui laisse plus de souplesse. Opter pour la nationalité d'un pays étranger signifie donc bénéficier d'une meilleure protection, pour la vie quotidienne et les affaires professionnelles, et maximiser les possibilités d'exercer des responsabilités et d'asseoir son influence à l'échelle locale. Pourtant les autorités nationales sont, au début du XX^e siècle, de plus en plus suspicieuses à l'égard de ces Européens semi-orientalisés et les équivoques de leur identité sont soupçonnées d'aller de pair avec « un don remarquable de duplicité ». La caractéristique du Levantin semble être l'absence de « caractère élevé »¹³⁷.

Sous la plume des diplomates et des écrivains européens, les Levantins concentrent les vices du Levant et sont suspectés d'avoir oublié leur patrie, d'être versatiles et intrigants¹³⁸. On retrouve également les petites rivalités et la critique de ces vice-consuls levantins d'Alexandrette. À l'occasion de l'incident du bâtiment du Latouche-Tréville en 1879-1880¹³⁹, le vice-consul de France décrit la vénalité de la société levantine qui courtise à la fois les Européens et les autorités ottomanes : plusieurs résidents, et parmi eux des agents consulaires qui sont surtout négociants, sont alors soupçonnés d'avoir avec l'autorité locale des relations d'affaires qui ne leur laisseraient pas une liberté complète d'appréciation dans cette histoire. Le consul britannique à Alep et son vice-consul à Alexandrette, Augustin Catoni, organisent, d'après les autorités françaises, une cabale qui a pour but

¹³⁵ MAE, 4CCC, Alep, 30 mai 1874.

¹³⁶ NA, HO 144/971/B36291, Certificat de naturalisation d'Augustin Catoni, 16 décembre 1901.

¹³⁷ Lord Cromer, *Modern Egypt*, Londres, 1908, cité par Claude Liauzu, *L'Europe et l'Afrique méditerranéenne: de Suez (1869) à nos jours*, Paris, Complexe, 1994, p.75.

¹³⁸ Oliver Jens Schmitt, *Levantiner. Lebenswelten und Identitäten einer ethnokonfessionellen Gruppe im osmanischen Reich im "langen 19. Jahrhundert"*, Munich, R. Oldenbourg Verlag, 2005, p. 61.

¹³⁹ Rixe entre les marins du bâtiment français stationné à Alexandrette et une partie de la population de la ville. Cf infra.

d'attribuer aux marins français l'entière responsabilité des événements du 1^{er} janvier et de justifier la conduite du *kaïmakam*. Le vice-consul d'Italie, Luigi Levante se joint à cette affaire. Tous trois ont « un intérêt majeur à protéger (le *kaïmakam*) comme complice de leurs fraudes contre le fisc ottoman »¹⁴⁰ et M. Catoni est accusé d'avoir fait échouer la suspension immédiate du *kaïmakam* car il espérait « tirer parti de l'événement en soutenant le *kaïmakam* dans un but intéressé de concession de terrain »¹⁴¹. Véridique ou exagérée, la lecture de cette affaire par les diplomates français signale que l'indéfinition du Levantin et sa capacité à embrasser des causes rivales en fonction de ses propres intérêts locaux inquiètent les autorités de tutelle. La Grande-Bretagne, dès le milieu du XIX^e siècle, se préoccupe de remplacer aux postes consulaires du Levant les Levantins au profit de jeunes Britanniques parlant plusieurs langues, recrutés et formés pour le service consulaire¹⁴². À partir de 1877, le Service consulaire du Levant recrute des citoyens britanniques sur concours. Si l'institutionnalisation de ce système ne concerne pas les vice-consulats, les inquiétudes qui ont poussé à sa mise en place touchent aussi les vice-consuls. Les hésitations que suscite la demande faite par Augustin Catoni d'un poste consulaire en 1916 en témoignent. Il est alors officiellement citoyen britannique, résidant à Chypre, où il rencontre visiblement des difficultés financières à cause de la guerre, ce qui le pousse à demander au *Foreign Office* un poste rémunéré, celui de Suez. Les autorités britanniques en Égypte sont réticentes à répondre favorablement à sa demande, car une place de vice-consul en Égypte devrait plutôt aller à un Britannique natif (*British-born*). En effet, « si capable, digne de confiance et plein de finesse que puisse être un Maltais ou un Syrien ou même un Britannique levantin, il reste toujours un « étranger », ce qui constitue un obstacle insurmontable pour la proximité et les relations cordiales qui doivent exister entre lui et les nombreux sujets britanniques, résidant ou de passage, avec lesquels il est en contact¹⁴³ ». Mac Mahon souligne aussi sa volonté d'employer dans une zone militaire un officier consulaire qui « soit Anglais, par son éducation, sa conduite, autant que par sa nationalité¹⁴⁴ ».

La nomination de ces Levantins au service de différentes puissances pose également le problème de la langue de communication avec les autorités de tutelle. En effet, les Levantins sont le plus souvent polyglottes, mais ils se retrouvent parfois au service d'une puissance dont ils ne maîtrisent pas la langue, et dont ils doivent protéger les nationaux, alors même qu'ils ne les comprennent pas. Les Levantins d'Alexandrette ont pour habitude d'utiliser l'italien et le français comme langue de communication entre eux : ainsi, les Poche et les Marcopoli correspondent avec les Levante, les Belfante et les Catoni d'Alexandrette en français ou en italien. Cependant, Théodore Belfante, au service de l'Allemagne depuis 1890, ne parle ni n'écrit l'allemand : c'est en français qu'il

¹⁴⁰ CADN, Ambassade Constantinople série D, 98, consul d'Alep à ambassade Constantinople, 19 janvier 1880.

¹⁴¹ CADN, Ambassade Constantinople série D, 98, Sommaire des rapports du capitaine du Latouche-Tréville, 4 février 1880.

¹⁴² Geoffrey.F. Berridge, *British Diplomacy in Turkey, 1583 to the present: A Study in the Evolution of the Resident Embassy*, Leiden, Martinus Nijhoff, 2009, p.63.

¹⁴³ NA, FO 141/475/3, Port Saïd, 16 février 1916.

¹⁴⁴ NA, FO 141/475/3, Mac Mahon à FO, Le Caire, 24 février 1916.

s'adresse à ses autorités de tutelle. En 1909, les autorités allemandes s'interrogent sur la pertinence de le maintenir à son poste. En effet, de nationalité italienne, Belfante ignore la manière d'être (« *deutsches Wesen* ») allemande, et il n'y a pas de colonie allemande à l'époque à Alexandrette¹⁴⁵. Avec le projet de construction du Bagdadbahn, il devient nécessaire d'avoir une représentation plus à même de défendre les intérêts allemands et donc d'envoyer un adjoint maîtrisant l'allemand, qui pourrait s'occuper d'une partie des affaires consulaires. C'est chose faite en 1911 avec l'envoi d'un jeune drogman chargé de traduire la correspondance consulaire¹⁴⁶.

Le dernier problème est celui de la nomination des Levantins comme agents consulaires alors que les circonstances internationales exigent la transformation du statut de la représentation nationale au niveau local. En effet, à la veille de la Première Guerre mondiale, le territoire stratégique d'Alexandrette concentre les intérêts des puissances européennes, qui s'interrogent alors sur la nécessité de changer le personnel levantin en charge des vice-consulats et d'envoyer à la place des vice-consuls de carrière. L'Allemagne, avec la construction du port et du Bagdadbahn et l'arrivée des ingénieurs allemands, envisage le remplacement de Théodore Belfante par un vice-consul de carrière. Finalement, Théodore Belfante est maintenu à son poste car son ancienneté et sa connaissance du pays en font un auxiliaire irremplaçable¹⁴⁷.

Le même cas de figure se produit avec l'Italie en 1913¹⁴⁸. L'arrivée d'ouvriers italiens qui viennent travailler au chemin de fer et la nécessité de protéger la mission des Carmes d'Alexandrette passés sous protection italienne posent la question de transformer le statut de l'office consulaire d'Alexandrette. La mission et le délégué apostolique demandent au ministère des Affaires Etrangères à Rome d'élever le poste d'Alexandrette au rang de vice-consulat et d'y nommer Luigi Levante comme titulaire. Le consul d'Italie à Alep s'y oppose formellement, pensant qu'une telle nomination serait très dommageable pour les intérêts du pays. Les règlements n'autoriseraient pas à nommer L. Levante vice-consul, mais le délégué apostolique et le ministère sont prêts à prendre en sa faveur une mesure d'exception. On voit que Levante jouit d'une protection efficace. Il est soutenu à l'échelle locale par la mission des pères carmes qui produisent un mémoire en sa faveur, envoyé au consul général d'Italie à Alep et transmis au ministère¹⁴⁹. Les membres de la colonie italienne, et au premier chef les pères carmes, rappellent les mérites de Luigi Levante et son attachement à la patrie, dont il a donné de nombreuses preuves. Il a ainsi oublié ses intérêts privés (notamment financiers) et les dangers qu'il courait pour aider les Italiens expulsés de l'Empire (en 1912, lors de la guerre italo-turque) et les aider à fuir vers Chypre, où il s'était lui-même réfugié, grâce à des personnes de confiance ; il a informé avec précision ses autorités de tutelle par ses rapports réguliers ; il a, à plusieurs reprises, protégé des

¹⁴⁵ PA, AA, RAV, Konstant./Ankara, 903, consulat à ambassade à Constantinople, Beyrouth, 12 mai 1909.

¹⁴⁶ PA, AA, RAV, Konstant./Ankara, 903, consulat à ambassade Constantinople, Alep, 1er juin 1911.

¹⁴⁷ PA, AA, RAV, Konstant./Ankara, 903, consulat à ambassade Constantinople, Alep, 12 avril 1911.

¹⁴⁸ Carmes, 494/f, consulat d'Italie au supérieur des Carmes d'Alexandrette, Alep, 23 décembre 1913.

¹⁴⁹ Carmes, 494/f, consulat d'Italie au supérieur des Carmes d'Alexandrette, Alep, 23 décembre 1913.

citoyens italiens en prise à des tracasseries avec les autorités ottomanes et a soutenu le passage des Carmes de la protection française à la protection italienne. Il a, enfin, investi ses fonds privés pour donner des fêtes et organiser des réunions destinées à restaurer le prestige italien¹⁵⁰. Luigi Levante est finalement maintenu à son poste, sans doute parce que sa connaissance du pays, de ses enjeux politiques et économiques et ses réseaux en font un atout majeur de la politique italienne dans l'échelle. Il reste que cette société levantine partage des normes qui ne sont pas, avant tout, celles de la nationalité, et les préférences nationales passent souvent après les relations commerciales, renforcées par les alliances matrimoniales et les liens d'amitié¹⁵¹.

Les réseaux levantins à l'échelle locale et méditerranéenne : solidarités familiales, professionnelles et confessionnelles.

Ces Levantins insérés dans de multiples réseaux, aux échelles européenne, méditerranéenne et locale, ont des attachements qui sont d'un autre ordre que celui de la préférence nationale. Selon Oliver Schmitt, les Levantins ne se définissent pas comme un groupe national, mais comme un groupe confessionnel, marqué par l'appartenance au catholicisme romain. Ce groupe serait donc supranational et défini par des croyances et des rites communs, dans une société ottomane organisée selon des critères confessionnels et le système des capitulations. Si le catholicisme romain tient une place importante dans la vie de ces Levantins (par leur inscription dans l'espace urbain, les relations étroites qu'ils nouent avec les missions européennes et la place que tient l'Église dans les moments clés de leur vie), il paraît cependant nécessaire de dépasser cette conception « naturaliste » et fixe de l'identité levantine. En effet, les alliances matrimoniales dépassent le cadre étroit du catholicisme latin et mettent en relation les Levantins catholiques romains avec des Ottomans de confession maronite ou orthodoxe. Il est donc préférable d'adopter une définition moins rigide en reprenant celle élaborée par Marie-Carmen Smyrnelis qui préfère parler d'espace relationnel dans son étude sur les Levantins de Smyrne¹⁵². Par cette expression, elle entend les relations entre des gens qui partagent des affinités spirituelles, professionnelles et sociales. Elle permet donc d'étudier les faisceaux des relations de divers ordres par lesquels les Levantins constituent une société avec ses codes, ses normes et ses pratiques, dans le cadre ottoman. Le critère unique de la religion ne permet pas de les définir avec justesse. Il faut au contraire reprendre les multiples critères d'appartenance à cette société cohérente et en même temps fluide, et les réseaux qui vont de pair.

¹⁵⁰ Carmes, 494/f, Supérieur des Carmes d'Alexandrette au consul d'Italie à Alep, Alexandrette, 28 avril 1910.

¹⁵¹ Christian Windler, *La diplomatie, op. cit.*, p. 143.

¹⁵² Marie-Carmen Smyrnelis, *Une Société hors de soi. Identités et relations sociales à Smyrne aux XVIII^e et XIX^e siècles*, Louvain, Peeters, 2005, p. 228.

Une société levantine marquée par une forte endogamie

Le réseau des Levantins d'Alexandrette s'étend à l'échelle locale et méditerranéenne par le biais des alliances matrimoniales. Plusieurs logiques président aux mariages entre Levantins: celles de l'endogamie professionnelle, « consulaire », et celles de l'endogamie confessionnelle. Les Levantins sont intégrés par mariage à la fois au monde des Levantins d'Alexandrette, des Levantins des autres échelles du Levant, et à la notabilité locale. Les relations matrimoniales dessinent ainsi plusieurs cercles qui viennent consolider leur appartenance à la notabilité locale et méditerranéenne.

À l'échelle locale, tout d'abord, il y a une forte endogamie des Levantins d'Alexandrette. Augustin Catoni épouse la fille de son associé Cosmo Belfante, Clelia Belfante. Luigi Levante épouse, quant à lui, Lucia Catoni. Ces mariages entre familles levantines d'Alexandrette s'expliquent sans doute par plusieurs facteurs : l'exiguïté de l'offre matrimoniale dans une petite notabilité comme celle d'Alexandrette, les sociabilités et les lieux de résidences partagés, mais aussi la nécessité de consolider les affaires commerciales par des liens de confiance familiaux. Les familles européennes de la ville se retrouvent toujours alliées entre elles par de multiples attaches, à un degré plus ou moins éloigné. Ces liens révèlent tout d'abord une forte endogamie professionnelle, qui n'est pas le propre d'Alexandrette mais se retrouve dans d'autres échelles du Levant¹⁵³.

Les Belfante, Levante et Catoni exercent tous la profession de transitaires, banquiers et assureurs maritimes, et les mariages familiaux viennent consolider leurs affaires. Les maisons de transit sont des affaires de famille : elles se transmettent au fil des générations et sont unies entre elles par des liens à la fois commerciaux et familiaux. En effet, les différentes familles levantines investies dans le transit maritime à Alexandrette ont à la fois leurs affaires en propre, et passent ponctuellement des contrats pour créer des entreprises communes, les liens commerciaux venant alors doubler les liens familiaux sur plusieurs générations. En second lieu, ces contrats montrent également combien ces affaires commerciales sont avant tout des affaires de famille. Les deux premières entreprises auxquelles prend part C. Belfante dans les années 1860 sont créées en association avec les familles levantines (Prelorenzo, Béraud) et chrétiennes ottomanes (Zreick, Sader) les mieux intégrées dans le commerce d'Alexandrette. Des liens familiaux consolident ces liens commerciaux. Giuseppe Levante épouse successivement Emilie Béraud (en 1865) et Emilie Sader, sœur de Joseph Sader en 1866. Clelia Belfante, fille aînée de Cosmo Belfante, a épousé Augustin Catoni dans les années 1860. La création de la maison Belfante, Catoni, Levante en 1867 est donc un partenariat commercial doublé de liens matrimoniaux : l'entreprise fondée est construite sur des liens familiaux, ceux d'un beau-père avec son gendre (C. Belfante et A. Catoni), et ceux de trois beaux-frères (G. Levante, C. Béraud et J. Sader). La famille proche, par les relations de confiance qu'elle crée, est un partenaire commercial de

¹⁵³ *ibid.*, p.160.

premier choix.

Cela est confirmé en 1880, avec la création de la maison Belfante-Catoni par les deux beaux-frères que sont T. Belfante et A. Catoni, tandis que la famille Levante, qui n'entretient pas à cette génération de relations familiales avec les Belfante ou les Catoni, ne participe pas à l'entreprise. Les relations familiales sont donc essentielles dans la création des entreprises de transit d'Alexandrette. Lorsque les Levantins de la ville veulent diversifier leurs activités commerciales, ils se fondent à la fois sur leurs partenariats antérieurs et sur leurs relations familiales, qui apparaissent comme une ressource par le capital de confiance qu'elles procurent. La plupart des familles levantines d'Alexandrette n'exercent pas seulement la profession de transitaires, mais sont aussi des familles négociantes, pour leur propre compte. G. Levante, par exemple, s'occupe d'acheter des produits locaux et du coton d'Alep pour les exporter en Italie. Lorsque les Belfante-Catoni veulent diversifier leurs activités en fondant en 1888 une maison de commerce qui s'occupera d'affaires en commission, consignation et représentation¹⁵⁴, ils se tournent vers Eugène Catoni, frère cadet d'Augustin Catoni, établi à Alep et marié à Victorine Sader. La maison de commerce, succursale de la Belfante et Catoni d'Alexandrette, est fondée pour cinq ans sous la raison sociale Belfante et Catonie & Cie, avec un capital de 2 000 livres sterling, versées intégralement par la maison Belfante et Catoni. Eugène Catoni, qui en est nommé directeur, n'est tenu à aucune mise de fonds. Il s'installe à Alep et perçoit un salaire fixe de 4 000 francs par ans, plus une participation aux bénéfices. Les profits et les pertes sont répartis entre MM. Belfante et Catoni (80 %) et Eugène Catoni (20 %). Les individus et les familles utilisent donc les alliances matrimoniales pour nouer des collaborations commerciales qui sont d'autant plus fortes qu'elles reposent sur la parenté. Autre exemple : à la fin des années 1890, les relations commerciales établies entre la maison Vincenzo Marcopoli d'Alep et la maison Belfante-Catoni d'Alexandrette débouchent sur la création d'une association en participation pour extraire de la racine de réglisse, envoyées chez les Belfante-Catoni à Alexandrette où ces derniers s'occupent de la commercialiser¹⁵⁵. Ici, c'est un partenariat commercial antérieur courant sur presque trente ans qui permet la création d'une entreprise commune. Les relations de confiance, tissées à la fois dans les entreprises commerciales de longue durée et dans les relations familiales sur plusieurs générations, servent à développer de nouvelles activités économiques.

Les liens de confiance fondés sur les alliances familiales et renforcés par les partenariats commerciaux sont aussi mobilisés dans les affaires privées. Ainsi, André Marcopoli est le tuteur des héritiers mineurs du colonel Cosmo Belfante, Théodore et Carlo Belfante. Ces derniers sont confiés aux Catoni et aux Levante à Alexandrette, qui se chargent de leur formation et qui sont ensuite

¹⁵⁴ AER, Alep, 17, Dossier Belfante-Catoni à Alexandrette et Eugène Catoni à Alep, Alexandrette, 1er avril 1888.

¹⁵⁵ AER, Consulat Alep, b.12, Vincenzo Marcopoli au consul, Alep, 28 décembre 1897.

remboursés par André Marcopoli¹⁵⁶. La confiance est également manifestée par l'appel aux proches pour les formalités administratives devant les autorités consulaires, comme lors des successions et de l'évaluation des biens d'un défunt. Par exemple, la succession de Cosmo Belfante devant les autorités consulaires italiennes d'Alep se fait en présence d'Augustin Catoni et de Giuseppe Levante. C'est par le témoignage d'Augustin Catoni, rapportant des remarques faites par Cosmo Belfante avant sa mort, que sont connus quelques investissements, prêts ou dons faits à des sujets ottomans ou à la paroisse latine de la ville¹⁵⁷.

Les familles levantines d'Alexandrette sont également intégrées au monde des Levantins à l'échelle de la Méditerranée. Emilio Levante épouse Maria Giustiniani, famille noble d'origine génoise, installée à Smyrne depuis le XVI^e siècle et devenue l'une des plus importantes familles de la ville. Marie Catoni épouse quant à elle Othon Tattarachi, citoyen hellène, qui possède une agence maritime à Beyrouth. Cette entreprise, qui renonce aux affaires de transit en n'acceptant que de s'occuper de l'expédition des laines des Marcopoli d'Alep, est dirigée à partir de 1909 et jusqu'à la guerre par Emile Makzoum¹⁵⁸. La famille Tattarachi n'est pas seulement présente à Beyrouth, mais aussi à Mersine, où Nicolas Tattarachi est vice-consul de France et de Grande-Bretagne. Enfin, Catarina Catoni, fille d'Augustin Catoni et de Clelia Belfante, épouse Jules Goy, Suisse originaire de Salonique, dont la famille est alliée aux Abbott, grande famille levantine de nationalité britannique établie dans la ville depuis le début du XVIII^e siècle. Eugène Catoni est marié à Victorina Sader, fille d'Eugène Sader et petite-fille de Joseph Sader, marié à Carlotta Molinari. Cette famille noble d'origine italienne est installée à Smyrne et à Alep, où l'un de ses membres, Alberto Molinari, est drogman au consulat d'Italie de la ville. Par cette alliance, Eugène Catoni se trouve donc intégré au monde des Levantins en Méditerranée et resserre ses liens avec la capitale commerciale qu'est Alep et avec les autorités consulaires italiennes. Ces mariages leur permettent donc d'intégrer le monde des grandes familles levantines et de développer leurs affaires dans d'autres ports du Levant, comme Beyrouth, Mersine, Smyrne ou Salonique.

Enfin, autour de ce noyau dur, gravitent des familles notables ottomanes, qui les fréquentent à cause de leurs activités professionnelles ou parce qu'elles bénéficient de leur protection dans le cadre du service consulaire. Les Levantins sont, par leurs contacts commerciaux avec cette notabilité locale, insérés dans la société ottomane, ce qui permet une extension du réseau et leur insertion dans la société d'Alexandrette. Les familles levantines d'Alexandrette sont liées par le commerce à la famille Sayegh, grands propriétaires terriens d'Arsouz, dont une branche (celle de Kozma Sayegh) est dans les affaires de transit maritime et dont l'un des membres, Gabriel Sayegh, est drogman du consulat d'Allemagne à

¹⁵⁶ Archives Poche-Marcopoli, FM/P/P/P/9095, Darex des dépenses occasionnées entre 1871 et 1876 signé entre Andrea Marcopoli, tuteur des mineurs Teodoro et Carlo Belfante, et Augustin Catoni et Giuseppe Levante, Alexandrette, 17 mai 1876.

¹⁵⁷ Archives Poche-Marcopoli, FM/P/P/P/9095, Alexandrette, 11 mai 1871.

¹⁵⁸ Archives Poche-Marcopoli, FP/P/L/I/ 0682, Othon G. Tattarachi & Cie à Poche, Beyrouth, 20 mars 1912.

Alep¹⁵⁹ ; aux Zreick, grands propriétaires terriens d'Alexandrette et transitaires ; aux Raad, originaires d'Adana ; aux Makzoumé et aux Boutros (transitaires) dans des affaires commerciales. Ces relations étroites sont elles aussi utilisées lors des affaires privées. Lors de la succession d'Augustin Catoni, ses enfants Joseph Catoni et Marie Tattarachi (née Catoni) font appel à César Sayegh, grand transitaire d'Alexandrette, pour estimer les biens immobiliers acquis par leur père à Alexandrette¹⁶⁰. Avant la Grande Guerre, ces relations commerciales étroites ne recourent cependant pas encore des liens familiaux : il faut attendre la troisième génération pour que des alliances matrimoniales entre Levantins d'origine européenne et membres de la notabilité ottomane locale voient le jour, témoignant d'une insertion progressive dans la société ottomane.

Solidarités confessionnelles : l'ancrage de la paroisse latine

L'Église est un lieu d'ancrage fort des communautés levantines de l'Empire ottoman¹⁶¹. La paroisse latine d'Alexandrette est un lieu de sociabilité pour les Levantins qui s'y retrouvent pour les offices, dans les grandes occasions de la vie, et qui entretiennent des liens privilégiés avec les Carmes qui la dirigent. Les liens affectifs étroits entre la paroisse latine et les Levantins se manifestent par la proximité dans l'espace urbain, par leur participation financière à la vie de la paroisse, et par l'importance de cette institution dans les grands moments de leur vie. En effet, c'est tout d'abord à la générosité de Vincenzo Marcopoli que la communauté des Carmes doit l'érection de son église et de son couvent. Les dons de certains Levantins de la ville à la paroisse sont attestés : ainsi, le colonel Belfante a un compte dédié à la paroisse latine d'Alexandrette¹⁶².

Dans la vie des Levantins et des ottomans chrétiens auxquels ils sont liés par les alliances matrimoniales, la paroisse latine tient une place importante car c'est là que sont inscrites toutes les démarches religieuses. La paroisse tient les registres non seulement des catholiques latins, mais également des maronites, des syriaques catholiques et des arméniens. La plupart des familles levantines et des notables ottomans chrétiens d'Alexandrette viennent y faire baptiser leurs enfants, quel que soit le rite : par exemple, Eugène Catoni et Victorina Sader y font baptiser en 1885 leurs deux filles Antonia et Clara selon le rite latin ; Victor Balit et Virginia Makzoumé y font baptiser leur fils Marcel et leur fille Renée en 1891, selon le rite arménien ; Rezekalla Makzoumé et Maria Sader y font baptiser leur fils Fidelius, Camillus, Paulus et leur fille Natalina selon le rite syriaque ; Abdallah Boutros y fait baptiser en 1891 son fils Edouard selon le rite maronite¹⁶³.

¹⁵⁹ AA, R 141 499, consulat à ambassade Constantinople, Alep, 28 mai 1912.

¹⁶⁰ Archives privées Beard, Propriétés appartenant à Joseph Catoni et Marie Tattarachi, née Catoni, provenant de la succession A. Catoni leur père, Alexandrette, 6 décembre 1932.

¹⁶¹ Oliver Jens Schmitt, *Levantiner, op. cit.*, p. 107.

¹⁶² Archives Poche-Marcopoli, FM/P/P/P/9095, Alexandrette, 11 mai 1871.

¹⁶³ Carmes, 493/e, Ex Libro Baptizatorum pro Confirmationeritus orientalis : Se registra el bautismo de los fideles de rito latino, maronita, armenio, caldeo y siriaco, 1885-1902.

L'inscription des Levantins dans le territoire : Alexandrette et son arrière-pays

Old Mr. Augustine Catoni, our honorary vice consul since 1877, is a millionaire and possessor of half Alexandretta¹⁶⁴.

*La logique de l'investissement immobilier*¹⁶⁵

Comme dans d'autres échelles de Méditerranée¹⁶⁶, les Levantins s'approprient l'espace d'Alexandrette en y acquérant des propriétés foncières au sein de la ville et dans l'arrière-pays. L'acquisition de propriétés est un reflet des évolutions de la législation ottomane qui interdit jusqu'au milieu du XIX^e siècle aux étrangers d'acquérir des biens-fonds dans le territoire de l'Empire. Elle témoigne aussi de leur insertion dans la société ottomane, d'une stratégie de placement financier destinée à diversifier les sources de revenus et à sécuriser les bénéfices réalisés dans le négoce. Elle montre enfin leur volonté de pérenniser leur installation, puisque les stratégies d'acquisitions de propriétés se font sur plusieurs générations, et d'afficher dans l'espace urbain leur réussite familiale.

Au XVIII^e et au début du XIX^e siècle, les autorités ottomanes et les consuls européens interdisent aux étrangers d'acquérir des propriétés foncières dans l'Empire. Pour les autorités ottomanes, seuls les sujets ottomans peuvent acquérir des biens-fonds ; pour les autorités européennes, il s'agit d'éviter que leurs ressortissants s'installent de façon durable à l'étranger¹⁶⁷. Pourtant, dès le début du XIX^e siècle, de nombreux propriétaires fonciers européens parviennent à acquérir des terres dans l'Empire, souvent en recourant à l'usage de prête-noms. En 1867, un rescrit impérial règle le régime de la propriété foncière des étrangers dans l'Empire, les autorisant à acquérir la jouissance de terrains, à condition de se soumettre au paiement des impôts réguliers sur les terres *miri* acquises. Cette mesure, qui aurait freiné la constitution d'une grande propriété européenne dans l'Empire¹⁶⁸, n'empêche pas les Levantins d'Alexandrette et d'Alep de pratiquer une stratégie d'investissement immobilier. Leur inscription dans l'espace urbain d'Alexandrette, qui s'étend sur des générations successives, semble répondre à plusieurs logiques. La première est commerciale et financière : il s'agit pour eux d'être installés à proximité du front de mer, du port, de la douane et du bazar, donc d'être au cœur du quartier des affaires. Lorsqu'à la fin du siècle, le port s'agrandit et se modernise vers l'est de

¹⁶⁴ NA, FO 141/475/3, Alexandrie, 14 février 1916.

¹⁶⁵ Sur les stratégies d'investissements immobiliers des marchands dans l'Empire ottoman à l'époque moderne et contemporaine, voir par exemple : pour le Caire, voir Pascale Ghazaleh, *Fortunes urbaines et stratégies sociales. Généalogies patrimoniales au Caire*, Le Caire, Institut français d'archéologie orientale, 2010, p. 277 ; sur Alexandrie, voir Robert Ilbert, *Alexandrie, op.cit* ; pour les négociants du Golfe, voir Philippe Pétriat, *Le Négoce des lieux saints. Négociants hadramis de Djedda, 1850-1950*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2016.

¹⁶⁶ Marie-Carmen Smyrnelis, *Une société hors de soi, op.cit*, p. 288.

¹⁶⁷ Marie-Carmen Smyrnelis, *ibid.*, p. 288.

¹⁶⁸ Nicolas Michel, « Statut de la terre », dans François Georgeon, Nicolas Vatin, Gilles Veinstein (dir.), *ibid.*, p. 1135.

la ville, l'espace urbain se réorganise en fonction des affaires maritimes et les Levantins investissent dans ces nouveaux quartiers. Ils utilisent aussi ces acquisitions immobilières comme placements, en les faisant fructifier par les bénéfices tirés des loyers. La seconde logique est religieuse : ils possèdent de nombreuses propriétés à proximité de la paroisse catholique romaine de la ville, confiée aux Carmes, qui constitue un lieu d'ancrage fort pour la vie sociale et familiale.

Pour des Levantins qui font profession de transitaires, la proximité du front de mer et du quartier des affaires s'impose : les nécessités du commerce règlent leur installation. Leurs agences maritimes doivent être vues de la mer et ils doivent pouvoir contrôler l'arrivée des bateaux, l'embarquement et le débarquement des marchandises, le passage à la douane pour les formalités... Les terrains acquis par les Levantins reflètent donc leur inscription dans le paysage commercial de la ville. Cosmo Belfante acquiert ainsi, avec la *Casa Commerciale Vincenzo Marcopoli* d'Alep, un terrain sur la plage d'Alexandrette¹⁶⁹. Parmi les propriétaires des terrains du bord de mer sis entre la caserne ottomane, à l'ouest, et la douane, à l'est, qui doivent être réquisitionnés pour la construction du port, on trouve les grandes familles levantines d'Alexandrette et d'Alep¹⁷⁰ : Domenico Lupi, sujet italien et vice-consul d'Espagne, agent des Marcopoli dans la ville ; les Catoni, Belfante et Levante. Il ne s'agit pas pour autant d'un espace uniquement occupé par les Européens puisqu'on y trouve également d'importantes familles ottomanes comme les Balit (Arméniens), que leurs activités commerciales poussent également à s'installer à cet endroit. L'essentiel des propriétés détenues à la fois par les Marcopoli et par les Catoni à Alexandrette se trouve dans le quartier de Yeni Chehir, derrière le front de mer, là où sont élevés l'église catholique de la ville et le couvent des Carmes. En effet, Vincenzo et Nicola Marcopoli y font l'acquisition d'un terrain de plus de 8000 mètres carrés sis dans la rue des pères carmélitains (rue Beauregard, à la période mandataire), d'une maison sur un terrain d'environ 800 mètres carrés, d'un bureau pour le commerce avec un terrain d'environ 480 mètres carrés, d'un autre terrain d'environ 1 500 mètres carrés, toujours dans la même rue, en face, et deux magasins¹⁷¹. Cet investissement de grands marchands alépins dans le foncier à Alexandrette témoigne des liens étroits entre les deux villes et de l'intérêt que le centre de commerce portait au développement de l'échelle.

De la même manière, Les Levantins d'Alexandrette investissent également dans le foncier à Alep, puisqu'on sait par exemple que le colonel Cosmo Belfante est propriétaire d'un terrain de 50 *donum* à proximité de la Casa Picciotto dans la ville¹⁷². À partir des terrains qu'il possède dans le quartier de Yeni Chehir à Alexandrette, Vincenzo Marcopoli fait don aux Carmes, en 1867, d'une parcelle sur laquelle doivent être construits l'église latine et le couvent¹⁷³. Il s'agit d'un terrain de 63

¹⁶⁹ Archives Poche-Marcopoli, FM/P/P/P/9095, Alexandrette, 11 mai 1871.

¹⁷⁰ Archives Poche-Marcopoli, FM/P/P/P/9095, Acte de division héréditaire, Alep, 23 janvier 1935.

¹⁷¹ Archives Poche-Marcopoli, FM/P/P/P/9095, Acte de division héréditaire, Alep, 23 janvier 1935.

¹⁷² Archives Poche-Marcopoli, FM/P/P/P/9095, Alexandrette, 11 mai 1871.

¹⁷³ CADN, Vice-consulat Alexandrette, 18, Note au sujet de la paroisse latine d'Alexandrette, s.d.

mètres sur 34 octroyé aux Carmes qui, si ces derniers venaient à quitter le pays, devait être affecté à la paroisse latine d'Alexandrette. On sait que ledit terrain est entouré au nord et à l'est de terrains appartenant aux Marcopoli, à l'ouest de la maison des Messageries impériales, et au sud d'un vaste marécage. Il est intéressant de noter, à cet égard, qu'avec l'assèchement des marais entrepris à la fin du siècle, les Marcopoli peuvent acquérir un *khan* dans le quartier Hamidié gagné sur les marais. Les autres familles levantines de la ville sont aussi très présentes à Yeni Chehir : Augustin Catoni peut léguer à ses enfants plusieurs maisons sises entre la rue des Carmes, la rue de la caserne et le *konak*, des magasins, des baraques, des cafés en bois et des bureaux, le tout pour une valeur de 269 700 £. Les Belfante et Catoni possèdent ensemble également des magasins, des baraques et des cafés dans le même quartier. Teodoro Belfante est quant à lui propriétaire d'un jardin, de cafés, de magasins, de terrains et d'une maison, Carlo et Clelia Belfante possèdent aussi des terrains.¹⁷⁴

Cependant, ils ne sont pas exclusivement installés dans ce quartier de la ville. Dans l'ouest de la ville, à Karagaç, Joseph Catoni a un *khan* (ou une maison) et un jardin, des terrains (en partage avec sa sœur), les Belfante et Catoni ont également des terrains acquis ensemble, Teodoro Belfante y a une maison et un jardin acquis en propre. Dans le quartier Hamidié, au sud, Joseph Catoni a une participation dans un terrain sur lequel est construite une fabrique de briques, et des terrains en partage avec sa sœur, à proximité du collège des Frères. Plus à l'est, dans le quartier de Beyazit, Joseph Catoni possède aussi les trois quarts d'un magasin. Enfin, dans Çay Mahallesi, le nouveau quartier du port, Théodore Belfante acquiert deux terrains.

L'investissement immobilier des Levantins dans la ville est intéressant à plusieurs titres : même si on note une concentration dans le quartier de Yeni Chehir, la présence de propriétés dans divers quartiers de la ville témoigne de l'absence d'un cloisonnement urbain strict sur des critères ethniques, confessionnels ou sociaux. En effet, la plupart des terrains acquis par les Levantins sont groupés autour de l'église catholique, à proximité des lieux du commerce, des légations européennes, donnant l'impression d'un quartier relativement huppé habité par l'élite négociante levantine de la ville. On retrouve en effet dans ce quartier d'autres familles d'origine européenne. Cependant, les Levantins possèdent également des biens à proximité de l'église orthodoxe et de la mosquée, indiquant que le franchissement des frontières entre les différents quartiers est possible. D'autre part, la diversité des propriétés immobilières témoigne d'une stratégie d'investissement financier et d'une diversification des activités, au-delà du transit et de l'assurance maritime. En effet, outre les espaces de stockages nécessaires au commerce (magasins, entrepôts), les familles levantines investissent dans des petits commerces (cafés) et dans de la petite industrie (fabrique de briques). Cet investissement dans l'immobilier peut apparaître comme un placement solide et sûr, à une époque où le prix des terrains augmente rapidement à Alexandrette, tandis que la location de cafés et d'entrepôts (que pratiquent les Catoni et les Marcopoli) peuvent rapporter de beaux bénéfices et permettre de diversifier

¹⁷⁴Archives privées Beard, Inventaire des propriétés des Catoni, s.d.

les activités.

Les impôts fonciers payés par la famille Marcopoli sur ses biens-fonds à Alexandrette viennent confirmer cette stratégie d'investissement immobilier effectuée entre les années 1870 et le début du XX^e siècle. Tout d'abord, les Marcopoli sont parmi les propriétaires d'Alexandrette qui paient les sommes les plus importantes sur leurs propriétés. En outre, ces dernières ne cessent d'augmenter : entre 1878 et 1884, le montant des impôts fonciers payés par les Marcopoli s'élève à 1702 piastres. À partir de l'année suivante, il monte à 2053 piastres, puis entre 1889 et 1893, il tourne autour de 2250 piastres ; entre 1893 et 1896, autour de 2350 piastres ; en 1896-1897, autour de 2650 piastres, pour atteindre 2800 piastres en 1898-1899¹⁷⁵. À cela s'ajoutent les impôts payés sur le *khan*, qui atteignent un montant total de 23358 piastres pour les années 1878-1904. Les archives ne donnant aucune indication sur une augmentation des taux d'imposition sur les biens fonciers, on peut donc supposer que le montant de l'impôt payé augmente en proportion de l'accroissement du patrimoine immobilier de la famille Marcopoli à Alexandrette pendant vingt ans. L'augmentation des années 1885-1889 peut indiquer que l'investissement immobilier a pu constituer un refuge lors des années de crise économique (années 1880), et que l'acquisition de biens immobiliers à la fin du XIX^e siècle coïncide à la fois avec la reprise économique mondiale, qui a dû permettre aux Marcopoli de faire de bonnes affaires commerciales, et avec les projets de développement économique d'Alexandrette qui font de l'investissement foncier un placement intéressant à moyen terme. Avec un taux d'imposition moyen de 0,4 % sur les terres cultivées, les bâtiments et les parcelles urbaines¹⁷⁶, si l'on considère que les propriétés des Marcopoli rentraient dans ces diverses catégories, on peut estimer leur patrimoine immobilier à Alexandrette passe de 4 255 livres turques en 1878, à 7 000 livres turques en 1899, plus un *khan* d'une valeur approximative de 2 335 livres turques, ce qui est assez considérable.

S'il n'est pas évident de dater les acquisitions de terrain en l'absence de titres de propriété, il est possible de faire des hypothèses sur une stratégie d'investissement immobilier qui s'effectue sur plusieurs générations. En effet, certaines acquisitions de la famille Catoni ont visiblement été faites par Augustin Catoni, qui les transmet à ses enfants Joseph Catoni et Marie Catoni (épouse d'Othon Tattarachi), tandis qu'une grande partie des propriétés sont inscrites au nom propre de Joseph Catoni. On peut ainsi faire deux hypothèses : soit l'héritage immobilier est inégal entre Joseph Catoni, qui aurait hérité de son père de la plus grande partie des terrains acquis par son père, peut-être parce qu'il continue les affaires familiales et qu'une partie de ces biens sert au commerce (mais une grande part est aussi constituée de jardins et de maisons) ; soit ces terrains inscrits en propre au nom de Joseph Catoni ont été acquis par lui, et non par son père, ce qui traduirait un investissement croissant de la famille dans la ville, au fur et à mesure des générations. La localisation de la plupart des terrains inscrits au nom du seul Joseph Belfante rend cette seconde hypothèse la plus vraisemblable : toutes les

¹⁷⁵ Archives Poche-Marcopoli, FM / P / P / P / 9085, « Conto Proprietà Alessandretta » de 1879 au 31 décembre 1904.

¹⁷⁶ Stanford J. Shaw, « The Nineteenth-Century Ottoman Tax Reforms and Revenue System », dans *International Journal of Middle East Studies*, vol.6, n°4, octobre 1975, pp.421-459.

propriétés (terrains, maisons, jardins) situées à Askar Beyli sont inscrits en son seul nom et pourraient correspondre à une vague d'acquisitions faite par la seconde génération des Catoni. De même, seul Théodore Belfante est inscrit comme propriétaire à Çay Mahallesi, ce qui laisserait penser qu'il a investi dans la zone du port, promise à un brillant avenir, au moment où ces terrains vacants pouvaient s'avérer comme un placement lucratif.

Enfin, les Levantins d'Alexandrette investissent également dans l'arrière-pays. Les ambitions foncières d'Augustin Catoni sont connues des autorités consulaires françaises, qui le soupçonnent d'avoir acquis les terres de 82 familles de fellahs alaouites de manière frauduleuse¹⁷⁷. Sans que l'on sache si cette acquisition s'est faite de manière régulière, Augustin Catoni se rend en effet propriétaire de terres dans l'arrière-pays : à Aktchâï, où il possède une maison et un jardin, à Narghizlick, où il possède des vignes, plusieurs terrains, une maison et un jardin. À Aktchai, les Belfante (Cosmo et ses héritiers Théodore, Carlo et Clélia) possèdent également des terrains, dont une partie est cédée à Giuseppe Levante et Augustin Catoni à la mort de Cosmo Belfante¹⁷⁸. À Askarbeyli, Joseph Catoni acquiert en son nom propre plusieurs terrains, maisons et jardins¹⁷⁹. Les terrains acquis dans l'arrière-pays sont mis en valeur, par de l'élevage, de la culture des vignes. Enfin, toute la société levantine d'Alexandrette acquiert des maisons à Saouk-Olouk, petite station d'altitude où elle se réfugie pendant les mois chauds de l'été qui rend le climat d'Alexandrette étouffant. S'y retrouvent à la fois la société levantine et la société ottomane avec laquelle elle entretient des relations professionnelles et familiales.

Un certain nombre des titres de propriété sur ces terrains, détenus par ces familles levantines, ne sont pas en leur nom, mais au nom de sujets ottomans, ou sont possédées en commun avec des sujets ottomans. Par exemple, plusieurs titres de propriété des Catoni sont inscrits au nom d'un certain Nissab Barakat *Agha* Chaaban, au nom de Victor Balit (sujet ottoman de confession arménienne et fondé de pouvoir de la maison Belfante-Catoni)¹⁸⁰, tandis que certains terrains sont possédés par les Catoni et des sujets visiblement ottomans (H. Houry, Abel Khorchid, M. Kupelian et Hafez Zak Mustapha). On retrouve la même configuration dans les titres des propriétés situées à Aktchâï possédés par Cosmo Belfante, qui sont au nom d'un certain Arab Oglou, avec lequel C. Belfante a une participation commerciale pour un élevage de buffles. Cela peut s'expliquer de plusieurs manières : alors que les autorités ottomanes interdisent jusque dans les années 1860 l'acquisition de terres par les étrangers, les familles levantines d'Alexandrette peuvent recourir à des prête-noms de sujets ottomans pour acquérir des terrains, et les titres de propriété (*tapou*) sont alors au nom de ces derniers. L'autre hypothèse est que les Levantins d'Alexandrette réalisent des investissements fonciers et immobiliers en participation avec des sujets ottomans. En définitive, cela montre que ces familles entretiennent des

¹⁷⁷ MAE, 426QO, 40, Vice-consul à Consulat Alep, Alexandrette, 1er mai 1883.

¹⁷⁸ Archives Poche-Marcopoli, FM/P/P/P/9095, Alexandrette, 11 mai 1871.

¹⁷⁹ Archives privées Beard, Inventaire des propriétés des Catoni, s.d.

¹⁸⁰ Archives privées Beard, Inventaire des propriétés des Catoni, s.d.

rapports étroits avec des sujets ottomans, chrétiens (Khoury), arméniens (Kupelian), musulmans (Arab Oglou Hadji), au-delà donc du cercle étroit des Levantins de la ville et des limites communautaires. Si les relations d'affaires entre Européens sont privilégiées, de multiples échanges sont noués avec les autres cercles¹⁸¹.

Les belles demeures des Levantins : une identité hybride

Il ne semble pas qu'il y ait eu à Alexandrette l'équivalent des magnifiques khans alépins dont prennent possession les grands commerçants levantins établis dans la ville à partir du XVIII^e siècle, et où sont par exemple installés les Marcopoli. La grande famille de commerçants levantins que sont les Marcopoli possède bien cependant à Alexandrette un khan, qui devait répondre à la double fonction d'habitation et d'espace de stockage des marchandises. On sait ainsi qu'il est situé au sud de la rue qui passe devant le grand minaret d'Alexandrette, et qu'il était loué par ses propriétaires pour un bon loyer avant la Grande Guerre. En 1910, il semble avoir en partie flambé, et est définitivement morcelé pendant la Première Guerre mondiale par les autorités turques qui le percent de rues en trois endroits et détruisent une partie des constructions¹⁸².

Cet investissement de la famille Marcopoli dans la ville témoigne à nouveau des nécessités du commerce, qui réclame des espaces pour entreposer les marchandises que les commerçants font venir de l'arrière-pays, notamment en l'absence d'entrepôts municipaux. Elle montre aussi une logique d'investissement des commerçants de la ville de l'intérieur à l'égard d'une échelle promise à un juteux développement économique. Si les autres grandes familles levantines d'Alexandrette occupent de belles demeures, elles ne peuvent rivaliser avec les khans d'Alep. La plus belle demeure de la ville est celle du vice-consul d'Angleterre, Augustin Catoni, qui a les pieds dans l'eau jusqu'à la Première Guerre mondiale. L'architecture extérieure de cette dernière maison reprend cependant celle des *khans* alépins¹⁸³ : un rez-de-chaussée qui semble plutôt consacré aux affaires commerciales, tandis que le premier étage, avec ses grandes fenêtres et son balcon, est réservé à l'habitation. Souvent, l'ameublement des intérieurs, les objets importés et les denrées consommées peuvent donner un aperçu des interactions à l'œuvre dans la culture matérielle de ces demeures. Les répertoires esthétiques et pratiques auxquels empruntent l'architecture et le mobilier viennent bien inscrire ces familles levantines sur une frontière entre le monde européen et le monde ottoman. L'inventaire après décès des effets se trouvant dans la maison de Cosmo Belfante à Alexandrette nous indique que ce dernier avait adopté une décoration témoignant de goûts européens : plusieurs gravures représentant

¹⁸¹ Christian Windler, *La Diplomatie, op.cit.*, p.120. On note la même chose pour les consuls de France à Tunis.

¹⁸² Archives Poche-Marcopoli, FM/P/P/P/9089, Impôt Alexandrette pour 1935.

¹⁸³ Jean-Claude David, Thierry Grandin, « L'habitat permanent des grands commerçants dans les khans d'Alep à l'époque ottomane », dans Daniel Panzac, *Les villes dans l'Empire ottoman : activités et sociétés*, vol.2, Paris, CNRS Editions, 1994, pp. 85-124.

des marines sont pendues au mur, deux grands plateaux et des jarres venus de France, une selle décorative venue d'Angleterre ; les gravures représentant les héros de l'indépendance italienne rappellent les racines européennes du propriétaire. Il faut d'ailleurs noter que, lors de la succession, un certain nombre de ces objets sont rachetés par les Catoni : c'est le cas des gravures marines ou d'une table en noyer de prix¹⁸⁴. Cependant, certains objets insèrent également ce dernier dans les pratiques du Levant : deux narguilés en argent, la présence d'un divan, de mobilier de bois finement marqueté rappellent l'artisanat local¹⁸⁵. L'intérieur de la maison des Levante traduit également ce goût pour un ameublement mixte et la double insertion européenne et ottomane de la famille. On y trouve aussi bien des fauteuils de style Louis XVI et une belle bibliothèque fournie d'ouvrages européens que du mobilier ottoman : divan en bois, miroirs marquetés, tapisseries aux motifs orientaux.

Le personnel consulaire et les barataires dans la société ottomane

Statut et immunités des vice-consuls levantins d'Alexandrette

La généralisation de la diplomatie permanente, puis la multiplication des consulats et agences consulaires dans le monde au XIX^e siècle nécessitent progressivement une définition plus précise du statut du consul, de ses attributions et de ses immunités. Depuis l'époque moderne, le consul est représentant officiel de son administration tutélaire, et ses devoirs sont précisés et encadrés de plus en plus strictement. Il se rapproche à bien des égards d'un agent diplomatique mais les auteurs du XVII^e et XVIII^e siècle ne s'accordent pas sur la question de son statut ; ils ne sont pas reconnus comme des agents à part entière des relations internationales, au même titre que les ambassadeurs ou les envoyés des princes¹⁸⁶. Leurs privilèges sont alors étroitement liés à leur action de protecteurs du commerce national et non à leur statut de consul à proprement parler. Il est d'usage, cependant, qu'en pays de capitulations, dans les échelles du Levant et de « Barbarie », les prérogatives des consuls soient particulièrement étendues et tendent à s'accroître. La question du statut du consul n'est résolue qu'avec la signature de la convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques et avec celle de Vienne de 1963 sur les relations consulaires, qui définissent l'étendue de leur immunité¹⁸⁷. Il est encore moins évident de trouver une définition précise des attributions et des immunités des vice-consuls, notamment parce que ces derniers, jusqu'au milieu du XIX^e siècle au moins, ne sont pas des

¹⁸⁴ Archives Poche-Marcopoli, FM/P/P/P/9095, Procès-verbal aux enchères publiques des meubles de feu C. Belfante, 21 mai 1871.

¹⁸⁵ Archives Poche-Marcopoli, FM/P/P/P/9095, Procès-verbal aux enchères publiques des meubles de feu C. Belfante, 21 mai 1871.

¹⁸⁶ Géraud Poumarède, « Le consul dans les dictionnaires et le droit des gens : émergence et affirmation d'une institution nouvelle (XVI^e-XVIII^e siècles) », dans Jörg Ulbert *et alii*, *La fonction consulaire à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2006, pp. 23-36.

¹⁸⁷ Jörg Ulbert *et alii*, *ibid*, pp. 9-20.

cadres d'une administration pour qui la gestion d'un vice-consulat serait intégrée dans une carrière au service d'un ministère, mais des sortes de « contractuels » qui ne sont pas rétribués pour leurs fonctions.

Si la définition du statut des consuls et vice-consuls est postérieure à notre période, elle peut cependant nous aider à évaluer la marge d'action des vice-consuls à Alexandrette avant la Première Guerre mondiale. La convention de Vienne de 1963 expose les principales dispositions sur les privilèges et immunités du personnel diplomatique. Sont reconnus au personnel diplomatique l'inviolabilité personnelle des agents diplomatiques, l'immunité juridictionnelle ; ils bénéficient d'exemptions fiscales et de franchises douanières, de l'inviolabilité des locaux de la mission diplomatique, de la liberté des communications officielles. Face à ces privilèges étendus, les consuls bénéficient d'une liberté de communication qui peut être restreinte, et l'inviolabilité des locaux consulaire est limitée aux parties que le corps consulaire utilise pour son travail.

En premier lieu, l'action des vice-consuls d'Alexandrette peut donc être lue à la lumière de ces cadres définis *a posteriori* : l'immunité dont ils bénéficient semble se rapprocher de l'immunité étendue des diplomates, bien qu'ils n'en aient pas le statut. En second lieu, c'est dans la pratique quotidienne, dans les usages et la reconnaissance des autorités locales ottomanes et européennes que se définissent les limites de l'action du vice- consul et ses immunités.

Les vice-consuls d'Alexandrette bénéficient clairement des avantages douaniers liés à leurs fonctions et théoriquement de l'inviolabilité des locaux consulaires (qui tend à se confondre avec la demeure personnelle et les bureaux de leurs agences maritimes) et de l'inviolabilité personnelle. Cependant, dans les faits, cette reconnaissance ne va pas de soi, car les autorités ottomanes, comme les ressortissants européens, n'hésitent pas à mettre cette protection à mal. Plusieurs affaires mettant aux prises des Européens et les autorités ottomanes à Alexandrette témoignent des limites de leur liberté d'action. D'une part les autorités ottomanes cherchent à se protéger de l'action de vice-consuls souvent perçue comme une ingérence. D'autre part la population locale comme les Européens de passage accordent parfois peu d'importance au respect des droits des vice-consuls. L'incident causé par les marins du Latouche-Tréville, en 1879-1880, vient illustrer les limites de l'inviolabilité de la demeure des vice-consuls d'Alexandrette. Le bâtiment touche Alexandrette le 31 décembre 1879, et, parmi une quarantaine de marins descendus à terre en permission, certains abusent de raki et s'engagent dans une rixe avec la population locale. Selon la version du *kaimakam*, les marins seraient à l'origine de l'affrontement, ce que conteste fermement le capitaine du navire. Attaqués, les marins cherchent refuge dans les consulats européens. Le *cawas* du consulat d'Espagne s'étant mêlé aux assaillants, les marins lui donnent la chasse à l'intérieur du consulat, causant quelques dégâts et engendrant des vols mineurs. La demeure du vice-consul de Grande-Bretagne aurait également été forcée. Cet épisode témoigne du non-respect de l'inviolabilité des locaux vice-consulaires, par les marins français et, peut-être, par la population locale. L'affaire Luigi Levante, en 1915, témoigne

quant à elle de la liberté que prennent parfois les autorités ottomanes à l'égard de l'inviolabilité personnelle des vice-consuls. Luigi Levante, vice-consul d'Italie à Alexandrette, s'entremet pour faire débarquer les marchandises ottomanes transportées par un navire italien, qui ont été saisies par les autorités françaises comme contrebande de guerre, dans le cadre du blocus. Luigi Levante est chargé d'aller récupérer les marchandises, qui sont finalement déchargées dans une mahone (ottomane) du port. Cependant, les autorités ottomanes veulent récupérer leur mahone, et envoient Luigi Levante négocier avec les autorités françaises. Il retourne à terre bredouille, dans sa barque, une heure après le coucher du soleil. Là, un agent de police et des soldats lui interdisent de débarquer car le couvre-feu est tombé et il n'a pas réussi à faire saisir la mahone.

« Monsieur Levante protesta contre cette façon d'agir et déclina sa qualité d'agent consulaire. L'agent Hadji lui répondit qu'il ne connaissait ni consul ni personne et lui dit que s'il s'approchait du rivage, il aurait fait tirer sur lui. Un employé du Capitanat du port Izzeddine Effendi qui, entretemps s'était approché, confirma à Monsieur que l'agent de police exécutait les ordres reçus de Rifaat Bey »¹⁸⁸.

Plus tard, le *kaimakam* d'Alexandrette, informé de l'incident et se rendant compte de sa gravité, obtient l'autorisation pour Monsieur Levante de rentrer à Alexandrette. Enfin, étant donné les nombreux services rendus par M. Levante à l'administration militaire, le commandant de la place d'Alexandrette est chargé d'accorder à celui-ci les réparations voulues et de l'informer en même temps que le Gouvernement Impérial vient de lui conférer la 3^e classe de l'ordre impérial de l'*osmanié*¹⁸⁹. Dans cette affaire, la reconnaissance du statut de vice-consul est mise à mal par les autorités locales (le *kaimakam* d'Alexandrette et l'agent de police), mais reconnue par les autorités ottomanes de l'échelon provincial (le *vali*). Les protagonistes de la correspondance indiquent bien que le vice-consul d'Italie est en définitive reconnu comme un agent de l'État : c'est l'ambassade d'Italie à Constantinople qui s'adresse à la Sublime Porte (au ministre Talaat Bey) pour obtenir réparation.

Défense et protection des barataires et du personnel consulaire

Les vice-consulats d'Alexandrette sont chargés d'une fonction de protection d'un certain nombre de sujets ottomans, pour des raisons de religion (catholiques pour la protection française par exemple) ou de services : ce sont les barataires. Dans l'Empire ottoman règne en effet depuis le XVI^e siècle le système des capitulations. Octroyées aux Français (1536), puis aux Britanniques (1580), aux Hollandais (1612) et à la plupart des nations européennes, elles accordent à ces nations le privilège

¹⁸⁸ BBA, HR.SYS. 2168, 14, « Aide-mémoire à S. E. Talaat Bey », Constantinople, 8 mai 1915.

¹⁸⁹ Abdülhaziz crée en 1862 l'ordre de l'osmanié, à l'origine composé de trois classes, et octroyé comme récompense militaire, voir Edhem Eldem, « Décorations », dans François Georgeon, Nicolas Vatin, Gilles Veinstein (dir.), *Dictionnaire de l'Empire ottoman*, Paris, Fayard, 2015, p. 334 et Edhem Eldem, *Pride and Privilege. A History of Ottoman Orders, Medals, and Decorations*, Istanbul, 2004.

d'établir des consulats dans les grandes villes commerciales de l'Empire ottoman¹⁹⁰. Les consuls dépendent de leur autorité de tutelle mais se voient accorder un *berât* (brevet), signe de leur reconnaissance et de leur investiture officielle par les autorités ottomanes. Pour les sujets de l'Empire, entrer au service d'un consulat européen est une manière facile d'acquiescer le fameux *berât* reconnaissant le statut de protégé et de se soustraire à la juridiction ottomane. Le personnel d'un consulat (commis, *cawas*, drogman) bénéficie en effet d'une certaine protection de la part des autorités nationales pour lesquelles il travaille. S'il garde son statut personnel, le protégé jouit des mêmes immunités de police et de justice (en matière civile et commerciale) et des mêmes privilèges commerciaux que ceux dont bénéficient les ressortissants de l'État protecteur au sein de l'Empire. Il est également dispensé du paiement de la capitation, de plusieurs autres taxes, et bénéficie de l'inviolabilité du domicile. La protection dont bénéficient ces barataires est normalement accordée à titre temporaire et individuel, dans le cadre du travail effectué. C'est ce que rappellent les autorités à Abdallah Boutros lorsqu'il démissionne de ses fonctions au consulat de France au début du XX^e siècle.

Les ambassades, les consulats et les tribunaux ne sont pas les seules institutions à bénéficier de services de drogman qui peuvent revendiquer les privilèges des barataires. C'est aussi le cas des congrégations religieuses, qui recourent aux services de traducteurs dans leurs relations avec les autorités civiles. Ainsi, à Alexandrette, les religieuses demandent à partir de 1900 de bénéficier des services de Farj-Allah Makzoum comme drogman, par l'intermédiaire du gérant du vice-consulat d'Alexandrette et de l'ambassade de France¹⁹¹.

Les archives témoignent des multiples occasions dans lesquelles s'exerce la protection des consulats européens à l'égard de ceux qui les servent. Tout d'abord, au tribunal, les protégés des consulats (et en particulier le personnel consulaire) ont le droit de jouir de l'assistance d'un drogman du vice-consulat, sans quoi la justice ne peut être rendue. Ainsi, le drogman du couvent des Carmes d'Alexandrette, Antoine Farès, qui a été condamné par défaut par le tribunal correctionnel de la ville, reçoit l'assistance du vice-consulat de France pour la protection de ses droits. Les procureurs et les drogman des monastères étrangers doivent jouir au même titre que les employés de consulats des privilèges de la protection temporaire. Or le tribunal a contrevenu à ce principe en jugeant un de ces employés privilégiés sans l'assistance du drogman du vice-consulat. Dans ce cas, le tribunal s'est mis volontairement hors la loi en considérant que les drogman des monastères ne doivent pas être assimilés aux drogman de consulat du point de vue des privilèges. Le gouverneur d'Alexandrette est donc prié par les autorités françaises de signaler au président du Tribunal correctionnel de la ville que ledit drogman des Carmes a été nommé par une décision du *vilayet* communiquée par le *kaimakamat* et qu'il est donc reconnu régulièrement comme protégé français, ce qui le fait jouir des privilèges

¹⁹⁰ Maurits van den Boogert, *The Capitulations and the Ottoman Legal System. Qadis, Consuls and Beraths in the 18th Century*, Leyde, Brill, 2005.

¹⁹¹ CADN, Vice-consulat Alexandrette, 2, Consulat à M. Giacobbi, gérant du vice-consulat d'Alexandrette, Alep, 31 janvier 1900.

attachés à cette qualité¹⁹². Les protégés bénéficient aussi de la protection de la nation dont ils dépendent, qui a le pouvoir de déroger au fonctionnement normal du cours de la justice, pour remonter aux plus hautes autorités judiciaires de l'Empire, afin de soustraire un protégé à une décision jugée injuste. Un cas de force majeure peut nécessiter la mise en marche de la machine diplomatique pour un protégé et sujet ottoman travaillant pour une puissance occidentale.

Le dossier concernant Victor Balit, sujet ottoman de confession arménienne, drogman du vice-consulat d'Allemagne à Alexandrette, témoigne de l'ardeur avec laquelle les autorités nationales défendent le personnel consulaire, y compris lorsqu'il n'est plus couvert par les capitulations, abolies depuis septembre 1914¹⁹³. Victor Balit est drogman du vice-consulat au moins depuis les années 1890. En 1915, dans le contexte du génocide arménien orchestré par les autorités ottomanes, il est accusé de haute trahison à la suite d'une dénonciation : il est accusé d'espionnage au profit des Anglais. S'il a échangé de la correspondance avec des sujets britanniques (en l'occurrence avec A. Catoni, son beau-frère réfugié à Chypre), nulle preuve de trahison ne peut être retenue contre lui. Le cas de V. Balit est soumis à la procédure judiciaire normale en temps de guerre. Il est ainsi déféré contre le tribunal de guerre d'Adana. Or, les tribunaux militaires en place n'offrent, aux yeux des Allemands, aucune garantie pour un processus judiciaire correct et ces dernières craignent une condamnation à mort du prévenu, en dépit de son innocence présumée¹⁹⁴. Pour les autorités allemandes, une telle issue pour un citoyen en vue d'Alexandrette, représentant consulaire des intérêts allemands pendant toute la guerre italo-turque et jusqu'au déclenchement de la guerre mondiale, est inenvisageable, en particulier lorsque les accusations reposent sur un seul témoin, qui a depuis été pendu, et sur l'absence complète de preuves. Les autorités allemandes s'adressent d'abord au Président du tribunal militaire d'Adana, le commandant de gendarmerie Avni Bey, puis au *vali*, pour qu'ils permettent un recours ; en vain¹⁹⁵. Victor Balit est condamné à mort, jusqu'à ce qu'un décret (*irade*) du sultan de Constantinople¹⁹⁶ ne transforme sa condamnation à mort en bannissement (en fait déportation). Après avoir été emprisonné pendant l'été, V. Balit est envoyé par le chemin de fer à Osmaniye pour être transféré enchaîné à Hama (Syrie), où il doit rester en prison au moins jusqu'à la fin de la guerre et où les autorités allemandes craignent qu'il ne périsse d'une mort non naturelle¹⁹⁷. L'ambassade d'Allemagne à Constantinople est convaincue de l'innocence de Victor Balit et de l'insuffisance des preuves à sa charge. Le consul d'Allemagne à Alep, Roessler, s'adresse alors à Djemal Pacha, commandant en chef dans la 4^e armée ottomane et gouverneur de Syrie, ultime recours par rapport à la cour martiale chargée de juger le suspect, pour qu'il donne l'ordre d'ajourner le procès, le temps de mener une enquête approfondie qui

¹⁹² CADN, Vice-consulat Alexandrette, 2, Vice-consul au Gouverneur d'Alexandrette, 23 mars 1911

¹⁹³ PA, AA, Personalverwaltungsakten von Auslandsvertretungen Schwell-Liste, 67, Vice-consulat Adana, 6 avril 1915.

¹⁹⁴ PA, AA, RAV, Konstant./Ankara, 904, Consul à Ambassade Constantinople, Adana, 3 avril 1915 et Consulat général Damas à Ambassade Constantinople, 26 septembre 1915.

¹⁹⁵ PA, AA, RAV, Konstant./Ankara, 904, Consul à Ambassade Constantinople, Adana, 4 juin 1915.

¹⁹⁶ PA, AA, RAV, Konstant./Ankara, 904, Consul à Ambassade Constantinople, Adana, 7 octobre 1915.

¹⁹⁷ PA, AA, RAV, Konstant./Ankara, 904, Consul à Ambassade Constantinople, Adana, 24 Septembre 1915.

permettrait de prouver l'innocence de l'accusé¹⁹⁸. Elles demandent également que Victor Balit soit transféré devant la juridiction du *vilayet* d'Alep, à cause de l'état de santé physique et morale du prévenu, qui s'est dégradé en prison. Ce dernier accepte de se charger de l'affaire et obtient la libération du drogman. Dans ce dossier, les autorités allemandes au plus haut niveau diplomatique prennent en charge la défense du personnel de leur consulat, et ce, dans un contexte politique et militaire extrêmement tendu.

L'un des volets les plus recherchés offerts par la protection consulaire consiste enfin dans les privilèges économiques à l'égard du fisc ottoman. L'État ottoman, dont les finances se trouvent dans une situation désastreuse à la fin du XIX^e siècle, cherche à renflouer ses caisses en poursuivant les barataires soupçonnés d'échapper de façon illégale aux taxes auxquelles sont habituellement soumis les *dhimmis*. Les drogmans du vice-consulat de France d'Alexandrette se voient ainsi poursuivre par le fisc ottoman, qui cherche à régulariser leur situation en leur faisant payer des taxes au trésor, dont ils sont exemptés par leur statut de protégé. Dans cette affaire, ils sont soutenus par le vice-consulat qui défend leurs droits par rapport aux autorités ottomanes. Ainsi, en mars 1912, Petraki Cassia et Abdallah Boutros se voient taxés par l'autorité locale, en vertu du droit de *temettü*¹⁹⁹ (impôt personnel sur les revenus), d'une somme importante, car les autorités ne veulent pas laisser les drogmans jouir de la faveur accordée aux sujets étrangers. Les deux drogmans s'adressent donc au vice-consulat pour que ce dernier use de son influence pour les faire exempter de ces droits et rayer par la même occasion des registres du fisc²⁰⁰. Le vice-consulat s'adresse donc au Caimakam d'Alexandrette pour obtenir l'exemption de ces taxes²⁰¹. L'argumentaire repose notamment sur l'intervention du vice-consul précédent, M. de Longueville, qui pendant onze ans, entre 1313/1896 et 1324/1906 aurait réussi à faire exempter A. Boutros du droit de *temettü*²⁰². Or, la législation ottomane évolue pour restreindre ces droits : le ministère de l'Intérieur, en vertu d'une convention signée le 22 septembre 1327/1909 entre la Sublime Porte et les ambassades européennes, a décrété que les drogmans et *cawas* qui ne remplissent que des fonctions honoraires auprès des consulats seront à l'avenir soumis au droit de *temettü*²⁰³.

Ces avantages fiscaux sont à tel point essentiels aux yeux du personnel protégé des consulats, que ces derniers ont parfois du service consulaire une conception très utilitaire, qui engendre un

¹⁹⁸ PA, AA, RAV, Konstant./Ankara, 904, Ambassade Constantinople à Djemal Pacha, Commandant en chef de la 4^e armée, Jérusalem, s.d.

¹⁹⁹ Selon le moyen de paiement, il existe deux types de taxes dans l'Empire ottoman : en nature, et en monnaie. Les taxes en monnaies étaient de trois sortes : la polltax ou taxe d'exemption militaire (*bedel-i askeri*) ; la taxe sur la propriété (*emlak*) et la taxe sur le revenu (*temettü*). Il y avait également d'autres taxes dues au titre des services municipaux, de la police, etc... C'est le *muhtar* (équivalent du maire) qui était chargé de collecter les taxes ; il était nommé par le kaïmakam du kaza et c'est à lui qu'il devait rendre des comptes. Voir Ayse Ozil, *Orthodox Christians in the Late Ottoman Empire. A study of communal relations in Anatolia*, Oxon, Routledge, 2013, pp. 49-65.

²⁰⁰ CADN, Vice-consulat d'Alexandrette, 3, Petraki Cassia à vice-consul de France, Alexandrette, 16 mars 1912 et Abdallah Boutros à vice-consul de France, Alexandrette, 16 mars 1912.

²⁰¹ CADN, Vice-consulat d'Alexandrette, 2, vice-consul au gouverneur d'Alexandrette, Alexandrette, 12 avril 1912.

²⁰² CADN, Vice-consulat d'Alexandrette, 2, vice-consul au consulat d'Alep, Alexandrette, 17 mars 1912.

²⁰³ CADN, Vice-consulat d'Alexandrette, 2, vice-consul au consulat d'Alep, Alexandrette, 24 avril 1912.

certain désenchantement des Européens à l'égard de ceux qu'ils protègent, et dont ils espèrent un service et une fidélité dans la durée. Le vice-consul de France peut ainsi exprimer son amertume à l'égard d'Abdallah Boutros qui, après 23 années de bons et loyaux services, décide à la suite de cette circulaire de 1912 de donner sa démission du poste de drogman du vice-consulat d'Alexandrette, en vertu de quoi il doit être radié du registre des protégés français. La raison invoquée est bien la suivante : A. Boutros ne tient pas « à conserver la protection française, dès l'instant qu'il n'a plus aucun avantage à en retirer²⁰⁴ ». Aux yeux du vice-consul de France, la défection de cet employé honoraire ne constitue par une perte considérable pour le service du pays²⁰⁵. En effet, Abdallah Boutros est accusé de servir, et depuis longtemps, plusieurs maîtres, dont la France n'était pas le plus favorisé.

Enfin, outre ces privilèges reconnus, exercer des fonctions drogmanales dans un consulat européen a des répercussions sur le statut social et la réussite de celui qui les revêt. Dans la société locale, le service d'un consulat est une ressource pour la vie quotidienne, qui apporte un prestige certain et peut contribuer à la bonne marche des affaires. D'après les autorités françaises, c'est bien le cas d'Abdallah Boutros : « Si Abd. Boutros est arrivé à occuper aujourd'hui une place honorable à Alexandrette, il le doit à mes prédécesseurs et notamment à M. Garelli, qui l'a puissamment encouragé et secondé dans ses entreprises. Le crédit dont il avait besoin pour son commerce lui a été accordé sur son titre de drogman du vice-consulat de France »²⁰⁶.

Depuis l'époque moderne, les fonctions drogmanales dans les ambassades et les consulats sont fréquemment attribuées à des sujets ottomans issus des minorités de l'Empire. En effet, les relations privilégiées avec les chrétiens (catholiques, orthodoxes, arméniens) et les juifs de l'Empire ont touché aussi bien le commerce que le monde de la diplomatie, les deux mondes s'entrelaçant. Se sont ainsi constituées de véritables dynasties de drogmans au service des puissances européennes, qui se sont renforcées par des mariages avec d'autres familles locales et avec des marchands. Ils s'intègrent alors peu à peu à la société levantine au cours du siècle²⁰⁷. L'influence du personnel drogmanal réside principalement dans les réseaux qu'il est capable de tisser et par son insertion dans la société locale. À cet égard, le personnel drogmanal des vice-consulats européens d'Alexandrette est représentatif de pratiques que l'on retrouve à l'échelle méditerranéennes. En effet, les archives nous permettent de suivre – le plus souvent en pointillé – certaines dynasties de drogmans, dont la plupart appartiennent à des confessions minoritaires de l'Empire. Parmi les drogmans des vice-consulats européens d'Alexandrette se distinguent des familles de notables ottomans de confession chrétienne d'Alexandrette, qui tissent des réseaux commerciaux et familiaux à l'échelle régionale : c'est le cas

²⁰⁴ CADN, Vice-consulat d'Alexandrette, 2, vice-consul à Abdallah Boutros, Alexandrette, 20 avril 1912 ; A. Boutros au vice-consul, Alexandrette, 20 avril 1912.

²⁰⁵ CADN, Vice-consulat d'Alexandrette, 2, vice-consul Alexandrette à Consulat d'Alep, 24 avril 1912.

²⁰⁶ CADN, Alexandrette, 2, Vice-consulat à Consul d'Alep, Alexandrette 24 avril 1912.

²⁰⁷ Edhem Eldem, *French trade in Istanbul in the XVIIIth century*, Brill, 1999, p. 217.

des Sayegh et des Boutros. Cosma Sayegh, drogman du vice-consulat d'Amérique, appartient à une famille orthodoxe de grands propriétaires terriens d'Arsouz. Une partie de la famille travaille dans l'exploitation des terres (bois, charbon, goudron, écorces) et fait du commerce entre Beyrouth et Alexandrette ; une autre branche (César Sayegh, né à Alexandrette vers 1877)²⁰⁸ est aussi dans l'exportation (céréales, cocons de vers à soie). Un autre membre de la famille, Messalah Yakoub Sayegh, importe à Alexandrette des graines de cocons jaunes du Var, de Corse et des Basses Alpes. Abdallah Boutros (1860-1932), drogman du vice-consulat de France pendant plus de vingt ans, entre les années 1890 et l'après-Première-Guerre mondiale, installé à Alexandrette depuis la fin des années 1870, a une maison de commerce qui fait de l'exportation de vers à soie pour Marseille. Pour leurs activités commerciales, la protection dont ils sont l'objet est nécessairement décisive, puisqu'elle leur procure à la fois des garanties et du crédit. Leurs activités commerciales se doublent de réseaux familiaux tissés entre grands négociants ottomans au service des consulats européens, et renforcés par des mariages. Ainsi, Émile Boutros, fils d'Abdallah Boutros, se marie avec Yvonne Sayegh. L'accès aux consulats et à la protection est ainsi accordé de façon privilégiée à certaines familles aisées, riches négociants et propriétaires fonciers.

L'historiographie traditionnelle de la présence européenne au Levant a longtemps souligné la prolifération des protégés, y voyant un indice de l'effritement de la souveraineté ottomane. Cette interprétation a depuis été revue par l'historiographie plus récente²⁰⁹. Il est réel, cependant, que l'administration ottomane fait d'importants efforts pour essayer d'encadrer juridiquement l'octroi et la délivrance des *berât*, car elle ressent la protection des puissances européennes sur les barataires comme une atteinte à sa souveraineté. Le régime de la protection devient impopulaire, tandis qu'à Istanbul, naissent les premiers débats en faveur de l'abolition des capitulations et que l'Empire ottoman rappelle en 1858, puis en 1863 la réglementation sur la protection pour tenter de faire disparaître les abus. L'interdiction faite aux sujets ottomans d'exercer les fonctions de consul, vice-consul ou agent auprès des consulats européens est renouvelée²¹⁰. En parallèle, les Ottomans tentent de créer un système qui leur est propre en établissant, au début du XIX^e siècle d'autres statuts: *Avrupa tüccari* pour les non-musulmans et *Hayriye tüccari* pour les marchands musulmans. Ils reçoivent de la part du gouvernement ottoman les mêmes privilèges que les barataires. Cela attire quelques familles non-musulmanes importantes, mais beaucoup d'autres préfèrent l'assurance de la protection étrangère²¹¹.

Dans la région d'Alexandrette, les autorités ottomanes cherchent tout d'abord à redéfinir les

²⁰⁸ Entretien Mimi Sayegh, Iskenderun, 26/03/2014.

²⁰⁹ Van den Boogert, *The Capitulations, op. cit* ; Bruce Masters, *Christians and Jews in the Ottoman Arab World. The Roots of Sectarianism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001; Bernard Heyberger, *Les Chrétiens du Proche-Orient au temps de la réforme catholique*, Rome, Ecole Française de Rome, 1994.

²¹⁰ Marie-Carmen Smyrnelis, *Une société hors de soi, op.cit*, p. 88.

²¹¹ Bruce Masters, « The Sultan's Entrepreneurs : The Avrupa Tüccaris and Hayriye Tüccaris in Syria », dans *International Journal of Middle East Studies*, XXIV, 4, 1992, p. 591-592.

fonctions des drogman et à éviter qu'ils n'outrepassent leurs droits en remplissant des tâches qui ne font pas partie de leurs attributions. En effet, ils font partie du système consulaire, mais ne sont pas des fonctionnaires salariés par l'État dont dépend le consulat : ils sont avant tout considérés comme des sujets ottomans et ont d'autres activités et sources de revenus. Or, dans de petits consulats comme celui d'Alexandrette, ou même au consulat général à Alep, les (vice-) consuls se reposent souvent sur le drogman en qui ils ont confiance, qu'ils emploient de longue date, lorsque leurs vacances ou leurs affaires les appellent ailleurs que dans leur circonscription. C'est alors le drogman qui gère le consulat en l'absence du titulaire officiel du poste et s'occupe de toutes les affaires courantes. C'est le cas à plusieurs reprises du vice-consulat d'Allemagne à Alexandrette, dont le titulaire est le colonel Belfante, qui laisse le vice-consulat à son drogman, Victor Balit, entre 1900 et 1915, lorsqu'il s'en va en voyage en Égypte²¹², à Beyrouth, et dans d'autres villes syriennes pour ses affaires personnelles – comme il est vice-consul et non consul rétribué, il n'est pas salarié par l'Allemagne et exerce à côté une activité annexe dans le négoce. Les événements internationaux peuvent également expliquer que les affaires consulaires soient remises entièrement entre les mains du drogman ottoman. C'est toujours le cas au vice-consulat d'Allemagne d'Alexandrette, tenu par le vice-consul Teodoro Belfante, qui est sujet italien, et qui se trouve obligé de se démettre de ses fonctions en 1911, quelques semaines après le début de la guerre italo-turque, pour confier les affaires courantes à Victor Balit, en qui il a toute confiance depuis vingt ans que ce dernier est au service du consulat²¹³. L'un des arguments en faveur de ce dernier est qu'il a une situation en vue dans la ville d'Alexandrette, qu'il a une très bonne connaissance du pays et n'a jamais encouru le moindre reproche sur la qualité de son travail²¹⁴. Les autorités ottomanes s'opposent à cette habitude en demandant aux puissances européennes (en l'occurrence à l'Allemagne) « d'éviter dans la mesure du possible que la gestion des Consulats soit confiée à un drogman durant les absences temporaires des officiers consulaires²¹⁵ », ce contre quoi s'insurge T. Belfante, qui se porte garant devant ses autorités de tutelle des compétences de son drogman Victor Balit lors de ses absences de courte durée. Les arguments qu'il fait également valoir sont que V. Balit est, par ailleurs, le fondé de pouvoir de sa maison de commerce et une personne estimée dans le pays, aussi bien par la population que par les autorités ottomanes.

Ces dernières s'opposent, *a fortiori*, à ce qu'un sujet ottoman remplisse totalement les fonctions d'agent consulaire, en l'absence d'un titulaire ressortissant de l'État qu'il représente, ou du moins d'une puissance européenne. C'est à nouveau le reproche que fait en 1910 le Gouverneur Général du *Vilayet* d'Alep à l'Allemagne, qui emploie dans son agence consulaire d'Antioche un sujet ottoman de confession arménienne, Mardiros Missakian. Ce dernier est agent consulaire depuis 1873

²¹² PA, AA, RAV, Konstant./Ankara, 903, Consulat Alep à Ambassade Constantinople, 14 août 1913.

²¹³ PA, AA, RAV, Konstant./Ankara, 903, Vice-consulat à Consul Alep, Alexandrette, 7 avril 1911.

²¹⁴ PA, AA, RAV, Konstant./Ankara, 903, Consul à Ambassade Constantinople, Alep, 12 April 1911.

²¹⁵ PA, AA, RAV, Konstant./Ankara, 903, Vice-consul à Consul Alep, Alexandrette, 7 avril 1911 et 905, Sublime Porte à Ambassade Constantinople, Constantinople, 30 mai 1910.

pour l'Allemagne, et il a déjà essayé de prendre la nationalité britannique, qui ne lui a pas été reconnue par les autorités ottomanes²¹⁶. Pour ces dernières, la nomination de sujets ottomans en cette qualité ne peut être admise qu'à titre provisoire et dans des cas exceptionnels. Dans le cas qui nous intéresse, la Sublime Porte serait disposée à reconnaître M. Mardiros en cette qualité, à condition qu'il soit soumis au paiement de toutes les redevances fiscales afférentes aux sujets ottomans, et qu'il ne puisse jouir des privilèges comme les franchises douanières qui sont accordés aux consuls de carrière; qu'enfin, dans toutes les affaires qui ne se rapportent pas à son caractère officiel ainsi que dans les rapports avec les tribunaux, il soit considéré et traité comme un sujet ottoman. L'Allemagne revendique pour son agent consulaire les mêmes droits que les protégés étrangers, conformément au règlement conclu entre le pays et l'Empire ottoman et n'envisage en aucun cas l'envoi d'un fonctionnaire de carrière dans une ville de cette importance. À la mort de Mardiros Missakian, survenue le 3 janvier 1911, se pose la question de sa succession. C'est le fils du défunt, Khosref Missakian, drogman de l'agence consulaire, qui est susceptible de reprendre la suite de son père dans cette fonction²¹⁷.

À Alexandrette, les quelques familles levantines installées dans l'échelle depuis les années 1860 (les Belfante, Catoni, Levante) jouent un rôle essentiel dans l'activité économique, consulaire et religieuse de la ville. Peu nombreuses, elles sont alliées entre elles par de multiples mariages et constituent de véritables dynasties d'entrepreneurs locaux et de vice-consuls, qui se transmettent de façon dynastique à la fois les entreprises familiales (opérations de transit, de commission) mais aussi les fonctions vice-consulaires.

Elles s'intègrent dans les réseaux levantins à l'échelle méditerranéenne, entretenant des relations souvent commerciales et familiales avec des familles de diverses origines européennes établies dans les grands centres commerciaux et dans les échelles de l'Empire. Elles s'insèrent aussi dans la société locale, entretenant des liens professionnels (activités commerciales, emplois drogmanaux) puis familiaux avec la notabilité ottomane d'Alexandrette.

Ancrées à Alexandrette sur plusieurs générations successives, ces familles levantines constituent des relais privilégiés pour les grandes puissances européennes qui souhaitent profiter de l'essor du commerce maritime, des perspectives de développement économique de la ville et établir leur influence politique. Elles profitent également pour elles-mêmes de cette protection nationale, qui les aide à soutenir leurs affaires commerciales et à consolider leur influence et leur prestige local.

Les intérêts mutuels des grandes puissances européennes et des Levantins sont cependant parfois menacés par les tensions internationales, qui font de ces « intermédiaires » si précieux en temps de paix, des relais locaux toujours utiles mais également redoutés en temps de guerre.

²¹⁶ PA, AA, RAV, Konstant./Ankara, 905, Ambassade à Sublime Porte, Therapia, 5 juin 1910.

²¹⁷ PA, AA, RAV, Konstant./Ankara, 905, Consul à Ambassade Constantinople, Alep, 6 janvier 1911.

Chapitre 3. Espace frontière et intégration ottomane : une société mosaïque et plurielle

Au point de vue des populations, le plateau [du Kosseir] est une véritable mosaïque de races : Turcs, Arabes, Alaouites, Chrétiens, Kurdes même. Mais tous sont dans la dépendance d'Antioche [...] Au centre, le groupe turc, élément initiale et dominateur avec les résidences des *aghhas*, de leurs parents et de leur clientèle. La plupart de ces grandes familles ne sont point nécessairement d'origine turque ; les Kosseiri, par exemple, se disent venus du Kurdistan irakien, du district de Soulemaniyé, et avant de s'établir en ville, ils firent un long stage à Sheikh Keui, dans le Kosseir, d'où vient leur nom actuel. Les Bereket sont d'origine arabe, et les Khalaf Zada, albanais ; mais toutes ont été profondément turquisées¹.

La région d'Alexandrette et d'Antioche est une mosaïque de peuples et de religions, qui vivent en plus ou moins bonne intelligence au sein d'une province éloignée du centre d'un Empire multiculturel et multireligieux. La région d'Alexandrette est d'abord un carrefour de peuples : s'y côtoient Arabes, Turcs et Kurdes. On y trouve des populations sédentaires mais aussi des tribus sédentarisées progressivement et qui pratiquent l'élevage dans l'arrière-pays d'Alexandrette et d'Antioche. La région constitue également une mosaïque religieuse : ancienne capitale de la chrétienté, outre des chrétiens catholiques ou orthodoxes de différents rites, elle abrite des musulmans sunnites et des alaouites. Toutes ces populations font partie intégrantes de l'Empire, et sont progressivement soumises à ses règles : les efforts de la Sublime Porte pour sédentariser ses tribus depuis la fin de l'époque moderne aboutissent à l'établissement de quelques grandes tribus dans l'Amouk qui acquièrent de grandes propriétés foncières. Le système des *millets* (communautés religieuses) définissant leurs droits et leurs privilèges, règle la vie sociale des différentes communautés. Cette région est bien une frontière, marquée par un contrôle croissant de l'État central sur les populations qui y vivent, mais aussi par un mélange de communautés qui conservent chacune leurs spécificités, leurs rites, leurs relations privilégiées, se croisent plus qu'elles ne se mêlent véritablement, et qui, parfois, s'affrontent. Alexandrette et Antioche subissent les soubresauts des affrontements politiques et religieux dans l'Empire, notamment des attaques répétées à l'égard de la communauté arménienne à partir des années 1890. Elles constituent donc un écho provincial des difficultés que rencontre l'Empire dans la gestion des multiples communautés ethniques et religieuses qu'il abrite, de la fin du XIX^e siècle à la Première Guerre mondiale, en particulier dans les *vilayets* orientaux ou en Cilicie. Cependant, la volonté et la capacité d'intervention des puissances européennes, à travers l'action des vice-consulats et des

¹ Jacques Weulersse, « Antioche, Essai de géographie urbaine », dans *Bulletin d'Etudes Orientales*, T. IV, Institut Français de Damas, 1934, p. 35.

missions religieuses, expliquent sans doute que le sort des Arméniens ait été plus enviable dans le *sandjak* d'Alexandrette qu'au Kurdistan ou en Cilicie.

Une province ethniquement et religieusement hétérogène soumise à un contrôle croissant de l'État central

Sédentarisation et migration : une frontière mouvante

Territoire à la frontière des espaces turc et arabe, relativement éloigné d'Istanbul, et pris entre côtes malsaines, montagnes refuges et plaines, la région d'Alexandrette et d'Antioche reste, jusqu'au XIX^e siècle, largement contrôlée par des pouvoirs locaux, même si l'autorité de la Porte tend à s'y faire de plus en plus présente. C'est un espace où cohabitent de multiples communautés ethniques et religieuses, et un espace mouvant, qui subit migrations et sédentarisations forcées, mais également migrations volontaires: l'équilibre dans la cohabitation entre des populations de races, de langues, et de modes de vie différents, y est sans cesse remis en question. Cet espace est en effet une mosaïque de populations de races et de religions diverses : les montagnes sont le refuge des chrétiens orientaux et des minorités hétérodoxes (comme les Alaouites), ce qui vaut à la chaîne de l'Amanus le nom de *Giavour Dagh* (montagne des infidèles), tandis que la plaine de l'Amouk est habitée par des populations turques mais aussi par des tribus turcomanes, que les villages de l'arrière-pays accueillent d'importantes communautés arméniennes² et que dans les principales villes cohabitent des chrétiens (grecs et arméniens), souvent engagés dans le commerce, des Turcs et Arabes sunnites, des alaouites et des Européens chrétiens. Au début du XX^e siècle, la population de la région d'Alexandrette et d'Antioche est estimée à 125 042 personnes³. Leur répartition dans l'espace est inégale : ainsi, Antioche compterait en 1880 24 172 habitants, dont 5000 chrétiens, 9000 musulmans et 10 172 Alaouites, avec environ 40% de Turcs et 50% d'Arabes. Alexandrette compterait quant à elle 12629 habitants, dont 10507 musulmans, 22 israélites et 2100 chrétiens de divers rites⁴, et serait arabe à 70%. Certains villages comme Rihanié (80%) et Souédié (90%) seraient presque essentiellement arabes, tandis que dans d'autres villages, comme Beilan et Kirik-Khan, la communauté arménienne compterait pour l'écrasante majorité de la population⁵. Cette cohabitation communautaire plus ou moins harmonieuse devient de plus en plus conflictuelle à la fin du XIX^e siècle, notamment lorsque la région se trouve prise dans la question plus large de la place des Arméniens dans l'Empire.

Cet espace subit des modifications démographiques importantes au XIX^e siècle, que

² Cf *infra*.

³ Peter Sluglett et Stefan Weber, *Syria and Bilad al-Sham under Ottoman rule*, Leide, Brill, 2010, p.577. Il s'appuie sur des statistiques françaises du CADN.

⁴ *Annuaire oriental du commerce, de l'industrie ...*, 1880.

⁵ Peter Sluglett et Stefan Weber, *Syria*, *op.cit.*, p.578.

connaissent également d'autres régions de l'Empire, et qui peuvent apparaître comme des facteurs de déstabilisation dans la société locale. Au XIX^e siècle, les autorités impériales entreprennent de marginaliser les tribus, qui, après avoir fait alliance avec les notables locaux et s'être alliées en confédérations, menacent le pouvoir central. Certaines ont acquis une aisance financière très importante, notamment dans les régions côtières où elles contribuent au commerce local et international⁶. Face à ces tribus puissantes qui concurrencent l'autorité de la Porte et que cette dernière considère comme des organisations sociales archaïques et incompatibles avec la modernité⁷, Constantinople met en place des opérations militaires de pacification et de sédentarisation forcée. Dans les premières années du XIX^e siècle, vivent encore dans la région d'Alexandrette et d'Antioche des tribus semi-nomades turcomanes, dont la plus importante est celle des Reyhanli. La grave crise économique traversée par l'Empire ottoman au XVIII^e siècle a entraîné une pression démographique et poussé ces tribus semi-nomades à élire domicile dans la région d'Antioche, et vers 1780, elles ont pris leurs habitudes dans la plaine de l'Amouk. Les Reyhanli prennent leurs quartiers d'hiver dans la plaine d'Antioche à partir de la fin du mois de septembre, et y restent jusqu'au milieu du mois d'avril ; au printemps, ils reprennent leurs migrations en se dirigeant vers Marache. Ces tribus alternent alors entre activités de pillages et de brigandage, et protection des caravanes de commerce et de pèlerins. En 1910, au nombre d'environ 3000, les Reyhanli sont divisés en dizaines de tribus, qui ont chacune leur propre chef, et qui sont toutes dominées par un chef, Haydar *Agha*, coopté par Constantinople, et capable de mobiliser plusieurs centaines de cavaliers et de fantassins. Le voyageur John Lewis Burckhardt, qui se rend sur leurs terres en 1810, évoque leur mode de vie : habitant sous des tentes dans les contreforts montagneux, les Reyhanli mettent en valeur les terres dans les vallées, exploitent le bois des montagnes, pratiquent l'élevage et conduisent les caravanes (de chevaux et de chameaux) transportant les marchandises des commerçants européens et ottomans d'Alep et d'Antioche à Alexandrette. Ceux qui deviennent cultivateurs, profitant des terres non imposées qui leur ont vraisemblablement été octroyées par l'État ottoman pour encourager leur sédentarisation, s'enrichissent rapidement, employant une main d'œuvre de fellahs alaouites et de Kurdes. Lorsqu'en 1864, la Porte envoie une importante force armée constituée de soldats de métier, mais aussi de combattants circassiens et kurdes dans le port d'Alexandrette pour prendre le contrôle de la région dominée par la famille Kozanoglou, dont les maisons sont détruites et les propriétés confisquées, la confédération des Reyhanli apporte son aide aux autorités. Leur chef, Mürselzâde Mustafa Sevki Bey assure la sécurité des troupes ottomanes. La politique de sédentarisation menée par la Sublime Porte se poursuit en 1867, lorsqu'une armée ottomane débarque à Alexandrette pour pacifier et sédentariser les Reyhanli. Cette entreprise est menée conjointement dans la région, dans celle d'Adana, qui compte également de

⁶ Reşat Kasaba, *A Moveable Empire. Ottoman nomads, migrants and refugees*, Seattle, University of Washington Press, 2009, p. 86.

⁷ Selim Deringil, « They Live in a State of Nomadism and Savagery » : The Late Ottoman Empire and the Post-Colonial Debate », dans *Comparative Studies in Society and History*, vol. 45, n°2, avril 2003, pp. 311-342.

nombreuses tribus turcomanes, et au nord, en pays kurde. Dans la continuité des opérations de pacification et de sédentarisation, l'armée ottomane crée de nouveaux villages et en agrandit d'autres. C'est ainsi que les villes de Khassa, Osmanié et Reyhanli sont créées dans les années 1860 pour abriter les tribus et les réfugiés installés dans la région au cours des décennies précédentes, ainsi que 35 villages plus à l'est, dans le Giavour Dagh. Le gouvernement y crée des conseils administratifs, des écoles, finance des enseignants et des muftis. Les chefs Reyhanli se transforment en grands propriétaires fonciers, employant des métayers alaouites arabophones⁸. La politique de collaboration avec l'État ottoman menée par les Reyhanli sur plusieurs générations permet à ces derniers d'acquiescer une aisance financière, un prestige et une notabilité certaine et d'entretenir des liens étroits avec la notabilité urbaine d'Antioche.

La région d'Alexandrette et d'Antioche ne reste, en outre, pas à l'écart des nombreux mouvements de populations que connaît l'Empire ottoman au XIX^e siècle, en particulier à la suite des guerres. La région a notamment accueilli plusieurs vagues de réfugiés circassiens, résultant de l'éviction des musulmans de Russie, principalement de Crimée et du Caucase, avec la poussée russe vers le sud⁹. La Cilicie accueille dans les années 1850 les premiers Circassiens fuyant les persécutions de l'Empire des tsars et en 1859, les autorités ottomanes accueillent 2000 Circassiens débarqués à Mersine, leur accordent un transport gratuit, une indemnité d'installation et une exemption d'impôts¹⁰. Dans les années 1870, l'avance russe vers le Caucase et le risque d'annexion des provinces de Batoum et Kars engendre une seconde vague d'émigration. Dans le même temps, cet afflux de réfugiés musulmans dans l'Empire vient conforter la stratégie d'Abdulhamid II, qui y voit le moyen de conforter démographiquement l'influence musulmane. Mettant en place une véritable politique de contrôle de l'immigration, le sultan cherche à forcer l'installation de ces musulmans dans des espaces stratégiques où il souhaite renforcer son autorité, tout en cherchant, après 1878, à en faire un instrument de promotion de l'islam. C'est le cas dans la province de Syrie et surtout autour d'Alep, qui accueille environ 10% des réfugiés de 1878-1879¹¹. Une deuxième vague de Circassiens arrive dans la région d'Alexandrette et d'Antioche après la guerre russo-turque de 1877-1878. La Sublime Porte leur octroie, dans les environs de Reyhanié, de vastes terrains faisant partie des wakouf d'Osman Pacha, et les distribue en parcelles égales aux familles qui s'installent en lisière de l'Amouk. La communauté circassienne se lance dans l'agriculture et dans l'élevage. À Antioche même, après la guerre russo-ottomane, et à la suite de l'indépendance de la Serbie et de la création de la principauté autonome de Bulgarie, des milliers de réfugiés musulmans (*muhaçir*) s'installent à l'opposé du quartier moderne

⁸ Stéphane Yerasimos, « Le sandjak d'Alexandrette : formation et intégration d'un territoire », dans *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, N°48-49, 1988, pp. 198-212.

⁹ Kemal Karpat, *Studies on Ottoman Social and Political History. Selected Articles and Essays*, Leide, Brill, 2002, p.647.

¹⁰ Vahé Tachjian, *La France en Cilicie et en Haute-Mésopotamie. Aux confins de la Turquie, de la Syrie et de l'Irak (1919-1933)*, Paris, Karthala, 2004, p. 77.

¹¹ Kemal Karpat, *Studies on Ottoman, op. cit.*, p. 664.

hamidié dans des quartiers plus humbles¹². Dans les années 1890, les circassiens auxquels le gouvernement ottoman a donné des terres à cultiver à Harim, Killis ou Antioche, ont établi des fermes et bâti des villages, qui apparaissent comme les plus productifs et les plus riches du *vilayet*¹³.

L'installation de populations kurdes dans la région d'Antioche et d'Alexandrette à partir du XVIII^e siècle contribue également à modifier la physionomie de la région. Le nord-ouest de la province d'Alep, la partie nord de la chaîne de l'Amanus, est au XVIII^e siècle sous administration autonome, tandis que Killis est le centre d'une province militaire soumise au commandant de l'armée d'Alep, et enregistrée comme « la province des Kurdes ». À la fin du XVIII^e siècle, le gouvernement ottoman tente de sédentariser les tribus kurdes, pour faire de ces bandes de mercenaires des paysans sédentaires payant l'impôt. Comme pour les turcomans, cette entreprise est mise en œuvre par la force et la déportation, mais aussi par l'octroi de terres et d'avantages fiscaux ou de prestige¹⁴. Au XIX^e siècle, la région continue de connaître une forte croissance des populations kurdes, venues des provinces orientales pour des raisons d'ordre économique en vue de s'établir plus à l'ouest. Ils se sédentarisent et donnent leur nom au Djebel Bereket et à la partie septentrionale de l'Amanus, qui commence à être appelée Kurd Dagh¹⁵. Ils semblent, à la fin du siècle, être devenus des auxiliaires du pouvoir ottoman et sont chargés, comme sur les marges orientales de l'Anatolie où ils opèrent dans la cavalerie hamidié, d'assurer l'ordre tout en s'autorisant à piller les chrétiens et à faire régner la terreur. Le pouvoir ottoman ne paraît pas avoir l'autorité nécessaire pour les maintenir sous son contrôle, et ils peuvent se livrer ouvertement au brigandage.¹⁶ Cependant, ceux de la plaine de l'Amouk ont répondu aux espérances des autorités ottomanes et s'être transformés à l'orée du XX^e siècle, de « bandits misérables et nuisibles en cultivateurs aisés, utiles et de bon voisinage¹⁷».

Enfin, parmi les communautés peuplant le *sandjak* d'Alexandrette, se trouvent les Alaouites¹⁸, qui s'installent en nombre dans la région d'Antioche au XVIII^e siècle. Vraisemblablement venus de la montagne des Alaouites, au sud, et poussés par la surpopulation, ils s'établissent en Syrie du Nord entre les montagnes, la plaine de l'Oronte, Antioche et la place côtière du sud-ouest d'Alexandrette. Lors de l'occupation égyptienne, il est probable que la région d'Alexandrette et d'Antioche est touchée par l'immigration de travailleurs saisonniers venus faire la récolte du coton, parmi lesquels se trouvent des Arabes chrétiens et des Alaouites. La campagne entourant Antioche est majoritairement peuplée de fellahs alaouites et arabes, qui comptent parmi les populations les plus pauvres, et qui exploitent les

¹² Jorgen Christensen-Ersnt, *Antioch on the Orontes: A History and a Guide*, Falls Village, Hamilton Books, 2012.

¹³ Vital Cuinet, *La Turquie d'Asie, géographique administrative : statistique, descriptive et raisonnée de chaque province de l'Asie mineure, 1891-1894*, Paris, E.Leroux, t.2, p.126.

¹⁴ Stefan Winter, « Les Kurdes de Syrie dans les archives ottomanes (XVIII^e siècle) », dans *Les Kurdes. Ecrire l'histoire d'un peuple aux temps pré-modernes*, Etudes Kurdes, Paris, L'harmattan, n°10, avril 2009, pp.125-157.

¹⁵ Vahé Tachjian, *La France en Cilicie et en Haute-Mésopotamie. Aux confins de la Turquie, de la Syrie et de l'Irak (1919-1933)*, Paris, Karthala, 2004, p. 36.

¹⁶ MAE, 4CC, consul à MAE, Rapport commercial pour l'année 1899, Alep, 20 octobre 1900.

¹⁷ Vital Cuinet, *La Turquie d'Asie, géographique administrative : statistique, descriptive et raisonnée de chaque province de l'Asie mineure, 1891-1894*, Paris, E.Leroux, t.2, p. 126.

¹⁸ Stefan Winter, *A History of the Alawis : From Medieval Aleppo to the Turkish Republic*, Princeton, Princeton University Press, 2016.

terres de grands propriétaires turcs dans l'Amouk¹⁹.

Les Arméniens de la région d'Alexandrette dans les tourmentes religieuses de l'Empire

Les échos locaux de la question arménienne dans l'Empire (années 1890-1915)

Dans cette mosaïque d'ethnies et de confessions, naissent des tensions communautaires qui résultent des soubresauts politiques et des transformations économiques que connaît l'Empire ottoman au XIX^e siècle. La décennie voit en effet une détérioration des relations intercommunautaires, sous l'effet de plusieurs facteurs, à la fois internes et externes à l'Empire. Depuis le milieu du siècle, avec l'intégration de l'Empire ottoman à l'économie-monde, les chrétiens (dont les arméniens) deviennent des intermédiaires privilégiés du commerce avec l'Europe, et connaissent un enrichissement important. Protégés des consulats, ils bénéficient à la fois une plus grande liberté à l'égard des autorités ottomanes et de possibilités d'enrichissement. La population musulmane perçoit avec amertume l'influence des minorités et les disparités socio-économiques croissantes, ce qui contribue à accroître les tensions communautaires. En 1850, Alep est le théâtre d'émeutes anti-chrétiennes²⁰, puis en 1854 Mossoul, et en 1858, Djedda. En 1856, l'édit de Gülhane qui préconise l'égalité de toutes les communautés engendre une détérioration de la cohabitation entre chrétiens et musulmans. Les réformes mettent en effet à mal leur domination symbolique (la prééminence de l'islam) et les remises en cause de la hiérarchie sociale qu'elles sont susceptibles d'engendrer. Ces heurts communautaires culminent au Mont-Liban en 1860 et avec des tensions à Alep, qui provoquent l'intervention des puissances européennes²¹. Les évolutions socio-économiques sont un facteur explicatif fondamental des affrontements communautaires que connaissent nombre de villes arabes de l'Empire ottoman, notamment Alep²², au milieu du siècle. En outre, la position sociale et économique acquise par les Arméniens au détriment des positions auparavant tenues par des familles sunnites dans les centres de commerce importants (notamment les villes portuaires) de l'Empire, ont été invoquées comme des raisons majeures des massacres arméniens de Cilicie en 1909²³. Dans la région d'Alep et d'Alexandrette, la réforme foncière de 1858, établissant la propriété individuelle imposable et

¹⁹ Jacques Weulersse, « Antioche, Essai de géographie urbaine », dans *Bulletin d'Etudes Orientales*, T.IV, Institut Français de Damas, 1934, p. 30.

²⁰ Bruce Masters, « The 1850's events in Aleppo: an aftershock of Syria's incorporation in the capitalist world system », dans *International of Middle Eastern Studies*, n°22, 1990, p.3-20.

²¹ Bruce Masters, *Christians and Jews in the Ottoman Arab World. The Roots of Sectarianism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p.130-168.

²² Feras Krimsti, « The 1850 Uprising in Aleppo. Reconsidering the Explanatory Power of Sectarian Argumentations », dans Ulrike Freitag, Nelida Fuccaro, Claudia Ghrawi, Nora Lafi, *Urban Violence in the Middle East : Changing Cityscapes in the Transition from Empire to Nation States*, New-York, Oxford, Berghahn Books, 2015, pp. 141-163.

²³ Stephen Astourian, « The silence of the Land. Agrarian Relations, Ethnicity and Power », dans dans Grigor Suny, Fatma Müge Göçek, Norman Naimark, *A Question of Genocide. Armenians and Turks at the End of the Ottoman Empire*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p.79.

transmissible, permet aux Arméniens d'acquérir des terres en quantité et de s'enrichir en produisant du coton, de l'orge, du blé²⁴. Les chrétiens orthodoxes d'Antioche comme les Arméniens du Djebel Moussa profitent du décollage économique résultant de l'exploitation de la sériciculture et de l'horticulture pour s'enrichir. Les grands marchands chrétiens d'Antioche qui disposent d'entrepôts ou d'ateliers de tissage achètent leurs cocons aux riches propriétaires orthodoxes, arméniens ou turcs du Djebel Moussa, d'Antioche et de Souéidié. Par exemple, le vice-consul allemand d'Antioche, Martiros Misakian, y détient plusieurs parcelles, de même qu'un certain Kerovbe Aslanian, de Constantinople. Les rejetons de familles arméniennes aisées du Djebel Moussa se forment, en outre, aux techniques les plus modernes pour instruire à leur tour les métayers alaouites qu'ils emploient et tirer un maximum de rendement de leurs terres. Certains de ces Arméniens bénéficient de positions prestigieuses, dans les consulats européens d'Antioche (Allemagne, Grande-Bretagne) ou dans les rouages de l'administration ottomane, à l'échelle du conseil administratif du district. Ces fortunes, cependant, ne peuvent être amassées, sans la protection des grands notables turcs d'Antioche, auxquels ils sont liés par des relations de clientèle. Parmi les Arméniens du Djebel Moussa ayant choisi de s'installer à Antioche pour y trouver de meilleures conditions de vie, certains s'agrègent à l'élite économique de la ville : c'est le cas d'un certain Filian, banquier et marchand, considéré comme l'un des hommes les plus prospères de la ville²⁵, tout comme Howajar Naum, propriétaire de deux maisons cossues et banquier à qui les autorités ottomanes locales ont confié le soin de collecter les taxes.²⁶ Outre l'accroissement des écarts économiques et sociaux entre une communauté arménienne qui s'est enrichie depuis le milieu du siècle et le reste de la population, les tensions croissantes s'expliquent aussi par la politique mise en œuvre dans les années 1890 par Abdülhamid II : le sultan-calife commence par mettre en place une politique islamiste qui lui rallie les chefs de tribus²⁷. En 1891, il instaure une milice tribale kurde, les régiments hamidiyés²⁸, suspend l'application de la constitution du millet arménien et dissout sa chambre des représentants. Dans les provinces orientales de l'Empire, les milices kurdes font régner l'ordre à la périphérie de l'Empire, mais s'approprient également les terres des paysans arméniens, provoquant des litiges entre Arméniens et Kurdes au sujet de la propriété foncière et faisant régner la terreur²⁹. Les massacres hamidiens du Sassoun (1894) engendrent la répression des troupes régulières du sultan, épaulées par les régiments hamidiyés³⁰. En octobre 1895, le décret d'Abdülhamid II annonçant, sous pression européenne, des réformes dans les provinces

²⁴ Stephan Astourian, *Testing world-system theory, Cilicia (1830s-1890s) : armenian-Turkish polarization and the ideology of modern Ottoman historiography*, Université de Californie, thèse de doctorat non publiée, 1996.

²⁵ Vahram Shemmassian « The economy of Armenian Musa Dagħ in the 19th and early 20th century », *Haigazian Armenological Review*, n°34, 2014, pp.97-126.

²⁶ F.A. Neale, *Evenings at Antioche ; with Sketches of Syrian Life*, Londres, Eyre and Williams, 1854, p.87.

²⁷ François Georgeon, *Abdülhamid II. Le sultan calife*, Paris, Fayard, 2003.

²⁸ Janet Klein, *Power in the Periphery : The Margins of Empire Kurdish Militaries in the Ottoman Tribal Zone*, Stanford, Stanford University Press, 2011.

²⁹ Hans-Lukas Kieser, « Réformes ottomanes et cohabitation entre chrétiens et kurdes (1839-1915) », dans *Etudes rurales*, n°186, 2010/2, pp. 43-60.

³⁰ Sur le rôle de ces régiments aux marges de l'Empire, voir Janet Klein, *The Margins of Empire : Kurdish Militias in the Ottoman Tribal Zone*, Stanford, Stanford University Press, 2011.

arméniennes, n'empêche pas l'extension de ces violences de masse à toute l'Asie Mineure³¹.

La région d'Antioche et d'Alexandrette retentit des échos des massacres hamidiens commis dans les *vilayets* orientaux. Dans l'échelle d'Alexandrette, les circulations dans le port de soldats réguliers ou irréguliers, venant de Marache et d'Aïntab, où ils ont pris part aux massacres, et la présence de bataillons kurdes hamidiyés dans l'arrière-pays, font craindre des désordres. Si des rixes ont bien lieu avec les chrétiens, aucun assassinat ne se produit³². À Antioche également, les tensions s'exacerbent en 1895 : des rumeurs laissent entendre que les Arméniens sont déterminés à prendre les armes, et qu'une dizaine d'hinschakistes réfugiés dans la montagne ont armé des paysans et sont prêts à l'attaque³³. Les frères lazaristes d'Akbès subissent les assauts des Kurdes, sans avoir à déplorer de pertes³⁴. Les villages arméniens des environs de Payas et de Kessab sont pillés et incendiés par des musulmans des villages voisins, appuyés sur des bandes de Kurdes et de Circassiens, en octobre 1895³⁵. À Payas, de jeunes filles et de jeunes garçons arméniens sont vendus comme esclaves³⁶. La responsabilité des autorités ottomanes dans les tensions qui secouent le *sandjak*, comme en Anatolie orientale, est avérée : autant les hommes de troupes que les officiers semblent s'attacher à créer des accrochages avec les chrétiens à Alexandrette.³⁷ Parmi les autorités locales, certaines, comme le *kaiïmakam* d'Alexandrette, font preuve de réticence pour protéger les missionnaires européens d'Akbès³⁸, tandis que d'autres, comme le *mutessarif* du Djebel Bereket, viennent à leur secours. Les acteurs de ces troubles sont les mêmes qu'en Anatolie orientale : les *aghas* kurdes, qui font parfois alliance avec les *beys* turcs, l'implication des troupes régulières et irrégulières, des autorités locales, qui temporisent et refusent de poursuivre les agresseurs rappellent les pratiques des massacres des *vilayets* orientaux³⁹. En outre, on retrouve les motifs économiques qui justifient la participation aux attaques envers les Arméniens : les réquisitions chez les commerçants chrétiens, puis le pillage sont monnaie courante, et s'expliquent notamment par l'incapacité du gouvernement ottoman à payer

³¹ Hans-Lukas Kieser, "Réformes ottomanes", *art. cit.*, p. 43-60.

³² DDF, supplément affaires arméniennes, 1895-1896, Paris, Imprimerie Nationale, 1897, M. de Longeville, Vice-Consul de France à Alexandrette à M. P. Cambon, Ambassadeur de la République française à Constantinople, Alexandrette, 6 décembre 1895.

³³ Albert Potton (1854-1921). *Un Lyonnais dans le proche Orient. Souvenirs de famille*, Lyon, Imprimerie A.Rey, sans date, p. 19.

³⁴ Archives Lazaristes, 117a, Copie du rapport adressé par le prier des trappistes de Cheikhlé et le supérieur des lazaristes d'Akbès aux consuls de France dans le pays, Akbès-Cheikhlé, 30 mars 1896.

³⁵ DDF, supplément affaires arméniennes, 1895-1896, Paris, Imprimerie Nationale, 1897, M. de Longeville à M. P.Cambon, Ambassadeur de la République française à Constantinople, Alexandrette, 22 novembre 1895.

³⁶ DDF, supplément affaires arméniennes, 1895-1896, Paris, Imprimerie Nationale, 1897, M. de Longeville à M. P.Cambon, Ambassadeur de la République française à Constantinople, Alexandrette, 30 décembre 1895.

³⁷ DDF, supplément affaires arméniennes, 1895-1896, Paris, Imprimerie Nationale, 1897, M. de Longeville à M. P.Cambon, Ambassadeur de la République française à Constantinople, Alexandrette, 6 décembre 1895.

³⁸ DDF, supplément affaires arméniennes, 1895-1896, Paris, Imprimerie Nationale, 1897, M. de Longeville à M. P.Cambon, Ambassadeur de la République française à Constantinople, Alexandrette, 25 décembre 1895.

³⁹ DDF, supplément affaires arméniennes, 1895-1896, Paris, Imprimerie Nationale, 1897, M. de Longeville à M. P.Cambon, Ambassadeur de la République française à Constantinople, Alexandrette, 28 mars 1896.

correctement ses troupes en province⁴⁰. La région doit cependant à l'action énergique de ses consuls et à la présence des marines américaine et européennes de ne pas connaître le sort des *vilayets* orientaux⁴¹.

En 1909, la région d'Alexandrette subit à nouveau les contrecoups des tensions politiques et religieuses dans l'Empire. En juillet 1908, la révolution ramène au pouvoir les Jeunes Turcs, qui obligent Abdülhamid à restaurer la constitution de 1876 et à organiser des élections. Cependant, l'accumulation des revers et des pertes territoriales accroît la xénophobie et le nationalisme du mouvement Jeune Turc, qui veut construire un État homogène basé sur la prééminence de la nation turque et de la religion musulmane⁴². Cela engendre des tensions croissantes entre les nouveaux détenteurs du pouvoir et leurs anciens alliés arméniens. En avril 1909, une insurrection vise à abattre le régime ; presque simultanément, à partir du 14 avril, les Arméniens de Cilicie subissent un massacre général causant 25 000 morts. Le *sandjak* voisin d'Antioche compte alors 31 268 Arméniens, principalement installés dans les deux montagnes refuges situées de part et d'autre de l'Oronte, le Djebel Moussa et le Djebel Akra, dans les *kaïmakams* d'Alexandrette (qui comptait 1950 Arméniens) et de Beilan (qui en comptait 1791), qui totalisaient 14 000 Arméniens⁴³. La nouvelle loi des recrutements de 1909 imposée à tous les sujets de l'Empire provoque un certain enthousiasme dans la province comme ailleurs dans l'Empire⁴⁴, en particulier chez les chrétiens. Le gouvernement turc apparaît animé de bonnes intentions à l'égard de tous les sujets, sans distinction de race ni de religion. Cependant, certains observateurs européens font preuve de scepticisme à l'égard des mesures adoptées et trouvent l'enthousiasme des arméniens excessif⁴⁵. Le 19 avril 1909, la nouvelle des massacres d'Adana parvient à Antioche, et engendre la fermeture des magasins. Malgré les assurances du *kaïmakam* de la ville, les principaux notables arméniens d'Antioche sont attaqués par la foule le jour même, et dans la nuit, les maisons arméniennes attaquées, incendiées, et presque deux cents personnes assassinées. Le lendemain, la chasse aux Arméniens se poursuit dans les environs de la ville : à Kirik-Khan, dans l'arrière-pays d'Alexandrette, une bande de quatre cents Circassiens et Kurdes prennent d'assaut le village, et à Kessab, où Circassiens, Kurdes et Turcs incendient les environs et entrent dans la ville. Dans les environs d'Alexandrette, des fermes arméniennes sont attaquées et incendiées par des bandes de Turcs et les villageois musulmans des environs viennent s'approvisionner en armes dans la

⁴⁰ DDF, supplément affaires arméniennes, 1895-1896, Paris, Imprimerie Nationale, 1897, M. de Longeville à M. P.Cambon, Ambassadeur de la République française à Constantinople, Alexandrette, 11 septembre 1896; et François Georgeon, *Abdulhamid II. Le sultan-calife*, Paris, Fayard, 2003, p.172.

⁴¹ Cf *infra*

⁴² Erik Zürcher, *The Young Turk legacy and nation building. From the Ottoman Empire to Atatürk's Turkey*, New-York, I.B Tauris, 2010, p.73.

⁴³ Raymond Kévorkian, « La Cilicie (1909-1921), des massacres d'Adana au mandat français », dans *Revue d'histoire arménienne contemporaine*, t. III, 1999.

⁴⁴ Vangelis Kechriotis, « Contesting the Old Order : Greek Orthodox and Muslims in Izmir welcome the Ottoman Constitutional Revolution » dans *CAS*, 2007, p.6.

⁴⁵ Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, Rapport pour l'année 1909.

ville et des Circassiens organisent des réunions à la mosquée⁴⁶. Des barils de pétrole sont installés dans le quartier arménien, en vue de suivre l'exemple des événements d'Adana et de Payas. Les chrétiens, terrifiés, trouvent refuge auprès des missions religieuses et des consulats, ou s'embarquent massivement pour Chypre. Les autorités ottomanes du *vilayet* sont alors contactées par les représentants des puissances européennes : le *kaimakam* d'Alexandrette se refuse à prendre la mesure du danger, tandis que le commandant militaire d'Alexandrette avoue son impuissance à maintenir davantage l'ordre dans la place. Le déroulement et les méthodes des événements d'Alexandrette ressemblent à ceux employés lors des massacres hamidiens des années 1890⁴⁷ et des massacres commis en Cilicie voisine. Le déroulement des massacres répond toujours à la divulgation d'une fausse rumeur, d'après laquelle des Arméniens armés vont attaquer. Les acteurs sont souvent les mêmes : les populations rurales, encadrées par des notables (par exemple, les Mursel Zâde, importante famille de propriétaires terriens de l'Amouk⁴⁸), les fonctionnaires civils et militaires (en particulier la réserve de l'armée) jouent un rôle majeur dans les attaques. Enfin, ces agressions restent impunies, puisqu'en dépit de l'identification des coupables, les autorités ottomanes prétendent, comme en 1895, que les Arméniens sont à l'origine des troubles⁴⁹. Les autorités consulaires françaises lisent ces troubles au prisme des changements politiques à l'échelle de l'Empire : il s'agirait d'une entreprise conduite par les musulmans du « parti réactionnaire », épaulés par les autorités civiles, qui auraient mal reçu la déposition du sultan Abdülhamid⁵⁰. Il est avéré que les Kurdes voyaient d'un mauvais œil la remise en cause des prérogatives qui leur avaient été octroyées sous le règne d'Abdülhamid et qu'un certain nombre de fonctionnaires locaux craignaient la remise en cause de leurs positions à la faveur du nouveau pouvoir.⁵¹ Mais les récits consulaires rapportent également la place qu'ont pris dans ces massacres les membres du CUP et l'armée régulière, envoyée de Constantinople pour rétablir l'ordre, qui assure l'encadrement des bandes et l'organisation des attaques. Les villageois trouvent à s'approvisionner en armes car « sous le prétexte d'armer les redifs (réservistes de l'armée), le commandement militaire livre des armes aux assaillants⁵² ». Comme ceux d'Adana, les massacres de l'arrière-pays d'Antioche et d'Alexandrette traduisent les objectifs du CUP à l'échelle de l'Empire, l'entreprise de nettoyage ethnique et de turquification à l'œuvre dans le programme des Jeunes Turcs⁵³. Si les exactions commises à l'encontre des Arméniens ne touchent pas Alexandrette même, c'est à nouveau grâce à la présence des vice-consulats d'Alexandrette et d'Alep, et des marines européennes.

Enfin, à la veille de la Première Guerre mondiale, le *sandjak* d'Antioche compte 31000

⁴⁶ NA, FO 424/219, Vice-consul Catoni à consulat Alep, Alexandrette, 22 mai 1909.

⁴⁷ Raymond Kévorkian, *Les arméniens dans l'Empire ottoman à la veille du génocide*, Paris, ARHIS, 1992, p.50.

⁴⁸ NA, FO 424/219 Ambassade à MAE, Therapia, 15 juin 1909.

⁴⁹ NA, FO 424/219, Vice-consul Catoni à consulat Alep, Alexandrette, 22 mai 1909.

⁵⁰ NA, FO 424/219, Vice-consul Catoni à consulat Alep, Alexandrette, 22 mai 1909.

⁵¹ Raymond Kévorkian, « La Cilicie (1909-1921), des massacres d'Adana au mandat français », dans *Revue d'histoire arménienne contemporaine*, t.III, 1999.

⁵² NA, FO 424/219, Vice-consul Catoni à consulat Alep, Alexandrette, 22 mai 1909.

⁵³ Mikaël Nitchanian, *Détruire les Arméniens. Histoire d'un génocide*, Paris, PUF, 2015, p. 91.

arméniens, surtout concentrés dans les massifs montagneux du Djebel Akra (Kessab, 9000 Arméniens) et du Djebel Moussa, à Alexandrette (9000) et à Beilan (1800). La guerre turco-balkanique, qui a vu l'armée ottomane subir une cuisante défaite en 1912, accentue l'évolution idéologique du CUP, qui radicalise son discours islamiste et panturc. En janvier 1913, Enver Pacha et les radicaux prennent le pouvoir par un coup d'État : ce dernier est mal perçu dans la région d'Alexandrette, dont la population est favorable aux « Ententistes » et craint les ambitions politiques du Comité et sa politique islamique. Le vice-consul de Grande-Bretagne à Alexandrette, Joseph Catoni, prévoit que l'animosité entre les deux partis risque de déboucher sur des troubles visant les chrétiens⁵⁴. L'assassinat du grand vizir Mahmud Cevket en juin 1913 donne le signal d'une radicalisation du Comité, et l'entrée en guerre, puis les revers militaires de l'Empire contribuent à creuser la « crise de confiance » entre les dirigeants du CUP et les Arméniens. Après l'échec de l'offensive ottomane sur le Canal de Suez au mois de janvier 1915, la défaite de Sarikamis contre les Russes provoque une première évacuation d'Arméniens d'Anatolie à partir de mars 1915. Dans la continuité des massacres d'État des années 1890, qui ont fait de la religion une « frontière ethnique⁵⁵ », de la radicalisation du courant Jeune Turc, imprégné des théories du darwinisme social, le tournant de 1915 vers une « guerre totale,⁵⁶ vient justifier la destruction massive des Arméniens.

En Cilicie, dans la région d'Alexandrette et d'Antioche, plusieurs facteurs contribuent à accroître la méfiance des autorités ottomanes envers les Arméniens. Dès l'entrée en guerre, la Grande-Bretagne se montre favorable à une intervention militaire dans la région d'Alexandrette et, à partir de décembre 1914, plusieurs plans de débarquement sont étudiés par les services de renseignement du Caire. La région se trouve sous la pression des troupes britanniques et françaises, dont les navires stationnent le long des côtes. Les navires britanniques bombardent à partir de décembre 1914 la voie de chemin de fer qui va d'Alexandrette à Toprak-Kalé en longeant le littoral, laissant craindre un débarquement anglo-français. Les 40 000 Arméniens qui peuplent la région sont soupçonnés d'avoir des sympathies européennes et de constituer une potentielle cinquième colonne agissant en faveur de la Triple Entente. Dans la région d'Alexandrette, les Arméniens sont soumis à une étroite surveillance de l'armée turque depuis le début du conflit et à un strict système de laissez-passer⁵⁷. Le 24 avril 1915, l'arrestation et l'assassinat de six cents notables arméniens à Constantinople lance le début du génocide, qui touche d'abord les provinces orientales de l'Anatolie. Dans la région d'Alexandrette, une affaire augmente la suspicion envers les Arméniens : à la fin du mois d'avril 1915, un certain Saldjian, habitant de Chypre, débarqué d'un navire de guerre britannique, est soupçonné d'espionnage ; les autorités ottomanes effectuent des arrestations parmi les Arméniens⁵⁸, procédant à des exécutions

⁵⁴ NA, FO 195/2452, Vice-Consul Catoni, Rapport sur la situation politique et financière, Alexandrette, 22 février 1913.

⁵⁵ Hamit Bozarslan, Raymond Kévorkian, Vincent Duclert, *Comprendre le génocide des Arméniens. 1915 à nos jours*, Paris, Tallandier, 2015, p.155.

⁵⁶ John Horne (dir.), *Vers la guerre totale. Le tournant de 1915*, Paris, Tallandier, 2010.

⁵⁷ Raymond Kévorkian, *Le Génocide des Arméniens*, Paris, Odile Jacob, 2006, p.728.

⁵⁸ Dont celle du drogman du vice-consulat d'Allemagne à Alexandrette, cf *infra*.

publiques. D'abord restées à l'écart des ordres de déportations, à partir de la fin juillet 1915, les zones côtières du *vilayet* d'Alep sont également visées. Les habitants du Djebel Moussa reçoivent l'ordre de vendre tous leurs biens et de se rendre à Damas⁵⁹. Après avoir appris la déportation des Arméniens de Zeitoun, 4200 Arméniens décident de prendre le maquis et trouvent refuge dans le Djebel Moussa, où ils sont assaillis par les troupes régulières turques à partir du 8 août, qui se trouvent secondées par 2000 hommes de troupe dépêchés d'Antioche⁶⁰. Les assiégés résistent pendant quarante jours, avant d'être délivrés par les marines européennes.

Les tensions à l'égard des Arméniens dans la région d'Alexandrette et d'Antioche amènent à examiner la spécificité de la question arménienne dans cet espace de l'Empire. Elle semble se trouver au croisement des deux « modèles » proposés par S. Astourian⁶¹: celui de l'Anatolie orientale et celui de la Cilicie. Il faut d'abord constater que les massacres s'y sont déroulés davantage dans les bourgades et les petits villages de l'arrière-pays et des montagnes refuges que dans les villes importantes, comme en Anatolie orientale. Les modes opératoires des massacres (taxation violente et harcèlement⁶², puis déroulement des attaques proprement dites), les acteurs (régiments kurdes hamidié, réfugiés circassiens, villageois encadrés par des notables turcs sunnites, autorités ottomanes locales) ne sont pas non plus propres à la région, mais rappellent ceux déployés en Anatolie orientale à partir des années 1890. En revanche, la capacité qu'ont eue les Arméniens à devenir de grands propriétaires dans le Djebel Moussa et aux alentours d'Antioche, à s'enrichir en ville, rappellent les facteurs économiques qui ont contribué aux massacres d'Adana en 1909. L'échelle d'Alexandrette, qui compte pourtant une importante population arménienne, une forte notabilité chrétienne et une importante présence étrangère, est épargnée à la fois dans les années 1890 et en 1909 et apparaît à cet égard comme une exception au modèle cilicien. Il est probable que cette exception résulte à la fois de la faible proportion de population turque sunnite dans la ville, et de la forte présence européenne, facteur aggravant des tensions à Adana, mais élément de modération et de protection à Alexandrette.

Les puissances européennes entre immobilisme et interventions humanitaires

Les intérêts des puissances européennes et, au premier chef, de la France, à l'égard des minorités chrétiennes de l'Empire ottoman, provoquent dès le milieu du XIX^e siècle une série d'interventions dans l'Empire et de négociations avec les autorités ottomanes, pour garantir les droits des minorités. Les réactions des puissances européennes aux troubles communautaires que connaît

⁵⁹ SHD, Archives centrales de la Marine, SS Ed 125, Le Contre-Amiral Darrieus, Commandant la 2^e Division et p. i. la 3^e Escadre de la Méditerranée, à M. Victor Augagneur, Ministre de la Marine, 22 septembre 1915.

⁶⁰ Raymond Kévorkian, *Le génocide*, *op.cit.*, p.756 et suivantes.

⁶¹ Stephan H. Astourian, « The silence of the Land. Agrarian Relations, Ethnicity and Power », dans Grigor Suny, Fatma Müge Göçek, Norman Naimark, *A Question of Genocide. Armenians and Turks at the End of the Ottoman Empire*, Oxford, Oxford University Press, 2011, pp. 55-81.

⁶² Vahram Shemmassian, « The economy », *art. cit.*, p.110.

l'Empire doivent être analysées à plusieurs échelles : il s'agit de voir à la fois les réactions dans les opinions publiques, les négociations dans les chancelleries, et l'action des représentants européens à l'échelle locale, les vice-consuls et les consuls.

La question arménienne dans l'Empire ottoman représente un volet important des rapports des puissances européennes avec Abdülhamid II, puis avec le pouvoir Jeune Turc, et jusqu'à la Première Guerre mondiale. Cependant, si les puissances font pression à plusieurs reprises sur l'Empire, aucune intervention n'est organisée pour mettre fin aux massacres qui jalonnent la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle. Cet immobilisme est le fait des gouvernements, puisque les représentants des États européens dans l'Empire sont informés par le réseau des consuls et des missionnaires dans les provinces et transmettent les informations au ministère et aux opinions publiques. A la fin de la guerre russo-turque, le traité de Berlin de 1878 internationalise la question arménienne : l'Empire ottoman se voit contraint d'adopter un programme de réformes pour garantir la sécurité et la propriété des Arméniens dans les six *vilayets* orientaux de l'Empire. Les puissances européennes, qui rappellent à plusieurs reprises la nécessité de ces réformes, notamment au moment des massacres d'Arméniens de 1895 qui donnent lieu à un nouvel engagement d'Abdülhamid II, ne se donnent pas les moyens de les faire appliquer. Le cas de la France est révélateur de la primauté des considérations stratégiques et du rôle du personnel politique dans ce silence. Toute à l'amitié franco-russe, la France s'aligne sur la position de son allié, qui craint les mouvements révolutionnaires arméniens à ses frontières. Le prince Lobanov, ministre russe des Affaires étrangères, marginalise son représentant à Constantinople, Alexandre Nelidov. Gabriel Hanotaux⁶³, arrivé au Quai d'Orsay en 1894, récuse tout esprit d'intervention qui risque de fissurer encore davantage le fragile Empire ottoman, et suit la même politique. Jeune diplomate, Gabriel Hanotaux a séjourné à Constantinople comme secrétaire à l'ambassade au début des années 1880, et y a rencontré Abdulhamid II, dont l'intérêt pour sa personne a accéléré sa carrière⁶⁴. Son ottomanophilie l'amène à marginaliser Paul Cambon, ambassadeur de France à Constantinople depuis 1891⁶⁵. Avec Gabriel Hanotaux et le rapprochement diplomatique qui s'opère entre la France et l'Empire, soutenu, qui plus est, par des échanges économiques et financiers croissants, la France évite de trop heurter Abdülhamid II. Elle évite également de froisser son autre partenaire stratégique, la Russie.⁶⁶ L'arrivée de Théophile Delcassé à la tête du Quai d'Orsay en 1898

⁶³ Le 28 juin 1898, il est écarté au profit de Théophile Delcassé, ardent partisan de l'entente cordiale avec l'Angleterre. Hanotaux paie ainsi son acharnement à maintenir l'alliance franco-russe et son incapacité à gérer la question d'Orient et l'aggravation des massacres arméniens. Il subit à cette occasion les virulentes critiques de Denys Cochin et de Jean Jaurès, reprochant au ministre son inaction et à la diplomatie française d'avoir étouffé les appels alarmistes venant de l'ambassadeur à Constantinople Paul Cambon, qui insistait lourdement auprès du Quai d'Orsay pour faire presser sur les dirigeants de l'Empire une pression, malgré la tiédeur de G.Hanotaux. Voir Vincent Duclert, « Affronter la barbarie. La perception française des grands massacres d'Arméniens dans l'empire ottoman en 1894-1896 », dans la *Revue d'Histoire de la Shoah*, N°189, 2008/2, pp. 31-55.

⁶⁴ Vincent Duclert, *La France face au génocide des Arméniens*, Paris, Fayard, 2015, p. 98.

⁶⁵ Paul Cambon est pourtant l'un des meilleurs analystes de la dégradation de la situation des Arméniens dans l'Empire et en avertit à plusieurs reprises son gouvernement. Voir Hamit Bozarslan, Vincent Duclert et Raymond H. Kévorkian, *Comprendre le génocide des Arméniens*, Paris, Tallandier, 2015, pp. 243-254.

⁶⁶ Hamit Bozarslan, Raymond Kévorkian, Vincent Duclert, *Comprendre le génocide*, op. cit., p. 260.

et la politique de rapprochement à l'égard de la Grande-Bretagne, consacrée par l'Entente cordiale en 1904, est susceptible de porter l'attention des chancelleries sur les massacres arméniens. La Grande-Bretagne est en effet plus encline que la France à obtenir de la part de l'Empire des garanties sur le sort des Arméniens mais le réalisme politique s'impose pour la préservation du *statu quo*. En 1909, le gouvernement français temporise, laissant à un régime jugé progressiste et plus laïc que celui d'Abdülhamid II la possibilité de faire ses preuves. Du côté britannique, les massacres arméniens du début des années 1890 se produisent alors que le libéral Gladstone est Premier ministre. Mais son action est contrainte par les nécessités de la politique internationale : certes, il presse l'Empire ottoman de mettre en œuvre les réformes promises, assurant plus d'autonomie et l'envoi de gouverneurs capables dans les provinces arméniennes, mais il n'envisage en aucun cas une intervention unilatérale. La pression doit se faire en accord avec les autres puissances (France, Russie) et l'impératif du maintien de l'intégrité de l'Empire freine sa sollicitude à l'égard de la question arménienne. Son successeur à partir de mars 1894, Lord Rosebery, ardent partisan de l'impérialisme britannique, ne semble pas avoir de ligne directrice en la matière et navigue à vue, tout en maintenant le principe de l'intégrité de l'Empire et d'une action conjointe des puissances européennes⁶⁷. Lorsque les conservateurs reviennent au gouvernement sous la conduite de Salisbury en 1895, les Britanniques ne se sont pas concertés avec les Français et les Russes sur la politique à suivre à l'égard de l'Empire sur la question arménienne. La volonté des Russes et des Français de ne pas user de coercition à l'encontre d'Abdülhamid II rend inefficace la pression des États européens. Les concurrences impériales, le soutien appuyé de l'Allemagne à l'Empire et l'habileté d'Abdülhamid II qui joue avec les dissensions européennes, ont raison de la capacité d'action des puissances à agir en faveur des Arméniens. Les ambassadeurs des grandes puissances à Constantinople tentent, en 1909 puis en 1913, d'imposer un nouveau train de réforme au gouvernement ottoman, basé sur la réorganisation des six *vilayets* orientaux en districts sous contrôle européen. Les préoccupations liées à la guerre, les combats en Europe, la mobilisation totale des sociétés détournent cependant les gouvernements européens d'intervenir. Si la libération des chrétiens de l'Empire constitue un but de guerre des Français et des Britanniques, si ces derniers sont bien informés du processus d'extermination en cours, les considérations morales passent au second plan, derrière les impératifs économiques et politiques des Alliés. Le contexte de guerre marque bien l'échec de la mise en œuvre d'une diplomatie humanitaire concertée entre les grandes puissances. En définitive, aucune action suivie ni aucune mesure globale n'est prise concernant les Arméniens de l'Empire ottoman, ni avant, ni pendant la guerre ; et si les *vilayets* orientaux ont été une préoccupation des puissances, ceux de Cilicie et de la région d'Antioche ne sont pas concernés par les discussions au sein des chancelleries.

Les massacres hamidiens, en dépit de l'immobilisme des gouvernements et de leur volonté de

⁶⁷ Arman Kirakossian, *British Diplomacy and the Armenian Question, from the 1830s to 1914*, Princeton, Gomidas Institute Books, 2003, p. 187.

contrôler l'information, voient pourtant, d'une part, la naissance d'une conscience humanitaire dans les opinions publiques, et, d'autre part, la naissance et la codification de la pratique des interventions humanitaires. En premier lieu, dès les premiers massacres hamidiens, les sociétés anglaises et américaines⁶⁸, puis françaises, se mobilisent en faveur des Arméniens. C'est par la presse que se divulguent les nouvelles relatives aux événements d'Arménie, et ce en dépit des tentatives des gouvernements pour contrôler l'information ou l'orienter. Malgré des mesures prises par le gouvernement Rosebery pour éviter la divulgation des massacres de Sassoun de 1894, les nouvelles se répandent dans la presse britannique et provoquent dans l'opinion publique un élan de sympathie, tandis que Gladstone entame une campagne anti-turque⁶⁹. La question d'une intervention armée pour des raisons d'humanité est clairement posée lors des massacres arméniens des années 1890. Mais en Grande-Bretagne, elle est prise dans les querelles internes des partis, dressant les libéraux de Gladstone contre les conservateurs de Disraeli et Salisbury⁷⁰. En France, l'éveil des élites est plus tardif, mais la mobilisation intellectuelle est importante et fournit un prélude à leur engagement pendant l'Affaire Dreyfus⁷¹. En 1909, la presse se fait l'écho des massacres commis à Antioche. L'immobilisme du gouvernement n'empêche pas la prise de conscience et la mobilisation des opinions publiques, d'hommes politiques et d'intellectuels français et britanniques, informés de la situation et sensibles aux atteintes portées aux droits fondamentaux des Arméniens⁷². Le souci d'intervention pour des raisons d'humanité se répand à la fois dans les opinions publiques, et dans les cercles diplomatiques. Les puissances ont en effet déjà pratiqué plusieurs interventions pour motifs d'humanité dans l'Empire ottoman⁷³, notamment celle de 1860 au Liban. A cette occasion, les puissances ont assuré ne chercher à obtenir aucun avantage territorial, aucune influence ni concession, mais être intervenues pour la justice et l'humanité⁷⁴. Pour autant, l'intervention au Liban n'était nullement déconnectée de considérations stratégiques : il s'agissait autant de défendre une chasse-gardée et de conforter une clientèle qui entretenait des liens culturels et économiques étroits avec la France que d'intervenir de manière désintéressée. Sur le plan juridique, le « principe d'humanité », énoncé aux conférences internationales de La Haye de 1899 et 1907, crée une conscience nouvelle, en insistant sur le respect des nations civilisées à l'égard des droits des populations, même si aucun dispositif pénal n'est envisagé.⁷⁵ La condamnation émise par les puissances en 1915, qui introduit un chef d'incrimination nouveau dans le droit pénal et sert de précédent pour l'après-Seconde Guerre mondiale, reste

⁶⁸ Raymond Kévorkian, *Le Génocide*, op. cit., p. 264.

⁶⁹ Arman Kirakossian, *British Diplomacy*, op. cit., p. 173.

⁷⁰ Vakhn Dadrian, *The History of the Armenian Genocide : Ethnic conflict from the Balkans to the Caucasus*, New-York, Berghen Books, 1995, p.63.

⁷¹ Vincent Duclert, *La France face au génocide des Arméniens*, Paris, Fayard, 2015.

⁷² Hamit Bozarslan, Raymond Kévorkian, Vincent Duclert, *Comprendre le génocide*, op. cit., p.193.

⁷³ Davide Rodogno, *Against Massacre. Humanitarian interventions in the Ottoman Empire, 1815-1914. The Emergence of a European Concept and International Practice*, Princeton, Princeton University Press, 2012.

⁷⁴ Dzovinar Kevonian, *Réfugiés et diplomatie humanitaire : les acteurs européens et la scène proche-orientale pendant l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 272.

⁷⁵ Hamit Bozarslan, Raymond Kévorkian, Vincent Duclert, *Comprendre le génocide*, op. cit., p. 286.

cependant sans effet sur l'Empire ottoman.

Les deux interventions militaires menées par les puissances européennes, et au premier chef la France, dans la région d'Antioche et d'Alexandrette, s'ancrent donc dans la réflexion nouvelle sur les interventions humanitaires et leur mise en pratique antérieure. La spécificité de ces interventions réside dans leur caractère à la fois concerté sur le plan international, et, semble-t-il, véritablement désintéressé. En 1909, lorsque les échos des massacres de Cilicie gagnent la région d'Alexandrette, la marine française croise dans le golfe d'Alexandrette et en Méditerranée orientale. Sur la demande répétée de leurs autorités consulaires sur place, relayée par l'ambassade, le gouvernement français ordonne à la marine de dépêcher une escadre dans la région. Le 22 avril 1909, le vice-amiral Charles Aubert, chef d'état-major de la Marine nationale, ordonne dans une dépêche télégraphique au contre-amiral Pivet⁷⁶, qui se trouve à bord du *Jules Ferry* et fait route vers Beyrouth, ainsi qu'aux commandants du cuirassé *Vérité*, attendu dans la golfe d'Alexandrette, du cuirassé *Victor Hugo*, en route vers Mersine, du croiseur *Jules Michelet*, qui mouille au Pirée, de se porter au secours de la colonie française et des chrétiens d'Alexandrette. Le *Niger* et le *Jules Ferry* embarquent à leur bord des chrétiens persécutés ; organisent la distribution des soins⁷⁷ et travaillent à faire restituer aux Arméniens les objets qui leur ont été volés⁷⁸, une fois les troubles apaisés. Dans le même temps, les Britanniques dépêchent le cuirassé *Triumph* à Souédié pour protéger le consulat de Grande-Bretagne d'Alexandrette, tandis que l'Allemagne fait stationner un petit croiseur à Mersine⁷⁹. Ces interventions sont réalisées dans un cadre concerté entre les puissances : l'État-major de la marine française signale aux commandants des différents croiseurs que le débarquement des hommes ne peut se faire que sur demande des consuls, et qu'ils ne peuvent envoyer des hommes pour des opérations de maintien de l'ordre que si les commandants des autres navires étrangers participent à ces mesures⁸⁰. En septembre 1915 à nouveau, l'incapacité qu'ont les puissances européennes à mettre en œuvre une action concertée et efficace à l'échelle de l'Empire n'empêche pas l'entreprise de sauvetage humanitaire mis en place envers les survivants arméniens de Cilicie. Cette dernière est menée par le contre-amiral Darrieu⁸¹, qui obtient des autorités britanniques basées à Port-Saïd l'autorisation de conduire les

⁷⁶ Louis Pivet (1855-) : Né à Granville, il entre en 1872 à l'Ecole Navale : enseigne de vaisseau en 1878 ; il prend part à la campagne de Tunisie et participe au bombardement et au débarquement de Gabès et de Sfax (1881) ; lieutenant de vaisseau en 1882 ; en 1886, il est fait chevalier de la Légion d'honneur ; après une mission dans l'Océan indien (1887), il est officier ordonnance du ministre de la Marine (1889-1891), puis affecté au service hydrographique. En 1896, capitaine de frégate, il est affecté à l'Ecole Supérieure de guerre de la Marine, puis nommé second du croiseur Suchet dans l'escadre de la Méditerranée. Il prend part aux opérations de l'escadre internationale lors de la guerre gréco-turque, où il se distingue en sauvant des populations échappées des massacres de 1897. Il est nommé contre-amiral en 1907 et prend en 1909 le commandement de l'escadre légère de Méditerranée.

⁷⁷ SHD, Archives Centrales de la marine, BB4 1725-118, dépêche n°1170, du Ministre de la Marine à l'amiral croiseur français du Jules Ferry à Alexandrette, 3 mai 1909.

⁷⁸ SHD, Archives Centrales de la marine, SS ED 100, Contre-amiral Pivet, Commandant de l'Escadre légère de la Méditerranée au vice-amiral commandant en chef l'Escadre de la Méditerranée, 14 mai 1909.

⁷⁹ Georges Kévorkian, *La flotte française au secours des Arméniens (1909-1915)*, Rennes, Marines Editions, 2008.

⁸⁰ SHD, Archives Centrales de la Marine, BB41725-118, État-major de la Marine, dépêche adressée à l'amiral du Jules Ferry, au commandant de la Vérité, au commandant du Victor Hugo et au commandant du Jules Michelet, 22 avril 1909.

⁸¹ Né à Toulouse en 1859, il entre à l'Ecole Navale en 1876. A l'issue de sa formation, il est envoyé en Extrême-Orient, puis à Toulon, en Algérie, avant d'entrer au cabinet du ministre de la marine. Contre-amiral en 1912, il occupe le poste de chef de

réfugiés du Djebel Moussa vers un camp de réfugiés sur le canal de Suez⁸². Cette action humanitaire est rapidement connue avec la publication, en 1916, de *L'Arménie, les massacres et la Question d'Orient* d'Emile Doumergue. Les deux interventions des marines européennes en 1909 et 1915 sont bien des interventions humanitaires⁸³, qui visent à assurer la sécurité des ressortissants européens et les chrétiens protégés face au pouvoir ottoman⁸⁴.

Informers, sauvegarder : l'action des vice-consuls et consuls à l'échelle locale face au massacre des Arméniens de la région d'Alexandrette.

En dépit d'un immobilisme des chancelleries à l'égard de la question arménienne, les diplomates et consuls⁸⁵ dans l'Empire ottoman sont aux premières loges pour observer les massacres, les analyser, les faire remonter à leur hiérarchie, et surtout, les gérer dans l'urgence. La connaissance immédiate des faits est largement due à ces informateurs sur le terrain, qui, par leur propre réseau, réclament et organisent les secours, parfois avec le soutien de l'ambassade, parfois par leurs propres moyens. Consuls et diplomates ne sont pas les seuls à effectuer ce travail d'information et de protection : les missions, très nombreuses dans la région d'Alexandrette et d'Antioche, avec leurs couvents, leurs hôpitaux et leurs écoles, sont également des informateurs de premier choix et des acteurs de la protection des chrétiens menacés.

Les vice-consuls européens (français, britannique, italien) se signalent lors des différentes séries de massacres commis dans la région d'Alexandrette à l'encontre des Arméniens (années 1890, 1909, 1915) comme des informateurs et surtout des protecteurs. Il faut en effet noter que le *sandjak* d'Alexandrette subit les mêmes affrontements que l'Anatolie orientale ou la Cilicie, mais cependant dans des proportions moindres. L'échelle d'Alexandrette où résident les vice-consuls et devant laquelle peuvent croiser les navires européens reste relativement épargnée par les massacres. Il est légitime de se demander si le cosmopolitisme d'Alexandrette, caractéristique des villes portuaires de l'Empire⁸⁶ où cohabitent des populations de races, d'origines et de religions diverses, peut expliquer

cabinet militaire du ministre de la marine, Théophile Delcassé. L'année suivante, il commande la 3e escadre de l'armée navale. A partir de février 1915, il participe au blocus des côtes de Syrie, et en septembre 1915, il commande l'évacuation des réfugiés arméniens du Djebel Moussa.

⁸² Georges Kévorkian, *Le génocide*, op. cit., p. 35.

⁸³ Davide Rodogno, *Against Massacre*, op. cit., p. 202.

⁸⁴ Davide Rodogno, « Réflexions liminaires à propos des interventions humanitaires des puissances européennes au XIX^e siècle » dans *Relations internationales*, Paris, PUF, 2007/3, n°131, pp.9-25.

⁸⁵ Pour l'action d'un vice-consul face aux massacres arméniens des provinces orientales de l'Empire (Diyarbakir) dans les années 1890, voir Giancarlo Casà, « Les massacres arméniens de 1895 à Diyarbakir à travers le témoignage du vice-consul Gustave Meyrier », dans *Etude arméniennes contemporaines*, n°8, 2016, pp. 91-118.

⁸⁶ Pour une étude sur le cosmopolitisme des grandes villes provinciales (et en particulier des cités portuaires de l'Empire ottoman) : Hervé Georgelin, « Smyrne à la fin de l'empire ottoman : un cosmopolitisme si voyant », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, n°67, 2003, p.125-147 et Hervé Georgelin, *La fin de Smyrne. Du cosmopolitisme aux nationalismes*, Paris, CNRS Editions, 2005; Méropi Anastassiadou, *Salonique 1830-1912. Une ville ottomane à l'âge des réformes*, Leiden : E.J.Brill, 1997 ; Régis Darques, *Salonique au xxe siècle. De la cité ottomane à la métropole grecque*, Paris, CNRS éditions, 2000 ; pour une réflexion sur la notion de cosmopolitisme méditerranéen : Robert Escallier, « Le cosmopolitisme méditerranéen : Réflexions et interrogations », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, n°67, 2003, p.1-13.

cette absence de violences. Cependant, c'est plus certainement à l'action énergique des vice-consuls sur place et à la présence des missions religieuses européennes qu'on peut l'attribuer. La correspondance entre le vice-consul de France à Alexandrette, M. de Longeville, et Paul Cambon, ambassadeur à Constantinople, fournie et régulière, accélérée par la révolution du télégraphe, témoigne du souci qu'ont les autorités consulaires et diplomatiques de la situation des populations arméniennes en 1894-1896. Le vice-consul transmet les inquiétudes de la population, notamment de la colonie et des missions religieuses, et appelle à l'envoi de navires de guerre. Il est lui-même régulièrement informé en temps réel de l'étendue des massacres, comme le vice-consul de France à Mersine, M. Summaripa, par les missions religieuses établies dans l'arrière-pays : ce sont notamment les Lazaristes d'Akbès qui ont à déplorer des attaques envers leurs barataires chrétiens, et qui en appellent à la protection consulaire. En dépit de la qualité des informateurs, de la fréquence et de la précision des rapports, transmis aux autorités françaises, l'ambassadeur de France ne peut que déplorer la frilosité et l'indifférence de sa hiérarchie pour les événements extérieurs⁸⁷. Giuseppe Levante, agent consulaire d'Italie à Alexandrette, abreuve également le Cavalier Vitto, consul d'Italie à Alep, d'informations au jour le jour sur la situation dans les environs d'Alexandrette, décrivant les attaques menées par les Kurdes, les Circassiens et les musulmans de l'arrière-pays et réclamant l'envoi de navires de guerre pour veiller sur la colonie et les chrétiens⁸⁸. En 1909, les ambassades européennes bénéficient à nouveau de rapports circonstanciés des postes consulaires et des croiseurs qui patrouillent dans le golfe d'Alexandrette. Le vice-consul français d'Alep, Fernand Roqueferrier, le vice-consul de Grande-Bretagne à Alexandrette, Augustin Catoni, informent avec précisions leurs autorités de tutelle : *kaïmakam* par *kaïmakam*, et au jour le jour, ils livrent à une description des massacres, s'attachent à chiffrer le nombre de victimes dans chaque village, livrent les noms de certains auteurs identifiés des attaques⁸⁹. Ils s'appuient pour cela sur les informations qui leur sont transmises par les missions, notamment, dans le cas britannique, par le Révérend Kennedy, pasteur de la mission protestante d'Alexandrette, sise à Dörtyöl. Enfin, en 1915, les autorités diplomatiques bénéficient du rapport de mission de M. Guys, consul de France à la retraite, chargé d'examiner la situation interne à la Turquie, et qui décrit au mois de juillet les violences commises à l'encontre des Arméniens dans la région d'Alexandrette.⁹⁰ Par cette correspondance fournie et régulière, les vice-consuls remplissent leur rôle d'informateurs de premier choix, et pas seulement dans le domaine économique.

Les vice-consuls européens n'ont évidemment pas seulement un rôle d'information : ce sont eux qui prennent en charge la protection de leur colonie, mais surtout des chrétiens locaux lorsqu'ils

⁸⁷ Paul Cambon, Correspondance 1870-1924, T.1, Paris, Grasset, 1940, Lettre du 3 octobre 1895, p. 393.

⁸⁸ AER, Consulat Alep, 20, Vice-consul à consulat Alep, Alexandrette, 20 décembre 1895.

⁸⁹ NA, FO 424/219, vice-consul Catoni à consul Alep, Alexandrette, 22 mai 1909.

⁹⁰ MAE, Guerre 1914-1918, Turquie, t.906, fol.34, Rapport de M. Guys remis à l'Ambassade de France, Constantinople, le 24 juillet 1915.

sont menacés. À cet égard, même s'ils ne bénéficient pas du soutien de leur gouvernement pour mettre en place une action concertée à l'échelle de l'Empire, ils ont une marge de manœuvre importante, le soutien (puis la reconnaissance) de leur hiérarchie (consul et ambassadeur). Les vice-consuls d'Alexandrette et les consuls d'Alep s'illustrent à cet égard pendant les troubles de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. En 1895, le vice-consul de France à Antioche, Albert Potton, joue le rôle de médiateur avec les autorités ottomanes : il rencontre le commissaire extraordinaire envoyé par le gouvernement ottoman pour enquêter dans la ville, négocie avec les chefs arméniens l'éloignement des éléments les plus agités, il s'efforce de démentir les rumeurs qui échauffent les esprits.⁹¹ A Alexandrette, la population chrétienne se réfugie dans les vice-consulats et dans les maisons européennes pour échapper aux massacres, et les vice-consuls d'Italie (Giuseppe Levante), d'Allemagne (Théodore Belfante), d'Angleterre (Augustin Catoni) et de France (Amédée de Longeville) se rendent en procession chez le *kaimakam* pour lui demander d'assurer la sécurité des chrétiens en mettant à disposition 300 soldats, et de revenir sur sa décision de désarmer tous les partis, qui risque de nuire uniquement aux chrétiens⁹². L'intercession et la médiation sont ici organisées dans un cadre collectif par les vice-consuls de la ville. Enfin, pour secourir les Lazaristes d'Akbès et les ramener à Alexandrette., Amédée de Longeville envoie son *cawas* et cinq *zaptie*. Lorsqu'en 1909, les Kurdes s'attaquent à nouveau aux chrétiens, le couvent des Lazaristes prend en charge les populations menacées: ces derniers accueillent dans les murs de la mission plus de 1600 chrétiens des alentours. Devant la gravité de la situation – attaques renouvelées des Kurdes et épuisement des vivres - le Supérieur de la mission s'adresse aux vice-consulats de France à Alexandrette et Mersine pour qu'ils assurent sa protection. Le consul de France à Alep, M. Roqueferrier, arrive sur place avec son drogman, Marcel Balit, et 200 soldats. C'est aussi ce dernier qui joue un rôle fondamental en participant à l'intervention des navires français dans la baie de Bazit⁹³. Les autorités consulaires françaises ne sont pas les seules à se distinguer par leur capacité à assurer une protection aux populations chrétiennes en danger. Le vice-consul de Grande-Bretagne, Joseph Catoni, non seulement fait un rapport détaillé à son supérieur, le consul Fontana à Alep, contacte le gouverneur civil et le commandant militaire d'Alexandrette pour leur enjoindre de prendre des mesures immédiates et énergiques, obtient un renforcement des patrouilles de nuit, et l'envoi du navire britannique *Diana* pour protéger les sujets britanniques et le consulat. Le consulat ainsi que les églises de la ville (en particulier le couvent des carmes) servent à accueillir les populations chrétiennes terrorisées, et une centaine de personnes se réfugient dans la mission protestante du pasteur Kennedy. L'agent consulaire d'Italie, quant à lui, prend une part active à la protection des carmes de Beilan, sauvant la vie des deux missionnaires (le Père Bonaventure et le Père Angelo), ce qui lui vaut par la suite une grande

⁹¹ Albert Potton (1854-1921). *Un Lyonnais dans le proche Orient. Souvenirs de famille*, Lyon, Imprimerie A.Rey, sans date, p.19.

⁹² AER, Consulat Alep, 20, vice-consul à consul Alep, Alexandrette, 20 décembre 1895.

⁹³ Raymond Kévorkian, « La Cilicie », *art. cit.*

reconnaissance des pères carmes⁹⁴. À Antioche, les capucins accueillent un grand nombre de Grecs et de familles arméniennes. Les vice-consuls par ailleurs obtiennent des gouvernements français et italiens, du Comité de secours protestant, des subsides, qui s'ajoutent à des souscriptions locales et qui permettent de venir au secours des victimes arméniennes⁹⁵. Protecteur des chrétiens d'Orient, le personnel consulaire et missionnaire pallie donc l'incurie du pouvoir local, fait preuve d'initiative et de concertation. La capacité d'intervention à l'échelle locale et les décisions des consuls sont reconnues et saluées *a posteriori* par tous les gouvernements européens. En 1909, M. Roqueferrier, consul de France à Alep, puis en 1913, O. Laporte, son successeur, veulent faire obtenir à Albert Potton la légion d'honneur en reconnaissance de son action envers les Arméniens d'Antioche en 1896 et en 1909.⁹⁶ Du côté britannique, Joseph Catoni peut arguer de ses activités au consulat d'Alep durant les troubles arméniens des années 1890 pour solliciter la nationalité britannique.⁹⁷ Les rapports d'information politique de Joseph Catoni, son courage et son tact dans ses relations avec les autorités ottomanes sont reconnus comme exceptionnels par le *Foreign Office*⁹⁸. C'est, entre autres, parce qu'il s'est illustré pendant les troubles de 1909 que Joseph Catoni se voit naturalisé sujet britannique à la sortie de la Première Guerre mondiale⁹⁹. Enfin, lorsqu'en 1911 se pose la question d'élever l'agence consulaire d'Italie à Alexandrette au rang de vice-consulat et de la confier à un vice-consul de carrière, les carmes d'Alexandrette prient à plusieurs reprises l'*Associazione Nazionale* de faire pression sur le ministère pour que Luigi Levante soit maintenu dans ses fonctions, notamment en raison de son action en 1909¹⁰⁰. Par ailleurs, les carmes d'Alexandrette, qui sont en grande majorité d'origine italienne, s'appuient sur l'aide reçue du vice-consulat d'Italie au couvent de Beilan lors des troubles de 1909 pour dénigrer la protection consulaire française et réclamer leur rattachement à la protection consulaire italienne. Également chaudement recommandé pour être décoré par le gouvernement italien en reconnaissance de son action lors des massacres d'avril 1909, son dossier est finalement laissé de côté, car « Levante ne manque certainement pas d'activité et d'intelligence mais a une incorrigible tendance à l'exagération et une grande vanité » qui sont susceptibles de créer des incidents diplomatiques¹⁰¹. Si la gestion de la question arménienne à l'échelle locale permet aux vice-consuls des puissances européennes de faire preuve d'initiative et de se concerter pour protéger les populations chrétiennes menacées, elle est aussi l'occasion de rivalités de prestige et de puissance. En effet, la capacité à protéger apparaît comme l'apanage des puissances et celle du consul va de pair avec le prestige national auprès des populations locales. En 1895, Giuseppe Levante craint que la présence de la

⁹⁴ AER, Consulat Alep, 19, G. d' Arpino à consul Alep, Alexandrette, 10 septembre 1913.

⁹⁵ CADN, Vice-consulat Alexandrette, vice-consul à l'Abbé Lagier, Directeur de l'Oeuvre des Ecoles d'Orient à Paris, Alexandrette, 5 octobre 1911.

⁹⁶ Albert Potton (1854-1921), *Un Lyonnais, op. cit.*, p.28.

⁹⁷ NA, HO 144/971/B36291, A. Catoni au Marquis de Lansdowne, Alexandrette, 22 avril 1901.

⁹⁸ NA, HO144/971/B36291, A. Fontana au consulat britannique à La Canée en Crète, Alep, 13 octobre 1919.

⁹⁹ NA, HO 144/971/B36291, A. Fontana au consulat britannique à La Canée en Crète, Alep, 13 octobre 1919 ; et lettre de G.Fitzmaurice, ambassade de Grande-Bretagne à Constantinople à A. Catoni, 16 juin 1909, Papiers privés Beard.

¹⁰⁰ AER, Alep, 30, Père Serafin d'Arpino, Supérieur des Carmes à M. Schiaparelli à Turin, Alexandrette, 27 septembre 1911.

¹⁰¹ AER, Alep, 30, Ambassade Constantinople à consul Alep, Constantinople, 19 octobre 1910.

marine britannique ne fasse de l'ombre à l'Italie et demande un navire pour protéger la colonie italienne (réduite) et les chrétiens, mais aussi pour soutenir l'honneur de la nation italienne, grandement estimée par les populations locales¹⁰². Lors de l'intervention de 1909, la France apparaît comme très sensible à son prestige, et en compétition avec les autres marines européennes qui croisent dans le golfe d'Alexandrette¹⁰³. Enfin, les opérations de secours des Arméniens donnent aussi lieu à des rivalités entre autorités consulaires et missions religieuses : si les carmes profitent des événements de 1909 pour mettre en valeur leur action au service des communautés locales auprès du *Bulletin de l'Œuvre d'Orient*, le vice-consul de France tempère leur récit des événements. Il leur reproche de s'attribuer le beau rôle : le dévouement des carmes n'aurait rien été sans le soutien logistique et financier des autorités consulaires et des gouvernements¹⁰⁴.

La « question arménienne », telle qu'elle s'exprime dans la région d'Antioche et d'Alexandrette entre les années 1890 et 1915 est donc le révélateur des transformations politiques, sociales et économiques que vit la région dans le cadre impérial, et du rôle qu'y jouent les puissances européennes, à travers leur réseau consulaire et missionnaire. Dans ce dernier cas, il faudrait nuancer l'inertie apparente des gouvernements européens à l'égard des droits des Arméniens, en invoquant la possibilité de mettre en œuvre une action à deux échelles, l'échelle locale compensant l'immobilisme contraint ou volontaire de l'action officielle du gouvernement.¹⁰⁵ Si, à l'échelle impériale, la France, la Grande-Bretagne et la Russie n'ont pas réussi à mettre en œuvre une politique contraignante, l'échelle locale laissait aux différentes puissances une certaine marge de manœuvre. Les consuls sont de véritables agents de liaison et de renseignements, jouant un rôle essentiel dans la protection des populations chrétiennes de l'Empire, comme ils l'ont fait dès la période moderne et comme ils peuvent également le faire dans d'autres terrains étrangers et coloniaux depuis le milieu du XIX^e siècle, avec des fonctions sans cesse élargies¹⁰⁶. Cette « diplomatie à deux échelles » met donc en lumière l'investissement des représentants européens dans la société ottomane, leurs réseaux, leurs facultés de médiation et leur sens du devoir.

¹⁰² AER, consulat Alep, 20, vice-consul à consul Alep, Alexandrette, 20 décembre 1895.

¹⁰³ Raymond Kévorkian, « La Cilicie », *art. cit.*

¹⁰⁴ CADN, Alexandrette, 3, vice consul à l'Abbé Lagier, Directeur de l'oeuvre des Ecoles d'Orient à Paris, Alexandrette, 5 octobre 1911.

¹⁰⁵ De la même manière que les missions peuvent jouer ce rôle d'auxiliaire officieux à l'échelle locale, en marge de l'action officielle des gouvernements, les vice-consuls sont à la fois les témoins privilégiés et des acteurs locaux qui ont une marge d'action informelle leur permettant de jouer un rôle officieux en faveur des Arméniens, que n'est pas prêt à endosser leur gouvernement. Voir Isabelle Dasque, « Le Quai d'Orsay, une citadelle du cléricisme ? Religion et culture des diplomates à la Belle Époque », dans Gilles Ferragu et Florian Michel (dir.), *Diplomatie et religion*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, p. 41.

¹⁰⁶ Nicole Tixier, « La Chine dans la stratégie impériale : le rôle du Quai d'Orsay et ses agents », dans Hubert Bonin, Catherine Hodeir, Jean-François Klein (dir.), *L'Esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression et réseaux du patronat colonial en France et dans l'empire*, Paris, Publications de la SFHOM, 2008, pp. 65-85.

Les missions : entre insertion locale, propagande religieuse et défense des intérêts nationaux

L'Empire ottoman : une terre de mission en plein renouveau au XIX^e siècle

L'essor des missions religieuses dans le sandjak d'Alexandrette

À la fin du XIX^e siècle, et au début du XX^e siècle, le *sandjak* d'Alexandrette profite d'un renouveau de l'essor des missions catholiques, qui ouvrent des maisons au Levant. Leur présence au Liban, en Syrie et en Palestine a connu une première croissance à l'époque moderne, et de nombreux ordres s'établissent au Liban ou en Syrie, en particulier dans la région d'Alep. Parmi les ordres les plus présents à l'époque moderne, on trouve les Franciscains de Terre Sainte, les Carmes déchaux et les Jésuites. Ils ouvrent un réseau d'établissements scolaires missionnaires, mettent en place des confréries de fidèles adultes, invitant les fidèles à une foi plus personnelle et réfléchie¹⁰⁷. Le dynamisme des missions dont profite le *sandjak* d'Alexandrette au XIX^e siècle tient à plusieurs facteurs : un renouveau des vocations religieuses, en particulier en France, où les effectifs du clergé triplent entre 1830 et 1878, fournissant des bataillons pour la mission ; la restauration d'ordres anciens et la création de nouvelles congrégations missionnaires, notamment féminines, comme les sœurs de Saint Joseph de l'Apparition, fondées en 1832 par Emilie de Vialar et vouées dès l'origine à un apostolat missionnaire ; enfin, le soutien permanent des autorités politiques et de la diplomatie aux congrégations religieuses à l'étranger, et ce, même en France après 1905. L'interdiction faite aux congrégations religieuses d'enseigner ne concerne pas, en effet, les ordres français à l'étranger, et les missions bénéficient au contraire de la reconversion d'un personnel congréganiste enseignant interdit en France¹⁰⁸. Du côté italien, les effectifs religieux diminuent pendant la première moitié du XIX^e siècle, sous l'effet des confiscations de patrimoine et de l'instauration du service militaire obligatoire. Cependant, dans les premières années du XX^e siècle, l'expansion reprend et le maintien de la hiérarchie latine d'Orient et des congrégations religieuses dans l'orbite italienne est une priorité des Affaires étrangères italiennes¹⁰⁹.

L'occidentalisation dont les missionnaires sont les vecteurs est portée par l'expansion politique, économique et diplomatique et par l'ingérence croissante des puissances européennes dans les affaires ottomanes, qui s'exerce notamment par la protection apportée aux congrégations par les consuls européens face aux autorités ottomanes. Les résidences missionnaires sont souvent localisées en ville,

¹⁰⁷ Bernard Heyberger, *Les chrétiens du Proche-Orient au temps de la réforme catholique*, Rome, EFR, 1994.

¹⁰⁸ Chantal Verdeil, « Travailler à la renaissance de l'Orient chrétien. Les missions latines de Syrie (1830-1945) », dans *Proche-Orient Chrétien*, 2001, 51 (3-4), pp. 267-316.

¹⁰⁹ Daniel Grange, *L'Italie et la Méditerranée (1896-1911). Les fondements d'une politique étrangère*, Rome, Ecole Française de Rome, 1994, p. 707.

même si l'augmentation des vocations et des moyens financiers permet de multiplier les installations. Des missions des villes dépendent parfois des missions rurales : c'est le cas par exemple de la mission des carmes d'Alexandrette qui possède une maison à Beilan. La présence de communautés levantines nombreuses et d'une bourgeoisie chrétienne ouverte sur l'Europe expliquent la floraison de missions dans les échelles du Levant, dont Alexandrette est un exemple.

En 1904, on trouve dans le *sandjak* d'Alexandrette des Franciscains et des Franciscaines de Terre Sainte à Alexandrette, des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition à Antioche et à Alexandrette, des Carmes à Alexandrette et à Beilan, des Capucins à Antioche, une mission jésuite à Kessab. On pourra y ajouter les Lazaristes d'Akbès, qui sont officiellement rattachés sur le plan politique à Adana (Cilicie), mais qui font pragmatiquement appel aux autorités françaises à Alexandrette (et Mersine) pour défendre leurs intérêts, et qui sont, après la Première Guerre mondiale, rapatriés à Kirik-Khan, dans le *sandjak* d'Alexandrette. Les vieux ordres que sont les Capucins, les Franciscains et les Carmes sont installés dans la région depuis l'époque moderne. La présence de Capucins dans le nord syrien date de 1626, et en 1846, un missionnaire de la province de Parme, le père Basile de Novare, établit une mission catholique à Antioche, dans une petite maison du quartier musulman. Après son assassinat en 1851, les Capucins reviennent et entament la construction d'une chapelle et d'un hospice, achevé en 1860. En 1855, la grotte de Saint-Pierre, appartenant au Patriarcat grec orthodoxe, leur est confiée. Le tremblement de terre de 1872 met à terre l'hospice et la chapelle, jusqu'à la reconstruction, achevée en 1882. Ils fondent également une école à Antioche. Les Franciscains sont présents à Kessab, Alexandrette et Antioche, où le père Basile, supérieur de la mission, achète un terrain en 1880. Les Franciscains y tiennent une église, un couvent, et ouvrent une école à Kessab, en 1901. À Alexandrette, ils installent en 1901 dans une maison, dite Hospice de Terre Sainte, deux religieux chargés d'accueillir les pèlerins en voyage vers la Palestine. La mission des pères carmes s'établit à Alexandrette dans les années 1860 : ils récupèrent une église bâtie par les Capucins, qu'ils font agrandir, et construisent un couvent et une école ; à Beilan, ils fondent également un couvent, une école et une église paroissiale en 1901. Ces communautés sont rejointes par d'autres nouveaux ordres, représentatifs de cet essor des vocations et des missions au Levant : les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, qui fondent, en 1887, à Alexandrette, une école paroissiale temporairement installée dans les locaux de la paroisse latine. Ce sont finalement deux écoles qui voient le jour, les sœurs confiant les garçons aux pères carmes et se chargeant de l'éducation des filles ; elles montent également un dispensaire. À Antioche, les sœurs s'installent en 1905 et créent en 1909 une école, un orphelinat et un dispensaire à destination de la population arménienne. Les Frères des Écoles chrétiennes sont les derniers arrivés à Alexandrette en 1912 ; l'année suivante ils créent un établissement scolaire dans la ville.

Le quotidien de la mission en terre ottomane: installation, personnel missionnaire et moyens financiers

Plusieurs considérations président à l'ouverture des missions religieuses au Levant : les besoins en œuvres missionnaires (scolaires et charitables), mais aussi des aspects plus concrets, comme la densité de l'offre missionnaire déjà présente, la présence d'une potentielle clientèle, l'assurance de protections, et les conditions financières d'installation. Les projets d'installation reposent sur le recensement des populations selon des critères religieux : le nombre de catholiques (effectifs ou potentiels) justifient une installation. Ainsi, le projet d'ouvrir une maison jésuite à Antioche, au début du siècle est abandonné, car à la communauté catholique d'Antioche est trop restreinte. La mission est finalement abandonnée aux Capucins en 1847¹¹⁰. Le nombre de fidèles effectif ou potentiel explique peut-être également que les missions catholiques soient plus nombreuses à Alexandrette qu'à Antioche, jusqu'à la Première Guerre mondiale. Les chrétiens autochtones y sont plus nombreux, auxquels s'ajoutent des familles levantines installés dans les années 1860 et des Européens venus réaliser les grands projets d'infrastructures (ingénieurs et ouvriers -notamment un grand nombre d'Italiens- du port et du chemin de fer) au tournant du siècle. Le coût de l'installation est également pris en compte par plusieurs des missions dans le *sandjak*. En 1881, les Lazaristes cherchent à ouvrir une mission au Levant : pensant d'abord à Chypre, ils s'intéressent ensuite à Beyrouth et Tripoli, mais le nombre de missions déjà installées et les prix trop élevés des terrains les détournent d'y ouvrir une mission. Ils décident de s'établir entre Alexandrette et Antioche, sachant qu'une mission existe déjà à Akbès. Les prix sont abordables, les conditions du lieu prometteuses et ils décident d'y ouvrir une maison : en mai 1882, dix-huit trappistes arrivent¹¹¹. Les pères peuvent construire un couvent provisoire et défricher 40 hectares de terrain sur les 900 qu'ils possèdent. Le critère financier explique que la plupart des missions profitent pour leur installation de donations faites par des familles de notables¹¹². C'est le cas en particulier de la mission des carmes d'Alexandrette qui reçoit de la famille Marcopoli d'Alep en 1867 un terrain sis rue Beauregard où ils peuvent ériger leur couvent. Comme beaucoup de propriétés de missions, celle des carmes d'Alexandrette relève du régime de la propriété des fondations pieuses (*waqf*), qui leur assurent une certaine protection par son caractère inviolable et leur permettent d'acquérir une véritable emprise sur l'espace urbain¹¹³. Cependant, le droit musulman ne connaissant pas le concept de personne morale, les acquisitions et ventes de propriétés doivent se faire au nom d'une personne physique, jusqu'en 1913¹¹⁴. Cela explique le recours nécessaire à des personnes qui s'occupent de prendre en charge les achats et ventes de terrains au profit des congrégations religieuses,

¹¹⁰ Chantal Verdeil, *La Mission jésuite du Mont-Liban et de Syrie (1830-1864)*, Paris, Les Indes Savantes, 2011, p. 204.

¹¹¹ Lazaristes, 117 a, *La Congrégation de la Mission en Syrie*, par M. Devin, visiteur, revu par M. Destino, s.d.

¹¹² Chantal Verdeil, *La Mission jésuite*, op. cit., p. 34.

¹¹³ Leila Fawaz, Robert Ilbert, « Political relations between city and state in the Colonial Period », dans Peter Sluglett (dir.), *The Urban Social History of the Middle East 1750-1950*, Syracuse University Press, 2008, p.141 et suivantes.

¹¹⁴ Gilles Ferragu, « Eglise et diplomatie au Levant au temps des Capitulations », dans *Rives nord-méditerranéennes*, n°6, 2000, pp. 69-78.

grâce au principe du prête-nom. Les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition font donc inscrire leur terrain d'Alexandrette au nom de Joseph Catoni. Quatre ans après l'achat, les sœurs font également inscrire leur propriété en bien *waqf*¹¹⁵. En dehors de ces pratiques de donations ou de prête-noms, les fidèles peuvent accorder leurs services aux congrégations religieuses dans l'acquisition de terres, pour contourner les obstacles dressés par les autorités ottomanes, ou simplement, pour s'assurer de terrains à meilleur prix. Ainsi, lorsque les carmes d'Alexandrette veulent acheter en 1885 des terrains à Beilan pour les besoins de la mission, de crainte que les vendeurs ne profitent de la situation, c'est Joseph Sader, l'un des membres de la paroisse et grand négociant, qui s'occupe de l'acquisition. Cet achat est effectué à titre gratuit dans le seul but de rendre service au couvent¹¹⁶. Ces services rendus et l'inscription des terrains des congrégations religieuses au nom d'un des fidèles sont la source de complications permanentes avec les autorités ottomanes, qui contestent aux congrégations leurs propriétés. Ainsi, en 1886, le *kaimakam* de Beilan met en cause le titre de propriété de l'hôpital des carmes, inscrit au nom de Joseph Sader¹¹⁷. C'est pourquoi les congrégations religieuses ont souvent besoin de la médiation des autorités consulaires dans les relations avec les autorités ottomanes : qu'il s'agisse de vente ou d'achat, de reconnaissance de titres de propriété, de droits de construction, l'action de ces derniers s'avère souvent essentielle et relève alors de leur devoir de protection¹¹⁸.

Le personnel missionnaire envoyé dans le *sandjak* est de qualité inégale, et la confrontation des archives des consulats avec celle des congrégations met en lumière la diversité des missions. Les vitrines florissantes que constituent les missions de la résidence d'Alexandrette contrastent avec les difficultés que connaissent les missions rurales de Beilan ou d'Akbès. En effet, à la fois en termes de caractère, de formation et de nombre, les missions de la ville semblent mieux pourvues que les missions rurales. Les carmes d'Alexandrette reçoivent souvent des frères bénéficiant d'une solide formation et ont pour ambition de pouvoir accueillir de jeunes frères dans leur couvent et de leur offrir un enseignement. Ils peuvent s'appuyer pour cela sur plusieurs frères, dont l'un était supérieur de la province romaine, l'autre a fait une partie de ses études à l'Université Grégorienne, fondée à Rome en 1551 par Ignace de Loyola pour la formation intellectuelle de jeunes jésuites et prêtres destinés à la mission. À l'inverse, les missions rurales de Beilan et d'Akbès témoignent du faible nombre de missionnaires et de leurs difficultés. Les personnalités difficiles du couvent lazarisite d'Akbès en rendent la gestion compliquée pour l'ordre. Le supérieur de la mission pendant de longues années, M. Destino, dépense sans compter ; son successeur, M. Dinka, a fait tout ce qu'il a pu pour quitter la congrégation, mais est resté faute de perspectives ; M. Malaval est décrit comme un homme au caractère entier et irascible, entêté et volontaire qui ne lui concilie pas les sympathies¹¹⁹. Lorsqu'en

¹¹⁵ CADN, Ambassade Constantinople, 644, Alexandrette, vice-consul de France à Ambassade Constantinople, 7 mars 1913.

¹¹⁶ Carmes, 494/d, Extrait de minute, vice-consulat de France, Alexandrette, 30 mai 1885.

¹¹⁷ Propaganda Fide, Syria 4, Préfet général des Carmes de Syrie à Propaganda Fide, Tripoli de Syrie, 16 janvier 1886.

¹¹⁸ Cf *infra*.

¹¹⁹ Lazaristes, 116a, Visiteur canonique au Supérieur général, Beyrouth, 4 mars 1900.

1875, le Délégué Apostolique veut faire d'Akbès un centre de mission rayonnant sur les montagnes alentours, les frères ne peuvent eux-mêmes former des maîtres et des maîtresses. Il leur faut le secours de la congrégation des Filles de la Charité, chargées de fonder une école normale afin d'y former des maîtres d'école¹²⁰. À cela s'ajoute un problème de nombre : les vocations ne se pressent pas pour arriver dans ces missions reculées et isolées de Syrie ; c'est le cas également à Beilan, dont l'école de garçons doit fermer, faute de personnel missionnaire¹²¹. La gestion quotidienne des missions donne également à voir les difficultés financières que rencontrent les missions rurales. Si les missions reçoivent, à divers titres, des subventions des gouvernements nationaux (français, italien) et de la *Propaganda Fide*, les problèmes financiers sont récurrents, en particuliers lorsqu'ils sont couplés à une mauvaise gestion des ressources. Tandis que le couvent des carmes d'Alexandrette peut bénéficier, par exemple, de dons de fidèles aisés (tel Cosmo Belfante), les missions rurales sont souvent marquées par une plus grande pauvreté. À Akbès, les finances des Lazaristes sont au plus mal. Malgré l'immensité des terrains possédés par la mission, le couvent n'a pas les ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins. La maison récolte son vin, son blé, ses pommes de terres, bénéficie d'un loyer de 5000F sur une maison d'Alep et de subventions du gouvernement français et des Écoles d'Orient, auxquelles il faut ajouter des honoraires de messe. Cependant, aucun argent n'est mis de côté par les frères et les manques à gagner sont nombreux ; les forêts ne peuvent être exploitées à cause du manque de voies de communications, les plaines sont affermées, mais de nombreux métayers fuient en emportant récoltes et bétail et sans payer. Cette situation semble surtout aggravée par la mauvaise gestion des frères, en particulier du supérieur, M. Destino, qui, pour construire un couvent de sœurs, achète des terrains, sans avoir les moyens de les régler¹²². À son départ, au milieu des années 1890, il laisse la caisse vide et les frères avec des dettes. À la fin de la décennie, des mesures énergiques sont donc prises pour remettre la situation financière à flot : la mission abandonne la culture des grands terrains qui se trouvent trop éloignés pour être utilement surveillés, les terrains autour de la résidence suffisant pour assurer la nourriture nécessaire aux frères et aux pauvres du village¹²³.

Enfin, les écoles du *sandjak* d'Alexandrette viennent illustrer les différences entre « écoles de résidences », vitrines de l'enseignement congréganiste missionnaire (à Alexandrette ou Antioche) et « écoles sous le chêne » des missions rurales, plus fragiles et modestes¹²⁴. Les écoles des lazaristes d'Akbès sont modestes, même si l'ambition initiale, au milieu des années 1870, était d'ouvrir un collège à l'instar de celui d'Antoura au Liban. À la fin des années 1890, les Trappistes ont monté deux écoles : l'école de garçons est confiée à un maître laïc qui enseigne le turc. L'école des filles est confiée

¹²⁰ Lazaristes, 117c, A. Devin au Supérieur des Lazaristes, Alep-Akbès, 30 octobre 1875.

¹²¹ Carmes, 494d, Supérieur des Carmes à Ambassade de France Constantinople, Tripoli de Syrie, 1887.

¹²² Lazaristes, 116a, Visiteur canonique au Supérieur général, Paris, 30 mai 1891.

¹²³ Lazaristes, 116a, Visiteur canonique au Supérieur général, Beyrouth, 11 mai 1897.

¹²⁴ Chantal Verdeil, « La classe « sous le chêne » et le pensionnat : les écoles missionnaires en Syrie (1860-1913) entre impérialisme et désir d'éducation », dans *Outre-mers*, t. 94, n° 354-355, 2007, pp.197-221.

à deux maîtresses, que les frères espèrent remplacer par des sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition¹²⁵ ou des Filles de la Charité. Les maîtres enseignent l'arménien, le turc, le calcul, la géographie, tandis que des cours du soir en français sont assurés par les missionnaires. L'enseignement est dispensé dans des conditions rudimentaires : en l'absence de local et d'argent, la classe se fait en plein air à Akbès. Les missionnaires se chargent, avec difficulté, de recruter les professeurs à Marache, de leur assurer un salaire élevé pour les faire venir s'installer à Akbès en acceptant l'isolement et les rudes conditions de vie. Ce mode de fonctionnement ne se différencie pas de celui des écoles de résidences, mais l'éloignement des missionnaires, les tracasseries des autorités ottomanes et les conflits locaux rendent ces écoles de villages plus fragiles. À Beilan, par exemple, l'école de garçons des Carmes doit fermer ses portes au bout de quelques années, après des relations conflictuelles avec les autorités ottomanes et faute de personnel enseignant. Une école missionnaire rurale comme celle d'Akbès ou de Beilan ne se distingue alors que peu des écoles tenues par les religieux orientaux et critiquées par les missions européennes.

Les missionnaires et la société ottomane

Les missionnaires du *sandjak* d'Alexandrette entretiennent des relations complexes avec les communautés chrétiennes autochtones. Leur intégration dans la société ottomane se fait par divers vecteurs : la place que tient la paroisse dans la ville et les écoles ouvertes par les missions sont des lieux d'insertion majeurs. Le rôle tenu par la paroisse des carmes d'Alexandrette est un exemple de bonne insertion dans la société chrétienne autochtone et dans la ville : elle parvient à fédérer des chrétiens de divers rites en son sein. Les carmes d'Alexandrette, au nombre de trois en 1913, sont aidés dans leur services par deux prêtres ottomans, l'un maronite et l'autre syriaque. La paroisse parvient en conséquence à fédérer les chrétiens de divers rites de la ville : la paroisse administre environ 250 chrétiens latins, 200 maronites, 150 arméniens, et quelques familles chaldéennes, soit un total de 600 fidèles¹²⁶. Les registres de la paroisse en témoignent : cette dernière est au cœur de la vie des fidèles des divers rites, qui viennent pour les grandes occasions de la vie. Baptêmes et mariages, parfois mixtes au sein de la communauté chrétienne ottomane (entre arméniens et syriaques catholiques par exemple), y sont célébrés, marquant les différentes étapes la vie des fidèles. Ces célébrations reflètent en tout cas une certaine perméabilité des frontières rituelles au sein de la communauté catholique d'Alexandrette et du rôle central que joue la paroisse latine des carmes. Les écoles tenues par les congrégations missionnaires constituent également un creuset où se mélangent des élèves de tous rites et confessions. Les écoles missionnaires du *sandjak* ne s'adressent en effet pas seulement aux catholiques, mais sont fréquentées par toutes les religions. L'école rurale d'Akbès par exemple

¹²⁵ Lazaristes, 116a, Visiteur canonique au Supérieur général, Beyrouth, 19 avril 1912.

¹²⁶ Carmes, 493/d, Père Serafino à Supérieur des Carmes, Alexandrette, 13 janvier 1913.

n'accueille pas seulement des enfants catholiques, mais aussi des arméniens schismatiques, des protestants et des musulmans. Ainsi en est-il également de l'école des sœurs de Saint Joseph d'Alexandrette, qui, en 1905, accueille 209 enfants de cultes divers, même si la majorité des élèves est catholique de rite latin. On trouve parmi leurs élèves des maronites, des arméniens catholiques, des grecs catholiques, des syriaques, des chaldéens, des orthodoxes, des musulmans et des juifs. L'école des sœurs de St Joseph à Alexandrette accueille, en 1907, 160 jeunes filles réparties en quatre classes. La plupart des jeunes filles sont ottomanes, à côté de quelques jeunes italiennes et françaises et la répartition confessionnelle est la suivante : 80 grecques-orthodoxes, 30 maronites, 10 chaldéennes, 10 arméniennes-catholiques, 9 catholiques¹²⁷. Ces écoles de missions possèdent une certaine force d'attraction, car elles sont, avant guerre, pour partie ou totalement gratuites : elles attirent alors un public modeste de familles qui mettent en elles leurs espoirs de réussite pour leurs enfants. C'est le cas de celles d'Akbès qui, en dépit de leur modestie, connaissent un certain succès puisque les élèves des écoles arméniennes quittent leurs établissements pour arriver chez les frères. Enfin, ces missions contribuent à la scolarisation des filles, dont la tâche est confiée aux ordres féminins.

Cependant, les missionnaires se heurtent à plusieurs obstacles dans leur mission d'unité des chrétiens et dans leur propre intégration. La maîtrise des langues est essentielle pour l'insertion dans la société ottomane. En effet, à la fois pour la prédication, pour l'évangélisation et pour tisser des relations de proximité avec leurs fidèles, les missionnaires européens doivent être familiers des langues qui se parlent dans la région. Or, à cet égard, il y a une nette différence entre les missions urbaines et les missions rurales. La mission des carmes d'Alexandrette répond aux exigences d'une communauté diverse et souvent polyglotte : les frères font couramment usage de l'arabe, de l'italien et du français, et régulièrement, ils invitent pour des retraites spirituelles des missionnaires « indigènes » aptes à s'adapter à leurs paroissiens. La mission des Lazaristes à Akbès est moins bien lotie : située à la frontière des pays où l'on parle l'arabe et où l'on parle le turc, avec une forte communauté de fidèles arméniens, elle ne peut absolument pas négliger la connaissance de ces trois langues. Or, les circonscriptions provinciales de l'ordre constituent un obstacle à la bonne réalisation de la mission. La maison d'Akbès appartenant à la province de Syrie, ce sont surtout des missionnaires parlant arabes qui y sont envoyés. Cela ne correspond pas aux besoins locaux : en effet, le public principal de la mission est composé des catholiques de la région, qui parlent essentiellement le turc. Si certains missionnaires arrivent à lire l'évangile et à confesser en turc, ils ne peuvent pas prêcher dans cette langue. En outre, certains missionnaires syriens sont un peu raides sur la question de la langue, voyant dans cette dernière un élément clé de leur identité : tel missionnaire lazarusite syrien refuse de parler une autre langue que l'arabe¹²⁸. La province de Constantinople possède plusieurs frères sachant le turc, mais n'en envoie pas à Akbès et les missionnaires de la province de Syrie qui ont peiné pour apprendre

¹²⁷ Jean Riffier, *Les Œuvres françaises en Syrie (1860-1923)*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.85.

¹²⁸ Lazaristes, 116a, Visiteur canonique au Supérieur général, Paris, 30 mai 1891.

l'arabe n'ont souvent guère l'intention de se mettre en sus à apprendre le turc¹²⁹. L'autre obstacle auxquels sont confrontés les missionnaires tient à la perception des Eglises locales et à leurs divisions. Les missions latines viennent en effet moins pour réaliser des conversions que pour relever une chrétienté orientale jugée le plus souvent décadente et en perdition. Les lazaristes d'Akbès décrivent le clergé local comme « avili et mercenaire » et la population, chrétienne ou non, de manière dépréciative¹³⁰. La perception qu'ont les lazaristes des populations chrétiennes locales, de leur ignorance, qui les rendrait perméables au schisme ou à l'erreur, de la nécessité d'une régénération morale reflète bien les caractéristiques du regard missionnaire sur les Églises locales.¹³¹ Le travail des missions témoigne aussi de sociétés chrétiennes désunies et les missionnaires se retrouvent pris dans des rivalités de clocher. Akbès abrite ainsi 8 à 9000 Arméniens convertis au catholicisme latin et une vingtaine de familles maronites. Les chefs de ces familles sont des ouvriers venus du Liban pour extraire le goudron des cèdres qui se trouvent dans les montagnes de l'Amanus. Or la majorité de la population catholique, d'origine arménienne, se plaint que l'un des frères, maronite, favorise cette Église, dont les membres commencent à devenir plus nombreux à Akbès, fréquentent davantage l'église et s'attachent aux missionnaires¹³². Ces rivalités entre Églises à l'échelle locale se rejouent dans la hiérarchie religieuse : l'évêque maronite d'Alep, dont dépendent les fidèles maronites d'Akbès, est soupçonné de vouloir soustraire ses fidèles à l'administration des frères. De même, les Lazaristes, voyant que les frères ignorent le turc et l'arménien qui sont des langues parlées dans la région, envisagent un temps de confier leurs fidèles arméniens fraîchement rattachés à l'Eglise catholique au primat des arméniens unis. Les querelles entre les Églises de divers rites éclatent alors au grand jour : le Délégué du Saint Siège en Syrie s'oppose à cette mesure, ne souhaitant pas, lui non plus, les voir sortir du giron des frères au profit d'une autre Église, même unie à Rome. Au sujet de la mission de Beilan également, le préfet des carmes de Syrie se plaint de l'Eglise arménienne schismatique du lieu, avec laquelle ils entretiennent des relations exécrables¹³³. Les grandes fêtes religieuses sont l'occasion pour les communautés d'afficher leur présence dans le paysage urbain, et parfois de leurs différends, alors que le XIX^e siècle voit l'avènement d'une piété plus démonstrative, festive et collective¹³⁴. Pour Pâques, la ville d'Alexandrette est en fête : le dimanche, la messe des latins est célébrée en grande pompe, dans une grange (en attendant la construction de la nouvelle église) ornée par toutes les bonnes volontés, au son de l'harmonium et des mandolines ; le lendemain, ce sont les grecs orthodoxes qui célèbrent Pâques, accompagnés d'un orchestre. Les deux communautés affirment la présence des églises chrétiennes dans la ville, même si les célébrations successives sont aussi le signe de la

¹²⁹ Lazaristes, 117c, M. Destino à Supérieur des Carmes, Akbès, 16 juillet 1884.

¹³⁰ Lazaristes, 117c, M. Combelles au Supérieur général, Akbès, 13 juin 1875.

¹³¹ Chantal Verdeil, « Travailler à la renaissance de l'Orient chrétien », *art. cit.*, p.267-316.

¹³² Lazaristes, 116a, Visiteur canonique à Supérieur général, Beyrouth, 1er mai 1893.

¹³³ Propaganda Fide, Siria 4, Préfet général des Carmes de Syrie à Propaganda Fide, Tripoli de Syrie, 16 janvier 1886.

¹³⁴ Chantal Verdeil, *La Mission jésuite*, *op. cit.*, p. 16.

concurrence qui peut exister entre elles¹³⁵. Enfin, les fidèles et les missions chrétiennes sont enfin confrontés aux missions protestantes, qui bénéficient de solides moyens financiers et dont l'efficacité est redoutée. Portées par l'élan du Réveil, les protestants cherchent à créer des Églises locales, perçues comme un préalable à la re-christianisation de l'Orient. Leur arrivée au Levant précède de quelques années la reprise des missions catholiques : en 1819, *l'American Board of Commissioners for Foreign Missions* envoie ses premiers missionnaires, d'abord en Palestine, puis au Liban¹³⁶. À Alexandrette, les missions protestantes sont de diverses origines. Il existe une mission américaine, qui bénéficie du soutien des arméniens et de la puissance financière de la diaspora, qui compte en 1917 des églises, des résidences, des écoles de filles et de garçons à Antioche, Beilan et Kessab. Les écoles britanniques du *sandjak*, financièrement très bien dotées¹³⁷, dépendent de *l'Association Irish and Scotch Reformed Presbyterian Mission*, rattachées au *Mission Board* de Belfast. L'antiprotestantisme des missionnaires catholiques envoyés au Levant est une constante.

Les missions : des vecteurs de l'impérialisme européen ?

Ici les intérêts des Carmes sont presque connexes aux intérêts français, du moins quant à la question des écoles, et cette question prime parce qu'elle est l'une des bases de notre influence en Syrie.¹³⁸

Les œuvres missionnaires, des œuvres nationales ?

En France, les œuvres de mission sont, en général, perçues comme le visage humain de la colonisation, y compris par les hommes politiques les plus favorables à la laïcité sur le territoire métropolitain. Même en France, après la séparation de l'Église et de l'État, selon l'adage de Gambetta, l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation. Missionnaires et diplomates travaillent main dans la main au service du rayonnement national à la veille de la Première Guerre mondiale, et en particulier dans l'Empire ottoman, où la France a le protectorat des chrétiens depuis François I^{er}. Les relations entre diplomatie et religion sont particulièrement anciennes et vivaces dans l'Empire ottoman, qui est, en outre, une terre de mission en plein renouveau au XIX^e siècle, notamment pour les missions françaises. Du côté français, le Quai d'Orsay est encore perçu comme une citadelle cléricale, les diplomates sont imprégnés de culture religieuse et il existe des liens étroits entre mission diplomatique et mission religieuse. Le religieux sert la diplomatie culturelle et les intérêts français,

¹³⁵ Victor Chapot, « D'Alexandrette au coude de l'Euphrate », dans *Le Tour du monde*, vol.XI, n°12, 25 mars 1905, p. 135.

¹³⁶ Chantal Verdeil, « Travailler à la renaissance de l'Orient chrétien », *art. cit.*, p. 267-316.

¹³⁷ Carmes, 493/d, Supérieur des Carmes de Syrie au Définitiveur Général, Tripoli de Syrie, 8 juillet 1911.

¹³⁸ CADN, Ambassade Constantinople série E, 627, vice-consul à ambassade Constantinople, Alexandrette, 12 avril 1904.

sans pour autant pouvoir être réduit à un rôle instrumental¹³⁹. De la même manière, l'Italie fait du protectorat religieux sur les chrétiens d'Orient, de la promotion des missions religieuses, de la défense de la langue et de la culture italienne un seul et même combat à la fois religieux et politique à la fin du XIX^e siècle. À la Consulta, les directives de Tomaso Tittoni, appelé par Giolitti aux Affaires étrangères en 1903, recommandent aux agents italiens à l'étranger la coopération avec la hiérarchie catholique et le soutien formel aux missionnaires : ces derniers deviennent alors « l'instrument de réserve » de la diplomatie italienne¹⁴⁰. C'est surtout le protectorat français qui est remis en cause à partir de l'époque Crispi, ce qui a des retentissements concrets sur les missions du Levant : tenues par des religieux italiens, elles entendent pouvoir se passer du protectorat français et passer sous tutelle italienne¹⁴¹. La question d'Orient qui stimule les appétits des puissances européennes dans l'Empire ottoman a donc aussi un versant religieux : les œuvres missionnaires. L'efficacité et la réussite des missions se mesurent peut-être alors moins en termes religieux (conversions) que politiques.

Tout d'abord, les conversions sont très peu nombreuses. Les Lazaristes d'Akbès enregistrent seulement un petit nombre d'arméniens schismatiques ramenés dans le giron de l'Église catholique latine, mais soupçonnent ces conversions d'être plus intéressées que sincères. Ils multiplient pourtant les formes d'apostolat : prédication régulière tous les dimanches, catéchisme cinq fois par semaine et octroi régulier des sacrements (notamment la confession)¹⁴². À cela s'ajoutent des activités communautaires comme la fondation d'associations : une sorte de société de bienfaisance pour les hommes, une pour les jeunes gens et une pour les jeunes filles. Pourtant, le secours des frères et la protection accordée par les Européens, la possibilité de mettre leurs enfants dans les écoles missionnaires sont un motif pragmatique de conversion¹⁴³. Seize ans après la fondation de la mission, les Lazaristes voient ainsi dans la fondation des écoles l'un des moyens les plus efficaces d'évangélisation¹⁴⁴.

L'institution scolaire s'offre donc comme le lieu privilégié de l'alliance entre religion et diplomatie. C'est dans le réseau d'enseignement des missionnaires catholiques au Levant que s'affiche et se diffuse le rayonnement culturel national. L'apprentissage de la langue est un pilier de l'entreprise d'acculturation opérée par les congrégations enseignantes au Levant. Maurice Barrès, à l'occasion de son voyage à Beyrouth en 1914, vante ainsi les « missionnaires de la langue ». Il mêle dans un même élan amour de la France, promotion du catholicisme et de la civilisation occidentale. Et en effet, les établissements du *sandjak* d'Alexandrette font de l'enseignement de la langue française une priorité : les écoles (de garçons et de filles) des carmes d'Alexandrette, celle des Lazaristes, celle des sœurs de

¹³⁹ Gilles Ferragu et Florian Michel (dir.), *Diplomatie et religion*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, introduction, pp. 11-20.

¹⁴⁰ Daniel Grange, *L'Italie*, op. cit., p. 721.

¹⁴¹ *ibid.*, p. 766.

¹⁴² Lazaristes, 116a, Visiteur canonique à Supérieur général, Beyrouth, 26 avril 1910.

¹⁴³ Lazaristes, 116a, Visiteur canonique à Supérieur général, Beyrouth, 14 mai 1905.

¹⁴⁴ Lazaristes, 117c, Lettre de M. Destino sur la mission d'Akbès, s.d.

Saint-Joseph de l'Apparition comme celle des Frères des Ecoles chrétiennes l'enseignement. Il faut souligner à cet égard que ces deux dernières congrégations sont des pionniers de l'éducation francophone dans l'espace ottoman et font de l'apprentissage de la langue française leur cheval de bataille¹⁴⁵. Chez les non-musulmans, le français est indispensable pour faire carrière à l'intérieur de l'administration de l'Empire : sa connaissance ouvre donc des perspectives d'ascension sociale et professionnelle. Le français a également remplacé l'italien comme *lingua franca*, ou langue du grand commerce en Méditerranée : sa connaissance est donc indispensable pour s'insérer dans des réseaux commerciaux internationaux. Enfin, pour les Levantins et une partie de la noblesse ottomane, la maîtrise du français constitue une marque de distinction sociale : dans les familles de notables levantins et ottomans d'Alexandrette, il est de bon ton de parler français en famille. La langue constitue donc un atout majeur de la présence culturelle française dans l'Empire ottoman avant la guerre, et les congrégations religieuses du *sandjak* se font les médiateurs fidèles de sa transmission¹⁴⁶. Du côté italien, les écoles et la promotion de la langue italienne sont également les moyens d'assurer la sauvegarde de *l'italianità*¹⁴⁷. En effet, pour les autorités italiennes, la faiblesse du sentiment national est liée à la disparition de la culture et de la langue italienne, qu'il s'agit de revivifier. L'instrument privilégié de sa sauvegarde dans les colonies est l'école, qui devient dès l'époque crispienne un enjeu de la politique étrangère italienne. Le dispositif expansionniste italien en Méditerranée s'appuie en effet sur la cohésion de la colonie, sur le raffermissement de ses liens culturels et commerciaux avec la mère patrie, et l'école, comme fabrique du sentiment national par la langue, en est le laboratoire privilégié. À la fin de la période, les relations entre langue et religion sont de plus en plus perçues au prisme du nationalisme : à Alexandrette, la rivalité entre ordres missionnaires recouvre celle entre États français et italien, et se cristallise notamment autour de l'enseignement de la langue dans les écoles.

Tutelles, finances, et protection: Propaganda Fide et États

La principale organisation chargée de l'encadrement institutionnel des missions catholiques est la *Propaganda Fide*, rétablie en 1818 par Pie VII. Créée en 1622 par Grégoire XV dans le cadre de la réforme tridentine, supprimée en 1808 puis rétablie dix ans plus tard, ce dicastère de la Curie a pour rôle de gérer l'expansion missionnaire. À sa tête siège un cardinal préfet, souvent nommé à vie, qui traite les questions courantes avec des secrétaires. Il contrôle l'action des missions et a pour tâche de les

¹⁴⁵ Karène Sanchez-Summerer, « Langue(s) et religion(s) en Palestine mandataire au sein d'institutions éducatives catholiques. Etablissements des Frères des Ecoles chrétiennes et Soeurs de Saint Joseph de l'Apparition 1922-1940 », dans *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 2006, n°37, pp. 93-133.

¹⁴⁶ Paul Dumont, « La présence culturelle française dans l'Empire ottoman à l'âge de la compétition coloniale en Europe (1870-1914) », Communication présentée au colloque « Hommage aux poètes francophones » organisée par le département d'études françaises de l'Université Hacettepe-Ankara, 12-13 octobre 2006.

¹⁴⁷ Daniel Grange, *L'Italie, op. cit.*, p.633.

protéger des ambitions des États qui veulent mettre la main dessus. Le pontificat de Léon XIII est une époque où la mobilisation missionnaire devient une préoccupation centrale¹⁴⁸. À Alexandrette, la *Propaganda Fide* entretient des relations régulières avec la mission religieuse des Carmes, au sujet de l'entretien des bâtiments, l'envoi de professeurs dans les écoles et l'octroi de subventions. En 1872, les Capucins d'Antioche font appel à la *Propaganda Fide* pour qu'elle les aide à reconstruire leur couvent et leurs églises, mis à bas par un tremblement de terre; en 1881, l'augmentation du nombre de fidèles catholiques et d'élèves pousse les Carmes d'Alexandrette à demander une augmentation des moyens octroyés par la *Propaganda*, ainsi que l'envoi d'un professeur¹⁴⁹; en 1887, la *Propaganda* débloque 17000F pour la construction de l'hôpital d'Antioche¹⁵⁰. Si la *Propaganda Fide* est l'instance dont dépendent les missionnaires, chargée de la gestion quotidienne des missions, la faiblesse de ses ressources propres restreint son pouvoir. En effet, elle n'est pas en mesure d'assurer efficacement, par son soutien financier, le développement et l'entretien des missions et les subsides qu'elle envoie restent ponctuels.

Ce sont donc les États nationaux, et au premier chef, la France et l'Italie, qui sont les principaux pourvoyeurs de fonds des missions catholiques au Levant. Entre 1860 et 1914, les crédits versés aux ordres religieux en Syrie par le gouvernement français ne cessent d'augmenter, et sont principalement destinés aux œuvres scolaires¹⁵¹. Le soutien financier aux œuvres françaises n'est pas sans susciter de débats : aux élections de 1876, de vives critiques s'élèvent à la Chambre des députés contre ces crédits à l'occasion du vote du budget. Pourtant, l'appui du gouvernement aux œuvres françaises ne cesse de s'amplifier, alors que sous Léon XIII, la Papauté et la France, en dépit de leurs différends, tombent d'accord sur la nécessité d'une action concertée en Orient. À partir des années 1880, les crédits sont versés aux établissements scolaires (y compris congréganistes) sous forme d'allocations annuelles, qui prennent le nom de crédits d'Orient, dont la plus grande partie est destinée à l'Empire ottoman (70%), et, à l'intérieur de celui-ci, surtout à la Syrie¹⁵². L'anticléricalisme en métropole et la loi de 1905 ne changent rien à l'aide dont bénéficient les congrégations missionnaires, qui devient même de plus en plus institutionnalisée. Sous la responsabilité du ministère des Affaires étrangères jusqu'en 1909, ils sont ensuite confiés à un service spécifique¹⁵³. Un décret du 13 avril 1910 crée un Bureau des Écoles et des Œuvres françaises à l'étranger. Rattaché à la Direction politique, il est destiné à centraliser tous les renseignements sur l'enseignement, les établissements scolaires et hospitaliers, les sociétés de bienfaisance à l'étranger, et à répartir les allocations ministérielles. La

¹⁴⁸ Jean-Marie Mayeur, Charles Pietri, Luce Pietri, André Vauchez, Marc Venard (dir.), *Histoire du Christianisme, t.11, Libéralisme, industrialisation, expansion européenne (1830-1914)*, Paris, Desclée, 1995.

¹⁴⁹ Propaganda Fide, Siria 3, Supérieur des Carmes de Syrie à Propaganda Fide, Tripoli de Syrie, 8 décembre 1881.

¹⁵⁰ Propaganda Fide, Siria 4, Délégué apostolique à Propaganda Fide, Beyrouth, 27 janvier 1887.

¹⁵¹ Jean Riffier, *Les Œuvres*, op. cit., p. 167.

¹⁵² Jean Riffier, « Les œuvres françaises en Syrie à la veille de la Première Guerre mondiale : compétitions linguistiques et rivalités coloniales », dans *Histoire de l'enseignement du français langue étrangère ou seconde dans le bassin méditerranéen*, t.1, 27, 2001.

¹⁵³ Jean Riffier, *Les Œuvres*, op. cit., p. 7.

France, dans la continuité de sa mission de protectrice des chrétiens d'Orient, intervient en outre à deux reprises auprès de la Porte pour faire reconnaître les droits des œuvres d'enseignement et d'assistance sous protectorat français. En 1901, le gouvernement obtient de Constantinople la délivrance de firmans à tous les établissements scolaires, hospitaliers et religieux agrandis sans autorisation depuis le traité de Berlin depuis 1878. En 1913, Paris impose l'acquisition de plusieurs privilèges pour des établissements français ou protégés. Dans le *sandjak* d'Alexandrette, les missions catholiques jouissent de ce soutien important et régulier. À Antioche, les Capucins reçoivent pendant plusieurs années une allocation annuelle de 1000 francs. À Alexandrette, l'école des Frères des Ecoles chrétiennes bénéficient d'une subvention annuelle de 3000 francs, à laquelle s'ajoutent des crédits ponctuels. En 1914, par exemple, le gouvernement octroie aux Frères un supplément extraordinaire de 60 000 francs.¹⁵⁴ Les Capucins d'Antioche, quant à eux, bénéficient en 1913 d'un supplément de 2000 francs pour les établissements scolaires de la mission.¹⁵⁵ Cependant, le discours des missionnaires reste souvent mitigé : les crédits qui leur sont alloués sont rarement suffisants pour couvrir les frais et assurer l'entretien des bâtiments. Les besoins financiers sont aussi un encouragement aux querelles religieuses et nationales, car les missions subventionnées par la France regardent avec envie les crédits que semble faire pleuvoir l'Italie sur les missions qui dépendent d'elle.

Le gouvernement italien est en effet un autre pourvoyeur important de fonds à destination des congrégations missionnaires catholiques au Levant. Les premières écoles italiennes à l'étranger étaient des écoles privées, souvent tenues par des congrégations religieuses. Cependant, à partir des années 1870, et plus encore à l'ère crispienne, les écoles deviennent une priorité du ministère des Affaires étrangères. Les écoles italiennes subventionnées (coloniales ou confessionnelles) reçoivent des subsides de plus en plus importants¹⁵⁶. En 1869, le père Leonardo Valerga di San Giuseppe, préfet de la mission carmélitaine de Syrie, présente au ministère italien de l'Instruction publique la nécessité d'ouvrir une école italienne à Alexandrette, et propose qu'un maître soit logé dans la mission. Le gouvernement italien décide donc d'accorder un subside annuel de 500 livres turques pour assurer le nécessaire.¹⁵⁷ Dès lors, les Carmes d'Alexandrette et l'école italienne bénéficient tous deux régulièrement des largesses du roi d'Italie et du ministère : en 1863, 500 livres turques pour des travaux dans l'église, pris sur ses fonds privés ; en 1865, 100 francs ; en 1878, 300 livres turques pour l'école italienne de la part du ministère de l'instruction publique ; en 1886, un subside exceptionnel de 1000 livres turques est accordé par le ministère des Affaires étrangères. Le gouvernement italien envoie aussi très régulièrement du matériel scolaire : des cartes de géographie, des recueils de textes, du matériel de calligraphie, qui passent par l'intermédiaire de *l'Associazione Nazionale per Soccorrere*

¹⁵⁴ CADN, Ambassade Constantinople série E, 635, Supérieur des Frères des Ecoles Chrétiennes au vice-consul de France, Alexandrette, 18 avril 1914.

¹⁵⁵ CADN, Ambassade Constantinople série E, 638, Supérieur de la mission des Capucins en Syrie et en Cilicie à ambassade Constantinople, Beyrouth, 2 novembre 1913.

¹⁵⁶ Daniel Grange, *L'Italie, op. cit.*, p. 643.

¹⁵⁷ Carmes, 493/b, Supérieur des carmes d'Alexandrette au consulat d'Italie à Alep, Alexandrette, 6 mai 1872.

*i Missionari Italiani*¹⁵⁸. Fondée à Turin en 1886 à l'initiative de l'égyptologue Ernesto Schiaparelli (1857-1928), l'association a pour objet d'aider les missionnaires italiens, principalement en Méditerranée orientale (Liban, Syrie, Turquie, Cyrénaïque, Albanie). Cette œuvre au statut incertain, ni ecclésiastique, ni gouvernemental, recueille des fonds et accorde des aides pour la restauration de bâtiments ou le financement de nouveaux projets de construction. L'association permet au gouvernement italien de soutenir indirectement les missions catholiques italiennes, sans menacer frontalement la tutelle du Vatican sur les congrégations, ni la protection accordée par la France aux religieux du Levant.

La Russie, enfin, en sa qualité de protectrice des orthodoxes, accorde ponctuellement son aide au métropolite d'Alexandrette, don auquel la France réplique par une subvention de 2.630 francs destiné au curé grec orthodoxe pour la construction d'une église en 1904.

Le soutien financier et diplomatique aux missions religieuses, qui passe par des négociations à l'échelle internationale aussi bien que par l'action des consuls à l'échelle locale est donc un élément essentiel de la politique d'influence des États européens à la veille de la guerre. La multiplicité des acteurs engendre cependant souvent des conflits d'intérêts et de juridiction.

Concurrences religieuses et nationales

Les missions religieuses subissent l'influence de différentes autorités entre lesquelles la collaboration s'avère parfois difficile : hiérarchie de l'ordre et hiérarchie vaticane, affinités et rattachements nationaux s'affrontent. À la fin du XIX^e siècle, l'esprit de corps imprègne les religieux et entretient un fort chauvinisme¹⁵⁹. De plus, l'étroitesse du terrain accentue les rivalités entre les congrégations. En Italie, l'arrivée aux Affaires étrangères de Tommaso Tittoni en 1903 marque un changement, avec l'adoption d'une politique pragmatique. Artisan de la levée du *Non Expedit* en 1904, Tittoni ne manifeste aucune hostilité particulière à l'égard de l'Église et recommande une action concertée avec l'Église pour soutenir les missionnaires, « instruments de réserve de la diplomatie italienne¹⁶⁰ ». La France de Delcassé travaille en étroit partenariat avec les missionnaires de l'Empire ottoman à la veille de la Grande Guerre¹⁶¹. Dans les archives diplomatiques, les relations entre religieux, et avec les autorités consulaires, sont perçues presque exclusivement au prisme des rivalités nationales et tout changement de personnel dans la hiérarchie ecclésiastique, tant à l'échelle locale que provinciale, donne lieu à des compétitions nationales.

¹⁵⁸ Ornella Confessore, « Origini e motivazioni dell'Associazione nazionale per soccorrere i missionari cattolici italiani : una interpretazione della politica estera dei conciliatoristi nel quadro dell'espansionismo crispieno », dans *Bollettino dell'Archivio per la storia del movimento sociale cattolico in Italia*, t.11, 1976, pp.239-267.

¹⁵⁹ Chantal Verdeil, *La Mission jésuite, op.cit.*, p. 212.

¹⁶⁰ Daniel Grange, *L'Italie, op. cit.*, p. 736.

¹⁶¹ Patrick Cabanel, « Delcassé, les congrégations religieuses et le rayonnement international de la France » dans *Delcassé et l'Europe à la veille de la Grande Guerre*, Colloque international de Foix, 22-25 octobre 1998, Fabro, 2001.

Les congrégations religieuses d'Alexandrette dépendent, dans la hiérarchie vaticane, du vicaire apostolique d'Alep, qui a aussi le statut de délégué apostolique. Brigué en 1896 par un dominicain français, Mgr. Duval, préfet apostolique de Mossoul, le vicariat d'Alep est récupéré par les Italiens en 1905, avec la figure de Mgr Giannini¹⁶², capucin, et bête noire des autorités consulaires et des congrégations religieuses « françaises » du *sandjak* d'Alexandrette. À l'échelle locale, les rivalités entre la France et l'Italie apparaissent également au grand jour. Les Franciscains de Terre Sainte, qui tiennent à Alexandrette un hospice de moins en moins fréquenté par les pèlerins, sont italiens. Lorsque les Franciscains d'Alep entreprennent d'acheter une maison à Giovanni Lupi à Alexandrette, pour y créer un collège, les autorités françaises craignent les menées italiennes. Le père Giacinto, supérieur du collège des Franciscains d'Alep, qui a supervisé l'achat, est un ancien soldat italien que le vice-consul de France à Alexandrette a connu lors de son précédent poste à Massouah. S'il le décrit comme intelligent, plein d'initiatives et estimé de la population d'Alep, il voit aussi en lui un « Italien dans l'âme, comme dans les prêtres, chefs de mission ou curés de paroisse, que la Propagande nous envoie de ce côté-ci de la Méditerranée, certainement dans le seul but de nous être désagréable¹⁶³ » et qui travaillerait dans le domaine scolaire au profit des intérêts italiens, avec l'aide du consul italien à Alep. L'arrivée de ce « prêtre diplomate » à l'air bon enfant est donc mal perçue par les autorités consulaires françaises. Tout changement dans le personnel ecclésiastique fait naître des craintes. En 1906, le père Denis Stopone est nommé gardien des Franciscains de Terre Sainte à Nazareth est remplacé par le père Hilaire Cavassa, dont les idées farouchement gallophobes sont immédiatement soulignées. Ancien gardien de Terre Sainte à Alexandrie, arrivé dans une résidence à l'activité réduite, il est soupçonné d'occuper ses longues heures de loisir par de la propagande anti-française. Sous la plume du vice-consul de France à Alexandrette, le père Hilaire est un véritable personnage de théâtre dont l'activisme en ville n'a d'autre but que de nuire à l'influence française, en annonçant que le protectorat des chrétiens d'Orient est en voie de passer sous tutelle italienne : « De grande taille, parcourant les rues enveloppé d'un ample manteau qu'il rejette sur les épaules et sur lequel se déploie en éventail une longue barbe blanche, cultivée avec soin, le père Hilaire ressemblerait assez à un patriarche ou à un vieux seigneur espagnol si ses allures louches et son regard fuyant ne lui donnaient pas plutôt l'air d'un conspirateur¹⁶⁴ ». Il est surtout soupçonné de transformer l'hospice en lieu de réunions politiques, où se retrouveraient les deux autres acteurs majeurs de cette cabale italienne : le père carme, supérieur de la paroisse latine, et le vice-consul d'Italie. En effet, à Alexandrette, ce sont principalement les Carmes qui sont au centre des querelles nationales entre la France et l'Italie entre 1870 et 1914. Les religieux, majoritairement italiens, sont pourtant sous tutelle française jusqu'à la veille de la guerre de 1914, et

¹⁶² Daniel Grange, *L'Italie, op. cit.*, p. 714.

¹⁶³ CADN, Ambassade Constantinople série E, 627, Vice-consul à Ambassade Constantinople, Alexandrette, 30 septembre 1901.

¹⁶⁴ CADN, Ambassade Constantinople série E, 627, Vice-consul de France à M. Boppe, chargé d'affaires de France près de la Porte ottomane, Alexandrette, 20 mars 1906.

entretiennent à ce titre des liens étroits avec les autorités consulaires françaises. L'œuvre des Carmes est en pourtant perçue et revendiquée comme une œuvre italienne : dès 1869, les Carmes de Syrie présentent au gouvernement italien un projet d'ouverture d'école et espèrent obtenir des subsides du gouvernement. L'argumentaire des religieux est bien rôdé : ils font appel à la foi du souverain, à la propagation de la langue italienne, et à « l'élévation intellectuelle et morale de la communauté italienne » locale¹⁶⁵. Chez les Carmes aussi, les changements de personnel dans la hiérarchie de l'ordre sont scrutés avec inquiétude et donnent lieu à des stratégies d'influence. En 1904, le supérieur des Carmes de Syrie, le père Anselmo, meurt à Tripoli. Il existe plusieurs candidats à sa succession : le père Elie, secrétaire du général des Carmes à Rome ; le père Stanislas, supérieur des Carmes à Roubayat (Liban). Le premier est un Italien né aux Indes, âgé d'une cinquantaine d'année, parlant l'anglais et le français, et sachant faire preuve de tact, même s'il est soupçonné de sentiments un peu trop italiens. Le second est qualifié de « gallophobe de la plus belle eau »¹⁶⁶, ayant en 1901 cherché à imposer à l'école de la paroisse latine l'enseignement de l'italien comme langue principale et gratuite¹⁶⁷. Pour les autorités françaises, il s'agit de soutenir avec fermeté la candidature du premier, pour éviter tout effritement supplémentaire de l'influence française en Syrie, au profit des menées italiennes. Les relations avec les populations locales sont également le lieu d'une surenchère entre les congrégations, qui recoupent des rivalités nationales. Ainsi, lors des massacres commis contre les Arméniens en 1896 et 1909, plusieurs congrégations religieuses (Lazaristes, Carmes) viennent au secours des populations nécessiteuses et en danger, répondant ainsi à la vocation de protection de l'Église à l'égard des chrétiens d'Orient. Les Carmes publient en 1911 dans le *Bulletin de l'Œuvre d'Orient* le récit des événements et un article tout à leur gloire, que s'empressent de contester les autorités consulaires.

Les événements de 1909 à Alexandrette jouent à ce titre le rôle de catalyseur de l'opposition entre les religieux italiens et les autorités françaises. En effet, les carmes jugent la protection française à leur égard défaillante : en 1909, la mission carme de Beilan a craint d'être victime des troubles antichrétiens et a jugé trop passive l'attitude des autorités françaises¹⁶⁸ ; en 1910, le vice-consul de France à Alexandrette n'a pas réussi à forcer la main aux autorités ottomanes pour obtenir l'ouverture d'une école par les carmes à Beilan¹⁶⁹. En conséquence, les carmes italiens demandent à passer sous protection italienne, soutenus par Luigi Levante, vice-consul d'Italie à Alexandrette, et par

¹⁶⁵ Carmes, 493/b, Supérieur des Carmes d'Alexandrette au Consulat d'Italie, Alep, 6 mai 1872.

¹⁶⁶ CADN, Ambassade Constantinople série E, 627, vice-consul de France à M. Boppe, chargé d'affaires de France près de la Porte ottomane, Alexandrette, 10 novembre 1904.

¹⁶⁷ CADN, Ambassade Constantinople série E, 627, vice-consul de France à M. Boppe, chargé d'affaires de France près de la Porte ottomane, Alexandrette, 8 août 1901.

¹⁶⁸ Carmes, 494/d, vice-consul de France au P. Joseph d'Arpino, supérieur des Carmes d'Alexandrette, Alexandrette, 22 avril 1909.

¹⁶⁹ Carmes, 494/d, vice-consul de France au P. Joseph d'Arpino, supérieur des Carmes d'Alexandrette, Alexandrette, 6 juin 1910.

l'Associazione, qui joue le rôle de facilitateur¹⁷⁰.

Du côté de l'Italie, le succès de cette entreprise de rattachement à la protection italienne s'ancre dans le contexte d'une remise en cause plus générale du protectorat de la France sur les chrétiens du Levant depuis 1896. Critiqué en Italie depuis l'époque de Crispi, le protectorat de la France est d'abord mis en question par la visite de Guillaume II en 1898 qui entend que l'Allemagne assure la protection des religieux allemands. La rupture des relations diplomatiques entre la France et le Vatican en 1904, et la politique d'amitié inaugurée avec l'Italie engendre une nouvelle lecture par la Curie du protectorat français, qui perd son exclusivité¹⁷¹. Les ordres religieux qui demandent à passer sous protection italienne se multiplient à partir de 1905, et c'est dans cette dynamique que se situe le ralliement des carmes d'Alexandrette. En effet, depuis la fin du XIX^e siècle, le privilège du protectorat catholique détenu par la France excite les convoitises de l'Italie et de l'Allemagne. L'Allemagne installe en Palestine une communauté religieuse hors de la protection de la France, et l'Italie s'engouffre dans la brèche. La rupture diplomatique entre la France et le Vatican, en 1904, place l'Italie dans une situation favorable, la poussant pratiquer un mécénat religieux et national dans l'Empire ottoman. Les Salésiens de Jérusalem, puis les Frères mineurs de Saint-Antoine à Constantinople sont les premiers religieux à fuir vers la protection italienne. L'accord d'août 1905, signé entre la France et l'Italie, permet à la France d'obtenir d'être avisée des demandes de transfert de protection pour pouvoir les discuter ou les ratifier. L'Italie dispose donc dès lors pleinement du protectorat sur ses nationaux, à titre individuel et comme religieux. Mais désormais, la porte est ouverte pour que les communautés demandent à passer sous protection italienne¹⁷². Les contacts entre les pères carmes du Liban (Beyrouth) et de Syrie (Damas) et l'Italie s'intensifient à la fin de 1910 et en 1911. Le supérieur de la mission carmélitaine de Syrie s'emploie à obtenir la protection du gouvernement italien, ce qui se produit en 1912¹⁷³. C'est au total un personnel missionnaire de 84 individus qui passe dans l'orbite italienne. La demande est soutenue avec ferveur par *l'Associazione* de Schiaparelli. Du côté français, l'ambassadeur de France à Rome, Camille Barrère tente de s'y opposer et la France ouvre des tractations avec le général des Carmes et avec la *Propaganda Fide* pour faire désavouer le supérieur de la mission de Syrie. L'affaire passe donc dans le domaine politique et Camille Barrère entend faire pression sur l'Italie en mettant son veto à l'admission des titres en bourse du Banco di Roma, si l'Italie ne cède pas sur la question. En vain : le Quai d'Orsay ne suit pas les exigences de Barrère et Tittoni obtient satisfaction¹⁷⁴. La France s'affaire alors à pourvoir les missions des Carmes d'Orient de personnel français et d'éviter que d'autres maisons carmes (Caïffa et la

¹⁷⁰ AER, Archives du Cabinet, Cas.6, fasc.39 ter, San Giusliano à Affaires Etrangères, n°78, 23 septembre 1910.

¹⁷¹ Daniel Grange, *L'Italie, op. cit.*, p. 782.

¹⁷² Gilles Ferragu, « La diplomatie religieuse au temps du discordat : enjeu et défense du protectorat catholique », dans Gilles Ferragu et Florian Michel (dir.), *Diplomatie et religion*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, pp. 97-112.

¹⁷³ Anna Nuzzaci, « L'opera dell'Associazione Nazionale per Soccorrere I Missionari Italiani (Anni) fuori d'Europa dal 1886 al 1941 », dans *ABE Journal*, 2, 2012.

¹⁷⁴ Daniel Grange, *L'Italie, op. cit.*, p. 809.

Palestine, où *l'Associazione* a reçu du gouvernement italien 1.000.000 de livres en 1903 pour acheter des terrains près de Tibériade et installer une nouvelle œuvre) ne suivent cet exemple. À Alexandrette, le vice-consul de France, Joseph Delenda, fait chanter le «*Salvem fac Rempublicam* » pour rappeler que c'est à la France que les honneurs liturgiques doivent être rendus ; à Constantinople, l'ambassadeur, Camille Barrère, s'efforce de faire obstruction à la demande des Carmes, en vain. Le changement de protection des Carmes d'Alexandrette, effectif en 1912, « blesse au vif la diplomatie de la France »¹⁷⁵. La presse française (*La Croix*, *L'Univers*, *L'Echo de Paris*) se font l'écho de cette « trahison » et des menées italiennes à l'égard de la mission traditionnelle de la France¹⁷⁶, qui heurtent l'amour-propre national. Les résultats de cette rupture ne se font pas attendre à Alexandrette : l'école des Carmes devient une institution essentiellement italienne, où l'italien est substitué au français comme langue fondamentale¹⁷⁷. L'installation des sœurs carmélites de Beilan, qui ouvrent une école italienne à Alexandrette, vient compléter le dispositif scolaire italien et menacer la clientèle scolaire des établissements congréganistes payants sous protection française. L'école mixte italienne qui y ouvre en octobre 1912, est entièrement gratuite pour tous les enfants¹⁷⁸, et largement pourvue en fournitures scolaires par le gouvernement italien¹⁷⁹.

De leur côté, les missionnaires français sont tout aussi clairement au service de la métropole¹⁸⁰ : l'installation des Frères des Écoles chrétiennes à Alexandrette en 1912 en témoigne. Il s'agit bien d'une « œuvre française » autant que d'une œuvre religieuse. Pour les autorités françaises, il s'agit d'ouvrir un « collège français », permettant la réalisation d'une « idée noblement patriotique », pour faire pièce aux ambitions italiennes¹⁸¹. Tout d'abord, les autorités consulaires françaises qui encouragent leur installation rencontrent une farouche hostilité du délégué apostolique en Syrie, un Italien, qui y voit bien une œuvre nationale susceptible de modifier les rapports de force locaux¹⁸² ; à Alexandrette, elles rencontrent l'opposition des Carmes. Les sœurs de Saint-Joseph affichent également un patriotisme sans faille, disposant un drapeau français sur le mur de leur établissement français en 1914¹⁸³. La Grande Guerre ne met pas fin à cette petite guerre franco-italienne en Méditerranée orientale : à la fin du conflit, l'Italie prépare en collaboration avec *l'Associazione Nazionale per Missionari Italiani* un programme d'affirmation culturelle de l'Italie dans les anciennes provinces orientales de l'empire ottoman et les ambitions respectives de la France et de l'Italie au

¹⁷⁵ Lazaristes, 494/d, Procureur des missions pour la France au Cardinal Grossi, Préfet de la Propaganda Fide, Corioule-Assesse, Belgique, 18 avril 1913.

¹⁷⁶ Lazaristes, 494/d, *L'Echo de Paris*, 11 avril 1913.

¹⁷⁷ CADN, Ambassade Constantinople série E, 638, vice-consul à ambassade Constantinople, Alexandrette, 30 octobre 1911.

¹⁷⁸ Les écoles de missions avaient le plus souvent un double régime : une section gratuite pour les enfants de familles moins favorisées, et une section payante.

¹⁷⁹ CADN, Alexandrette, 3, Soeur Marie de Chantal, supérieure des Soeurs de Saint-Joseph de l'Apparition au vice-consul, Alexandrette, 25 janvier 1913.

¹⁸⁰ Jérôme Bocquet, « Le rôle des missions catholiques dans la fondation d'un nouveau réseau d'institutions éducatives au Moyen-Orient arabe, dans Pierre-Jean Luizard, *Le choc colonial et l'islam*, Paris, La Découverte, p.335.

¹⁸¹ CADN, Alexandrette, 3, Collège Saint-Joseph, dirigé par les Frères des Ecoles chrétiennes à vice-consulat d'Alexandrette, Lattaquié, 16 août 1912.

¹⁸² CADN, Alexandrette, 3, vice-consul à ambassade Constantinople, Alexandrette, 27 novembre 1912.

¹⁸³ CADN, Ambassade Constantinople série E, 644, vice-consul à ambassade Constantinople, Alexandrette, 7 juin 1914

Proche-Orient s'expriment à nouveau dans l'affrontement entre ordres religieux à Alexandrette.

Dans le *sandjak* d'Alexandrette, les multiples communautés ethniques et religieuses se côtoient plus qu'elles ne se fréquentent réellement. La diversité de cette région « frontière » est vue comme une promesse pour les missions religieuses catholiques qui développent leurs activités dans l'Empire ottoman à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Les congrégations françaises ou italiennes fondent des maisons, instruisent, catéchisent et portent secours aux communautés chrétiennes. Cependant, les tensions entre les différents acteurs qui entendent avoir une influence spirituelle (pour les ordres missionnaires) mais aussi politique (pour ces mêmes ordres missionnaires, pour le Vatican, pour les États qui se veulent protecteurs des chrétiens d'Orient) ne sont pas rares, tandis que les autorités ottomanes elles-mêmes rencontrent des difficultés dans la gestion de ces différentes communautés qui entendent maintenir leurs spécificités, leurs coutumes, et une certaine autonomie au sein de l'Empire. Au tournant du XX^e siècle, ces populations aux rattachements identitaires complexes – et fluides – procurent aux puissances européennes et au Saint-Siège des leviers d'action dans l'Empire, par l'entremise des congrégations religieuses et de leurs représentants consulaires. Mais à l'heure où les identités nationales se rigidifient et où se pose la question, au sein de l'Empire, de la marge de liberté à laisser à ces communautés et de la place que doit tenir la religion musulmane, majoritaire dans l'Empire, cette mosaïque religieuse qu'est la région d'Alexandrette souffre de tensions intercommunautaires importantes. La fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle dans le *sandjak* d'Alexandrette témoignent donc de la « crise d'identité »¹⁸⁴ que traverse l'Empire ottoman, de ses difficultés à gérer des populations aussi diverses, à la veille de la Grande Guerre, qui provoque l'effondrement des Empires multiethniques et multireligieux.

¹⁸⁴ Caroline Finkel, *Osman's Dream. The Story of the Ottoman Empire, 1300-1923*, Londres, John Murray, 2006, p. 447-487.

Chapitre 4. Le *sandjak* d'Alexandrette dans la Grande Guerre: d'un verrou stratégique pour le front d'Orient à un front de la « guerre de libération» nationale turque et de l'affirmation du mouvement national arabe (1914-1923)

À partir du XVIII^e siècle, la Méditerranée (notamment orientale) constitue un enjeu pour les ambitions politiques et économiques françaises et britanniques, dans le contexte d'un affaiblissement croissant de l'Empire ottoman. Ce caractère stratégique apparaît clairement en 1915 pour les forces de la Triple Entente, face à l'Empire ottoman qui a rallié la Triple Alliance¹. Un an après le début du conflit, le contrôle du port et de la voie de chemin de fer d'Alexandrette vers Bagdad représente alors pour les puissances de l'Entente le moyen de couper Constantinople des provinces arabes de l'Empire, empêchant ainsi l'approvisionnement logistique des troupes et l'arrivée de renforts. Envisagé pendant plusieurs mois par les États-majors, ce projet qui fait l'objet d'intenses débats (sur la pertinence de l'ouverture d'un nouveau front et sur le choix de l'emplacement du débarquement) est pourtant remplacé par celui de l'offensive des Dardanelles. Le *sandjak* d'Alexandrette ne se trouve pas, en définitive, au centre de la stratégie de l'Entente sur le front d'Orient si au coeur des combats. Si Alexandrette est envisagée comme une place essentielle dans la stratégie alliée, et donc au centre des échanges entre les États-majors français et Britanniques, il est difficile d'appréhender localement la Première Guerre mondiale dans le *sandjak*: les sources locales sont trop rares, étant donné que les vice-consuls britannique, français et italien, d'origine levantine, n'y demeurent pas pendant toute la guerre et que la correspondance consulaire, essentielle pour aborder l'échelle locale, s'interrompt. De la même manière, les compagnies maritimes européennes mettent un terme à la desserte de l'échelle, dans le contexte de guerre et de blocus en Méditerranée: les rapports de leurs agents ne peuvent donc plus servir de sources d'informations. Ainsi, les rares éléments d'informations proviennent du vice-consulat d'Italie, qui continue son activité jusqu'en 1915; après cette date, ce sont les sources diplomatiques et militaires plus « surplombantes » qui prennent le relais.

Si la région d'Alexandrette ne se situe pas au coeur des stratégies et des combats de la Première Guerre mondiale, elle se trouve au centre des attentions dans l'immédiat après-guerre, et même connaît une « sortie de guerre » difficile, en dépit de sa participation marginale au conflit. Dès la période de la guerre, en effet, Français et Britanniques manifestent leur volonté de prendre durablement pied dans la région, dans le contexte d'une nouvelle organisation territoriale résultant de la chute de l'Empire ottoman. Une concurrence s'amorce à la fin du conflit entre les intérêts britanniques, sortis localement renforcés, les intérêts français, qui s'affirment à travers la forme d'un gouvernement mandataire, et la résistance turque, qui mène sous l'influence de Mustafa Kemal une

¹ Sur les raisons du ralliement de l'Empire ottoman à la Triple Alliance dirigée par l'Allemagne, voir M. Aksakal, *The Ottoman Road to War in 1914. The Ottoman Empire and the First World War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

guerre de « libération nationale » qui s'oppose, entre Alep, Antioche et Alexandrette, à l'établissement du Mandat. La « sortie de guerre » de la région d'Alexandrette est donc particulièrement longue (jusqu'en 1923) et sa chronologie répond à celle de l'agonie de l'Empire ottoman et de l'avènement de la République turque, proclamée en 1923, qui s'emploie à renégocier à Lausanne (1923) les accords imposés à Sèvres (1920). Cette « chronologie étendue » de la Grande Guerre dans la région d'Alexandrette fait écho à l'historiographie récente de la Première Guerre mondiale qui remet en question la traditionnelle chronologie inspirée des événements du front européen, en quatre ans, pour penser une temporalité plus longue².

Le sort du *sandjak* d'Alexandrette est alors une pomme de discorde entre 1918 et 1923: front chaud d'affrontement entre la résistance turque et les troupes alliées, il passe sous la tutelle de la Syrie mandataire avec un statut administration spécial au moment du traité de Sèvres. Pourtant, situé à la frontière des zones de peuplement turc et arabe, il devient un territoire où s'affrontent les revendications nationalistes syriennes (contre le mandat français) et les revendications nationales d'une Turquie en pleine construction nationale.

Alexandrette, verrou dans la Grande Guerre en Méditerranée orientale?

Débarquer dans l'Empire ottoman pour couper Istanbul des provinces arabes: Alexandrette ou les Dardanelles?

Le projet franco-britannique d'une offensive périphérique en Méditerranée : faire d'Alexandrette un levier stratégique pour le front d'Orient

- Alexandrette, clé du dispositif des forces franco-anglaises en Méditerranée

La Méditerranée constituait depuis le XVIII^e siècle l'objet d'une rivalité entre la France et la Grande-Bretagne. L'installation des Anglais à Gibraltar en 1704 avait fait de la Méditerranée une chasse gardée britannique, qu'avait tenté de forcer Bonaparte lors de son expédition en Égypte en 1798. Cet intérêt commun des deux puissances pour la mer Méditerranée est revivifié par l'ouverture de la « question d'Orient », en 1774, à savoir la volonté d'influence politique des puissances

² Julie d'Andurain et Chloé Drieux, « Par-delà le théâtre européen de 14-18. L'autre Grande Guerre dans le monde musulman », dans *REMMM*, n°147, juin 2017, pp. 11-33. Pour les révisions de la chronologie classique de la Première Guerre mondiale : Enzo Traverso, *A feu et à sang. De la guerre civile européenne 1914-1945*, Paris, Stock, 2007 ; ou encore pour les bornes chronologiques étendues de la Grande Guerre en Turquie, voir Fuat Dündar, « When did the First World War End for Turkey ? », dans *REMMM*, n°141, pp. 209-206. Pour ce dernier, ce serait même la cession du sandjak d'Alexandrette à la Turquie, en 1939, qui constituerait la fin de la Première Guerre mondiale pour la Turquie.

occidentales sur un Empire ottoman perçu comme déclinant³. Les rivalités entre les deux puissances sont alors politiques, religieuses, mais aussi économiques, avec l'ouverture du canal de Suez en 1869 qui fait de l'Égypte un verrou britannique sur la route des Indes. L'Entente Cordiale de 1904 avait soldé différents conflits coloniaux opposant la France et la Grande-Bretagne et apaisé la situation en Méditerranée, où la France renonçait à contester l'occupation de l'Égypte, tandis que la Grande-Bretagne laissait à la France les mains libres pour étendre son influence au Maghreb⁴. L'entente franco-britannique dans cet espace est confirmée dans la décennie suivante par la course aux armements navals entamée par l'Allemagne, les crises de Tanger (1905) et d'Agadir (1911)⁵. Le « tournant de 1912 »⁶, marqué par la guerre italo-turque et les guerres balkaniques, donne le coup d'envoi d'une négociation et de la signature en novembre 1912 d'un accord négocié entre Winston Churchill et Théophile Delcassé, organisant la répartition des forces maritimes britanniques et françaises. Les Britanniques s'engagent à laisser la marine française opérer en Méditerranée orientale en cas de conflit. En 1913, trois documents sont à nouveau signés entre les deux États-majors, pour établir les règles de la coopération navale entre les deux puissances⁷. Quand la guerre éclate en 1914, une convention applique les dispositions de l'accord naval de 1912, et donne aux Britanniques le contrôle de la Manche et de la mer du Nord, et aux Français la gestion des opérations en Méditerranée, sous le commandement de l'amiral Boué de Lapeyrère. L'engagement français en Méditerranée orientale se confirme, avec un déplacement vers l'est des forces d'abord concentrées à Malte, puis chargées de la surveillance des Dardanelles, du blocus des côtes de Syrie, de l'acheminement des troupes indiennes par Port-Saïd et de la protection du canal de Suez. Verrou de l'Égypte et de l'Afrique du Nord, d'une part, des routes de la mer Rouge et de l'Océan indien, d'autre part, lieu de transit des troupes, des marchandises et du pétrole, Suez devient un lieu hautement stratégique du dispositif de défense de guerre des Alliés en Méditerranée⁸. La défense du canal est perçue comme une priorité par les autorités militaires britanniques, qui voient dans la présence française une garantie insuffisante, et modifient unilatéralement l'organisation globale des forces en déportant une partie de leur flotte en Méditerranée et en mettant l'Égypte en état de blocus. Dès la fin de l'année 1914, l'équilibre établi en Méditerranée est menacé par les inquiétudes des Britanniques, qui viennent empiéter sur le terrain d'action français, en pilonnant les infrastructures ferroviaires ottomanes de la région d'Alexandrette pour empêcher de rendre possible une concentration de troupes dans la région du canal.

³ Stéphane Yerasimos, « Orient (Question d') », dans Yves Lacoste (éd.), *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Flammarion, 1995, p. 1157.

⁴ François Crouzet, « L'Entente cordiale : réalités et mythes d'un siècle de relations franco-britanniques », dans *Études anglaises*, 2004/3, t.57, p. 310.

⁵ Vincent Cloarec, « L'Entente cordiale et la question syrienne, 1904-1918 », dans *Relations internationales* n°93, printemps 1998, pp. 5-27.

⁶ Julie d'Andurain, « La Méditerranée orientale durant la Grande Guerre, nouvel enjeu entre la France et la Grande-Bretagne », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, n°81, 2010, p. 25.

⁷ Vincent Cloarec, *La France et la question de Syrie (1914-1918)*, Paris, CNRS Éditions, 1998, p. 28.

⁸ Caroline Piquet, *Histoire du canal de Suez*, Paris, Perrin, 2009, p. 151.

- La stratégie du contournement : une offensive périphérique en Syrie

À partir de la fin de l'année 1914, l'idée de l'ouverture d'un second front et d'un débarquement sur les côtes de Syrie ferme à la fois côté britannique et côté français. En Grande-Bretagne, les projets sont portés par deux milieux: le haut-commandement britannique en Égypte, incarné par Sir Henry MacMahon et le Service de renseignements du Caire, dirigé par Gilbert Clayton⁹. Le projet est par ailleurs défendu par la *Royal Navy*, incarnée par Winston Churchill, Premier lord de l'Amirauté depuis 1911 et John Fisher, Premier lord de la mer depuis octobre 1914¹⁰. C'est en novembre 1914 que Churchill évoque pour la première fois en conseil des ministres l'hypothèse d'une opération aux Dardanelles, projet qui devient d'autant plus nécessaire qu'en décembre 1914, le front occidental se trouve bloqué. Au même moment, le grand duc Nicolas de Russie, vaincu à Tannenberg, lance un appel aux Britanniques pour soulager les Russes de la pression qui s'exerce sur eux. Au début de l'année 1915, trois projets (Churchill, Hankey¹¹ et Lloyd George) sont en discussion au sein du *War Office* et leurs auteurs s'accordent sur la nécessité du contournement du front occidental: Churchill se prononce sur la prise de l'île de Borkum et l'invasion du Schleswig-Holstein; Hankey prône une campagne terrestre contre les côtes ottomanes, tandis que Lloyd George préconise une attaque contre l'Autriche à partir de Salonique ou des ports de la côte Dalmate¹². La surveillance continue d'Alexandrette, courroie essentielle du renforcement des effectifs ottomans en Mésopotamie, devient dans le même temps une priorité. Un croiseur patrouille en permanence dans la baie d'Alexandrette, tandis qu'une surveillance aérienne se déploie au-dessus de la Syrie et de la Mésopotamie¹³.

Du côté français, dès la fin de l'année 1914, des renseignements sont récoltés auprès de divers informateurs et des études réalisées sur les divers points de débarquement possibles sur la côte syrienne. Ainsi, l'État-major des armées s'appuie sur l'étude menée par les trappistes de Cheikhlé pour obtenir une carte de la région d'Alexandrette, dessinée d'après des relevés trigonométriques, et des renseignements sur les batteries installées par les Ottomans¹⁴. Au mois de décembre, c'est le conducteur des Ponts et Chaussées Pierre Roche qui livre un rapport réalisé en février 1914 sur les conditions topographiques et climatiques d'une attaque française contre Alexandrette et Alep, traçant les étapes de la progression, depuis le col de Beylan jusqu'à Alep, en passant par Kirik-Khan¹⁵. L'État-major français porte son attention sur les différents points de débarquements possibles sur la côte de

⁹ Vincent Cloarec, « L'Entente cordiale et la question syrienne, 1904-1918 », dans *Relations internationales* n°93, printemps 1998, p. 18.

¹⁰ Julie d'Andurain, « La Méditerranée », *art. cit.*, p. 33.

¹¹ Sir Hankey est Secrétaire du Committee of Imperial Defence depuis 1912.

¹² George H. Cassar, *Kitchener's War: British Strategy from 1914-1916*, Potomac Books, 2004, p. 119.

¹³ Yigal Sheftly, *British Military intelligence in the Palestine Campaign, 1914-1918*, Londres, Routledge, 1998, p. 50.

¹⁴ SHAT, 7N2144, Note sur les environs du Golfe d'Alexandrette et les défilés de l'Amanus, sans date.

¹⁵ SHAT, 7N2144, Note relative aux conditions topographiques et climatiques d'une attaque française contre Alexandrette et Alep et aux immédiats résultats de guerre de l'occupation de ces deux villes, par Pierre Roche, conducteur des Ponts et Chaussées, Bordeaux, 8 décembre 1914.

Syrie: Haïfa, Beyrouth, Tripoli et Alexandrette¹⁶. Haïfa aurait eu pour objectif de mettre la main sur Deraa, station de la ligne de Damas à Médine, mais l'opération aurait une influence réduite sur la situation en Syrie et l'inconvénient de confiner la sphère d'action que se réservent les Anglais en Palestine. À Beyrouth, terrain connu depuis 1860, l'avantage était le débarquement en terrain jugé turcophobe et la possibilité d'utiliser le chemin de fer pour gagner Rayak, dont l'occupation permettrait de couper les communications ottomanes entre l'Asie Mineure et la Palestine. Mais les difficultés de terrain et la portée réduite de l'opération, comme à Tripoli, conduisent à chercher une autre solution. C'est donc Alexandrette qui présente les meilleures conditions maritimes, permet de disposer d'une bonne base préparatoire à Chypre et de voies ferrées, ainsi que de mettre la main sur les défilés du Taurus et de l'Amanus, afin d'isoler l'Anatolie de la Mésopotamie, de la Syrie et de la Palestine¹⁷ ; enfin, de tarir le recrutement turc dans ces régions, et de favoriser le soulèvement des populations pour prévenir toute action ultérieure des forces ottomanes soit contre la Mésopotamie, soit contre l'Égypte. Les autorités militaires prévoient que cette attaque réduite nécessiterait deux divisions, auxquelles il faudrait en ajouter deux pour marcher sur Alep. Ces différents projets présentent cependant une difficulté majeure: trouver des forces en évitant de diminuer les ressources des armées du nord et du nord-est de la France. L'État-major envisage alors de prélever sur les troupes disponibles de l'Afrique du nord les effectifs nécessaires. Tandis que le projet sur Alexandrette est préconisé par l'État-major français, le gouvernement britannique se prononce pour l'envoi d'un corps expéditionnaire aux Dardanelles, destiné à appuyer l'action de la flotte chargée de franchir les détroits¹⁸.

L'offensive des Dardanelles et la question du débarquement d'Alexandrette

- Les Dardanelles¹⁹ et la relance des projets de débarquements à Alexandrette

Proposé par l'amiral Sackville Carden, le plan d'attaque maritime sur les Dardanelles est activement soutenu par Kitchener, ministre de la Guerre, et représentant de ces milieux anglo-égyptiens du Caire qui voient dans la Syrie le prolongement naturel de l'Égypte et le glacis défensif du canal de Suez. Il s'agit également d'obliger les Allemands à disperser leurs forces pour faire face à la nouvelle menace, ouvrant la route pour les Alliés vers la Belgique. Le projet est accepté par Kitchener et Edward Grey, ministre des Affaires étrangères, Lord Fisher, et Herbert Asquith, approuvé par le *War Council* le 13 janvier 1915, puis par la Russie. Les Français, qui ne peuvent se résoudre à voir dans la stabilisation du front le symptôme d'une défaite, s'y rallient à contre-cœur le 28 janvier 1915. Ils réorganisent dans la foulée leur dispositif militaire en Orient, dépêchant dans les eaux syriennes la 3^e

¹⁶ SHAT, 7N2144, Note du Général Lacroix sur la Syrie, 20-28 décembre 1915.

¹⁷ SHAT, 7N2144, EMA, Section Afrique, Bureau d'Orient, Note sur l'opportunité d'une intervention française en Syrie, Paris, 3 mai 1916.

¹⁸ SHAT, 7N2144, EMA, Section d'Afrique et d'Orient, Note sur la situation actuelle en Syrie et les études faites à l'EMA en vue d'une action éventuelle dans ce pays, Paris, 20 janvier 1917.

¹⁹ Geoffrey Penn, *Fisher, Churchill and the Dardanelles*, Barnsley, Cooper, 1999.

escadre commandée par l'amiral Dartige du Fournet, chargée d'opérations de reconnaissance, mettant sur pied un réseau de renseignements, le Service du Levant, dont les activités, centrées à l'origine dans quelques grandes villes syriennes, doivent par la suite étendre ses activités en Cilicie et dans la région d'Alexandrette²⁰. Un nouvel accord est signé le 31 janvier 1915, qui accorde aux Britanniques d'exercer leur autorité sur les Dardanelles et l'Égypte, renforçant d'autant leur présence dans la région, au détriment de celle des Français. Alors même que l'offensive des Dardanelles est planifiée à partir de février, puis lancée, les Français continuent de proposer des plans de débarquement alternatifs à Alexandrette. Début 1915, la ville n'est contrôlée que par quelques centaines de gendarmes, mais des tranchées ont été creusées le long de la route, quelques canons sont signalés et le col de Beilan est gardé par plusieurs milliers d'hommes, dont 1/3 environ de soldats réguliers. Une opération est donc encore envisageable car la ville ne constitue pas un point extrêmement défendu du dispositif ottoman²¹. Le 8 février, l'État-major aborde de nouveau la question de la prise d'Alexandrette, mais nuance les perspectives stratégiques ouvertes par un débarquement : la ville en elle-même n'offre qu'un intérêt relatif, car le chemin de fer (endommagé) qui la traverse longe la mer, et se trouve sous le feu des navires alliés. Il ne peut donc pas être utilisé par les Ottomans, et pour nuire au transport de troupes et de munitions, il faudrait tenir la Cilicie, détruire la voie ferrée et contrôler Alep, dont la gare de Mouslimiyé fait la jonction du Bagdadbahn avec la ligne Hama-Damas. La difficulté qu'auraient les Français à réunir des effectifs suffisants pour faire face aux troupes ottomanes (20 000 hommes dans la région d'Alep, 30 000 en attente d'Anatolie, et l'armée commandée par Cemal Pacha en Égypte) nécessiterait une action effectuée en collaboration avec l'armée anglaise²². D'autres plans visant Alexandrette et d'autres villes syriennes (Smyrne, Beyrouth, Tripoli, Jaffa, Haïfa) sont successivement envisagés, soit pour opérer une diversion (en concentrant simplement des troupes à proximité pour appeler un renforcement de l'armée ottomane), soit pour couper les voies de communication de l'ennemi. Le vice-amiral Dartige du Fournet se prononce ainsi, cinq jours après le lancement de l'opération des Dardanelles, alors encore perçue comme un potentiel succès, contre la stratégie britannique qui consiste à se retrancher derrière le canal de Suez, et pour une stratégie offensive coupant les lignes de communications ottomanes à Alexandrette et à Mersine, car «c'est en attaquant la Cilicie, qu'on délivrera l'Égypte»²³. Début mai, alors que le front des Dardanelles se stabilise du fait de l'épuisement des deux belligérants, le contre-amiral Darrieus prône de conquérir la Syrie pour défendre l'Égypte, en débarquant par le golfe d'Alexandrette, avec un corps expéditionnaire relativement réduit (un corps d'armée) et un appui des populations arméniennes de la baie d'Antioche, armée par les soins des Alliés²⁴. Alexandrette s'impose à nouveau de préférence à

²⁰ Vincent Cloarec, *La France, op. cit.*, p. 85.

²¹ SHAT, 7N3201, EMG, 1ère section, note sur Alexandrette, sans date.

²² SHAT, 7N2144, Hypothèse d'un débarquement à Alexandrette, 8 février 1915.

²³ SHAT, 7N2144, Vice-amiral Dartige du Fournet, commandant la 3^e escadre, au ministre de la marine, 30 avril 1915.

²⁴ SHAT, 7N2144, C.A Darrieus, Note du 7 mai 1915.

tout autre point de débarquement (Haïfa, Beyrouth, Tripoli), qui ne pourraient constituer que des objectifs au succès localisé, tandis qu'Alexandrette permettrait de couper toute communication, et donc d'empêcher toute possibilité de secours ou de retraite aux armées ottomanes²⁵. Au mois de juin, les reconnaissances aériennes confirment l'opportunité d'une intervention à Alexandrette : les défenses ottomanes ont été considérablement allégées et les effectifs dégarnis pour être envoyés vers les Dardanelles ou en Égypte²⁶. Fin août, alors que les offensives de l'État n'ont pas permis de débloquer la situation et que la ligne de front se trouve figée, on envisage, cette fois, une simple diversion en Syrie par Alexandrie et Alep, qui serait favorable à la progression des Anglais en Mésopotamie et des Russes dans la région du lac Van. La diminution des effectifs ottomans, réduits de 700 000 à 20 000 hommes environ en Syrie et environ 10 000 en Cilicie, par les prélèvements faits à l'armée de Cemal Pacha aux mois de juin et juillet au profit de la Thrace et des Dardanelles, rendrait l'action réalisable avec des effectifs réduits (4 divisions d'infanterie, 2 brigades de cavalerie), mais n'aurait qu'un impact limité sur la situation en Orient²⁷.

La position française au sujet des nouveaux projets britanniques reste marquée par des préoccupations logistiques constantes: l'impossibilité de prélever des forces sur le front européen, alors même que l'offensive alliée en Champagne doit se poursuivre, l'impossibilité aussi de prendre des effectifs en Afrique du Nord, ou à Salonique. Les armées ottomanes, au contraire, libérées des autres fronts (notamment des Dardanelles) pourraient converger vers la Cilicie et Alexandrette, ce qui nécessiterait l'envoi de renforts grandissants. Quitter le canal, dont les Britanniques maîtrisent le trafic maritime et qui est adossé à l'Égypte, pour se transporter ailleurs, apparaît à la marine française comme de l'aventurisme militaire à l'issue incertaine, et au seul profit des Britanniques²⁸. La vision française est aussi tributaire des angoisses que l'État-major français commence à concevoir au sujet des implications politiques d'une action à Alexandrette, pour la fin du conflit : alors même qu'il s'agit pour les Britanniques d'assurer la couverture de l'Inde et de l'Égypte par Alexandrette, la France n'a pas d'intérêt propre dans ces régions. Une intervention initiée par les Français pourrait être perçue par leurs alliés comme une provocation conduisant à un nouveau Fachoda. À l'inverse, en cas d'organisation par les Britanniques d'une attaque sur Alexandrette, il serait impératif de se joindre aux troupes britanniques, pour manifester les intérêts français dans ces espaces, éviter les effets néfastes de la subordination du commandement français au commandement britannique, comme aux Dardanelles, et ne pas laisser le champ libre aux ambitions britanniques dans la région²⁹. Concrètement, cela

²⁵ SHAT, 7N2144, EMA, Section d'Afrique et d'Orient, Note sur la situation actuelle en Syrie et les études faites à l'EMA en vue d'une action éventuelle dans ce pays, Paris, 20 janvier 1917.

²⁶ SHAT, 7N2144, Rapport du vice-amiral Dartige du Fournet commandant la 3^e escadre, 9 juin 1915.

²⁷ SHAT, 7N2144, Guerre, Section d'Afrique, Bureau d'Orient, Paris, 28 août 1915, opération sur Alep.

²⁸ SHAT, 7N2144, VA Moreau, commandant la 3^e division, au Ministre de la Marine, à bord du Jeanne d'Arc, 19 décembre 1915.

²⁹ SHAT, 16N3056/1, EMA, 3^e Bureau Note sur l'inopportunité d'ouvrir un théâtre d'opérations à Alexandrette en y envoyant un corps expéditionnaire français, 22 octobre 1915 ; SHAT, 7N2144, Section d'études de la Défense nationale, rapport sur un projet soumis par Lord Kitchener à son gouvernement, 13 novembre 1915.

impliquerait que les opérations soient divisées en deux secteurs, l'un britannique, autour d'Ayas, qui aurait pour objectif le Taurus pour arrêter les forces turques venant d'Anatolie, et l'autre français, autour d'Alexandrette, qui aurait pour objectif l'Amanus et Alep, la destruction des forces de l'armée de Cemal Pacha et l'appui d'un éventuel mouvement arabe en Syrie³⁰.

En dépit des intérêts parfois contradictoires des deux alliés, ces projets élaborés à l'automne 1915 sont conçus tant par les Britanniques que par les Français avec l'appui des Arméniens: il s'agirait en effet d'encadrer, de former et d'armer les hommes valides réfugiés du Djebel Moussa et rapatriés à Port-Saïd, pour les employer dans la région d'Alexandrette à la destruction des ouvrages ferroviaires (ponts, tunnels) et dans des opérations de guérilla³¹. En définitive, ces plans successifs sont abandonnés, tant pour ne pas ouvrir un nouveau théâtre d'opérations secondaires, qu'en raison de l'impossibilité, pour la marine, d'en assurer le ravitaillement³².

- Alexandrette après les Dardanelles: intoxication et coups d'épingle

Devant l'évolution de la situation aux Dardanelles qui, à partir de l'été 1915, apparaît de plus en plus comme un échec militaire, puis de l'évacuation envisagée à l'automne et mise en œuvre à partir du mois de novembre, le plan d'une intervention dans la baie d'Alexandrette est réactivé par les autorités militaires françaises et britanniques au début de l'année 1916. Cependant, la vision des deux États-majors diffère à nouveau : tandis que les Britanniques penchent pour une stratégie d'intoxication, pour laisser croire à une attaque imminente, sans véritable opération, les Français privilégient la stratégie du coup d'épingle, c'est-à-dire de petites attaques visant à harceler l'adversaire et à atteindre des objectifs localisés. Le vice-amiral Moreau, commandant de la 3^e escadre en Méditerranée, conseille la réalisation de « petits coups de main », en utilisant environ 2000 volontaires arméniens, un corps français constitué à cet effet et en réclamant l'appui des Britanniques. L'objectif envisagé est constitué des ouvrages de la voie ferrée de la région d'Alexandrette et de procéder à quelques attaques sur les villes de la côte³³. L'heure n'est plus à la grande offensive susceptible d'inverser les rapports de force et de bloquer l'organisation logistique, mais à la stratégie de harcèlement de l'adversaire par des coups d'épingle limités. De leur côté, les Britanniques n'envisagent d'abord pas d'action véritable, mais simplement la mise en place d'un leurre, en envoyant d'Égypte à Chypre des troupes anglaises, destinées à faire croire au gouvernement ottoman un débarquement imminent des Alliés dans la région d'Alexandrette. Pour l'attaché militaire français à Londres, M. de la Panouse, cette stratégie envisagée

³⁰ SHAT, 7N2144, Note sur la direction des opérations projetées vers Alexandrette, EMA, section Afrique, Bureau d'Orient, Paris, 16 novembre 1915.

³¹ SHAT, 7N2144, Elgodd, directeur de l'Intelligence Office, à Maxwell, 23 septembre 1915 ; Note du Contre-amiral Darrieus, Port-Saïd, 2 octobre 1915.

³² SHAT, 7N2144, EMA, Section d'Afrique et d'Orient, Note sur la situation actuelle en Syrie et les études faites à l'EMA en vue d'une action éventuelle dans ce pays, Paris, 20 janvier 1917.

³³ SHAT, 7N2144, Vice-amiral Moreau, commandant la 3^e escadre, à M. le ministre de la Marine, au sujet des opérations en Syrie et en Caramanie, à bord de la Jeanne d'Arc, 11 janvier 1916.

par l'amiral Jackson, Premier Lord de l'Amirauté, est une erreur, car les difficultés de transports de troupes en Méditerranée et la nécessité d'envoyer des effectifs importants (qui seraient certainement mieux employés ailleurs) rendent l'opération peu réalisable, et peu crédible³⁴. Cependant, au printemps, les observateurs français s'accordent sur l'opportunité de monter une intervention en Syrie, dont les contingents arméniens sur lesquels on compte n'ont pas l'importance espérée, mais où la lassitude des populations à l'égard de l'administration ottomane peut laisser espérer un soulèvement, et où le front ottoman est dégarni entre la Cilicie au nord et le Sinaï au sud. Les avantages seraient d'abord politiques : exploitation du mécontentement des populations arabes susceptible de se propager, répercussions en Afrique du Nord, insurrection des Arméniens des régions de Zeitoun et Kharpout facilitant l'avance russe, sécurité de l'Égypte et du canal de Suez, perte pour les Turcs et les Allemands de toutes les ressources qu'ils tirent de Cilicie, de Syrie et de Palestine. Ils seraient également militaires et stratégiques : initiative de l'action, immobilisation de forces turques très supérieures à celles engagées par la France, libération d'une partie des effectifs anglais immobilisés en Égypte et possession de la seule ligne de communication avec la Mésopotamie. Cependant, les avantages escomptés ne suffisent pas à compenser les principaux désavantages de cette opération : les longs délais permettraient aux Turcs de réagir et de concentrer leurs forces, alors même que le transport de troupes est très aléatoire. En définitive, une réussite de l'opération n'apporterait qu'un succès localisé dans une guerre qui, pour le haut-commandement militaire, ne peut être remportée que sur le principal théâtre d'opération, l'Europe, et par la destruction de l'armée allemande³⁵.

En dépit des réticences d'une partie de l'État-major français, les négociations avec les Britanniques se poursuivent durant l'été, et, en accord avec le Général Clayton, directeur de l'*Intelligence Department* du Caire, qui propose dans la continuité du plan de Jackson préparé au printemps, la constitution à Chypre d'un corps d'Arméniens pour leurrer les autorités ottomanes, l'État-major envoie en mission au Caire le chef de bataillon Romieu pour étudier les possibilités de recrutement de ce corps arménien. Au mois d'octobre, le *War Office* reprend en main la question d'une intervention française en Syrie et le gouvernement britannique fait connaître aux Français son intention d'attaquer au début du mois de janvier 1917 les positions turques d'El Arich, en demandant le soutien du gouvernement français dans cette offensive, par l'organisation d'un soulèvement en Syrie. L'État-major français cependant, montre à nouveau la plus grande méfiance à l'égard du projet britannique d'ouverture d'un nouveau théâtre d'opérations, alors même que le renforcement du corps

³⁴ SHAT, 7N2144, Copie du rapport de l'attaché militaire français à Londres (de la Panouse), au sujet du projet d'envoi de troupes anglaises à Chypre, 18 avril 1916.

³⁵ SHAT, 72144, EMA, Section Afrique, Bureau d'Orient, Note sur l'opportunité d'une intervention française en Syrie, Paris, 3 mai 1916.

expéditionnaire de Salonique nécessite l'utilisation à plein des moyens maritimes des Alliés et que la guerre sous-marine redouble d'intensité³⁶.

Les objections et les réticences françaises se maintiennent et l'État-major prend soin de rappeler à plusieurs reprises entre avril 1917³⁷ et octobre 1918³⁸, qu'il n'est ni opportun, ni possible d'intervenir en Syrie. En outre, si la ville d'Alexandrette n'a jamais eu de sérieuse organisation de défense, en dehors des chaînes de mines immergées dans sa baie par les ingénieurs allemands et turcs, depuis l'année 1917, le port sert de base secondaire aux sous-marins allemands et la ville est devenue au mois d'août le centre d'un petit commandement militaire régional rattaché au XXII^e Corps d'armée ottomane, sous le commandement de Liman von Sanders, et dont le centre se situe à Adana, tandis qu'Alexandrette abrite deux divisions d'infanterie, gardant le massif de l'Amanus et alimentant les armées de Palestine. Deux autres divisions gardent le nord du golfe et les voies de communication vers Alep, QG de la II^e Armée, dépôt d'un matériel de guerre considérable et renforcé d'éléments techniques allemands et autrichiens³⁹. Ces aménagements et réorganisations, moins décisifs que les batteries installées sur la montagne, notamment à Beylan, couvrant la ville et le port d'Alexandrette, plaident néanmoins pour une plus grande prudence dans la perspective d'un débarquement.⁴⁰ Enfin, la théorie faisant d'Alexandrette un « gage » territorial dans les tractations diplomatiques d'un lendemain de guerre, encore en honneur chez les diplomates du XIX^e siècle, ne vaut plus dans le cadre d'une guerre totale, où le traité de paix ne doit pas être la conclusion de marchandages où chacun des adversaires aura fait valoir ses conquêtes partielles, mais l'enregistrement sans discussion d'un écrasement absolu des vaincus⁴¹.

À plusieurs reprises au cours de la guerre, l'idée est donc soulevée dans les États-majors, par certains groupes du haut-commandement et dans les marines britannique et française d'une intervention en Syrie, toujours par Alexandrette. En 1914, elle est refusée par la France qui rechigne à l'idée de l'ouverture d'un front secondaire⁴², et en décembre 1915, cette dernière se rallie à cette option, mais ailleurs qu'à Alexandrette⁴³. Après l'échec des Dardanelles, entre le début de 1916 et 1918, l'hypothèse est à nouveau repoussée, pour des raisons à la fois logistiques et politiques. À cette date, en effet, la question du débarquement à Alexandrette n'est plus seulement celle de la stratégie à

³⁶ SHAT, 7N2144, EMA, Section d'Afrique, Bureau d'Orient, Note pour Monsieur le Ministre au sujet d'une action française éventuelle en Syrie, Paris, 12 octobre 1916 ; SHAT, 16N3058/2, EMA, QG des armées du Nord et du Nord-Est, résumé de la question d'Alexandrette, 12 janvier 1917.

³⁷ SHAT, 7N2144, EMA, Section d'Afrique et d'Orient, Projets d'intervention en Syrie, Paris, 15 avril 1917.

³⁸ SHAT, 7N3201, EMG, 3^e bureau, Note sur un projet de débarquement dans la région d'Alexandrette Paris, 12 octobre 1918.

³⁹ SHAT, 7N4184, EMG, Note sur les forces turques dans la région d'Alexandrette, 14 octobre 1918.

⁴⁰ SHAT, 7N4184, EMG, Note sur les organisations défensives d'Alexandrette, Paris, 14 octobre 1918.

⁴¹ SHAT, 7N2144, Note sur un projet d'opération dans la région d'Alexandrette, EM de l'armée section d'Afrique, bureau d'Orient, Paris, 22 octobre 1915.

⁴² Notamment Joffre, qui refusait de voir des troupes prélevées sur le front européen ; voir Jean-Jacques Becker, « La Grande Guerre en Méditerranée. L'Empire ottoman dans la guerre », dans *Les Cahiers de la Méditerranée. Villes et changements de souveraineté en Méditerranée / Mythes de la coexistence interreligieuse : histoire et critique*, n°86, 2013.

⁴³ Vincent Cloarec, *La France, op. cit.*, p. 122.

adopter pour modifier le cours de la guerre par une action au Levant : elle est devenue une des clefs des ambitions respectives de la France et de la Grande-Bretagne dans la perspective d'une réorganisation de la région après la guerre. Les États-majors ont définitivement acté qu'une intervention en Syrie ne pèserait pas sur le cours général du conflit; en revanche, débarquer des troupes dans la région est perçu comme un gage pour s'assurer une future zone d'influence au Levant. Laisser les Britanniques organiser un débarquement revient à les mettre dans une position de force dans un espace sur lequel les Français sont amenés, au cours du conflit, à préciser leurs revendications et à considérer comme l'un de leurs « buts de guerre » en Orient⁴⁴.

Les « buts de guerre » des Alliés en Orient

Les dissensions des Alliés sur l'Orient de l'après-guerre

Les bouleversements de la situation en Méditerranée lors de l'année 1915 amènent Britanniques et Français à manifester plus clairement leurs ambitions dans la région. En effet, les délibérations et la programmation d'une attaque sur les Dardanelles, l'entrée en guerre de l'Italie en mai 1915 entraînent à la fois une réorganisation des forces et la formulation des desseins des puissances dans ces espaces. Du côté britannique, les projets préparés à partir de 1915 témoignent d'ambitions à plus long terme, pour défendre des intérêts à la fois politiques, stratégiques et commerciaux. Il n'est pas indifférent que les artisans des projets de débarquement à Alexandrette puis de son occupation à venir soient issus des services de la marine et du Service de renseignements en Égypte. L'Amirauté, en la personne de l'amiral Jackson, consciente des changements stratégiques intervenus depuis la construction du Bagdadbahn et de la diffusion de l'influence allemande dans la région, ainsi que des intérêts britanniques établis en Perse depuis le tournant du siècle, voit dans Alexandrette une base navale indispensable à la protection du canal, des Dardanelles, et des intérêts économiques britanniques entre l'Irak et l'Égypte. Une occupation britannique du territoire permettrait d'offrir à la vallée de l'Euphrate un débouché sur la Méditerranée, qu'une politique de tarifs bas permettrait de développer économiquement⁴⁵. Pour Kitchener et les « Anglo-égyptiens », la Syrie est englobée dans une vaste vision impériale et la région doit se placer sous le contrôle, direct ou indirect de la Grande-Bretagne. Ce sont les communications avec l'Inde et le Canal de Suez, et la possession de l'Égypte elle-même, qui sont assurées par une domination sur cet espace. La fin de la guerre doit donc permettre de dessiner un nouveau Moyen-Orient, dans lequel la Grande-Bretagne contrôlerait

⁴⁴ SHAT, 7N3201, EMG, 3^e bureau, Note sur un projet de débarquement dans la région d'Alexandrette Paris, 12 octobre 1918.

⁴⁵ NA, CAB 42/2/13, Alexandretta. His importance as a future base, Committee for Imperial Defence, 18 mars 1915.

une bande de territoire allant de Chypre à l'Inde, permettant des communications faciles et sous contrôle⁴⁶. À cette fin, la Grande-Bretagne doit mettre la main sur Alexandrette, rade magnifique, débouché et bouclier de la Mésopotamie sur laquelle Kitchener a des vues, et sur une partie de la Syrie, tout en développant des voies de chemin de fer pour en faire un espace unifié. Par ailleurs, en cas de guerre, acheminer des troupes britanniques en Mésopotamie serait beaucoup plus rapide en les débarquant à Alexandrette et en passant par la voie ferrée qu'en empruntant la route de Suez, de la Mer rouge et du Golfe Persique. Dans l'hypothèse d'un conflit avec les Russes, la possession d'Alexandrette, d'Alep, voire d'Aïntab et de Marache faciliterait ainsi considérablement également le transport des armes et des munitions⁴⁷. À l'origine, ces revendications sont loin d'être approuvées par le *Foreign Office* : bien qu'ayant progressivement consenti à une partition de l'Empire ottoman, le gouvernement Asquith, ainsi que Mark Sykes, attaché au *War Office* pour le Moyen-Orient et le Ministre des Affaires étrangères Edward Grey ont des réticences sur les ambitions exposées par Kitchener qui risquent de froisser les intérêts français dans la région, tandis que l'*India Office* préfère à Alexandrette les ports de Haïfa ou Acre, et est divisé sur la question de la Mésopotamie. Pour Kitchener, la volonté qu'ont les Français de s'assurer le contrôle d'Alexandrette n'est pas légitime, puisqu'il ne considère pas que ce territoire fasse réellement partie de la Syrie et suppose que ses alliés se contenteront d'une compensation en contrepartie de l'abandon d'Alexandrette⁴⁸. Le ralliement de Churchill et de Fisher cependant assure le triomphe des vues de Kitchener à Londres. Ne pouvant se résoudre à laisser les Français développer leur influence dans la région, les Anglo-Égyptiens mènent dans le même temps une campagne d'opinion dans les milieux syriens d'Égypte en faveur de l'influence britannique. Les Français ont la plus grande peine à la faire cesser, dans la mesure où ils ne se sont pas encore officiellement entendus de façon précise avec les Britanniques sur leurs revendications respectives. Alerté par les Français, le gouvernement britannique fait cependant pression sur Henry MacMahon (alors haut-commissaire britannique en Égypte) pour qu'il fasse cesser cette agitation politique, orchestrée par ses services, et nuisible aux intérêts français⁴⁹. Les Britanniques profitent de l'occasion pour se débarrasser de la mission française en Égypte⁵⁰ qui, incarnée par le lieutenant d'artillerie Maucorps, ancien attaché militaire à Constantinople, avait insisté pour mettre en œuvre une action en Syrie et revendiqué les droits de la France sur la région (Alexandrette et Palestine comprises) et pour réclamer le contrôle maritime d'un secteur allant de la

⁴⁶ NA, CAB 37/127/36, Wadgood, On the need after the war to retain Alexandretta and Cyprus, 22 avril 1915.

⁴⁷ NA, CAB 24/1/12, Committee of Imperial Defence. The war. Alexandretta and Mesopotamia. Memorandum by Lord Kitchener, 17 mars 1915.

⁴⁸ George H. Cassar, *Kitchener's War*, op. cit., p. 146

⁴⁹ SHAT, 7N2144, Contre-amiral Darrieus, Port-Saïd, 2 octobre 1915.

⁵⁰ La mission française s'installe en Égypte à la suite de l'accord signé le 31 janvier 1915 entre les Français et les Britanniques, qui réorganisent leur stratégie en Orient. La mission s'installe auprès du commandant des troupes d'occupation : sa tâche essentielle est le renseignement et les échanges de vues avec les Anglais. Voir Christophe Leclerc, *Avec T. E. Lawrence en Arabie : la mission militaire française au Hedjaz*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 40.

Syrie à l'Égypte et de Gibraltar à Malte⁵¹, tout en conservant la haute main sur les opérations dans le canal de Suez et la Mer Rouge⁵². Enfin, Kitchener s'appuie de plus en plus sur Mark Sykes (attaché au *War Office*) pour la défense des intérêts britanniques en Orient, face à François Georges-Picot, consul général à Beyrouth, et partisan d'une « Syrie intégrale », encore à définir avec précision, aux mains des Français. Outre les ambitions de plus en plus claires de la Grande-Bretagne, les Français sont également amenés à définir plus précisément leurs revendications à cause des prétentions émises par l'Italie depuis le printemps 1915. Le 26 avril, un traité secret est signé entre Paris, Londres, Moscou et Rome, prévoyant l'entrée en guerre de l'Italie, avec la perspective de l'octroi d'une zone d'influence dans la région d'Adalia. Alors que la politique de Théophile Delcassé avait consisté à laisser un certain flou sur les revendications françaises, les négociations entre alliés poussent les Français à rouvrir un dossier qui a peu avancé depuis le début du conflit.

Dès avant la guerre, plusieurs groupes de pression avaient commencé à évoquer des prétentions sur l'espace syrien, et à en proposer des définitions, en fonction de critères géographiques, économiques, politiques et religieux. Composés de représentants du monde politique et économiques, ils défendent le projet d'une « Syrie intégrale », c'est-à-dire une Syrie sous domination française la plus vaste possible. Il est représenté dans la sphère politique par le Comité de l'Orient et par le Comité de l'Asie française. Ses chefs sont le sénateur Étienne Flandin et le député Georges Leygues, qui considèrent que l'implantation de la France en Syrie est la conséquence nécessaire de son empire nord-africain. Dans l'opinion publique, cette revendication ne connaît pas un écho très étendu, mais rencontre néanmoins les préoccupations d'une partie de l'opinion catholique, dont le porte-parole est l'œuvre des écoles d'Orient, et par certains milieux économiques intéressés par les matières premières et les débouchés du Levant, représentés par les chambres de commerce de Marseille et de Lyon.⁵³ En 1913, une Commission parlementaire des Affaires syriennes a vu le jour et tenté pour la première fois de proposer une définition de la Syrie, restée assez vague. Ses membres y englobent le Mont-Liban, les *vilayets* de Beyrouth et Damas, une partie de celui d'Alep, et la Palestine. Mais à la veille de la guerre, le débat est toujours ouvert et aucune définition consensuelle et précise de la Syrie sous influence française et de ses frontières n'est élaborée. Durant les premiers mois du conflit, les milieux colonialistes se manifestent surtout par leur faiblesse. La fermeture de la *Correspondance d'Orient* ou l'absence de participation aux débats de l'*Asie française* engendrent l'absence de définition de revendications communes et le maintien d'une ligne partisane de l'intégrité de l'Empire.⁵⁴ Après les Dardanelles, et devant les réclamations croissantes et de plus en plus précises des Britanniques, le parti colonial organise à Paris une commission sur les problèmes coloniaux qui pourront se poser après la

⁵¹ Julie d'Andurain, « La Méditerranée », *art. cit.*, p. 41.

⁵² Vincent Cloarec, *La France, op. cit.*, p. 77.

⁵³ Christopher Andrew et A.S. Kanya-Forstner, « La France à la recherche de la Syrie intégrale (1914-1920) », dans *Relations Internationales*, n°19, 1979, pp. 263-278.

⁵⁴ Vincent Cloarec, *La France, op. cit.*, p. 73.

guerre⁵⁵, s'efforçant de définir les découpages territoriaux de la fin du conflit. Les conceptions britanniques séparent une côte « levantine », avec une forte population chrétienne, et dont l'ancrage principal est la montagne libanaise, où pourraient s'exprimer les intérêts français, l'intérieur, marqué par l'arabité, verrait s'exercer une forme de domination britannique. En 1915, le groupe de pression réclame que la France revendique de manière plus claire la part qui lui sera attribuée lors du démembrement de l'Empire ottoman. Il veut voir reconnaître à la France des droits sur la Syrie, la Cilicie, le bassin des rivières qui descendent de ces espaces (la ligne de faîte entre la Mer noire et la Méditerranée marquera la limite nord du domaine français et le désert de Palmyre sa frontière orientale). Ces conceptions se fondent sur la recherche de « frontières naturelles » pour définir les limites idéales de ce territoire syrien. Une campagne, orchestrée par le bulletin du *Comité de l'Asie française*, où Robert de Caix expose ses vues au lendemain de l'épisode de Dardanelles, défend les limites de cette Syrie française⁵⁶. S'il penche toujours pour le maintien du régime ottoman, ce dernier doit s'accompagner de l'obtention de privilèges économiques (dans les concessions de chemins de fer, de travaux publics) et d'un contrôle administratif sur les territoires partant du Taurus, au nord-ouest d'Alexandrette, jusqu'à l'Euphrate, à l'est, semblable à ceux que les Britanniques revendiquent en Mésopotamie. Au mois d'août 1915, après l'offensive des Dardanelles, la perspective devient celle d'un démembrement de l'Empire ottoman, et le Comité de l'Asie française réclame à Théophile Delcassé des précisions sur la part qui doit revenir à la France, réclamant la Cilicie et la région d'Alexandrette, limite nord du domaine français, jusqu'au Sinaï⁵⁷. L'argument physique d'une unité « naturelle », défendu par Picot, prévaut dans l'accord franco-anglo-russe de 1916 pour réclamer un territoire s'étendant de Jérusalem, Beyrouth, du Mont-Liban, de Damas Alep, Adana, à Diarbékir, Van, Mossoul et Deir-Es-Zor. L'ampleur des demandes françaises illustre la malléabilité de la notion de « frontière naturelle » et son utilisation politique: l'Euphrate ne constitue pas une frontière puisque la France réclame Diarbékir et Mossoul: il s'agit d'avoir des prétentions démesurément larges pour s'assurer que dans les négociations à venir, la France ne se verra pas attribuer une part ridiculement congrue. Les deux points centraux des revendications françaises sont, d'une part, la bande côtière méditerranéenne, avec le Mont-Liban, la Cilicie et Alexandrette, où la France est le plus solidement implantée, et d'autre part, la Palestine et les lieux saints.

Dans la sphère économique, ce sont les chambres de commerce françaises, celles de Marseille et de Lyon en tête, qui insistent sur le potentiel économique de la Syrie « intégrale »⁵⁸, et qui joignent leur voix à la campagne des syrianistes du Comité de l'Asie française. La Syrie ne saurait être une région économiquement rentable qu'à condition que la France en possède les débouchés maritimes

⁵⁵ Peter Grupp, « Le parti colonial français pendant la première guerre mondiale », dans *Cahiers d'études africaines*, vol.14, n°54, 1974, p. 385.

⁵⁶ « La position de la France dans le Levant », dans *L'Asie française*, n°161, janvier-mars 1915, pp. 6-9.

⁵⁷ Vincent Cloarec, *La France, op. cit.*, p. 108.

⁵⁸ Christopher Andrew et A.S. Kanya-Forstner A.S., « La France à la recherche de la Syrie intégrale (1914-1920) », dans *Relations Internationales*, n°19, 1979, pp. 263-278.

(notamment Alexandrette). Les chambres de commerce regardent avec un intérêt tout particulier la Cilicie et la région d'Alexandrette, car les plaines d'Adana produisent du coton, du riz, des céréales et des fruits, et offrent de nombreux espaces de pâturages: ces zones extrêmement fertiles, qui permettraient d'accroître la valeur agricole de la Syrie, ont pour débouché vers la Méditerranée les ports d'Alexandrette et de Mersine. La France, dont l'industrie textile dynamique fait une importante consommation de coton, voit dans cette source d'approvisionnement une formidable opportunité. Les districts montagneux de la province d'Adana recèlent en outre des richesses minérales, qui poussent les milieux coloniaux français à voir dans les montagnes de l'Anti-Taurus les « frontières naturelles » du territoire qui doit revenir à la France.

Dans les rapports de la marine et dans les milieux catholiques, une justification humanitaire vient soutenir les « devoirs » de la France à l'égard de la Syrie : il s'agit de passer du sauvetage, expédient humanitaire et partiel, des populations arméniennes en 1915, à la considération du problème politique, à savoir la protection durable de ces populations par la France. Se fondant sur un argumentaire désormais classique sur le despotisme toujours arbitraire et tracassier des Turcs, sur les violences du temps de guerre exercées par les Ottomans dans les provinces arabes⁵⁹ (réquisitions et pression économique qui accablent les populations, répression des nationalistes syriens), comptant sur le soutien des populations, le contre-amiral Darrieus voit dans l'action de la flotte française en 1915 « l'affirmation éclatante de ses droits pour l'avenir »⁶⁰.

Dans les États-majors militaires français, enfin, les enjeux orientaux prennent une importance de plus en plus considérable à partir de 1915. La présence d'officiers sensible aux idées coloniales, comme Albert d'Amade, commandant du corps de débarquement français au Maroc en 1908-1909, membre du comité de l'Asie française depuis 1912, et nommé au CEO en février 1915, ou son remplaçant, le général Henri Gouraud, qui a fait la une grande partie de sa carrière en Afrique et entretient des liens forts avec le « parti colonial », témoigne de la sensibilisation croissante des élites militaires à la poursuite et au développement des intérêts français en Orient⁶¹.

Alexandrette et la Syrie du Nord après les accords Sykes-Picot (1916)

Les divergences de vues sont grandes entre les Français, qui réclament par l'intermédiaire de Georges-Picot un territoire démesurément grand, et les Britanniques, qui, dans la lignée des accords conclus avec le chérif Hussein de La Mecque dans l'espoir de provoquer une grande révolte arabe, se

⁵⁹ Linda Schatkowski-Schilcher, « The famine of 1915-1918 in Greater Syria », in John P. Spagnolo (éd), *Problems of the modern Middle East in historical perspective. Essays in honour of Albert Hourani*, Oxford, Ithaca Press, 1992.

⁶⁰ SHAT, 72144, Contre-amiral Darrieus, Commandant la 2e Division et la 3e escadre pi. À ministre de la Marine, à bord du Jauréguiberry, 22 septembre 1915.

⁶¹ Julie d'Andurain, « La Méditerranée », *art. cit.*, p. 39.

sont engagés à soutenir la création d'un grand royaume arabe. Pour se répartir les responsabilités dans le Proche-Orient redessiné qui doit naître de la guerre, des négociations débutent en novembre 1915, menées côté français par François Georges-Picot, ancien consul de France à Beyrouth et délégué à l'ambassade de France à Londres et par Sir Mark Sykes, parlementaire britannique. Elles sont marquées par une nette disproportion dans le rôle des gouvernements français et anglais. Autant les Britanniques ont déjà longuement délibéré sur le partage de l'Empire ottoman et les solutions envisageables, alors que les ministères concernés suivent avec attention le déroulement des discussions, autant les Français abordent la question sans ligne de conduite définie de longue date, et avec un personnel diplomatique peu aguerri⁶². Du côté français, on veut faire porter les négociations sur un projet de Grande Syrie, qui doit s'étendre du Sinaï à la Cilicie et du littoral à Mossoul. Les revendications françaises sont d'emblée volontairement exorbitantes : ce sont 340 000 km² et 4 millions d'habitants, s'étendant d'ouest en est entre la Méditerranée et l'Euphrate, du nord au sud entre le Taurus et le Sinaï, et comprenant la Cilicie et Alexandrette⁶³. Les instructions dont est porteur Georges-Picot reflètent un accord au sein du Quai d'Orsay sur les principaux axes de la politique française en Orient : la disparition de l'Empire ottoman et la nécessité pour la France de compenser la perte de son influence par d'importants gains territoriaux, les grandes dimensions de la Syrie et les « frontières naturelles » qui doivent la définir. Du côté britannique, Mark Sykes, de retour d'Égypte et lié par les promesses faites aux Arabes, estime que la zone française ne peut s'étendre que sur la côte et au nord, car les villes de l'intérieur, comme Damas, Homs, Hama et Alep, sont réservées à Hussein. Par l'accord du 16 mai 1916, avalisé par le ministre des Affaires étrangères britanniques, Lord Grey, et par l'ambassadeur de France à Londres, Paul Cambon, la Syrie et la Mésopotamie sont finalement divisées en cinq zones : une zone bleue comprenant la Syrie littorale, la Cilicie et Alexandrette est attribuée à la France, qui peut mettre en place un système d'administration directe ou de protectorat ; une zone rouge en Mésopotamie où la Grande-Bretagne peut s'installer dans des conditions similaires ; une zone brune en Palestine sous tutelle internationale ; une zone A en Syrie intérieure où la France aura une zone d'influence sur le royaume arabe de Hussein (qui comprend la région de Mossoul) ; une zone B où la Grande-Bretagne aura le même droit d'influence. En définitive, la France obtient à l'issue de ces négociations un protectorat limité au littoral nord-syrien, avec Beyrouth et Alexandrette comme principales bases d'appui (mais Alexandrette y aurait le statut de port franc). C'est donc le centre de gravité de l'influence française au Levant qui se trouve déplacé. Certes, l'influence française est consolidée sur la côte et en Cilicie, mais elle est surtout considérablement repoussée vers le nord, où elle fait office de zone tampon entre les aires d'influence russe et britannique, alors que la Syrie de l'intérieur est confiée à la tutelle arabe d'Hussein. Cette convention

⁶² Christopher Andrew et A.S Kanya-Forstner, « La France à la recherche de la Syrie intégrale (1914-1920) », dans *Relations Internationales*, N°19, 1979, pp. 263-278.

⁶³ Jacques Frémeaux, « L'enjeu colonial dans la diplomatie française pendant la Première Guerre mondiale, conférence donnée à l'université Paris IV-Sorbonne, 23 novembre 2006, p. 9.

ne satisfait pas les attentes d'une partie des syrianistes : la France se trouverait réduite à une simple bande littorale, « mutilée » des ports de Caïffa et d'Acre, laissés à l'Angleterre, en même temps qu'une lourde servitude pèserait sur Alexandrette à cause de son caractère de port franc faisant perdre à la France le bénéfice du transit du nord de la Syrie.⁶⁴ En outre, les ambitions britanniques en Orient se trouvent renforcées à partir de décembre 1916, avec la formation du cabinet de coalition Lloyd George, qui voit le retour sur le devant de la scène diplomatique des partisans de la grandeur impériale, à commencer par Lord Curzon et Lord Balfour⁶⁵.

Une sortie de guerre favorable aux Britanniques dans la région d'Alexandrette et d'Antioche

La faiblesse militaire de la France au Levant

- Des moyens limités

A partir de 1917, les ambitions françaises en Syrie sont progressivement remises en question par les évolutions militaires et les moyens dont dispose le pays en Orient. Sur la scène internationale, l'entrée en guerre des États-Unis et l'éclatement de la révolution russe, en France, l'échec de l'offensive britannique devant Arras et de l'offensive de Nivelle au Chemin des Dames, les mutineries, la crise politique bouleversent les données du conflit. Les Britanniques ne tiennent plus vraiment à l'application des accords Sykes-Picot, parce que leur présence en Orient ne cesse de se renforcer : il serait donc plus souhaitable pour eux de procéder à un partage sur la base des rapports de force militaires. En effet, la présence française ne cesse de s'amoindrir par rapport à la présence britannique. La Division navale de Syrie, basée à Port-Saïd et sur l'île de Rouad, face à Tartous, est le centre du dispositif militaire français en Méditerranée: elle continue d'assurer le blocus des côtes syriennes et participe aux offensives de la campagne de Palestine, assurant le soutien logistique des troupes terrestres françaises. Le Détachement français de Palestine (DFP), créé au début de 1917 et placé sous le commandement du colonel de Piépape, s'il ne pèse guère militairement, avec ses 2500 hommes, a essentiellement une vocation politique: soutenir l'action de François Georges-Picot en Palestine. Les deux autres éléments qui complètent le dispositif militaire – la mission militaire du Hedjaz du colonel Brémond, créée en août, et la Légion d'Orient née en novembre et commandée par le lieutenant-colonel Romieu – ne suffisent pas à équilibrer les forces par rapport à celles des Britanniques, qui dominant largement le terrain. L'offensive de Palestine laisse les Français en retrait, et en 1918, les

⁶⁴ SHAT, 7N3201, Officier d'ordonnance du Maréchal Foch, transmettant une notice sur la question syrienne écrite par le Supérieur général de la mission des Jésuites de Syrie, 27 octobre 1918.

⁶⁵ Vincent Cloarec, *La France, op. cit.*, p. 177.

troupes françaises du Levant sont, à la fois numériquement et qualitativement très inférieures aux troupes britanniques. Au cours de l'année 1919, les Troupes Françaises du Levant reçoivent bien de nouvelles dotations, passant à 15 000 hommes en septembre 1919, au moment de la relève des troupes britanniques⁶⁶. L'état de ces troupes n'est cependant pas brillant: mal équipées et outillées, aux côtés d'une armée britannique pourvue en abondance, les TFL font pâle figure. L'armée ne se présente pas seulement comme une armée « pauvre »: elle traverse également une crise très grave de personnel, et les effectifs envoyés ne suffisent pas à combler les vides. Si elles sont suffisamment pourvues de troupes combattantes, les TFL manquent de personnel spécialisé pour les magasins, les ateliers, dans les services de santé, l'intendance ou le trésor. La même observation s'impose du point de vue du matériel: les ports ne sont pas outillés, ne fournissent que des moyens d'acconage de fortune, les relations maritimes avec la France sont irrégulières et incertaines⁶⁷. Par ailleurs, les réorganisations militaires et administratives qui suivent le retrait turc confirment la prééminence britannique dans la région et la dépendance opérationnelle des troupes françaises; la gestion des Territoires Ennemis Occupés (TEO) est partagée par le général Allenby, commandant des troupes interalliées, entre un secteur sud sous administration britannique, un secteur est sous administration arabe, et un secteur nord (de Saint-Jean-d'Acre à Alexandrette) sous administration française, auxquels vient s'ajouter à partir de janvier 1919 un secteur TEO-Nord entre la Cilicie et Marache, confié aux Français. L'ensemble du dispositif, provisoire et pragmatique, est piloté par Allenby, les administrateurs des différentes zones lui sont subordonnés, ce qui tend à paralyser l'action sur le terrain car ils n'ont aucune initiative, y compris en ce qui concerne la répression des insurgés. Enfin, à l'intérieur même de l'armée du Levant, le respect de la hiérarchie pose problème, le mécontentement est grand et la mauvaise organisation engendre des conflits de personnes et d'autorité. Ainsi, les divergences d'opinion entre l'administrateur en chef, le colonel Brémond, et son adjoint, le lieutenant-colonel Normand s'affirment au grand jour sur l'attitude à adopter à l'égard des Turcs. Alors que le second est le champion du rattachement de la Cilicie à la Turquie, sous contrôle de la France, il s'élève contre une politique qui considère les Turcs comme des vaincus et ne leur épargne ni les réquisitions, ni les impôts spéciaux; le premier, au contraire, considère qu'il ne faut pas surestimer la force et l'unité de la résistance turque. Au sein des forces françaises du Levant, la légion arménienne, mal encadrée, sans instruction militaire, mal équipée et mécontente de la différence entre les soldes des militaires français et arméniens, donne de mauvais résultats⁶⁸.

Le retrait britannique de Syrie, en novembre 1919, laisse les troupes françaises dans une situation difficile: il change tout d'abord la signification politique de l'occupation du pays. Jusqu'alors, la présence de troupes sur le terrain pouvait apparaître comme la conséquence normale de la fin du

⁶⁶ Jean-David Mizrahi, *Genèse de l'État mandataire. Service de Renseignements et bandes armées en Syrie et au Liban au début des années 1920*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003, p. 31-33.

⁶⁷ SHAT, 4H1/5, Colonel Aurox, Compte-rendu d'un voyage en Syrie (29 juin-25 juillet 1919).

⁶⁸ SHAT, 4H1/5, Colonel Aurox, Compte-rendu d'un voyage en Syrie (29 juin-25 juillet 1919)

conflit et des négociations de paix. Mais la relève des Britanniques fait apparaître désormais aux yeux des « nationalistes » les troupes françaises comme des forces d'occupation illégitimes, prélude à une prise en main de type colonial sur ces territoires. Les difficultés militaires rencontrées dans la région d'Alexandrette et plus généralement sur la frontière sont le reflet d'une situation tendue dans le Levant en général. D'une part, la diplomatie française ne s'attend pas à une résistance du côté turc, et n'envisage pas que les traités de paix puissent être suivis de relations inamicales qui nécessiteraient l'envoi d'une force importante. D'autre part, sur le plan logistique, la démobilisation des classes et l'acheminement des forces au Levant se révèle une affaire compliquée. La composition de l'armée du Levant, fixée par l'État-major le 9 octobre 1919, devait être la suivante : 32 bataillons, 6 régiments de cavalerie, 14 batteries, 7 ou 8 compagnies du génie, 2 escadrilles, des engins modernes. Or, à son arrivée à Beyrouth, le 21 novembre 1919, le général Gouraud ne trouve qu'une petite armée, qui comprend 19 bataillons, 2 régiments de cavalerie et 8 batteries. La libération de la classe de 1918 en 1920 diminue d'un tiers les effectifs des bataillons français. Celle de la classe de 1919 et celle des contingents nord-africains libère quelque 20 000 hommes, tandis que l'armée perd également 3500 Sénégalais qu'elle hésite à remplacer. Dans toutes les catégories de personnel, les déficits se font sentir. Gouraud organise tant bien que mal ses troupes en deux divisions: la Division de Syrie, sous les ordres du général de Lamothe, qui a la responsabilité de la zone littorale – zone Ouest – moins le *sandjak* d'Alexandrette ; et la Division de Cilicie, sous les ordres du général Dufieux, qui a la responsabilité de la Cilicie, du *sandjak* d'Alexandrette, et des « Territoires de l'Est » jusqu'à Ourfa.

- Des positions difficiles à tenir dans le nord de la Syrie

La situation dans la région d'Alexandrette à la veille de l'armistice de Moudros (30 octobre 1918) et dans les mois qui suivent, reflète les difficultés que rencontre la France au Levant. La 41^e division de la 11^e armée turque tient l'entrée est du golfe d'Alexandrette jusqu'au nord de l'Oronte, protégeant Beylan et Alexandrette, avec trois bataillons, et un détachement allemand de 300 fusils et 4000 déserteurs parcourt l'Amanus. La position française consiste dans un premier temps à laisser la désagrégation et le repli de ces troupes se poursuivre, plutôt que de tenter un débarquement de vive force avec une troupe inférieure en nombre⁶⁹. C'est l'avance conjointe franco-anglaise et le repli de l'armée ottomane sur le front de Syrie qui permettent d'envisager un débarquement : début octobre, les troupes anglo-arabes pénètrent dans Damas, puis occupent toute la Syrie intérieure jusqu'à Alexandrette. Les troupes françaises sont autorisées à se déployer sur le littoral syrien, conformément aux accords Sykes-Picot. A partir du 8 octobre, commence le débarquement des troupes françaises par le port de Beyrouth, puis leur remontée vers le nord. Antioche et Alexandrette sont occupées par le

⁶⁹ SHAT, 4H13, Bulletin de renseignements, 31 octobre 1918.

DFPS (Détachement français de Palestine-Syrie) en novembre et décembre 1918⁷⁰. Un *sandjak* autonome d'Alexandrette, inclus dans la zone ouest, est alors constitué à partir des *kaimakams* d'Alexandrette, Antioche et Harim, tandis que l'administration des TEO-Nord s'organise à partir d'Adana en Cilicie, et essaie de rayonner sur la plaine, le Taurus et l'Amanus.⁷¹ Le commandant Malinjoud est nommé administrateur provisoire du *sandjak* autonome d'Alexandrette, et le commandant Capdejelle, gouverneur militaire provisoire de la ville et du *kaimakam* d'Alexandrette, commandant de la base militaire française⁷².

Pour autant, la situation est loin d'être stabilisée et reflète toutes les difficultés que rencontre la France dans son occupation de la Syrie : manque de troupes et de matériel, problèmes de discipline et conflits de personne, opposition kémaliste et chérifienne, relations épineuses avec les Britanniques. Les services de l'armée ne cessent de relayer à leur hiérarchie l'insuffisance des moyens : la faiblesse numérique des troupes, la vétusté des infrastructures maritimes et de transport sont une entrave certaine à une relève correcte des troupes britanniques. La base d'Alexandrette, qualifiée de « quasiment inexistante ⁷³ » du fait du manque de moyens, à la fois en matériel et en personnel, en est l'illustration parfaite. Le matériel disponible est insuffisant : un seul appontement, sur lequel passent tous les mouvements d'embarquement et de débarquement concernant à la fois les questions militaires et civiles, une seule grue, qui appartient à la municipalité et non à l'armée, peu de transports à terre et peu de main d'oeuvre à la fois civile et militaire⁷⁴. L'embarquement et le débarquement des troupes et des marchandises posent problème, car le personnel de la base n'a quasiment aucun moyen de se rendre à bord des bateaux : elle ne dispose que d'un remorqueur, et il ne reste quasiment rien de la trentaine de mahonnes qui suffisaient au trafic d'Alexandrette avant la guerre. Les conséquences militaires sont importantes : les moyens du débarquement à Alexandrette sont tout à fait insuffisants pour les troupes prévues, dont le nombre augmente peu à peu, face à la résistance à laquelle elles doivent faire face. À cela s'ajoute le caractère inadapté de l'ensemble du système logistique, qui n'a pas été pensé pour servir à une campagne militaire d'une telle importance. Il repose essentiellement sur trois bases, Beyrouth, Alexandrette et Mersine, où sont établis à la fois une base navale et tous les organismes propres aux différents services. Or ces ports se révèlent incapables de réaliser la totalité des échanges avec la métropole, l'Afrique du Nord et l'armée d'Orient. La pénurie et la qualité des troupes empêchent par ailleurs les Français de seconder correctement les Britanniques jusqu'en novembre 1919, en assurant par exemple la protection de la circulation⁷⁵, ou simplement des tâches militaires car les soldats sont réquisitionnés pour toutes sortes d'activités, ce qui n'est pas sans créer

⁷⁰ Nadine Méouchy, « Le temps et les territoires de la révolte du Nord (1919-1921) », dans Jean-Claude David et Thierry Boissière, *Alep et ses territoires, Fabrique et politique d'une ville (1868-2011)*, Beyrouth-Damas, Presses de l'Ifpo, 2014, p. 84.

⁷¹ Jean-David Mizrahi, *Genèse, op. cit.*, p. 36.

⁷² SHAT, 4H8/3, Occupation d'Antioche et correspondance avec Alexandrette, décembre 1918.

⁷³ SHAT, 4H215, Alexandrette, anonyme, 27 mai 1919.

⁷⁴ SHAT, 4H215, Troupes françaises du Levant, base d'Alexandrette, rapport d'avril 1919.

⁷⁵ SHAT, 4H3/1, Général Hamelin à chef EM, Détachement Français Palestine, Syrie, Alexandrette, 25 décembre 1918.

des tensions entre l'administrateur du *sandjak*, le chef de bataillon Malinjoud, et le commandant du 9^e bataillon, le capitaine Mathiot⁷⁶.

Après le retrait britannique, ces troupes se retrouvent incapables d'assurer la pacification. Composées en grande majorité de troupes coloniales, spahis, régiments de tirailleurs algériens et de tirailleurs sénégalais, elles disposent d'une formation insuffisante, qui représente un obstacle à l'efficacité de la pacification. La libération des classes indigènes crée notamment un grave déficit chez les tirailleurs, car la classe 1918, libérée dans l'année 1920, constitue à elle-seule les 2/3 des effectifs⁷⁷. Ils doivent donc être remplacés par des recrues ayant peu de temps de service. Dans les bataillons sénégalais, il est difficile de trouver suffisamment d'hommes instruits, et la pénurie de cadres français ne permet pas de résoudre l'équation. Si leur discipline est jugée satisfaisante par les autorités militaires⁷⁸, cela n'est pas le cas de la Légion d'Orient, utilisée sur le terrain parce qu'il n'y a pas assez de troupes disponibles. Créée en 1916 pour combattre contre la Turquie, et organisée par le général Romieu, la légion d'Orient est composée d'éléments très hétérogènes⁷⁹: des soldats sont enrôlés parmi les prisonniers de guerre ou les déserteurs de l'armée ottomane d'origine arménienne. En janvier 1918, la Légion compte 3397 soldats, dont 2638 Arméniens⁸⁰. Or, l'armée française ne réussit pas à donner à ces hommes un encadrement et une discipline militaires suffisants. Envoyés en Cilicie et dans la région d'Alexandrette en 1918, ce sont des hommes « sans cadres »⁸¹: en 1919, lors de l'arrivée en Cilicie du colonel Brémond, on ne compte qu'un officier français pour deux compagnies de la Légion et un sous-officier français par compagnie⁸². L'arrivée de ces hommes qui circulent quasi librement engendre de nombreuses violences: pratique de la terreur, menaces à l'égard de la population, pillages et viols. Organisés en bandes armées, ils rançonnent également la population, et se vengent sans distinction de leurs anciens bourreaux et de la population civile⁸³. En 1920, la situation devient encore plus tendue, car règne parmi eux un esprit déplorable, tandis que se multiplient les désertions avec emport d'armes et de fournitures militaires. Ils affrontent même lors de rixes des tirailleurs, provoquant un incendie à Alexandrette, pillant la ville, dévalisant les passants⁸⁴. Leurs actes de violence sont souvent motivés par un désir de vengeance et de représailles à l'égard des populations turques. Les autorités militaires se trouvent obligées de traduire quelques responsables en conseil de guerre, et d'accélérer la démobilisation des troupes restantes.

⁷⁶ SHAT, 4H8/3, Rapport du capitaine Mathiot, Alexandrette, 5 janvier 1919.

⁷⁷ Général Du Hays, *Les Armées françaises au Levant, 1919-1939*, Vincennes, Ministère de la Défense, État-major de l'Armée de Terre, Service Historique, 1979, vol.2, p. 91.

⁷⁸ SHAT, 4H8/3, Régiment de marche des tirailleurs, sans date.

⁷⁹ Gustave Gautherot, *La France en Syrie et en Cilicie*, Courbevoie, Librairie indépendante, 1920.

⁸⁰ SHAT, 4H38/2, note sur les légions syrienne et arménienne, 22 mai 1919.

⁸¹ SHAT, 4H8/3, Télégramme DFPS (Hamelin) à Chef Etat Major DFPS Beyrouth, 25 décembre 1918.

⁸² Vahé Tachjian, *La France en Cilicie et en Haute-Mésopotamie. Aux confins de la Turquie, de la Syrie et de l'Irak (1919-1933)*, Paris, Karthala, 2004, p. 39.

⁸³ SHAT, 4H8/3, Gouverneur militaire Alexandrette à Général Commandant DFPS, 16 décembre 1918.

⁸⁴ SHAT, 4H2/6, Année 1920. Dossier relatif à divers incidents qui ont eu lieu à la légion arménienne, 1920.

Aux difficultés liées à la gestion de ces troupes, s'ajoute une domination chaotique de ces territoires frontaliers sous contrôle de l'armée, ou sous statut administratif spécial. L'administration à la fois militaire et civile, changeante en fonction des besoins, reformant les circonscriptions, ne permet pas une gestion continue et cohérente de ces territoires. Sur le plan militaire, le 21 novembre 1919, est créée une brigade autonome dans le *sandjak*, tandis que le contrôle administratif dépend directement du Haut-Commissaire. Cependant, quelques jours plus tard, les troupes sont finalement rattachées à la Cilicie. En février 1920, l'organisation militaire passe sous l'autorité des Territoires de l'Est, tandis que l'administration dépend de la zone ouest. Enfin, en mai 1920, lors de l'arrivée au Levant de la 4^e Division armée du Levant, le *sandjak* passe sous un commandement unique du point de vue militaire et politique, mais les questions administratives continuent de relever de l'administrateur de la zone ouest, tout en tant contrôlées par les autorités militaires⁸⁵. La succession des généraux et l'utilisation des troupes pour d'autres opérations que celles qui leur étaient au départ assignées (par exemple, l'utilisation des troupes d'Alexandrette pour la prise de contrôle d'Alep) permettent difficilement la administration cohérente d'une frontière en proie à une insécurité croissante entre 1919 et 1923 et à la pression diplomatique des kémalistes dans les négociations de paix à l'échelle internationale.

La France mandataire: une tutelle politique contestée

- L'institution du mandat de la France en Syrie⁸⁶

Lorsque s'ouvre la conférence de la paix, à Paris, le 18 janvier 1919, il s'agit pour les puissances de régler le sort de l'Empire ottoman, réduit à portion congrue, puisqu'il perd une partie de ses provinces européennes, persanes et arabes⁸⁷. Or, à la table des négociations, plusieurs problèmes se posent pour l'Entente. Le premier, d'ordre moral, est lié aux principes wilsoniens d'autodétermination, qui, contrainte pour les négociateurs, sont loin de faire l'unanimité. Le second, d'ordre technique, est celui de l'exclusion des négociations des puissances vaincues (les Ottomans et les Allemands) et des nations immatures (Kurdes). Les négociations de paix se font avec le sultan de Constantinople, qui est encore formellement à la tête de l'Empire ottoman vaincu, mais qui est contesté par les « forces de libération nationales » kémalistes sur son propre territoire. En conséquence, il apparaît rapidement aux yeux des négociateurs qu'ils se trompent d'interlocuteurs, et que, pour trouver une solution à la crise politique en Syrie, c'est à Angora et non à Constantinople qu'il convient de chercher une solution. Or le pouvoir d'Angora, mené par des militaires qui ont été formés par le système militaire ottoman et qui

⁸⁵ Général Du Hays, *Les Armées*, *op. cit.*, p. 435.

⁸⁶ Jean-David Mizrahi, « La France et sa politique de mandat en Syrie et au Liban (1920-1939) » et Gérard Khoury, « Les conditions d'instauration du mandat français au Proche-Orient après la Première Guerre mondiale », dans Nadine Méouchy (dir.), *France, Syrie et Liban 1918-1946. Les ambiguïtés et les dynamiques*, *op. cit.*

⁸⁷ Vincent Duclert, « La paix et la Turquie kémaliste », dans Stéphane Audouin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918*. Histoire et Culture, Paris, Bayard, 2004.

se sont affirmés par leur résistance aux forces de l'Entente pendant la Grande Guerre, n'a aucune existence légale. Cependant, à partir du printemps 1920, la situation désastreuse des armées françaises au Levant pousse le général Gouraud à réclamer au ministère des Affaires étrangères, extrêmement réticent, d'engager les négociations avec Mustafa Kemal.

À la fin de la Grande Guerre, une nouvelle institution voit le jour : inspirée des exigences énoncées par Woodrow Wilson dans ses 14 Points en janvier 1918, née de la proposition du général Smuts sur le sort des anciennes colonies allemandes d'Afrique, le droit international propose d'établir sur les territoires non turcs de la partie asiatique de l'Empire ottoman une tutelle provisoire, exercée par un pouvoir mandataire, sous l'égide de la toute nouvelle Société des Nations. Traduisant une volonté de modifier les normes et les principes des relations internationales en faisant valoir le droit des peuples à l'autodétermination, légitimant l'action des grandes puissances sur la scène internationale, le « moment wilsonien⁸⁸ » qui voit naître la SDN et l'institution mandataire décide de l'administration de la Syrie sortie de la tutelle ottomane. La création de l'institution mandataire est adoptée par la conférence de la paix, en avril 1919, et incluse dans le traité de Versailles du mois de juin. L'article 22 définit le principe du mandat relatif aux territoires nés de la dislocation de l'Empire ottoman, où le mandataire est chargé de prodiguer aide et conseil en attendant la maturité politique nécessaire à l'indépendance. À la conférence de San Remo qui s'ouvre en avril 1920, la France et la Grande-Bretagne se voient confier par la Société des Nations la responsabilité d'amener d'anciens territoires de l'Empire ottoman vers l'indépendance dans le cadre d'États-nations à construire. L'institution nouvelle du mandat, bien qu'inspirée des principes du droit des peuples de Wilson, s'ancre cependant dans le contexte de la poussée impérialiste en Orient et des rivalités entre Français et Britanniques. La France se voit attribuer le Liban et la Syrie, sur la base des négociations de guerre de 1916 entre Mark Sykes et François Georges-Picot, tandis que la Grande-Bretagne est en charge de la Mésopotamie et de la Palestine. Le cadre de l'influence française en Syrie est désormais posé : il s'agit d'acheminer un pays encore incapable de se gouverner tout seul vers la « majorité », donc l'indépendance à moyen terme. Loin d'être l'illustration d'une « mission sacrée » mise en avant dans le pacte de la SDN, la charte mandataire, définitivement adoptée en juillet 1922 par la SDN, laisse en réalité de larges pouvoirs à l'autorité tutélaire : monopole sur les relations extérieures de la Syrie et du Liban (article 3), haute main sur la politique fiscale et douanière (article 11), régime d'occupation militaire, imprécision sur l'échéance de l'indépendance.

Ni colonie, ni protectorat, par nature transitoire⁸⁹, le statut juridique du mandat qui voit le jour dans l'après-guerre apparaît immédiatement comme ambiguë. Si les Français veulent être fidèles à

⁸⁸ Erez Manela, *The Wilsonian moment. Self-Determination and the International Origins of Anticolonial Nationalism*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p. 5.

⁸⁹ Philip Khoury, *Syria and the French Mandate. The Politics of Arab Nationalism 1920-1945*, Londres, I.B.Tauris, 1987, p. 44.

l'esprit du mandat, ils doivent participer à la construction d'un État syrien conçu sur le modèle européen d'un État-nation viable politiquement, économiquement, avec des frontières territoriales définies. Pour la majeure partie de la classe politique française, le mandat en Syrie est avant tout perçu comme une nouvelle forme de la domination coloniale, une zone d'influence réservée, où peuvent s'épanouir les intérêts politiques, économiques et culturels que la France avait développés dans l'Empire ottoman. Compromis entre les partisans d'une annexion coloniale et ceux d'une tutelle internationale⁹⁰ sur les territoires arabes de l'Empire ottoman, fréquentée dans les couloirs genevois par d'anciens administrateurs et lobbystes coloniaux, administrée en Syrie par d'anciens militaires ayant fait carrière dans les colonies, l'administration mandataire est en réalité la poursuite de la logique impériale par d'autres moyens. Le refus de ratifier le traité de Versailles en mars 1920 et le retrait de la SDN des États-Unis confirment la rapide désillusion que suscitent l'institution mandataire et ses ambitions d'égalité des peuples sur la scène internationale, engendrant des mobilisations nationalistes contre les tutelles mandataires. En l'occurrence, le mandat en Syrie rencontre une double opposition : celle des chérifiens à Damas, qui entendent créer l'État arabe unifié, couvrant la Syrie et la Palestine, conformément aux promesses faites par les Britanniques pendant la guerre, et celle des kémalistes, qui entendent constituer un État-nation turc selon les principes définis par le Pacte national adopté par la Grande Assemblée d'Angora en janvier 1920, proclamant l'indivisibilité de la nation turque dans les territoires non occupés au moment de l'armistice de Moudros. C'est avec les impératifs définis par la SDN sur le rôle des mandataires, et avec cette double contestation de son autorité que l'État mandataire doit compter, pour définir le statut de la région d'Alexandrette et d'Antioche dans la Syrie sous mandat, établir la frontière avec la Turquie et la pacifier.

- L'expérience coloniale du personnel militaire français envoyé en Syrie

L'occupation militaire française en Syrie provoque un mouvement de résistance, qui se développe du sud au nord, suivant la progression des troupes françaises, et qui rencontre le mouvement de résistance kémaliste, avec lequel est tissée une alliance stratégique. Entre 1919 et 1923, la gestion de l'insécurité et la pacification frontalière dans la région d'Alexandrette, où les autorités militaires françaises rencontrent l'opposition des partisans de Faysal, d'une part, et de ceux de Mustafa Kemal, d'autre part, sont influencées par l'expérience de la conquête du Maroc et la mise en place du protectorat, alors même que l'article 22 du Pacte de la SDN, adopté par la conférence de la paix le 28 avril 1919, et inclus dans le texte du traité de Versailles du 28 juin 1919, a défini l'imposition en Syrie d'un cadre non colonial, mais mandataire⁹¹. L'impact de la politique coloniale nord-africaine de la

⁹⁰ Susan Pedersen, *The Guardians : the League of Nations and the crisis of Empire*, Oxford, Oxford University Press, 2015, p. 2.

⁹¹ Cf. *infra*.

France sur sa politique au Levant est cependant décisif, et la formule marocaine d'autant plus tentante au début des années 1920 que la formule du mandat n'est pas très clairement définie. Les décideurs politiques s'inspirent par défaut de leur expérience coloniale pour créer une administration en Syrie, mais aussi pour la pacification des confins militaires⁹². Le protectorat marocain avait été marqué par une théorisation progressive de la gestion coloniale par association, sous l'impulsion du général Lyautey. Son système reposait principalement sur un corps d'élite composé d'officiers chargés des affaires indigènes, qui connaissaient les langues, les coutumes, la culture et la religion locale. C'est donc le système d'administration mis en place par Lyautey, qui marque les conceptions du personnel mandataire, d'autant que ce dernier est souvent passé en poste au Maghreb avant d'arriver en Syrie. En moyenne, plus de 55% des officiers ont séjourné dans les colonies avant d'arriver en Syrie, en Algérie mais surtout au Maroc⁹³, qui constitue à la fois une conquête militaire et l'administration politique d'une société à organiser. De nombreux officiers ont été formés là-bas, ont acquis une certaine connaissance de l'administration d'un pays musulman, et les hommes qui se retrouvent dans les postes-clé de l'administration naissante de Syrie ont en moyenne onze ans d'expérience coloniale au Maghreb. C'est le cas de hauts gradés comme le général Gouraud⁹⁴, premier Haut-Commissaire en Syrie, qui est l'un des plus proches collaborateurs de Lyautey au Maroc, avant d'être envoyé en poste au Levant. Après une carrière couronnée de succès en Mauritanie, il arrive au Maroc au 1911 et se voit confier les colonnes de pacification dans la région de Fès. Il mène avec succès cette entreprise qui lui permet d'être promu général. Pendant la première guerre, il remplace Lyautey dans ses fonctions lorsque ce dernier devient ministre de la Guerre entre décembre 1916 et mars 1917. C'est fort de cette expérience coloniale que le général Gouraud est nommé en Syrie pour organiser la pacification du pays et son organisation administrative. Dans un article écrit pour la *Revue de France*, le général Gouraud reconnaît combien son expérience au Maroc a influencé sa conception du mandat français en Syrie, notamment en ce qui concerne la division du territoire en régions autonomes gouvernées par des chefs locaux, en suivant l'exemple marocain. Il est accompagné de Robert de Caix⁹⁵, rédacteur en chef de *l'Asie Française*, organe des milieux coloniaux, et spécialiste de l'Empire ottoman. Parmi les hauts gradés, on trouve beaucoup d'anciens du Maghreb: c'est également le cas du général de Lamothe, qui était un des proches de Lyautey. Dans le reste de l'armée, de nombreux officiers du Levant ont également fait carrière dans les Services de Renseignements du Maroc avant d'être envoyés en poste en Syrie.

⁹² Philip Khoury, *Syria, op. cit.*, p. 55.

⁹³ Edmund Burke, "A comparative view of French Native Policy in Morocco and in Syria, 1912-1925", dans *Middle Eastern Studies*, n° 9, 1973, p. 179-186.

⁹⁴ Julie d'Andurain, *Le Général Gouraud, un colonial dans la Grande Guerre*, thèse sous la direction du professeur Jacques Frémeaux, Université Paris IV-Sorbonne, octobre 2009.

⁹⁵ Gérard D. Khoury, « Robert de Caix et Louis Massignon: deux visions de la politique française au Levant en 1920 », dans Nadine Méouchy et Peter Sluglett (dir.), *The British and French Mandates in Comparative Perspectives*, Boston, Brill, 2004, p. 165.

À l'échelle locale de la frontière turco-syrienne, à la sortie de la guerre, sont aussi envoyés beaucoup d'anciens coloniaux. Le Général Henri Aubé, qui exerce le commandement de la brigade coloniale, est nommé en mars 1920 commandant du territoire situé à l'ouest de la voie ferrée du Bagdadbahn, sous l'autorité du général de Lamothe, commandant de la division de Syrie. Né en 1865 à Bahia au Brésil, il passe par Saint Cyr (1885), avant d'être affecté au 1er Régiment d'Infanterie de Marine comme sous-lieutenant en 1887, puis au 1er Tirailleurs tonkinois (1889) où il devient lieutenant. Il fait ensuite partie de plusieurs régiments d'infanterie de marine, passe par l'État-major du Bénin en 1893, puis par l'État-major du corps expéditionnaire de Madagascar en 1895. Il participe comme capitaine à plusieurs campagnes militaires: le Tonkin (1889-1891), le Dahomey (1893) et Madagascar (1895), puis directeur du Service géographique de l'Indochine entre 1909 et 1911. Il est fait officier de la légion d'honneur en 1915 (il est alors dans l'infanterie coloniale.), commandeur en 1921 et devient général de division des troupes coloniales. Il est également membre du comité consultatif de défense des colonies. Son successeur à Alexandrette, le général Goubeau, qui prend en mai 1920 le commandement du *sandjak*, est aussi passé par les colonies. Engagé volontaire en 1891, au Havre, il entre à l'École spéciale et gravit tous les échelons. Il intègre le 1er Régiment de tirailleurs algériens en 1893, et reste en Algérie en 1893-1894, est envoyé dans la région saharienne en 1895, puis à Madagascar (1898), avant un retour en Algérie. Il est fait officier de la Légion d'honneur en 1915, puis commandeur en 1920, enfin, grand officier de la Légion d'honneur en 1930. Il termine sa carrière comme général de corps d'armée en 1930. Ce profil est enfin partagé par des officiers supérieurs à la tête des colonnes de pacification, comme le colonel Debieuvre, qui commande juste avant la guerre le 2^e bataillon de tirailleurs sénégalais d'Algérie. Pendant la guerre, il se distingue au cours d'opérations contre les armées bulgares et allemandes en 1918 dans les Balkans et obtient la Croix de guerre. A la fin du conflit, il est envoyé en 1919 à la tête du 17^e régiment de tirailleurs sénégalais au Levant. Ce sont donc des militaires qui ont expérimenté les terrains coloniaux et qui ont une pratique de la guerre de colonisation qui sont envoyés pour prendre possession des territoires mandataires et vaincre les résistances locales.

- Des méthodes héritées des terrains coloniaux : la pacification

Leurs méthodes sont d'ailleurs inspirées des précédents coloniaux, notamment en matière de « pacification », à la fois par la manière dont ils la conçoivent et par la manière dont ils la mènent. C'est, selon le général Goubeau, la manifestation de la force qui est la condition essentielle de la réussite de l'action politique⁹⁶. L'objectif premier de la pacification, qui est de rétablir l'ordre, se fait d'abord par la démonstration de force pour inspirer la crainte. En ce sens, la conquête militaire va de

⁹⁶ Général Du Hays, *Les Armées, op. cit.*, p. 446.

pair avec la destruction des foyers d'insurrections et la reprise en main des populations rebelles.⁹⁷ Cependant, d'après Gallieni et Lyautey, la pacification vise également à ramener la confiance dans la population, en utilisant d'autres leviers que l'action militaire. Il s'agit de combiner les procédures de contraintes (ici, la soumission marquée par le paiement de taxes), avec des politiques plus durables : en l'occurrence, les militaires se préoccupent également de passer dans les villages pour informer les notables et rallier les populations, de faire rentrer les impôts, de favoriser la sécurité des routes, non seulement pour le passage des militaires, mais pour la reprise du commerce, afin que puisse « les populations paysannes abandonnent le fusil pour la charrue⁹⁸ ». C'est le principe d'une colonisation en « tâche d'huile » où il faut ménager le pays et étendre progressivement la domination. Suivant l'inspiration des théâtres d'opération coloniaux, ces militaires coloniaux utilisent donc les méthodes coloniales de pacification. Les troupes organisées en colonnes, chargées de sillonner les différentes poches rebelles pour faire des démonstrations de force. Ils utilisent dans la région d'Alexandrette des colonnes mobiles légères, rapides, qui se fractionnent en plusieurs détachements pour être moins facilement attaquables et surprendre davantage l'ennemi. L'usage de colonnes légères, principalement constituées de fantassins, et utilisant de l'artillerie de montagne⁹⁹, est indispensable dans le cas d'une guérilla, où la mobilité est le principal atout des partisans. Ces colonnes cherchent, d'une part, à pénétrer les zones montagneuses où se réfugient les rebelles et à assurer la sécurité des voies de communication, tandis que la couverture rapprochée des villes (Alexandrette) est réalisée par des postes de troupes ou de gendarmerie¹⁰⁰. Cette combinaison de postes permanents, outils d'affirmation de la souveraineté et points de contrôle des routes, dépôts de vivres ou de munitions, avec l'usage de colonnes mobiles, est typique de la guerre coloniale¹⁰¹. Plusieurs colonnes se succèdent dans le *sandjak* d'Alexandrette à partir de 1920 mais elles demeurent largement inefficaces, car les *tchéts* (bandits), qui maîtrisent la topographie, se volatilisent souvent à leur approche, et les attaquent par surprise avant de se retirer. Les affrontements généralement recherchés par les forces françaises sont refusés par l'ennemi. En outre, faute de moyens adéquats, il se révèle difficile d'entreprendre une réorganisation administrative et de mettre en œuvre une véritable action politique.

⁹⁷ Samia El Mechat (dir.), *Coloniser, pacifier, administrer. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, CNRS Editions, 2014, p. 7.

⁹⁸ Général Du Hays, *Les Armées, op.cit.*, p. 236.

⁹⁹ Daniel Neep, *Occupying Syria under the French Mandate. Insurgency, Space and State Formation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, p.106.

¹⁰⁰ Général Du Hays, *Les Armées, op. cit.*, p. 435.

¹⁰¹ Jacques Frémeaux, *De quoi fut fait l'Empire. Les guerres coloniales au XIX^e siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2010, p. 353.

La longue « sortie de guerre » du *sandjak* d'Alexandrette: la dislocation de l'Empire et la construction d'une identité nationale turque et d'une identité nationale arabe à la frontière syro-turque au début des années 1920.

« Ils n'y a pas de pire chicane que les querelles de murs mitoyens. De peuple à peuple, les difficultés ne sont ni moins épineuses, ni moins prolongées quand une frontière se trouve mise en question. Combien de guerres n'ont pas eu d'autres causes ! Et si le différend ne se résout pas par les armes, les contestations se prolongent qui troublent les relations de bon voisinage et ont leur répercussion de part et d'autre de la frontière discutée, sur l'état économique des deux pays. De ce fait et des malaises qu'entraîne entre États l'existence d'une frontière litigieuse, la Syrie offre actuellement une illustration nouvelle¹⁰²».

Alexandrette et Antioche dans la définition de l'identité turque au début des années 1920

La contestation kémaliste dans la région d'Alexandrette et la reconnaissance du mouvement national turc à la sortie de la Première Guerre mondiale

- Le rôle de la frontière dans la construction de l'identité nationale turque

En 1918, l'Empire ottoman est sous le coup du traumatisme causé par l'humiliant armistice de Moudros qui prévoit la libre circulation et l'occupation militaire des détroits, le passage sous contrôle allié des voies de communications et des installations portuaires, et l'occupation de tous les territoires dans la mesure où les alliés le jugent nécessaires. Les Britanniques occupent les Dardanelles, Samsun et le chemin de fer anatolien ; sur le front sud, le général Allenby remonte vers Antioche et les Français débarquent en Cilicie ; et à l'est, le général Thomson a repoussé les forces ottomanes sur Kars. Les Italiens débarquent à Adalia pour occuper les zones qui leur ont été attribuées par le traité de Saint-Jean-de-Maurienne (20 avril 1917). Seule l'Anatolie échappe à l'occupation alliée, et c'est à partir de ce sanctuaire que Mustafa Kemal mène son entreprise de reconquête et commence à formuler son projet national et territorial¹⁰³. La transition entre le système impérial, marqué par la prégnance de l'islam et par l'agrégation de territoires unifiés dans ce qui constituait le « domaine bien protégé » du Sultan-calife, et le système national territorial, défini par des frontières nationales négociées et délimitées, se fait progressivement dans les années qui suivent le conflit, aboutissant à la proclamation

¹⁰² Louis Jalabert, « Une menace aux frontières de la Syrie : la question du Bec de Canard », dans *Etudes*, n°19, 1927, p. 572-585.

¹⁰³ Vincent Duclert, « L'Empire ottoman et la conduite de la guerre », dans Stéphane Audouin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre. Histoire et culture*, Paris, Bayard, 2004.

d'un nouveau régime, la république turque, qui, dans les nouvelles frontières nées du traité de Lausanne (1923), prétend incarner l'unité et la cohésion de la nation¹⁰⁴. Le modèle dont se réclame le mouvement kémaliste témoigne de l'importation de l'ingénierie politique européenne: c'est l'État-nation territorialisé, qui sert d'objectif et de justification à la reconquête territoriale entreprise à la fin de la guerre par Mustafa Kemal et ses partisans. C'est précisément le modèle géopolitique français né de la Révolution française, qui fait coïncider sur la ligne frontière l'État et la Nation, et voit naître la notion de frontière naturelle¹⁰⁵, que s'approprie le mouvement national turc. Le concept de patrie, établissant le lien entre un peuple et un espace, territorialise l'identité nationale, crée un sentiment d'appartenance et d'identité commune. C'est dans les dernières années de l'Empire ottoman que fermente ce nationalisme turc en formation, notamment grâce à la pensée de Ziya Gökalp et à celle de Yusuf Akçura et à leur influence sur le mouvement kémaliste après la guerre¹⁰⁶. Pour autant, au début des années 1920, ce sentiment d'appartenance et d'identité commune est largement à définir, et c'est précisément dans l'affirmation territoriale et dans le processus de création de frontières qu'il se construit. Dans le processus de constitution du nouvel État-nation turc, les frontières jouent donc un rôle central : elles apparaissent comme le lieu où s'affiche la reconquête de la puissance et de la reconnaissance internationale, et où se construit une identité nationale dont les contours sont progressivement définis. À la frontière syro-turque, dans la région d'Antioche et d'Alexandrette, la concordance entre la politique étrangère du mouvement kémaliste et ses pratiques, d'une part, et la structuration de la conception de l'identité nationale turque, d'autre part, apparaît clairement. En même temps que se construisent les frontières territoriales, culturelles, symboliques, de la future république turque, la nouvelle élite kémaliste trace les contours de l'identité turque. Entre 1919 et 1923, les traités successifs (Angora, Lausanne) délimitant la frontière syro-turque et renégociant le traité de Sèvres d'août 1920, définissent en même temps les objectifs politiques et nationaux du mouvement kémaliste : une intégrité territoriale à reconquérir et à défendre contre des menaces intérieures et extérieures, l'appartenance à une communauté définie par la religion musulmane et l'éviction des minorités ethniques et religieuses¹⁰⁷, et la place centrale tenue par la figure du « *Ghazi* »¹⁰⁸ dans la fondation de cet État-nation.

Les premières manifestations du mouvement national turc et de ses revendications sont exprimées aux congrès d'Erzurum et de Sivas, en 1919 : les meneurs de la résistance commencent

¹⁰⁴ Ökzan Behlül, *From the Abode of Islam to the Turkish Vatan. The making of a national homeland in Turkey*, Yale University Press, 2012.

¹⁰⁵ Michel Foucher, *L'Invention des frontières*, Paris, FEDN, 1986, p. 97.

¹⁰⁶ Voir Selim Deringil, « The Ottoman Origins of Kemalist Nationalism : Namik Kemal to Mustafa Kemal », dans *European History Quarterly*, Londres, SAGE, Vol. 23, 1993, pp. 165-191 ou Behlül Ökzan, *From the Abode of Islam to the Turkish Vatan. The making of a national homeland in Turkey*, Yale University Press, 2012.

¹⁰⁷ Ahmet İçduyu et Özlem Kaygusuz, « The Politics of Citizenship by Drawing Borders : Foreign Policy and the Construction of National Citizenship Identity in Turkey », dans *Middle Eastern Studies*, vol.40, n°6, novembre 2004, pp. 26-50.

¹⁰⁸ Le « Victorieux ».

alors à se départir d'une vision « impériale » pour formuler un projet national. En juillet 1919, convoquant à Erzurum un congrès réunissant des élites anatoliennes et d'anciens officiers de l'armée ottomane, Mustafa Kemal jette les bases d'une future assemblée nationale, contestant le pouvoir du sultan à Constantinople. Au mois de septembre, à Sivas, des délégués venus de tout l'Empire adoptent le principe de l'indivisibilité du peuple turc de l'Empire et de la lutte pour l'intégrité territoriale, consacrés par le Pacte national proclamé le 28 janvier 1920¹⁰⁹. Dépeint par l'historiographie nationaliste comme un moment fondateur de l'histoire nationale et de ses valeurs, ce Pacte national, s'il marque en effet une rupture, ne doit pas être lu comme l'affirmation d'une idéologie et d'un mouvement national déjà affirmés mais comme un programme politique: à cette date, le « peuple turc » dont sont proclamées l'homogénéité et l'indivisibilité du territoire est encore largement hypothétique et flou. Peu de régions sont explicitement revendiquées comme turques (Kars, Adrahan, Batum et la Thrace occidentale, pour lesquelles sont réclamées un plébiscite) et Mustafa Kemal utilise cette volontaire imprécision au début des années 1920 pour adapter pragmatiquement l'étendue de ses revendications territoriales à ses capacités militaires. En outre, contrairement aux premières définitions territoriales du mouvement nationaliste, la déclaration de Sivas et le Pacte national ébauchent la définition de frontières « culturelles », mettant l'accent sur la majorité ottomane et musulmane, comme fondement de la communauté politique. Il s'agit, à partir de ce moment, de construire une communauté de citoyens sur la base de la religion: en ce sens, ces documents témoignent non d'une réelle rupture, mais plutôt d'une continuité avec la période ottomane. Cette hypothèse est confirmée par la composition de la Grande Assemblée nationale, élue en avril 1920, qui fait sienne cette proclamation du Pacte national: composée d'anciens parlementaires ottomans, d'officiers, d'anciens représentants du Comité Union et Progrès dans les provinces, de notables et de chefs religieux, cette assemblée est loin d'être dominée par des nationalistes convaincus et des créatures de Mustafa Kemal¹¹⁰. A ce titre, la période 1919-1923 peut alors être vue, d'une part, comme la « nationalisation » progressive des desseins énoncés par le Pacte national, et, d'autre part, comme la montée en puissance d'une nouvelle élite politique¹¹¹.

Le traité de Sèvres, imposé le 10 août 1920 par les vainqueurs de la guerre et l'Empire ottoman, consacre le démantèlement de l'Empire : la Turquie se retrouve dépouillée du Kurdistan, de provinces arméniennes, de la Syrie et de la Mésopotamie¹¹². La Turquie est sommée de livrer sa flotte et de réduire son armée, les détroits sont démilitarisés et administrés par une commission

¹⁰⁹ Vincent Duclert, « La paix et la Turquie kémaliste », dans Stéphane Audouin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918*, Paris, Bayard, 2004.

¹¹⁰ Erik Zürcher, *The Young Turk legacy and nation building. From the Ottoman Empire to Atatürk's Turkey*, New-York, IB Tauris, 2010, p. 14.

¹¹¹ Ahmet İçduyu et Özlem Kaygusuz, « The Politics of Citizenship by Drawing Borders : Foreign Policy and the Construction of National Citizenship Identity in Turkey », dans *Middle Eastern Studies*, vol.40, n°6, novembre 2004, pp. 26-50.

¹¹² Stéphane Yerasimos, « Le sandjak d'Alexandrette : formation et intégration d'un territoire », dans *Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée*, n°48-49, 1988, p. 201.

internationale, les capitulations élargies à l'ensemble des vainqueurs, tandis que les finances et l'administration turques passent sous contrôle allié. En ce qui concerne la frontière entre le nouvel État syrien confié aux autorités françaises et la Turquie, la frontière suit une ligne partant de la côte à l'Ouest de Mersine, passant au Sud d'Adana, par Marache, Aïntab, Ourfa (ces trois villes passant côté syrien) vers le Tigre, laissant la Cilicie et la région d'Alexandrette et d'Antioche à la France. Concernant les aspects purement territoriaux, le traité de Sèvres consacre la victoire des revendications françaises sur la région d'Alexandrette et d'Antioche et soulève une grande vague de protestation en Turquie. Signé avec le gouvernement ottoman, ce premier accord définissant la frontière turco-syrienne pose deux problèmes principaux : il crée une frontière imposée par les vainqueurs, qui ne fait pas l'objet d'une négociation consensuelle ; il est signé avec les autorités ottomanes qui ne tardent pas à apparaître comme un interlocuteur très contesté. Le tracé frontalier défini à Sèvres est donc doublement illégitime: imposé et signé par un gouvernement contesté, le *Diktat* de Sèvres, en l'absence d'un parlement à Constantinople, n'est pas ratifié. Immédiatement contesté par les nationalistes en lutte contre le gouvernement ottoman et contre les Alliés, le nouveau tracé frontalier ne tarde pas à remis en question par l'incapacité française à s'imposer à la fois au sud face aux nationalistes arabes de Fayçal et au nord face aux nationalistes turcs. Pour le mouvement kémaliste, ce traité symbolise l'achèvement de la liquidation et du démembrement de la Turquie par les puissances européennes. Les conséquences de ce « syndrome¹¹³ » de Sèvres, caractérisé par un sentiment de menace typique de la matrice émotionnelle très particulière de l'après-guerre, a des conséquences majeures sur la perception turque de l'environnement international et sur sa diplomatie. Le mouvement perçoit le territoire national comme menacé par les puissances extérieures et leurs soutiens à l'intérieur. Il convient de le défendre contre les agressions extérieures, et d'affirmer ses ambitions, en tenant compte de la réalité des rapports de force. En outre, détachant de la Turquie les provinces peuplées de Kurdes et d'Arméniens, le traité de Sèvres renforce, d'une part, l'identité religieuse de la Turquie (avec l'idée que les populations non-musulmanes, en particulier les Arméniens, n'y ont pas leur place), et d'autre part, l'identité ethnique de la communauté (avec l'exclusion des Kurdes). Ainsi, le traité de Sèvres contribue à la cristallisation des critères religieux et ethniques dans la définition de la future identité turque¹¹⁴.

L'irrédentisme du mouvement national turc à l'égard d'Alexandrette et d'Antioche, conduisant à la révision du traité de Sèvres, est le fruit d'un habile dosage entre les ambitions guidées par

¹¹³ Dorothee Schmid, « Le syndrome de Sèvres, ou la guerre qui n'en finit pas », dans *Politique étrangère*, I.F.R.I., 2014/1, Printemps, pp. 199-213.

¹¹⁴ Ahmet İçduygu *et alii*, « The Politics », *art. cit.*, p. 37.

l'idéologie du mouvement et le réalisme des calculs stratégiques et des rapports de force sur la scène locale et internationale¹¹⁵.

- La campagne de Cilicie¹¹⁶ et la révision de la frontière, de l'accord d'Angora (1921) au traité de Lausanne (1923: la victoire militaire et diplomatique du mouvement kémaliste.

En Cilicie, l'opposition du mouvement national à l'occupation française est particulièrement forte, car le groupe d'armée *Yildirim* dirigé par Mustafa Kemal se trouve dans la région au moment de l'armistice de Moudros. Par l'accord de Londres du 15 septembre 1919, les Britanniques ont consenti à se retirer pour laisser aux Français la Cilicie, en vertu des accords Sykes-Picot. Le général Gouraud avait fondé, après son arrivée à Beyrouth en novembre 1919, deux divisions squelettiques chargées de la défense de la Syrie, l'une, commandée par le général Dufieux, dont le quartier général se trouve à Adana ; l'autre, commandée par le général de Lamothe, dont le quartier général se trouve dans la Bekaa, attendant des troubles à Damas de la part de Fayçal qui conteste l'établissement du mandat français en Syrie. Gouraud décide de concentrer ses troupes et ses équipements lourds à Beyrouth, dégarnissant le front nord défendu seulement par de petites unités dispersées le long de la ligne frontière de Sèvres. Le gouverneur militaire de Cilicie, le colonel Brémond éprouve de véritables difficultés à défendre la région contre les assauts des Turcs. L'attaque de Marache en janvier 1920 et l'évacuation des troupes françaises de la ville marquent le premier pas de la reconquête de la Cilicie. Cette victoire qui galvanise les Kémalistes s'accompagne de la capitulation d'Ourfa, puis du siège d'Aïntab. En mai 1920, un armistice est signé avec les kémalistes, sans que les combats s'arrêtent sur le terrain. Pour les Français, désormais, les impératifs régionaux réclament un changement de stratégie : la priorité n'est plus la Cilicie mais la Syrie.

Incapables de résister à la fois aux nationalistes turcs et aux faysaliens, les autorités françaises décident de faire des concessions aux kémalistes pour sauvegarder leurs intérêts en Syrie, d'autant qu'au sein de la classe politique française, des groupes de pression sont favorables à une entente avec la Turquie et que l'opinion publique rejette une guerre trop coûteuse en Cilicie¹¹⁷. En septembre 1920, alors qu'ils se sont engagés à ne pas conclure de paix séparée, les Français entament le processus de révision du traité de Sèvres : Alexandre Millerand s'entend avec son homologue italien, Giovanni Giolitti, sur un aménagement avec les kémalistes. Pour ces derniers, l'invitation à renégocier est une véritable victoire : c'est la reconnaissance tacite de leur gouvernement et la possibilité de réviser la paix honteuse de Sèvres. Mustafa Kemal est alors en position de force, grâce à ses victoires en Cilicie,

¹¹⁵ Uzer Umut, *Identity and Turkish foreign policy. The Kemalist influence in Cyprus and the Caucasus*, London, I.B.Tauris, 2011, p.1.

¹¹⁶ Yücel Güçlü, « The Struggle for Mastery in Cilicia : Turkey, France and the Ankara Agreement of 1921 », dans *The International History Review*, vol.23, n°3, septembre 2001, pp. 580-603.

¹¹⁷ Vahé Tachjian, *La France, op. cit.*, p. 109.

à l'appui de l'URSS et au soutien d'une partie du monde musulman¹¹⁸. À la conférence de Londres, la délégation turque est conduite par Bekir Sami Bey, ministre des Affaires étrangères et l'un des meilleurs diplomates du gouvernement d'Angora. Le 11 mars 1921, l'accord conclu entre Aristide Briand et Bekir Sami Bey envisage le nouveau tracé de la frontière, laissant à la Turquie Killis, Aïntab et Ourfa, qui avaient été reconnus à la France après le traité de Sèvres, abandonnant la Cilicie et la partie nord du Golfe d'Alexandrette, laissant le *sandjak* du même nom du côté syrien¹¹⁹. Ce dernier obtient des concessions pour sa minorité turque : un régime administratif spécial, la reconnaissance du turc comme langue officielle, l'attribution d'un drapeau. Cependant, l'accord de Londres est rejeté par la Grande Assemblée nationale, car considéré comme une violation du Pacte national. Les clauses concernant la mise sur pied d'une gendarmerie mixte en Cilicie, les concessions économiques faites à la France et les droits accordés aux minorités chrétiennes, ainsi que les prétentions turques rejetées à Londres de repousser la frontière 20 kilomètres au sud de la voie ferrée ne satisfont pas l'assemblée nationaliste d'Angora. Dépêché à Angora pour sauver le traité de Londres, Henri Franklin-Bouillon, président de la commission des Affaires étrangères au Sénat, soucieux de contrer la menace bolchévique et d'arriver à un accord avec les Turcs pour apaiser l'opinion publique, trouve un terrain d'entente le 20 octobre 1921. Le tracé de la nouvelle frontière part d'un point du golfe d'Alexandrette situé au sud de Payas pour aller vers Meidan-Ekbès, puis vers la station de Tchoban Bey, laissant dans l'intervalle la ville de Killis à la Syrie. Elle suit ensuite la voie ferrée puis la vieille route entre Nissibin et Djeziret-Ibn-Omar, où elle rejoint le Tigre. Les stations et les gares de la voie ferrée sont accordées à la Turquie, tandis que la France obtient des concessions dans des mines de chrome et d'argent et le droit de transporter librement des troupes par la voie de chemin de fer¹²⁰. D'après l'article 8 de l'accord, une commission mixte doit être mise sur pied dans un délai de deux mois pour fixer la ligne et achève en 1922 ses travaux dans le secteur occidental de la frontière¹²¹. L'article 7 de l'accord d'Angora reconnaît un régime administratif spécial à la région d'Alexandrette : « Les habitants de race turque de cette région jouiront de toutes les facilités pour le développement de leur culture. La langue turque y aura un caractère officiel¹²² ». À Londres, puis à Angora, le mouvement national a formulé ses revendications en évoquant une identité territoriale basée sur l'unité politique de communautés raciales et culturelles, c'est-à-dire a présenté la nation turque comme une communauté formée, compacte, unifiée. Les articles concernant le statut spécial de la région d'Alexandrette et d'Antioche, établissent la langue turque comme langue officielle – alors même que la région compte une majorité de citoyens ottomans arabes, et une importante minorité kurde – et accordent aux Turcs des droits pour préserver leur culture. Ils témoignent à cet égard de la volonté d'Angora d'englober des

¹¹⁸ Paul Dumont, *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne*, Paris, Complexe, 1983 (réed.1997), p. 100.

¹¹⁹ Soleiha Ghaderi-Mameli, *Quelles frontières pour le Moyen-Orient ? Les frontières nées de la partie asiatique de l'Empire ottoman (1913-1939)*, Thèse de doctorat, Paris I Panthéon-Sorbonne, 1996, 2.vol, non publiée, p. 387.

¹²⁰ CADN, Syrie-Liban, 1^{er} versement, Cabinet Politique, Dossiers de principe (1926-1941), 550.

¹²¹ Soheila Ghaderi-Mameli, *Quelles frontières, op.cit.*, p. 401.

¹²² CADN, Syrie-Liban, 1^{er} versement, Cabinet Politique, 748 : Conventions, actes d'Angora, 1921, 1926, 1929.

populations situées hors de ses frontières, dans une identité commune, définie selon des critères ethniques et linguistiques, et niant la diversité régionale. Cette pratique témoigne donc d'une volonté de domination de la culture turque, par la négation de la diversité des populations dans cet espace frontalier et d'affichage d'une communauté nationale homogène et cohérente¹²³. Elle montre, d'autre part, l'utilisation habile et précoce que les négociateurs turcs ont su faire des principes wilsoniens concernant l'autodétermination des peuples et la protection des minorités nationales, mis en pratique par la Société des Nations pour dessiner la carte de l'Europe à la sortie de la guerre¹²⁴. Par ailleurs, l'interprétation de ces droits spéciaux accordés à la minorité turque sont à l'origine du désaccord majeur entre kémalistes et Français sur le statut de la région d'Alexandrette et d'Antioche. Alors que les traités européens sur le droits des minorités nationales sont précisément conçus pour éviter que ne se constitue un État dans l'État, pour couper court aux violences raciales et religieuses et pour stabiliser les nouvelles frontières et les nouveaux États nés de la Grande Guerre, les garanties accordées à la minorité turque du *sandjak* d'Alexandrette sont utilisées par Angora comme levier d'influence hors de ses frontières. Mettant fin à la guerre chaude » entre les Français en Syrie et les nationalistes turcs, le traité d'Angora ne met pas fin à une guerre de basse intensité qui se poursuit sur la frontière pendant la plus grande partie des années 1920.

- La grande offensive frontalière de 1923 et la signature du traité de Lausanne

Comme lors de la campagne de Cilicie et des négociations de 1921, la concordance entre la temporalité de la violence à l'échelle locale et la chronologie des négociations internationales en 1923 témoigne à nouveau d'une coordination évidente entre les échelles internationale, nationale et locale. Pour faire pression sur les Français, le mouvement kémaliste prend le parti de mêler le bluff à l'intimidation. Au moment où la Grande Assemblée décide de reprendre les négociations, la visite de Mustafa Kemal en Cilicie entre le 15 et le 18 mars 1923, pour faire une inspection à grand fracas des postes militaires voisins de la frontière, la concentration inquiétante de troupes à la frontière syro-turque, en Cilicie, à Killis et Aïntab au début du mois d'avril, est organisée. Cette manoeuvre permet la mise sur pied d'unités à effectifs de guerre, avec des États-majors bien constitués et un arrière bien assuré par des compagnies chamelières de transport¹²⁵. L'intimidation militaire passe par la campagne d'exagération sur l'ampleur des forces rassemblées et sur leur objectif militaire : le mouvement national prétend ainsi avoir rassemblé 35 000 hommes aux portes d'Alexandrette, alors que les services de renseignements français établissent un effectif de 11 à 12 000 hommes ; en Cilicie, les

¹²³ Ahmet İçduygu *et alii*, « The Politics », *art. cit.*, p. 39.

¹²⁴ Carole Fink, « The League of Nations and the Minorities Question », dans *World Affairs*, vol.157, n°4, Spring 1995, p.197-205.

¹²⁵ SHAT, 4H59/D 5 : collection des bulletins de renseignements établis pendant la concentration turque sur la frontière syrienne (5 avril-30 septembre 1923) Bulletin périodique n°63, du 15 mars au 5 avril 1923 et Bulletin périodique n°64 du 6 au 30 avril 1923.

Turcs annoncent l'arrivée en renfort de quatre divisions, alors que les communications à la même époque sont interrompues dans la région¹²⁶. À partir du 21 mai 1923, par la seule voie d'Adana, les Turcs amènent, outre de nombreux démobilisés, 700 soldats et 3500 recrues. Ils font des détachements importants du génie employés, avec 2000 prisonniers de guerre, à l'aménagement des voies de communications et de deux nouvelles batteries, dont une de siège. On signale au même moment l'arrivée dans la région de Diarbékir et d'Ourfa d'une brigade de cavalerie turque qui doit former, avec la 9^e brigade d'Ourfa, une division de cavalerie. Cette concentration de troupes sur le front sud apparaît davantage comme une démonstration de force que comme la préparation réelle d'une offensive. Doublée d'une campagne de propagande irrédentiste et de la mise sur pied d'organisations patriotiques locales, comme le Comité d'Antioche et d'Alexandrette monté à Adana au mois de juin 1923, cette stratégie ne consiste pas seulement en une campagne d'intimidation.

Au même moment, les Turcs mènent à l'égard de l'Angleterre des opérations « bruit de bottes » sur la frontière irakienne, pour préparer la grande offensive diplomatique pour la récupération de Mossoul. Les kémalistes tirent aussi à Lausanne les bénéfices de leur offensive militaires sur les confins orientaux de la frontière syrienne, et en particulier de l'attaque, coordonnée avec les tribus kurdes, du poste frontalier de Behendour, en Haute-Jazira, au mois d'août 1923¹²⁷. À l'été, les Français poursuivent en effet leur progression militaire et leur pacification des régions du nord-est syrien, où les troupes se heurtent régulièrement à des refus de passage de la part de soldats turcs établis dans des zones situées Syrie mais non encore contrôlées par les forces mandataires. L'attaque de Behendour par les Turcs sonne le glas de cette politique de conquête et de pacification militaire. Cet épisode qui suscite une vive émotion dans les milieux militaires français est à la fois un symbole de l'efficacité de la stratégie offensive locale menée par le gouvernement kémaliste depuis le début de la décennie, et des dysfonctionnements du recrutement militaire local ; c'est également un moment charnière, car l'attaque met un coup d'arrêt à la pacification des confins turco-syriens et fragilise le pouvoir mandataire.

Les kémalistes, qui abordent les négociations de paix qui s'ouvrent à Lausanne le 23 avril 1923 en position de force, voient leurs succès militaires locaux appuyer leur offensive diplomatique de révision du traité de paix. Ils bénéficient aussi de l'intelligence, de l'opiniâtreté et de la finesse d'Ismet Pacha,¹²⁸ vainqueur d'Inönü et l'un des collaborateurs les plus fidèles de Mustafa Kemal, promu chef de la délégation turque, et chargé de négocier avec la fine fleur de la diplomatie européenne : Lord Curzon, Camille Barrère (ambassadeur à Rome) et Maurice Bompard (ancien ambassadeur à

¹²⁶ SHAT, 4H59/D 5 : collection des bulletins de renseignements établis pendant la concentration turque sur la frontière syrienne (5 avril-30 septembre 1923) Bulletin périodique n°63, du 15 mars au 5 avril 1923 et Bulletin périodique n°64 du 6 au 30 avril 1923.

¹²⁷ Cosima Flateau, *La frontière nord de la Syrie sous mandat français (1920-1936)*, Mémoire de Master 2 de l'Université Paris 1-Sorbonne, sous la direction du Pr. Nadine Picaudou, pp. 80-84.

¹²⁸ Metin Heper, « Ismet İnönü », dans *Encyclopaedia of Islam*, 2nde édition, Leide, Brill, 2012.

Constantinople), le marquis Garroni (ambassadeur à Constantinople) et E. Vénizélos¹²⁹. Dans les grandes lignes, le traité de Lausanne, dans son article 3, confirme les décisions prises à Angora en 1921 au sujet de la frontière turco-syrienne, en rectifiant quelques points de points litigieux, comme le sort des jardins de Killis, rétrocédés à la Turquie, et le sort de la gare de Nissibin dans le secteur oriental de la frontière. Le traité de Lausanne est célébré comme une grande réussite par le mouvement kémaliste. Sur la scène internationale, il consacre la reconnaissance de la Turquie, et il réalise le programme du Pacte national en ce qui concerne l'indépendance et la souveraineté du pays. Sur la scène intérieure, il consolide la légitimité du mouvement national et de la figure de Mustafa Kemal, qui peut proclamer la République turque le 29 octobre 1923. Le traité de Lausanne achève également de définir les contours de l'identité turque. Abandonnant les revendications de la Turquie sur les provinces à la composition ethnique et religieuse complexe (notamment Mossoul et le *sandjak* d'Alexandrette), organisant l'échange de populations entre la Grèce et la Turquie, Ismet İnönü peut définir une nouvelle communauté politique homogène sur le plan religieux et culturel. Les frontières à la fois territoriales et identitaires dessinées par le traité de Lausanne permettent donc à la Turquie de tirer les bénéfices de son offensive de paix, tout en tolérant la poursuite d'une insécurité chronique à la frontière tant qu'elle ne la déstabilise pas, et en consolidant son processus de construction nationale dans les années 1920¹³⁰. Aux yeux des militaires français, les Turcs sont donc les grands gagnants de cette stratégie qui passe par un mélange de preuves de bonne volonté (démobilisation, négociations diplomatiques) et de la pression militaire qu'ils imposent aux Européens au début des années 1920.

Sous le couvert d'un traité de paix, qu'ils interprètent à leur gré, et d'une démobilisation de l'armée régulière devenue indispensable sous peine de ruine complète du pays, ils entendent continuer leur œuvre avec des moyens plus souples et moins dispendieux dont ils espèrent tirer un bénéfice certain dans un avenir très proche, bernant les Français, les Anglais, les Arabes, les Kurdes, tout comme les Russes et les Américains¹³¹.

Définir et construire les contours de la nation turque

Si les contours de l'identité turque se construisent par la définition territoriale de la frontière syro-turque dans les négociations diplomatiques internationales, la construction nationale passe également par des pratiques politiques et par des discours visant à créer et à consolider l'appartenance à une nation commune. La région frontalière d'Alexandrette et d'Antioche, parce qu'elle est un espace de contact avec un autre État et un espace dont la diversité ethnique, culturelle, religieuse est à la fois

¹²⁹ Paul Dumont, *Mustafa Kemal, op. cit.*, p. 136

¹³⁰ Ahmet İçduyu et Özlem Kaygusuz, « The Politics », *art. cit.*, pp. 26-50.

¹³¹ SHAT, 4H59 : D 5 : collection des bulletins de renseignements établis pendant la concentration turque sur la frontière syrienne (5 avril-30 septembre 1923), Bulletin n°69, période du 26 juillet au 1er septembre.

susceptible de constituer une menace pour une identité nationale présentée comme cohérente et homogène, et un levier d'action à l'étranger, constitue un lieu privilégié de fermentation et d'observation d'une identité nationale en voie de construction. C'est principalement la presse qui sert de vecteur de diffusion de ce nationalisme qui se structure, et notamment le quotidien régional d'Adana, le *Yeni Adana*, acquis à la cause nationaliste. À Aïntab et Killis, sur la frontière, sont créés à la fin de 1922 des feuilles nationalistes pour relayer cette propagande: le *Gazi Sanjak* et le *Killis* se font les échos des revendications turques sur le *sandjak* d'Alexandrette.

- Nation en armes et patrie en danger

Au-dessus du Taurus commencent à briller les pointes des baïonnettes qui anéantirent naguère l'armée hellène. Frères opprimés ! Sans vous tromper en aucune façon, nous voulons être les premiers à vous en donner la nouvelle. Des sommets du Taurus, on entend une voix : c'est la voix de Mehmedjik¹³² qui va sauver ses frères de la mort et de la souffrance¹³³.

Outre les démonstrations de force à la frontière, susceptible de faire pression sur la scène internationale, la propagande nationaliste, essentiellement au moyen d'affiches et d'articles de presse¹³⁴, met en avant la dimension guerrière de la nation turque et de ses ambitions. Il s'agit pour le pouvoir kémaliste de restaurer au début des années 1920 une fierté et un orgueil blessés par les traités de paix, en affirmant sa volonté de récupérer les « provinces martyres¹³⁵ ». L'affirmation de la valeur militaire des Turcs s'appuie sur l'histoire récente (la victoire contre les Grecs) et sur la référence à la grandeur passée de la nation turque¹³⁶. Cette imprégnation des valeurs militaires n'est pas propre au mouvement kémaliste et s'enracine dans une culture militaire valorisée tant par l'Empire ottoman finissant que par la résistance nationale. En effet, depuis le milieu du XIX^e siècle, des réformes ont été entreprises par l'Empire ottoman pour introduire la modernité militaire, notamment grâce au modèle allemand¹³⁷, créant un corps d'officiers éduqués et entraînés porteurs d'une culture militaire moderne, liés par des amitiés et une participation commune aux campagnes militaires¹³⁸. Au début du XX^e siècle, le mouvement Jeune Turc recrute massivement parmi les officiers sortis de ces écoles rénovées, qui

¹³² Nom générique donné au soldat turc.

¹³³ SHAT, 4H108, Bulletin de Renseignements du 10 mars 1923, traduction du *Yeni Adana* du 25 février 1923.

¹³⁴ Jean-David Mizrahi, *Genèse de l'État mandataire : service des renseignements et bandes armées en Syrie et au Liban dans les années 1920*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2003.

¹³⁵ CADN, Mandat Syrie-Liban, 1er versement, Cabinet Politique, carton n°996 : Incidents frontaliers (1923-1924), Note sur la situation politique, 20 juin 1923.

¹³⁶ SHAT, 4H108, Bulletin de Renseignements du 14 juin 1923.

¹³⁷ Odile Moreau, « Les ressources scientifiques de l'Occident au service de la modernisation de l'armée ottomane (fin XIX^e-début XX^e siècle) », dans *REMMM*, N°101-102, 2003, pp. 51-67.

¹³⁸ Odile Moreau, *L'Empire ottoman à l'âge des réformes. Les hommes et les idées du « Nouvel Ordre » militaire, 1826-1914*, Paris, 2007.

participent à la guerre italo-turque et aux guerres balkaniques¹³⁹. Enfin, l'expérience de la participation à la Grande Guerre, de la mobilisation à large échelle, de la diffusion d'une culture et d'un équipement militaire modernes, puis la légitimité gagnée dans les luttes du mouvement national font des valeurs et de la rhétorique militaire une culture partagée. Dans la mesure où la nouvelle élite nationaliste – et au premier chef Mustafa Kemal – provient de cette caste militaire et en défend les valeurs¹⁴⁰, elle s'appuie sur une rhétorique violente et guerrière pour réveiller les ardeurs belliqueuses de la population et créer une unité nationale. Il s'agit peut-être également d'évacuer le souvenir pénible d'une armée ottomane minée pendant la Grande Guerre par la défaillance des moyens logistiques, le manque de matériel, et surtout par les maladies et les désertions en masse¹⁴¹, en dépeignant le nouveau *Mehmedjik* renoué par la guerre de libération nationale et à l'ardeur belliqueuse intacte. Mustafa Kemal tient alors dans ce geste une place centrale : vainqueur des Dardanelles, héros de la guerre en cours, il est l'incarnation de la transformation d'une armée vaincue et démoralisée en une phalange patriotique et victorieuse. Enfin, en 1921, la constitution provisoire établit un régime conventionnel, mais la réalité du pouvoir appartient à l'exécutif et l'armée constitue le pivot du régime. À cet égard, le mouvement kémaliste est bien l'héritier d'une culture militaire s'enracinant dans la période ottomane, et contrairement au récit national turc mettant l'absence sur la rupture absolue que constitue la guerre de « libération nationale » avec la période antérieure, une périodisation plus large est adaptée pour comprendre la rhétorique belliqueuse et son usage politique et idéologique par le mouvement kémaliste¹⁴². Cette continuité est d'ailleurs encore flagrante en 1923, alors que Mustafa Kemal n'a pas encore entamé les purges militaires qui visent à contrôler l'armée et à consolider son pouvoir à partir du milieu de la décennie¹⁴³ : *Mehmedjik*, aux portes d'Alexandrette et d'Antioche, incarne l'armée, encore qualifiée de « Jeune Turquie », qui « vient de reconquérir la liberté et l'indépendance de toute l'Anatolie » et s'apprête à délivrer les Turcs du *sandjak* d'Alexandrette.¹⁴⁴ La prégnance de ces valeurs militaires et belliqueuses fait concevoir la nation turque comme étant toujours en armes et prête à défendre un territoire national menacé. Cette imprégnation de la violence dans les élites nationalistes rencontre d'ailleurs, à l'échelle locale, un écho visible par le soutien que fournissent les populations au banditisme politique. À plusieurs reprises, les autorités militaires françaises peuvent constater que la population protège l'action des bandes armées par divers stratagèmes. En donnant de faux ou de tardifs renseignements, elles empêchent par exemple les Français d'établir des barrages efficaces, tandis que les villageois aident les bandes à les franchir, et que certains paysans servent à ces dernières

¹³⁹ Feroz Ahmad, « War and society under the Young Turks, 1908-1918 » dans *The modern Middle East : A Reader*, Londres, Eds Albert Hourani *et alii*, 1993.

¹⁴⁰ Taner Akçam, *From Empire to Republic. Turkish Nationalism and the Armenian Genocide*, Londres, Zed Books, 2004.

¹⁴¹ Erik Jan Zürcher, « Between death and desertion. The experience of the Ottoman soldier in World War I », dans *Turcica*, N°28, 1996, pp. 235-258.

¹⁴² Erik Jan Zürcher, *The Young Turk legacy and nation building. From the Ottoman Empire to Atatürk's Turkey*, New-York, IB Tauris, 2010, p. 4.

¹⁴³ William Hale, « The Turkish Republic and its Army 1923-1960 », dans *Turkish Studies*, vol.12, n°2, 191-201, juin 2011, p. 192.

¹⁴⁴ SHAT, 4H108, BR n°58, Alep, 10 mars 1923, Extrait du *Yeni Adana* du 25 février 1923.

d'indicateurs pour les bons coups à réaliser¹⁴⁵. Outre le fait que ces bandes s'appuient sur des notabilités locales, on peut faire l'hypothèse que la population, soumise à la brutalisation de la Grande Guerre, peine à se départir d'un *habitus* de violence, dans un contexte idéologique qui continue de la valoriser. Syndrome du dépeçage de Sèvres, la rhétorique de la « citadelle assiégée » a également une vocation mobilisatrice. Décrivant les Turcs d'Antioche et d'Alexandrette comme opprimés, la frontière sud de la Turquie comme assiégée, le mouvement national cultive un sentiment de menace permanente pour consolider son emprise sur la population.¹⁴⁶ Ainsi, la thématique des atrocités françaises est récurrente dans la presse d'Adana en 1923 : horizon d'Alexandrette et d'Antioche rougi par les massacres, égorgements, justice expéditive et arbitraire, terreur et chasses à l'homme menées par les Français sont des accusations qui redoublent de violence et d'intensité au moment où s'ouvrent les négociations de Lausanne, et plaident pour le retour des « frères » de la région à la « mère-patrie¹⁴⁷ ».

La frontière, menacée par la présence française au sud, par les minorités ethniques et religieuses qui l'enjambent, cristallise les angoisses de la classe politique nationaliste. Pour le mouvement national turc, la porosité de la frontière au début des années 1920 pose à cet égard un autre problème pour la défense nationale et pour la construction du sentiment patriotique par l'armée. La région d'Alexandrette et d'Antioche devient rapidement un espace refuge pour ceux qui refusent la conscription forcée menée par le mouvement kémaliste. En effet, en 1921, engagés volontaires et *tchétés* en rupture de ban s'opposent à leur réintégration dans les unités régulières, alors que le nombre de déserteurs augmente en Cilicie. Dans certains villages, des oppositions se manifestent contre le mouvement national qui pratique un recrutement intensif et une répression impitoyable en cas de refus d'engagement. Or après la rétrocession de la Cilicie à la Turquie par l'accord d'Angora, c'est en Syrie sous mandat français, et en particulier à Alexandrette, que beaucoup de jeunes gens, pour la plupart de Marache, se rendent par le port de Payas pour échapper au service militaire.¹⁴⁸ Par conséquent, les kémalistes se voient obligés de mettre en œuvre une surveillance accrue des transports terrestres et maritimes entre la Cilicie et le *sandjak* d'Alexandrette, obligeant les voyageurs à trouver une personne garantissant leur retour, afin d'éviter la fuite des mobilisables¹⁴⁹. Cette fuite a des implications à court terme : le mouvement kémaliste est en effet encore en lutte contre les Grecs. À moyen terme, ce refus de la conscription oblitère un vecteur majeur de la construction nationale : le service militaire est en effet un moyen est un moment essentiel pour la transmission des valeurs patriotiques et le renforcement de l'unité nationale. À la conférence de Lausanne, les Alliés réclament l'exemption du service militaire pour les citoyens non-musulmans ; les délégués turcs s'y opposent, plaçant le

¹⁴⁵ SHAT, 4H59, Bulletin n°67 du 20 juin au 10 juillet 1923.

¹⁴⁶ Seda Altug, Benjamin Thomas White, « Frontières et pouvoir d'État. La frontière turco-syrienne dans les années 20 et 30 », dans *Vingtième Siècle*, 2009/3, pp. 91-104.

¹⁴⁷ SHAT, 4H108, BR n°58, Alep, 10 mars 1923, Extrait du *Yeni Adana* du 25 février 1923.

¹⁴⁸ SHAT, 4H108, BR n°43, Alep, 20 février 1922.

¹⁴⁹ SHAT, 4H108, BR n°8, Alep, 10 janvier 1922

maintien du système de conscription universelle. Pour Ismet İnönü, l'armée représente bien un lieu de sociabilisation des citoyens, propre à créer l'unité et l'harmonie nationale ; la Grande Assemblée, quant à elle, met en avant l'argument d'une conscription différenciée, qui se ferait au détriment des musulmans et avantagerait les minorités¹⁵⁰.

- Une identité islamique

Les premières déclarations du mouvement national turc, à Erzerum et Sivas, ne se départissent pas de l'organisation sociale et politique fondée sur la prééminence de l'islam. Si la République kémaliste se définit à partir de 1924 comme un régime reposant sur le principe de la laïcité, les années 1920-1923 voient encore l'islam jouer un rôle fondateur dans les revendications et dans l'identité nationale turque en voie de construction. L'utilisation de la religion dans la lutte nationale n'est pas propre à la région d'Alexandrette et d'Antioche, mais témoigne de la forte composante religieuse du mouvement kémaliste à ses débuts. En effet, dès la naissance de la Grande Assemblée nationale, le 23 avril 1920, Mustafa Kemal adopte une tonalité islamique forte : le choix du vendredi comme jour d'ouverture de la Grande assemblée, dans la continuité de la prière à la grande mosquée, l'entrée dans le bâtiment contenant une réplique de la bannière du Prophète et une relique de sa barbe, la récitation du Coran confèrent à la cérémonie une solennité, qui la place dans la filiation religieuse d'époque ottomane, et en particulier hamidienne¹⁵¹. Les rituels (imams guidant la prière, députés sommés de faire les cinq prières journalières, référence constante aux sources religieuses) et les mesures (interdiction de la vente et de la consommation d'alcool) établis par cette même assemblée témoignent d'une imprégnation encore très forte de la culture et des pratiques islamiques des débuts du mouvement national¹⁵². Cette dernière recherche en effet l'appui des hommes de religion pour mobiliser les combattants : oulémas et aumôniers militaires prêchent la guerre sainte en Anatolie, lèvent des armées et les accompagnent sur les théâtres d'opérations. Mustafa Kemal obtient en particulier le soutien spirituel précieux du cheikh libyen Senusi, chef de la confrérie de la Senusiyya, qui avait appelé à la guerre sainte lors de la guerre de Tripolitaine, puis à nouveau lors de la Grande Guerre, que Mustafa Kemal rencontre à Angora et qui sillonne ensuite l'Anatolie pour rallier des soutiens au mouvement kémaliste¹⁵³. Le Comité secret de l'Union islamique, siégeant à Alep et prônant la fraternité islamique, travaillant en étroite collaboration avec les nationalistes turcs, est fondé par Ahmed al-Sanusi, le fils du fondateur de la confrérie de la Sanusiyya¹⁵⁴. Si les observateurs étrangers soulignent l'incroyance des chefs du mouvement et ne voient dans cette mobilisation de la religion qu'un moyen de soulever

¹⁵⁰ Yesim Bayar, « In Pursuit of homogeneity : the Lausanne Conference, minorities and the Turkish nation », dans *Nationalities Papers*, vol.42, n°1, 2014, p. 119.

¹⁵¹ François Georgeon, *Abdülhamid II, le sultan-calife*, Paris, Fayard, 2003, p. 192.

¹⁵² Sükrü Hanioglu, *Atatürk. An Intellectual Biography*, Princeton, Princeton University Press, 2011, p. 102.

¹⁵³ Odile Moreau, « De la dimension religieuse de la guerre d'indépendance », dans *La Méditerranée entre trois mondes*, L'Harmattan, 1995, p. 383.

¹⁵⁴ Yasar Demir, *Le rattachement du sandjak d'Alexandrette à la Turquie, ambition turque et influence des dynamiques locales : la politique de la France dans le Levant (1918-1939)*, thèse soutenue à l'Université de Strasbourg, p. 109.

les masses, il est difficile de mesurer quelle est la part d'opportunisme politique dans ces discours. Pour Mustafa Kemal, il s'agit en effet de contrer le gouvernement impérial de Constantinople, qui a obtenu du *Cheikh-ül islam* une fatwa condamnant le soulèvement militaire qu'il commande, d'octroyer à sa lutte une légitimité religieuse destinée à lui assurer le concours des oulémas de l'Assemblée, et des musulmans d'Asie centrale, du Moyen-Orient et d'Inde. Si cette utilisation ne fait pas l'unanimité dans l'État-major kémaliste, où le général Kazim Karabekir, par exemple, conteste la nécessité de rallier au combat national la cible principale de ce discours (les populations arabes), cet argumentaire religieux rencontre un large écho dans la population turque¹⁵⁵, tant en Anatolie et dans le *sandjak* d'Alexandrette. Dès 1920, la propagande nationaliste en Cilicie et à Alexandrette fait de la glorification et de la défense de l'islam l'un des moteurs de la résistance à la présence française. L'identité culturelle de la nation turque, son héritage islamique, constituent un critère décisif pour fédérer les forces dans le mouvement national contre une domination coloniale chrétienne.¹⁵⁶ Prenant appui sur le Coran, les nationalistes invitent les musulmans à prendre les armes pour la gloire de Dieu, à s'enrôler sous la bannière du Prophète, et à donner leur vie en martyrs¹⁵⁷. Le Coran, la religion, l'honneur et la famille sont alors unis dans un même appel à lutter contre les *Ghiaours* (Infidèles). L'iconographie lie étroitement la personnalité de Mustafa Kemal à la défense de la religion musulmane. En 1923, on voit ainsi se répandre dans le *sandjak* une image le représentant, personnification des musulmans turcs, entre le Sénoussi, emblème des musulmans africains, et Saladin, qui symbolise les musulmans arabes. Les propagandistes turcs s'efforcent de mettre en avant l'argument religieux pour consolider une fraternité arabo-turque en dépit des antagonismes ethniques¹⁵⁸. De même, à Reyhanié, une affiche unit étroitement la défense de la patrie et celle de la religion¹⁵⁹. Si les Services de Renseignements français tendent à ne voir dans la rhétorique religieuse qu'une instrumentalisation de la population à des fins de mobilisation, l'écho que rencontre cependant cette dernière est important.¹⁶⁰ Dans la propagande anti-française, l'appel à boycotter les tenues vestimentaires de luxe (en particulier les tenues inspirées de l'étranger) et la condamnation de la consommation d'alcool reviennent régulièrement. La participation des autorités religieuses locales (cadis, imams), les lieux de réunion (la mosquée) et les temporalités de la révolte (prêche au moment de la prière, mobilisation politique tenant compte du Ramadan)¹⁶¹ confirment la place que tient le discours religieux dans les ralliements au mouvement national turc dans la région frontalière

¹⁵⁵ Erik Jan Zürcher, *The Young Turk, op. cit.*, p. 222; Binnaz Toprak, *Islam and Political development in Turkey*, Leide, Brill, 1981, p. 33.

¹⁵⁶ CADN, Beyrouth, Cabinet politique, 861, 4e DI, Bulletin hebdomadaire du 4 au 10 septembre 1920.

¹⁵⁷ CADN, Beyrouth, Cabinet politique, 861, Traduction d'une lettre répandue dans le Caza de Khassa, signé le Commandant des forces nationales de Beilan et ses dépendances, Kadri Bey.

¹⁵⁸ SHAT, 4H63, Bulletin de Renseignements du 18 juin 1923.

¹⁵⁹ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, 1634, affiche placardée à Rihanié.

¹⁶⁰ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, 998 : Réclamations du gouvernement turc. Incidents frontaliers. Réclamations françaises. (1923-1924), 23 février 1924, rapport du capitaine Desideri du SR de Kirik Khan sur les incidents de frontière qui se sont déroulés du 14 au 19 février 1924.

¹⁶¹ SHAT, 4H108, Bulletin de renseignements n°55, 6 mars 1922.

d'Alexandrette et d'Antioche en 1923. S'il est, de manière générale, difficile de cerner les contours exacts de l'action de ces hommes de religion en tant que groupe social dans le mouvement national,¹⁶² leur participation à la résistance permet de confirmer à la fois leur rôle mobilisateur dans la société et la sensibilité de la population à la dimension religieuse de la lutte¹⁶³. À l'inverse, les mesures laïques prises par le régime kémaliste à partir de l'abolition du califat en mars 1924 et des mesures symboliques qui l'accompagnent, connaissent des débats et des échos profonds dans la région¹⁶⁴ et une partie importante de la population musulmane du *sandjak*, réfractaire au tournant laïc pris par la république, peut y opposer une résistance passive sans craindre l'action des tribunaux de la révolution mis en place par le régime kémaliste¹⁶⁵.

- Une identité religieuse et ethnique : minorités et homogénéisation territoriale

L'identité turque dont le mouvement national trace les contours au début des années 1920 est définie par l'appartenance religieuse à la communauté musulmane. La conception des minorités élaborée par le pouvoir kémaliste en voie d'affirmation, confirmée par le traité de Lausanne et puis par la constitution de 1924 qui fait de la république un régime laïc, dont l'islam est cependant la religion d'État, est marquée par l'expulsion des minorités ethniques et religieuses de la communauté nationale. À cet égard, la filiation avec les conceptions et la politique menée par les Jeunes Turcs au début du XX^e siècle a été soulignée¹⁶⁶ et c'est notamment la minorité arménienne de l'Empire qui en a fait les frais à partir des années 1890 et *a fortiori* lors de la Première Guerre mondiale. Le mouvement national a hérité de l'époque ottomane cette obsession de l'ennemi intérieur¹⁶⁷, cinquième colonne au service des puissances européennes, qui menacent le mouvement kémaliste dans la construction d'une nouvelle Turquie. Or la diversité à la fois ethnique et religieuse de la région d'Alexandrette et d'Antioche pose un défi permanent à la définition et à l'affirmation de l'identité nationale turque comme homogène et cohérente. Cet état de choses est renforcé au début des années 1920 par les changements que connaît la composition de la population du *sandjak*. En effet, l'accord d'Angora de 1921, en dépit de l'affirmation timide de certaines garanties octroyées aux minorités de Cilicie (l'équilibre pour la constitution de la gendarmerie et de l'administration municipale, et la

¹⁶² Nadine Méouchy, « Les mobilisations urbaines et rurales à l'époque mandataire : remarques préliminaires », dans Nadine Méouchy, Peter Sluglett, (éds.), *France, Syrie, Liban (1918-1946) : les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, IFEAD, 2002, pp. 315-323.

¹⁶³ Anne-Laure Dupont, « Des musulmans orphelins de l'empire ottoman et du khalifat dans les années 1920 » dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°82, 2004/2, pp. 43-56.

¹⁶⁴ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, 972, Général Billotte au Haut-Commissaire, au délégué adjoint à Alexandrette, Aley, 3 octobre 1924.

¹⁶⁵ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, 972, le délégué adjoint du Haut-Commissaire dans le sandjak d'Alexandrette au délégué du Haut-Commissaire auprès des États de Syrie, Alexandrette, 23 novembre 1925.

¹⁶⁶ Erik Jan Zürcher, *The Young Turk*, op. cit., p. 195.

¹⁶⁷ Taner Akçam, *From Empire to Republic. Turkish Nationalism and the Armenian Genocide*, Londres, Zed Books, 2004, p. 49.

reconnaissance des droits des minorités tels qu'ils ont été établis par le Pacte national), affaiblit considérablement les garanties offertes par le régime turc sur la protection des minorités de Cilicie, ce que confirme la mise en œuvre rapide d'une politique d'oppression systématique à l'égard de ces dernières dans la région. La politique de turquisation, qui conduit à un exode massif des arméniens de Cilicie, traduit la tentative d'homogénéisation du territoire menée par le pouvoir kémaliste à ses frontières. Le départ définitif de ces communautés est assuré par les lois turques sur les biens de ces fugitifs, qui dépossèdent les Arméniens ayant quitté le territoire de leurs biens mobiliers et immobiliers¹⁶⁸.

La population arménienne, de peur d'être massacrée par les Turcs, quitte la Cilicie, en même temps que l'armée française, qui se trouve chargée du devoir « humanitaire » de la protéger, et se réfugie principalement dans les pays du Levant. Parmi les centres urbains où se concentrent les réfugiés, se trouve Alexandrette : ils sont 10 000 à l'automne 1921, venant principalement d'Adana, de Deurtyol et d'Osmanié, installés dans les terrains marécageux à la périphérie de la ville. En avril 1922, ils sont près de 16 000 répartis dans deux camps, l'un construit en roseaux puis en bois, situé à l'ouest de la ville, sur la route de Beylan et d'Alep, l'autre fait de misérables huttes édifiées sur les terrains marécageux situés à l'est de la ville. Au printemps 1922, les autorités mandataires organisent un transfert de la moitié de ces réfugiés, alors que les débuts de l'été font des ravages sanitaires parmi les réfugiés. Au milieu des années 1920, ce sont près de 1350 familles qui vivent dans les faubourgs d'Alexandrette, dans des conditions économiques et sanitaires désastreuses¹⁶⁹. Dans l'arrière-pays, quelques agglomérations secondaires, comme Kirik-Khan, accueillent également une importante population d'Arméniens, qui s'installent notamment à partir de 1923 sur la concession de la petite mission religieuse d'Ekbès, rapatriée de Cilicie. Des Arméniens s'établissent enfin à Antioche, créant au sud-ouest de la ville un nouveau faubourg de part et d'autre de la route de Souédié. Or à partir du traité de Lausanne, la Turquie ne cesse de dénoncer l'installation de ces populations arméniennes dans le *sandjak*, qui menacent l'intégrité territoriale de la nouvelle Turquie. Il faut remarquer, à cet égard, que la propagande anti-minoritaire en général, et anti-arménienne en particulier, ne se manifeste pas dans la région au tout début des années 1920. C'est en 1922-1923 qu'elle prend véritablement corps et est relayée par les comités locaux de défense nationale installés en Cilicie. C'est alors seulement que ces derniers relaient la volonté d'anéantissement économique des éléments non turcs, passant par le *boycott* des commerçants et boutiquiers arméniens et juifs, et par la lutte contre la « suprématie

¹⁶⁸ Vahé Tachjian, *La France, op. cit.*, p. 201.

¹⁶⁹ Dzovinar Kévonian, *Réfugiés et diplomatie humanitaire. Les acteurs européens et la scène proche-orientale pendant l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, p. 188.

intellectuelle » des minorités dans la région¹⁷⁰, ou dépeignant les Arméniens « les poches remplies de grenades françaises¹⁷¹».

Une autre preuve de l'élaboration progressive de la composante ethnique et religieuse du nationalisme turc au début de la guerre 1920 vient de l'attitude d'Angora à l'égard des Kurdes. Dans la mesure où la coloration islamique du mouvement est encore importante, les Kurdes sont intégrés dans le projet national jusqu'au traité de Lausanne en 1923. Sur la frontière syro-turque, cela se traduit concrètement par une collaboration entre les forces kémalistes et les tribus kurdes, à la fois dans le secteur oriental de la frontière (Bec de canard) et dans le secteur occidental. Ainsi, le comité des droits de Killis recherche encore en 1923 le soutien des *aghas* du Kurd Dagh, qui soutiennent alors les autorités mandataires françaises, pour déclencher des attaques contre des villages appartenant à des propriétaires francophiles¹⁷². Il faut attendre le milieu des années 1920 pour voir naître le « problème kurde » dans la République kémaliste, et cet état de fait est confirmé par la collaboration entre kurdes et mouvement kémaliste au début des années 1920 dans le *sandjak*.

La mobilisation politique nationaliste est donc en voie d'élaboration en Turquie, au début des années 1920. Les contours de l'identité nationale sont encore largement inspirés par les conceptions d'une élite kémaliste formée à l'époque ottomane, et jusqu'en 1923, les continuités sont plus fortes que les ruptures avec le régime impérial. Ce qui est vrai pour les critères de l'appartenance nationale l'est aussi pour les acteurs et les formes de la mobilisation politique, traduisant les héritages ottomans à l'échelle locale et le jeu propre des acteurs de la région d'Alexandrette et d'Antioche dans la « guerre de libération nationale » entre 1919 et 1923.

Enjeux nationaux et acteurs locaux dans la « guerre de libération nationale » du sandjak d'Alexandrette: convergences et divergences d'intérêt

- Une sortie de guerre favorable aux reclassements locaux

Si la fin de la guerre est propice, à l'échelle nationale, à l'affirmation du mouvement de Mustafa Kemal sur la scène internationale et intérieure, elle est aussi l'occasion, dans le *sandjak* d'Alexandrette, de règlements de comptes qui confirment des clivages croissants au sein de la population. C'est principalement à Antioche que les soubresauts politiques et générationnels à l'échelle de l'empire se traduisent par des reclassements locaux.

¹⁷⁰ SHAT, 4H108, BR n°41, Alep, 17 février 1922.

¹⁷¹ SHAT, 4H108, BR n°58, Alep, 10 mars 1923, Extrait du *Yeni Adana* du 25 février 1923.

¹⁷² SHAT, 4H108, BR n°131, Alep, 9 juin 1923.

Un certain nombre de clivages et de tensions politiques et sociaux qui se révèlent après la Première Guerre mondiale dans la région d'Antioche ne résultent pas du conflit, mais s'ancrent dans la continuité de la période Jeune Turquie. La révolution de 1908 et l'arrivée au pouvoir des Jeunes Turcs ont, en effet, entamé une modification de l'organisation sociale de la ville d'Antioche avant la guerre: un groupe de notables affiliés au Comité Union et Progrès (CUP), composé majoritairement, mais non exclusivement, de notables turcs sunnites, a commencé à entamer le pouvoir d'une notabilité traditionnelle libérale. L'aisance financière de ces notables du CUP provenait des campagnes environnantes et ils s'appuyaient sur cette fortune pour consolider leur influence sociale et politique en ville. En effet, après la réforme de 1858 sur le statut des terres¹⁷³, quelques grandes familles de notables avaient consolidé leur fortune en acquérant des terres et en tirant les revenus des fermages. Cette élite urbaine d'Antioche possédait alors des terres dans trois espaces de l'arrière-pays: la vallée de l'Oronte, le plateau du Kousseir et la plaine de l'Amouk. Des paysans et des métayers alaouites du Kousseir et de l'Oronte y cultivaient pour cette élite sunnite souvent turcophone antakyote des arbres fruitiers et de la soie. En revanche, la région la plus fertile, l'Amouk, était dominée par les notables qui, contrairement cette notabilité traditionnelle d'Antioche (les Bereket, les Adali ou les Kosseiri), n'avaient pas le mérite d'appartenir à une aristocratie locale, mais possédaient également d'importants moyens financiers. Ces notables de l'Amouk parviennent à acquérir progressivement le statut de potentats locaux tendant à remplacer les vieilles familles de notables d'Antioche dont le pouvoir décline à partir de 1909¹⁷⁴.

Les reclassements politiques et économiques engendrés par le conflit tendent à confirmer les modifications du paysage social d'Antioche entamées avant la guerre : la Première Guerre mondiale a pour effet de consolider le pouvoir de ces grands propriétaires terriens qui ont commencé à émerger comme force politique dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, et de ruiner la petite paysannerie alaouite dans la région¹⁷⁵. Durant la guerre, la région d'Antioche bénéficie en effet de la hausse des prix du blé et les grands propriétaires terriens de l'Amouk, qui entretiennent souvent des liens étroits avec l'ancienne notabilité turque de la ville, en profitent pour s'enrichir. À la sortie du conflit, leur prestige social et leur aisance économique, leur domination sur une petite paysannerie composée de fellah alaouites qui travaillent sur leur terre, sont confirmés. La guerre a également eu pour conséquence d'intégrer cette élite locale, urbaine ou terrienne, dans les rangs de l'armée ottomane et de faire mûrir chez elle une conscience « nationale », préparant le terrain à une mobilisation politique du début des années 1920¹⁷⁶. L'épuration à la sortie de la guerre et le vide du pouvoir qui en résulte

¹⁷³ Création d'un code foncier.

¹⁷⁴ Seda Altug, *Between colonial and national dominations: Antioch under the French mandate (1920-1939)*, Mémoire de master de l'Atatürk Institute for Modern Turkish History, Bogaziçi University, 2002, non publié, p. 30.

¹⁷⁵ Feroz Ahmad, « War and Society under the Young Turks », dans Albert Hourani *et alii* (éd.), *The Modern Middle East : A Reader*, Londres, I.B.Tauris, 1993, p. 136.

¹⁷⁶ SHAT, 4H13, Capitaine Mathiot, Gouvernorat militaire d'Alexandrette, additif aux renseignements politiques, 30 novembre 1918.

permettent à cette notabilité montante de prendre des responsabilités politiques locales. Cette épuration se fait de manière spontanée par la fuite d'anciens responsables politiques, comme à Antioche, où un certain nombre de membres du Comité Union et Progrès quittent la ville à l'automne 1918. Le *kaïmakam* s'enfuit à Alep pour ne pas avoir la tête coupée par les habitants, le président du tribunal Souad Bey, le juge d'instruction, Sheffi Effendi en font autant, tandis que l'un des chefs locaux du CUP, Racim Effendi, se terre chez lui par crainte des représailles. Ce sont alors les notables locaux, d'Antioche ou de son arrière-pays, qui peuvent espérer dominer la scène politique : c'est notamment le cas d'Ibrahim Moujaïd ou surtout de Soubhi Bey Bereket, qui assume les fonctions de *kaïmakam*. Les *beys* de la plaine de l'Amouk sont les principaux bénéficiaires de ces reclassements de sortie de guerre.

À Alexandrette, l'épuration à la sortie de la guerre ne laisse pas ces reclassements politiques s'affirmer, car la configuration y est très différente de ce qui se voit à Antioche. Les notables ottomans de la ville sont plutôt des chrétiens orthodoxes que des musulmans sunnites; l'épuration n'est pas effectuée par les habitants ou les notables, mais par les militaires français, qui démettent des fonctionnaires jugés corrompus ou incapables. C'est le cas du gouverneur militaire français d'Alexandrette, qui décide de l'arrestation du *kaïmakam* de la ville¹⁷⁷. Dans le cas d'Alexandrette, le rétablissement d'une autorité dans la ville s'avère moins problématique et surtout ne donne pas lieu à des règlements de compte et à des reclassements sociaux, puisqu'elle est effectuée sous autorité militaire française et que la ville elle-même passe beaucoup plus rapidement sous le commandement français.

Les difficultés de la « sortie de guerre » – pénurie et interruption des circuits économiques, élargissement des fractures politiques et sociales, vide politique laissé par l'épuration – contribuent à maintenir la région dans un climat de violence politique et sociale, exploitée et entretenue par des groupes sociaux, qui voient dans la lutte nationale une fenêtre d'opportunité pour leurs propres ambitions locales.

- Une fenêtre d'opportunité : les notables unionistes d'Antioche, les *beys* de l'Amouk et l'adhésion au mouvement national turc.

Certaines notabilités locales de la région d'Antioche investissent le nouveau discours patriotique et l'organisation d'une violence armée à la frontière pour y nicher leurs propres ambitions

¹⁷⁷ SHAT, 4H13, Beyrouth, le Général Hamelin, commandant le détachement français de Palestine et Syrie à M. le général commandant le XXI^e corps d'armée, au sujet de l'arrestation du *kaïmakam* d'Alexandrette, 3 décembre 1918.

politiques¹⁷⁸. Ces notables locaux engagés dans le soutien au mouvement kémaliste ne sont pas alors la caisse de résonance passive d'une idéologie imposée par un gouvernement encore en voie de formation à Angora, mais instrumentalisent les incertitudes de la sortie de guerre, la porosité des nouvelles frontières, le maintien d'une violence endémique et la difficile imposition d'un pouvoir stable, pour se faire à la fois le relais du pouvoir kémaliste et les agents de leur propre promotion au rang de forces politiques locales. Parmi ces élites, les reclassements politiques laissent une fenêtre d'opportunité pour deux groupes particuliers : celui des grands notables d'Antioche au solide passé unioniste, et celui des *bey*s de l'Amouk, qui entretiennent d'ailleurs des relations étroites avec les premiers¹⁷⁹. Si la fin du conflit voit l'élimination de certains représentants politiques locaux du mouvement unioniste d'Antioche, certains arrivent à tirer leur épingle du jeu dans la nouvelle conjoncture politique. Il en est ainsi de la famille Türkman Zâde, représentée par Ahmed *Agha* Türkman Zâde, qui prend la fuite en Turquie dès 1921, et par son frère, Abdulghani Türkman Zâde, grand propriétaire d'Antioche et ancien président du CUP local. Tous deux sont à l'origine de la création du Comité de Salut de la ville d'Antioche. Ils mobilisent dans leur sillage d'autres personnalités unionistes de la ville, recrutant à la fois parmi les professions libérales comme le médecin municipal, affilié au CUP et resté à Antioche pendant la guerre, la notabilité politique, comme le président de la municipalité, Soureya Bey, ou la notabilité religieuse avec le Sheikh Ali, ouléma d'Antioche. Cette stratégie de cooptation des réseaux traditionnels témoigne de la nécessité de coopter marchands, artisans et religieux pour contrer la mobilisation parallèle du parti arabe de la ville, notamment en relayant les mots d'ordre religieux du mouvement nationaliste turc à ses origines. Ces notables d'Antioche s'appuient aussi sur leurs relations familiales et politiques transfrontalières pour mobiliser leurs réseaux : Ahmet Bey est ainsi le frère du député de Killis, tandis qu'Abdulghani Türkman Zade entretient des liens étroits avec le CUP d'Aïntab¹⁸⁰.

Les *bey*s de l'Amouk, grands propriétaires employant des métayers alaouites pour exploiter leurs terres situées autour de leur fief de Rihanié, prennent également une place prépondérante dans l'orchestration du nationalisme turc à la frontière turco-syrienne, de la Cilicie au *sandjak* d'Alexandrette. Les membres de la famille Kara Mürsel Zâde, qui font partie de ces grands propriétaires terriens de l'Amouk, montent, financent, coordonnent des bandes armées, sponsorisent des associations patriotiques et culturelles et recourent aux services de propagandistes pour insérer dans les gazettes de la frontière toutes sortes de fausses nouvelles et une propagande nationaliste. Leur action s'appuie tout d'abord sur des réseaux familiaux : frères, père, oncles, cousins (Abdürrahman

¹⁷⁸ Seda Altug, Benjamin Thomas White, « Frontières et pouvoir d'État. La frontière turco-syrienne dans les années 20 et 30 », dans *Vingtième Siècle*, 2009/3, pp. 91-104.

¹⁷⁹ Jean-David Mizrahi, « Un « nationalisme de la frontière ». Les organisations nationalistes turques entre Alep et Adana au début des années 1920 », dans *Méditerranée et Mer Noire entre mondialisation et régionalisation*, Varia Turcica XXXIV, L'Harmattan, 2000, p. 213-233.

¹⁸⁰ SHAT, 4H108, Bulletin de renseignements n°69, Alep, 22 mars 1922.

Bey de Küçük Avare et Kemal Bey de Çatal Höyük), enfants organisent cette action et se partagent les tâches¹⁸¹. Les trois frères Kara Mürsel Zâde, Inayet Bey, Ihsan Bey et Tayfur Bey mobilisent également leurs réseaux de clientèle, mobilisant la domesticité de leur père (Moustapha Pacha Mürsel) et des centaines de paysans pour peupler les rangs des *tchétés* circulent de part et d'autre de la frontière pour organiser leurs activités. Entre Ihsan Bey, réfugié entre Aïntab et Killis et se déplaçant en Turquie, d'Angora à la zone frontalière, Tayfur Bey, en Syrie, et Inayet Bey installé dans l'Amouk, circulent les armes et les cartouches destinées à alimenter les bandes armées. Les *beys* de l'Amouk entretiennent également, même à partir de leur exil turc, des relations étroites avec le milieu unioniste d'Antioche et avec les relais politiques d'autres villes frontalières (Antep, Marache, Ekbès, Killis, Ras-ul Aïn). Les réseaux de *tchétés* auxquels ils font appel et qu'ils patronent fonctionnent eux-mêmes sur un principe de recrutement local et familial : ainsi les *beys* de l'Amouk recourent en 1923 aux services de Chukri Bey de Narli, de son frère Khalil, un des organisateurs de la révolte de 1921 contre les autorités françaises dans le Kara Su¹⁸². Leur passé d'agents de l'État ottoman (Ihsan Bey est l'ancien *kaïmakam* de Beylan)¹⁸³ et/ou de chefs de bandes leur permet d'asseoir leur légitimité à l'échelle locale¹⁸⁴. En 1922-1923, circulant entre la Cilicie et le *sandjak* d'Alexandrette, ils coordonnent l'action du Foyer d'Antioche et d'Alexandrette à Adana, qui réunit des congrès politiques dans la ville pour promouvoir les visées turques sur le *sandjak* d'Alexandrette et y répandre une propagande turcophile. S'appuyant ainsi sur des réseaux traditionnels et sur leur assise rurale, ils relaient et utilisent le nationalisme naissant, diffusant la modernité politique dans la société locale. Mais ce combat est également pour eux le moyen d'accélérer les reclassements économiques et sociaux à l'œuvre depuis la fin du XIX^e siècle dans la région : ils tendent de plus en plus à s'aggréger par mariage à la notabilité traditionnelle de la ville d'Antioche, puis à la remplacer en s'appuyant sur leur puissance financière et leur assise terrienne.

- Les *beys* de l'Amouk et les notables turcophiles d'Antioche : une collaboration avec le mouvement kémaliste entre sentiment national et opportunisme politique.

Région d'Harim-Reyhanié : reste toujours un foyer d'intrigues turcophiles. Les *Beys* de l'Amouk tentent de créer un petit État dans l'État¹⁸⁵.

La coordination entre les notables turcophiles d'Antioche, les *beys* de l'Amouk et le gouvernement d'Angora est avérée : l'étendue spatiale (d'Adana au Bec de Canard) et la chronologie

¹⁸¹ Seda Altug et Benjamin White, « Frontières et pouvoirs », *art.cit.*, p. 44.

¹⁸² SHAT, 4H108, BR n°48, Alep, 27 février 1923.

¹⁸³ SHAT, 4H108, BR n°70, Alep, 23 mars 1922.

¹⁸⁴ SHAT, 7N4184, rapport d'informateur du 27 juillet 1923.

¹⁸⁵ SHAT, 4H108, BR n°19, Alep, 23 janvier 1922.

globale de l'agitation frontalière (calée sur le calendrier à la fois diplomatique et intérieur du mouvement national), l'appui des autorités turques locales d'Adana, de Killis, d'Alep, à l'organisation des bandes armées, les rencontres régulières entre les *bey*s de l'Amouk et les notables d'Antioche avec les représentants locaux du mouvement national turc, les visites des frères Mürsel Zâde à Angora, les manifestations organisées à l'occasion des personnalités nationalistes (comme celle de Mustafa Kemal à Adana en février 1923 et celle de Fewzi Cakmak à Killis en mai 1923)¹⁸⁶ concourent à donner aux autorités françaises l'impression que tout est orchestré par Angora. Pourtant, la dimension locale, non seulement de l'organisation et du recrutement, mais même de l'agenda politique, est sans doute au moins aussi essentielle à la compréhension des enjeux de cette mobilisation sur la frontière. Trois indices clairs viennent étayer l'hypothèse d'enjeux proprement locaux : la rhétorique et les motifs (autres que nationaux), le calendrier local légèrement décalé par rapport au calendrier national, et l'utilisation de la « cause nationale » par d'autres acteurs locaux.

Si les arguments identitaires et « nationaux » constituent le fonds de commerce principal des feuilles de propagande kémaliste sur la frontière syro-turque (en particulier dans le *Yeni Adana*), la mobilisation des populations s'appuie également sur des motivations plus concrètes. La question de l'impôt est notamment une question récurrente qui justifie, aux yeux de ces feuilles nationalistes, qu'on se rallie au mouvement de révolte. Tout d'abord, la « cruauté » des Français se manifeste dans la collecte des impôts : ils seraient ramassés de force, les contribuables seraient sommés de payer en une seule fois l'impôt routier pour cinq ans, les plus riches feraient l'objet de pression, tandis que la population rurale se trouverait totalement accablée par la lourdeur des prélèvements¹⁸⁷. Les habitants des villages sont alors invités à ne pas payer l'impôt, dans la mesure où le rattachement prochain de la région à la Syrie rendra le paiement caduc¹⁸⁸. L'argument fiscal est également utilisé à l'égard de la population alépine par les turcophiles de la ville, qui tendent à décrire la mise en place du gouvernement mandataire comme une ruine pour le commerce, à inviter les commerçants à transférer leurs entreprises à Tarsous ou Mersine, et surtout à réclamer le rattachement de la région à la Turquie¹⁸⁹. La question de l'impôt constitue un motif de mécontentement très concret et très classique dans les mobilisations populaires traditionnelles¹⁹⁰, qui peut rallier une partie de la population à la cause turque. La mise en place progressive de l'ordre mandataire va bien de pair avec la mise sur pied d'un outillage étatique moderne, et l'une des premières marques de l'imposition de l'autorité d'un État sur un territoire est en effet le prélèvement de l'impôt. Si, avant la guerre, la région d'Alexandrette et d'Antioche constituait encore largement une marge dans l'espace ottoman, où la relative autonomie faisait du percepteur une figure rare, l'imposition de l'ordre mandataire vient ici perturber

¹⁸⁶ SHAT, 4H108, BR n°116, Alep, 21 mai 1923.

¹⁸⁷ SHAT, 4H108, Extraits du *Yeni Adana* du 5 mars 1923.

¹⁸⁸ SHAT, 4H108, BR n°100, Alep, 30 avril 1923.

¹⁸⁹ SHAT, 4H108, BR n°34, 9 février 1922.

¹⁹⁰ Charles Tilly, *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

désagréablement les pratiques habituelles. L'ordre mandataire, avec ses fonctionnaires, ses percepteurs, investit le quotidien des populations des espaces périphériques, qui s'insurgent contre cette intrusion. À cela s'ajoute que l'imposition de nouvelles frontières vient rompre un ordre économique multiséculaire, perturbant les échanges, rendant difficile le commerce de part et d'autre de la ligne frontière, aggravant donc la situation économique d'une partie de la population locale et rendant la soumission à l'impôt d'autant plus insupportable. La motivation fiscale des mobilisations politiques n'est pas propre à la région d'Alexandrette et d'Antioche: les actions armées des chiïtes du Djebel Amil et des Alaouites du Djebel Ansarieh entre 1919 et 1921, ou encore les révoltes bédouines sur la frontière syro-irakienne sont aussi justifiées par le refus d'acquiescer un impôt jugé trop lourd¹⁹¹.

La chronologie du mouvement « national » à l'échelle locale, qui a ses propres temporalités, témoigne également d'enjeux qui ne coïncident pas exactement avec ceux de l'échelle nationale. Certains représentants locaux du pouvoir kémaliste relaient un discours d'apaisement après 1921, conforme aux orientations de la diplomatie d'Angora à l'égard de la France : par exemple, le chef de la Commission turque de délimitation, établie par le traité, réunit en janvier 1922 à la frontière entre la Cilicie et le *sandjak* d'Alexandrette les notables locaux, en leur servant un discours d'amitié et de bonnes relations à l'égard de la France¹⁹². Cependant, une étude de la temporalité fine de la situation locale au moment des négociations de Lausanne – entre l'amorce des négociations au début du printemps, la signature de l'accord pendant l'été, et les échos et répercussions pendant l'automne – invite à nuancer cette idée d'une convergence parfaite. Tout d'abord, Mustafa Kemal se rend en Cilicie au mois d'avril 1923, voyage à l'occasion duquel il exprime sa volonté de ne pas « laisser un foyer turc qui date de cinq siècles en des mains étrangères¹⁹³ ». Cependant, il ne tient pas le même discours en privé, notifiant aux « délégués nationalistes » d'Antioche et d'Alexandrette qu'il ne saurait être question de mettre sur pied une entreprise militaire pour le récupérer. Si, en public, Mustafa Kemal est donc conduit à adopter une position radicale, c'est à la fois pour faire pression sur les négociateurs de Lausanne, et pour ne pas se laisser déborder par ses adversaires politiques qui dominent la région d'Adana et de Mersine, et qui font partie de l'opposition à la Grande Assemblée nationale¹⁹⁴. Les positions « extrémistes » locales ne correspondent pas à l'attitude en réalité prudente de Mustafa Kemal, mais rencontrent, en une période d'élections, des enjeux nationaux. Cette position de Mustafa Kemal est confirmée, un mois plus tard, par la visite de Fewzi Cakmak à Adana, qui se contente d'opposer aux plaintes de la délégation menée par les Kara Mürsel Zâde de bons vœux pour le rétablissement de la situation dans le *sandjak* d'Alexandrette : « Si Dieu le veut, des roses blanches

¹⁹¹ Nadine Méouchy, Les mobilisations urbaines et rurales en Syrie mandataire, remarques préliminaires », dans Nadine Méouchy, Peter Sluglett (éds.), *France, Syrie, Liban, op. cit.*, p. 315-323.

¹⁹² SHAT, 4H108, BR n°3, Alep, 4 janvier 1922.

¹⁹³ SHAT, 4H59, BR du 6 au 30 avril 1923 ; SHAT, 7N 4184, Consulat Adana à Haut-Commissaire, 17 mars 1923.

¹⁹⁴ Jean-David Mizrahi, *Genèse, op. cit.*, p. 165.

viendront prochainement égayer ce drapeau noir¹⁹⁵ ». À la fin du mois, Angora est formelle et fait savoir aux comités nationalistes du *sandjak* d'Alexandrette et de Cilicie, par la voix du député de Killis, qu'il n'y a rien à attendre des négociateurs turcs à Lausanne sur le sort du *sandjak* d'Alexandrette¹⁹⁶. Après la conférence de Lausanne, qui solde globalement les contentieux pendants avec le gouvernement kémaliste, à nouveau, la chronologie et les impératifs nationaux ne coïncident plus avec ceux des « turcophiles » de Cilicie et du *sandjak* d'Alexandrette. En effet, alors que le gouvernement d'Angora rentre dans le concert des puissances, célèbre la victoire diplomatique et tourne le dos à une stratégie révisionniste à partir de 1923, les acteurs locaux n'accueillent pas avec satisfaction un accord qui n'a pas réglé les revendications territoriales au sujet du *sandjak*. La population accueille la signature de la paix avec une satisfaction mesurée et sans enthousiasme. Le journal *Vatan* évoque la plaie qui blesse la Turquie et déplore la ratification à venir¹⁹⁷ et en Cilicie, les congratulations cèdent le pas aux condoléances¹⁹⁸. À l'automne, il ne s'agit plus pour le pouvoir kémaliste de laisser subsister à ses marges des poches d'instabilité contrôlées par des forces locales. Or les *bey*s de l'Amouk, condamnés par les autorités françaises au début de l'été à la détention perpétuelle et au séquestre de leurs biens pour complot contre la sécurité de l'État, lancent une grande offensive de banditisme. S'il s'agit pour eux de ne pas montrer que leur influence est compromise, cette instabilité chronique qu'Angora a, jusqu'alors, tolérée voire encouragée, devient une menace. Les bandes de *tchéts* de Killis et Aïntab sont éloignées vers Mersine, au moment où le gouvernement d'Angora commence à lutter contre le banditisme à l'échelle nationale en promulguant une loi sur sa répression au mois de novembre¹⁹⁹. Alors que le pouvoir kémaliste se normalise, rompant avec les pratiques politiques de l'époque unioniste, à l'échelle locale, ce sont des opportunités politiques qui disparaissent pour les petits potentats locaux.

Enfin, la récupération du mouvement national à la frontière turco-syrienne par des acteurs autres que les notables antiochiens et les *bey*s de l'Amouk permet d'illustrer que les enjeux nationaux viennent se greffer sur des rivalités aux racines bien plus anciennes que la guerre de « libération nationale » et la création des lignes de frontières. Entre les *bey*s de Tiyek et les *agh*as d'Hadjilar, conflit local, conflit frontalier et conflit national s'imbriquent. *Bey*s de Tiyek et *agh*as d'Hadjilar voient en effet, au début des années 1920, dans le mouvement national une opportunité pour raviver leurs prétentions rivales et contester le pouvoir mandataire, avec le nationalisme turc comme bailleur de fonds intéressé. Hadjilar, à la frontière turco-syrienne est en effet situé sur une montagne reculée, peuplée de Turcs traditionnellement réticents à l'autorité ottomane : avant et pendant la guerre, la

¹⁹⁵ SHAT, 4H108, BR n°116, Alep, 21 mai 1923.

¹⁹⁶ SHAT, 4H108, BR n°119, Alep, 24 mai 1923.

¹⁹⁷ SHAT, 4H108, Syrie-Liban, 1^{er} versement, Fonds Beyrouth, Cabinet Politique, 996, *Vatan* du 23 août 1923.

¹⁹⁸ SHAT, 4H108, Syrie-Liban, 1^{er} versement, Fonds Beyrouth, Cabinet Politique, 996, Mission française en Cilicie, 1er août 1923, M.Barthe de Sandfort, consul de France, chef de la mission française en Cilicie au HC, au sujet de l'action éventuelle de bandes turques contre la Syrie.

¹⁹⁹ Jean-David Mizrahi, *Genèse, op. cit.*, p. 169.

Sublime Porte a dû employer la force pour réduire la région à l'obéissance. Les échecs militaires français dans le Kara Sou (abandon de la région en 1920 sous la pression des populations révoltées, échec de la colonne militaire envoyée au printemps 1921) n'ont pas permis une occupation réelle du pays, resté une marge turbulente de la Syrie mandataire, favorisée par le voisinage de la Turquie. À l'époque de la délimitation de la frontière, en 1921-1922, le versant oriental de l'Amanus est sous l'autorité de deux puissantes familles, les *beys* de Tiyek et les *beys* d'Hadjilar, ou « *beys* de la montagne ». La frontière tracée par l'accord d'Angora a séparé les deux familles rivales : les *beys* de Tiyek sont restés en territoire turc, étendant leur influence vers Ekbès et Khassa, et sont tenus en main par le gouvernement kémaliste qui les manipule en fonction de la conjoncture politique, utilisant tour à tour la carotte et le bâton. Les *beys* d'Hadjilar ont consolidé leur influence sur les villages du sud de la frontière. Or, en 1921-1922, un clan du sud de la frontière a pu s'opposer avec l'appui des *beys* de Tiyek aux *beys* d'Hadjilar, ravivant l'ancienne rivalité entre les deux familles. En 1924, le mouvement dégénère en rébellion, nécessitant l'envoi d'une importante force militaire française, qui ne connaît cependant pas le succès escompté. La région reste largement soustraite à l'influence française jusqu'en 1927, et alors même que les relations franco-turques se normalisent et que le gouvernement d'Angora cesse de soutenir les *beys* de Tiyek, la rivalité entre les deux groupes frontaliers demeure, perdant le caractère provisoirement identitaire et national qu'il avait acquis au début de la décennie²⁰⁰. Dans cet exemple, le mouvement d'Angora instrumentalise les rivalités sociales et familiales locales, qui deviennent nationales par l'instauration d'une ligne frontière, tandis que deux parties voient dans les autorités d'Angora un soutien stratégique et logistique à leurs propres ambitions.

Ainsi, autant qu'un enjeu national, la frontière turco-syrienne, et en particulier la Cilicie et le *sandjak* d'Alexandrette sont des enjeux locaux. Les acteurs de la lutte nationale et les acteurs locaux partagent bien certaines revendications communes, mais il s'agit moins d'aspirations nationales que d'intérêts bien compris et convergents dans la conjoncture très particulière du début des années 1920. A partir de 1923, tant le pouvoir kémaliste que le pouvoir mandataire se structurent et se consolident, mettant un terme à cette sortie de guerre chaotique où acteurs locaux et nationaux pouvaient élaborer une stratégie commune en transgressant les frontières. Si une instabilité endémique persiste, et si des réseaux transfrontaliers continuent de contester l'autorité étatique, la rencontre entre les intérêts nationaux et locaux ne se produit plus jusqu'au milieu des années 1930.

Les tensions qui persistent au début des années 1920 dans le nord de la Syrie témoignent aussi de la structuration du mouvement national syrien, qui s'y oppose à l'emprise mandataire française.

²⁰⁰ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, SR d'Alexandrette 14 décembre 1926, rapport de tournée du capitaine Marguet, chef du ST du sandjak d'Alexandrette, dans la région d'Hadjilar.

La révolte du nord, un épisode fondateur de la conscience nationale syrienne ?

La Syrie du nord à l'heure fayçalienne

En même temps que les troupes françaises luttent dans le nord contre les attaques des kémalistes, elles doivent faire face en Syrie intérieure aux revendications de Fayçal. A partir de 1916, les soldats de l'armée arabe conduite par Fayçal, fils du chérif Hussein de La Mecque, accordent leur appui aux Britanniques contre l'Empire ottoman. À leur entrée à Damas en 1918, les chérifiens mettent sur pied un gouvernement, tandis que des élections aboutissent à la désignation d'un congrès arabe, dans le cours de l'année 1919, dominé par les éléments nationalistes. Les exigences de ce gouvernement arabe apparaissent vite contradictoires avec les objectifs de la France dans la région. Le 2 juillet 1919, il se prononce pour la création d'un État indépendant couvrant la Palestine et la Syrie, avec l'émir Fayçal comme souverain constitutionnel et refuse tout contrôle étranger. Fayçal se retrouve alors pris entre les exigences des Français, et une opinion publique peu prête à faire des concessions. Le 7 mars 1920, le Congrès national proclame l'indépendance de la Syrie « dans ses limites naturelles » (incluant la Palestine), élit Fayçal comme souverain et refuse toute création d'un foyer national juif en Palestine. Au mois d'avril, cependant, les accords de San Remo attribuent à la France le mandat sur la Syrie, Henri Gouraud lance un ultimatum à Damas, puis entame la reconquête du territoire. La défaite des armées arabes à la bataille de Maysanloun, le 24 juillet 1924, sonne le glas du « royaume arabe » de Damas et pousse Fayçal à l'exil.²⁰¹ Entre octobre 1918 et juillet 1920, dates de vie de l'éphémère royaume arabe, les Français rencontrent dans le nord de la Syrie une opposition armée arabe à l'instauration du mandat, qui joue un rôle précurseur d'autres révoltes postérieures antimandataires, et qui est à la fois la plus vaste sur le plan géographique et la plus longue sur le plan temporel. Les chérifiens occupent alors des bases dans les principales villes syriennes (Damas, Alep, Hama, Homs) et disposent de plusieurs casernes (Antioche), sur lesquelles ils peuvent s'appuyer pour asseoir leurs revendications par les armes. L'occupation militaire française provoque en effet dans son sillage l'organisation de mouvements de résistance, au fur et à mesure de sa progression du sud vers le nord, auquel le départ des troupes britanniques en novembre 1919 donne une nouvelle vigueur.

Dans la région d'Alexandrette et d'Antioche, dès 1918, les chérifiens s'opposent à l'installation des Français : les troupes se heurtent à la mauvaise volonté de la garnison chérifienne d'Antioche, comptant 200 hommes et une trentaine de cavaliers, qui refusent de quitter la place malgré les ordres du général Allenby²⁰², lèvent des recrues parmi le peuple et les arment avec des fusils de guerre. A la mi-décembre 1918, le nombre de chérifiens a doublé dans la ville ; ils ont établi une

²⁰¹ André Raymond, *La Syrie d'aujourd'hui*, Aix-en-Provence, Éditions du CNRS, 1980, pp. 55-85.

²⁰² SHAT, 4H8/3, Général Hamelin à M. le Général Commandant le XXI^e Corps, sans date.

garnison à Kirik-Khan, font de la propagande anti-française²⁰³ et le drapeau chérifien est arboré partout dans la zone d'occupation française²⁰⁴. À partir de janvier 1919, ce sont des bandes armées composées d'arabes et de kurdes qui, formées soit dans les montagnes du Kurd-Dagh (au nord-est d'Alexandrette), soit dans celles du Kosseir (au sud d'Antioche), soit dans les territoires encore tenus par les chérifiens, s'abattent sur les campagnes, pillent les villages et coupent les communications.²⁰⁵ À partir de mai 1920, Subhi Bey Bereket, grand notable antakyote, prend en charge l'action des bandes à partir d'Antioche, et après la bataille de Maysaloun et l'envoi de colonnes de pacification sur tout le territoire, la révolte se structure dans le nord autour de la figure d'Ibrahim Hanano. Ce dernier quitte Alep pour prendre le maquis, organiser la résistance et prendre langue avec les kémalistes. Les régions insurgées se structurent alors en régions militaires, et la révolte du nord est organisée en quatre régions, dirigées chacune par un chef, habilité à nommer un *kaimakam* pour l'administration et la perception des taxes, et en sous-comités²⁰⁶. En certains endroits, les rebelles sont à même de constituer des enclaves autonomes : c'est le cas dans le Kousseir, tenu par les chérifiens en 1921, et où sont perçues des taxes et imposées des denrées nécessaires à l'entretien des troupes. Cependant, à partir de l'automne 1921 et des accords d'Angora, les Turcs retirent leur soutien aux rebelles syriens, ferment les frontières : la résistance armée au mandat s'essoufle.

Des campagnes à la ville : les voies de la politisation

- Acteurs ruraux et urbains dans la révolte du nord

Au commencement de la révolte du nord, se trouve l'attaque menée dans la campagne du *sandjak* d'Alexandrette par une bande de Kurdes et d'Arabes, et non une attaque menée par les notables urbains dont le ralliement est postérieur. Si, dès l'occupation d'Antioche, une partie de la notabilité et des administrateurs ottomans (*kaimakam*) locaux se prononcent en faveur de chérifiens et voit avec méfiance l'arrivée des troupes françaises, c'est dans les campagnes environnantes que s'organise la résistance. A cet égard, la dimension politique de la révolte du nord à ses débuts, doit être reconsidérée. Plusieurs facteurs contribuent à convaincre les troupes françaises que l'ennemi auquel ils ont affaire ne travaille pas seulement sur une échelle très réduite, et pour son propre compte, mais dans une perspective plus large, à vocation très nettement politique. Le simple désir de pillage ne suffit pas à expliquer l'action des bandes, qui ne pratiquent pas une économie du pillage systématique et

²⁰³ SHAT, 4H13, Général DFPS à Guerre, 27 décembre 1918, propagande chérifienne.

²⁰⁴ SHAT, 4H8/3, Gouverneur militaire Alexandrette à Commandant DFPS Beyrouth, 14 décembre 1918.

²⁰⁵ SHAT, 4H5/1, Dossier 1, Journal des marches et opérations 1919- 1920, 5 janvier 1919.

²⁰⁶ Nadine Méouchy, « Le temps et les territoires de la révolte du Nord (1919-1921) », dans Jean-Claude David et Thierry Boissière, *Alep et ses territoires, Fabrique et politique d'une ville (1868-2011)*, Beyrouth, Presses de l'IFPO, 2014, pp. 80-104.

indifférenciée. En témoigne par exemple l'attaque d'Antioche, menée le 12 mars 1918 par une bande organisée de plusieurs centaines d'hommes, menée par les Arabes (les chérifiens). Le but purement politique de cette attaque est visible par le fait qu'aucun acte de pillage ne se produit dans les quartiers de la ville où les troupes ont pénétré, alors que les fonctionnaires ont été sommés de démissionner²⁰⁷. Pour les militaires français, il est clair que l'objectif de l'organisation ennemie est national, et que les ramifications locales du mouvement courent jusqu'à Alep et jusqu'à Damas. Or, la chronologie comme la géographie du mouvement invitent à penser que la dimension locale est, à ses origines au moins, aussi importante dans l'insurrection du nord qu'une cause « nationale » à peine en voie d'élaboration²⁰⁸. Plutôt qu'une sensibilisation à une cause nationale « arabe » ou « syrienne » à peine balbutiante, se trouverait l'attachement au terroir, à la « petite patrie », que les leaders politiques urbains vont contribuer par leur action à inscrire, dans un second temps, dans une cause « nationale », infusant dans les campagnes une culture politique moderne.

A partir de 1918, c'est d'Antioche, et surtout d'Alep, à la fois centre commercial et centre politique de la Syrie du Nord, que vient à la fois le soutien matériel et idéologique de la révolte. En effet, à Antioche, Subhi Bey Bereket, membre d'une très ancienne famille de la ville, mobilise ses réseaux familiaux et de clientèle en faveur de la cause chérifienne, organisant des bandes et fournissant des caches de munitions dans les alentours d'Antioche. Entre notables d'Antioche et d'Alep, des relations s'instaurent pour coordonner les attaques contre l'ennemi commun et c'est finalement d'Alep que l'essentiel de la révolte est prise en main sur le plan financier et militaire. La contribution des alépins au mouvement arabiste en Syrie à la veille de la guerre a été négligeable, tout comme leur rôle dans la révolte arabe de 1916²⁰⁹. C'est seulement au lendemain du conflit que le Club arabe d'Alep, filiale Club arabe de Damas créé à l'automne 1918, contribue à relayer dans le nord de la Syrie le mouvement chérifien. Sa création est due à l'action de Sharif Nasr, neveu de l'émir Fayçal, qui entre à Alep en octobre 1918, et qui rallie à sa cause nombre des plus importantes familles alépine et des officiels ottomans, comme le gouverneur de la province d'Alep ou encore Ibrahim Hanano, ancien président du conseil provincial. D'extraction kurde, né en 1869, à Kafr Takharim dans le *kaimakam* de Harim, à l'ouest d'Alep, Hanano appartient à une famille de notables ruraux aisés. Après avoir fait ses études secondaires à Alep, il poursuit son éducation à Istanbul au milieu des années 1890, passe par la prestigieuse école d'administration publique (*Mülkiye*), rejoint le Comité Union et Progrès et obtient un diplôme de droit. De retour en province, il sert dans la bureaucratie ottomane à Diyarbékir, et lorsqu'éclate la révolte arabe, il rallie sans doute l'armée de Fayçal comme officier et entre à Alep avec les Alliés en 1918. Il rejoint ensuite la société nationaliste *Al-Fatat* et est élu député

²⁰⁷ SHAT, 4H247, Plan de défense, 2e Division, Alexandrette, 8 avril 1920.

²⁰⁸ Cf *infra*.

²⁰⁹ Philip Houry, *Syria, op. cit.*, p. 102.

de Harim au Congrès syrien à Damas²¹⁰. Il prend en charge, avec le soutien d'importants marchands, oulémas et membre des professions libérales, dans le cadre du Club arabe d'Alep, l'organisation de la révolte du nord, recrutant des soldats, levant des fonds et parcourant les alentours d'Alep pour mobiliser les campagnes en faveur de la cause chérifienne²¹¹. Après l'envoi de la colonne de pacification conduite par le général Goubeau d'octobre 1920 à janvier 1921, Ibrahim Hanano se réfugie dans son village natal avant de prendre le maquis et d'étendre la révolte des deux côtés de la vallée de l'Oronte. Dans Alep occupée et dans ses environs, les difficultés économiques et sociales alimentent le ressentiment anti-français : le ralentissement du commerce dû à la guerre (réquisitions ottomanes, interruption des communications), l'insécurité des routes reliant la ville à son immédiat arrière-pays, l'imposition progressive de frontières étatiques rompant les circuits de commerce traditionnels (coupant Alep de son hinterland anatolien et mésopotamien) renforcent l'hostilité à la présence mandataire. Ibrahim Hanano, prenant en main une révolte née dans les campagnes, contribue à lui donner une tonalité plus politique, et joue à cet égard un rôle de médiateur entre les élites urbaines, rompues aux discours nationalistes, et les campagnes. En effet, la révolte arabe de 1916 comme les 14 Points de Wilson ou les résolutions prises par le Congrès arabe syrien en 1919-1920 encourageant en ville la formation d'une opinion publique et la diffusion de discours nationalistes, que la coordination urbaine de la révolte par Ibrahim Hanano contribue à diffuser dans les campagnes, acculturant les masses rurales à la modernité politique²¹². C'est cependant en s'appuyant sur des sociabilités traditionnelles primaires et locales (liens de parenté et de clientèle) et sur un discours défendant à la fois l'attachement à la terre et à l'islam, avec une double dimension locale et « nationale », qu'Ibrahim Hanano entend mobiliser une partie de l'arrière-pays d'Alep.

- La matrice idéologique : la défense de la terre et de l'islam, petite patrie et grande patrie.

Parmi les mots d'ordre du ralliement au mouvement de révolte guidé par Ibrahim Hanano, deux éléments clé ressortent comme des *leitmotiv* : la défense de la terre et de l'islam. Les masses rurales, en particulier dans les marges montagneuses, sont en effet particulièrement sensibles à l'appel d'Ibrahim Hanano et lui accordent un soutien non négligeable²¹³. Il semble cependant que cet engouement soit moins lié à la volonté de combattre pour l'indépendance d'une hypothétique patrie

²¹⁰ Sur les ralliements à Fayçal avant l'occupation britannique d'Alep, il n'y a pas de consensus entre les historiens : alors que P. Khoury présente le ralliement à l'armée arabe de Fayçal et l'appartenance d'I. Hanano comme un fait établi, K. Watenpaugh insiste sur l'absence de preuves permettant d'affirmer qu'il entretenait bien des liens étroits avec les chérifiens avant 1918.

²¹¹ Philip Khoury, *Syria, op. cit.*, p. 104.

²¹² Nadine Méouchy, « Rural resistance and the introduction of modern forms of consciousness in the Syrian countryside, 1918-1926 », in Thomas Philipp, Christoph Schumann, *From the Syrian Land to the States of Syria and Lebanon*, Beirut, Ergon Verlag, 2004.

²¹³ Abdul Karim Rafeq, « Arabism, Society and Economy in Syria 1918-1920 », dans *State and Society in Syria and Lebanon*, ed. Youssef M. Choueiri, New York, 1993, p. 18.

qu'à celle de manifester un attachement à un territoire local. Il apparaît, en effet, que c'est toujours sur le terroir local qui correspond à l'horizon restreint des villageois que se greffe l'action des bandes : le recrutement, les opérations et le financement sont d'abord organisés localement. Un autre indice consiste dans la géographie des territoires qui se rallient à la révolte du nord : ce sont toujours les relations interpersonnelles, les réseaux de clientèle et les solidarités locales qui servent de terreau aux ralliements. Ainsi, Ibrahim Hanano parvient à mobiliser dans la révolte sa région natale du *kaïmakam* de Harim, une fois qu'il s'y abrite après avoir quitté Alep : c'est parce que les paysans peuvent s'identifier à sa personne, et à sa cause, parce qu'il incarne l'appartenance à cette petite patrie commune, qu'ils s'engagent à sa suite. Il parvient par la suite à entraîner le Djebel Sayhoun, le Djebel Akrad et le Djebel Zawiyé, qui sont des territoires qui entretiennent des liens économiques étroits avec Harim et surtout avec Alep ; de ces montagnes, la révolte peut ensuite gagner les villes.²¹⁴ C'est aussi en s'appuyant sur sa parenté qu'Ibrahim Hanano prend langue avec la résistance turque pour coordonner les deux mouvements dans la région²¹⁵. En revanche, les campagnes du nord d'Antioche ne se rallient pas au mouvement.

Le second mot d'ordre fortement mobilisateur qui rallie à la cause d'Ibrahim Hanano nombre de villageois est la défense de l'islam²¹⁶. La rhétorique comme l'imagerie religieuse se répandent dans les villes du nord de la Syrie après le départ de la commission King-Crane, chargée d'enquêter sur les territoires arabes de l'Empire ottoman dans le contexte de son éclatement²¹⁷, et Hanano sillonne les campagnes en appelant à la défense de la bannière du Prophète et en traitant d'apostats les musulmans qui combattent aux côtés des Français. Dans le même temps, les chefs de bande répandent de faux bruits sur les mauvais traitements subis par les musulmans dans l'armée française et, dans le *sandjak* d'Alexandrette, des Corans sont distribués par les rebelles aux soldats algériens. Mais c'est surtout l'appel au jihad lancé par Hanano qui mobilise les musulmans de la région en faveur de sa cause : proclamé contre les Français le 17 août 1920, il est le dernier en date de plusieurs autres appels (celui du sultan en 1914, celui lancé par le chérif Hussein de La Mecque contre les Ottomans en 1916) et remonte à une tradition ottomane d'appel à la guerre. Cette utilisation du facteur religieux de mobilisation peut s'expliquer par l'absence de territoire national à défendre : en effet, la constitution syrienne du 4 juillet 1920 publiée par le royaume arabe de Damas ne définit aucune frontière précise pour la Syrie²¹⁸. L'appel religieux s'expliquerait alors par la nécessité d'investir un élément de culture

²¹⁴ Nadine Méouchy, *Les temps et les territoires*, art. cit., pp. 80-104.

²¹⁵ SHAT, 4H108, BR n°14, Alep, 17 janvier 1922.

²¹⁶ Abdul-Karim Rafeq, « Gesellschaft, Wirtschaft und Politische Macht in Syrien 1918-1925 », dans Linda Schatkowski Schilcher und Claus Scharf (éd.), *Der Nahe Osten in der Zwischenkriegszeit 1919-1939*, Stuttgart, 1989, p. 479.

²¹⁷ James Gelvin, *Divided loyalties. Nationalism and mass politics in Syria at the close of Empire*, Berkeley, University of California Press, 1998, p. 185-188. Pour la commission King-Crane, voir Patrick Andrew, *America's forgotten Middle East initiative : the King-Crane commission of 1919*, Londres et New-York, I.B. Tauris, 2015.

²¹⁸ Nadine Méouchy, « From the Great War to the Syrian armed resistance movement (1919-1921): The military and the mujahidin in action », dans Heike Liebau et alii, *The World in World Wars. Experiences, perceptions and perspectives from Africa and Asia*, Leiden, Brill, 2010, p. 99-517.

commune, ancré dans l'héritage ottoman, pour rallier les populations, mais aussi, pour les populations du nord-syrien, par le désir de débarrasser l'Empire ottoman de la présence étrangère, en refondant son intégrité sociale, religieuse et territoriale, articulée autour de la figure du sultan-calife et d'une société organisée par l'islam²¹⁹. De fait, la mobilisation religieuse rencontre des échos importants à l'échelle locale : les quartiers musulmans d'Antioche sympathisent avec la cause religieuse défendue,²²⁰ tandis que les musulmans d'Alep critiquent le drapeau syrien qui ne porte pas le croissant, et renoncent à leur habitude de commercer le vendredi en fermant leurs échoppes²²¹. C'est aussi en s'appuyant sur les leaders religieux que la cause chérifienne peut se diffuser : ainsi de Subhi Bereket qui s'appuie sur son parent, le mufti d'Antioche, pour mobiliser les fidèles. Dans les campagnes également, l'islam joue un rôle structurant à l'échelle locale, organisant la communauté villageoise et parvenant à la mobiliser. Cette mobilisation religieuse n'est pas seulement rhétorique : elle témoigne de la prégnance de l'islam dans la société ottomane urbaine et rurale qui perdure après 1918, et explique les convergences entre le mouvement chérifien et le mouvement kémaliste, qui se soldent par une coordination et une coopération militaire.

L'alliance avec le mouvement kémaliste : opportunisme tactique ou convergence idéologique ?

- Pratique et sociologie des bandes armées turques et arabes : un ancrage ottoman commun

Les « bandits » qu'affrontent les troupes françaises relevant d'un banditisme politique et sont qualifiées également de *tchéts* quand il s'agit de Turcs et d'*isabats* quand il s'agit de chérifiens. En réalité, les deux types de formations se ressemblent. Elles sont composées de rebelles généralement regroupés en petites unités (de quelques dizaines à quelques centaines), de cavaliers et/ou de fantassins et commandées par un notable local ou un chef tribal. Elles sont dotées d'une organisation double, faite à la fois de troupes permanents et de troupes temporaires, se ressemblent. Elles diffèrent du simple banditisme non seulement par leur nombre, mais surtout par leurs armes, leur stratégie et leur encadrement. L'accord d'Angora et la démobilisation mal contrôlée de l'armée turque, a laissé sans emploi des irréguliers en attente d'opportunités de service. Il existe donc, à la frontière, des noyaux de bandes composés de 10 à 20 hommes, formés, spécialistes du brigandage, qui trouvent facilement à

²¹⁹ Keith Watenpaugh, *Being modern in the Middle East. Revolution, nationalism, colonialism, and the Arab middle class*, Princeton, Princeton University Press, 2006, p. 155.

²²⁰ CADN, Cabinet Politique, 861, 4^e Division, Bulletin hebdomadaire du 14 au 21 juillet 1920.

²²¹ Fred H. Lawson, « The northern Syrian revolts of 1919-1921 and the Sharifian regime : congruence or conflict of interests and ideologies ? », dans Thomas Philipp, Christoph Schumann, *From the Syrian Land to the States of Syria and Lebanon*, Beirut, Ergon Verla Würzburg, 2004, p. 257-274.

s'employer dans le contexte de l'après-guerre²²². Ces troupes possèdent un armement moderne et efficace, en nombre suffisant et ont l'expertise nécessaire pour s'en servir. Leur matériel, disparate mais performant, leur donne une puissance d'attaque et de défense importante. Ils possèdent des mitrailleuses allemandes et des fusils Mauser, des canons, qui leur sont vraisemblablement fournis à la fois par les distributions de fusils réalisées par les Allemands dans les provinces arabes de l'Empire pendant par guerre, par les anciens officiers de l'armée ottomane qui se recyclent dans le mouvement à la fin du conflit, et par les caches d'armes et de munitions importantes qu'a laissées l'armée dans sa retraite. Mais c'est surtout leur encadrement par des anciens officiers de l'armée ottomane qui fait la différence: ces groupes armés savent manœuvrer habilement, concevoir une stratégie, organiser une attaque. Une importante proportion de ces bandes est, en effet, constituée par d'anciens officiers turcs et des réguliers démobilisés, qui comptent en moyenne pour 40% des effectifs²²³, ce qui fait de ces troupes de bandits des organisations très efficaces. Maîtrisant une tactique de guérilla, se réfugiant en territoire turc ou sous contrôle chérifien, dans les montagnes qui demeurent difficiles d'accès pour les colonnes françaises, peu rapides et mobiles, ces bandes sont utilisées, dans le cas turc, pour une stratégie de reconquête à moyen terme, et comme des outils effectifs intervenant en première ligne pour préparer le terrain à une intervention de l'armée régulière.

Ces formations militaires, qui se ressemblent fortement par leur organisation et par leurs pratiques, ne datent pas de la Grande Guerre. En effet, l'expertise de la guérilla n'a pas été acquise par les officiers turcs dans le contexte de la Première Guerre mondiale, mais elle se pratique déjà dans l'Empire ottoman²²⁴. C'est dans le service de l'armée de Macédoine, au début du XIX^e siècle, que l'armée ottomane se trouve confrontée à la répression de bandes armées et se familiarise avec les techniques de la contre-guérilla. Les officiers originaires de Macédoine, qui vont constituer la plupart des futurs leaders unionistes,²²⁵ sont donc familiers de cette culture militaire. La guerre italo-turque de 1911 est l'occasion de mettre en pratique cette expertise, ainsi que la Première Guerre mondiale, à travers la création par Enver Pacha, en août 1914 de l'Organisation spéciale (*Teskilât-i Mahsusa*), grâce à laquelle cette pratique informelle devient un rouage officiel et secret de l'appareil de guerre ottoman. La guérilla est, durant le conflit, à nouveau expérimentée sur divers champs de bataille comme l'Irak. Cette pratique de la guérilla est donc à la fois un héritage ottoman et un héritage de la Grande Guerre, une forme de pratique militaire traditionnelle et une expertise intégrée par les officiers formés dans le système ottoman moderne des *Tanzimât*. L'encadrement et les pratiques des résistances antimandataires partagent donc nombre de similitudes, qui tiennent notamment au fait que leurs

²²² SHAT, 4H49, Les forces irrégulières turques sur la frontière syrienne, 15 avril 1923.

²²³ MAE, Série E-Levant 1918-1940, sous-série Syrie-Liban-Cilicie, vol. 189, Le Président du Conseil Ministre des AE au Ministre de la Guerre, 19 août 1923.

²²⁴ Jean-David Mizrahi, « De la petite guerre à la guerre d'indépendance : pratique et expertise de la guérilla dans l'Empire ottoman finissant » (1908-1923), dans *Revue historique des Armées*, 2003/2, pp. 66-76.

²²⁵ Erik Jan Zürcher, « The young Turks – Children of the Borderlands », dans *International Journal of Turkish Studies*, vol.9, n°1-2, 2003, pp. 275-286.

leaders partagent une même culture militaire, formée à l'époque ottomane et consolidée par l'expérience de la Grande Guerre²²⁶.

- Les résistances arabe et turque: des mouvements nationalistes?

Si la fin du XIX^e siècle voit naître dans les provinces arabes de l'Empire ottoman un arabisme culturel, qui avait donné lieu à la veille de la Grande Guerre à la formulation de revendications autonomistes, le lendemain du conflit voit ces demandes se radicaliser vers la réclamation de l'indépendance. Pourtant, il n'y a pas alors encore de programme défini et les nationalistes arabes qui accèdent au pouvoir à Damas ont à donner corps à un projet politique en même temps qu'ils font l'expérience du gouvernement²²⁷. Dans les provinces arabes de l'Empire et en Syrie en particulier, la guerre a bien eut pour effet de creuser l'antagonisme entre Arabes et Turcs, sous l'effet de trois facteurs principaux: la mobilisation des hommes, la famine (en particulier en Syrie et au Mont-Liban), la répression. La conscription des Arabes dans l'armée ottomane, décrétée en mai 1914 par Enver Pacha, a enrôlé pour le service militaire toutes les populations de l'Empire, y compris les minorités non musulmanes. La difficulté des combats, les différences de traitement entre soldats turcs et arabes, avec le maintien d'une organisation ethnique de l'armée, l'envoi vers des fronts éloignés à contribué à creuser le ressentiment des populations. Si, dans la région d'Alexandrette et d'Antioche, la quasi absence de sources pour la période de la guerre ne permet pas de prendre la mesure exacte de ce recrutement et de sa perception par les populations, les difficultés que rencontrent les marchands européens d'Alep à partir de la fin 1914 et en 1915 pour trouver du personnel (pour le transport, la manutention etc...) témoignent malgré tout de l'ampleur de la conscription. À cela s'est ajoutée la famine engendrée dans les villes côtières et la campagne syrienne par les réquisitions de l'armée ottomane, par le blocus mis en place par les Alliés et par l'action des spéculateurs de Beyrouth et de Damas, qui cause la mort de 500 000 personnes²²⁸. Mais la région d'Alexandrette et d'Antioche reste épargnée par ce phénomène : à Antioche, les greniers sont pleins de céréales et la ville reste à l'écart des mouvements de troupes, concentrés sur Alexandrette et Beylan.²²⁹ Enfin, la répression des revendications nationalistes arabes, marquée par les pendaisons de 1915 et 1916 à Beyrouth et Damas, sous le gouvernement militaire de Cemal Pacha, cause un vif ressentiment en Syrie à la fin du conflit²³⁰. Cet antagonisme arabo-turc est activé en 1918 dans les journaux nationalistes alépins, reprend une coloration culturelle et structure une opposition entre deux identités essentialisées : dans

²²⁶ Nadine Méouchy, « From the Great War », *art. cit.*, pp. 499-517.

²²⁷ Nadine Méouchy, « Les nationalistes arabes de la première génération en Syrie (1918-1928) : une génération méconnue », dans *Bulletin d'études orientales*, t.47, 1995, pp.109-128.

²²⁸ Linda Schatkowski Schilcher, « The famine of 1915-1918 in Greater Syria », dans John P. Spagnolo (éd), *Problems of the modern Middle East in historical perspective. Essays in honour of Albert Hourani*, Oxford, Ithaca Press, 1992.

²²⁹ Paul Jacquot, *Antioche, Centre de tourisme*, Comité de tourisme d'Antioche, 1931, p. 317.

²³⁰ Nadine Méouchy, « From the Great War », *art. cit.*, pp. 499-517.

les pages du journal *Halab*, se dessine la figure du « Turc » moralement corrompu, intellectuellement déficient, et frein à toute marche vers le progrès. Le critère de différenciation retenu est celui de la langue arabe, dont la diffusion est assurée par le club arabe local, et qui doit servir de fondement à la constitution d'une communauté politique commune, séparée d'Istanbul et tournée vers Damas²³¹.

Cependant, si le fossé identitaire s'est creusé entre Turcs (ottomans) et Arabes à la sortie de la Grande Guerre, en Syrie du Nord, les cadres ottomans, la proximité culturelle avec les provinces turques, la mixité ethnique et religieuse marquent encore plus nettement le paysage social et politique que le nationalisme en voie d'élaboration. D'ailleurs, le mouvement chérifien entretient une relation ambiguë avec la révolte locale : Fayçal, qui veut éviter de donner aux Français un prétexte pour une intervention militaire de grande ampleur en Syrie, refuse de théoriser l'usage de la guérilla comme moyen de pression, demande aux chefs de bandes chérifiennes dans le nord de cesser leurs attaques contre les positions françaises au début de l'année 1920, et confie à plusieurs d'entre eux des missions diplomatiques pour les détourner de l'action militaire²³². Il existe bien un soutien et un financement des bandes chérifiennes originaire de Damas et passant par Alep, mais il ne faut pas en tirer de conclusions trop rapides sur le caractère clairement nationaliste de cette révolte. Plusieurs éléments invitent à relire la révolte chapeautée par Ibrahim Hanano et à remettre en question le prisme nationaliste. Le caractère tardif du ralliement des notables arabes alépins à la cause chérifienne et, à l'inverse, la proximité à la fois culturelle et idéologique vis-à-vis du mouvement national turc témoignent du fait que les continuités sont plus fortes que les ruptures politiques – la montée du nationalisme – engendrées par la guerre. La grande diversité des populations installées dans le Nord de la Syrie, qui se reflète dans la composition ethnique des acteurs de la révolte « chérifienne » du nord, permet de nuancer une assimilation hâtive du mouvement de résistance à l'expression d'un mouvement « nationaliste ». Les groupes armés qui la soutiennent en 1919-1920, loin d'être constitués uniquement d'Arabes, rallient également un grand nombre de Kurdes, puis coordonnent leurs actions avec les bandes armées turques. L'incorporation dans les deux mouvements kémaliste et chérifien d'anciens officiers de l'armée ottomane, parfois passés par le service dans l'armée arabe de Fayçal témoigne d'un cadre commun, facilitant le passage d'un mouvement à l'autre. De même, dans « l'État-major » d'Ibrahim Hanano (d'extraction kurde), on trouve plusieurs Kurdes, un Arabe et un Turc²³³. D'ailleurs, dans la région d'Alexandrette et d'Antioche, les seuls épisodes d'affrontements ethniques n'ont pas lieu entre des Arabes et des Turcs, mais entre des Alaouites et des Turcs : il s'agit alors de l'expression d'antagonismes socio-économiques entre grands propriétaires terriens et notables turcs dominant de petits métayers alaouites. Il existe en outre une proximité d'ordre idéologique entre le mouvement turc et le mouvement chérifien : une grande partie de la population est encore très sensible

²³¹ Keith Watenpugh, *Beeing Modern, op. cit.*, pp. 142-143

²³² Fred H. Lawson, « The northern Syrian revolts », *art. cit.*, p. 266.

²³³ Fred H. Lawson, *ibid.*, p. 259.

au cadre islamique et à sa préservation, encore défendue par le mouvement kémaliste qui rencontre de larges échos²³⁴, alors que le mouvement fayçalien et le gouvernement arabe de Damas l'interprètent davantage en termes de civilisation et de culture que de soumission à la loi divine²³⁵. Enfin, la mise en place du gouvernement nationaliste à Damas heurte en effet Alep, capitale économique de la Syrie, qui avait pour habitude de regarder davantage vers le nord (l'Anatolie) et l'est (la Mésopotamie) que vers le sud (Damas). Intégrée dans les cadres ottomans, l'élite alépine occupait avant-guerre des postes dans l'administration ottoman locale, constituant une aristocratie de service, et partageant avec l'administration turque des liens culturels et familiaux : nombre de familles alépines parlent alors souvent au moins autant turc qu'arabe, et entretiennent avec les élites turques ou turco-circassiennes ottomanes des liens de sang²³⁶. La rivalité entre Damas et Alep est accentuée par le ressentiment causé par la prééminence qu'acquiert Damas aux dépens de la grande ville du nord au début des années 1920. Une partie de la notabilité ottomane, inquiète du déclasserement économique de la ville et du cloisonnement des territoires, illustre ces contradictions entre défense de la cause chérifienne et maintien d'une grande proximité avec le mouvement turc. La figure d'Ihsan al-Jabiri, rejeton d'une famille de riches propriétaires terriens alépines, membre du Fatat et du Club arabe, mais arborant des sentiments pro-turcs, incarne la volonté de la notabilité d'Alep de préférer à l'intégration dans le nouveau royaume arabe une autonomie régionale, centrée autour d'Alep et d'Alexandrette, son débouché méditerranéen, de la voie ferrée du Bagdadbahn, ménageant les liens à la fois avec la Cilicie à l'ouest et avec l'Irak à l'est, et dont le principe organisateur serait à l'évidence la préservation des réseaux d'échange traditionnels²³⁷.

La révolte du Nord a été lue, a posteriori, par les historiens nationalistes turcs et arabes comme un moment-clé dans la constitution de l'État-nation turc et de la nation arabe syrienne. Cependant, une lecture fine, à différentes échelles, des motivations, des acteurs et des pratiques de la mobilisation invitent à réviser l'analyse de ce mouvement comme intrinsèquement national et homogène. Les continuités avec l'ordre ottoman dans les deux mouvements semblent encore bien plus prégnantes que les ruptures politiques au lendemain de la Grande Guerre, dans la région entre Alexandrette et Alep. Les mobilisations s'appuient sur des réseaux de sociabilité traditionnels, sur des conceptions et des pratiques communes qui s'ancrent dans le long XIX^e siècle ; et les enjeux et intérêts locaux sont au moins aussi essentiels dans la mobilisation que la sensibilisation à un discours d'appartenance nationale. D'ailleurs, c'est avant tout à la préservation à l'échelle régionale des cadres locaux, des circuits d'échanges, de l'ordre social et religieux, que sont sensibles les acteurs de ces mouvements. Il n'existe pas alors encore de « communauté imaginée »²³⁸ arabe ou turque, et les acteurs de ces révoltes

²³⁴ James Gelvin, *Divided loyalties*, *op.cit.*, p. 133-134

²³⁵ Fred H. Lawson, « *The northern Syrian revolts* », *art. cit.*, p. 269.

²³⁶ Philip Khoury, *Syria*, *op. cit.*, p. 102.

²³⁷ James Gelvin, *Divided loyalties*, *op. cit.*, p. 82 ; SHAT, 7N4184, EMA, Beyrouth, 18 février 1922.

²³⁸ Benedict Anderson, *Imagined Communities, Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres, Verso, 1983.

ne perçoivent pas d'antagonisme arabo-turc en termes ethniques. Ils se réfèrent d'ailleurs le plus souvent à une identité définie par une appartenance locale (comme Antiochiens par exemple) ou par une appartenance religieuse (comme musulmans), mais on ne trouve pas de trace de la revendication d'une appartenance ethnique (arabe) et encore moins nationale (syrienne). Enfin, la géographie (le déploiement rural) et les structures de ces mobilisations indiquent encore leurs filiations avec l'Empire ottoman, qu'il s'agisse du recours aux réseaux de clientèle et de parentèle hérités des formes de patronages à l'œuvre dans l'Empire, ou du réinvestissement de structures politiques comme les comités des droits et les associations patriotiques et culturelles venant en droite ligne de la période unioniste.

On trouve cependant quelques traits de la modernité politique, initiée à la fin de la période impériale. Ainsi en est-il de la politisation des villes, rendue possible par le développement de la presse, qui marque essentiellement Adana et Alep, où l'ouverture à l'Europe et la présence de communautés levantines prend des proportions beaucoup plus importantes qu'à Alexandrette et Antioche. Certaines revendications et discours témoignent également de la capacité des acteurs locaux à s'approprier les normes internationales. Par exemple, les comparaisons entre le cas d'Alexandrette et d'Alep avec celui de l'Alsace-Lorraine sont explicites dès le début des années 1920 : les descriptions pittoresques des montagnes du Taurus rappellent singulièrement la ligne bleue des Vosges ; de même, l'appel récurrent à l'usage de plébiscites dans le *sandjak* d'Alexandrette pour obtenir le rattachement à la Turquie montre que les acteurs s'approprient les procédures à l'œuvre dans la réorganisation territoriale européenne de l'après-guerre. Ce n'est cependant que dans les années 1930 que de nouvelles formes de mobilisation politique gagnent le *sandjak* d'Alexandrette, permettant aux deux causes turque et arabe syrienne, élaborées et précisées pendant les années 1920, de mobiliser bien plus largement à l'échelle locale.

Chapitre 5. Les notables d'Alexandrette à l'heure mandataire (1918-1939)

À la fin de la Première Guerre mondiale, Français et Britanniques ont des vues sur le Levant. Les négociations de guerre entre Mark Sykes et français Georges-Picot ont abouti en 1916 à un premier partage de la région, répartissant les territoires de l'Empire ottoman après sa dislocation. Les groupes de pression favorables aux intérêts britanniques ou français au Levant s'emploient à convaincre leurs gouvernements de la nécessité de renforcer leur influence. Dans la réorganisation territoriale qui s'amorce, les Levantins d'Alexandrette cherchent à consolider leurs intérêts dans l'échelle, souhaitant profiter du développement économique qui s'annonce. À la conférence de San Remo en 1920, la France se voit attribuer un mandat sur la Syrie, et entend bien y faire œuvre civilisatrice, en impulsant un développement économique à la région d'Alexandrette, grâce à d'ambitieux travaux d'aménagement de la ville et du port. Après une difficile sortie de guerre qui met à mal l'activité économique de la région, le trafic du port reprend à partir de 1923 et permet aux Levantins de connaître une nouvelle période de prospérité économique. Ils en profitent pour développer leurs affaires maritimes à Alexandrette et dans l'est de la Méditerranée. La crise des années 1930, cependant, vient interrompre cette période faste et le commerce d'Alexandrette s'en trouve fortement diminué. À la période mandataire, les Levantins d'Alexandrette s'insèrent également davantage à l'échelle locale, en contractant des alliances avec la notabilité locale et en poursuivant leurs investissements immobiliers. Ils conservent des liens étroits avec les puissances européennes grâce aux vice-consulats dont ils détiennent la charge et leur appartenance nationale devient une question sensible alors que, dans les années 1930, le nationalisme se renforce dans l'Allemagne hitlérienne et dans l'Italie fasciste. Ils parviennent néanmoins à naviguer avec habileté entre service des puissances européennes et consolidation de leurs intérêts personnels.

Les intérêts économiques des Français et des Britanniques dans le *sandjak* d'Alexandrette (1919-1939) : relèvement, développement et crise.

Les projets européens de « mise en valeur » de la Syrie du nord à la sortie de la Première Guerre mondiale.

Les groupes de pression économique français et la volonté de développer le nord-syrien

Je crois le groupe Alexandrette-Alep voué à une haute fortune. Je le vois exerçant son attraction jusqu'au Caucase, jusqu'à la Caspienne et peut-être plus loin encore. Je le vois revivre dans son habitat historique, l'ancienne gloire hittite...¹

À la sortie de la guerre, les groupes de pression qui s'étaient manifestés au cours de l'année 1915 pour préciser et hâter la définition des intérêts territoriaux de la France en Syrie face aux buts de guerre énoncés par les Britanniques, les Russes et les Italiens, se réactivent pour faire valoir les droits de la France, notamment face à la présence militaire et économique britannique qui semble menacer les intérêts français. Dès la fin de la guerre, les enquêtes, réalisées par des milieux divers intéressés par la colonisation – militaires, hommes d'affaires, congrégations religieuses – se multiplient sur la mise en valeur possible de la Syrie, et le potentiel de régénération de l'économie française qu'offre ce territoire. Ces milieux syrianistes déplorent aussi parfois l'abdication des revendications françaises face aux exigences anglaises dans les négociations. En 1918, la revue des Jésuites *Études* publie un article sur la Syrie déplorant que la France y ait abandonné la quasi-totalité de ses droits et s'apprête à céder la ville d'Alexandrette à l'Angleterre, qui viendrait y faire « son commerce (...) sans avoir de comptes à rendre à personne ni de droits à payer à qui que ce soit »². La cession éventuelle d'un port qui recèle un important potentiel nuit gravement aux intérêts français, à la fois d'ordre spirituel, culturel et économique. Les milieux d'affaires s'intéressent particulièrement au potentiel économique de ces provinces arabes de l'Empire, et notamment à la Syrie du Nord, espace de commerce et de transit par excellence entre la Mésopotamie, le Sud-Est de l'Anatolie et la Méditerranée. Parmi ces divers groupes, l'action politique des hommes d'affaires lyonnais engagés dans le commerce de la soie apparaît particulièrement structurée et décidée. Ils souhaitent préserver les intérêts de la France au Levant, dans la région du Mont-Liban, où ils possèdent des intérêts importants depuis le milieu du XIX^e siècle, mais également au nord de la Syrie, entre la Cilicie et Alep. En 1915, ces milieux

¹ Paul Huvelin, *Que vaut la Syrie ?*, Chambre de Commerce de Marseille, Congrès Français de la Syrie, section économique et compte-rendu de la mission française en Syrie, 1919.

² Charles Albert, « Syrie Française : région naturelle et partage diplomatique », dans *Études*, 20/11/1918, p. 385-392.

lyonnais avaient déjà fait parvenir à Théophile Delcassé un mémoire pour soutenir leurs vues sur l'avenir de la Syrie, et des contacts avaient été établis entre les chambres de commerce de Lyon et de Marseille pour établir une position commune. En 1919, à ce milieu des soyeux lyonnais vient s'agréger une partie du monde universitaire et le conseil de l'Université de Lyon peut alors rappeler que la zone d'influence directe de la France doit compter la Syrie entière, y compris les *vilayets* de Damas et d'Alep et les ports de Caïffa, d'Acre et d'Alexandrette. À la fin du mois d'octobre 1918 se constitue un Comité lyonnais des intérêts français en Syrie, réunissant ces divers milieux (soyeux, universitaires, religieux) intéressés par la défense des intérêts français en Syrie. Dans ce comité se trouve Paul Huvelin, professeur à la faculté de droit de Lyon, qui chapeaute une mission méthodique de reconnaissance économique et scientifique de la Syrie mise sur pied par les chambres de commerce de Lyon et de Marseille lors du Congrès français de la Syrie de janvier 1919 et subventionnée par le Ministère des Affaires étrangères³. Rassemblant huit experts sur des domaines aussi divers que l'architecture, le commerce et le droit, incluant des soyeux, du personnel consulaire et des universitaires, la mission économique est chargée d'évaluer le potentiel de la Syrie. Ce sont notamment la culture du coton, la sériculture en Syrie du Nord (Cilicie et région d'Alexandrette) et les céréales (grenier que constitue Alep) qui intéressent la mission, qui conclue sur les perspectives prometteuses qu'offre cet espace⁴. La conjoncture économique est alors favorable aux soyeux. À partir du printemps 1919, une vague de hausse des prix suit l'élévation du cours des soies en partie sous l'effet de l'augmentation des changes ; cette hausse est soutenue par une demande importante. C'est le début d'une phase de prospérité, à condition de pouvoir s'assurer d'approvisionnements mieux contrôlés et à meilleur prix qu'en Extrême-Orient. Dans le domaine cotonnier, la France est le deuxième consommateur au monde derrière la Grande-Bretagne ; or, la guerre a provoqué une diminution de la production mondiale et la France a besoin de trouver une source d'approvisionnement à bon marché pour son industrie textile⁵. Les plaines ciliciennes, une partie du *vilayet* d'Alep (notamment Arsouz, qui jouxte Alexandrette), la plaine de l'Amouk et celle d'Idlib offrent des perspectives intéressantes pour remplacer le coton américain⁶. Pour une mise en valeur optimale de la Syrie, la mission menée par Paul Huvelin accorde une importance particulière aux voies de communication et aux débouchés portuaires : il faut que la Syrie, à la faveur de communications nouvelles, redevienne un « couloir » et que ce dernier aboutisse à un « quai » lui donnant un large accès à la mer⁷. Nul doute n'existe sur le port le plus adapté pour cela : Tripoli n'a qu'un arrière-pays

³ Dominique Chevallier, « Lyon et la Syrie en 1919. Les bases d'une intervention », dans la *Revue Historique*, t. 224, Fasc.2, 1960, pp. 275-320.

⁴ Simon Jackson, « What is Syria Worth? The Huvelin Mission, Economic Expertise and the French Project in the Eastern Mediterranean, 1918-1922 », dans *Mondes*, Armand Colin/Dunod, 2013/2, n°4, p. 83-103.

⁵ Yücel Güçlü, « The Struggle for Mastery in Cilicia : Turkey, France and the Ankara Agreement of 1921 », dans *The International History Review*, vol.23, n°3 (sept.2001), pp. 580-603.

⁶ Dominique Chevallier, « Lyon et la Syrie », *art. cit.*, p. 312.

⁷ Paul Huvelin, *Que vaut la Syrie ?*, Chambre de Commerce de Marseille, Congrès Français de la Syrie, section économique et compte-rendu de la mission française en Syrie, 1919.

limité à Homs et à Hama, bien inférieur à celui des bazars d'Alep et de Damas ; Jaffa est prometteur, mais sous mandat britannique ; Beyrouth, seul port suffisamment équipé et outillé de la côte syrienne, doté de quais et d'entrepôts, est un concurrent sérieux, malgré ses faibles dimensions, ses fonds médiocres et les frais élevés imposés aux usagers par la compagnie chargée de son exploitation. Mais le vrai port syrien sur la Méditerranée est aux yeux des soyeux Alexandrette qui, grâce à ses conditions nautiques exceptionnelles, aux premiers travaux qui y ont été effectués par les Allemands jusqu'en 1913, et à son vaste arrière-pays (à commencer par la proximité d'Alep dont un certain nombre de marchands ont profité de la guerre pour faire des affaires) doit devenir une plateforme essentielle des intérêts économiques français dans la région⁸. Pour appuyer les conclusions de cette étude, et notamment pour développer la sériciculture au Mont-Liban et au nord de la Syrie, les milieux d'affaires lyonnais prennent contact avec Henri Gouraud, nommé en octobre 1919 Haut-Commissaire en Syrie et au Liban, et ce dernier ne reste pas indifférent aux enjeux économiques de la présence française en Syrie. En effet, au début des années 1920, une série de rapports et d'études sont produits à la fois par l'administration mandataire et par l'armée pour réaffirmer le potentiel économique de la Syrie du nord. C'est ainsi que l'armée commande au début des années 1920 un rapport économique sur l'importance du port d'Alexandrette dans la géographie de la côte levantine. Le constat est le suivant : pour mener à bien son développement agricole et commercial, la Syrie a besoin de ports à proximité des grands centres de production agricole et de bonnes voies de communication. Elle ne possède alors qu'un véritable port : Beyrouth, pour le Sud de la Syrie. Au nord, les études d'avant-guerre effectuées par les Allemands comme celles effectuées par les autorités françaises pendant la guerre montrent que, pour ne pas disséminer les efforts, le plus grand port à réaliser est Alexandrette. La conscience d'un nécessaire aménagement d'Alexandrette pour répondre aux futurs besoins de la région amène l'élaboration de projets techniques visant à faire des travaux et à agrandir le port. Ceux-ci sont notamment réalisés par des experts de la marine, dont Joseph Renaud⁹, directeur d'hydrographie de la Marine depuis 1913¹⁰, et s'appuient sur les perspectives de développement déjà esquissées par les Allemands avant la guerre. Chargé de reconnaître le meilleur emplacement dans le golfe d'Alexandrette pour fonder un grand établissement maritime répondant aux besoins commerciaux de l'époque et dans l'avenir, il mène son étude entre décembre 1919 et janvier 1920, à la

⁸ Paul Huvelin, *ibid.*

⁹ Joseph Renaud intègre le Service hydrographique de la Marine, après ses études à Polytechnique et une formation dans le corps des Ingénieurs hydrographes. Il est envoyé en Indochine en 1879, pour cartographier le golfe du Tonkin, puis en 1894 est affecté à la protection de Dunkerque. En 1913, il est nommé directeur du Service hydrographique de la marine et membre de l'Académie des Sciences. Il fait également partie de la Société des Etudes Coloniales et Maritimes qui reçoit des subventions gouvernementales et publie une revue mensuelle entre 1910 et 1940. On y trouve également d'autres géographes ou coloniaux (P. Leroy-Beaulieu), des ambassadeurs et des explorateurs. Ses travaux au service de la Marine témoignent de l'importance des experts en terrain colonial, et en particulier des hydrauliciens et des géographes. Pour les seconds, voir par exemple Hélène Blais, *Les Mirages de la carte. L'invention de l'Algérie coloniale*, Paris, Fayard, 2014 et la thèse soutenue en novembre 2016 à l'université Paris 1-Sorbonne par Marie de Rugy, *Cartes et construction de territoires impériaux dans le nord de la péninsule indochinoise*.

¹⁰ CADN, Services techniques, Fonds Beyrouth, 2e versement, 1SL/500, 233, Paris, J. Renaud, directeur d'hydrographie de la Marine, « Note relative au projet d'un port à établir à l'est de la ville d'Alexandrette », 9 décembre 1920.

demande du Haut-Commissaire, le général Gouraud. En effet, plusieurs entreprises françaises sont sur les rangs pour prendre en main le développement du port, inachevé à cause de la guerre, en récupérant le séquestre mis sur l'entreprise allemande. En 1922-1923, E. Achard conduit pour le Haut-Commissariat deux études sur la mise en valeur de la Syrie et de la Cilicie, insistant à nouveau sur les possibilités de développement de la culture cotonnière (dans la plaine de l'Amouk en particulier, « petite Cilicie ») et sur la modernisation qui s'impose : la région ne compte alors encore aucune usine d'égrenage et le coton d'Idlib est toujours expédié sur Alexandrette par caravanes¹¹. Le second axe de développement rejoint à nouveau les conclusions de la mission Huvelin : il souligne la nécessité de créer un grand port moderne à Alexandrette, et d'en faire le point d'aboutissement des marchandises de Cilicie soit par chemin de fer soit par cabotage, et d'Alep. Enfin, en 1925, l'armée livre un rapport économique sur la Syrie et la Cilicie, insistant sur les voies de communication, le développement de l'hinterland d'Alexandrette qui s'étend de la Cilicie à la Mésopotamie, et le potentiel du port. Une autre constante de ces rapports est de mettre en avant l'influence de l'Angleterre et sa capacité de nuisance pour le développement économique des intérêts français. Le rapport de Paul Huvelin est, à cet égard, un véritable réquisitoire contre les manœuvres britanniques. En effet, selon ce dernier, la Grande-Bretagne tenterait au même moment de dominer la région au moyen des communications, de détourner le commerce vers l'Égypte et de mener une politique monétaire défavorable aux intérêts français. Si cette vision témoigne d'une anglophobie persistante à la fois dans les milieux diplomatiques et économiques français, il est vrai que les ambitions britanniques en Syrie du Nord se réaffirment à nouveau en 1919 et sont soutenues par des groupes de pression à la fois en Grande-Bretagne et à Alexandrette.

Les Britanniques et les perspectives de développement économique du nord syrien

Pour les Britanniques également, le nord syrien est un espace attractif depuis le tournant de 1915 parce que le port d'Alexandrette assurerait un débouché maritime aux productions de Mésopotamie, et notamment au pétrole de Mossoul sur lequel les Britanniques ont des vues. À la sortie de la guerre, il faut cependant négocier avec les Français la répartition des zones d'intérêt au Levant et en 1918, le Comité de l'Orient (*Eastern Committee*) revoit les revendications britanniques en fonction des ambitions françaises : il conseille au Cabinet de Guerre de soutenir les vues françaises sur le Liban, sur Beyrouth et sur une « position spéciale » à Alexandrette. Les Britanniques envisagent plutôt de laisser les Français s'installer dans la région, tout en exigeant de se voir accorder des droits commerciaux spéciaux comme ceux qu'obtiendrait la France à Haïfa. Resterait à obtenir de l'émir Fayçal qu'il se

¹¹ Ed-C. Achard, « Etudes sur la Syrie et la Cilicie. La coton en Cilicie et en Syrie », dans *L'Asie Française* (Documents économiques, politiques et scientifiques), n°3, Juin 1922, p. 39.

soumettre à ces *desiderata*¹². Le gouvernement britannique finit d'autant plus facilement par renoncer au port d'Alexandrette qu'il compte bien garder la main sur Chypre qui s'est avérée être pendant la Grande Guerre une base clé de la marine britannique en Méditerranée et une place de commerce importante, et surtout sur la Palestine. La leçon de 1915 l'illustre : si Chypre semblait jusqu'alors la « clé » d'Alexandrette, qui était elle-même la « clé » de l'Égypte, le renoncement à mener une attaque à partir d'Alexandrette témoigne de la diminution de l'importance d'Alexandrette comme couverture des intérêts stratégiques britanniques en Égypte. C'est à présent la Palestine et le port d'Haïfa, qui, aux yeux de l'Amirauté, jouent en 1919 ce rôle de bastion¹³. La cession d'Alexandrette aux intérêts français est donc actée et les Britanniques obtiennent du traité de paix avec la Turquie l'internationalisation et la liberté des ports, avec la création d'une zone franche à Alexandrette¹⁴.

Pour autant, ceux qui sont intéressés au commerce britannique à Alexandrette ne renoncent pas à se mobiliser comme groupe de pression, afin d'obtenir du gouvernement britannique un sort qui leur soit favorable dans la réorganisation de l'après-guerre. Alors que le sort de l'Empire ottoman se discute à la Conférence de la Paix et que les Britanniques sont déjà en train de revenir sur Alexandrette pour faire valoir leurs droits sur d'autres espaces, le petit monde de négociants et de transitaires faisant des affaires entre la Grande-Bretagne et la Syrie, rêve de consolider ses positions à Alexandrette. Le premier à se manifester est Joseph Catoni, qui écrit de Larnaca (Chypre) où il s'est réfugié à la fin de la guerre, deux lettres au consul britannique à Alep dès le mois de novembre 1918, quelques jours après la signature de l'armistice. Déplorant son absence en Angleterre à un moment aussi crucial, il s'appuie sur sa connaissance des gens et des affaires de la Syrie en général, et d'Alep et d'Alexandrette en particulier pour donner du poids à son propos et convaincre à la fois le *Board of Trade* et le *Foreign Office* de la pertinence de ses analyses et de ses revendications. S'appuyant sur la tradition commerciale de la région, débouché de Bagdad et de la Mésopotamie, il reprend l'argumentaire classique des milieux économiques intéressés par le Levant. L'avenir prometteur d'Alexandrette, illustré par les investissements allemands d'avant-guerre, doit conduire les Britanniques à y occuper une place prépondérante. Joseph Catoni entend d'ailleurs user de son influence sur la population de la ville pour obtenir, dès son retour à Alexandrette, une attestation des sentiments pro-britanniques des habitants.¹⁵ Cette intervention est prise au sérieux car l'homme est tenu en haute estime par le *Foreign Office* à cause de ses longs services vice-consulaires qui lui permettent, au mois de novembre 1919, d'obtenir la citoyenneté britannique.¹⁶ Plusieurs mémoires

¹² NA, CAB 24/72/9, « Memorandum from Eastern Committee, Imperial War Cabinet: Resolutions of Syria », Décembre 1918.

¹³ NA, CAB 24/87/90, H.A.L. Fisher, Cabinet, « Le cas de Chypre : Memorandum du Président du Conseil de l'Éducation », août 1919.

¹⁴ NA, CAB 24/101/81, « Traité de paix avec la Turquie : Clauses concernant les ports, les voies navigables et les chemins de fer », 26 mars 1920.

¹⁵ NA, FO 608/231, Extraits de lettres d'A. Catoni, Larnaca, 17 novembre 1918.

¹⁶ NA, FO 608/231, A.J.T. Davies, 2 janvier 1919.

viennent confirmer la présence d'intérêts économiques britanniques importants dans la ville portuaire au début de l'année 1919 car plusieurs sociétés, déjà présentes avant la guerre, y ont maintenu leurs positions tandis que des nouvelles se sont créées. L'*Anglo-Syrian Trading Company Ltd* de Manchester, qui regroupait avant-guerre tout ce qui se comptait de grands marchands britanniques commerçant avec le Levant, la *Barclay's Bank*, l'association des « manufacturiers » britanniques, la compagnie maritime de la *Northern and Mediterranean Lines Ltd*, qui propose d'établir un service régulier entre la Grande-Bretagne et Alexandrette, et enfin l'*Alexandretta Development Ltd*.¹⁷ Toutes ces compagnies s'entremettent auprès des autorités diplomatiques britanniques pour s'unir en un groupe de pression à même de défendre son pré-carré. Ainsi Sir Thomas Herbert Evans, armateur et représentant des intérêts de la *Northern and Mediterranean Lines*, s'entremet dès le début janvier 1919 auprès de la Section économique de la Délégation Britannique à la Conférence de la Paix, puis à nouveau à la fin du mois auprès de Louis Mallet¹⁸ pour s'assurer que les intérêts britanniques dans le port d'Alexandrette ne seront pas lésés lors des négociations, alors même que plusieurs entreprises britanniques sont déjà sur les rangs pour les travaux envisagés dans le port. Les deux papiers sont consciencieusement transmis à Lord Balfour¹⁹. Dans le même temps, Richard How Littlehales, agent maritime et représentant des intérêts de l'*Anglo-Syrian Trading Company* de Manchester dans laquelle lui-même et son épouse détiennent des actions, s'entremet d'abord auprès de Mr. Kingham, ancien *manager* de la Banque nationale de Turquie, nommé à la fin de la guerre *General Manager* de la *Barclay's Bank* en France, puis au début du mois de février 1919. Il obtient un entretien avec Sir R. Graham²⁰ au *Foreign Office* pour défendre les intérêts économiques britanniques à Alexandrette. C'est cependant déjà trop tard puisque les Britanniques se résolvent alors à laisser le port tomber dans la sphère d'influence française²¹. Comme l'indique cette correspondance, tant les Catoni que leurs partenaires de commerce ont des relations étroites au plus haut niveau des milieux financiers, bancaires et politiques, qui leur permettent de défendre leurs intérêts locaux à l'échelle nationale et dans les négociations de paix internationales, dans une grande offensive qui va de novembre 1918 au début de 1919. Cependant, en dépit des perspectives de développement économique prodigieuses promises à Alexandrette, les difficultés de la sortie de guerre contraignent l'organisation et le redémarrage du commerce local jusqu'en 1923.

¹⁷ NA, FO 608/231, « Memorandum concernant l'importance des intérêts britanniques à Alexandrettes et leurs conséquences sur la Mésopotamie », 21 janvier 1919. Nous reviendrons dans la suite du chapitre sur ces différentes entreprises et leur action économique à Alexandrette dans les années 1920.

¹⁸ Sir Louis Mallet (1866-1936) préside la section britannique du Proche-Orient envoyée à la Conférence de la paix. Il fait partie de la vieille garde diplomatique et connaît bien l'Empire ottoman : il a été nommé à l'été 1913 ambassadeur de Grande-Bretagne à Constantinople, après avoir passé treize ans à Whitehall comme directeur de l'*Eastern Department*.

¹⁹ NA, FO 608/231, « Memorandum sur les intérêts britanniques à Alexandrette », à Sir Herbert Evans, 30 janvier 1919 ; Sir J.H. Evans, « Les intérêts britanniques à Alexandrette », à la délégation britannique au Congrès de la Paix, 5 février 1919.

²⁰ Sir Ronald William Graham (1870-1949) : conseiller pour le ministère égyptien de l'Intérieur (1910-1916), assistant sous-secrétaire puis sous-secrétaire permanent aux Affaires Etrangères (1916-1919), envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à La Hague (1919-1921).

²¹ NA, FO 608/231, Littlehales, de l'*Anglo-Syrian Trading Company*, à FO, Manchester, 4 février 1919.

Les difficultés économiques de la sortie de guerre dans le *sandjak* d'Alexandrette au début des années 1920 (1919-1923)

L'économie locale mise à mal par le conflit

La stagnation du commerce entre Alexandrette, Alep et leur *hinterland* due à l'interruption, à la destruction des voies de communication et à l'insécurité régnante empêchent la reprise immédiate des affaires. Les informations économiques délivrées à la fois par les Messageries maritimes et par les autorités militaires françaises d'Alexandrette en témoignent. Le port, autrefois porte de sortie de la Cilicie, de la Syrie et de la Mésopotamie vers la Méditerranée et porte d'entrée des produits de l'Europe du nord et du sud via la Méditerranée, se trouve à la fin du conflit dans une inactivité complète. Si aucune statistique commerciale n'est disponible pour la période qui s'étend de 1914 au début des années 1920, le marasme du port est attesté par les principaux intéressés, transitaires et agents des compagnies maritimes. Il s'explique notamment par le blocus décidé par l'Entente à l'égard des ports syriens pendant la guerre. Le commerce avec la France, et notamment avec le port de Marseille, principal lieu d'échanges avec Alexandrette, n'est pas rétabli en 1918 car aucun navire de commerce n'a fréquenté le port cette année-là²² et il faut attendre l'année suivante pour que certains commerçants puissent expédier leurs marchandises en attente à Alexandrette depuis 1915²³. L'absence d'importations de France s'explique à la fois par la faiblesse de l'industrie française et par les réquisitions des navires pour la guerre. Les taux de frets prohibitifs découragent à la fois les importateurs et les exportateurs. Les exportations de bestiaux venant de Kut-el-Amara et de Mossoul *via* Alep, où des commerçants les achetaient pour les envoyer essentiellement en Égypte par l'intermédiaire des transitaires d'Alexandrette qui les stockaient dans les grands pâturages de l'Amouk qu'ils possédaient avant de les embarquer, ne reprennent toujours pas en 1921²⁴. De même, la crise du fret dissuade les importateurs d'Alep, d'Antioche et d'Alexandrette de faire des commandes en France : les produits étrangers de toute sorte (alimentation, habillement, industrie), pourtant indispensables, sont vendus à des prix exorbitants et transitent le plus souvent non par la Syrie mais par l'Égypte²⁵. À Alexandrette, le manque de moyens de débarquement et leur réquisition au profit des besoins de l'armée détournent les navires de leur route et les dissuadent de débarquer leurs marchandises. Les agents de commerce tentent de pallier l'absence de reprise de services réguliers des compagnies maritimes d'avant-guerre en recourant aux services de caboteurs grecs ou russes qui expédient les marchandises vers Marseille. Les marchandises des manufactures britanniques, qui commencent à arriver à nouveau en 1918, sont débarquées en Palestine ou à Smyrne et sont ensuite

²² Messageries Maritimes, Rapport de l'agence d'Alexandrette, 1918.

²³ Archives Poche-Marcopoli, FM / V / L / T / 5505, M. Marcopoli à J. Mahfoud à Alexandrette, Alep, 19 mai 1919.

²⁴ CADN, Services techniques, 238, Alexandrette, « Mise à jour d'une ancienne étude du SIL », septembre 1921.

²⁵ MM, Rapport de l'agence d'Alexandrette, 1919.

acheminées par voie de terre jusqu'à Alep, solution longue et coûteuse²⁶. Cependant, dès le printemps 1919, les statistiques de la douane d'Alexandrette indiquent l'amorce d'une reprise. Jusqu'au mois d'avril le trafic a été nul, mais la douane a ensuite commencé à encaisser des droits, et la croissance des montants indique que le commerce du port redémarre. Au même moment, les principales compagnies maritimes européennes et égyptiennes qui desservaient la région avant la guerre reprennent du service : c'est le cas du *Lloyd Triestino* autrichien, qui envoie deux bâtiments par mois dans chaque sens, des *Servizi Maritimi* italiens et de la *Khedivial Mail Line* égyptienne, qui passent trois fois par mois, ainsi que des Messageries maritimes, tandis qu'une compagnie américaine est en pourparlers avec l'agence Belfante-Catoni pour établir un service mensuel régulier.

Dans l'arrière-pays également, la situation économique est encore difficile. Les massacres d'Arméniens de 1915 ont anéanti toute une classe de petits artisans et agriculteurs qui contribuaient à la prospérité de la région sur le plan économique. Les réquisitions des récoltes et en particulier des céréales par les armées ottomanes pendant le conflit ont contribué à l'enrichissement de certains propriétaires (notamment dans l'Amouk) qui ont profité des nécessités de guerre et de la hausse des prix au détriment d'une partie de la population, et notamment de leurs métayers alaouites²⁷. À la fin de la guerre, l'augmentation de la population due à la fois au rapatriement des déplacés de guerre et des réfugiés (notamment Arméniens) et à l'arrivée des troupes françaises en garnison dans le pays renforce la pression sur les faibles produits disponibles et contribue encore à faire augmenter le coût de la vie. Enfin, les affrontements entre les troupes françaises et les opposants chérifiens et nationalistes contribuent à empêcher la reprise du trafic commercial dans les circuits traditionnels. Les insurgés interrompent pendant de longues périodes les communications entre Alep, Alexandrette et Antioche, participant au pillage des caravanes et rendant les transactions commerciales impossibles. Les marchandises importées et exportées doivent trouver d'autres voies que celle d'Alexandrette, ce qui les grève de frais de transport énormes²⁸. Cet état de chose est attesté dans la correspondance privée des grands marchands alépins que sont les Marcopoli, qui doivent détourner d'Alexandrette leurs marchandises (balles et cordages) arrivées de Marseille, pour les faire débarquer à Beyrouth, à cause de l'interruption totale des communications entre Alep et Alexandrette²⁹. À la défektivité des communications routières s'ajoute celle des services postaux et télégraphiques. Ce service entre Alep et Alexandrette n'existe toujours pas à la fin de la guerre. Les relations directes avec Alep se font toujours par convois de chameaux ou de mulets ou bien le courrier doit emprunter deux fois par semaine la voie ferrée d'Adana à Alep. Le télégraphe n'existe pas, et il faut passer par Beyrouth pour

²⁶ MM, Rapport de l'agence d'Alexandrette, 1918.

²⁷ Seda Altug, *Between Colonial and National Dominations: Antioch under the French Mandate (1920-1939)*, mémoire de master non publié, Bogaziçi University, 2002, p. 30.

²⁸ Messageries Maritimes, Rapport de l'agence d'Alexandrette, 1920.

²⁹ Archives Poche-Marcopoli, FM/P / L / X /9020, M. Marcopoli à Fernand Picon, Agent des Messageries Maritimes à Beyrouth, Alep, 10 mai 1920.

transmettre des informations à Alep qui arrivent d'ailleurs très irrégulièrement et avec un retard de deux à trois semaines. Enfin, les nouvelles frontières imposées par les traités de paix contribuent à bouleverser voire à interrompre les circuits économiques traditionnels, isolant certaines villes de leur marché ou de leurs zones d'approvisionnement plus que séculaires. C'est ainsi qu'Alep, l'un des carrefours les plus importants de la région, voit ses liens avec l'Anatolie totalement anéantis.

Une reprise économique hypothéquée par la situation monétaire et la création des nouvelles frontières.

Avec l'occupation britannique de la Syrie, la monnaie ottomane s'est trouvée chassée au profit de la livre égyptienne, émise par la Banque nationale d'Égypte et rattachée à la livre sterling par une parité fixe. Elle bénéficie d'une grande stabilité et continue d'être utilisée alors même que les autorités françaises en Syrie et au Liban créent une nouvelle monnaie en 1920, la livre syrienne. Cette dernière, rattachée au franc, souffre d'une instabilité chronique dans les années 1920. Le peu de confiance qu'ont les commerçants syriens et libanais dans cette monnaie les amène à préférer l'usage de la livre égyptienne ou de la livre turque or³⁰. Cette situation monétaire est préjudiciable au commerce français et Alexandrette et illustre parfaitement la situation monétaire difficile du Levant à la sortie de la guerre. En effet, ce sont les marchandises britanniques transitant par l'Égypte qui reviennent les premières dans la ville. Il s'ensuit une baisse générale du cours du change du franc, à tel point que les billets de banque égyptiens ont seul cours légal à Alexandrette, tandis que les billets français perdent au change dans une proportion variant de 25 à 35%³¹.

Cette situation est favorable aux négociants et transitaires d'Alexandrette qui font du commerce avec d'autres territoires où ils peuvent se procurer d'autres devises que la monnaie française. C'est le cas notamment des familles levantines et en particulier des Catoni qui, commerçant avec Chypre, Alexandrie et la Grande-Bretagne, se procurent aisément des livres égyptiennes ou britanniques qui leur permettent de poursuivre leurs affaires sans souffrir de la baisse du franc. En 1921, la dépréciation du papier syrien engendrée par la pléthore d'or entraîne des fluctuations incessantes dans les changes, paralysant les échanges avec l'étranger. Cela entrave la reprise de l'activité économique d'Alexandrette dans la mesure où les fluctuations du change amènent les commerçants d'Alep à diriger leurs envois sur Tripoli, car les prix du chemin de fer fixés en piastres syriennes sont maintenus tels quels en cas de hausse ou de baisse du papier syrien, alors que les transports entre Alep et Alexandrette sont traités en or par les caravaniers et donc soumis aux variations de change. Dans ces conditions, il devient avantageux pour les commerçants d'Alep de se détourner du port

³⁰ Edmond Chidiac, *Le bilan économique du mandat français en Syrie et au Liban (1920-1946)*, thèse de doctorat sous la direction de H. Laurens, INALCO, 2002, p.112-118 ; Nadine Méouchy et Peter Sluglett, *France, Syrie, Liban, op.cit.*, p. 399.

³¹ Messageries Maritimes, Rapport de l'agence d'Alexandrette, 1919.

d'Alexandrette, et parfois de réexpédier des marchandises importées à Alexandrette sur Tripoli pour réaliser des économies sur le transport³².

Le deuxième frein à la reprise des affaires tient également à la création des frontières qui divisent un espace de libre-circulation pluriséculaire et coupent notamment le grand carrefour commercial d'Alep de son hinterland anatolien et mésopotamien, puis privent, à partir de 1921, la Syrie et Alexandrette des productions de la riche Cilicie voisine.

Alep ne vit plus, Alep glisse doucement à la mort. C'était naguère le grande relais des caravanes qui venaient du fond de l'Asie par Bagdad et Mossoul, une sorte de Venise des sables, l'entrepôt où s'entassaient des marchandises qui, de là, se dirigeaient vers la Turquie et les ports de Syrie. Or, ce trafic par caravanes est presque abandonné aujourd'hui. Le commerce de Bagdad s'est détourné sur Caïffa ; celui de Mossoul sur Angora et Smyrne ; et, pour achever le malheur des Alépins, des barrières douanières les empêchent de faire des affaires avec les Turcs³³.

Au début des années 1920, les services de renseignements français peuvent en effet témoigner des difficultés commerciales d'Alep (trafic commercial insignifiant, manque de produits manufacturés, etc.) mais ces difficultés s'expliquent également par la politique économique de la nouvelle Turquie. Si le régime kémaliste n'a pas encore rigoureusement défini de politique économique au début des années 1920, plusieurs éléments sont déjà en place depuis la guerre d'indépendance. L'État commence à prendre une place croissante dans les institutions économiques et l'objectif, formulé au Congrès économique d'Izmir de février 1923, est clairement l'établissement d'une économie nationale la moins dépendante possible de l'extérieur. Cela passe, entre autres, par la mise en œuvre de mesures protectionnistes pour protéger l'économie nationale. Si les clauses économiques du traité de Lausanne, signé en juillet, empêchent leur application³⁴, la Turquie s'emploie néanmoins à trouver d'autres moyens pour protéger son économie et entraver les échanges avec l'extérieur. Alors qu'avant-guerre la région d'Alep écoulait en Turquie ses textiles, son cuir, ses peaux et son savon et que la Turquie absorbait environ 20 % des exportations syriennes et lui fournissait 15 % de ses exportations, sans compter l'activité de transit, la création de nouvelles frontières et la difficulté de parvenir à un accord douanier avec les autorités turques sont un frein au commerce pendant la première moitié des années 1920. Dès 1922, le président de la commission chargée d'étudier les questions relatives à la barrière douanière entre la Syrie et la Turquie, Zekki Bey, insiste sur la volonté des autorités de « protéger l'industrie naissante » de la Turquie et de « pratiquer une politique de stricte économie »³⁵.

³² Messageries Maritimes, Agence d'Alexandrette, 1921.

³³ Jean et Jérôme Tharaud, *Alerte en Syrie!*, Paris, Plon, 1937, p. 171.

³⁴ Dilek Barlas, *Etatism and Diplomacy in Turkey. Economic and Foreign Policy Strategies in an Uncertain World, 1929-1939*, Leiden, Brill, 1998, p. 80.

³⁵ SHAT, 4H108, BR n°83, Alep, 7 avril 1922.

Une première tentative d'accord est réalisée avec le traité du 30 novembre 1922 qui tente rééquilibrer une situation jusqu'alors nettement défavorable à la Syrie, puisque les marchandises turques entraient librement en Syrie, alors que les produits syriens étaient taxés de 20 % à leur entrée en Turquie. Cependant, les autorités turques refusent de ratifier l'accord et continuent à entraver le passage des marchandises syro-libanaises, ce qui se traduit concrètement sur la frontière nord de la Syrie par l'imposition de taxes à titre de secours pour l'armée, par la longueur des formalités administratives sur les marchandises en transit et par les difficultés de dédouanement pour les marchandises entrant en Turquie par la frontière syrienne. À ces obstacles douaniers s'ajoute la surveillance monétaire menée par les autorités turques qui cherchent à éviter la fuite de l'or en restreignant son exportation, diminuant d'autant les possibilités d'échange³⁶. Il est notable d'ailleurs, que cette grande offensive contre le commerce syrien connaisse son apogée au printemps 1923, au moment où la paix de Lausanne est négociée.

Sous la pression des milieux économiques syro-libanais, le Haut-commissaire Henri de Jouvenel³⁷ négocie en 1925 un tarif douanier pour une durée de trois ans, avantageux pour les deux parties : les Turcs diminuent de 50 % leurs droits de douane, alors que le Mandat applique aux marchandises turques le tarif normal de 15 % *ad valorem*, en vigueur pour les États membres de la SDN (ce qui n'était pas le cas de la Turquie). En revanche, les graines de vers à soie, de coton et de textiles sont exemptes de droits à l'importation, et certains produits de base comme les animaux vivants ou les céréales conservent le tarif douanier ottoman de 11 %³⁸. L'application de l'accord reste cependant difficile, car les autorités turques établissent des formalités douanières tracassières qui ralentissent le commerce. Un point reste, en outre, litigieux : celui des marchandises en transit, car la Turquie relève son tarif douanier pour les marchandises en provenance de pays avec lesquels elle n'a pas conclu d'accord commercial, et applique ce tarif majoré aux marchandises étrangères qui lui parviennent, en transit, des territoires syro-libanais, quelle que soit leur origine. Ce n'est qu'en octobre 1926 que les deux parties aboutissent à un arrangement pour faciliter les formalités administratives lors du passage de marchandises provenant de la frontière syrienne et que la tarification douanière sur les marchandises est appliquée par la Turquie en fonction du tarif en vigueur pour leur pays d'origine.

³⁶ SHAT, 4H108, BR n°55, Alep, 7 mars 1923.

³⁷ Christine Manigand, « Henry de Jouvenel, haut-commissaire de la République française en Syrie et au Liban (1925-1926) », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°192, décembre 1998, pp.101-112.

³⁸ Dilek Barlas, *Etatism*, *op. cit.*, p. 69.

La reprise des affaires: développement économique du *sandjak* à l'heure mandataire et crise des années 1930 (1923-1939)

Les conditions de la reprise économique: grands travaux et mise en valeur

Le port d'Alexandrette constitue un dispositif essentiel de l'ambition française de développement des intérêts commerciaux français au Levant. Après la Grande Guerre, les Français se contentent dans un premier temps de procéder à l'expropriation des terrains situés au nord-est de la ville et à amorcer, sur quelques mètres, la construction de la jetée ouest. Ce n'est qu'à l'arrivée des troupes françaises, en 1918, que les services de l'armée procèdent à divers travaux préliminaires pour permettre l'établissement d'une base navale et militaire³⁹. Toutes les études menées (notamment celles de J. Renaud, hydrographe de la marine), conseillent Alexandrette pour la réalisation d'un grand port propre à l'intensification des échanges avec le Levant. Cependant, au début des années 1920, les différentes parties intéressées aux aspects matériels du règlement de la paix au Levant sont loin d'avoir une vision consensuelle du traitement à accorder à la future concession du port d'Alexandrette. Le Quai d'Orsay, la Banque ottomane et la Régie des chemins de fer ottomans défendent, chacun, leur pré-carré. Ainsi, la Banque ottomane et la Régie des chemins de fer ottomans souhaitent procéder à une unification générale des intérêts français, anglais et italiens sur les chemins de fer, en application des accords de San Remo, dans laquelle serait compris le port d'Alexandrette. L'idée serait de partager les anciennes concessions allemandes entre les associés pour les dédommager des pertes qu'ils ont pu subir pendant la guerre. Les Affaires étrangères s'opposent à ce règlement global entre les vainqueurs européens ayant des intérêts communs avant-guerre dans l'Empire ottoman. Le ministère n'accepte pas de faire rentrer dans les chemins de fers unifiés les chemins de fer de Syrie, alors que les Anglais se refusent à faire la même chose avec les chemins de fer des territoires leur revenant. Ainsi, il n'est pas question pour le Quai de faire rentrer le port d'Alexandrette dans une combinaison sur les chemins de fer mais d'en faire une question autonome et qui protège les intérêts français. À cet égard, les intérêts et les vues économiques des entreprises de la Régie des chemins de fer ou de la Société française d'entreprises (constituée par la Maison Fougerolle Père, la Société générale d'entreprises, la Société des Grands Travaux de Marseille et la Banque française pour le commerce et l'industrie) ne sont pas conformes aux prétentions du ministère des Affaires étrangères, qui souhaite avant tout faire de ce développement économique une chasse-gardée française.⁴⁰

³⁹ CADN, Services techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, 1SL/500, 231, « Note sur le port d'Alexandrette 1921-1938 ».

⁴⁰ CADN, Services techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, 1SL/500, 233, Société Française d'Entreprises au Commandant de la base d'Alexandrette, Beyrouth, 16 août 1920.

Les perspectives d'agrandissement et de modernisation du port d'Alexandrette constituent cependant une opportunité pour un certain nombre de sociétés françaises de grands travaux⁴¹ qui ont connu une période de prospérité avant la Première Guerre mondiale, notamment en oeuvrant dans l'Empire, et auxquelles le premier conflit mondial a porté un coup décisif. Après l'œuvre de reconstruction métropolitaine, seules les possessions ultra-marines de la France offrent quelques perspectives de développement à ces entreprises, et l'Empire s'offre alors comme substitut au marché métropolitain. Si l'Afrique du Nord demeure le plus important des marchés, de nouveaux espaces prennent une importance croissante, comme le reste de l'Afrique ou les mandats du Proche-Orient. Dans le même temps, les flux de capitaux privés deviennent plus importants que les capitaux publics, comme en témoignent l'engagement des grandes banques d'affaires parisiennes (Banque de Paris et des Pays-Bas, créée en 1920 ou Compagnie Générale des Colonies⁴²) dans un certain nombre de projet⁴³. Les travaux portuaires menés à Alexandrette à partir du début des années 1920 témoignent parfaitement de cette conjoncture et de ces dynamiques économiques.

Les premières études réalisées en 1920 par J. Renaud pour l'établissement d'un port à l'est de la ville s'appuient sur les premières réalisations allemandes. Deux éléments principaux lui apparaissent nécessaires : ne pas abandonner le centre commercial de la ville qui est amené à se développer d'une part dans la plaine, vers l'est et vers le nord, et d'autre part, vers l'ouest et le sud, le long d'un boulevard maritime à réaliser ; doubler la réalisation du port par un plan d'agrandissement et d'assainissement de l'espace urbain⁴⁴. Au moment même où plusieurs entreprises et groupements d'entreprises sont déjà sur les rangs pour obtenir ce marché, plusieurs problèmes doivent encore être tranchés en fonction des intérêts et des moyens de la France au Levant. Le premier concerne la taille du port et ses perspectives de développement. Tant J. Renaud que le Haut-Commissariat s'accordent sur la nécessité de faire d'Alexandrette le grand port de Syrie. Mais les moyens et le calendrier diffèrent. Tandis que l'hydrographe de la Marine conseille, dans un premier temps, de s'en tenir à des travaux de première urgence qui doivent, par la suite, donner lieu à une extension progressive du port⁴⁵, le général Gouraud, bien que conscient qu'il ne faut pas gréver inutilement les finances du mandat, déjà fragiles, se prononce en faveur d'un port immédiatement conforme au développement qu'on souhaite lui donner, car commencer par des travaux étriqués serait une politique à courte vue et une entrave à son développement futur. Il faut donc, selon lui, immédiatement mettre en œuvre la

⁴¹ Dominique Barjot, *La Grande entreprise française de travaux publics (1883-1974)*, Paris, Economica, 2006, p. 345.

⁴² Société anonyme, créée en 1920, avec un capital de 10 millions de francs, en 20 000 actions de 500 francs, ayant pour objet la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles et immobilières aux colonies françaises et dans les pays placés sous le mandat de la France.

⁴³ Dominique Barjot, Jacques Frémeaux, *Les sociétés coloniales à l'âge des empires des années 1850 aux années 1950*, Paris, Sedes, 2012, p. 219.

⁴⁴ CADN, Services techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, 1SL/500, 233, Note de M. Renaud en réponse à quelques observations du HC au sujet de son rapport sur le port d'Alexandrette, Paris, 10 décembre 1920.

⁴⁵ CADN, Services techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, 1SL/500, 233, Mission d'étude des ports de la Syrie, rapports de M. Renaud.

réalisation d'un port de taille moyenne, conçu de manière à permettre ultérieurement un développement illimité, et de le doter dès le début de tout l'outillage moderne de manutention, de dégagements commodes, de bassins de radoub et d'ateliers. Ce qui apparaît pleinement pour le général Gouraud comme une œuvre française doit manifester les ambitions de la France pour Alexandrette et pour la Syrie.

Le Haut-Commissariat, à la fin de l'année 1920, est saisi de deux demandes de concessions pour le port d'Alexandrette provenant, d'une part, de la Société Française d'Entreprises et d'autre part, de l'Omnium d'entreprises⁴⁶. En outre, la Banque de Paris et des Pays-Bas, par l'intermédiaire de la Compagnie générale des colonies, se préoccupe de constituer un groupement réunissant la Société française d'entreprises, la Société des Batignolles⁴⁷, les Grands Travaux de Marseille, le groupe Hersent-Schneider, pour demander la concession du port d'Alexandrette et du chemin de fer Alexandrette-Alep. Les autorités françaises voient d'un œil plutôt favorable la constitution de ce consortium, qui a le mérite de reprendre une formule qui a déjà fait ses preuves, celle des grandes entreprises de travaux publics d'avant-guerre, avec cette différence qu'il n'y a pas qu'une seule compagnie par pays et que cette société est devenue une société anonyme. L'intérêt est de voir s'imposer quelques groupements importants sur lesquels l'administration française peut s'appuyer et qu'elle peut orienter.⁴⁸

L'enjeu est d'autant plus important que, dès 1919, les Britanniques se positionnent pour obtenir le marché du port d'Alexandrette : ainsi, Sir Norton Griffiths, ingénieur, colonel de l'armée britannique, membre du Parlement, propriétaire à Haïfa en Palestine et directeur d'une grande entreprise de travaux publics, propose également ses services pour effectuer les travaux du port. Représentés en France par la Société commerciale de Paris, ces grands entrepreneurs souhaitent effectuer les travaux, avec le concours technique ou sous la surveillance des Ingénieurs des Ponts et chaussées français, avec la seule condition que le groupe anglais, pour se repayer des travaux effectués, soit autorisé par le gouvernement français à prélever une partie des revenus du chemin de fer et du port jusqu'au remboursement des dépenses engagées⁴⁹.

En définitive, en 1921, c'est la Compagnie générale des colonies (CGC), fondée par les principales banques françaises à l'initiative de la Banque de Paris et des Pays-Bas, ainsi que le Crédit

⁴⁶ CADN, Services techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, 1SL/500, 233, Note sur la question du port d'Alexandrette, 30 décembre 1920.

⁴⁷ Anne Burnel, *La Société de construction des Batignolles de 1914 à 1939, Histoire d'un déclin*, Genève, Droz, 1995.

⁴⁸ CADN, Services techniques, Fonds Beyrouth, 2^e versement, 1SL/500, 231, Note sur la question du port d'Alexandrette, 30 décembre 1920.

⁴⁹ MAE, 51CPCOM, Société commerciale de Paris, à MAE, Paris, 3 décembre 1919 et Northon Griffiths à MAE, Westminster, 12 décembre 1919.

foncier d'Algérie et de Tunisie⁵⁰ et la Banque de Syrie, qui est constituée séquestre des droits et intérêts allemands dans l'entreprise du port d'Alexandrette. La Société française d'entreprises est accréditée par la CGC pour la représenter dans l'administration du séquestre vis-à-vis des services du Haut-Commissariat pour établir l'inventaire des biens, des droits et des intérêts en cause. Au mois de novembre de la même année, la Société d'études pour le Port d'Alexandrette, un consortium ayant pour gérant la Société française d'entreprises, signe une convention avec le Haut-Commissariat pour l'exécution et l'exploitation des travaux de première urgence du port d'Alexandrette. Cette convention courant sur dix ans renouvelable charge le consortium d'assurer, sous contrôle de l'administration, l'exploitation des installations et la perception des taxes, de procéder aux travaux nécessaires d'assainissement des marais, d'exploiter les voies ferrées de service ou de manœuvre sur les terrains dont la gestion est assurée par lui pour le service du port. Les dépenses doivent être réparties, pour une première tranche de deux millions de francs, à 50 % pour l'administration et à 50 % pour le consortium, et pour le surplus à 90 % pour l'administration et à 10 % pour le consortium. Au mois de juin 1922, les premiers travaux sont entamés sur la jetée et le port est ouvert à l'exploitation huit mois plus tard, à la fin du mois de janvier 1923. En octobre 1923, la société en participation est transformée en Société anonyme syrienne sous la dénomination de Société française du port d'Alexandrette (consortium réunissant la banque de Syrie et du Grand Liban, la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, la Compagnie des Messageries maritimes, la Société française d'entreprises et la nouvelle Société du chemin de fer Cilicie-Nord-Syrie), avec un capital de 2 millions de francs, et les tarifs sont établis d'un commun accord entre la Société du Port, la Chambre de commerce et la Chambre maritime d'Alexandrette.

Si les travaux du port se poursuivent pendant tout l'entre-deux-guerres, englobant au total 8 600 930 francs, ce sont les années 1922-1923 qui voient le budget consacré au port à son maximum (2 306 375 francs). Ce début de la décennie voit un certain nombre d'aménagements essentiels au développement du commerce portuaire : la construction de deux jetées (ouest, nord-nord-est), l'aménagement de locaux douaniers, de magasins etc...complétés les années suivantes par la construction de quais, de chenaux d'accès, de hangars, d'ateliers, de bâtiments de la direction. Le premier raccordement avec la voie de chemin de fer Alep-Alexandrette en 1923, puis avec la voie de chemin de fer Cilicie-Nord Syrie (ancienne *Bagdadbahn*) et le rétablissement du trafic ferroviaire avec Alep par le territoire turc en 1925 achèvent de relancer l'activité portuaire. Ce souci d'équipement en voies de communications (à la fois ferroviaire et portuaire) traduit la conscience qu'ont les autorités mandataires de la nécessité de cette modernisation des transports pour le développement économique du Levant. Le dispositif de la région d'Alexandrette est à cet égard

⁵⁰ Hubert Bonin, « Une banque française maître d'œuvre d'un outre-mer levantin. Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, du Maghreb à la Méditerranée orientale (1919-1970), dans *Outre-mers*, 2004, vol.91, n°342, pp. 239-272.

représentatif des investissements massifs effectués par la France au Liban et en Syrie sous mandat. Si en 1920, le réseau syrien compte 650 kilomètres de routes, dont 470 en ruines à cause de la guerre, en 1935, ce réseau a triplé. Une attention particulière est accordée à la réhabilitation et au développement des connexions entre les cités portuaires et de leur arrière-pays⁵¹, comme c'est le cas à Beyrouth⁵² ou Tripoli. Le port d'Alexandrette profite également de la mise en valeur de son arrière-pays, passant par un assèchement des marais et un développement des cultures, confirmant le rôle important d'Alexandrette comme port d'exportation. À Alexandrette, la Société du Port prend en charge d'autres travaux publics dans la région, comme l'élargissement de la route Alexandrette-Alep, vitale pour le trafic du port.

Les grands travaux du port d'Alexandrette témoignent donc, par l'investissement des sociétés de grands travaux et du soutien des banques, de la stratégie impériale de développement qui allie influence politique et influence économique.

Hygiénisme et urbanisme à Alexandrette et Antioche : l'œuvre civilisatrice⁵³ de la France mandataire

À l'arrivée des Français en 1919, la ville d'Alexandrette se trouve toujours ceinturée par une zone de marais se prolongeant vers le nord-est, en direction de la montagne Aktchaï. À l'intérieur de la ville, de grandes étendues de terrain sont à l'état marécageux pendant une partie de l'année, ce dont témoignent à la fois les locaux des Messageries maritimes et les propriétés des Marcopoli. Le service de santé des armées crée une commission d'hygiène présidée par le gouverneur militaire, qui commence des travaux préliminaires pour résoudre le problème des marais : assainissement des eaux stagnantes à l'intérieur de la ville, destruction des joncs, plantations d'eucalyptus pour assainir, remblaiement de petites étendues par les propriétaires. En 1920 et 1921, les services de l'armée entreprennent, avec des crédits accordés par le Haut-Commissariat, le comblement des marais situés dans le voisinage de la caserne. En 1922 et 1923, la mise en place par les autorités mandataires d'un service de Travaux Publics poursuit les comblements, tandis qu'une sous-commission technique est chargée de déterminer les travaux à mener. Jusqu'en 1925, l'activité de la commission est limitée à des comblements à l'intérieur de la ville, mais les bulletins du service de santé font déjà apparaître des résultats encourageants. Un réseau de canalisations est projeté, ceinturant la ville à partir de 1928 et les

⁵¹ Ümit Firat Açığöz, *A Case in French Colonial Politics of Architecture and Urbanism : Antioch and Alexandretta during the Mandate*, these non publiée de la Middle East Technical University, 2008, p. 65.

⁵² Carla Eddé, *Beyrouth. Naissance d'une capitale (1918-1924)*, Paris, Actes Sud, 2009, p. 181.

⁵³ CADN, Services techniques, 231, « Note sur le port d'Alexandrette », 1921-1938, p. 34.

réalisations se poursuivent tout au long des années 1930, aboutissant à des dépenses globales se montant à 5 300 000 francs, dont 1 300 000 à la charge du *sandjak*, de 1919 à 1923, puis 4 millions de francs sur le budget de la Commission des Marais, de 1923 à 1938. À ces réalisations ont aussi contribué la Société du Port d’Alexandrette (286 880 francs) et les Chemins de fer syriens (530 000 francs).

L’assèchement des marais n’a pas qu’une finalité sanitaire et hygiéniste : il répond également au désir constant des autorités françaises de mettre en valeur cet espace en développant dans l’arrière-pays de nouvelles cultures, notamment cotonnières. La première tentative est faite à la veille de la guerre par un financier égyptien, Shakour Pacha, qui contrôle d’importantes entreprises cotonnières en Égypte et désire les accroître. Il reprend son projet en 1919 et charge M. Dairaine, ingénieur des Chemins de fer égyptiens, de se rendre en Syrie pour y vérifier ses premières impressions sur le potentiel de développement de la région d’Antioche. Si ce dernier estime que les prix de revient risquent d’excéder de beaucoup la valeur des terrains, Shakour Pacha dépose auprès du Haut-Commissariat une demande de concession, accueillie favorablement par le général Gouraud. À la fin de l’année 1924, la Société Shakour Pacha prévoit de dégager 25 000 hectares dont la mise en valeur coûterait 3 500 000 £ syriennes, couverts conjointement par la Société Agricole d’Antioche et par une participation de l’État. Finalement, en 1927, une convention pour l’établissement d’un projet de travaux de dessèchement des marais de l’Amouk et de leur mise en valeur est signée entre la Société Agricole d’Antioche, représentée par Shakour Pacha, et l’administration du *sandjak*. À ce projet, succèdent deux autres, en 1929 puis en 1932.

Les principes inspirant l’aménagement d’Alexandrette et de son arrière-pays, à l’instar d’autres cités portuaires du Levant comme Beyrouth⁵⁴, répondent aussi au désir d’incarner la modernité urbaine. Cette dernière s’illustre notamment par l’arrivée de l’électricité, la mise en place d’une desserte en eau et d’un réseau d’égouts. Lorsque les Français prennent pied au Levant au début des années 1920, seules Beyrouth et Damas sont dotées de l’électricité. Au milieu des années 1920, les routes puis certaines maisons d’Alexandrette en sont pourvues, et au milieu des années 1930, le réseau s’est considérablement étendu. En 1928 et 1929, la construction d’un réseau d’adduction d’eau à Alexandrette et à Antioche est confiée à une compagnie concessionnaire, l’Énergie Électrique de Syrie⁵⁵, qui immobilise pour les deux concessions environ 8 000 000 francs.⁵⁶ En 1929, le réseau alimente quinze fontaines publiques et 350 abonnements privés. Certaines municipalités de l’arrière-pays comme Saouk-Olouk ou Beylan sont aussi connectées au réseau d’eau courante. Enfin, les

⁵⁴ Marlène Ghorayeb, *Beyrouth sous mandat français : Construction d’une ville moderne*, Paris, Karthala, 2014.

⁵⁵ Filiale du Crédit foncier d’Algérie et de Tunisie, des Exploitations électriques, de la Compagnie financière d’électricité et de la Compagnie générale des colonies.

⁵⁶ CADN, Services techniques, 231, Note pour le Secrétaire général, contrôle des sociétés concessionnaires et travaux publics, Beyrouth, 14 mars 1939.

chaussées d'Alexandrette sont élargies, refaites et pavées, ce qui nécessite l'expropriation et la démolition d'un certain nombre de maisons⁵⁷. Certains principes organisateurs de l'urbanisme mandataire à Alexandrette rappellent l'action de la France dans les autres cités portuaires comme Beyrouth : la création en front de mer d'un large boulevard, baptisé boulevard Cayla⁵⁸, entamé immédiatement après l'arrivée des Français et élargi en 1923, pavé en 1927 et planté de part et d'autre la même année, évoque l'entreprise de modernisation du quartier du port de Beyrouth et la promenade au pavage esthétique et aux larges trottoirs plantés, qui est construite à l'ouest⁵⁹. Les travaux d'urbanisme (par les normes et par les toponymes) sont aussi un moyen d'inscrire dans l'espace l'autorité de la France : à Alexandrette, au croisement du boulevard Cayla et de la rue Hamidié, la place Gouraud, où sont installés la plupart des consulats et des hôtels de la ville, voit le jour puis est agrandie en 1924, tandis que s'élèvent à la fin des années 1920 des monuments témoignant de la présence de l'administration mandataire (Palais de Justice, Banque de Syrie et du Grand Liban, *Konak* du gouverneur d'Alexandrette).⁶⁰ L'esthétique adoptée pour la construction de ces derniers témoigne cependant, comme à Beyrouth, de la volonté des autorités mandataire de préserver une certaine coloration « locale », avec la réalisation de fresques en mosaïques ou de fenêtres en arcades⁶¹. Si Alexandrette n'acquiert pas d'identité architecturale spécifique pendant la période mandataire, parce que les problèmes financiers et l'instabilité politique ne permettent pas de mener à bien un programme global et unifié de transformation urbaine, c'est néanmoins la ville sur laquelle se concentrent l'essentiel des réalisations, destinées à affirmer son statut de capitale du *sandjak*. Alexandrette devient, sous l'effet de la modernisation mandataire, un « petit Paris » syrien⁶².

À Antioche, le legs architectural à l'arrivée des Français est bien plus contraignant : en effet, la ville est beaucoup plus importante et très construite, comptant une riche architecture commerciale (bazars), religieuse, ainsi que des vestiges archéologiques. Les autorités mandataires ne peuvent pas mettre en œuvre un programme de démolition et d'extension à large échelle comme à Alexandrette. Antioche est, en outre, beaucoup moins bien dotée en spécialistes des travaux publics au début de l'époque mandataire. Cependant, à l'instigation de la municipalité, et grâce au financement des autorités mandataires, la ville est également alimentée en électricité à la fin des années 1920 par la Société Antioche Électrique, une compagnie concessionnaires opérant dans les colonies, puis

⁵⁷ CADN, Services Techniques, « Projet d'adduction d'eau de la ville d'Alexandrette », Alexandrette, 15 avril 1929.

⁵⁸ Léon Cayla, conseiller pour le gouvernement d'Alexandrette au début des années 1920, est l'un des principaux organisateurs de l'exposition coloniale de 1931 à Paris.

⁵⁹ Carlé Eddé, *Beyrouth, op. cit.*, p. 161.

⁶⁰ Pour une comparaison avec d'autres grandes villes dont l'urbanisme a été dessiné par les autorités coloniales ou mandataires françaises : voir Carla Eddé, *Beyrouth. Naissance d'une capitale (1918-1924)*, Paris, Actes Sud, 2009 ; Eric Verdeil, *Beyrouth et ses urbanistes. Une ville en plans (1946-1975)*, Beyrouth, Presses de l'IFPO, 2010 ; ou encore Caroline Herbelin, *Architecture et urbanisme en situation coloniale : le cas du Vietnam*, Thèse soutenue à l'Université de Paris-Sorbonne, novembre 2010.

⁶¹ Ümit Firat Açıkgoz, *A Case, op. cit.*, p. 130.

⁶² Expression employée par les familles levantines d'Alexandrette pour décrire les transformations urbaines et l'atmosphère de la ville depuis l'entre-deux-guerres.

alimentée en eau courante à large échelle au début des années 1930. Enfin, la rue Hérode, rebaptisée rue Jadid par les Français, principale artère commerçante de la ville et voie essentielle pour le commerce interrégional, est remaniée. Des expropriations et des démolitions permettent une meilleure circulation des véhicules, tandis que de nouveaux immeubles, d'inspiration ottomane fin-de-siècle, sont construits, en conformité avec les goûts des notables et des familles aisées de la ville qui les habitent. De l'autre côté de l'Oronte, frontière physique, mais aussi symbolique, véritable cordon sanitaire, les Français peuvent faire naître une ville nouvelle, respectant les normes et les canons de l'urbanisme moderne à l'image de ce qui se fait à Héliopolis au Caire, avec ses kiosques, ses hôtels, et ses clubs, et ses bâtiments administratifs.

Alexandrette, une reprise économique confirmée à partir de 1923

En 1923, la signature du traité de Lausanne soldant les différends entre la France et la Turquie et réorganisant les droits de douane, la mise en service du port d'Alexandrette, présentée par la Société française d'entreprises à l'exposition coloniale de Marseille, les débuts de la modernisation de la ville et de la mise en valeur de l'arrière-pays, les raccordement ferroviaires, enfin, concourent à redonner un coup de fouet au commerce du port d'Alexandrette, prélude à une croissance presque continue au cours des années 1920. À la clôture de l'exercice 1923, les Messageries maritimes enregistrent 19 455 T d'exportations, pour une valeur de 285 049 350 piastres syriennes. Alexandrette se trouve juste derrière le port de Beyrouth (20 685 T pour une valeur de 42 719 156 piastres syriennes), mais largement devant Tripoli (12 325 T valant 104 443 954 piastres syriennes⁶³). Les importations comme les exportations croissent de manière constante jusqu'en 1925, passant de 12 000T à 85 000T au total. Alexandrette s'affiche clairement comme un port d'importations qui restent, en volume, bien supérieures aux exportations⁶⁴. Si l'amélioration des circulations économiques entre la France et la Turquie participe à ce dynamisme commercial, permettant une augmentation importante des ventes de la région d'Alexandrette vers l'Anatolie (multipliées par 10 en valeur entre le 3^e trimestre de 1922 et le 4^e trimestre de 1923), c'est avec l'étranger proche, et plus encore avec l'étranger lointain que les échanges sont les plus importants. Ainsi, les importations les plus importantes en volume viennent de Cilicie, de Palestine, d'Anatolie, de Syrie et du Liban, mais en valeur, c'est de l'étranger plus lointain que vient la part la plus importante. Il en va de même pour les exportations. En termes globaux, Alexandrette échange donc davantage avec l'étranger lointain qu'avec les contrées avoisinantes (78% des importations et 85% des exportations se font avec l'étranger)⁶⁵. La croissance du commerce

⁶³ Messageries Maritimes, Rapport de l'Agence d'Alexandrette, 1923.

⁶⁴ CADN, Syrie-Liban, Fonds Beyrouth, 2^e versement, Services Techniques, 234, Statistiques des importations et des exportations du port d'Alexandrette, 1920-1939.

⁶⁵ Messageries Maritimes, Rapport de l'Agence d'Alexandrette, 1923.

d'Alexandrette se poursuit sans connaître d'accrocs jusqu'en 1926. En 1924, la région d'Alexandrette peut s'appuyer sur la bonne récolte des céréales et l'envol du prix des cocons de soie, sans trop souffrir des perturbations liées au taux de change qui rendent les prix instables ou des répercussions des débuts de la Grande Révolte syrienne dans le sud du pays⁶⁶. L'année suivante, Alexandrette voit toujours le volume de son tonnage progresser et se classe comme deuxième port du Levant français après Beyrouth.

Le commerce du port d'Alexandrette connaît cependant deux fléchissements au cours de la décennie 1920. En 1926, survient un premier décrochage, qui touche à la fois les importations et, dans une moindre mesure, les exportations : le total du trafic portuaire en 1926 en volume tombe à 75 000T, et les importations à 60 000T. La situation commerciale en Turquie, et en particulier dans la Cilicie voisine, permet en partie de comprendre cette diminution du trafic. La crise commerciale qui sévit en Cilicie en 1926 porte préjudice aux milieux commerçants d'Alexandrette : le manque de capitaux dans la province turque voisine réduit les transactions commerciales⁶⁷, la mauvaise saison pour les agriculteurs (coton, céréales) et les éleveurs rend les négociants incapables de payer leurs dettes et conduit le gouvernement turc à interdire l'exportation du bétail et des céréales⁶⁸. Enfin, la conjoncture proprement syrienne peut expliquer les mauvais résultats commerciaux de 1926 : la baisse de la monnaie syrienne gêne les transactions commerciales à Antioche⁶⁹, les difficultés économiques croissantes d'Alep à trouver des débouchés face à la fermeture de la frontière turque, et enfin des échos de la Grande Révolte syrienne dans le nord⁷⁰ expliquent la conjoncture difficile. Les difficultés économiques propres à la Syrie en 1926 sont renforcées par la situation régionale : la Palestine connaît également en 1926 une crise économique, marquée par la montée du chômage,⁷¹ alors que les franges orientales du Liban connaissent les répercussions de la Grande Révolte syrienne. Après la reprise de 1927 assurée par la stabilisation des changes due à l'adoption du franc Poincaré sur lequel est indexé la livre syrienne, aux bonnes récoltes et à l'amélioration de la sécurité dans le pays⁷², les mauvaises récoltes et la mortalité du bétail dans le *sandjak* d'Alexandrette expliquent à nouveau un fléchissement, dans les importations (67 000 tonnes) comme dans les exportations (18 000 tonnes) en 1928. Néanmoins, en dépit de ces deux inflexions de 1926 et 1928, le commerce du port d'Alexandrette ne cesse de croître jusqu'en 1930, atteignant son maximum au moment où éclate la crise économique. Si, au début de la décennie 1930, le port d'Alexandrette est désormais clairement déclassé par rapport à celui de Beyrouth, les transitaires d'Alexandrette ont su profiter de la reprise

⁶⁶ Messageries Maritimes, Rapport de l'Agence d'Alexandrette, 1924.

⁶⁷ SHAT, 4H87, Dossier 1, BR n°117, Alexandrette, 23 décembre 1926.

⁶⁸ SHAT, 4H87, Dossier 1, BR n°111, Alexandrette, 30 novembre 1926.

⁶⁹ 4H87, Dossier 1, BR n°102, Alexandrette, 22 octobre 1926.

⁷⁰ Philip Khoury, *Syria and the French Mandate: The Politics of Arab Nationalism 1920-1945*, Londres, I.B.Tauris, 1987, p. 185.

⁷¹ Henry Laurens, *La Question de Palestine : Une mission sacrée de civilisation (1922-1947)*, tome 2, Paris, Fayard, 2002, p. 104.

⁷² Messageries Maritimes, Rapport de l'Agence d'Alexandrette, 1927.

économique des années 1920 pour développer leurs affaires commerciales, tout en tenant compte de la nouvelle donne économique (hiérarchie portuaire et développement de Beyrouth, fermeture de la frontière turque, perspectives de développement économique du nord syrien, maintien de relations étroites avec l'Égypte).

Le port d'Alexandrette dans la tourmente économique des années 1930

La crise mondiale qui éclate aux États-Unis en 1929 gagne les États européens puis le reste du monde et Alexandrette l'année suivante par l'intermédiaire des échanges commerciaux du port avec le reste du monde. Dès 1931, les signes de la crise apparaissent à Alexandrette : si les récoltes de la région sont abondantes, les prix (soie, tous les produits de la terre et dérivés) baissent, les marchandises se vendent mal sur le marché mondial et restent parfois en magasin en Europe (par exemple, la soie expédiée vers Marseille ou Lyon). Les échanges se contractent, y compris avec la Turquie voisine⁷³. Entre 1930 et 1933, l'effondrement du volume du trafic passant dans le port d'Alexandrette témoigne de la diminution des échanges : le volume total passe de 130 000T environ en 1930 à moins de 90 000 T en 1933, diminution qui touche en particulier les exportations qui passent de 50 000 à 20 000 T en 1933. La crise des exportations du port d'Alexandrette reflète la crise générale des exportations syro-libanaises dans les années 1930, qui s'effondrent de deux tiers entre le milieu de la décennie et 1939.

La situation économique difficile est accentuée par les politiques monétaires et douanières mises en œuvre par les États au cours des années 1930. La politique de déflation suivie par les différents gouvernements français à la suite de la crise de 1929, puis la dévaluation de la monnaie française en 1937-1938, entraînent la livre libano-syrienne, attachée au franc par une parité fixe. La politique déflationniste renforce le franc, et donc la livre syrienne, réduisant d'autant les capacités exportatrices vers les États voisins placés sous mandat britannique et dont la monnaie est attachée à la livre sterling, qui a été dévaluée dès 1931⁷⁴. Par ailleurs, la politique douanière pratiquée par la puissance mandataire en Syrie et au Liban dans les années 1930 est également sujette à de fermes critiques de la part des importateurs de produits étrangers. Ainsi, l'Italie attribue la mauvaise situation commerciale d'Alexandrette aux difficultés que connaît l'Italie pour importer en Syrie ses marchandises italiennes : tracasseries à la douane d'Alexandrette et augmentation infondée des tarifs compliquent les échanges, ce dont pâtit la *Compagnia Italiana Commercio Cotoni di Aleppo*, les entreprises vénitiennes tentant d'exporter leurs perles de verre ou encore les entreprises exportant en

⁷³ Messageries Maritimes, Rapport de l'Agence d'Alexandrette, 1931.

⁷⁴ Edmond Chidiac, *Le bilan, op. cit.*, p. 116.

Syrie du marbre de Carrare⁷⁵. C'est la politique protectionniste mise en œuvre en Syrie et au Liban dans les années 1930, qui est accusée de favoriser le commerce français et de rendre le marché levantin difficile d'accès pour les produits d'autres provenances⁷⁶. Dans ses relations commerciales avec les États environnants, la Syrie se trouve également dans une situation délicate à cause des politiques de relèvement des barrières douanières, qui limitent ses débouchés commerciaux. Alors que les échanges commerciaux avec l'Égypte connaissent un développement considérable dans la première décennie du mandat (20% des exportations et 4% des importations syriennes se font avec l'Égypte), ce que reflète le commerce d'Alexandrette qui y exporte massivement ses bestiaux venus d'Irak dans les années 1920, la crise de 1929 provoque en Égypte une chute des prix, qui coïncide avec la volonté des autorités égyptiennes de développer une industrie locale en adoptant une politique protectionniste qui se traduit par une élévation des droits de douane (selon un tarif de 7 à 65% selon les produits)⁷⁷. L'impact sur les exportations syro-libanaises est catastrophique. Le trafic de bestiaux du port d'Alexandrette s'effondre entre 1929 et 1933, passant de 195 milliers à 9 milliers de têtes⁷⁸. Les exportations vers l'Irak sont aussi limitées par l'élévation des tarifs douaniers, qui atteignent 44% du prix des marchandises au début des années 1930⁷⁹. Enfin, la Turquie, touchée de plein fouet par la baisse des prix des matières premières et donc de la valeur des exportations, crise accentuée par la dépréciation de la livre turque par rapport à la livre sterling, adopte dans les années 1930 une politique économique marquée par l'étatisme. L'intervention de l'État pour protéger l'économie nationale se manifeste par l'adoption de nouveaux tarifs douaniers, qui font passer les taxes de 13 à 46%. En 1931, le gouvernement turc commence à appliquer un système de quotas sur le commerce étranger⁸⁰. Cette fermeture du marché turc handicape Alexandrette, qui continue d'y déverser une partie des productions de l'arrière-pays syrien. Cependant, le trafic du port reprend à partir de 1933, pour retrouver puis dépasser le volume de marchandises antérieur, jusqu'en 1936 (avec un volume total de 145 000 Tonnes), date de négociation du traité franco-syrien et du début du litige diplomatique franco-turc sur le sort du *sandjak* d'Alexandrette, porté devant la Société des Nations. À partir de 1936, le commerce du port s'effondre : les exportations, qui passent de 75000 T en 1936 à 35000 T en 1939, sont encore plus touchées que les importations, qui passent de 70 000 à 55000 T en 1939. Cette chute du commerce d'Alexandrette reflète la situation syrienne : entre 1935 et 1939, les exportations diminuent des deux tiers.⁸¹ Mais les difficultés économiques du *sandjak* sont également la conséquence des tractations diplomatiques entre la France et la Turquie et de la constitution

⁷⁵ AER, Affari Politici, Siria 1931-1945, 4, Télégramme du consulat d'Alep au Ministère des Affaires Etrangères, 25 février 1932.

⁷⁶ AER, Affari Politici, Siria 1931-1945, 4, Rapport de la Chambre de commerce italienne, 2 novembre 1932.

⁷⁷ Edmond Chidiac, *Le bilan, op.cit.*, p.73.

⁷⁸ CADN, Syrie-Liban, Fonds Beyrouth, 2^e versement, Services Techniques, 234, « Statistiques des importations et des exportations du port d'Alexandrette », 1920-1939.

⁷⁹ Edmond Chidiac, *Le bilan, op. cit.*, p.74.

⁸⁰ Dilek Barlas, *Etatism, op.cit.*, p.81.

⁸¹ Edmond Chidiac, *Le bilan, op.cit.*, p.153.

progressive d'un État autonome du Hatay en 1938, avant le rattachement en 1939 : la rupture douanière unilatérale entre le Hatay et la Syrie en 1937 détourne le commerce d'Alep vers Lattaquié et Tripoli⁸², les capitaux des milieux d'affaires du *sandjak* fuient vers les banques d'Alep et surtout de Beyrouth⁸³.

Entre 1919 et 1936, les transitaires d'Alexandrette ont néanmoins eu le temps de profiter de la reprise économique initiée dans les années 1920 pour consolider et diversifier leurs affaires commerciales.

Les transitaires d'Alexandrette dans la croissance économique et les tensions politiques de l'entre-deux-guerres.

La sortie de guerre des Levantins: la reprise des affaires

Une sortie de guerre bien négociée par les Levantins d'Alexandrette (1919-1923)

À la fin de la Grande Guerre, les Levantins rentrent à Alexandrette et relancent les affaires. Il est difficile de mesurer avec exactitude les pertes matérielles (propriétés) et commerciales (réduction des affaires) que la guerre a engendrées, cependant il apparaît clairement qu'ils ont subi des dommages de guerre. Ils ont d'abord perdu une partie du matériel nautique qui leur permettait d'effectuer leur métier de transitaires avant le conflit. Ainsi, des vingt-deux mahonnes (chalands) possédés par les Belfante-Catoni (14), M. Péristiany (3), les Levante (2) et M. Rosa (2), il ne reste plus en 1918 que quatre, dont deux appartenant à la base française, les deux autres appartenant à la base anglaise⁸⁴. D'autre part, une partie de leurs propriétés (privées ou des bâtiments de leur maison de commerce) ont été réquisitionnées et endommagées par l'armée ottomane. C'est le cas de la firme Belfante-Catoni, pour laquelle Augustin Catoni fait valoir auprès du Bureau britannique des Réparations une réclamation de 29 000 £ pour les dommages causés à l'entreprise par les autorités turques pendant la guerre⁸⁵. Cette notion recouvre les différentes pertes de l'entreprise pendant la durée de la guerre : à la fois les dettes dues par des clients devenus insolubles, les biens volés et réquisitionnés par les Ottomans durant la guerre, et toutes les dépenses effectuées pour obtenir des autorités ottomanes la libération de Michel Balit, directeur de la maison, condamné à mort en 1915

⁸² CADN, Ambassade Ankara, 182, Gabriel Puaux à MAE, Beyrouth, 25 janvier 1938.

⁸³ CADN, Ambassade Ankara, 182, Gabriel Puaux à MAE, au sujet de la monnaie turque dans le Sandjak d'Alexandrette, Beyrouth, 1er mars 1938.

⁸⁴ Messageries Maritimes, Rapport de l'Agence d'Alexandrette, 1918.

⁸⁵ NA, FO 861/76, Consulat Britannique au juge Thorps, Cour britannique de la Haute Commission, Constantinople, Alep, 12 mai 1922.

pour haute trahison⁸⁶. Le montant de ces pertes n'est pas certain, car il semble que la maison Belfante - Catoni ait officiellement arrêté ses activités à Alexandrette le 31 décembre 1914, mais que les bureaux soient en réalité restés longtemps ouverts et que le personnel de la maison Belfante - Catoni (grâce à M. Balit en particulier avant son arrestation) ait pu continuer à vendre le bois, les tuiles et les autres marchandises qui se trouvaient dans le dépôt, tandis que peu de choses ont été réquisitionnées par l'armée ottomane⁸⁷. Toujours est-il qu'en 1922, dans l'attente du versement des réparations, le consul britannique à Alep prend sur lui de verser 10% de cette somme car il estime inconvenant qu'un personnage de la qualité de Joseph Catoni puisse se trouver momentanément dans une situation financière difficile.⁸⁸ De son côté, son associé Théodore Belfante s'entremet auprès du gouvernement italien pour que ce dernier lui obtienne réparation de la part du gouvernement turc, à hauteur de 11579 £ turques-or (ou 26 6312 francs). Outre le dédommagement dû à la maison de commerce Belfante - Catoni, Augustin Catoni a vu pendant la guerre tous ses biens en Syrie saisis. La famille Levante, elle aussi, souffre de réquisitions et d'occupations de la part des autorités ottomanes : la maison d'été des Levante à Beylan a été réquisitionnée, un de leur magasin converti en dépôt militaire, une autre maison et le terrain annexe utilisés pour stocker du fil de fer, une fabrique réquisitionnée⁸⁹. Les notables alépins possédant des propriétés à Alexandrette cherchent également à se voir dédommager après le conflit : ainsi, les Marcopoli s'adressent à Joseph Mahfoud, leur agent à Alexandrette, pour connaître les dommages exacts subis par leurs propriétés dont le khan, qui leur rapportait avant guerre un loyer confortable, mais qui a été percé en trois endroits par les autorités ottomanes et se trouve en 1919 totalement inutilisable⁹⁰.

Plusieurs indices cependant invitent à considérer que la guerre n'a eu qu'un rôle négatif limité sur les activités et les perspectives commerciales de ces Levantins (et des notables ottomans d'Alexandrette⁹¹), et en particulier l'estimation de leur fortune par les autorités françaises à la fin du conflit⁹². Celle des Belfante - Catoni est ainsi estimée à 2 à 300 000 francs, celle de Giuseppe Levante à 100 000 francs. Même si ces chiffres sont sujets à caution (par exemple, la fortune d'Augustin Catoni est estimée avant guerre à 500 000 francs, et il est qualifié par les autorités britanniques de « multimillionnaire ») ils représentent des fortunes non négligeables comparées à celle des grands notables alexandriotes du début du XX^e siècle⁹³.

⁸⁶ NA, FO 861/76, Russel and Cie à Joseph Catoni, « Administration de la succession d'A. Catoni », Le Caire, 17 février 1923.

⁸⁷ Papiers privés Erol Makzoumé, Émile Makzoumé à Belfante et Catoni Ltd, Alexandrette, 11 juillet 1927.

⁸⁸ NA, FO 861/76, Consulat Britannique au juge Thorps, Cour britannique de la Haute Commission, Constantinople, Alep, 12 mai 1922.

⁸⁹ AER, Consulat Alep, 32.

⁹⁰ Archives Poche-Marcopoli, FM / P / P / P/9085, « Dépenses pour le khan Marcopoli à Alexandrette », impôts pour 1935.

⁹¹ Nous traiterons leur cas plus bas dans ce chapitre.

⁹² CADN, Fonds Beyrouth, 2^e versement, Services Techniques, 238, Division de Syrie, État-Major, Renseignements sur Alexandrette, 1920.

⁹³ Robert Ilbert, *Alexandrie, op.cit.*, p. 432.

La famille Catoni et la reprise des affaires dans l'entre-deux-guerres

- Le développement de la maison Belfante - Catoni

C'est sur les activités d'Augustin et de Joseph Catoni pendant la guerre et l'après-guerre que nous disposons des informations les plus précises. Réfugié à Alexandrie jusqu'en novembre 1915, date à laquelle il part en Italie, Augustin Catoni semble avoir pu y poursuivre une partie de ses activités commerciales. Alexandrie connaît en effet pendant la guerre une prospérité incontestable, attirant les Levantins qui avaient déjà l'habitude depuis la fin du XIX^e siècle de considérer la métropole commerciale égyptienne comme une seconde patrie. Si la guerre a quelques effets indésirables sur la vie quotidienne, comme l'accélération de la hausse des prix (loyers et denrées alimentaires), ces effets touchent essentiellement les classes sociales les moins favorisées et moins la notabilité locale, européenne ou levantine⁹⁴. Augustin Catoni avait, dès les années 1880, entretenu des relations d'affaires en Égypte où, comme Théodore Belfante, il se rendait régulièrement. Il y avait activé ses réseaux en 1881 en la personne du Signor Parrini, agent principal de la compagnie de navigation à vapeur italienne *Rubattina* à Alexandrie, pour être appuyé auprès de la nouvelle direction et obtenir la représentation de cette société desservant Chypre depuis son occupation par les Britanniques en 1878. En 1915, il dispose encore dans la ville de bureaux, a des contacts dans l'administration consulaire britannique en la personne de Mr. Cameron, qu'il a rencontré avant guerre à Mersine et qui lui délivre à lui-même, à son fils Joseph et à sa famille, un passeport pour Chypre. Au début de l'année 1916, réfugié à Chypre, Augustin Catoni argue de conditions financières difficiles pour essayer d'obtenir un poste consulaire en Égypte, qui lui assurerait une rémunération confortable. Cependant, cette demande est refusée pour des raisons à la fois identitaires⁹⁵ et économiques. Aux yeux des autorités britanniques en Égypte, la situation financière de la famille en 1916 reste encore des plus confortables⁹⁶. À l'appui de cette analyse, il faut noter qu'Augustin Catoni est à même de faire plusieurs prêts de montants importants à des membres de sa famille pendant la guerre, puis à son fils en 1919⁹⁷. D'autre part, *l'Anglo-Syrian Trading Company*, dans laquelle A. Catoni possède 272 actions à un taux privilégié de 6%, semble poursuivre ses activités : pendant la guerre, le nombre d'actionnaires augmente et les plus anciens actionnaires (qui sont aussi, généralement, les plus gros porteurs) continuent d'y investir en acquérant des actions. Augustin et Joseph Catoni envisagent par ailleurs dès le milieu de la guerre d'étendre leurs activités commerciales en Syrie. Joseph Catoni fait venir à cet effet à Alexandrie Emile Makzoumé, né à Alexandrette et travaillant avant 1914 à Beyrouth pour l'agence de transit maritime

⁹⁴ Robert Ilbert, *ibid.*, p. 364 et 172.

⁹⁵ Voir chapitre 2.

⁹⁶ NA, FO 141/475/3, consul général à FO, Alexandrie, 14 février 1916.

⁹⁷ NA, FO 861/77, consul au Procureur général, Alep, 26 avril 1928.

d'Othon Tattarachi, afin de le convaincre d'accepter la direction générale de l'entreprise Belfante - Catoni à Alexandrette⁹⁸. À partir de janvier 1915, Emile Makzoumé obtient des autorités britanniques en Égypte un passeport d'un an pour circuler entre Alexandrie et Chypre, où se sont installés Augustin et Joseph Catoni. L'île, annexée par les Britanniques en 1914, fait fonction pendant la guerre de base arrière des interventions militaires britanniques en Syrie (notamment pour les bombardements du chemin de fer d'Alexandrette) et de plateforme du renseignement britannique en Méditerranée orientale, cherchant à obtenir des informations sur les défenses sous-marines allemandes dans le golfe d'Alexandrette⁹⁹. C'est probablement parce qu'Augustin Catoni possède à Larnaca des propriétés héritées de sa mère (sujette ottomane de Larnaca), alors que sa tête est mise à prix dans l'Empire ottoman et que ses propriétés sont confisquées, qu'il trouve refuge à Chypre pendant la guerre¹⁰⁰.

Le début des années 1920 marque une claire reprise de commerce et des perspectives de développement nouvelles, avec la modernisation espérée du port d'Alexandrette et des voies de communications entre Alexandrette et Alep. Joseph Catoni reprend les affaires commerciales paternelles et, dès leur retour à Alexandrette après l'armistice, Théodore Belfante et Joseph Catoni décident de liquider l'ancienne entreprise en mai 1918 et d'en fonder une nouvelle, selon les mêmes conditions, à partir du 1^{er} juin, espérant que cette action juridique leur permettra d'obtenir plus facilement le paiement des dommages de guerre. Lorsqu'Augustin Catoni décède en novembre 1919, la part qui lui revient dans les bénéfices faits par l'entreprise dont il détient 40 % depuis sa création se monte à 1900 livres égyptiennes environ, ce qui permet d'estimer le total des bénéfices de cette entreprise à 4750 livres égyptiennes. Au 31 décembre de la même année, elle affiche un bénéfice de presque 6000 livres égyptiennes depuis sa création sept mois auparavant. La succession d'Augustin Catoni (pour l'entreprise Belfante - Catoni seulement) est estimée à 12 000 livres égyptiennes, à condition qu'il parvienne à recouvrer les dommages de guerre. L'ancienne entreprise est finalement dissoute à la fin de l'année 1919, la participation d'Augustin Catoni répartie entre ses héritiers par Joseph Catoni, chargé de mener la liquidation, et une nouvelle maison, portant toujours le même nom, est recréée par Joseph Catoni et son oncle, Théodore Belfante, qui réside toujours à Alexandrie¹⁰¹. Si les affaires redémarrent, l'entreprise est souvent obligée d'emprunter à Théodore Belfante, qui semble le plus à l'aise, financièrement, des deux associés¹⁰². À Alexandrette, la direction de la maison est assurée avec procuration et pleins pouvoirs à partir de janvier 1922 par Émile Makzoumé¹⁰³, qui perçoit un traitement de 480 livres égyptiennes par mois et une participation de 25% dans les bénéfices

⁹⁸ Archives privées d'Erol Makzoumé, Emile Makzoumé à Belfante et Catoni Ltd, Alexandrette, 11 juillet 1927.

⁹⁹ Andrekos Varnava, « British Military Intelligence in Cyprus », dans *War in History*, 2012, n°19/3, p.353-378.

¹⁰⁰ NA, FO 141/475/3, consul général à FO, Alexandrie, 27 septembre 1918.

¹⁰¹ NA, FO 861/76, Mssrs Belfante et Catoni, Liquidation Old Firm, octobre 1922.

¹⁰² Archives privées Erol Makzoumé, Émile Makzoumé au Colonel Carlo Belfante à Gênes, 16 août 1924.

¹⁰³ Émile Makzoumé (1879-1933) : Commis pour la Khédivial Mail Line à Alexandrette en 1899 ; représentant et commissaire à Alep en 1906 ; directeur de la firme Othon Tattarachi à Beyrouth en 1909 ; il devient directeur de la Cox and Co (banque de l'armée britannique en Égypte) pendant la Première Guerre mondiale.

nets¹⁰⁴. Au mois d'octobre 1922, après la mort de Théodore Belfante, l'entreprise Belfante - Catoni est à nouveau liquidée et une nouvelle maison est fondée entre Joseph Catoni et le Colonel Carlo Belfante, frère du défunt, sous la même raison sociale, bien qu'elle soit entièrement indépendante de l'ancienne société. Émile Makzoumé y exerce les mêmes responsabilités. Après la liquidation de la succession de Théodore Belfante, son frère Carlo quitte Alexandrette pour se rendre à Gênes, où il élit domicile et peut représenter les intérêts de sa maison¹⁰⁵.

Il est vraisemblable alors que Joseph Catoni circule pendant les années 1920 pour ses affaires entre différentes villes où il a des intérêts : Alexandrette, mais aussi Mersine, où il a une maison de commerce fondée en son nom propre, Joseph Catoni and Co, Beyrouth et Alexandrie. Parmi ces agences, plusieurs (Mersine et Alexandrette) sont garanties par les créances de plusieurs milliers de livres que Carlo Belfante ou Joseph Catoni détiennent dans la Dette Egyptienne Unifiée.¹⁰⁶ En 1924, les deux associés décident de transformer le statut de leur maison de commerce, en en faisant une société à responsabilité limitée, ce qui a pour principal intérêt d'assurer aux deux partenaires une meilleure sécurité financière. Joseph Belfante se rend alors en Angleterre et en janvier 1925, la modification est achevée. La circulaire de la nouvelle société nomme Joseph Catoni directeur, et son fils, Augustin Joseph, né en 1899, directeur adjoint. Le contrat avec les actionnaires de la nouvelle société accorde à Joseph Catoni une rémunération annuelle de 1200 livres et de 500 livres à son fils¹⁰⁷. En fondant la nouvelle maison Belfante Catoni Ltd en 1925, Joseph Catoni apporte le fonds de commerce de l'ancienne maison Belfante et Catoni, évalué à 2794 livres sterling soit environ 12 111 livres syriennes. Ce dernier était évalué en 1919 à 1000 livres syriennes.¹⁰⁸ Cette différence illustre la plus value sensible réalisée, la bonne santé de l'entreprise de Joseph Catoni et Théodore Belfante puis de Joseph Catoni et Carlo Belfante, et enfin la manière avec laquelle le « sens des affaires » de Joseph Catoni et son titre de capitaine de réserve de l'armée anglaise¹⁰⁹ lui ont permis d'étendre le champ d'activité de la maison Belfante-Catoni.

Pour autant, la gestion des affaires par Joseph Catoni est loin d'être toujours irréprochable. Au milieu des années 1920, le bureau d'Alexandrette souffre d'un manque aigu d'argent et d'une situation financière malsaine, qui s'explique en partie par les retraits élevés effectués par Joseph Catoni, qui dépassent ses bénéficiaires, de sorte qu'en 1924, une bonne partie de son capital a été absorbé, alors que

¹⁰⁴ Archives privées Erol Makzoumé, Émile Makzoumé, à Maître Saqqal, avocat à la cour d'Alep, Alexandrette, 8 décembre 1925.

¹⁰⁵ NA, FO 861/77, Maître Saqqal, avocat à la cour, « À messieurs les Présidents et Juges du Tribunal Civil d'Alep, statuant en matière étrangère », Alep, 29 mars 1928.

¹⁰⁶ Archives privées Erol Makzoumé, Émile Makzoumé au Colonel Carlo Belfante à Gênes, 16 août 1924.

¹⁰⁷ Archives privées Erol Makzoumé, Émile Makzoumé à Maître Saqqal, avocat à la cour d'Alep, Alexandrette, 8 décembre 1925.

¹⁰⁸ NA, FO 861/77, consul général à FO, Beyrouth, 3 avril 1928.

¹⁰⁹ NA FO 861/77, consul au procureur général, Alep, 26 avril 1928.

ce dernier est nécessaire au bon fonctionnement des affaires de la maison¹¹⁰. Pourtant, la maison profite du redémarrage des années 1920, et lorsqu'arrive la crise des années 1930, Joseph Catoni a étendu ses activités d'agent maritime, à la fois pour le compte de la Belfante et Catoni Ltd, et pour son propre compte. Il profite pour lui-même de la concurrence de Mersine avec Alexandrette à partir de la signature de l'accord Franklin - Bouillon de 1921. Il profite aussi de l'essor prodigieux de Beyrouth, qui devient une véritable capitale politique et économique sous la houlette des autorités mandataires françaises, et de celui de Haïfa, que les autorités britanniques transforment en plateforme commerciale pour toute la Palestine¹¹¹ et enfin, des relations toujours très importantes qu'Alexandrette entretient avec l'Égypte. À la fin des années 1920, Joseph Catoni représente pour le compte de la Belfante - Catoni à Alexandrette la *Prince Line* venant de Manchester, la *J.Moss Steamship Company Ltd*, desservant Liverpool et Glasgow, et pour son propre compte (au nom de Joseph Catoni), la *Khedivial Mail Line*, qui dessert de manière hebdomadaire Chypre, l'Égypte et la Syrie, l'*American Export Line*, reliant New-York, Philadelphie et Boston¹¹². Au début des années 1930, il existe des branches de la maison Belfante - Catoni à Mersine, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth et Haïfa. Pour gérer chacune de ces branches, Joseph Catoni embauche parfois des employés britanniques¹¹³. À Beyrouth, il représente la *Lloyds*, la *Peninsular Oriental Line*, la *Khedivial Mail Line*, la *Prince Line*, la *Moss Line*, l'*Ellerman*, ainsi que la *Shell*, la *Royal Exchange Assurance Company* et la *Maritime Insurance Company Ltd*. Comme à Alexandrette, il ne se limite pas à jouer un rôle d'agent maritime, mais exerce aussi des activités d'assurance¹¹⁴. Il faut noter qu'au début des années 1930, J. Catoni développe les activités annexes d'assurance maritime, de négoce, et de banque (représentation du *Banco di Roma*)¹¹⁵. Il semble donc que, loin d'avoir seulement subi les effets négatifs de certaines politiques économiques françaises en Syrie et de la concurrence, Joseph Catoni a su habilement trouver des opportunités de développement et réorganiser les affaires de la maison Belfante-Catoni et de la maison Joseph Catoni. À Beyrouth, par exemple, il parvient à récupérer au cours des années 1920 la représentation de la *Prince Line*, jusqu'alors attribuée à la maison Othon Tattarachi, profitant de la mort de son beau-frère et de la gestion des affaires par son neveu Pierre, jugée insatisfaisante par la direction de la compagnie.

- Les autres projets de développement commercial britannique à Alexandrette : Joseph Catoni, l'*Anglo-Syrian Trading Company* et l'*Alexandretta Development Company*.

¹¹⁰ Archives privées Erol Makzoumé, Émile Makzoumé au Colonel Carlo Belfante à Gênes, 16 août 1924.

¹¹¹ Jacob Norris, *Land of Progress, Palestine in the Age of Colonial Development, 1905-1948*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

¹¹² Archives privées Erol Makzoumé, *L'Echo d'Alexandrette*, 31 août 1929.

¹¹³ NA, FO 861/77, Patrick Cowan à FO, Alep, 5 septembre 1933.

¹¹⁴ NA, FO 684/11, J. Catoni à P. Cowan, Beyrouth, 10 avril 1934.

¹¹⁵ Jacquot, Paul, *Antioche, Centre de tourisme*, Comité de tourisme d'Antioche, 1931.

La maison Belfante – Catoni n’est pas la seule maison levantine d’Alexandrette à parvenir avec succès à réorganiser ses activités et à profiter du redémarrage économique des années 1920. C’est aussi le cas de la *Syrian Trading Compagny* dans laquelle Joseph Catoni a des parts. Créée en 1898 avec un capital nominal de 20 000 £ divisées en 200 actions de 10 £, la *Syrian Trading Company Ltd*, dont le nom devient en 1901 *l’Anglo-Syrian Trading Company Ltd*, est une société par actions – certaines ordinaires, certaines préférentielles rémunérées à un taux de 6% – à responsabilité limitée. Ses fondateurs sont toujours pendant la guerre les principaux actionnaires et le nombre de porteurs s’est accru depuis sa création. Ses principaux actionnaires sont James Knott, qui cumule à lui seul 250 actions ordinaires et 670 actions préférentielles, Henry Knott (armateur), Alfred (gentleman) et William Scott, Henry Montgomery (propriétaire de journal), Richard Littlehales, et Augustin Catoni, qui a acquis 272 actions préférentielles. En 1920 et 1921, les affaires de la compagnie semblent prometteuses puisque de nouveaux gros actionnaires apparaissent, qui ne sont plus seulement des porteurs privés mais également des entreprises : la *Mediterranean Company* (500 actions ordinaires), Charles Corthorn et William Woskins, tous deux *managers* (et détenant chacun 750 actions ordinaires), et surtout, Lady Littlehales (1050 actions ordinaires et 134 actions préférentielles). Le nombre continue d’augmenter dans la suite des années 1920, et apparaissent de plus en plus, parmi les actionnaires, des entreprises qui voient dans le placement de ces actions dans la compagnie un investissement. Ainsi, en 1924, la *Burgous Extension and Investment Ltd* acquiert des actions dans *l’Anglo-Syrian Trading Company Limited* et, en 1926, *Samares Investment Ltd* (compagnie d’investissement de l’armateur James Knott, sise à Jersey) achète 300 actions ordinaires et 870 préférentielles¹¹⁶. Cette croissance se poursuit jusqu’en mars 1930, date à laquelle la compagnie est dissoute, vraisemblablement un des premiers effets de la crise qui gagne l’Europe¹¹⁷.

Pour les autorités militaires françaises d’Alexandrette au début des années 1920, *l’Anglo-Syrian* est clairement une entreprise britannique aux multiples ramifications dont il convient de se méfier. Dès avant la guerre, la compagnie avait son bureau principal à Beyrouth, ainsi que des agences à Acre, Caïffa, Alep, Alexandrette, Alexandrie, Damas, Chypre, Tripoli et Lattaquié. Le siège de Beyrouth était dirigé par Augustin Catoni, qui recevait de la compagnie des marchandises et des articles de commerce qu’il écoulait dans la région. Augustin Catoni est soupçonné d’avoir acheté, pour le compte de la compagnie, des terrains en bordure de mer en son nom propre à Alexandrette, pour des opérations de spéculation immobilière en lien avec la construction du port. Au début des années 1920, la maison Belfante - Catoni continue d’entretenir des liens commerciaux et financiers avec *l’Anglo-Syrian Trading Company*, qui lui envoie des fonds par l’intermédiaire de la Banque ottomane et qui est toujours suspecte d’activités économiques, voire politiques, réalisées au détriment des intérêts

¹¹⁶ NA, BT 31/36839/56880, « Syrian Trading Company Limited changed to Anglo-Syrian Trading Company Ltd ».

¹¹⁷ NA, BT 31/36839/56880, High Chancery of Justice, Dissolution de la compagnie, 10 mars 1930.

français dans la région¹¹⁸. À la mort de leur père, Joseph et Marie Catoni, ses enfants, héritent de ses actions qui sont conservées jusqu'en 1924.

En 1918, les intérêts britanniques à Alexandrette sont également représentés par *l'Alexandretta Development Company*, qualifiée par les autorités françaises tantôt de syndicat, tantôt de société, tantôt de filiale de *l'Anglo-Syrian Company*, dont l'objectif serait l'accaparement de terrains autour du port d'Alexandrette et dont les principaux acteurs seraient J. Catoni et un certain « M. Schmeil », du gouvernement d'Alexandrie¹¹⁹. L'homme dont il s'agit est vraisemblablement Victor Schemeil, Levantin (syro-libanais) naturalisé britannique et vivant à Alexandrie, qui entretient d'étroites relations avec les hautes autorités égyptiennes et hedjazies. Cet aventurier et armateur, dont la compagnie *Schemeil and Co* fait est soupçonnée de faire circuler des bateaux surchargés et peu sécurisés, fait un commerce lucratif et dangereux du pèlerinage à La Mecque.¹²⁰ Ce qui est certain, c'est qu'en décembre 1918, une société à responsabilité limitée du nom d'*Alexandretta Development Company* voit le jour, avec un capital nominal de 20 000 £ sterling, divisé en 20 000 actions d'une £ chacune¹²¹. Les affaires que se propose de traiter *l'Alexandretta Development Company* sont très larges : rechercher ou garantir, céder ou acquérir, soit pour investir soit pour revendre en Syrie ou au Proche-Orient ou ailleurs dans le monde, forêts, plantations, terres de toutes sortes, maisons, bâtiments, concessions ; travailler, cultiver, explorer, nettoyer, planter, irriguer, développer, construire. Les activités de la compagnie touchent aussi à l'acquisition et l'exploitation de mines, à la concession de moyens de transport (ports, chemins de fer etc...), à l'acquisition de terrains pour encourager et promouvoir l'immigration, aux affaires financières et bancaires, à la délivrance de brevets et de licences, et enfin à l'aide et à la souscription à des projets de « *charity business* », au soutien à des sociétés religieuses, philanthropiques et missionnaires¹²². Cette compagnie, s'occupant de développement au sens le plus large et tournée principalement vers la Syrie et la région d'Alexandrette, a une durée de vie assez courte. Cependant, les intérêts britanniques déjà présents par ailleurs dans le commerce régional y sont impliqués dès sa création. Les premiers actionnaires de la société sont en effet Richard Littlehales, armateur de Manchester, Charles Contows de Londres, et J. Herbert Ewans, armateur, au début de l'année 1919 ; les directeurs de la compagnie sont *l'Anglo-Syrian Trading Ltd*, James Randall (marchand), et la *Northern and Mediterranean Lines*. En novembre 1919, Joseph Catoni achète 5000 actions dans la nouvelle société, intègre la direction de la compagnie l'année suivante et y conserve sa place jusqu'à la dissolution de la société en octobre 1921.

¹¹⁸ CADN, Fonds Beyrouth, 2^e versement, Services techniques, 237, le Lt-Colonel Cloucard, Conseiller administratif du sandjak autonome d'Alexandrette à Monsieur le Général Gouraud, Haut-Commissaire de la République française en Syrie et en Cilicie, Alexandrette, 19 août 1920.

¹¹⁹ CADN, Cilicie, 1SL/1/V, 126, Gouverneur de Cilicie au Gouverneur militaire d'Alexandrette, 11 février 1919.

¹²⁰ Michael B. Miller, « The Pilgrims' Progress : The Business of the Hajj », dans *Past & Present*, n°191, mai 2006, p. 189-228.

¹²¹ NA, BT 31/24268/152092, *Alexandretta Development Company*, 1918-1932.

¹²² NA, BT 31/24268/152092, Memorandum, « Articles of Association of the *Alexandretta Development Company* », Décembre 1918.

Les autres transitaires d'Alexandrette et la mise à profit du développement du port dans les années 1920.

Pour les autres Levantins d'Alexandrette, les années 1920 marquent également une reprise et une extension des activités commerciales qui s'appuie toujours essentiellement sur les réseaux familiaux. La famille Levante profite des avantages compétitifs offerts par les compagnies maritimes italiennes qu'elle représente, et qui raflent une partie très importante du trafic de la ville. Des trois fils de Giuseppe Levante, l'un, Emilio Levante, s'est établi juste avant la guerre comme agent maritime à Mersine, où il dirige la maison Emilio Levante Successori, fonction qu'il reprend à la fin de la guerre. Les deux autres, Edoardo et Luigi Levante, représentent à Alexandrette des compagnies de navigation italiennes et le *Lloyd Triestino*. Pendant l'entre-deux-guerres, tous peuvent également compter sur les services de leurs propres fils pour assurer le développement des affaires familiales : Emilio Levante travaille directement avec deux de ses quatre fils, Edmondo et Enrico, tandis que Rinaldo voyage entre Mersine et Istanbul, où il exerce également le métier d'agent de navigation et d'assurance. Edoardo Levante, de son côté, peut compter sur ses fils Alfredo, qui travaille pour lui entre Alexandrette et Adana, et Mario, qui vit entre Beyrouth et Tripoli. En fonction de ses affaires commerciales, la famille Levante établit de façon durable ses différentes branches dans les principaux ports méditerranéens tout en continuant de circuler entre les différentes agences et de revenir régulièrement à Alexandrette. La famille Levante se voit également confier des responsabilités locales pour le commerce italien : la chambre de commerce italienne de Beyrouth propose G. Levante comme commissaire d'avarie à Alexandrette et à Mersine¹²³. Ce dernier représente également à Alexandrette plusieurs entreprises, comme la maison C. Debbany et la maison Joseph Djemal & Cie d'Alep¹²⁴. Les années 1920 marquent donc pour la famille Levante un développement des affaires commerciales qui s'appuie sur l'accroissement familial, et qui reflète la position importante tenue par l'Italie dans le commerce régional.

En effet, si, à la sortie de la guerre, seuls le *Lloyd* et la *Società italiana di Navigazioni* envoient des bateaux à Alexandrette, le trafic ne cesse d'augmenter au cours des années 1920, et tant les compagnies italiennes que le Lloyd anciennement autrichien en bénéficient. Les bâtiments italiens, qui apportent surtout à Alexandrette des manufactures d'Égypte et embarquent à destination de Trieste les productions du pays, font une concurrence importante aux frets destinés à Marseille par les

¹²³ AER, Vice-Consulat Alexandrette, b.7, Regia Cambia di Commercio Italiana in Beirut, « Elenco di Commissari d'Avaria proposto della regia cameri di commercio ed approvato dal regio ministero della industria », Beyrouth, 18 octobre 1920.

¹²⁴ AER, Vice-Consulat Alexandrette, b.7, Giuseppe Levante au Vice-Consul Luigi Levante, Alexandrette, 26 avril 1921 et Joseph Djemal & Cie au Consul d'Alep, Alep, 11 juin 1921.

Messageries maritimes. S'appuyant sur les services nombreux et réguliers de ces compagnies italiennes, la fratrie Levante peut faire prospérer ses affaires, multipliant le nombre de compagnies maritimes représentées (*Lloyd Sabauda, Flotte Riunite, Cosulich line, Puglia, Aero Espresso Italiana*) et oeuvrant dans différentes agences sur le pourtour méditerranéen (Beyrouth, Tripoli, Lattaquié) dans des activités de représentation, de transit et d'assurance. S'il est difficile d'évaluer le montant exact de leurs affaires commerciales, en 1925, la maison Levante est le troisième plus gros chargeur d'Alexandrette en termes de fret, et cette situation reflète la bonne santé de la navigation italienne dans le port. En cette même année, en effet, les vapeurs italiens sont les premiers à la fois en nombre et en tonnage dans le port d'Alexandrette¹²⁵. Cette prééminence italienne, affirmée depuis 1924, se confirme les années suivantes, notamment parce que les marchands alépins trouvent en Italie un change favorable à leurs achats, que les exportations vers la France sont handicapées par la baisse du franc et que le *Lloyd Triestino* a le monopole du commerce extrêmement lucratif des oranges¹²⁶. À la fin de la décennie, le nombre de vapeurs italiens est légèrement inférieur au nombre de vapeurs britanniques, mais c'est toujours l'Italie qui domine en termes de tonnage, et la maison Levante profite largement de cette situation, en se situant toujours parmi les plus importants chargeurs de frets d'Alexandrette¹²⁷. Cela n'empêche pas les rivalités entre les transitaires dans une échelle petite comme Alexandrette où le marché reste relativement restreint. Ainsi, Luigi Levante attire l'attention des autorités italiennes sur le fait que le *Banco di Roma* est représenté à Alexandrette par la maison Belfante - Catoni, société britannique, qui représente également la Banque de Syrie et toutes sortes de société étrangères, et il se propose d'y substituer des intérêts italiens en confiant cette représentation à sa propre maison¹²⁸.

Pour les transitaires ottomans (devenus syriens) d'Alexandrette, les années 1920 sont également une époque de prospérité. Le rétablissement économique, mais aussi la nouvelle donne politique, avec l'instauration du mandat, leur ouvrent de nouvelles opportunités pour leurs affaires. Ce sont d'ailleurs, de manière incontournable, toujours les mêmes noms qui dominent le trafic maritime de la ville depuis l'avant-guerre et jusqu'à la fin des années 1920. Ainsi, à partir de 1925, les Boutros et les Makzoumé se trouvent toujours parmi les plus gros chargeurs d'Alexandrette. Pour ces derniers, la décennie qui s'ouvre est également favorable à davantage d'autonomie, notamment à l'égard des familles levantines dominant le commerce de la ville.

Cette autonomie croissante s'illustre par la trajectoire d'Émile Makzoumé, qui travaille pendant cinq années après la guerre pour la firme Belfante - Catoni, avant de s'en retirer, officiellement pour des raisons de santé, en 1926. Le début de ces années 1920 est pour lui l'occasion de monter un projet en partenariat avec la firme Belfante - Catoni : s'appuyant toujours sur les mêmes

¹²⁵ Messageries Maritimes, Rapport de l'agence d'Alexandrette, 1925.

¹²⁶ Messageries Maritimes, Rapport de l'agence d'Alexandrette, 1926.

¹²⁷ Messageries Maritimes, Rapports de l'agence d'Alexandrette, 1928 et 1929.

¹²⁸ AER, Vice-Consulat Alexandrette, b.7, vice-Consul à consul Alep, Alexandrette, 29 décembre 1925.

réseaux, il envisage de créer une maison de commerce sous la raison sociale Emile Makzoumé et Cie, avec la commandite de la maison Belfante et Catoni. L'idée principale, à l'origine, est de faire des affaires de banque : escompte, achat et vente de change sur Alep et sur l'Europe. Ce sont finalement les perspectives de développement de la culture du coton qui lui font imaginer de se lancer dans les transactions commerciales sur cet article et dans l'installation d'égraineuses à Alexandrette, dans le but de traiter par certains procédés spéciaux le coton, pour le rendre convenable pour les usines et le marché anglais. Il s'agirait alors de remonter à la source, en achetant le coton directement auprès du producteur, et de l'exporter pour leur propre compte. Cette entreprise, qui nécessiterait une mise de fonds importante, estimée à 10 000 £ sterling, serait à monter en partenariat avec *l'Anglo-Syrian Trading Company*, ou directement avec Mr. Littlehales¹²⁹.

Il est vraisemblable que cette maison de commerce n'a jamais vu le jour. Cependant, cela n'empêche pas Émile Makzoumé, après avoir travaillé pendant plusieurs années pour la maison Belfante et Catoni, de créer sa propre maison de commerce. Ainsi, en mai 1928, Émile Makzoumé fonde avec quatre associés la Société Générale d'Aconage, qui s'occupe d'opérations d'embarquement et de débarquement. La direction et la signature de cette société sont exclusivement confiées à E. Makzoumé¹³⁰. En 1929, les publicités qu'il produit attestent qu'il exerce l'activité d'agent et de courtier maritime, et qu'il représente diverses compagnies de navigation : parmi les plus connues, la Société de navigation à vapeur Daher, de Marseille, la *Deutsche Levante Linie* de Hambourg, *l'America-Levant Line Ltd* de Londres, ainsi qu'une société croate, une société russe, une société néerlandaise, une société bulgare, et différentes sociétés d'assurance. Au début des années 1930, il exerce aussi visiblement pour son propre compte des activités de négoce¹³¹.

De leur côté, les Boutros voient également un certain nombre d'opportunités s'offrir à eux avec l'installation et la consolidation du mandat français en Syrie. C'est tout d'abord le manque de moyens de chargement à l'arrivée de l'armée française qui leur est profitable. En effet, pour pallier la rareté des mahonnes en 1918, les Français font appel au matériel de la maison A. Boutros et Fils, qui possède le bois nécessaire à la construction de quatre mahonnes, pour être le consignataire à Alexandrette des navires de la Marine et du Transit Maritime¹³² et pour assurer dans des conditions satisfaisantes l'aconage militaire, moyennant une part de 20 % pour la compagnie¹³³. La maison Boutros est préférée à celle des Belfante et Catoni, non seulement à cause de la grande expérience d'Abdallah Boutros, mais également parce que la maison Belfante - Catoni ne sert que les intérêts

¹²⁹ Archives privées Erol Makzoumé, Projet de création d'une maison de commerce sous la raison sociale Emile Makzoumé et Cie avec la commandite de la maison Belfante et Catoni, sans date (vraisemblablement début des années 1920, 1921)

¹³⁰ Archives privées Erol Makzoumé, Société Générale d'Aconage, Alexandrette, 1er mai 1928.

¹³¹ Paul Jacquot, *Antioche, Centre de tourisme*, Comité de tourisme d'Antioche, 1931.

¹³² CADN, Fonds Beyrouth, 2^e versement, Services Techniques, 238, État-Major de la Division de Syrie, Renseignements sur Alexandrette, février 1920.

¹³³ Messageries Maritimes, Rapport de l'agence d'Alexandrette, 1921.

anglais. Par ailleurs, l'aide que peuvent apporter les deux fils d'Abdallah Boutros, Émile et Édouard, alors âgés de 24 et 27 ans, est précieuse. Outre le service de l'armée, qui n'est pas appelé à durer puisqu'à partir de 1923, c'est le service civil qui constitue à nouveau l'essentiel de l'activité, la maison Boutros est à même, après la guerre, de s'assurer à nouveau la représentation de plusieurs compagnies maritimes : la Compagnie française Fabre, la Compagnie roumaine de navigation, la compagnie nationale de Grèce, la Société maritime coloniale (au début des années 1930). Elle cumule les activités de transit, mais aussi d'assurance, de négoce, d'approvisionnement en pétrole et benzine. Au milieu des années 1920, leur fortune est évaluée par les autorités françaises à 100 000 francs, ce qui les place sur le même rang que la famille Levante¹³⁴.

Les années 1920 consolident donc à Alexandrette la puissance commerciale et financière tant de la notabilité levantine d'Alexandrette que de la notabilité autochtone. Phénomène amorcé dès la fin du XIX^e siècle avec la croissance des ports de l'Empire ottoman et l'ingérence économique européenne, qui tend à favoriser une notabilité chrétienne, le phénomène est accentué à partir des années 1920. Ces élites urbaines ottomanes, devenue syro-libanaises, consolident leurs liens familiaux et commerciaux avec la notabilité levantine d'Alexandrette, mais acquièrent également une certaine indépendance dans les affaires. Par ailleurs, ces notables ne se contentent plus d'exercer des activités liées au négoce : ils se lancent aussi dans la création de sociétés financières, foncières ou de type industriel, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres échelles du Levant¹³⁵. Ces transitaires, partenaires et concurrents, souvent alliés par mariage, s'unissent aussi pour promouvoir et défendre leurs intérêts dans des instances qui les représentent auprès des autorités mandataires françaises.

Les transitaires d'Alexandrette et la défense de leurs intérêts commerciaux face à la France mandataire dans les années 1920-1930

La représentation des intérêts des transitaires d'Alexandrette dans les instances politiques et commerciales locales à l'époque du mandat

Pour les commerçants et les transitaires d'Alexandrette, qui sont aussi les principaux notables de la ville, avoir du poids dans le domaine politique et assurer le développement de leurs affaires commerciales sont des préoccupations essentielles. Comme les notables de Beyrouth ou d'Alexandrie, ils continuent à jouer à travers les instances de représentation le rôle d'intermédiaires entre la

¹³⁴ CADN, Fonds Beyrouth, 2^e versement, Services Techniques, 238, État-Major de la Division de Syrie, Renseignements sur Alexandrette, février 1920.

¹³⁵ Carla Eddé, « La municipalité de Beyrouth (1920-1943) : un difficile équilibre entre héritage ottoman et contraintes mandataires », dans Nora Lafi (dir.), *Municipalités méditerranéennes : Les réformes urbaines ottomanes au miroir d'une histoire comparée (Moyen-Orient, Maghreb, Europe méridionale)*, Berlin, Klaus Schwarz Verlag, 2005, p. 257.

population locale et l'autorité étatique qu'ils avaient commencé à endosser à l'époque ottomane. Avant la Première Guerre mondiale, ils investissent les instances représentatives chargées de mener à bien la modernisation urbaine et assurent leurs intérêts par la détention de fonctions vice-consulaires. Après 1918, outre la reconnaissance des compétences et du réseau qu'offre le fait de détenir une fonction de représentation obtenue par une élection, participer aux instances politiques et commerciales locales permet toujours, dans le cadre mandataire, d'investir un lieu essentiel pour défendre leurs intérêts face aux autorités mandataires ou aux sociétés concessionnaires françaises. Ainsi, la municipalité d'Alexandrette est investie après la guerre par César Sayegh, producteur et exportateur, par Nicolas Philippi¹³⁶, puis Joseph Mahfoud, transitaire d'Alexandrette et partenaire commercial des Poche et des Marcopoli d'Alep¹³⁷. Pour les transitaires de la ville, avoir l'un des leurs à la tête de la municipalité de la ville est une garantie pour la défense de leurs intérêts corporatistes.

De même, la Chambre de commerce d'Alexandrette est un agent incontournable des négociations économiques avec les autorités mandataires. On trouve à sa tête, au début des années 1920, M. Nicoullaud, agent des Messageries maritimes, ensuite remplacé pour deux mandats successifs (réélu grâce au soutien de la maison Luigi Levante) par Émile Makzoumé, puis en 1930, par Émile Boutros. Parmi les membres de la chambre de commerce, on trouve tous les grands noms du négoce de la ville : Émile Boutros est vice-président (avant d'en devenir président), Alfredo Levante adjoint, et y siègent également César Sayegh, Joseph Catoni, Joseph Makzoumé et Nicolas Philippi. Cette instance représentative leur permet, à l'échelle locale, d'émettre des griefs, par le biais de pétitions ou des délégations adressées aux autorités mandataires pour faire pression, soit pour le développement des intérêts économiques de la ville, soit pour la défense de leurs intérêts lorsqu'ils sont menacés. Par ailleurs, les Levantins réinvestissent les vice-consulats de la ville après la Première Guerre mondiale : Joseph Catoni reprend celui de Grande-Bretagne, tandis que Luigi Levante récupère celui d'Italie, Edoardo puis son fils Alfredo Levante celui d'Espagne. La nouveauté vient de la percée de la notabilité locale d'Alexandrette qui, des charges drogmanales qu'elle exerçait à l'époque ottomane, parvient à prendre des responsabilités vice-consulaires. C'est le cas par exemple d'Émile Makzoumé, nommé agent consulaire d'Allemagne à Alexandrette en 1928 puis agent consulaire d'Autriche en 1929, pour y défendre les intérêts maritimes et commerciaux des deux puissances¹³⁸.

¹³⁶ Entretien avec Toni Philippi, 2 avril 2014. D'une famille grecque orthodoxe, probablement originaire de Macédoine, les Philippi se sont installés à Alexandrette au XVIII^e siècle pour faire du commerce. Nicolas Philippi, avait un frère, Antoine Philippi, également membre du conseil municipal de la ville. Les deux frères détenteurs d'une maison de commerce du nom de Philippi Frères ont opté pour la nationalité syrienne en 1939. Antoine Philippi a quitté Alexandrette et a été chargé par les Français de la distribution des denrées alimentaires à Alep pendant la Seconde Guerre mondiale, avant de s'installer au Liban.

¹³⁷ Archives Poche-Marcopoli, FM /V / L / T/5505, V. Marcopoli à J.Mahfoud, Alep, 21 avril 1914.

¹³⁸ NA, FO 371/E4179/679/89/13804, Austrian Consular Agency, Alexandrette, « Appointment of Mr E. Makzoume » ; consul Monck-Masson, « Establishment of Austrian Consular Agency at Alexandretta », Alep, 23 août 1929.

La défense et la promotion des intérêts des commerçants d'Alexandrette

Il est évident que le développement du port devait atteindre les droits et privilèges des acconiers et transitaires, et que, fatalement, un jour, il les fera disparaître, c'est la lutte du taxi automobile contre le fiacre à chevaux¹³⁹.

Si les transitaires d'Alexandrette bénéficient des grands travaux du port et de la ville, et de la reprise économique des années 1920, leurs relations avec les autorités mandataires et avec les sociétés concessionnaires ne sont pas toujours dépourvues de tensions. Trois campagnes de mobilisation des grands notables transitaires d'Alexandrette dans les années 1920-1930 témoignent de leur implication dans la défense des intérêts économiques de la ville et de leurs entreprises : contre la Société du Port d'Alexandrette, en faveur du maintien d'Alexandrette comme capitale administrative du *sandjak* et pour la promotion d'un pipe-line venant d'Irak et débouchant à Alexandrette. Sur toutes ces thématiques, leur poids économique, mais aussi leurs leviers d'actions (instances politiques et économiques, presse), permettent aux notables d'Alexandrette de faire entendre leurs revendications.

Comme dans d'autres villes portuaires du Levant où les sociétés concessionnaires, qui bénéficient d'exonérations fiscales et d'autres privilèges, concentrent les critiques pour leur politique tarifaire ou la mauvaise qualité de leurs prestations¹⁴⁰, la Société du Port d'Alexandrette (ou Société Française d'Entreprises) est, dès le milieu des années 1920, la cible répétée des transitaires de la ville. Dirigée de Beyrouth pendant les pourparlers au sujet de la mise en exploitation du port, elle rend visite aux transitaires-acconiers et fait miroiter à leurs yeux les avantages du port, obtenant qu'ils diminuent leurs tarifs à l'importation de 6 francs par tonne, de manière à ce que le port puisse à son tour percevoir cette somme afin de subsister. Les acconiers d'Alexandrette (qui sont aussi les transitaires) acceptent, dans l'espoir de se voir reconnaître par le Haut-Commissariat une sorte de monopole sur les opérations d'aconage, très rémunératrices. Or à partir de sa mise en service, la Société du Port prélève ces 6 francs non seulement sur les importations, mais également sur les exportations, en dépit des accords et malgré les réclamations des transitaires. La société passe ensuite un contrat avec l'un des acconiers d'Alexandrette, à qui elle accorde des avantages et des facilités, et parvient à en retirer des bénéfices importants, tout en privant les autres acconiers d'une partie de leur activité, en attendant d'être elle-même capable de mener des opérations d'aconage. Comprenant que la survie de leur activité est en jeu, les négociants et transitaires d'Alexandrette font part de leur mécontentement au général Weygand en 1924, critiquant la mauvaise gestion et l'incompétence de l'administration portuaire, les délais mis pour réaliser l'agrandissement du port, l'accaparement de l'aconage et donc du trafic d'Alexandrette. Les reproches faits par les négociants d'Alexandrette sont en partie exacts : le

¹³⁹ MAE, 50CPCOM, 272, Société Française d'Entreprises à MAE, Paris, 17 juillet 1925.

¹⁴⁰ Carla Eddé, *Beyrouth, op. cit.*, p. 178.

manque de magasins et une manipulation défectueuse ont été la cause de nombreuses détériorations des marchandises depuis la réouverture du port. Mais la cause essentielle de ces réclamations concerne bien la menace que constitue pour les commerçants la possibilité de voir s'établir dans les affaires de transit et d'aconage le concurrent redoutable qu'est la Société du port d'Alexandrette. On retrouve parmi les signataires de la lettre adressée au général Weygand les grands noms de la vie commerciale d'Alexandrette : Belfante, Boutros, Levante, Makzoumé, Sayegh. En outre, la « population d'Alexandrette » finit par nommer pour défendre ses droits une commission, dans laquelle siègent César Sayegh, Émile Boutros, Joseph et Émile Makzoumé¹⁴¹. De son côté, la firme Belfante et Catoni prend l'initiative d'écrire une réclamation au Haut-Commissariat au sujet des droits demandés par la Société du Port d'Alexandrette. Cette dernière se met en effet à exiger une taxe de manutention nouvelle de quatre piastres par tonnes sur le charbon, qui n'existe pas dans les tarifs officiels du port et qui n'est perçue ni par le port de Beyrouth, ni par la Société Gruemlat en charge de Tripoli¹⁴². Les Britanniques apprécient peu la politique tarifaire de la Société française d'entreprises qui finit par exercer une sorte de monopole sur le chargement et le déchargement des marchandises, au détriment des intérêts britanniques. Pour ces derniers, la question des tarifs n'est en effet que l'habillage d'une mainmise monopolistique déguisée, qui se fait au détriment des transitaires¹⁴³.

Les relations entre les deux parties ne s'améliorent pas puisqu'en 1930, les négociants transitaires d'Alexandrette protestent contre les taxes élevées du Port d'Alexandrette, qui détournent une partie du trafic au profit des ports de Tripoli et de Lattaquié. Si la loi ottomane sur les chambres de commerce et d'industrie, à laquelle doit encore se soumettre la Société du Port, prévoit qu'aucun droit de port ni aucune taxe de manutention ne peut être appliqué sans un accord préalable avec la Chambre de commerce, la société qui exploite le port n'a guère tenu compte de cette obligation. Les commerçants de la ville intentent donc une action judiciaire contre la Société du port, recrutant un avocat d'Alep pour défendre leur cause. Les membres de la chambre de commerce (Boutros, Levante, Sayegh, Catoni, Makzoumé) et les principaux transitaires intéressés sont à nouveau signataires de cette requête. L'année suivante, le président de la Chambre de commerce d'Alexandrette (É. Makzoumé) sollicite à nouveau la réduction des taxes perçues par la Société du Port d'Alexandrette. En effet, les droits perçus y sont plus élevés que dans les autres ports sous mandat (Tripoli et Beyrouth), notamment pour les matériaux de construction et les céréales, qui varient respectivement dans une proportion de un à huit et de un à sept. En outre, la Société du port, qui a fini par obtenir la plus grande part des opérations de manutentions, perçoit 67,50 piastres syriennes par tonne alors que, selon les

¹⁴¹ CADN, Fonds Beyrouth, Cabinet Politique, 861, Rapport du Lieutenant Brun, officier du SR d'Alexandrette, « Étude sur le différend entre la Société du Port et les négociants d'Alexandrette », Alexandrette, 10 juillet 1924.

¹⁴² CADN, Fonds Beyrouth, Cabinet Politique, 861, Lettre de Belfante et Catoni au Haut-Commissaire, au sujet des droits supplémentaires demandés par la Société du Port, Alexandrette, 24 septembre 1924.

¹⁴³ NA, FO 371/E 366/E702/366/8913803, « Port Monopoly : attitude of HMG : position under the mandate for Syria », 1929, Consul général Satow au FO, Beyrouth, 22 janvier 1929.

commerçants, cette opération ne coûte que la moitié de ce prix.¹⁴⁴ La presse du *sandjak* s’empare alors de l’affaire, reprenant mot pour mot les arguments des transitaires, et fait de la Société du port l’incarnation des intérêts français en Syrie qui s’exercent au détriment des intérêts locaux syriens. La critique du « despotisme, de l’intransigeance, de l’opiniâtreté et du caractère irrévocable des résolutions de cette société » prend une tonalité clairement nationaliste¹⁴⁵. La Société du Port d’Alexandrette n’est pas la seule société concessionnaire dans le viseur des négociants d’Alexandrette : les tarifs pratiqués par les chemins de fer syriens sont aussi un élément d’exacerbation de la concurrence entre les ports de la côte syro-libanaise et sont vivement critiqués par la population commerçante d’Alexandrette. Les Chemins de fer de Syrie pratiquent des tarifs inégaux sur les frais de transport qui tendent à favoriser Tripoli au détriment d’Alexandrette, drainant vers le port libanais les céréales irakiennes. Pour la chambre de commerce d’Alexandrette, qui défend les intérêts de ses transitaires (A. Boutros, A. Levante, G. Levante, Belfante et Catoni Ltd, J. Makzoumé, É. Makzoumé, etc...), une requête s’impose pour rééquilibrer la balance en faveur de leur ville et de leurs intérêts¹⁴⁶.

Le deuxième combat des négociants concerne la question du statut d’autonomie du *sandjak* d’Alexandrette en 1924-1926 puis celui de la ville d’Alexandrette comme capitale du *sandjak*, en débat au début des années 1930. En juin 1924, le haut-commissariat annonce la création de l’Union syrienne, fusionnant les gouvernements d’Alep et de Damas. Le *sandjak* d’Alexandrette rejoint le nouvel État syrien mais demeure indépendant de l’État d’Alep¹⁴⁷. La question des relations entre Alexandrette, Alep et le reste de la Syrie touche alors à l’identité nationale (arabe syrienne)¹⁴⁸, mais a aussi des répercussions sur les milieux d’affaires des deux grandes villes commerciales du nord. Les principaux notables d’Alexandrette voient dans l’autonomie du *sandjak*, notamment à l’égard d’Alep, le gage du développement économique de la région¹⁴⁹. César Sayegh, président de la municipalité d’Alexandrette, réclame dès 1922 un élargissement de l’autonomie dont jouit le *sandjak* d’Alexandrette. La chambre de commerce de la ville refuse l’établissement d’une douane turque en territoire d’Alexandrette, entrave à la réalisation d’une zone franche dans une ville où tout le monde vit du commerce. N. Philippi, son successeur à la tête de la municipalité, s’adresse avec l’appui de la Chambre de commerce en 1926 au délégué du Haut-Commissaire pour maintenir l’autonomie administrative, politique et financière, et réclamer à nouveau qu’elle soit approfondie sous la forme de

¹⁴⁴ CADN, Fonds Beyrouth, Cabinet Politique, 861, « Sur le port d’Alexandrette », Haut-Commissaire au Conseiller du Haut-Commissaire à Damas, Beyrouth, 13 juin 1931.

¹⁴⁵ CADN, Fonds Beyrouth, Cabinet Politique, 708, Article du journal *El-Liwa* sur la Société du Port dénommée : Société franco-syrienne, 22 juillet 1936.

¹⁴⁶ CADN, Fonds Beyrouth, 2^e versement, Services Techniques, 231, Djemil Mardam Bey, requête adressée par la Chambre de commerce d’Alexandrette relative à la différence du taux de transport, Damas, 10 mai 1937.

¹⁴⁷ Philip Khoury, *Syria and the French Mandate*, op. cit., p. 138.

¹⁴⁸ Les Alépinois favorables à la constitution d’une nation arabe syrienne craignent qu’une autonomie ne soit le prélude à un rattachement à la Turquie, puisque certains membres du conseil représentatif du *sandjak* sont favorables aux visées turques sur la région. Voir chapitre 6.

¹⁴⁹ CADN, Fonds Beyrouth, Cabinet Politique, 414, Haut-Commissariat à Beyrouth, au sujet de la motion autonomiste, Beyrouth, 21 février 1928.

la création d'une zone franche¹⁵⁰. Les intérêts commerciaux des notables d'Alexandrette sont à nouveau menacés au début des années 1930, lorsqu'il est envisagé de transférer la capitale administrative du *sandjak* à Antioche. Or toutes les administrations se concentrent à Alexandrette, de même que les intérêts économiques, car c'est, de longue date, la ville où sont le mieux implantés les intérêts européens. Antioche est par ailleurs à la fois supérieure en nombre d'habitants et plus politisée qu'Alexandrette.

Au début des années 1930, des bruits circulent sur le transfert du chef-lieu du *sandjak* à Antioche, ce qui conduit les principaux notables d'Alexandrette à se présenter comme « délégués » de la population de la ville pour militer en faveur du maintien de son statut. Dans cette délégation, apparaissent, entre autres, Nicolas Philippi, transitaire et président de la municipalité et Joseph Makzoumé (frère d'Émile Makzoumé), représentant la maison Catoni. Ils sont appuyés dans leur démarche par les commerçants d'Alep. Leur argumentation sur cette question d'ordre politique repose sur l'histoire, sur le rôle que tiennent les (vice-)consuls (à savoir, souvent eux-mêmes) de la ville dans les relations avec le Haut-Commissariat, mais surtout sur l'importance des intérêts commerciaux (port, tête de voie ferrée, développement économique de la ville) et stratégiques (visées turques sur la région) que la ville concentre¹⁵¹. Alors que la crise économique commence à gagner la ville, un départ de l'administration française vers Antioche serait une catastrophe économique, en particulier pour ses commerçants qui vivent des activités de transit et qui ont investi en ville dans un important patrimoine immobilier : ce sont autant d'immeubles qui risquent de devenir vacants, une baisse des loyers et une dépréciation de la propriété à prévoir, une clientèle qui va s'évanouir¹⁵².

Enfin, la chambre de commerce d'Alexandrette est également un acteur essentiel de la promotion des intérêts économiques de la ville. En 1929, les Britanniques envisagent de faire d'Alexandrette l'aboutissement d'un pipe-line venant de Mossoul. Depuis 1926 et le « retour » de Mossoul aux mains des Britanniques en effet, l'amélioration des communications entre l'Irak et Alexandrette est à l'étude dans les milieux britanniques. Les marchands de Tabriz et d'Irak, qui trouvent trop longue et coûteuse la route vers l'Europe et les États-Unis passant par le Golfe, s'adressent aux autorités britanniques pour leur demander une enquête sur les liaisons possibles avec Alexandrette. À partir de 1927, des transports motorisés se mettent en place entre Mossoul et Alep. Dans le même temps, des marchands mossouliotes demandent l'extension de cette voie vers la

¹⁵⁰ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, 414, le président de la municipalité d'Alexandrette, M. Philippi, à M. le délégué du Haut-Commissaire, au sujet de la formation de l'unité syrienne, Alexandrette, sans date (1926).

¹⁵¹ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, 545, Résumé de la requête des délégués d'Alexandrette appuyés dans leur démarche par les commerçants d'Alep, 25 janvier 1930.

¹⁵² CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, 545, Requête des délégués d'Alexandrette pour le maintien du chef lieu du sandjak à Alexandrette, 29 janvier 1930.

Syrie¹⁵³. En 1928, les autorités britanniques s'interrogent sur l'opportunité de privilégier Alexandrette sur Beyrouth afin de soutenir le commerce irakien et iranien. S'appuyant sur les liens historiques entre Alexandrette, Alep et leur arrière-pays, ainsi que sur les difficultés des deux villes à assurer leur survie économique depuis la création des frontières, É. Makzoumé voit dans la création d'un pipe-line doublé d'une voie ferrée reliant Alexandrette et Alep à Mossoul, une opportunité de développement économique pour la ville. Il s'emploie auprès des autorités mandataires britanniques et françaises pour appuyer sa réalisation. La presse locale peut alors remercier le président de la chambre de commerce pour le « zèle, l'activité et le dévouement » qu'il déploie pour la sauvegarde des intérêts économiques de la ville.¹⁵⁴

Identités levantines et vice-consulaires à l'heure du mandat : le renforcement des relations entre la notabilité levantine et la notabilité syrienne d'Alexandrette.

L'ancrage local et régional de la communauté levantine d'Alexandrette

- Un établissement durable dans les ports du Levant

Les familles levantines d'Alexandrette connaissent dans l'entre-deux-guerres un enracinement durable dans le Levant, à la fois à Alexandrette et les cités portuaires méditerranéennes dans lesquelles certains membres de ces familles s'installent durablement pour y exercer leurs activités commerciales. Cet ancrage s'illustre notamment par des investissements immobiliers importants, qui peuvent constituer des placements intéressants à une période où ces villes portuaires connaissent un développement économique fulgurant. Ces placements faits par la deuxième et la troisième génération de Levantins dans l'entre-deux-guerre viennent consolider les patrimoines déjà initiés avant le conflit par la première génération installée dans l'Empire. Outre l'estimation de leur fortune à la sortie de la guerre, effectuée par les autorités françaises, qui indiquent des patrimoines allant de 100 000 à 300 000 francs, l'ancrage urbain de certaines de ces familles permet de mesurer l'importance qu'elles ont acquise à Alexandrette.

La famille Catoni illustre la poursuite de cette entreprise d'investissement immobilier sur plusieurs générations. En 1920, la première génération a déjà acquis dans la ville et dans les environs un nombre considérable de terrains. En partage, Théodore Belfante et Augustin Catoni possèdent un terrain dans le quartier Hamidié, un terrain à Kara-Agach, un magasin à Aktchahi, tandis que plusieurs terrains, maisons, magasins, cafés à Hamidié, Yeni Chehir, Kara Agatch et Narghizlik appartiennent

¹⁵³ NA, FO 371/E4641/176/6513037, « Transport and shipping facilities as compared with Beirut », Department of Overseas Trade, 6 juillet 1928.

¹⁵⁴ Archives privées Erol Makzoumé, *L'Echo d'Alexandrette*, 31 août 1929.

en propre à Augustin Catoni¹⁵⁵. À la succession d'Augustin Catoni et de Théodore Belfante, au début des années 1920, ces propriétés sont partagées entre leurs héritiers, mais n'avons pas d'estimation financière de ce patrimoine¹⁵⁶. Cependant, en 1932, les propriétés d'Alexandrette appartenant à Joseph Catoni et Marie Tattarachi, provenant de la succession de leur père, Augustin Catoni, sont les suivantes : la maison paternelle avec toutes ses dépendances estimée à 4 000 livres turques or, l'immeuble dit Simon Catoni (leur oncle) avec toutes ses dépendances (3 500 livres turques or), le grand jardin (1 000 livres turques or), les $\frac{3}{4}$ d'un magasin en association avec un partenaire (150 livres turques or), un terrain rue Beauregard (200 livres turques-or), $\frac{1}{5}$ ^e d'un terrain rue Hamidié (120 livres turques or), une maison à Narghizlik (300 livres turques or)¹⁵⁷. Il est vraisemblable que cet inventaire ne comprend pas toutes les propriétés immobilières de la famille Catoni, car un autre inventaire datant de l'entre-deux-guerres et regroupant les propriétés de tous les héritiers d'Augustin Catoni et de Théodore Belfante estime les biens immobiliers à 670 000 francs. Une partie de ces biens immobiliers est mise en location et apporte des revenus non négligeables aux héritiers¹⁵⁸. Joseph Catoni continue d'acquérir des biens immobiliers en propre, non seulement à Alexandrette, mais également à Mersine. Les héritiers Belfante et Catoni détiennent vraisemblablement, au milieu des années 1930, une fortune immobilière assez considérable. En effet, alors que les Poche tentent, au milieu de la même décennie, de vendre pour le compte des Marcopoli un terrain à Alexandrette, Justin Charaoui, l'un des grands transitaires de la ville, s'en porte acquéreur à un prix inférieur à ce qui est demandé, attestant qu'à cause de la crise économique et de la concurrence faite par Lattaquié et les ports libanais, peu de personnes à Alexandrette ont des moyens suffisants pour leur permettre d'immobiliser quelques centaines de livres turques or, pour l'achat d'un terrain¹⁵⁹.

- Mariages et sociabilités à Alexandrette

L'après-guerre est aussi un moment d'enracinement accru dans la société locale, à la fois par l'engagement des Levantins dans des instances susceptibles de défendre leurs intérêts commerciaux, et par la consolidation d'un réseau de sociabilité en formation depuis la fin du XIX^e siècle.

Si les Levantins de la première génération se sont mariés entre eux ou à d'autres Levantins de familles commerçantes exerçant des fonctions consulaires, les générations suivantes se mêlent

¹⁵⁵ CADN, Fonds Beyrouth, 2^e versement, Services techniques, 237, le Lt-Colonel Cloucard, Conseiller administratif du sandjak autonome d'Alexandrette à Monsieur le Général Gouraud, Haut-Commissaire de la République française en Syrie et en Cilicie, Alexandrette, 19 août 1920.

¹⁵⁶ Le partage se fait selon la loi turque, et aucune indication sur l'estimation de ces biens fonciers n'est présente dans le dossier de succession détenu par les *National Archives*.

¹⁵⁷ Archives privées Beard, « Propriétés appartenant à Joseph Catoni et Marie Tattarachi, née Catoni, provenant de la succession A. Catoni leur père à Alexandrette », 6 décembre 1932, Alexandrette. Il faut noter que la livre turque or demeure en pratique la monnaie étalon des valeurs et l'instrument de l'épargne, voir Nadine Méouchy et Peter Sluglett (dir.), *France, Syrie, Liban, op.cit.*, p. 399.

¹⁵⁸ Archives privées Beard, « Propriétés », sans date.

¹⁵⁹ Archives Poche-Marcopoli, FM / P / P / P/9089, J. Charaoui à M. Poche, Alexandrette, 30 janvier 1934.

davantage à la notabilité locale à laquelle elles sont liées à la fois par des liens commerciaux et par leurs activités consulaires depuis les dernières décennies de l'Empire ottoman. Les relations professionnelles se trouvent alors consolidées par des liens du sang à partir de la troisième génération. Ainsi, Alfredo Levante, fils d'Edoardo Levante et de Sylvia Zipcy (elle-même fille d'Éveline Molinari, importante famille italienne originaire de Lombardie, et installée entre Smyrne et Alep, et de Jacob Zipcy, directeur de la Régie des Tabacs), épouse Paulette Makzoumé, tissant les premiers liens entre les familles de la ville et la notabilité chrétienne d'origine ottomane devenue syrienne. Émile Boutros, fils d'Abdallah Boutros, épouse Yvonne Sayegh, confortant des liens professionnels bien établis au sein de la notabilité ottomane locale depuis la fin du XIX^e siècle. À la génération suivante, les alliances matrimoniales entre les Levantins d'origine européenne et la notabilité ottomane (devenue syrienne ou libanaise) d'Alexandrette se renforcent : Ernest Boutros, fils d'Émile Boutros, épouse Marie-Pia Levante, fille d'Alfredo Levante. Les liens des familles à la fois levantines et d'origine ottomane d'Alexandrette sont aussi renforcés avec les familles levantines méditerranéennes, tissant un réseau d'alliances à plus large échelle. Ainsi, Émile Makzoumé épouse Éveline (dite Lila) Falanga, membre d'une famille maltaise naturalisée britannique, dont le père était employé à la Banque ottomane ; à la génération suivante, leur fils, Antoine Makzoumé, épouse Elena Girardi, fille d'une des plus grandes familles italiennes d'Alep, qui entretient des relations avec Alexandrette où elle possède des propriétés ; Enrico Levante épouse Rosy Rickards, fille d'un important commerçant levantin de Mersine. Si ces mariages quittent les limites étroites du monde levantin pour intégrer la notabilité autochtone, ils ne dépassent pas les limites confessionnelles du christianisme. En effet, si la pratique de rites différents – latin (Levante), maronite (Boutros) ou orthodoxe (Sayegh) – peut engendrer des mariages « mixtes », ces derniers ne sortent pas du cadre religieux chrétien. Sans que le critère confessionnel suffise à définir une appartenance commune, il trace l'horizon de la paroisse et des activités qui y sont liées comme des lieux de sociabilité importants. Par exemple, dans les années 1920, les retraites de carême prêchées à la paroisse latine d'Alexandrette sont un moment fort de la sociabilité féminine de la notabilité levantine et syrienne de la ville.

Cette notabilité entretient également son prestige social et ses relations par l'organisation d'activités mondaines et la participation à un certain nombre de clubs, comme on en retrouve dans les autres cités méditerranéennes à la même époque. La fréquentation de ces lieux de sociabilité dessine un sentiment d'appartenance commune au sein d'une notabilité restreinte. À Alexandrette, les notables de la ville fondent à partir de 1922 un comité de bienfaisance pour venir en aide aux Arméniens réfugiés de Cilicie qui se pressent en nombre à Alexandrette¹⁶⁰. Il devient plus largement chargé de venir en aide aux personnes nécessiteuses de la ville, sans distinction de race, ni de religion. Son président d'honneur est Joseph Catoni, ses vice-présidents César Sayegh et Nicolas Philippi, son

¹⁶⁰ SHAT, 4H108, BR n°9, Alep, 11 janvier 1922.

trésorier, Émile Boutros.¹⁶¹ Les dîners et réceptions qu'organise la notabilité d'Alexandrette¹⁶², la sociabilité estivale dans les lieux de villégiatures proches d'Alexandrette que sont Saouk-Olouk et Narghizlik où la bonne société possède des propriétés, consolident également les relations de ce monde étroit des notables urbains. Enfin, essaimant dans les autres échelles du Levant, ces derniers intègrent également de nouvelles structures de sociabilité, manière d'afficher leur statut social et de consolider leur réseau : ainsi en 1931, le *Rotary Club* du Caire fonde une filiale à Beyrouth, dont Augustin Joseph Catoni devient à la fois le gouverneur de district et le représentant au sein du conseil central du Rotary International.

Entre ancrage local et rapport aux autorités nationales : la communauté italienne d'Alexandrette sous le fascisme.

- Les priorités de l'action italienne à Alexandrette : la continuité avec l'époque libérale

Le principal agent de la propagande italienne est l'agent consulaire d'Italie à Alexandrette, M. Luigi Levante, dont l'action s'exerce surtout par l'intermédiaire d'une communauté de Carmes italiens dirigés par le Père Joseph d'Arpino, à Alexandrette, très remuante et très agissante. Ces religieux, pourvus de fonds importants, s'efforcent de faire du prosélytisme et de développer le rite latin romanophile au détriment des autres rites orientaux francophiles¹⁶³.

Après la prise du pouvoir par Mussolini en Italie en 1922, la politique étrangère du fascisme, si elle s'affiche comme « révisionniste » et fondamentalement nationaliste, ne remet pas en question les grandes priorités de l'Italie en Méditerranée. Il y a à cela plusieurs explications. Le corps diplomatique et consulaire, tout d'abord, reste pratiquement inchangé jusque dans la deuxième moitié des années 1920 et il n'a pas été formé par la période fasciste. Son personnel, à commencer par S. Contarini, secrétaire général aux Affaires étrangères jusqu'en 1926, comme ses pratiques, sont donc héritées de la période libérale. Il faut attendre les années 1927-1929 pour que se mette en place une fascisation du personnel diplomatique et une réorganisation de la carrière qui modifient en particulier le personnel consulaire italien à l'étranger¹⁶⁴. La politique révisionniste de l'Italie reste prudente au début des années 1920 : Mussolini a peu de respect envers la nouvelle Société des Nations et accueille avec déception le mandat français sur la Syrie pour lequel elle met son veto. Le groupe parlementaire fasciste vote une motion concernant les questions de Méditerranée orientale remettant en question les

¹⁶¹ CADN, vice-consulat Alexandrette, 18, Alexandrette, délégué adjoint du Haut-Commissaire pour le sandjak d'Alexandrette, 12 mars 1927

¹⁶² Archives privées Erol Makzoum.

¹⁶³ MAE, 50PCOM, 268, Note remise par M. Delenda au sujet de la communauté des Carmes d'Alexandrette, septembre 1925.

¹⁶⁴ Fabio Grassi Orsini, « La diplomazia », dans Del Boca (*a cura di*), *Il Regime Fascista. Storia e storiografia*, Roma, Editori Laterza, 1995, p. 281.

mandats en Orient¹⁶⁵. Cependant, les expressions des ambitions territoriales italiennes en Syrie visant à remplacer la présence mandataire française par une tutelle italienne n'apparaissent pas dans la correspondance consulaire avant les années 1930¹⁶⁶. L'Italie demande à la France d'accorder à ses ressortissants les mêmes droits que ceux obtenus par les Britanniques en Palestine, et ajoute des demandes sur l'immigration italienne au Levant, des garanties sur l'ouverture d'écoles italiennes et des tarifs douaniers spéciaux que Poincaré refuse¹⁶⁷. En 1923, les gouvernements français et italiens s'accordent sur l'application du mandat syrien et un accord vient consacrer les relations entre les deux puissances au Levant : l'article 1 garantit à tous les États membres de la SDN l'égalité économique, commerciale et fiscale en Syrie et au Liban ; l'article 2 prévoit que les étrangers résidant en Syrie gardent leur nationalité ; l'article 3 permet aux entreprises italiennes de participer à des travaux publics ; dans l'article 5, l'Italie se voit autorisée à ouvrir de nouvelles écoles et à y recevoir des élèves d'autres nationalités ; enfin, l'article 7 assure la franchise douanière pour les œuvres italiennes. Les consuls italiens se réinstallent à Beyrouth, Damas, Alep et Tripoli en 1919. Au Levant, les acteurs et les prétentions de la diplomatie fasciste empruntent donc globalement les chemins hérités de l'époque ottomane.

À Alexandrette, la fin de la Grande Guerre voit la famille Levante reprendre les responsabilités vice-consulaires qu'elle exerçait avant la guerre. Le chevalier Luigi Levante (né en 1867) est chargé du vice-consulat jusqu'en 1927 et occupe à partir de 1922 le vice-consulat d'Espagne, ce qui ne l'empêche pas de défendre avec une ardeur toute particulière les intérêts italiens. Si l'intensification des relations commerciales entre le Levant et l'Italie constitue un élément de continuité avec l'Italie d'avant-guerre, ce sont surtout les intérêts culturels italiens que les différents acteurs à l'échelle nationale et locale s'efforcent de défendre à Alexandrette. Le régime fasciste voit en effet dans les écoles italiennes et dans la défense des intérêts religieux des Carmes d'Alexandrette les deux bastions de sa présence dans la ville. Les Italiens de l'étranger constituent une préoccupation majeure de l'époque mussolinienne : il s'agit de consolider dans les communautés émigrées le sentiment d'appartenance à une *italianità* commune, transmettant par la presse, l'école et toutes sortes d'associations culturelles l'amour de la langue italienne et de la mère-patrie¹⁶⁸. Dès novembre 1922, Mussolini souligne l'importance de lancer une campagne de promotion du rôle des Italiens de l'étranger et d'éducation politique des nouvelles générations.¹⁶⁹

¹⁶⁵ Anne-Lucie Chaigne-Oudin, *La France et les rivalités occidentales au Levant, 1918-1939*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 89.

¹⁶⁶ AER, Affari Politici, 5, Il R. Console Generale (Attilio de Cicco) à MAE, « Espansione italiana in Siria », Beyrouth, 8 novembre 1933.

¹⁶⁷ Anne-Lucie Chaigne-Oudin, *La France*, op. cit., p. 91.

¹⁶⁸ Voir par exemple pour l'Égypte : Marta Petricioli, *Oltre il Mito. L'Egitto degli Italiani (1917-1947)*, Milan, Bruno Mondadori, 2007, p. 215.

¹⁶⁹ Matteo Pretelli, *Il Fascismo e gli Italiani all'Estero*, Bologne, CLUEB, 2010, p. 29.

Les relations conflictuelles d'avant-guerre entre la France et la communauté des Carmes, désormais uniquement composée d'Italiens et passée sous protection italienne, pèsent sur la vie de la communauté catholique de la ville durant toute l'entre-deux-guerres, et en particulier jusqu'en 1927. Les Carmes italiens semblent vouloir, aux yeux des autorités françaises, exercer une mainmise sur les fidèles catholiques de la ville depuis 1911, date à laquelle la France a renoncé à la protection de la mission et de l'église paroissiale d'Alexandrette. En 1921, l'arrivée à Alexandrette d'un aumônier militaire et la mise à disposition par les Frères des Écoles chrétiennes de leur chapelle pour les catholiques français pratiquants alimentent la concurrence autour des fidèles latins. Les offices religieux y sont célébrés pour ces derniers et les honneurs liturgiques sont rendus au plus haut représentant de la puissance mandataire. Le zèle de l'aumônier militaire, l'abbé Mascle, fait de l'ombre à la mission carme, dont le supérieur (qui avait obtenu la protection italienne avant-guerre) s'entremet auprès du délégué apostolique, Mgr Giannini, pour obtenir en 1925 le départ de l'aumônier militaire, en vain. Les oppositions se cristallisent pendant les temps forts de la vie paroissiale et de la vie politique locale, qui font de l'attachement à un clocher un attachement national : le mariage entre Norah Catoni, fille de Joseph Catoni, et M. Demorgny, fonctionnaire français de l'administration des douanes ; la retraite de carême, prêchée par l'aumônier militaire dans la chapelle des sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition ; et la question récurrente des honneurs liturgiques.

Le premier incident concerne le mariage entre Norah Catoni et M. Demorgny, célébré en 1925 par l'aumônier militaire dans la chapelle des Frères des Écoles Chrétiennes d'Alexandrette. Dans la mesure où M. Demorgny n'est pas militaire, il ne dépend pas juridiquement de l'aumônier militaire, mais de la paroisse latine de la ville tenue par les Carmes. Ce mariage remet donc en question le pouvoir de l'église paroissiale des Carmes sur les ouailles catholiques de la ville, et voit à nouveau se manifester l'opposition du délégué apostolique, Mgr Giannini¹⁷⁰. Le conflit de juridiction se reproduit lors de l'accrochage entre le curé de la paroisse latine d'Alexandrette, le père Benedetto, Carme de nationalité italienne, et les sœurs françaises de Saint Joseph de l'Apparition, hébergeant la retraite de carême prêchée par le père Mascle en 1926. Les Carmes contestent à l'abbé le droit de prêcher dans la chapelle des sœurs en invoquant les instructions du Délégué Apostolique, Mgr Giannini, qui ne permettent pas de prêcher de retraite dans leur chapelle. Les retraitantes font appel au délégué-adjoint du Haut-Commissaire, voyant dans cette interdiction une entrave à leurs devoirs religieux, et surtout une humiliation imposée par le Vatican à cause de leur nationalité française. Ce qui est un banal conflit de clocher est donc immédiatement lu par les religieuses et les paroissiennes comme une question nationale. Il faut noter à cet égard que le différend ne concerne pas seulement des femmes d'officiers ou de commerçants françaises, mais également des notables locales, qui, comme Madame Émile Makzoumé, catholique de nationalité syrienne (donc sous la juridiction religieuse des Carmes),

¹⁷⁰ Carmes, 393/f, De matrimonio aliquo 1924-1925, « Paroecia Latina missionis Carmelitarum Excalceatorum » au Délégué Apostolique à Beyrouth, Alexandrette, 13 novembre 1925.

prennent fait et cause contre la communauté des Carmes italiens¹⁷¹. Une mission est donc envoyée par les autorités françaises pour examiner le différend entre la paroisse latine et les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition. Ces questions qui sont d'ordre paroissial sont vues comme d'ordre national car les Carmes se font à diverses reprises les champions de la défense de l'italianité. Ainsi, à l'occasion d'une messe célébrée en 1931 à la mémoire d'Edoardo Levante, ex-consul italien de la ville, les Carmes délogent une partie de l'assemblée pour installer une chaise spéciale à la femme du vice-consul d'Italie, au milieu de l'allée centrale et devant le catafalque¹⁷². La question des honneurs liturgiques surtout, rendus à l'Italie depuis le passage de la communauté des Carmes et de la paroisse latine sous protection italienne, blesse les prétentions protectrices des Français au Levant. À la suite des démarches faites par le délégué-adjoint du Haut-Commissaire pour le *sandjak* d'Alexandrette auprès de Mgr Giannini, le Vatican prend finalement la décision de ne plus rendre les honneurs au Consul d'Italie, qui assiste à partir de Pâques 1927 à la messe en tant que simple particulier, même si le fauteuil aux armes de la maison de Savoie est maintenu à sa place traditionnelle dans l'église paroissiale, puis finalement retiré, de même que le chant du *Domine Salvam fac Regem* l'été suivant¹⁷³. La perception des acteurs sur place comme celle des artisans du règlement de la question (vice-consul d'Italie à Alexandrette, ministères des Affaires étrangères français et italien) indiquent que la querelle est bien interprétée comme une affaire nationale au moins autant que religieuse. Si c'est bien le Saint-Siège qui cède à la pression de l'ambassadeur de France et accepte de rappeler en 1927 le père Benedetto et le père Giuseppe d'Arpino, responsables des tensions, c'est le gouvernement italien qui enjoint au vice-consul d'Italie à Alexandrette de s'abstenir de réclamer les honneurs consulaires, de ne plus prétendre à sa place réservée dans l'église. Le règlement définitif de l'affaire intervient entre les gouvernements français et italien en 1927, au moment même où Luigi Levante est remplacé dans ses fonctions par un vice-consul de carrière, manière discrète de mettre sur le banc de touche celui qui semblait soutenir les menées des Carmes italiens¹⁷⁴. Les Français lisent également les actions des Carmes au prisme national parce que la paroisse latine est le lieu des célébrations politiques : l'anniversaire de la naissance de Victor-Emmanuel donne lieu à une célébration dans l'église des Carmes, en présence de l'agent consulaire, d'élèves de l'école et de toute la colonie italienne, et se termine par un hymne en l'honneur du roi et de Mussolini¹⁷⁵. Enfin, les activités extra-paroissiales sont à tonalité italienne. Ainsi, l'hôpital géré par les Carmes est officiellement paroissial mais l'écriteau de l'entrée indique : « *Ospedale italiano* ». Le dimanche, la prédication est faite le plus souvent possible en italien, alors que le français est la langue comprise du plus grand nombre de fidèles du rite latin.

¹⁷¹ CADN, Beyrouth, Services Spéciaux, 2185, Alexandrette, Lettre au Révérend Père Remy, Vicaire Général des Aumôniers militaires, « Églises des Pères Capucins », Beyrouth, 31 mars 1926.

¹⁷² CADN, Beyrouth, Cabinet politique, 604, le conseiller adjoint du Haut-Commissaire, au sujet des Carmes italiens et de la propagande anti-française dans le sandjak, 27 janvier 1931.

¹⁷³ MAE, 50CPCOM, 272, Reffye à MAE, Beyrouth, 11 avril 1927.

¹⁷⁴ MAE, 50CPCOM, 268, Haut-Commissariat au MAE, Beyrouth, 7 décembre 1927.

¹⁷⁵ Carmes, 493/f, « De matrimonio aliquo », 1924-1925, *L'Idée Nazionale*, Il genetliaco di S.M. Ad Alessandretta, 29 Novembre 1923.

L'école de jeunes filles tenue par les sœurs italiennes dans une maison qui fait partie de la paroisse et qui est soutenue par ses ressources est désignée sous le titre de « *Scuola italiana* » alors même qu'elle est avant tout paroissiale¹⁷⁶.

Les écoles constituent une priorité tant de l'institution vaticane que de la politique extérieure mussolinienne et les ambitions des Carmes à Alexandrette en matière de politique éducative sont importantes. Le supérieur des Carmes, Giuseppe d'Arpino expose en 1924 à Mussolini la situation critique dans laquelle se trouve la mission d'Alexandrette¹⁷⁷ et s'entremet lors d'un voyage à Rome en 1925 auprès du sénateur Schiaparelli, de *l'Associazione Nazionale*, pour obtenir la construction de locaux pour l'école des filles, et une petite typographie la Direction des écoles à l'étranger¹⁷⁸. Les Carmes de la ville veillent à faire de l'école un lieu d'éveil du sentiment national italien, célébrant à la fin des années 1920 la naissance de Rome, l'apprentissage de la langue (les élèves sont tenus de parler italien dans l'école), l'amour des maîtres et de la patrie. Recrutant surtout parmi les populations pauvres (70% d'Alaouites, 25% de Grecs orthodoxes et 5% d'Italiens), la plupart des enfants sont instruits gratuitement. Subventionnant tant les élèves que les fournitures scolaires, les Italiens sont accusés par les autorités françaises de pratiquer le « dumping scolaire », en établissant en moyenne le taux de la pension mensuelle quatre fois moins cher que ce que demandent les Frères des Écoles chrétiennes¹⁷⁹. Au début des années 1930, le ministère des Affaires étrangères italien décide de la construction d'une nouvelle école de jeunes filles à Alexandrette sur un terrain attenant à l'église latine à racheter aux Marcopoli, et le ministère fournit les fonds nécessaires à *l'Associazione Nazionale per i Missionari* de Schiaparelli¹⁸⁰. Les écoles italiennes sont également au centre des préoccupations consulaires de Luigi Levante : il se démène notamment pour obtenir la construction d'une salle de cinéma et du matériel de projection afin de diffuser des films de propagande italienne¹⁸¹. Mais il faut noter que c'est après son départ, à partir 1927, que les démarches du vice-consul d'Italie pour recruter de nouveaux élèves portent leurs fruits. L'école de garçons passe ainsi de 60 élèves en 1927 à 104 en 1929, tandis que les effectifs des filles passent de 40 à 100. L'envoi d'un vice-consul de carrière à la place de Luigi Levante et l'accélération de la propagande scolaire italienne voient coïncider la fascisation du personnel consulaire et la fascisation de l'enseignement à la fin des années 1930¹⁸². Aux écoles des pères Carmes font concurrence les écoles missionnaires françaises : celle des jeunes filles, tenue par les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition, compte 306 élèves en 1925 (dont 126 qui paient les frais de scolarité, 150 accueillies à titre gratuit et 30 orphelines) tandis que celle des garçons,

¹⁷⁶ MAE, 50CPCOM, 272, Rapport de l'aumônier militaire d'Alexandrette, « Pour l'influence de la France en Syrie : La question de l'Église catholique latine d'Alexandrette », 15 mai 1922.

¹⁷⁷ Carmes, 493/r, Documenta 1924-1926, Communauté des Carmes à Mussolini, Alexandrette, 25 mai 1924.

¹⁷⁸ AER, Consulat Alep, 30, Giuseppe d'Arpino à Consul Alep, Alexandrette, 5 octobre 1925.

¹⁷⁹ AE, 50CPCOM, 272, Berthelot à HC Beyrouth, Paris, 23 janvier 1927.

¹⁸⁰ AER, Affari Politici, 5, Missione Carmelitana in Siria e Libano, au Sig. Guarnaschelli, Rome, 12 avril 1933.

¹⁸¹ AER, vice-consulat Alexandrette, b.10, Vice-consul d'Italie à Alexandrette, à Consulat Alep, Alexandrette, 19 juillet 1925.

¹⁸² CADN, Beyrouth, Cabinet politique, 604, Délégation d'Alexandrette au Haut-Commissaire, au sujet de la propagande italienne, 20 février 1939.

confiée aux Frères des écoles chrétiennes, accueille plus de 400 élèves en 1933. Si la communauté des Carmes, à travers le service paroissial et scolaire, et le vice-consul d'Italie à Alexandrette semblent faire bloc pour défendre les intérêts de l'Italie à Alexandrette, plusieurs éléments indiquent cependant que la communauté italienne, loin de constituer un groupe homogène, est tiraillée par des intérêts et des relations au régime fasciste différents.

- Nationalisme et fascisme dans la nébuleuse italienne d'Alexandrette

Au sein même de la communauté italienne d'Alexandrette, il existe en effet de nombreuses tensions qui nuancent le discours peu nuancé des Français sur les menées italiennes dans la ville. Le vice-consul d'Italie, Luigi Levante, est amené jusqu'à son éviction en 1927 à devoir naviguer entre l'extrémisme national des Carmes, la conduite peu appréciée du Docteur Cantaluppo, son gendre et directeur de l'hôpital italien de la ville, et le Parti National Fasciste à Alexandrette. On distingue ici les contours d'une nébuleuse italienne, soudée par un sentiment national fort, mais dont les intérêts divergent à plusieurs reprises.

La virulence des Carmes, tout d'abord, place à la fois la hiérarchie ecclésiastique et la famille Levante dans une situation délicate. Le Délégué apostolique à Beyrouth, Mgr Giannini, pourtant décrit comme un ardent défenseur de l'Italie, se fait à plusieurs reprises le relais de la demande d'apaisement émanant de la Secrétairerie vaticane. À la veille de la guerre, faisant sa tournée pastorale à Alexandrette, il ne préside pas de cérémonie officielle dans l'église paroissiale passée sous protectorat italien, mais dit la messe à bord du cuirassé français. Au début des années 1920, il confirme une soixantaine d'enfants dans l'église au cours d'une cérémonie quasiment privée.¹⁸³ Enfin, au début des années 1930, il renouvelle ses recommandations pacifiques aux Carmes d'Alexandrette, mais en vain.¹⁸⁴ La Secrétairerie d'État, faisant pression sur le supérieur des Carmes pour que les deux pères d'Alexandrette soient relevés de leurs fonctions, prend soin de ménager les autorités françaises et de réprimer ce qui est décrit comme un « *nationalisme agressif* ».¹⁸⁵ Les autorités françaises pensent qu'il y a une nécessaire une collusion d'intérêt entre les Levante et les Carmes, tous Italiens. Par ses fonctions vice-consulaires, Luigi Levante est amené à participer à un certain nombre de célébrations religieuses qui se déroulent à la paroisse, et les Carmes disent des messes pour les célébrations patriotiques italiennes.¹⁸⁶ Cependant, leur action vindicative doit être distinguée de celle de la famille

¹⁸³ MAE, 50CPCOM, 272, Rapport de l'aumônier militaire d'Alexandrette, « Pour l'influence de la France en Syrie. La question de l'Eglise catholique latine d'Alexandrette », 15 mai 1922.

¹⁸⁴ CADN, Beyrouth, Cabinet politique, 604, le conseiller adjoint du Haut-Commissaire au Haut-Commissaire au sujet des Carmes italiens et de la propagande anti-française dans le sandjak, 27 janvier 1931.

¹⁸⁵ MAE, 50CPCOM, 272, Monsieur Doulet, ambassadeur de France près le Saint Siège, à MAE, au sujet des Carmes d'Alexandrette, Rome, 25 janvier 1927.

¹⁸⁶ AER, vice-consulat Alexandrette, b.7, Paroisse latine des Carmes d'Alexandrette, à Luigi Levante, 17 juillet 1920.

du consul Luigi Levante, « universellement estimée à Alexandrette¹⁸⁷ ». Luigi Levante, soucieux de maintenir de bonnes relations avec les autorités françaises, s'abstient en effet en 1927 de se faire rendre les honneurs liturgiques par les Carmes dans la paroisse latine. Si le nationalisme est clairement un ciment de l'action italienne à Alexandrette, il convient de s'interroger sur la proximité des Carmes et du vice-consul d'Italie avec le nouveau régime fasciste en place à Rome à partir de 1922. La communauté des Carmes est en effet accusée par les Français de faire « surenchère sur le nationalisme des laïcs fascistes¹⁸⁸ ». Les Carmes perçoivent des subventions du gouvernement fasciste et font de l'école un haut-lieu non seulement du nationalisme italien, mais aussi de la culture fasciste. Ils y appliquent la réforme Gentile de 1923, qui accorde la plus grande importance à la langue et à la civilisation italienne et latine et qui remet la religion catholique au cœur de l'enseignement primaire.¹⁸⁹ Ils organisent une fanfare de jeunes garçons jouant de la musique fasciste (*Giovinazza, All'armi*) et organisent des promenades en uniforme fasciste, mais sans l'insigne du faisceau¹⁹⁰. Les ouvrages scolaires constituant un pilier de la politique éducative du régime, ils reçoivent *l'Almanacco del Ragazzo Italiano, Il Fascismo spiegato al Popolo* de Gorgolini ou encore *Margherita di Savoia* de Moroso della Rocca¹⁹¹. Enfin, des portraits de Mussolini ornent les salles de l'école et le supérieur de la mission carmélitaine de Syrie peut témoigner pendant la guerre de son attachement au chef de l'État italien¹⁹². Cependant, les Carmes ne suivent pas aveuglément toutes les réformes scolaires du nouveau régime. Alors que s'amorce à partir de 1925 la fascisation de l'école¹⁹³, les Carmes refusent d'appliquer les directives sur la réforme des programmes qui leur sont transmises par circulaire du ministère des Affaires étrangères, en 1926, et préfèrent s'en tenir au programme défini en 1924, qui s'accorde mieux aux conditions locales, notamment à cause du fait que la plus grande partie de leurs élèves n'est pas d'origine italienne et souhaite d'abord apprendre le français ou sa propre langue¹⁹⁴. Certains Carmes entretiennent par ailleurs des relations avec le parti fasciste local : en 1927, c'est une coalition menée par le père Giuseppe d'Arpino en collaboration avec la cellule du PNF d'Alexandrette, qui s'entremettent auprès du consul italien à Alep, afin que le Dr. Cantaluppo, directeur de l'hôpital, ne succède pas à son beau-père à la tête du vice-consulat italien de la ville¹⁹⁵. Une certaine séduction du fascisme semble donc s'exercer sur les Carmes, du moins une soumission. En 1936, la colonie italienne d'Alexandrette et les frères Carmes célèbrent en grande pompe l'invasion

¹⁸⁷ CADN, Fonds Beyrouth, Cabinet politique, 604, rapport du chef des Services de Renseignements au sujet de l'article paru dans le bulletin de la Paroisse Latine d'Alexandrette, Alexandrette, 27 mars 1929.

¹⁸⁸ CADN, Fonds Beyrouth, Cabinet politique, 604, le conseiller adjoint du Haut-Commissariat au Haut-Commissaire, au sujet des Carmes italiens et de la propagande anti-française dans le sandjak, 27 janvier 1931.

¹⁸⁹ Piergiorgio Genovesi, « Giovanni Gentile et la Réforme de l'école italienne (1923) : un modèle culturel entre enseignement, politique et société », dans *La Rivista*, n°2, 2015.

¹⁹⁰ CADN, Fonds Beyrouth, Cabinet politique, 604, « Propagande italienne », 20 février 1929.

¹⁹¹ Carmes, 493/r, Consolato di S.M Il Re d'Italia, à Rev. Padre Giuseppe d'Arpino, Superiore della Missione Carmelitana in Alessandretta Alep, 25 mai 1926; Consolato di S.M. Il Re d'Italia au même, Alep, 25 mai 1926.

¹⁹² AA, K-Adana, 38, Krümmer à AA, Adana, 29 septembre 1943.

¹⁹³ Michel Ostenc, *L'Éducation en Italie pendant le fascisme*, Paris, PUS, 1980, p.8.

¹⁹⁴ Carmes, 493/r, Mission des carmes au Supérieur Osservmo, Alexandrette, 9 novembre 1926.

¹⁹⁵ AER, Consulat Alep, 30, Consul à MAE, Alep, 26 mai 1925.

de l'Éthiopie et la prise d'Addis-Abeba en pavoisant les rues, par des cortèges, de la musique, des bals et des réceptions à l'invitation du consul d'Italie¹⁹⁶. Pourtant, il est difficile d'y voir une adhésion totale et sans discernement. La convergence entre les religieux et le fascisme se fait peut-être sur le lien indissoluble entre catholicisme et nation italienne, revivifié par Mussolini, notamment à travers la réforme scolaire de Giovanni Gentile qui voit dans la langue italienne l'héritière de la langue de Rome et la langue de la foi. À l'inverse, en 1926, alors que le projet de réforme de la législation ecclésiastique proposé par le régime est rejeté par le pape Pie XI¹⁹⁷, les Carmes d'Alexandrette prennent leurs distances avec les instructions officielles.

Si le fascisme séduit dans les années 1930 une partie de la notabilité alépine locale¹⁹⁸, les relations entre la famille Levante et le régime fasciste sont également difficiles à interpréter, car rien ne laisse percevoir une proximité idéologique avec le régime. Luigi Levante n'est même pas abonné au *Popolo d'Italia*, organe officiel de l'État mussolinien, alors que son frère, Edoardo Levante, vice-consul d'Espagne à Alexandrette, le reçoit¹⁹⁹. Surtout, l'éviction de Luigi Levante de son poste de vice-consul d'Italie, après trente années de service, correspond à la volonté de se défaire d'un homme dont la conduite est jugée houleuse, qui a été condamné pour fraudes à la douane et partie prenante des tensions permanentes entre la France et l'Italie à Alexandrette, et qui a enfin des relations tendues avec le consul d'Italie à Alep dont il dépend, pour le remplacer par un fonctionnaire doté de plus de tact et de sens de la conciliation²⁰⁰. Le calendrier de sa mise de côté correspond d'ailleurs à l'apogée de la crise entre la communauté carme et les autorités françaises. Mais la concordance chronologique avec le mouvement de réforme de la carrière diplomatique dans le sens de sa fascisation est troublante : en effet, à partir de 1926-1927, s'opère un changement dans le mode de recrutement dans la carrière diplomatique, qui fait entrer, essentiellement dans le corps consulaire, des candidats fascistes devenant souvent consuls honoraires, intégrés dans les grades initiaux ou médians de la carrière consulaire²⁰¹. Dans le même temps, cette réforme générale de la diplomatie conduit à couvrir avec des fonctionnaires de carrière les consulats occupés jusqu'alors par des fonctionnaires honoraires²⁰². La candidature du Dr. Cantaluppo, gendre de L. Levante et directeur de l'hôpital italien, est rejetée par la coalition de la communauté des Carmes et de la cellule du Parti fasciste, et Luigi Levante est en définitive remplacé

¹⁹⁶ CADN, Renseignements Presse, 1908, Bulletin d'information n°19, 10 mai 1936.

¹⁹⁷ Matteo Baragli, « Catholicisme et nationalisme dans l'Italie fasciste : la réponse cléricalo-fasciste à la sécularisation d'une nation catholique (1919-1929) », dans *Annis, Revue de civilisation contemporaine Europes/Amériques*, n°11, 2012, mis en ligne le 10 septembre 2012, consulté le 11 mai 2017.

¹⁹⁸ Keith Watenpugh, « Steel Shirts, White Badges and the Last *Qabaday* : Fascism, Urban Violence and Civic Identity in Aleppo under French Rule », dans Nadine Méouchy et Peter Slugett (dir.), *France, Syrie, Liban : Les ambiguïtés et les dynamiques*, *op.cit.*, p.325-347.

¹⁹⁹ AER, Vice-consulat Alexandrette, b.10.

²⁰⁰ AER, Consulat Alep, 30, consul Alep à MAE à Rome, Alep, 28 mars 1927.

²⁰¹ Fabio Grassi Orsini, « La Diplomazia », *art.cit.*, p.290.

²⁰² AER, Vice-consulat Alexandrette, b.10, *L'Echo d'Alexandrette*, du 2 juillet 1927.

par le chevalier Achille Sanmartin²⁰³. Cette éviction de 1927 voit donc coïncider des enjeux purement locaux avec l'impression de la marque mussolinienne dans l'administration des Affaires étrangères. Enfin, dans la famille Levante, Edmondo Levante (fils d'Emilio Levante), établi à Mersine, est un temps à la tête des organisations fascistes locales, mais est évincé du vice-consulat en raison de son manque de zèle et remplacé par le secrétaire du Parti fasciste²⁰⁴. Le faisceau d'Adana considère d'ailleurs la fratrie Levante de Mersine avec beaucoup de mépris, non comme de véritables Italiens mais comme des Levantins typiques, intrigants et peu fiables²⁰⁵. Il est donc difficile de conclure sur une proximité de la famille Levante avec le régime mussolinien. La représentation de l'Italie est assurée dans les années 1930 par des vice-consuls de carrière, tant à Alep qu'à Alexandrette, et leur action prend une tonalité plus clairement fascisante. En 1937, Navarrini, consul d'Italie à Alep, se rend fréquemment dans la région d'Antioche pour faire la promotion de son pays tandis qu'à Alexandrette, les Italiens acquièrent pour 2300 livres sterling un terrain qu'ils transforment en un club de sport, et construisent un Institut fasciste destiné à imprégner la population de l'idéologie du régime.²⁰⁶ Les Levante n'exercent plus de fonctions vice-consulaires pour l'Italie à Alexandrette jusqu'à la défaite de ce dernier pays en 1943. C'est alors Alfredo Levante (fils d'Edoardo Levante et vice-consul d'Espagne) qui reprend provisoirement la charge comme vice-consul honoraire d'Italie à Alexandrette. Cependant, pendant la guerre, le consul d'Allemagne à Adana considère que la famille Levante peut difficilement être taxée de sympathies mussoliniennes : Edmondo Levante n'est pas impliqué dans le financement de la propagande italienne dans la ville, Rinaldo Levante voyage pour affaires comme représentant des *Assicurazioni Generali* de Trieste entre Adana et Istanbul où il réside sans s'occuper de politique, et son frère Livio s'y est aussi établi²⁰⁷.

L'entre-deux guerres permet aux Levantins d'Alexandrette de profiter de la reprise économique de la région et d'étendre leurs activités en Méditerranée dans d'autres ports, là où les affaires apparaissent comme plus dynamiques. Leur ancrage local se consolide, dans la mesure où les relations professionnelles et amicales nouées avant guerre avec les familles ottomanes chrétiennes se prolongent et s'étoffent par les liens matrimoniaux après la guerre. Les Levantins perçoivent les échos des changements politiques et économiques mondiaux mais semblent faire preuve d'une grande résilience à l'égard de ces chocs, non seulement grâce aux réseaux locaux et régionaux dont ils disposent, mais aussi grâce à ceux qu'ils sont su conserver dans leur pays d'origine et qu'ils savent activer. Ils entretiennent souvent une distance suffisante qui leur permet de ne pas se compromettre (les Levante avec le fascisme), tout en entretenant des relations qui soient suffisamment régulières

²⁰³ Il est promu en juillet 1928 consul à Alep, puis au début des années 1930 consul d'Italie à Bagdad. Il est remplacé à Alexandrette par M. Minitti. Lui succède le marquis Ignazio di Sanfelice, qui demeure vice-consul à Alexandrette jusqu'à la défaite de l'Italie en 1943.

²⁰⁴ PA, AA, K-Adana, 33, Consulat Adana à AA, Adana, 6 octobre 1942.

²⁰⁵ PA, AA, K-Adana, 37, Ignazio Sanfelice di Monteforte, Consulat d'Italie, Alexandrette, 23 novembre 1943.

²⁰⁶ NA, FO 371 /E2358/3/89/20850, Consul Davis, « Italian propaganda in the Sanjak », Alep, 4 mai 1937.

²⁰⁷ PA, AA, K-Adana, 37, Kümmer, à Ambassade d'Allemagne, Adana, 20 Septembre 1943.

pour pouvoir trouver des soutiens en cas de besoin. À cet égard, ils conservent et même consolident après la disparition de l'Empire ottoman les qualités des Levantins (qui sont aussi ce qui leur est le plus souvent reproché) : identité plurielle, flexibilité et adaptabilité qui apparaissent souvent peu compatible avec la rigidité de l'identité nationale et la défense des intérêts nationaux telle qu'elle est revendiquée par les chancelleries occidentales.

Chapitre 6. La controverse diplomatique sur le statut du *sandjak* d'Alexandrette (1936-1939) : La Turquie, la SDN et les grandes puissances face à la montée des périls.

La question du statut du *sandjak* d'Alexandrette, qui avait agité la Syrie sous mandat et la Turquie en formation au début des années 1920, s'apaise au milieu de la décennie. Le gouvernement turc est occupé à consolider le régime kémaliste à l'intérieur, à lutter contre la révolte kurde dans les provinces orientales, et à apaiser ses relations diplomatiques avec ses voisins du Sud, les puissances mandataires que sont la France en Syrie et Grande-Bretagne en Irak. Cela se traduit notamment par la signature d'accords de bon voisinage en 1926 pour la Syrie et le règlement de la question de Mossoul avec l'Irak. La situation change au milieu des années 1930 : le mandat confié par la SDN est transitoire et la Syrie doit être conduite à l'indépendance. En 1930, l'Irak a obtenu la sienne de la Grande-Bretagne et le modèle irakien encourage les nationalistes syriens à demander celle de la Syrie à la France. Les négociations aboutissent à la signature du traité franco-syrien de 1936, destiné à organiser cette marche vers l'indépendance. Le traité prévoit la création d'une Syrie unifiée comprenant le Djebel druze, le territoire des Alaouites et le *sandjak* d'Alexandrette. C'est ce traité qui repose la question du statut du *sandjak* d'Alexandrette dans le futur État syrien indépendant et qui suscite la levée de bouclier des Turcs, qui craignent que les droits de la minorité turque, reconnus par la convention de 1921, ne soient pas préservés dans la Syrie indépendante. Ils réclament l'indépendance du *sandjak* et demandent à la SDN l'auto-détermination du *sandjak*, qu'ils considèrent comme étant à majorité turque. Paris argue de l'indivisibilité du mandat et suggère aux Turcs de s'adresser à la SDN, ce que le gouvernement turc entreprend aussitôt de faire. Ce qui devient rapidement un contentieux sur l'appartenance de ce territoire est donc transmis à la Société des Nations, parce que c'est l'institution internationale chargée de trancher les litiges entre États par le droit et qu'elle a une expérience des contentieux sur les minorités. Les populations peuvent utiliser la Société des Nations par l'intermédiaire de pétitions pour faire valoir leurs droits, cependant que les États déroulent un argumentaire juridique pour affirmer leur position et négocient selon les règles du droit international. Pourtant, l'institution internationale voit, par la suite, son action totalement paralysée par les négociations bilatérales que mènent en parallèle la Turquie et la France, qui entendent se passer de son encombrant concours pour régler une affaire dont les ressorts sont politiques et stratégiques, avant d'être techniques et juridiques. La cession qui intervient à la veille de la Seconde Guerre mondiale, en 1939, s'est donc faite en dépit de l'institution genevoise, de la population locale et du gouvernement syrien du Bloc national. Les mobilisations politiques qui résultent des tractations franco-turques témoignent de la violence des échos de la question à l'échelle

locale, et révèlent la place qu'y tiennent certains acteurs essentiels ainsi que le renouvellement des formes d'action politique.

Une question nationale pour la Turquie et la Syrie ? Les préludes (1926-1936)

Le statut du *sandjak* d'Alexandrette dans une Syrie en quête d'indépendance

Le prélude. La question de l'autonomie du sandjak d'Alexandrette (1924-1928) : une question identitaire et nationale ?

La question du statut d'Alexandrette se pose de façon récurrente dans les années 1920 et révèle les tensions au sujet de l'attachement national et des intérêts des différents partis. En effet, en 1924, lorsqu'est dissoute la Fédération de Syrie et qu'est prévue la formation de l'État de Syrie, se pose la question du statut du *sandjak* dans ce nouvel État. Doit-il conserver son autonomie, l'accentuer ou au contraire y renoncer au profit d'une réunion avec l'État d'Alep ? Le *sandjak* conserve finalement son autonomie dans le cadre de la réorganisation de l'État de Syrie. La question du statut d'Alexandrette se pose à nouveau avec une grande acuité en 1926, lorsque les députés du *sandjak* proclament l'indépendance du territoire et que les députés du nouveau cabinet syrien se rendent à Alexandrette pour essayer de convaincre les députés du *sandjak* de renoncer à leur volonté d'autonomie complète¹. Au même moment, certains fonctionnaires de l'État d'Alep interviennent également auprès des délégués d'Alexandrette au Conseil du Gouvernement d'Alep pour tenter d'obtenir la suppression de l'autonomie du *sandjak*. La question de l'autonomie, voire de l'indépendance du *sandjak* est récurrente. Une large partie de la population est opposée à l'idée d'être étroitement reliée à Damas. Cependant, il faut lire ces débats sur le statut du *sandjak* non seulement comme une question politique mais aussi au prisme des intérêts économiques. Les Alépins défendent le rattachement d'Alexandrette à Alep pour préserver les intérêts économiques de la ville, dont le commerce ne cesse de régresser depuis la fin de la Première Guerre mondiale et qui entretient des liens étroits avec Alexandrette². De leur côté, les habitants d'Alexandrette désirent en 1924 la séparation de l'État d'Alep pour des raisons également essentiellement économiques : la population commerçante tient à ce que les ressources tirées de son commerce et de son port soient consacrées au développement d'Alexandrette et de ses environs et non pas à alimenter le budget d'un État en déficit structurel³. La raison économique est tout aussi valable en 1926. En 1925, une dépression économique affecte la Syrie : Alep est touchée précocement et d'autant plus profondément que ses débouchés traditionnels restent fermés : les Turcs

¹ NA, FO, E4118/E4476/146/89/11516, Consul Hough à FO, Alep, 9 juin 1926.

² CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, 1SL/1/V, 414, Pétition adressée à Haut-Commissaire, 26 juillet 1924.

³ MAE, 50CPCOM, 268, Haut-Commissaire à MAE au sujet du voeu du Conseil représentatif d'Alep en faveur de la suppression de l'autonomie du sandjak d'Alexandrette, Beyrouth, 25 mai 1924.

ont récemment ajouté une surtaxe de 50% ad valorem sur toutes les importations syriennes⁴ ; de plus en plus de commerçants alépins délaissent la ville pour établir des succursales en Turquie, à Mersine⁵. À cela s'ajoute le déclenchement de la Grande Révolte syrienne, qui plonge Damas en situation de quasi banqueroute tandis qu'Alep doit contribuer au paiement des troupes. Alexandrette, qui tient à conserver ses privilèges et ne tient pas à payer le prix de la désorganisation politique de l'État de Syrie, cherche à se tenir tant bien que mal en dehors du grand marasme économique qui ronge la Syrie et le Liban après la Grande révolte⁶. Les principaux notables d'Alexandrette rédigent alors une pétition pour réclamer le maintien de l'autonomie la plus large possible. Si le statut du *sandjak* d'Alexandrette est une question nationale, c'est aussi la défense des intérêts économiques du *sandjak* qui est en jeu en 1924 et en 1926.

La question du statut d'Alexandrette engendre à partir de 1924 la constitution de deux camps, mettant face à face un « cartel de l'autonomie⁷ » qui défend le maintien d'une large autonomie, et s'oppose au parti arabe ou de l'unité syrienne. À première vue, ces deux partis semblent recouvrir des lignes de fracture nationales : le cartel de l'autonomie est particulièrement soutenu par les milieux turcophiles du *sandjak*, tandis que le parti de l'unité repose sur l'action de deux puissantes familles arabes de la région, les Bereket et les Kosseiri. Pourtant, cette clé de lecture « nationale » est simplificatrice. En effet, le « cartel de l'autonomie » n'est pas, fondamentalement, un mouvement pro-turc, mais un mouvement d'opposition à Damas. Cela est révélé par l'étude plus fine de la composition des deux « camps » en présence. Le cartel de l'autonomie ne regroupe pas que des turcophiles radicaux, mais également des Arméniens (Marcel Balit d'Alexandrette), des alaouites, une partie notable des arabes et des orthodoxes. Ce cartel de l'autonomie n'est donc pas fondamentalement pro-turc. Il ne soutient en aucun cas une indépendance qui serait le prélude d'un rattachement à la Turquie et la Turquie ne soutient pas clairement son action. En effet, si Ankara tente encore d'instrumentaliser la question du statut d'Alexandrette dans la première moitié des années 1920, réclamant son retour à la « mère patrie », alimentant dans la presse d'Adana la comparaison avec la question de l'Alsace et de la Lorraine⁸, et mettant à profit la visite de Mustafa Kemal au poste frontière de Deurtyol en janvier 1925 pour raviver les réclamations turques⁹, ça n'est plus le cas en 1926, au moment où s'affirme ce « cartel de l'autonomie ». Le contexte ne s'y prête plus : la Turquie cherche à sortir sans guerre du contentieux qui l'a opposée aux Britanniques au sujet de Mossoul, à écraser les suites de la révolte de Cheikh Saïd en Anatolie du sud-est. La signature de la convention d'amitié et de bon voisinage le 30 mai 1926 à

⁴ Philip Khoury, *Syria under the French mandate. The Politics of Arab Nationalism, (1920-1945)*, Princeton, Princeton University Press, 1987, p. 185.

⁵ NA, FO 371/839/11517, Consul Hough à Board of Trade, Alep, 18 février 1926.

⁶ Jean-David Mizrahi, « La France et sa politique de mandat en Syrie et au Liban (1920-1939) », dans Nadine Méouchy (éd.), *France, Syrie et Liban (1918-1946). Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, Presses de l'Ifpo, 2002, p. 35-71.

⁷ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, SL/1/V, 972, La situation politique à Antioche et Alexandrette, Alep, 22 juillet 1924.

⁸ MAE, 50CPCOM, 268, M. Lucas à MAE, au sujet des revendications turques sur Antioche et Alexandrette, Adana, 10 novembre 1924.

⁹ MAE, 50CPCOM, 268, M. Lucas à MAE, Adana, 18 janvier 1925.

Ankara, qui met en marche le processus de délimitation et d'abornement de la frontière turco-syrienne, marque un réchauffement des relations entre la Turquie et la Syrie. La convention ne mentionne aucune revendication turque au sujet d'Alexandrette : au moment même où se pose la question de l'autonomie, la Turquie ne cherche donc pas à instrumentaliser le statut de ce territoire¹⁰. À l'échelle locale, les *bey*s de l'Amouk, ardents turcophiles au début des années 1920, hésitent en 1926 sur la conduite à tenir : ils craignent d'opter pour la nationalité turque, car cela risque de leur faire perdre leurs propriétés en Syrie et leur propagande en faveur de la Turquie se fait moins virulente¹¹. Tout cela laisse penser que le cartel de l'autonomie est loin de défendre les intérêts de la Turquie. Il est donc plutôt un mouvement d'opposition à Damas : il s'attaque aux personnalités qui semblent incarner l'État de Syrie dans la région et notamment la famille Bereket, pilier du « parti arabe ». Soubhi Bey Bereket, président du tribunal d'Antioche, est décrit comme un personnage vénal, ivrogne, et suscite une détestation généralisée. C'est à la fois contre Damas, dans une volonté d'autonomie de la périphérie vis-à-vis du centre, et contre la domination d'une famille exécrée qui incarne le régime de Damas, que le cartel de l'autonomie s'unit à partir de 1924¹².

L'agitation sporadique qui continue d'animer les milieux turcophiles du *sandjak* à la fin des années 1920 n'est donc, semble-t-il, pas encouragée ni soutenue par Ankara. Elle est orchestrée par les notables turcophiles d'Antioche faisant la navette avec la Turquie et essayant de rallier des notables d'Alexandrette. Abdulghani Turkman Zâde, *bey* de l'Amouk, profite de son retour après un séjour en Turquie chez son frère où il a pris des directives de la part d'Inayet Bey, pour tenter de créer un groupement turcophile à partir de 1928. Les activités du groupe visent à copier dans le *sandjak* les réformes sociales à l'œuvre en Turquie kémaliste : enseignement du turc en caractère latin, campagne contre le port du voile des femmes et en faveur du chapeau au détriment du tarbouche. Le parti, qui regroupe des membres des professions libérales d'Antioche (un journaliste, un professeur au lycée d'Antioche, un secrétaire municipal) sous la direction des grands notables (les Mursel Zâde) met sur pied un Comité de défense des droits turcs avec des filiales à Kirik-Khan, Alexandrette et Antioche. Mais les notables choisissent de rester en coulisse au profit d'individus moins exposés : Wadih Munir, par exemple, avocat de formation, journaliste au *Yeni Gün* depuis 1926 et à *La Nouvelle revue d'Antioche* et secrétaire municipal, préside officiellement le comité. Les autorités françaises soupçonnent un soutien du gouvernement turc, dans la mesure où les périodiques locaux ne tirant qu'à quelques centaines d'exemplaires, le lectorat étant réduit, et aucune opinion publique éclairée n'existant réellement en Turquie, il est vraisemblable que la campagne soit, si elle n'est orchestrée, du

¹⁰ Stéphane Yerasimos, « Le sandjak d'Alexandrette : formation et intégration d'un territoire », dans *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 1988, n°48-49, p. 205.

¹¹ SHAT, 4H87, BR n°64, Alexandrette, 3 juin 1926.

¹² CADN, Beyrouth, Cabinet politique, SL/A/V, 972, Note sur la situation politique à Antioche et à Alexandrette, Alep, 22 juillet 1924.

moins tolérée, par Ankara¹³. Cependant, aucun soutien de la part d'Ankara n'est clairement avéré et les résultats de cette agitation restent médiocres, provoquant un simple malaise chez les petits artisans et les petits commerçants de la ville¹⁴. Au tournant des années 1930, la question « nationale » reste donc en sourdine dans le *sandjak* d'Alexandrette.

Dans la deuxième moitié des années 1920, si la question du statut et de l'autonomie d'Alexandrette se pose de manière récurrente, elle semble moins être une question nationale et identitaire qu'un débat qui permet aux intérêts et aux factions locaux, qu'ils soient politiques ou économiques, de s'exprimer. Il faut attendre le tournant de 1936 pour que renaisse avec virulence le débat national et identitaire sur le statut de cette région.

La signature du traité franco-syrien et ses échos dans le sandjak d'Alexandrette

La question du statut et de l'identité d'Alexandrette se pose avec une acuité nouvelle à partir de 1936, lorsque se profile l'indépendance de la Syrie et le départ des autorités mandataires françaises. À partir de 1936, la France doit envisager l'indépendance de la Syrie, dans la mesure où cette perspective était comprise dans son rôle de puissance tutélaire dans le cadre de la Société des Nations. En effet, le contexte international pousse la France à devoir revoir sa présence en Syrie : les volontés expansionnistes du régime italien en Libye à partir d'octobre 1935, la montée des périls en Europe avec le réarmement allemand et la remilitarisation de la Rhénanie en 1935, la préparation du traité anglo-égyptien de 1936 venant après l'octroi de l'indépendance de l'Irak en 1930 montrent le caractère décalé de la présence française en Syrie. Les raisons sont aussi intérieures : près de dix ans après la Grande révolte syrienne, aucun progrès n'a été fait dans le domaine des institutions ni dans celui du traité à conclure. La crise économique qui frappe la Syrie, les troubles en Palestine, contribuent à aggraver la situation. A la fin de l'année 1935 et au début de l'année 1936, l'activité nationaliste reprend : au mois de novembre 1935, les obsèques d'Ibrahim Hanano à Alep entraînent des manifestations ; le début de l'année 1936 est marqué par des grèves à Damas puis dans le reste de la Syrie. Le Bloc national syrien propose un « Pacte national » avec l'indépendance, l'unité nationale, l'égalité des droits pour les communautés comme objectif. Devant l'impasse de la répression, la nécessité de négociations s'impose. Après l'échec d'un premier projet de traité franco-syrien en 1933, la victoire en France aux élections du Front populaire permet en effet de relancer les négociations en vue du retrait français d'un mandat qui coûte 10 à 15 millions de francs par an pour les dépenses

¹³ CADN, Ankara ambassade, 266 : Revue de la presse d'Adana (1932-1934) ; la presse turque et les États du Levant sous mandat français (1936-1945), Consulat de France à Adana, 16 juillet 1932.

¹⁴ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, SL/1/V, 523, Notice des Services de renseignements sur le Comité de propagande turque dans le sandjak d'Alexandrette, Alexandrette, 29 octobre 1939.

civiles, et entre 160 et 325 millions pour les Troupes françaises du Levant¹⁵. Un projet de traité est préparé à Beyrouth, en collaboration avec les ministres syriens et les leaders du Bloc national et le 9 septembre 1936, le traité franco-syrien sur l'indépendance est signé, après négociations entre le gouvernement du Bloc national et le gouvernement du Front populaire, par Pierre Viénot, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères¹⁶. Tentative de conciliation des aspirations des minorités druzes et alaouites avec la volonté d'unité syrienne, du désir d'indépendance syrienne avec la volonté de la France d'obtenir des garanties et une forme de présence, le traité laisse provisoirement envisager une sortie de l'impasse. Il prévoit l'indépendance et la totale souveraineté de la Syrie, et son entrée à la Société des Nations, dans un délai de trois ans à partir de la ratification. Un traité d'alliance lierait la France et la Syrie pendant 25 ans et la France pourrait maintenir des troupes en Syrie pendant cinq ans dans des zones définies. Les territoires druzes et alaouites conserveraient un régime administratif spécial. Rien n'est spécifié en revanche sur le statut du *sandjak* d'Alexandrette dans la future Syrie indépendante.

Dans le *sandjak* d'Alexandrette, la publication du traité laisse la population de marbre, alors que quelques tensions entre populations turques et arabes avaient revu le jour depuis 1934. En effet, la visite au mois d'avril 1934 du gouverneur d'Aïntab à Antioche avait provoqué des manifestations d'enthousiasme de la part des turcs, arborant drapeaux, portraits d'Atatürk et louant la République turque. Au moment de la signature du traité franco-syrien, aucun enthousiasme n'est manifesté dans les milieux nationalistes arabes, qui restent prudemment sur la réserve ; les turcophiles n'ont pas l'impression que le traité change fondamentalement la donne, dans la mesure où le nouvel accord consacre l'état des choses et ne stipule rien de nouveau pour le *sandjak* d'Alexandrette. La solution du *statu quo* est l'option qui rallie le plus grand nombre de suffrages, dans la mesure où elle ménage les susceptibilités des uns et des autres. Si le Comité nationaliste arabe organise une projection cinématographique du retour en Syrie de la délégation du Bloc national et de la signature du traité, les spectateurs restent sur la réserve¹⁷. Les manifestations organisées en faveur de la signature du traité se déroulent dans le plus grand calme et les cortèges organisés à Antioche ou Alexandrette par les jeunes dirigeants nationalistes ne mobilisent que des grecs-orthodoxes ou des alaouites de petite condition ; aucun notable ne participe à ces démonstrations publiques¹⁸. Seule une petite délégation nationaliste de 500 jeunes gens se rend à Alep pour les festivités : ils sont conduits par quelques notables arabes, comme César Sayegh et Hanna Zandi Sayegh pour la délégation d'Alexandrette ou encore Zéki et Nessib Arsouzi pour celle d'Antioche. Le « parti nationaliste syrien », qui n'est pas d'ailleurs réellement constitué, cherche à consolider sa position dans le *sandjak* d'Alexandrette en ouvrant un

¹⁵ Yücel Güçlü, *The Question of the Sanjak of Alexandretta. A study in Turkish-French-Syrian relations*, Ankara, Turkish Historical Society Printing House, 2001, p. 95.

¹⁶ André Raymond (éd.), *La Syrie d'aujourd'hui*, Aix-en-Provence, IREMAM, Editions du CNRD, 1980, pp.55-85.

¹⁷ CADN, Renseignements Presse, 1908, Mohafazat autonome d'Alexandrette, 31 octobre 1936.

¹⁸ CADN, Renseignements Presse, 1908, Bulletin d'info n°37, 14 septembre 1936.

bureau dans la ville, dont les Sayegh sont des membres essentiels¹⁹. Cependant, dès l'automne 1936, apparaissent des dissensions politiques au sein de la majorité arabe, qui ne font que s'approfondir entre 1936 et 1939 et rendre une action coordonnée compliquée. En effet, la Ligue d'Action nationale tente déjà de s'opposer au Bloc national qui a négocié le traité²⁰. Du côté turc, le retour de la délégation syrienne provoque quelques réactions arabophobes, mais mesurées. En cette période clé de septembre-octobre 1936, la situation est calme dans le *sandjak* et la population plus anxieuse à l'égard de l'avenir qu'enthousiasmée par la perspective de l'indépendance. L'anniversaire de la République turque qui se déroule le mois suivant, le 29 octobre, a également lieu dans le calme le plus complet, même si de petites manifestations d'étudiants se déroulent à Antioche. Ce sont les élections organisées en novembre, dans la foulée de la conclusion du traité franco-syrien, qui commencent à agiter le *sandjak* d'Alexandrette. Elles révèlent déjà les divisions des milieux nationalistes syriens. Il s'agit d'abord d'une méfiance de la part de Damas à l'égard des candidats locaux cherchant à obtenir l'investiture du Bloc : c'est le cas par exemple de l'avocat Ahmed Naib de Kirik-Khan, parti à Damas chercher une investiture qu'il n'obtient pas de la part des leaders du Bloc national. Il s'agit ensuite des rivalités de personnes qui minent toute préparation commune et organisée des élections, comme à Alexandrette où deux factions rivales voient le jour. A Antioche, au milieu d'une situation confuse, c'est Zeki Arsouzi qui est chargé dans un premier temps de constituer un comité local, avant de choisir de s'opposer au Bloc national à Damas²¹. Dans les milieux turcophiles, le mot d'ordre venu d'Ankara, en réponse à l'intervention de Mustafa Kemal sur le statut du *sandjak* d'Alexandrette²² est beaucoup plus clair et mieux organisé : « abstention totale ».

La France s'est donc contentée, dans le traité de 1936, d'unir le *sandjak* au nouvel État de Syrie, sans plus de précision sur son statut d'autonomie et sur les droits des minorités garantis depuis l'accord d'Angora de 1921. Cette relative imprécision ravive les revendications directes d'Ankara sur la question du *sandjak*.

¹⁹ CADN, Renseignements Presse, 1908, Bulletin d'info n°40, 3 octobre 1936.

²⁰ CADN, Renseignements Presse, 1908, Bulletin d'info n°39, 26 septembre 1936.

²¹ CADN, Renseignements Presse, 1908, Bulletin d'info n°42, 17 octobre 1936.

²² Cf *infra*.

Le renouveau des ambitions turques sur le *sandjak*

Une question nationale

- Le rôle personnel d'Atatürk

S'adressant à la Grande Assemblée nationale le 1^{er} novembre 1936, Atatürk ouvre à nouveau officiellement la question du *sandjak* d'Alexandrette, en faisant une préoccupation nationale²³. Il faut voir dans cet attachement au statut de la région la marque personnelle d'Atatürk. En effet, celui-ci est fermement attaché à l'état des forces militaires dans la région à la fin de la Première Guerre mondiale, indépendamment des clauses de l'armistice signé à Moudros. Alors commandant militaire, Djemal Pacha refusait de se plier à la demande qui lui était adressée par le Grand Vizir de laisser les Britanniques utiliser le port d'Alexandrette pour ravitailler leurs troupes d'Alep, dans la mesure où le sort des armes était favorable, dans la région, aux troupes ottomanes²⁴. Refusant d'admettre l'armistice, analysant le sort de la région en fonction de la situation militaire sur le terrain, Mustafa Kemal acquiert alors la conviction qu'Alexandrette et Antioche ne sauraient se trouver hors de la souveraineté turque²⁵. À cet attachement « sentimental » de Mustafa Kemal s'ajoutent des considérations pragmatiques : il a engagé sur la question son honneur et son prestige, comptant sur une politique de fermeté, flattant la fibre nationale, susceptible de souder derrière lui l'ensemble de la population turque. Cette question joue donc le rôle de ciment national pour consolider son rôle de chef.²⁶ S'étant ainsi fortement engagé sur la question, il ne peut s'en dédire au risque de fragiliser son image et son pouvoir, tant sur le plan intérieur que sur la scène internationale. Enfin, le contentieux sur l'appartenance du *sandjak* d'Alexandrette vient répondre à un besoin permanent lié à la nature fondamentale du régime édifié par Mustafa Kemal. Ce dernier puise ses origines dans un mouvement révolutionnaire qui le porte à devoir être toujours en mouvement. Pour entretenir cette dynamique, Mustafa Kemal peut compter sur son dynamisme propre, soufflant le chaud et le froid, la courtoisie et la violence, la souplesse et la raideur. Il fait vibrer la corde nationale et raciale et cherche ainsi à faire oublier les critiques que peuvent susciter le régime et ses réformes.²⁷ Dans cette perspective, la question d'Alexandrette devient un instrument dans ce jeu qui sert à préserver la dynamique du régime et à le consolider, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.²⁸ Cette nécessité vitale pousse le président à

²³ CADN, Ankara Ambassade, 181, H. Ponsot à MAE, au sujet de l'inauguration solennelle de la session ordinaire de la grande assemblée nationale, Ankara, 1er novembre 1936.

²⁴ Hugh Poulton, *Top Hat, Grey Wolf and Crescent. Turkish Nationalism and the Turkish Republic*, Londres, Hurst & Company, 1997, p. 93.

²⁵ CADN, Cabinet Politique, 524, H. Ponsot à Haut-Commissariat à Beyrouth, Ankara, 26 janvier 1937.

²⁶ MAE, 242QO, 58, H. Ponsot à MAE, Ankara, 7 janvier 1937.

²⁷ CADN, Ankara Ambassade 181, Note à MAE au sujet des 3 nahiés, Ankara, 10 juin 1938.

²⁸ CADN, Ankara ambassade, 181, H. Ponsot à Yvon Delbos au sujet de la reprise de l'affaire d'Alexandrette, Ankara, 6 décembre 1937.

s'investir personnellement dans l'affaire d'Alexandrette, par des actions d'éclat. Si l'essentiel de la négociation diplomatique se fait par l'intermédiaire de Numan Menemencioglu et Tevfik Rüstü Aras²⁹, Mustafa Kemal met en scène son implication directe sur la question. Au mois de novembre 1936, il inaugure de manière solennelle la session ordinaire de la Grande Assemblée nationale en faisant de la question de la région d'Alexandrette et d'Antioche celle qui préoccupe tout le peuple turc³⁰. À partir de la traduction du contentieux territorial devant la Société des Nations, en décembre 1936, il cherche à mettre en scène son soutien à la partie turque dans les débats en cours à Genève. Il se rend ainsi en mai 1937 à Mersine et Adana, à la limite de la frontière avec le *sandjak* d'Alexandrette où il préside pendant plusieurs heures une parade militaire, avant de faire le tour des bases militaires turques de la région d'Antioche. Cette mise en scène vise à la fois à faire pression sur la France et à renforcer le soutien national dont il jouit³¹. Cette implication personnelle de Mustafa Kemal coïncide naturellement avec le soutien dont il dispose de la part de son État-major, conscient lui aussi que les circonstances régionales et internationales sont favorables à des revendications révisionnistes.

- Le rôle de l'État-major turc

L'État-major turc joue aussi un rôle non négligeable dans l'intérêt renouvelé que suscite le *sandjak* d'Alexandrette à partir de 1936. En effet, pour une partie de l'entourage de Mustafa Kemal et pour une fraction de l'armée, dont le chef d'État-major, le maréchal Cakmak, qui lui est parfaitement loyal³², il s'agit peut-être moins de protéger une minorité que de réviser une frontière dans une perspective stratégique et d'implanter par le bas l'idéologie kémaliste. Dans le contexte des tensions croissantes en Méditerranée orientale, les Turcs ont obtenu des Britanniques une révision de la Convention de Montreux en juillet-août 1936 leur permettant de remilitariser les détroits, et au moment où se négocie l'accord naval anglo-turc, l'État-major turc soulève la question du statut d'Alexandrette. En effet, c'est sous son aspect militaire que la question d'Alexandrette a de la valeur aux yeux de l'État-major. Il n'existe, côté turc, entre Smyrne et Mersine, aucune base navale ni aucun accès facile par voie de terre. Mersine présente peu d'intérêt, tandis qu'Alexandrette est, par voie ferrée, en liaison rapide avec Istanbul et les détroits, Samsun et la Mer Noire, Nissibin et les provinces orientales de la Turquie. Partagé entre deux puissances, le golfe d'Alexandrette ne présente aucune valeur comme base navale ou aérienne. La base turque de Yamurtalik est sous la menace d'Alexandrette, comme Alexandrette est sous le feu de la base turque de Payas. En revanche, entre les mains des Turcs, Alexandrette devient une position navale précieuse et redoutable : elle peut menacer Chypre, porte-avion insubmersible des Britanniques en Méditerranée. Partagée entre deux États, elle ne présente plus aucun intérêt. La revendication kémaliste apparaît donc également motivée par la

²⁹ Voir *infra*.

³⁰ SDN, R 4103 et CADN, Ankara Ambassade 181, H.Ponsot à MAE, Ankara, 1er novembre 1936.

³¹ Sarah Shields, *Fezzes in the River: Identity Politics and European Diplomacy in the Middle East on the Eve of World War II*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p.190.

³² William Hale, « The Turkish Republic and its Army (1923-1960), dans *Turkish Studies*, vol.12, n°2, juin 2011, p. 195.

pression que lui fait subir son État-major et Mustafa Kemal, qui reste avant tout un militaire, est loin d'être insensible à cette argumentation.

- Kémalistes et turcophones dans le *sandjak* d'Alexandrette au milieu des années 1930

Pourtant, alors que se rappelle aux Syriens et aux Français l'attachement de la Turquie au *sandjak* d'Alexandrette, la population turcophone du *sandjak* est loin d'être unanimement sensible à une volonté de rattachement de la région à la république kémaliste. Il apparaît clairement, à plusieurs reprises, que la population turque du *sandjak* est encore, dix ans après l'établissement de la République turque, est bien loin de s'identifier au régime et à ses réformes politiques et sociales et de souhaiter en dépendre. En effet, dès 1934, la question du statut du *sandjak* et de son appartenance nationale est relancée par la visite du gouverneur d'Aïntab. Malgré quelques manifestations de sympathie d'une partie de la population turque, celle-ci apparaît divisée par des clivages à la fois sociaux, religieux et générationnels. La visite du gouverneur d'Aïntab qui laisse envisager une cession du *sandjak* à la Turquie de la part de la France suscite l'enthousiasme de quelques notabilités d'Antioche et des environs : c'est le cas de d'Abdulrahman Melek, membre du Conseil administratif du *sandjak*, d'Abdulghani Turkman Zâde, des directeurs du journal le *Yeni Gün* ou encore de divers notables qui affichent leur soutien à la réalisation du Pacte national réclamant le rattachement du *sandjak* à la Turquie. Mais cette visite suscite aussi les inquiétudes non seulement des arabes (sunnites, chrétiens ou alaouites) de la région et de la presse syrienne³³ mais également de turcs « traditionnalistes », c'est-à-dire d'une fraction non négligeable de l'opinion publique turcophone qui n'adhère pas au laïcisme du régime kémaliste³⁴. Un autre épisode se déroulant également en 1934, dans un tout autre contexte, permet de préciser cette ligne de partage de la population turcophone du *sandjak*. Au mois de décembre de la même année, un incident au sujet du port du chapeau donne le prétexte à un incident entre musulmans sunnites. En effet, le *khodja* Kurd Mohamed, dans son service religieux à la mosquée Yeni Djani d'Antioche, s'élève contre le port du chapeau à l'occidentale. Le même jour, le *metwali* de la Grande mosquée d'Antioche, connu pour être turcophile, essaie de bousculer le *khodja*. Cette question donne lieu à une rixe entre, d'une part, les turcophiles partisans du chapeau, qui incarnent les réformes laïques à l'occidentale de la république kémaliste, parmi lesquels on compte par exemple Abdulghani Turkman Zâde, l'avocat et journaliste du *Yeni Gün* Wadih Munir, épaulés de jeunes partisans du kémalisme, et, d'autre part, les familles Kosseiri et Bereket défendant le *khodja* et son conservatisme religieux. Cet incident illustre les dissensions existant au sein de la communauté sunnite et de la communauté turcophone d'Antioche, entre des « modernistes », partisans du port du chapeau, et une fraction plus « traditionnaliste », hostile aux réformes nationalistes, laïques et républicaines du

³³ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, SL/1/V, 973, « Les turqueries d'Antioche », *L'Orient*, 31 mai 1934.

³⁴ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, SL/1/V, 973, BHI Alexandrette, 5 mai 1934.

kémalisme et partisane du port du turban³⁵. Les partisans du kémalisme, parmi lesquels Tayfur Sökmen, cherchent à dépeindre les seconds comme des réactionnaires, allant à l'encontre des volontés modernisatrices initiées par Atatürk³⁶. L'hostilité qui s'était déjà manifestée devant le programme de sécularisation de la société et d'affirmation de la laïcité lors de l'abolition du califat après 1924 ne s'est donc pas totalement effritée dans le *sandjak* d'Alexandrette. Le *Nutuk* de 1927 avait fait du nationalisme et de la laïcité deux des « Six flèches » qui constituaient le noyau du kémalisme : la recherche de l'homogénéisation culturelle du pays et de l'unification territoriale, d'une part ; le contrôle de la religion par l'État, d'autre part, étaient au cœur de l'édification de l'État turc. Au milieu des années 1930, les lignes de fractures sont encore vives dans la population turcophone du *sandjak*. Si la fracture apparaît clairement à la fois religieuse et politique, elle semble aussi être sociale et générationnelle, dans la mesure où de vieilles familles sunnites de grands propriétaires terriens, comme les Bereket et les Kosseiri, semblent partisans du maintien de la tradition, qui est peut-être aussi la conservation d'un ordre non seulement politique et religieux, mais aussi social ; à l'inverse, certains représentants des classes moyennes montantes et de la jeunesse urbaines se rallient davantage au régime établi par Mustafa Kemal et à sa politique de réforme. Deux ans plus tard, la situation semble en passe de changer, même si le rapport de force n'est pas clairement en faveur des kémalistes. Si les Turcs d'Antioche sont restés pendant plus de dix ans globalement plus conservateurs que les kémalistes, qui se veulent progressistes, ces derniers tendent au moment des négociations franco-syriennes à prendre davantage d'influence. Les réformes du kémalisme se propagent en Syrie : le dernier journal turc à caractère arabe d'Antioche se met à adopter les caractères latins et toutes les boutiques turques adoptent progressivement des inscriptions en suivant l'alphabet latin imposé par le kémalisme. La politique scolaire, à travers la section turque du lycée d'Antioche, contribue à renforcer ce tournant.

Lorsque les prétentions turques sur le *sandjak* d'Alexandrette se raniment à partir de 1936, à l'occasion de la signature du traité franco-syrien, il n'est pas assuré que les volontés de Mustafa Kemal rencontrent l'adhésion d'une large fraction de l'opinion publique turcophone dans le *sandjak* ; néanmoins, le rapport de force au sein de la minorité turque semble tourner de plus en plus à l'avantage du kémalisme, alors qu'en Syrie, l'influence du Bloc national ne cesse de s'éroder, notamment sur les périphéries nord du territoire³⁷.

³⁵ Sarah Shields, *Fezzes, op. cit.*, p. 73.

³⁶ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, SL/1/V, 973, Extrait du *Cumhurriyet* du 22 décembre 1934, Beyrouth, 3 janvier 1935.

³⁷ Jordi Tejel Gorgas, « Un territoire de marge en haute Djézireh syrienne (1921-1940) dans *Etudes rurales*, n°186, 2010, pp. 61-76.

*Une conjoncture régionale favorable à l'affirmation des ambitions extérieures turques*³⁸

- Les ambitions croissantes de l'Italie en Méditerranée orientale

La conjoncture extérieure et la montée des périls, liées notamment à l'action de l'Italie mussolinienne en Méditerranée, sont également à l'origine d'une montée en puissance du révisionnisme turc. La politique italienne en Méditerranée, à partir de 1924 et, jusqu'au milieu des années 1930, laisse en sourdine ses ambitions révisionnistes. En 1925, l'Italie s'accorde avec les Britanniques sur la Somalie italienne, et en 1926, sur l'Éthiopie. L'Italie travaille à la sécurité collective en participant à la conférence de Locarno en 1925 et signe le pacte Briand-Kellog de 1928. Elle prend part, la même année, aux négociations avec l'Angleterre, l'Espagne et la France et devient puissance garante du statut international de Tanger. Les Italiens entrent dans l'administration de la ville, dans la Société du Port et dans quelques grandes entreprises de travaux publics. En juin 1928, Mussolini trace pourtant devant le Sénat les perspectives de la politique étrangère italienne. S'il ne nie pas la validité des traités de paix, il ouvre la voie au révisionnisme et remet en question l'autorité de la SDN. A partir de ce moment, on commence à parler à Rome d'une révision du statut méditerranéen. Il en ressort l'idée d'un partage, d'une répartition en zones d'influences de la Méditerranée : la Méditerranée occidentale devrait ressortir conjointement à l'Espagne et à la France, tandis que la Méditerranée orientale reviendrait principalement à l'Italie. La présence britannique à Gibraltar, à Malte et à Suez est dénoncée. L'Italie renforce dans le même temps ses liens avec l'URSS, qui est alors paria des relations internationales et soutient également des pays révisionnistes comme la Hongrie. Mais, jusqu'au milieu des années 1930, la crainte de l'Allemagne hitlérienne pousse l'Italie à rechercher un accord avec les Britanniques et la France, qui aboutit au Pacte à Quatre, conclu le 7 juin 1934, qui entend enserrer l'Allemagne dans une politique de collaboration effective en vue de maintenir la paix. Cela n'aboutit à aucune décision concrète. En 1935, le front de Stresa entre la Grande-Bretagne, la France et l'Italie manifeste l'attachement des trois puissances à l'indépendance autrichienne (que semble menacer d'*Anschluss* l'Allemagne hitlérienne) ainsi qu'au pacte de Locarno. Il fait long feu, l'accord naval anglo-allemand du 18 juin autorisant la flotte allemande à atteindre 35% de la flotte britannique, et l'Italie donnant libre cours à ses ambitions de conquête impériale en Éthiopie. Le rapprochement avec la France prend de plus en plus le sens de concessions : les accords entre la France et l'Italie de 1935 liquident les différends tunisiens mais semblent tacitement laisser à Mussolini les mains libres en Abyssinie. Dans le même temps, la Grande-Bretagne temporise également, souhaitant l'*appeasement* avec l'Italie et signe avec elle un accord en juin 1935 sur la

³⁸ Pour le contexte général, voir Jean-Baptiste Duroselle, *La Décadence*, Paris, Imprimerie Nationale, 1979.

sécurité collective en Méditerranée³⁹. L'invasion de l'Éthiopie à l'automne 1936 consacre les visées expansionnistes du régime mussolinien. L'Italie dénonce le Front de Stresa et la guerre renforce le sentiment d'infaillibilité du *Duce*. Les sanctions décrétées à Genève contre l'Italie, appliquées partiellement et sans rigueur, grâce à l'intervention de la France et de la Grande-Bretagne, lui causent quelque gêne mais ne compromettent pas le succès de son action.⁴⁰ La guerre marque la césure radicale entre l'Italie et les démocraties occidentales, et le rapprochement de l'Italie et de l'Allemagne. L'intervention de l'Italie dans la guerre civile espagnole à partir de 1936 aux côtés de l'Allemagne hitlérienne – Mussolini soutenant les antirépublicains espagnols dès 1934– puis l'adhésion au pacte anti-Komintern en 1937 renforcent les inquiétudes des démocraties européennes et de la Turquie kémaliste⁴¹.

- La radicalisation des visées impériales italiennes en Méditerranée engendre un rapprochement entre la France, la Grande-Bretagne et la Turquie dans la deuxième moitié des années 1930

À la fin des années 1920, la Turquie et l'Italie soignaient leurs relations diplomatiques⁴² : elles signent un pacte de neutralité en 1928, renouvelé en 1930. Il existe une convergence de vue entre la politique extérieure de Mussolini et celle d'Atatürk mais également une méfiance réciproque. Les Turcs craignent une expansion du fascisme dans le bassin méditerranéen et en Orient, ce qui est d'autant plus justifié que les Italiens sont mécontents du non-respect des promesses de Saint-Jean-de-Maurienne de 1915, qui devaient leur octroyer une partie de la Turquie d'Asie à l'issue de la Première Guerre mondiale et qui n'avaient pas été honorées. La Turquie a initié à partir du milieu des années 1920 la normalisation de ses relations diplomatiques avec les vainqueurs de la Grande Guerre et a abandonné officiellement toute ambition révisionniste. Elle signe en 1928 le pacte Briand-Kellog et entre à la Société des Nations en 1932. Elle consolide ses positions en Méditerranée orientale et dans les Balkans en signant un accord avec la Grèce qui met fin à dix ans de relations conflictuelles et se rapproche des pays balkaniques en signant l'Entente balkanique, le 9 février 1934, pour contrer les visées italiennes sur les Balkans.

Le revirement de la politique étrangère italienne qui prend clairement un tournant expansionniste à partir de 1933 inquiète le gouvernement turc. La priorité de la Turquie est de se préserver de l'expansionnisme italien. Elle évite de mécontenter le régime mussolinien par une opposition trop

³⁹ Reynolds M.Salerno, "Britain, France and the Emerging Italian Threat", dans Martin S.Alexander et William J.Philpott (éd.), *Anglo-French Defence Relations between the Wars*, New York, Palgrave MacMillan, 2002, p.73.

⁴⁰ Reynolds M.Salerno, « Britain », *art. cit.*, p. 74.

⁴¹ Philippe Foro, *L'Italie fasciste*, Paris, Armand Colin, 2006, pp.142-171.

⁴² Alors qu'elle avait entretenu jusque-là des relations plutôt cordiales avec l'Italie, comme en témoigne encore l'accord commercial italo-turc signé en 1934. La détérioration des relations date de 1936 avec la crise éthiopienne : voir M.A. Di Casola, « Italo-Turkish relations between the two Wars : The Impact of the Ethiopian Crisis », *Il Politico*, vol.62, n°2 (181) (avril-juin 1997), pp. 331-342.

frontale : la délégation turque à la Société des Nations s'oppose ainsi à la mise en œuvre de sanctions militaires contre le régime fasciste, tout en acceptant les sanctions économiques.⁴³ Elle entame, en parallèle, une politique méthodique de rapprochement avec la Grande-Bretagne et la France. Si Ismet İnönü semble plutôt partisan du compromis avec Rome, Atatürk choisit de chercher du soutien du côté de Londres⁴⁴. La Turquie n'en entame pas moins un « réveil » de sa politique extérieure qui a, elle aussi, un parfum révisionniste. Le 11 avril 1936, Ankara adresse aux puissances signataires du traité de Lausanne une note pour leur annoncer son intention de procéder, d'accord avec elles, à une révision du statut des Détroits. En 1923, la Turquie, bien que victorieuse, s'était engagée à ne pas fortifier le Bosphore et les Dardanelles et à ne maintenir de garnison sur aucun point de cette zone (sauf à Constantinople). Au terme de la convention de Lausanne, le libre passage était assuré dans les Détroits, en temps de guerre comme en temps de paix, aux navires de tous les États. Seule limitation : les flottes des États non-riverains de la mer Noire, ne pourraient dépasser, ni en tonnage, ni en armement, celui de l'État riverain le plus puissant. L'exécution de l'accord était placée sous le contrôle général de la SDN et sous la garantie particulière des quatre principales puissances signataires : France, Grande-Bretagne, Italie, Japon. Pour demander la révision de ce système, les Turcs exploitent habilement le précédent constitué par la réoccupation allemande des territoires démilitarisés de Rhénanie en mars 1936. Avec la signature des accords de Montreux, au mois de juillet 1936, la Turquie retrouve son entière souveraineté sur les détroits. La Turquie et la Russie sont désormais libres de faire passer leurs navires en Méditerranée. La signature de l'accord consacre la liberté d'action de sa flotte et libère la Turquie de l'obligation d'un appui russe.

En 1936, alors que s'ouvrent les pourparlers entre le gouvernement syrien et la France sur l'indépendance et que la Turquie en profite pour rouvrir la question d'Alexandrette, elle est en situation de force sur le plan diplomatique car elle vient de consolider sa position en Méditerranée. Elle travaille d'ailleurs les milieux diplomatiques européens, en profitant du crédit que lui confère le soutien britannique à la suite du revirement de Montreux et de la visite du roi Edouard VII en Turquie. Les échanges de vues acrimonieux entre la France et la Turquie sur un changement de statut du *sandjak* d'Alexandrette font sortir la question du cadre des simples relations bilatérales. La Société des Nations, instance internationale chargée de faire régner la sécurité collective et de faciliter le règlement des contentieux, se trouve mise en demeure de trouver une solution à celui d'Alexandrette, à partir de la fin de l'année 1936.

⁴³ M.A. Di Casola, « Italo-Turkish relations », *art. cit.*, pp. 331-342.

⁴⁴ Maurice Pernot, « La Turquie et les problèmes méditerranéens », dans *Politique étrangère*, n°2, 1945, p. 132.

Le *sandjak* dans la tourmente des années 1930 : la SDN, les grandes puissances européennes et la Turquie face à la question du statut du *sandjak* et à la montée des tensions en Méditerranée orientale

La SDN en action: de la présentation du différend à l'élaboration de la Loi fondamentale du *sandjak* (décembre 1936-mai 1937)

Le différend franco-turc devant l'institution genevoise : le compromis du rapport Sandler (janvier 1937)

La signature du traité franco-syrien, le 9 septembre 1936 réveille les inquiétudes de la Turquie, qui recommence à regarder avec une attention accrue la question du *sandjak* d'Alexandrette depuis 1934. Dès le 26 septembre, le ministre des Affaires étrangères turc (depuis 1925), Tevfik Rüstü Aras, porte la question d'Alexandrette devant le Conseil de la Société des Nations et en réfère au représentant français, Pierre Viénot, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Les préliminaires à la Société des Nations sont suivis d'un échange de notes entre Yvon Delbos, le ministre des Affaires étrangères et Suad Davas, ambassadeur de Turquie en France. La position que tient la Turquie est la suivante : elle a négocié en 1921 l'accord d'Angora, garantissant les droits spéciaux des populations turques du *sandjak* avec la France, et non avec la Syrie. La perspective de l'indépendance syrienne constitue donc une menace sur les intérêts turcs et la Turquie réclame la signature d'un traité séparé avec le *sandjak* d'Alexandrette. Pour le service français de la SDN⁴⁵, non seulement la demande est illégitime, mais elle est présentée par les Turcs en des formes particulièrement cavalières : Rüstü Aras semble chercher à faire pression à travers plusieurs menaces : plébiscite, commission d'enquête de la SDN⁴⁶. Or la position française est ferme et s'appuie sur des arguments légaux : faire du *sandjak* d'Alexandrette un État indépendant serait contraire aux obligations de la France mandataire : le *sandjak* est partie intégrante de la Syrie et la France se doit de préserver l'intégrité territoriale des mandats. Les échanges entre les deux hommes, qui se déroulent de la mi-octobre à la mi-décembre, dégénèrent en propos acrimonieux. Le 1^{er} novembre 1936, Atatürk prononce devant la Grande Assemblée un discours faisant de la « cause » d'Alexandrette et d'Antioche une véritable cause nationale. Pour les représentants de la France à Genève comme pour le Quai d'Orsay, l'argumentaire juridique turc ne tient pas. En effet, à l'appui de son argumentaire, la Turquie recourt à des statistiques

⁴⁵ Sur cet office, qui sert d'interface entre le Quai d'Orsay et la SDN, voir Michel Marbeau, « Un acteur des nouvelles relations multilatérales : le Service Français de la Société des Nations (1919-1940), dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1994, n°36, pp.116-120 ; voir aussi Raphaële Ulrich-Pier, « Le Service français de la Société des Nations et les questions européennes dans l'entre-deux-guerres », dans Laurence Badel, Stanislas Jeannesson et N. Piers Ludlow, *Administrations nationales et construction européenne. Une approche historique (1919-1975)*, Bruxelles, Peter Lang, 2005, pp. 15-36.

⁴⁶ MAE, 242 QO (service français de la SDN), 581 (5 octobre 1936-15 janvier 1937), Haut-Commissariat à Beyrouth, au sujet des visées turques sur le sandjak d'Alexandrette, à Paris, 5 octobre 1936.

démographiques dont la source est inconnue : ils prétendent que la majorité des populations du *sandjak* est turque, ce que contestent formellement les autorités françaises, d'après les recensements les plus récents. Les Turcs, d'après les statistiques mandataires, ne représenteraient qu'une minorité, 34.5% de la population totale. Le reste forme la majorité arabe, composée de chrétiens, d'alaouites, de sunnites etc., d'Arméniens et de quelques Kurdes⁴⁷. Le fait de tolérer les prétentions turques sur le *sandjak* d'Alexandrette, exprimant la volonté de soumettre une majorité à une minorité, n'est pas acceptable pour la SDN et risquerait de provoquer des précédents. C'est, en effet, pour la même raison, selon les autorités françaises, que la minorité allemande en Pologne n'a pu être annexée à l'Allemagne ou érigée en État indépendant, car il y avait dans ces territoires une majorité polonaise en face d'une minorité allemande. De la même manière, la Thrace, habitée par une minorité turque, n'a pas été annexée à la Turquie ou érigée en État indépendant : on a procédé à un échange de populations entre la Turquie et la Grèce en 1924. Plus récemment, en 1925, face à la Turquie, les Britanniques ont refusé les revendications turques au sujet du *vilayet* de Mossoul en Irak.

Le différend entre les Français et les Turcs s'accroissant, la question du *sandjak* est inscrite à la session extraordinaire du Conseil de la SDN, le 10 décembre 1936. Pour la France, la présentation de cette question devant l'institution internationale est vue de manière positive : elle estime que sa position en la matière « est plus genevoise »⁴⁸ que celle des Turcs. Il faut entendre, en effet, que sur le plan juridique, l'argumentaire turc apparaît faible et que la SDN n'envisagera pas de créer un territoire indépendant avec une faible population, aucune autonomie économique, et une minorité turque qui constituerait un appel permanent à des revendications turques. La SDN serait plutôt portée à orienter le différend vers des garanties pratiques pour les Turcs du *sandjak*, dans le cadre de l'unité syrienne, ce à quoi se refusent précisément les Turcs. Le 14 décembre, T.R. Aras présente devant l'institution l'argumentaire turc : il soutient que, lors des accords de 1921 et de 1923 conclus avec la Turquie (au sujet de la préservation des droits des populations turques dans le *sandjak* d'Alexandrette), il n'existait pas encore de mandat français sur le *sandjak* et, par conséquent, que la France avait signé pour elle-même, et non en tant que puissance mandataire. Elle n'avait donc pas à craindre de ne pas respecter ses obligations en tant que puissance mandataire. Le président du Conseil de la SDN nomme le ministre des Affaires étrangères et représentant à la SDN suédois (puissance non mandataire, jugée impartiale), Richard Sandler, rapporteur. Ce dernier, de sensibilité sociale-démocrate, avait été président de la Société des Nations en 1934. Il connaissait parfaitement les rouages de l'institution. Le jour suivant, le 15 décembre, le sous-secrétaire français des Affaires Etrangères, Pierre Viénot, présente l'argumentaire français. Il passe en revue la définition de la mission de la France au Levant, son statut légal en tant que puissance mandataire et insiste sur les accords signés avec la Turquie, en

⁴⁷ MAE, 242QO, Note sur la question du sandjak d'Alexandrette, Genève, 30 novembre 1936.

⁴⁸ MAE, 60PCOM, 469, Copie d'une note pour le Président du Conseil au sujet de la Turquie et du sandjak d'Alexandrette, Monsieur Corbin, ambassadeur de France à Londres, 27 novembre 1936.

tant que puissance mandataire. Pour les Français, le *sandjak* fait bien partie intégrante de la Syrie, et il conservera après l'émancipation le régime administratif spécial et les droits reconnus à la population turque au titre de l'accord d'Angora. Il apparaît absolument inconcevable de faire du *sandjak* un État indépendant. Le 16 décembre, Richard Sandler propose le rapport qui porte son nom et ne propose pas une résolution de la dispute sur le fonds, mais des mesures conservatives destinées à rassurer les Turcs, jusqu'à ce qu'un accord soit trouvé entre les deux parties. Il propose la nomination de trois observateurs de la SDN dans le *sandjak* pour faire remonter des observations et aider à la négociation⁴⁹.

Au même moment, le ministre des Affaires étrangères turc essaie de convaincre l'ambassadeur britannique en Turquie, Sir Percy Loraine, du point de vue de son gouvernement et l'invite à examiner les solutions proposées : faire du *sandjak* une sorte de zone autonome démilitarisée sous le regard de la SDN, et dont la neutralité et la démilitarisation seraient garanties par des États voisins comme la France, la Grande-Bretagne et, potentiellement, d'autres puissances. Il met également en avant la valeur potentielle du port d'Alexandrette qui pourrait être profitable pour tous les voisins. Il était clair avec un tel argumentaire que la question était moins juridique que politique, qu'il s'agissait moins de défendre les droits d'une minorité turque en Syrie que d'obtenir une modification fondamentale du statut de ce territoire à l'occasion du traité d'indépendance. La Grande-Bretagne n'est pas alors directement impliquée dans la dispute. Mais pour les autorités britanniques, la réponse est claire, tant sur le plan juridique que géopolitique : la thèse turque ne tient pas et il n'est pas souhaitable de s'engager dans une négociation dont les changements ne pourraient qu'être néfastes pour les intérêts britanniques en Méditerranée et au Moyen-Orient. Tous les services diplomatiques tiennent la ligne de Sir Percy Loraine⁵⁰, arrivé comme ambassadeur à Ankara en 1934, après une rapide ascension dans les services diplomatiques. Jeune attaché à la conférence de la paix à Paris en 1919, il voyage par la suite, comme jeune diplomate, en Espagne, en Perse, en Grèce et en Égypte, avant de gagner la Turquie au milieu des années 1930. Pendant la durée de son séjour à Ankara, Sir Percy Loraine est à l'origine d'un rapprochement diplomatique avec la Turquie, qui s'opère à partir de 1936 et jusque 1939, dans ce qui est souvent décrit comme un « tête à tête diplomatique » avec Atatürk. Dès 1935, il est l'un des artisans d'un pacte de sécurité informel en Méditerranée, regroupant la Grande-Bretagne, la Grèce, la Turquie et la Yougoslavie dans un *gentlemen's agreement*, imposant des sanctions à l'Italie par l'intermédiaire de la Société des Nations. Pourtant, lorsque le sujet est soumis à la SDN en décembre 1936, l'ambassadeur est résolu à tenir une attitude de fermeté : l'argumentaire juridique de la Turquie est définitivement faible et rien ne doit troubler la tranquillité de la Méditerranée et du Proche-

⁴⁹ Sur ces observateurs, ce qui a présidé à leur choix et leur action, *cf. infra*.

⁵⁰ Otto Kienitz, « The Emerging Storm : Sir Percy Loraine and Anglo-Turkish Rapprochement, 1934-1935 », dans *Penn History Review*, vol.23, n°2, Fall 2016, p.86-114 et G.F. Berridge, *British Diplomacy in Turkey, 1583 to the present. A study in the evolution of the resident embassy*, Leyde, Martinus Nijhoff, 2009, p. 157.

Orient⁵¹. Plusieurs avis convergent sur la ligne ferme à tenir face aux revendications des Turcs sur le *sandjak* d'Alexandrette. Les Britanniques ont tout à craindre d'un changement de situation : une réaction hostile de l'Italie, une remise en question du *statu quo* territorial au Proche Orient et l'ouverture de nouvelles revendications, l'assurance que les Turcs chercheraient à aller plus loin dans leurs revendications sur leur frontière sud (notamment en Irak), outre les violations des droits des minorités, qui sont à attendre d'une Turquie kémaliste qui fait peu de cas de la protection des minorités ethniques ou religieuses qui se trouvent sur son territoire (Arméniens ou Kurdes)⁵². Les représentants de la Grande-Bretagne à Genève tiennent le même discours, appuyant les réticences politiques britanniques de considérations ethniques, linguistiques et économiques⁵³.

La SDN prend alors les choses en main, lorsque le président du Conseil ordonne la nomination de trois observateurs dans le *sandjak* pour fournir les informations de terrain nécessaires à l'élaboration d'un compromis entre les deux parties: le premier, L.J.J Caron, Norvégien, est un ancien gouverneur des îles Célèbes ; le second, Hans Holstad, Norvégien également, était président de la Commission d'échange des populations gréco-turque entre 1926 et 1935. Après des études de droit, il est reçu avocat à la Cour en 1925 et diplômé de l'Ecole supérieure de guerre de Norvège.⁵⁴ Le troisième, Charles von Wattenwyl, présenté par le gouvernement suisse, est un ancien colonel commandant une brigade d'infanterie (l'équivalent d'un général) originaire de Berne. Après avoir fait l'Ecole polytechnique fédérale et étudié le droit à l'Université de Berne, il y a exercé comme avocat. En 1917, il devient officier à l'État-major général des armées. Le choix de ces hommes est assez judicieux : ils sont ressortissants de pays européens n'ayant pas de colonies (donc peu susceptibles d'être contestés par les Turcs à cause d'un *a priori* favorable à une puissance coloniale/mandataire), neutres dans la querelle opposant la France et la Turquie. L'un a une formation d'administrateur colonial ; les deux autres sont juristes, donc capable d'une certaine expertise dans un dossier juridique (même si les enjeux sont plus larges) au sein d'une institution qui entend agir au nom du droit ; le représentant suisse a, en outre, une formation militaire, qui peut aussi le sensibiliser aux questions de sécurité. La mission d'observateurs est accompagnée de M. Anker, collaborateur de M. de Haller, directeur de la section des Mandats à la SDN à partir de 1938, un Norvégien réputé pour « ne manquer ni de perspicacité, ni de pondération, ni de tact⁵⁵» et qui a assisté à tous les débats au Conseil de la SDN, ainsi qu'aux échanges de vues qui ont eu lieu en marge de ce dernier, ainsi que de M. Mottier, appartenant également à la section des Mandats, et connu pour « être aussi discret qu'expéditif⁵⁶».

⁵¹ NA, FO, 371, Sir Percy Loraine au FO, Ambassade Constantinople, 22 décembre 1936.

⁵² NA, FO, 371, Minute de Ward sur le "Futur d'Alexandrette et d'Antioche" au Ministère des Affaires Etrangères, 9 décembre 1936.

⁵³ NA, FO 371, Minute de G.W. Rendel sur les "Objections aux Propositions turques pour l'indépendance du Sandjak", Londres, 14 décembre 1936.

⁵⁴ SDN, R 4104, S 1641, Observateurs à désigner par le Conseil de la SDN pour se rendre à Alexandrette, Genève, 17 décembre 1936.

⁵⁵ MAE, 242QO, 581, P. Viénot au ministère des Affaires étrangères, Genève, 18 décembre 1936.

⁵⁶ MAE, 242QO, 581, P. Viénot au ministère des Affaires étrangères, Genève, 18 décembre 1936.

Dans le même temps, les négociations se poursuivent entre les Turcs et les Français, sans qu'ils parviennent à trouver de terrain d'entente. Léon Blum intervient comme médiateur entre le Quai d'Orsay et le gouvernement turc, proposant un compromis : un régime d'autonomie dans un *sandjak* démilitarisé et garantissant à la Turquie le droit d'utiliser le port d'Alexandrette. Cela faisait droit à un certain nombre de revendications turques. Mais le *sandjak* demeurait sous contrôle mandataire, et partie intégrante de la Syrie, avec un statut d'autonomie qui lui serait conservé même après l'indépendance. Cela satisfaisait les exigences de la SDN et de la France. Les discussions, au mois de janvier 1937, reprennent donc autour de ce document de travail, à Genève, avec comme rapporteur R. Sandler. Le rapport de ce dernier, présenté le 27 janvier 1937 fait du *sandjak* d'Alexandrette une entité indépendante dans ses affaires intérieures, mais dont les affaires extérieures sont gérées par la Syrie, dont il fait partie. La France et la Turquie s'engagent à signer un accord garantissant son intégrité territoriale et l'inviolabilité de la frontière syro-turque. Il convient dès lors d'élaborer une Loi fondamentale et un Statut juridique, tâche confiée à un comité d'experts nommé par la SDN.

Experts et expertise : les rouages de l'élaboration du Statut et de la Loi fondamentale du sandjak d'Alexandrette.

Le comité d'experts nommé par le président du Conseil de la SDN, en accord avec le rapporteur, pour étudier les questions relatives au Statut et à la Loi fondamentale du *sandjak* est un attelage un peu disparate composé de cinq personnes. Maurice Bourquin, belge, professeur à l'Université de Genève et à l'Institut des Hautes études internationales ; Robert de Caix, ancien secrétaire-général du Haut-Commissariat français en Syrie ; Sir James Dunnett, Britannique, ancien membre de la Commission gouvernementale pour la réforme constitutionnelle de l'Inde et le Dr. R.A. Kollwijn, Néerlandais, professeur à l'Université de Groningue, ancien juge aux Indes néerlandaises ; Numan Menemencioglu, ambassadeur, secrétaire général du ministre des Affaires étrangères turc, délégué permanent auprès de la SDN ; enfin, Karl Ivan Westman, représentant de la Suède à la SDN.⁵⁷

La composition de ce comité d'experts est instructive et témoigne du recours croissant à l'expertise juridique, de la part des États⁵⁸ lors des conférences internationales,⁵⁹ ou de la part des

⁵⁷ SDN, R4104, Note à N.Menemencioglu, Genève, 20 février 1937.

⁵⁸ Sabine Jansen, *Les boîtes à idées de Marianne. État, expertise et relations internationales en France (1935-1985)*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2017.

⁵⁹ Vincent Laniol, « Être expert à la Conférence de la Paix de 1919. Tentative de comparaisons internationales », pp.145-169 ou Stanislas Jeannesson, « Experts et diplomates aux conférences de La Haye de 1899 et 1907 », pp.131-144, dans Stanislas Jeannesson, Fabrice Jesné, Eric Schnakenbourg (dir.), *Experts et expertises en diplomatie. La mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, PUR, 2018.

organisations internationales.⁶⁰ Ainsi, Maurice Bourquin, né à Tournai dans une famille de la bourgeoisie libérale en 1884, fait des études de droit, obtient sa thèse en 1908 et entame une carrière universitaire brillante. Après l'interruption de la Première Guerre mondiale, il renoue avec l'Université de Bruxelles ; rapidement reconnu comme une sommité en droit international, il part pour Genève au tournant des années 1930, où il est nommé professeur d'histoire diplomatique à l'Institut universitaire des hautes études internationales, et professeur de droit international public à l'Université de Genève. À partir de la Première Guerre mondiale, il mène en parallèle une activité diplomatique, d'abord en qualité de conseiller juridique de Hymans, ministre des affaires économiques belge en 1917, puis aux Affaires étrangères en 1918. Il fait partie de la délégation belge à la Conférence de la Paix à Paris en 1919 ou encore à la conférence de Londres en 1929. Il représente la Belgique à la Commission préparatoire du désarmement à Genève au tournant des années 1930. Il est aussi régulièrement membre de la délégation belge aux Assemblées de la SDN et membre de divers comités.⁶¹ Robert de Caix⁶² a étudié à l'École libre des Sciences Politiques, avant de devenir journaliste et de se spécialiser dans la diplomatie et les questions coloniales. Proche des lobbys coloniaux de métropole (collaborateur au Comité de l'Afrique française et au Comité de l'Asie française, rédacteur en chef du *Bulletin de l'Asie française*) au tournant des années 1900, il accompagne à l'issue de la Première Guerre mondiale le Haut-Commissaire français Henri Gouraud en Syrie en 1919 et y reste jusqu'en 1923. À partir de cette date, il est délégué français à la Commission permanente des mandats de la SDN, reconnu pour sa qualité d'expert en affaires du Levant. Numan Menemencioglu, quant à lui, est un diplomate de haut vol. Issu d'une vieille famille ottomane, après avoir fait des études à Salonique et Istanbul, il étudie chez les Jésuites à Moda et entre à l'Université de Lausanne en 1911 pour des études de droit. Il embrasse rapidement la carrière diplomatique, comme second secrétaire d'ambassade à Berne de 1916 à 1923, puis à Paris. Il voyage ensuite dans diverses capitales d'Europe (Bucarest, Athènes au moment des échanges de populations grecques et turques, Budapest où il est nommé chargé d'affaires à partir de 1926), puis du Proche-Orient (Beyrouth). En 1928, il revient à Ankara, où il exerce diverses fonctions au sein du ministère des Affaires étrangères, attirant rapidement l'attention d'Atatürk et de son Premier ministre, Ismet İnönü. Il devient en 1929 sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères puis en 1933 Secrétaire général aux Affaires étrangères⁶³.

Les considérations qui président à ce choix, si elles ne sont pas explicitées par les archives de la SDN, semblent assez claires : font partie de ce comité d'experts trois spécialistes des questions

⁶⁰ Pour le rôle des experts belges, voir Vincent Genin « Le cas des experts belges à la Cour permanente de justice internationale, 1921-1930. Intégrer l'histoire du droit international au champ de l'histoire des relations internationales, dans *Les Cahiers Sirice*, N°18, 2017/1, pp. 61-76.

⁶¹ Sandra Szurek, Société française pour le droit international, en ligne, consulté le 18/07/2019.

⁶² Julie d'Andurain, « Robert de Caix, un lobbyiste colonial à la Commission des mandats de la SDN » dans Philippe Bourmaud, Chantal Verdeil et Norig Neveu (dir.), *Experts et expertises dans les mandats de la Société des Nations : figures, champs et outils*, à paraître.

⁶³ Yücel Güçlü, *Eminence Grise of the Turkish Foreign Service : Numan Menemencioglu*, Ankara, Grafiker Publishing House, 2002, p. 43.

coloniales (anciens administrateurs) et des juristes de renom dont certains sont juristes. Cela témoigne du recours croissant des États – notamment mandataires⁶⁴ – mais aussi d’une institution internationale⁶⁵ à des individus extérieurs ou partiellement intégrés au monde de la diplomatie, qui apportent leurs compétences, souvent juridiques, pour la résolution d’un problème donné et pour permettre la fabrication d’une résolution consensuelle, jugée légitime parce que « scientifiquement » fondée. Ici, l’enjeu étant l’élaboration de la Loi fondamentale et du Statut du *sandjak*, il apparaissait parfaitement logique de faire appel à des spécialistes du droit, des questions internationales et des colonies, issus du monde diplomatique et/ou universitaire, qui avaient déjà fait leurs preuves auparavant et qui étaient connus de la SDN. Deux personnalités détonnent un peu dans ce comité d’expert, en raison de leur coloration politique. Robert de Caix peut bien être considéré comme un expert colonial : c’est aussi un fervent défenseur de la France au Levant, dont les activités de lobbying sont reconnues, et qui exerce une influence puissante par l’intermédiaire des sociétés coloniales et des réseaux institutionnels dont il fait partie. Il peut donc être vu comme expert, mais également comme politique. L’autre personnalité qui détonne quelque peu dans ce comité est le diplomate Numan Menemencioglu. Sa nomination est d’autant plus étonnante qu’il peut être considéré à la fois comme juge et partie : il défend les visées de son gouvernement, d’une part, mais participe à un travail d’expertise, dont les conclusions sont censées être objectives et neutres, n’avantageant aucune des deux parties en présence, d’autre part. Sa présence au sein du comité est vraisemblablement une manière de rassurer les autorités turques, mais la participation de ces deux individus fait de ce dernier un organe dont les conclusions peuvent être influencées par les intérêts politiques.

Comment ce comité d’experts procède-t-il pour élaborer les documents définissant le nouveau statut et la loi fondamentale du *sandjak* ? Il examine d’abord deux documents de travail sur le Statut et la Loi fondamentale, proposés par Numan Menemencioglu (sur le modèle de la constitution de la République turque) et par Robert de Caix, un mémoire soumis par J. Dunnet sur la démilitarisation du *sandjak*, un autre sur la protection des minorités, le port d’Alexandrette, les questions de douanes, de monnaie et de service postal est soumis par Kollewyn. Cependant, ces derniers ne fournissent des propositions que grâce au travail des sections spécialisées de la SDN, qui leur livrent des rapports approfondis et comparatifs sur tel ou tel point précis. Ainsi, la section Transit et la section Relations économiques sont mobilisées pour chercher, dans les précédents règlements internationaux, des modèles et des points de comparaison pour penser le cas du *sandjak* d’Alexandrette. C’est donc toute la machinerie de la SDN qui est mobilisée pour l’élaboration de ces deux textes fondamentaux que

⁶⁴ Voir le colloque « Experts et expertises dans les mandats de la Société des Nations : figures, champs et outils », organisé par l’INALCO/Lyon 3/Ifpo, les 26 et 27 mars 2015.

⁶⁵ Voir par exemple, le rôle des experts économiques à la SDN : Yves Decorzant, « La Société des Nations et l’apparition d’un nouveau réseau d’expertise économique et financière (1914-1923) », dans *Critique internationale*, 2011/3, n°52, p.35-50 ; voir le rôle croissant, de manière générale, de ces experts dans le cadre d’un « concert des nations » de plus en plus généralisé après la Première Guerre mondiale dans Stanislas Jeannesson *et alii*, *Experts et expertise*, *op. cit.*, p. 12.

sont le Statut et la Loi fondamentale. En outre, la section Transit est utilisée par Kolleywn pour la question du statut du port d'Alexandrette et fait elle-même appelle à des experts pour examiner l'objet d'étude. Sur trois individus mobilisés au titre de leurs compétences en la matière, deux sont turcs et sont juristes : Fatin Rüstü Zorlu est a fait ses études à l'Ecole libre des Sciences Politiques avant d'étudier le droit à Genève et d'entrer au ministère des Affaires étrangères à son retour en Turquie, en 1932 ; Ethem Menemencioglu est diplômé de la faculté de droit d'Istanbul et a été secrétaire d'ambassade à Paris.⁶⁶ Pour définir la clause spécifiant les droits et avantages à reconnaître à la Turquie dans le port d'Alexandrette, afin de lui permettre de l'utiliser pour les besoins de son transit, le comité d'experts a élaboré un projet, rédigé par les experts turcs en s'inspirant du cas de Salonique, grâce aux informations transmises par la Section Transit du Secrétariat de la SDN, et examiné par le sous-comité en comparaison d'un autre projet, soumis par R. de Caix. De la même manière, dans la question douanière, la section Relations Economiques a rédigé une note examinant les conventions principales existant pour les régimes douaniers d'un certain nombre de ports (Fiume, Trieste, Salonique) afin que le comité d'experts puisse construire le statut douanier du port d'Alexandrette en fonction de précédents.⁶⁷ Enfin, le Dr. Kolleywn fait appel à la section Minorités pour proposer son document de travail au comité d'experts, s'appuyant principalement sur le projet de la Turquie et sur la déclaration irakienne pour la protection des minorités du 30 mai 1932.⁶⁸ Le document fourni par la section des Minorités⁶⁹ donne à voir quel type de travail technique les organes spécialisés du Secrétariat de la Société des Nations est capable de fournir : il offre surtout un cadre juridique et technique pour savoir comment traiter les minorités. La définition d'un critère (langue, religion ou race) entraîne un groupement différent des individus (car un individu peut appartenir à une majorité raciale et à une minorité religieuse). Aucun critère extérieur ne peut cependant déterminer qui appartient à une minorité : il faut une déclaration d'un pétitionnaire, disant qu'il se considère comme appartenant à une minorité et a souffert, de ce fait, d'un traitement injuste. Enfin, les modèles sur lesquels s'appuie le Secrétariat de la SDN pour traiter d'un problème de protection des minorités sont doubles : le cas polonais, traité lors de la Conférence de la paix de 1919 et qui sert de référence dans la gestion juridique des problèmes de minorités par la SDN⁷⁰, et le cas du traité sur les minorités en Irak en 1932 (pour ce qui concerne le *sandjak* d'Alexandrette). Les deux premiers aspects soulignés par ce rapport (la question du chevauchement des identités, la reconnaissance/revendication volontaire de l'appartenance à une identité, dont les droits ne sont pas respectés) sont d'autant plus importants que,

⁶⁶ SDN, R 4104, Comité d'experts chargé d'étudier le statut et la loi fondamentale du sandjak d'Alexandrette, question IV du port d'Alexandrette, Genève, 5 mai 1937.

⁶⁷ SDN, S 1646, Question de la gestion douanière commune. Note préparée par la Section des Relations Economiques à la demande du Comité d'Experts, Genève, 16 mars 1937.

⁶⁸ SDN, S 1646, « Protection des minorités dans le sandjak d'Alexandrette », Mémoire soumis au Comité d'experts par le Rd. Kolleywn, Genève, 16 mars 1937.

⁶⁹ SDN, S 1646, « Protection des minorités dans le sandjak d'Alexandrette », Mémoire soumis au Comité d'experts par le Rd. Kolleywn, Genève, 16 mars 1937.

⁷⁰ Carole Fink, « The League of Nations and the Minorities Question », dans *World Affairs*, vol.157, n°4, printemps 1995, pp.197-205.

dans le *sandjak* d'Alexandrette, les identités sont multiples et que les critères raciaux/nationaux/religieux ne sont pas strictement étanches les uns par rapport aux autres. Cette approche normative complète donc efficacement le nécessaire travail statistique opéré par les autorités mandataires pour recenser les populations, ou ici fourni par la mission d'observateurs de la SDN dans le *sandjak*, à la demande du comité d'experts, qui classe les individus en fonction de l'appartenance linguistique (pointant de ce fait, la majorité arabe –47% – et la minorité turque – 39% – sachant qu'une bonne partie de la population emploie les deux langues).⁷¹ Le comité d'experts prend ainsi déjà conscience de l'impossibilité de s'en tenir à des critères extérieurs et purement comptables pour établir les droits d'une minorité, élément soulevé avec acuité lors de l'organisation des élections à partir de la fin de 1937.

Le comité parvient à son objectif: la rédaction de deux textes, le Statut et la Loi fondamentale, qui forment les bases constitutionnelles du nouveau régime. Le premier document définit le statut du *sandjak*. Le *sandjak* serait indépendant dans ses affaires intérieures, mais dépendrait de l'État de Syrie, dont il faisait partie, pour les affaires extérieures. Le *sandjak* serait démilitarisé. Une zone franche turque serait établie dans le port d'Alexandrette, permettant le transit sans droits de douane pour une période de 50 ans. Les droits politiques, religieux, linguistiques, culturels des minorités seraient garantis par la Société des Nations. La loi fondamentale définit l'organisation interne du territoire. Une assemblée législative, constituée de 40 membres pour 4 ans, serait élue avec un système à la proportionnelle. Les électeurs, dans un premier temps, devraient se faire enregistrer comme membres de leurs communautés respectives et, dans un second temps, le nombre de députés et d'électeurs autorisés pour chaque communauté dépendrait du nombre d'électeurs enregistrés et la liste des candidats serait proposée par communauté. Les premières élections seraient organisées et contrôlées par la Société des Nations. Le pouvoir exécutif serait exercé par le Président du *sandjak*, élu pour 5 ans par l'Assemblée, et par un Conseil exécutif, responsable devant l'Assemblée. Sur les bases de ces deux textes, le 14 juin 1937, l'accord franco-turc est ratifié par la Grande Assemblée nationale turque et İsmet İnönü peut exprimer la totale satisfaction de la Turquie dans le règlement du problème. Le compromis trouvé semble devoir éviter la répétition du cas de Dantzig, redoutée par les Français et les Britanniques, car alors la SDN n'avait pas ce rôle d'arbitre et de tutelle sur la ville libre, ce qui rendait le système inopérant, entre contestations polonaises et méfiance allemande.⁷² La configuration du *sandjak* d'Alexandrette n'est pas la même (une bande de territoire séparant deux portions d'un même État) et les textes élaborés sont le résultat d'un compromis entre les deux parties (et non imposés aux Turcs comme le statut de Dantzig l'était aux Allemands). Pourtant, ce compromis dessiné, qui reprend en grande partie les conclusions des rapports d'expertise, apparaît pour les

⁷¹ SDN, R4104, « Question des langues dans le sandjak ». Renseignements fournis par la Mission d'observateurs de la SDN à la demande du Comité d'experts, Genève, 15 mars 1937.

⁷² Jean-Michel Guieu, « Les Allemands et la Société des nations (1914-1926), dans *Les Cahiers Irice*, 2011/2, n°8, pp.61-91.

Britanniques une victoire turque, résultant de l'action radicale et efficace de Numan Menemencioglu au sein du Comité des experts. En effet, d'après James Dunnett, représentant britannique au sein du Comité, le sous-secrétaire d'État turc aurait défendu une ligne extrêmement rigide, s'en référant sans cesse à son gouvernement et dominant de loin les autres personnalités du groupe : Robert de Caix, par exemple, n'a pas le même tempérament, ni le même soutien sans faille de la part du gouvernement français. On retrouve ici une critique récurrente lorsque diplomates et experts en viennent à travailler ensemble : les diplomates considèrent souvent qu'il manque à ces experts le sens des réalités géopolitiques et diplomatiques.⁷³ En ce qui concerne le comité en général, et notamment la présence de N. Menemencioglu, le représentant du rapporteur, M. Westman, décrit bien un comité plus politique qu'expert, puisque seuls certains membres sont considérés comme « neutres ».⁷⁴ À cet égard, le comité semble au moins autant un lieu de négociations diplomatiques et politiques qu'un lieu de débat scientifique et technique, contrairement à ce que son appellation laisse penser. Le compromis qui en résulte est fondamentalement favorable aux Turcs et ouvre la porte à une autonomisation croissante du *sandjak* qu'il paraît difficile d'arrêter.

Les premières réactions à la publication du Statut et de la Loi fondamentale dans le *sandjak* sont mitigées. Une partie de la population y est favorable. La plupart des Turcs voient dans les garanties octroyées aux minorités le moyen de maintenir leurs traditions et leurs cultures, sans imposer un rattachement à une République qui a tourné le dos à bon nombre de coutumes et d'institutions religieuses : en 1937, les kémalistes sont encore loin d'être majoritaires dans le *sandjak*.⁷⁵ Il en existe pourtant qui démontrent ostensiblement leur satisfaction et leur volonté d'aller plus loin dans le rapprochement avec la Turquie, espérant l'indépendance : des drapeaux du « Hatay » confectionnés avec du calicot rouge et pratiquement similaire à celui de la Turquie (avec pour seule différence qu'à l'intérieur du croissant et de l'étoile blancs se trouvent encadrés un autre croissant et une autre étoile rouge) ornent les maisons, mais sans manifestations de rue toutefois. Les actions des nationalistes arabes d'Antioche et d'Alexandrette sont jugées peu spontanées, mais organisées, si ce n'est par Damas, du moins par Alep, où le ressentiment contre l'accord est au contraire très vif. Elles n'occasionnent pas de manifestations mais une fermeture des magasins en signe de protestation.⁷⁶ Le soulagement des Arméniens est manifeste, tout comme celui des chrétiens, souvent investis dans le négoce, et soucieux de maintenir leurs relations commerciales avec la Syrie, qui sont sauvegardées par l'union douanière et monétaire signifiée dans l'accord.⁷⁷

⁷³ Vincent Laniol, « Etre expert à la Conférence de la Paix de 1919. Tentative de comparaisons internationales », dans Stanislas Jeannesson *et alii*, *Experts et expertise*, *op. cit.*, p. 147.

⁷⁴ NA, FO 371/E2170/3/89/20846, Alexandrette question : work of the League Committee of Experts on the drafting of the new Statute and Fundamental Law, 7 décembre 1937.

⁷⁵ NA, FO 371, E1798/3/89/2046, Consul A.W. Davis à FO, Alep, 4 février 1937.

⁷⁶ SDN, S1646, Mission des observateurs de la SDN dans le sandjak à De Haller, Antioche, 27 janvier 1937.

⁷⁷ NA, FO 371, Consul A.W. Davis à FO, Alep, 4 février 1937.

La SDN dans le *sandjak* : l'organisation des élections et le blocage de l'action de l'institution (printemps 1937-juin 1938)

Quelqu'un a dit, au départ de Genève, que notre travail pourrait bien n'être qu'une comédie ; ce quelqu'un s'est trompé sur le mot, car c'est un drame que nous avons joué... et le plus triste c'est que les victimes du dernier acte, qui n'est pas encore joué, risquent fort d'être ceux qui précisément tenaient à accomplir le plus fidèlement leur devoir, selon l'équité et conformément au règlement⁷⁸.

Le personnel de la SDN : la Commission électorale, les délégués et le Tribunal spécial.

L'organisation de l'élection de l'Assemblée du *sandjak* est désormais une priorité pour que les décisions prises par la SDN le 29 mai 1937 aboutissent réellement à la mise en œuvre du statut d'autonomie du *sandjak*. A cet effet, le président du Conseil de la SDN nomme une Commission chargée d'organiser et de contrôler les élections, composée de cinq membres⁷⁹ : le président en est Thomas Reid (Britannique). Ancien maire de Colombo pendant cinq ans et ayant organisé et mis en application la nouvelle constitution de Ceylan (1931) qui lui conférait sa pleine indépendance dans les affaires intérieures, il a dirigé les premières élections à Ceylan, basées sur le suffrage universel. La Commission lui choisit pour vice-président Roger Secrétan (Suisse), professeur de droit à l'université de Lausanne, spécialiste de l'enseignement du droit suisse, turc et français, et lieutenant-colonel à l'État-major suisse. Il a également été secrétaire général du Tribunal arbitral mixte franco-allemand après 1918 et du tribunal arbitral mixte gréco-turc à la fin des années 1920. À leurs côtés, on trouve Jacques Lagrange, Belge, ancien secrétaire-général de la Commission d'immigration gréco-bulgare, qui avait contrôlé l'émigration volontaire des minorités bulgares de Grèce et la liquidation de leurs biens ; H. Ch. G. J van der Mandere, Néerlandais, ancien inspecteur de circonscription (*Kreis*) lors du plébiscite de la Sarre, qui a rempli lors de plusieurs conférences internationales les fonctions de secrétaire, directeur de l'Université populaire de La Haye et spécialiste des questions internationales et des questions électorales ; enfin, M.H. Reimers (Norvégien), avocat à la Cour suprême d'Oslo, qui a occupé divers postes dans le service diplomatique de Norvège, a été juge à la Commission suprême du plébiscite de la Sarre (janvier 1935), et qui a participé en 1936 en tant que secrétaire à la mission d'observateurs que le Conseil de la SDN avait envoyé dans le *sandjak*. Les cinq membres sont accompagnés d'un secrétaire norvégien, M.P. Anker, ancien membre du service diplomatique norvégien, membre depuis six ans de la section des Mandats au sein de la SDN, et également secrétaire en 1936 de la mission d'observateurs envoyée par le Conseil de la SDN dans le *sandjak*. La SDN recourt donc à des experts souvent diplomates, hautement qualifiés et déjà éprouvés dans des cas

⁷⁸ SDN, P 76, Roland Gorge, Rapport à M. le Président de la Commission de la SDN pour les 1ères élections dans le sandjak d'Alexandrette sur mon activité à Rihanié (sans date, vraisemblablement 1938).

⁷⁹ SDN, R 4140, Le Président du Conseil de la SDN à Jacques Lagrange, Genève, 4 octobre 1937.

litigieux comparables à celui du *sandjak* d'Alexandrette : les commissions gréco-bulgare et gréco-turque, l'organisation d'élections dans des territoires disputés entre des minorités différentes. Il est d'ailleurs vraisemblable que plusieurs d'entre eux ont déjà travaillé ensemble ou se connaissent de vue ou de réputation : ils font donc partie des mêmes réseaux et constituent en ce sens une « communauté épistémique ».⁸⁰ Van der Mandere et Reimers ont travaillé de concert à l'occasion du plébiscite de la Sarre, par exemple, et les universitaires que sont R. Secrétan et Van der Mandere peuvent s'être fréquentés ou se connaître de réputation par l'intermédiaire de leurs activités académiques (R. Secrétan fait notamment partie de nombreuses sociétés savantes). Si T. Reid a l'expérience des affaires coloniales et de la transition vers l'indépendance, aucun des membres de la commission n'a cependant l'expérience des affaires proche-orientales. C'est donc une commission qui apparaît objectivement neutre dans le contentieux franco-turc et décidée à organiser, de façon compétente et impartiale, des élections transparentes, qui est nommée au début de l'automne 1937. Elle se réunit pour la première fois à Genève à la mi-octobre 1937 et procède à l'élection de son président (M. Reid) et de son vice-président (M. Secrétan), à l'étude de son mandat et à l'élaboration de son plan de travail. Arrivée dans le *sandjak* le 20 octobre, elle y réside pendant un mois et consacre son séjour aux études et aux travaux préparatoires en vue de l'organisation des opérations électorales. Réunie à nouveau à Genève entre la fin novembre et la mi-décembre, elle achève le plan de l'organisation et arrête le texte du règlement électoral, fixant le début des opérations d'inscription des électeurs à la mi-janvier 1938. Deux membres de la Commission quittent l'Europe le 9 avril pour procéder à certains préparatifs et notamment engager des interprètes, rejoints le 22 avril par tous les membres de la Commission, ses délégués et les membres du Tribunal spécial.⁸¹ En effet, la Commission avait également pour tâche de choisir les délégués qui seraient présents, seuls ou à plusieurs, dans tous les bureaux de vote du *sandjak* afin de contrôler la procédure des élections. Les listes de candidatures sont instructives sur les profils recherchés et sur les processus de sélection par la Commission électorale de la SDN. Bon nombre des individus proposés ont déjà eu une expérience antérieure à la Société des Nations : certains d'entre eux ont participé à la commission d'échanges des populations gréco-bulgare, ou ont été membres de la commission du plébiscite de la Sarre ; quant aux autres, il s'agit souvent de militaires ayant eu une expérience coloniale, ou de juristes. La grande majorité d'entre eux fait l'objet d'une recommandation de la part d'un des membres de la Commission d'organisation des élections, qui les a connus lors de ses activités antérieures : M. Lagrange en a connu plusieurs à la Commission gréco-bulgare ; M. Reid recommande plusieurs compatriotes britanniques, et Van der Mandere recommande particulièrement ceux qui ont participé au plébiscite sarrois.⁸² Il est donc clair que ces

⁸⁰ Stanislas Jeannesson, « Experts et diplomates aux conférences de La Haye de 1899 et 1907 », dans Stanislas Jeannesson *et alii*, *Experts et expertise*, *op. cit.*, p. 138.

⁸¹ SDN, S1644, Rapport du secrétaire de la Commission des élections dans le sandjak d'Alexandrette, Peter Anker, Genève, 12 juillet 1938.

⁸² SDN, S1644, Liste de candidatures comme délégués pour les élections dans le sandjak d'Alexandrette, 26 juillet 1938.

experts puisent dans un vivier de personnalités étroitement liées à la SDN depuis la seconde moitié des années 1920, dont les compétences ont été éprouvées, et qui ont souvent une expertise (militaire, juridique) qui justifie qu'on ait fait appel à leurs services. Des relations personnelles et de confiance viennent garantir le bon fonctionnement de l'organisation des élections, entre les membres de la Commission et les délégués qui leur sont personnellement liés. Enfin, la Commission et les délégués se voient soutenus dans leur mission par la création d'un Tribunal spécial institué à l'occasion des élections, dirigé par le Grec Aristide Phocas, sur proposition du gouvernement turc et avec l'agrément du gouvernement français, assisté de deux juges suppléants (un Suisse et un Norvégien qui a exercé les fonctions de juge dans le territoire de la Sarre pendant le plébiscite).⁸³

La confrontation au terrain et les problèmes rencontrés

Les opérations d'inscription commencent le 3 mai 1938 : à partir de cette date, les bureaux électoraux fonctionnent dans les diverses sections de vote, tout d'abord dans les *kaimakams* d'Alexandrette et de Kirik-Khan puis dans le *kaimakam* d'Antioche. Cependant, l'organisation des élections se trouve rapidement confrontée à des problèmes non techniques, mais politiques, qui contraignent la Commission à suspendre par deux fois ses travaux, puis à les arrêter totalement. Tout d'abord, la mobilisation politique dont font preuve les communautés, notamment les turcophiles du *sandjak*, qui mènent une campagne particulièrement offensive, grâce au soutien dont ils bénéficient de la part de la Turquie kémaliste.⁸⁴ Deuxième obstacle, à la fois technique et politique : la définition de l'identité et de l'appartenance nationale pour permettre aux populations de s'inscrire sur les listes électorales. En effet, au mois de mars 1938, pour permettre l'élection de la première assemblée du *sandjak*, se pose la question du recensement par communauté des électeurs. Car, si dans l'Empire ottoman, par communauté, on entend le système des millets (qui a un caractère religieux), la question soulevée dans le cas du *sandjak* d'Alexandrette est celle de la communauté ethnique, linguistique, nationale, entre les Turcs et les arabes. C'est pourquoi N. Menemencioglu se prononce pour un critère : l'expression de « volonté racique », ce qui signifie la volonté d'appartenance à la race et à la culture turque.⁸⁵ Cette expression témoigne du tournant racial du régime kémaliste et de l'importance de la langue dans la définition de l'identité turque⁸⁶, qui marque le régime dans les années 1930⁸⁷. Dans le cas d'Alexandrette, cela soulève une deuxième question, celle de l'essence de l'identité, naturelle ou volontaire. La partie turque défend le choix de la volonté par rapport à l'appartenance

⁸³ SDN, R4141, De Haller, Directeur de la Section des Mandats, à M. Aristide Phocas, Genève, 2 avril 1938.

⁸⁴ *Cf supra*.

⁸⁵ MAE, 242QO, 588, 1ère séance tenue à Genève, 7 mars 1938.

⁸⁶ Yimaz Colak, « Language Policy and Official Ideology in Early Republican Turkey », dans *Middle Eastern Studies*, vol.40, n°6, novembre 2004, pp.67-91.

⁸⁷ Soner Cagaptay, « Race, Assimilation and Kemalism : Turkish Nationalism and the Minorities in the 1930s », dans *Middle Eastern Studies*, vol.40, n°3 (May 2004), pp.86-101.

« naturelle » à une catégorie donnée, ce qui semble conforme aux conceptions françaises de l'identité nationale⁸⁸ : chaque électeur doit manifester sa volonté d'appartenir à telle ou telle communauté. Pourtant, la solution proposée par N. Menemencioglu est ambiguë, car elle consiste à voir dans le sentiment d'appartenance nationale l'expression d'une volonté (qui s'exprime dans le choix de l'inscription dans telle ou telle catégorie), mais en se fondant sur des critères innés qui se veulent objectifs (la langue et la race, puisque la religion ne constitue pas un facteur de différenciation entre Turcs et Arabes, bon nombre des individus appartenant aux deux catégories nationales étant d'une même religion, l'islam sunnite). Numan Menemencioglu va plus loin : si l'appartenance nationale prend la forme de l'expression d'une volonté propre, elle ne peut se faire de façon totalement déconnectée de ces critères objectifs : il veut totale liberté des individus dans les inscriptions, et pourtant, des individus parlant turc se doivent de se faire inscrire comme turcs (alors même qu'ils peuvent, comme souvent dans le *sandjak*, pratiquer tout autant la langue arabe) et si l'identité est le choix de la volonté, le loisir devrait leur être laissé de s'inscrire dans une autre catégorie de leur choix. La Loi fondamentale a éludé le problème, en mentionnant deux principes, qui sont contradictoires : elle prend pour base les faits, tout en maintenant la possibilité d'une certaine liberté. En outre, demeure le problème des catégories laissées à l'appréciation des électeurs, qui mêlent des critères ethniques/nationaux (turc/arabe) à des critères religieux (alaouites, grecs-orthodoxes, arméniens), avec un possible chevauchement de ces identités, car les populations du *sandjak* d'Alexandrette ont des appartenances identitaires multiples, selon qu'on regarde la race, la langue, la religion etc... Les séances de travail de la Commission se tenant à Genève aboutissent donc le 21 mai 1938 à une décision de compromis bancal,⁸⁹ « compliquée, voire sous certains aspects, inconséquente, artificielle et incohérente »⁹⁰ selon le Quai d'Orsay. La rubrique « autres communautés » devra être précisée par l'intéressé qui veut s'y faire inscrire : il devra appartenir à un certain nombre d'autres communautés prédéfinies (latin, maronite, melchite, israélite, druze, tcherkesse par exemple). Pour le reste, libre choix à l'individu de trouver l'identité dans laquelle il se reconnaît et de faire librement sa déclaration d'appartenance à une catégorie de population. Le problème posé par cette solution est qu'elle engendre la création de catégories exclusives les unes des autres, entraînant les individus à choisir des critères qui ne sont pas du même ordre (ethnique/national ou religieux), avec un nationalisme exclusif⁹¹ totalement en contradiction avec la réalité du peuplement de ce territoire dans lequel les identités sont multiples et fluides. Pour la Turquie, sûre de sa capacité à gagner à sa cause toutes sortes d'électeurs « non turcs » (Arabes alaouites, éventuellement Arméniens), la solution était habile : laissant à chacun le choix de s'inscrire où bon lui semblait, la Turquie avait un boulevard pour essayer de récolter les

⁸⁸ Par rapport à une conception donnée de la nation, fondée uniquement de façon innée et donnée sur la race et sur la langue, à l'allemande, telle que celle défendue à la fin du XIXe siècle par Mommsen.

⁸⁹ SDN, R4141, 1^{ère} séance, Genève, 21 mai 1938.

⁹⁰ MAE, 406QO, 70, MAE, Note pour le Ministre, Paris, 1er juin 1938.

⁹¹ Peter Sahlins, *Frontières et identités nationales*, Paris, Belin, 1996.

voix d'autres catégories de population, de gré ou de force, ce dont les autorités françaises sont parfaitement conscientes, mais à quoi elles se résignent. Alors que la Commission avait pensé une sorte de recensement de la population, les inscriptions électorales étaient désormais transformées en plébiscite, dont la partie turque espérait qu'il serait en sa faveur.

Troisième obstacle, politique, et de taille : les autorités mandataires françaises sont loin d'être impartiales dans le processus électoral en cours. D'après ce que la commission peut constater sur le terrain, les autorités mandataires ont observé, pendant la première partie de la période électorale (mai) une attitude correcte et n'ont pas cherché à influencer les élections. À la fin du mois de mai, alors que les opérations d'inscription avaient atteint environ 50% des électeurs et n'avaient pas donné les résultats escomptés (c'est-à-dire une majorité turque), un revirement radical se produit. En effet, à la fin mai, les négociations entre les autorités turques et françaises aboutissent à l'élaboration d'un nouveau compromis, en-dehors de toute intervention de la SDN : la France s'engage à garantir à la Turquie une légère majorité dans l'assemblée nationale du *sandjak* (22 députés turcs), et les autorités mandataires sur place doivent donc rechercher tous les moyens pour assurer une telle majorité. Le délégué du Haut-Commissaire dans le *sandjak*, Pierre Durieux, convoque les chefs des communautés non turques pour les inciter à s'abstenir de s'inscrire ou à s'inscrire dans la communauté turque ; toute une série de mutations de cadres administratifs se produit, la plupart des postes étant confiés à des turcs. Pour les membres de la commission, il est clair qu'une très forte pression commence à être exercée par les autorités sur la partie non turque de la population. Cette décision bilatérale, et qui est imposée *a posteriori* pose un problème quant à la nature de leur mission, puisque la base de leur mandat est l'organisation d'élections sans que des quotas aient été fixés pour les différentes communautés, et sans qu'aucune majorité n'ait été au préalable assurée à une des communautés. Les textes adoptés à Genève semblent donc entrer en contradiction avec l'accord intervenu entre les autorités turques et françaises réservant aux Turcs une majorité à l'Assemblée. Or pour le représentant turc à la SDN, il est clair que ce sont les pourparlers franco-turcs et les intérêts politiques des deux parties qui priment sur la mission de la commission, dont il juge qu'elle trouble « la bonne entente et le désir de collaboration » qui existent entre la Turquie et la France.⁹² En outre, face aux difficultés rencontrées, sur la demande de la partie turque et de la partie française, pour des raisons de sécurité, les élections sont suspendues une première fois, entre la fin mai et le début du mois de juin. La commission d'organisation des élections annonce déjà qu'étant donné les conditions, elle risque d'avoir du mal à mener son mandat correctement et décline toute responsabilité.⁹³ De fait, quinze jours après la reprise du processus d'inscription électorale, elle ne peut que constater la pression violente que subissent les populations non turques de la part des populations turques, qui entravent le bon déroulement du processus électoral. Elle fait des demandes pressantes auprès des autorités mandataires

⁹² SDN, R4142, Commission électorale du sandjak, Genève, 3 juin 1938.

⁹³ SDN, R4142, Commission d'organisation des élections, Genève, 8 juin 1938.

françaises pour obtenir la cessation des pressions et le respect de la libre détermination des électeurs. Après avoir été à nouveau suspendues le 22 juin, les opérations sont définitivement clôturées le 26 juin, sans que toute la population ait pu se faire inscrire sur les registres électoraux. La commission estime alors à 5000 le nombre de personnes encore à inscrire. Les relations entre la commission de la SDN et les autorités françaises ne cessent de se détériorer à partir de l'été 1937. Des changements successifs de représentants du Haut-Commissaire français dans le *sandjak* ont lieu : le rappel de Pierre Durieux en juillet 1937 et l'arrivée de Roger Garreau le 6 septembre 1937, avec lequel la commission entretient plutôt de bonnes relations, puis surtout l'arrivée du commandant Collet⁹⁴, chargé de rétablir l'ordre dans le *sandjak* à la tête d'un bataillon de tirailleurs marocains à partir de mai 1938, et représentant l'autorité française dans le *sandjak* à partir du mois de juin, à la suite du rappel de Roger Garreau à Paris. A partir de cette date, les autorités mandataires elles-mêmes s'emploient à influencer par tous les moyens les opérations électorales pour faire en sorte que la majorité de députés octroyés à la Turquie corresponde aux votes de la population. Elles instaurent enfin l'état de siège le 3 juin. Cette mesure permet d'interdire toute manifestation, de contrôler la presse et d'instaurer un tribunal militaire pour juger de manière expéditive tous les délits contre l'ordre et la sécurité. Le délégué du Haut-Commissaire procède alors à l'arrestation des principaux leaders de l'opposition non turque (Zekia Arsouzi, le président de l'Union sandjakienne, le Dr. Beylouni) et dissout la Ligue d'Action nationale et l'Union *sandjakienne* ainsi que toutes leurs filiales. Il n'y a donc plus d'opposition à la cause turque. Les plaintes de la commission auprès des autorités mandataires se heurtent à une fin de non recevoir, malgré les irrégularités de procédure constatées sur le terrain. Pression, intimidation de la population, arrestations de membres de bureaux électoraux ou de représentants des communautés arabes, alaouites et grecques orthodoxes, de chefs de villages, compromettent les opérations électorales. De la même manière, à partir de juin 1938, le Tribunal spécial chargé de recueillir les plaintes et les réclamations, cesse d'exercer correctement ses fonctions.⁹⁵ Jusqu'à l'été 1938, le Procureur du Tribunal spécial pouvait travailler en relations étroites avec les autorités judiciaires du *sandjak* et les juges et procureurs transmettaient d'office au Tribunal spécial toutes les affaires ayant trait aux opérations électorales. Dans cette première période, plaignants, témoins et prévenus comparaissaient sans difficultés : seuls les *aghas* turcs de l'Amouk, impliqués dans de nombreuses affaires de menaces et de violences à l'égard de leurs ouvriers arabes, restaient insaisissables. A partir du mois de juin au contraire, avec l'arrivée du commandant Collet et la proclamation de l'état de siège, le Tribunal spécial est entravé dans ses activités : les individus non-turcs cités, non seulement en tant que prévenus, mais aussi comme témoins ou plaignants s'abstiennent prudemment de comparaître,

⁹⁴ Philibert Collet, natif d'Alger et arabisant, vétéran du Mandat, participe à la plupart des opérations militaires depuis 1919 (campagne avec le Général Gouraud, jeune officier de renseignement au Nord de la Syrie en 1921, il acquiert pendant l'insurrection druze de 1925 une célébrité importante à la tête des fameux escadrons composés de Tcherkesses.) Il est promu colonel en juin 1938, c'est-à-dire au moment de son arrivée dans le sandjak d'Alexandrette. Voir Yves Salkin, *Collet au galop des Tcherkesses*, Paris, Economica, 1999.

⁹⁵ SDN, R4143, Rapport du Procureur du Tribunal spécial, Pierre Burnier, Antioche, 7 juillet 1938.

condamnant le Tribunal à l'inaction. Si bien qu'à la fin du mois de juin 1938, la commission de la SDN constate qu'elle ne peut remplir correctement sa mission, clôt les inscriptions et retourne à Genève, tout comme le Tribunal spécial suspend ses activités et quitte Alexandrette à la suite de la Commission électorale. Il est clair, que dans le règlement de l'affaire d'Alexandrette, « les Français se sont mis d'accord avec les Turcs en se passant des bons offices de la Commission genevoise »⁹⁶, mécontentant profondément les milieux de la SDN, de même que l'allié britannique – à l'exception de Sir Percy Loraine qui, au grand dam du Foreign Office, apparaît souvent trop turcophile dans ses jugements⁹⁷. Pourtant, lorsque la France parvient à un accord abouti avec la Turquie, au mois de juin 1939, René Massigli⁹⁸, ambassadeur de France à Ankara, salue « la pondération, le tact et l'habileté » mais aussi le « sang-froid et la fermeté de caractère » avec lequel le colonel Collet a rempli le « rôle ingrat » qui lui incombait à Alexandrette.⁹⁹ La reconnaissance de ses services lui vaut, par un décret du 13 juillet 1939, d'être élevé au grade de Commandeur de la Légion d'honneur.¹⁰⁰ Il y a donc clairement, à partir de juin 1938, une rupture qui s'opère entre les positions officiellement tenues par la France qui travaille en partenariat avec la SDN, et la réalité du terrain, qui paralyse l'action de la SDN, alors que les pourparlers entre la France et la Turquie avancent dans un cadre bilatéral, laissant de côté l'institution de Genève : deux procédures se juxtaposent, de manière contradictoire. La première est la procédure « officielle » fixée et appliquée par les organes de la SDN ; la deuxième, « officieuse », correspond aux négociations directes entre les deux parties, en dehors de l'institution de Genève et à son insu. En effet, élaborer au sein de la SDN un règlement électoral démocratique et confier son application à la Commission nommée par le Conseil, et conclure en même temps un accord secret préjugant du résultat des opérations électorales, accordant par avance un nombre de siège fixé et user ensuite de toutes les méthodes possibles pour obtenir le résultat voulu ne peut qu'être contradictoire. Il manque à la SDN, pour pouvoir fonctionner correctement, le concours loyal des autorités locales : la commission d'organisation des élections n'est prévenue qu'après coup de l'accord de mars 1938 sur l'octroi d'un nombre prédéfini de sièges aux Turcs à l'Assemblée.¹⁰¹ Le rôle d'expertise proposé par la SDN est donc clairement en contradiction avec les intérêts politiques et diplomatiques des deux parties en présence : et, comme souvent dans ce cas de figure, ce sont les logiques politiques qui ont le dernier mot.¹⁰² Les plaintes – ou ce qui apparaît comme une « révolte »¹⁰³ des experts et va jusqu'à la démission d'un délégué britannique de la commission

⁹⁶ MAE, 50CPCOM, 469, Note à G. Bonnet sur l'Italie et la question du sandjak d'Alexandrette, 9 juillet 1938.

⁹⁷ NA, FO 371/E7439/3/89/29848, Mr. Reid à Mr. Rendel, Alexandrette, 19 décembre 1937.

⁹⁸ Raphaële Ulrich-Pier, *René Massigli (1888-1988). Une vie de diplomate*, Bruxelles, Peter Lang, 2006.

⁹⁹ MAE, 50CPCOM, 469, R. Massigli à G. Bonnet, au sujet du Colonel Collet, Ankara, 26 juin 1939.

¹⁰⁰ MAE 50CPCOM, 469, Président du Conseil à MAE, au sujet des services du Colonel Collet, 21 juillet 1939.

¹⁰¹ SDN, S1644, Rapport du secrétaire de la Commission des élections dans le sandjak d'Alexandrette, Peter Anker, Genève, 12 juillet 1938 et R4143, Rapport de la Commission pour les élections au Conseil de la SDN, 26 juillet 1938.

¹⁰² Stanislas Jeannesson, « Experts et diplomates aux conférences de La Haye de 1899 et 1907 », dans Stanislas Jeannesson *et alii*, *Experts et expertise, op. cit.*, p. 144.

¹⁰³ Vincent Laniol, « Être expert à la Conférence de la Paix de 1919. Tentative de comparaisons internationales », dans Stanislas Jeannesson *et alii*, *Experts et expertise, op. cit.*, p. 167.

d'organisation des élections en guise de protestation – n'y changent rien. Le caractère politique du règlement de la question est confirmé par les pourparlers qui se poursuivent entre Turcs et Français à la suite de ce premier accord. Roger Garreau, Haut-Commissaire dans le *sandjak* d'Alexandrette, en a conscience dès la fin du mois de mai 1938 : « L'affaire se trouve fort mal engagée. C'est un exemple de plus de la difficulté que l'on a à résoudre sur le plan international des problèmes qui, finalement, du fait même de la faiblesse actuelle de la SDN, ne peuvent plus être résolus sur le plan international. C'est un état de fait que nous ne pouvons que déplorer. »¹⁰⁴

Le ministre des Affaires étrangères français, Georges Bonnet, cherche à aller plus loin dans la collaboration avec la Turquie, en aboutissant à un accord militaire. Les experts militaires et diplomatiques turcs, sous la direction d'Asim Gündüz, général en chef de l'État-major, arrivent à Antioche le 12 juin 1938 pour entamer des négociations avec la délégation militaire française dirigée par le général Huntziger.¹⁰⁵ L'accord signé le 3 juillet définit les garanties franco-turques sur le *sandjak* et prévoit d'y faire stationner une garnison de 6000 hommes. Le maintien de l'ordre reste entre les mains de la France mais les troupes turques sont responsables des zones à majorité turque. Simultanément, un nouveau traité d'amitié est signé à Ankara le 4 par le ministre des Affaires étrangères turques et par l'ambassadeur français Henri Ponsot. Après l'entrée militaire des Turcs dans ce qu'on appelle désormais le Hatay, les Turcs commencent à administrer conjointement le territoire avec les Français. À la mi-juillet, arrive dans le *sandjak* un envoyé extraordinaire de Turquie, ayant les mêmes pouvoirs que le représentant de la France, R. Collet et les deux puissances peuvent annoncer leur volonté de garantir la mise en place du régime international du *sandjak* et de superviser conjointement les premières élections, le tout en ayant fait fi de la SDN.¹⁰⁶

Le soutien de la France manque enfin cruellement à la SDN à partir de juin 1938, puisqu'elle se heurte à un dernier obstacle : la contestation quasi systématique de ses activités par la partie turque. Il est parfaitement clair qu'à l'été 1938, un accord tacite intervient entre les Français et les Turcs contre l'action de la commission électorale dans le *sandjak*, qui subit les reproches nourris du représentant turc Sadak, qui juge que les activités de la commission nuisent à « la bonne entente et au désir de collaboration » entre la France et la Turquie¹⁰⁷ : critiques du président Reimers, attitude négative envers les Turcs, ingérence dans des affaires qui ne relèvent pas de sa compétence sont dénoncées par la partie turque.¹⁰⁸ Il résulte de ce discrédit porté sur la commission plusieurs réorganisations de cette dernière : à l'origine présidée par Mr. Reid, il est remplacé à deux reprises en

¹⁰⁴ SDN, S1643, Compte-rendu de l'entretien de la Commission des élections avec M. Roger Garreau, délégué du Haut-Commissariat de la République, Genève, 30 mai 1938.

¹⁰⁵ Yücel Güçlü, *The Question of the Sanjak of Alexandretta. A study in Turkish-French-Syrian relations*, Ankara, Turkish Historical Society Printing House, 2001, p. 222.

¹⁰⁶ Yücel Güçlü, *ibid.*, p. 235.

¹⁰⁷ SDN, R 4142, Commission électorale du sandjak, Genève, 3 juin 1938.

¹⁰⁸ SDN, R 4140, N. Sadak, Délégation permanente de Turquie auprès de la SDN, au Secrétaire Général de la SDN, Joseph Avenol, Genève, 17 juin 1938.

raison des protestations des Turcs contre la partialité de la commission. Il doit ainsi passer la main à M. Secrétan, puis à Mr. Reimers sans pour autant que les problèmes soient résolus.¹⁰⁹

En juillet 1938, le sort du *sandjak* semble joué : l'arrivée des troupes turques est saluée avec force démonstrations d'enthousiasme par les turcophiles du *sandjak* : arcs de triomphe ornés aux couleurs nationales turques, portraits de Mustafa Kemal montrent la victoire de la cause turque, en dépit de l'impression peu reluisante que laissent des troupes éreintées et malades à leur entrée sur le territoire.¹¹⁰ L'administration du *sandjak* est désormais largement entre les mains des Turcs, et la situation internationale pousse les Français à accepter d'aller toujours plus loin dans l'acceptation du fait accompli, en dépit du processus entamé auprès de la Société des Nations. L'organisation des élections à venir se fait, cette fois, sans son concours, car le bilatéralisme prend le pas sur le multilatéralisme, lorsque les autorités françaises jugent que les menaces internationales l'exigent, contribuant à décrédibiliser encore un peu plus une institution genevoise très malmenée depuis le début des années 1930.¹¹¹ L'Assemblée législative tient sa première session le 2 septembre 1938 et adopte le nom turc de Hatay pour le nouvel État. Abdulghani Türkman Zâde, président de la Chambre du peuple d'Antioche et député de la ville, est élu président de l'Assemblée à l'unanimité. Les deux vice-présidents sont le cheikh Marouf, alaouite, et le journaliste turcophile Wadih Munir. Le choix de la Chambre se porte à l'unanimité sur Tayfur Sökmen comme premier Président du *sandjak*.¹¹² Le cabinet est entièrement composé de Turcs (et de turcophiles de la première heure), avec par exemple Abdurrahman Melek comme Ministre de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Sécurité et de la Défense. L'une des premières décisions de ce nouveau gouvernement est de demander une union avec la « mère patrie » et d'envoyer à Ankara une délégation pour mettre en œuvre le « retour » du *sandjak* à la Turquie.¹¹³ Il est aussi prévu qu'Antioche devienne la capitale et le siège du gouvernement de la République du Hatay, que le drapeau soit celui de la Turquie légèrement modifié (un croissant et une étoile blancs sur fonds rouge, avec une petite étoile rouge superposée sur l'étoile blanche).¹¹⁴ Ces premières décisions ne sont que le prélude d'une entreprise de turquification de grande ampleur du personnel administratif et de la vie culturelle du *sandjak*. À l'automne 1938, les délégués de la Société des Nations ne peuvent que déplorer des accords franco-turcs qui témoignent une volonté d'obtenir la paix à tout prix, et le parallèle avec les accords de Munich, signés au mois de septembre, est aisé à faire.¹¹⁵

¹⁰⁹ SDN, S.304, Le Journal, « La Turquie rompt avec la commission de la SDN envoyée dans le sandjak », Paris, 23 juin 1938.

¹¹⁰ NA, FO 684/11, A.W. Davis, Consulat d'Alep à FO, Alep, 11 juillet 1938.

¹¹¹ Susan Pedersen, *The Guardians : the League of Nations and the crisis of empire*, Oxford, Oxford University Press, 2015, p. 356.

¹¹² MAE, 242 QO, 588, Meyrier à MAE, Beyrouth, 3 septembre 1938.

¹¹³ NA, FO 371/5471/21913, A.W. Davis à FO, Alep, 9 Septembre 1938.

¹¹⁴ NA, FO 684/11, A.W. Davis à FO, Alep, 9 septembre 1938.

¹¹⁵ SDN, S1644, J. de Mentque à M.Reimers, Alexandrette, 10 octobre 1938.

En janvier 1939, l'Assemblée du Hatay adopte le code civil et pénal turc, les Turcs peuvent entrer et sortir du Hatay sans passeport ni visa ; au mois de mars, la livre turc devient légale au Hatay et requise pour toutes les transactions officielles. Cette assimilation progressive du Hatay à la République turque s'ancre dans les négociations à l'œuvre depuis l'été 1938, destinées à œuvrer à un rapprochement entre la Turquie et la France, dans le contexte des tensions internationales et régionales croissantes.

Les intérêts concordants des Britanniques, des Français et des Turcs, la marche à la guerre et la cession du *sandjak*

Les tensions internationales croissantes et les intérêts tripartites

A partir de 1938, le contexte international se tend, accélérant les négociations à la fois pour essayer de ralentir la marche à la guerre et de nouer des alliances, et, de manière concomitante et liée, pour essayer de solder le désaccord qui persiste entre la France et la Turquie sur le *sandjak* d'Alexandrette. La Turquie peut se permettre de jouer un certain rôle sur la scène internationale où elle a réussi à acquérir, notamment par l'intermédiaire de sa politique balkanique, mais aussi par ses tentatives de soutenir la création d'un Pacte de Locarno méditerranéen en requérant la bonne volonté de la France et de la Grande-Bretagne, le statut de « moyenne puissance ».¹¹⁶ Si elle ne l'est pas sur le plan économique, elle le devient sur le plan géopolitique : elle a désormais les moyens de résister dans une certaine mesure aux grandes puissances et d'imposer ses décisions à des puissances plus petites. Les diplomates britanniques en ont d'ailleurs conscience, l'identifiant comme une « petite grande puissance¹¹⁷ ». Dans un contexte de plus en plus tendu en Méditerranée, la Turquie cherche à se rapprocher des puissances occidentales, en particulier de la Grande-Bretagne, mais devient également un allié recherché par la Grande-Bretagne et par la France. Le premier danger, dans cette seconde moitié des années 1930, est italien. En effet, l'expansionnisme mussolinien en Méditerranée devient de plus en plus offensif : Rome commence à cultiver de manière systématique l'amitié des populations arabes musulmanes, Mussolini se présentant dès le mois de mars 1937, lors d'une visite à Tripoli, comme protecteur de l'islam.¹¹⁸ L'Italie fasciste noue des relations avec les mouvements nationalistes arabes, notamment avec le Syrien Chakib Arslan, par opportunisme mais aussi, sans doute, avec certaines convergences de vues idéologiques.¹¹⁹ Les rapprochements entre l'Italie fasciste et les milieux nationalistes arabes ne peuvent qu'inquiéter à la fois les Britanniques, les Français et les

¹¹⁶ Dilek Barlas, « Turkish Diplomacy in the Balkans and the Mediterranean. Opportunities and Limits for Middle-Power Activism in the 1930s », dans *Journal of Contemporary History*, vol.40, n°3, juillet 2005, pp.441-464.

¹¹⁷ Yücel Güçlü, *The Question*, op. cit., p. 253.

¹¹⁸ *Ib.*, p. 214.

¹¹⁹ Olivier Forlin, « Le fascisme et la Méditerranée arabo-musulmane dans les années 1930 », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, n°95, 2017, pp. 209-222.

Turcs. Par ailleurs, les visées italiennes se font de plus en plus pressantes, comme l'ont montré la fortification des îles du Dodécanèse en 1934 et l'aventure éthiopienne en 1936. Lors de la crise abyssinienne, la Turquie avait clairement soutenu le parti des sanctions à la Société des Nations et déploré l'insuffisance des mesures prises et l'incapacité de l'institution internationale à imposer la sécurité collective. Ses craintes à l'égard de l'Italie ne peuvent que se consolider lorsque, le 7 avril 1939, l'Italie envahit l'Albanie : l'avancée en direction des Balkans et du Proche-Orient est claire.¹²⁰ Après l'été 1938, au moment où se dessine clairement un tournant dans l'attitude de la France vis-à-vis du *sandjak*, la situation internationale est marquée par un regain de tensions, liées également au Reich hitlérien. Depuis le milieu des années 1930, Atatürk semble certain que l'Allemagne risque d'être à l'origine d'une nouvelle guerre. L'année 1938 lui en donne confirmation : l'*Anschluss* réalisée en mars 1938, les accords de Munich signés au mois d'octobre, après qu'au mois de septembre, les troupes allemandes se sont massées aux frontières de la Tchécoslovaquie, puis l'invasion de la Pologne en septembre 1939 et l'annexion de la Tchécoslovaquie rendent urgente une alliance avec la Grande-Bretagne et avec la France. En effet, du côté turc, depuis le début des années 1930, la quête de ce rapprochement est un des piliers de la politique turque.¹²¹ La Turquie veut renforcer son potentiel militaire, ce qui nécessite une modernisation et une augmentation de ses armements. A partir de 1937, les efforts que cela demande ne peuvent se faire sans l'aide de la Grande-Bretagne, qui lui octroie des crédits.¹²² La poursuite du rapprochement est donc une évidence pour la Turquie. Du côté occidental, la montée des périls est également un puissant stimulant pour rechercher l'alliance avec la Turquie. Avec la mainmise hitlérienne sur les Sudètes, l'État-major français prend conscience que la Méditerranée une artère vitale pour relier la France à ses alliés orientaux. Au même moment, les Turcs réclament le retour du Hatay et offrent en compensation une coopération générale avec la politique française au Proche-Orient. La mort d'Atatürk au mois de novembre 1938 ne change pas la politique générale : pour la France, la Turquie devient une puissance dont il faut rechercher l'alliance : or le *sandjak* d'Alexandrette semble en être le prix. Du côté britannique, l'arrivée de la figure de Sir Percy Loraine comme ambassadeur à Ankara en 1934, couplée à la dégradation de la situation internationale, poussent les Britanniques à resserrer les liens avec la Turquie kémaliste. Ayant encouragé la signature du Pacte balkanique (1934), préparé la signature d'un accord de commerce avec la Turquie (juin 1935)¹²³, permis la remilitarisation des détroits (1936), ils s'engagent nettement dans une politique de rapprochement. À partir du printemps 1938, Sir Percy Loraine entreprend de plaider auprès du gouvernement britannique pour un renforcement des relations avec la Turquie, qui attend davantage

¹²⁰ Brock Millman, « Turkish Foreign and Strategic Policy 1934-1942 », dans *Middle Eastern Studies*, vol.31, n°3, juillet 1995, pp. 483-508.

¹²¹ Brock Millman en identifie trois : l'alliance avec la Russie, l'entente balkanique, et le rapprochement avec les puissances occidentales, en premier lieu la Grande-Bretagne ; voir Brock Millman, « Turkish Foreign », *art. cit.*, pp.483-508.

¹²² *ibid.*, p. 493.

¹²³ Otto J. Kienitz, « The Emerging Storm : Sir Percy Loraine and Anglo-Turkish Rapprochement, 1934-1935 », dans *Penn History Review*, vol.23, n°2, Printemps 2016, p.86-114.

d'efforts de la Grande-Bretagne, notamment pour son réarmement, qui nécessite des crédits et des prêts, sans parvenir à trouver une réponse du gouvernement Bayar qui pratique une politique d'apaisement et se préoccupe d'abord de l'Italie fasciste et de l'Allemagne nazie. Entre 1936 et le début de l'année 1939, il y a une claire différence d'analyse au sujet de la menace italienne en Méditerranée entre le *Foreign Office* et le Quai d'Orsay¹²⁴ : la Grande-Bretagne persiste dans une attitude d'apaisement (le *gentlemen's agreement* de janvier 1937 reconnaît des intérêts méditerranéens communs et les deux puissances s'engagent à maintenir le *statu quo* en Méditerranée). Les tentatives de rapprochement entre la Turquie et la Grande-Bretagne n'aboutissent pas. La Grande-Bretagne cherche encore à éviter tout ce qui peut contrarier l'Italie ou amener une confrontation en Méditerranée. Cependant, l'accord anglo-turc signé à l'été 1938 qui offre un crédit de 16 millions de livres sterling au gouvernement pour l'achat d'armement (10 millions pour l'industrie et les infrastructures et 6 millions pour les armes) répond aux demandes pressantes de Sir Percy Loraine. Mais l'offensive économique allemande à l'égard de la Turquie, avec la visite de Walter Funk, ministre de l'Économie du Reich, à Ankara en octobre 1938, alors que les relations économiques entre la Turquie et l'Allemagne ne cessent de s'intensifier dans la deuxième moitié des années 1930 grâce à des accords de clearing,¹²⁵ l'état de santé déclinant d'Atatürk puis sa mort en novembre 1938, l'échec de la politique d'apaisement à l'égard de l'Italie, qui envahit l'Albanie le 8 avril 1939, ainsi qu'un certain nombre d'intérêts communs avec la France¹²⁶ poussent la Grande-Bretagne à l'action.¹²⁷ Les autorités britanniques se convainquent d'un nécessaire rapprochement avec la Turquie, dont elles attendent des avantages militaires, dans le cas d'une guerre contre l'Allemagne et l'Italie. Les Français adhèrent à l'idée de la valeur d'une alliance : elle renforcerait leur position en Syrie, faciliterait la prise des îles italiennes du Dodécanèse et pourrait éliminer la crainte qui pèse sur les positions navales britanniques dans la mer Egée. Début avril, l'ambassadeur britannique à Paris, Sir Erich Philipps, enjoint au ministre des Affaires étrangères, Georges Bonnet, de solder la question du Hatay pour parvenir à un accord définitif avec les Turcs. Le 6 mai 1939, au moment où Sir Percy Loraine doit rejoindre son nouveau poste, à l'ambassade de Grande-Bretagne à Rome, les gouvernements turc et britannique parviennent à s'entendre sur un traité d'assistance mutuelle, dont les Français sont informés. Ces derniers cherchent à le rendre tripartite, mais leur désir achoppe sur le refus des Turcs de formaliser une telle alliance tant que la question du Hatay n'est pas résolue. Le 12 mai, la Grande-Bretagne et la Turquie publient une déclaration de collaboration et d'assistance mutuelle en cas d'agression conduisant à une guerre en Méditerranée et en cas de nécessité d'assurer la sécurité dans les Balkans et le traité est signé le 28 mai. Il ne reste plus à la France, pour permettre la signature du même type de

¹²⁴ Reynolds M.Salerno, "Britain, France and the Emerging Italian Threat", dans Martin S.Alexander et William J.Philpott (éd.), *op. cit.*, pp. 72-91.

¹²⁵ Selim Deringil, *Turkish Foreign Policy during the Second World War*, New York, Cambridge University Press, 1989, p. 23-24.

¹²⁶ Martin Thomas, "Imperial Defence », *art. cit.*, p. 157.

¹²⁷ Otto J. Kienitz, « The Emerging Storm », *art. cit.*, p. 107.

traité, qu'à solder la question du *sandjak* en le cédant à la Turquie, ce qui est loin de faire l'unanimité dans les milieux politiques et diplomatiques français.

Le temps des hésitations : négociateurs français et turcs

- René Massigli et les négociations sur le *sandjak* d'Alexandrette¹²⁸

Lorsque René Massigli rejoint le 6 janvier 1939 son poste à l'ambassade d'Ankara, éloignement imposé par Georges Bonnet, qui critique ses positions en défaveur d'un apaisement sur la question de la Tchécoslovaquie, il arrive dans un contexte très troublé, mais dans un pays avec lequel il s'est déjà familiarisé au début des années 1920. En effet, en 1922-1923, comme secrétaire général à la Conférence de Lausanne, il a eu affaire à la Turquie kémaliste et y a rencontré Ismet İnönü¹²⁹, qui a remplacé Atatürk comme Président à l'automne précédent. Entre le début des années 1920 et son arrivée à Ankara, il s'est surtout consacré aux problèmes européens et il doit prendre connaissance du nouveau contexte et des questions en cours. Son prédécesseur, Henri Ponsot, a amorcé un rapprochement avec la Turquie en signant avec Tevfik Rüstü Aras le traité d'amitié de juillet 1938. Avec la signature des accords de Munich, le 30 septembre 1938, l'ambassadeur de Turquie à Paris, Suad Davaz, est venu signifier à Massigli le désir de la Turquie de consolider ce rapprochement et d'accompagner ainsi les pourparlers anglo-turcs qui se déroulent au même moment. L'intensification des relations est cependant freinée par l'affaire d'Alexandrette, et la sous-direction Afrique-Levant du Quai n'est pas encore favorable à la Turquie, dont elle craint l'expansionnisme vers l'est et vers le sud, au détriment de la Syrie.

Pourtant, dès l'été 1938, Massigli est déjà convaincu qu'il ne faut pas accroître les démêlés avec la Turquie, étant donné les tensions internationales, mais qu'il faut au contraire rechercher un rapprochement avec elle, afin d'offrir un front capable de résister à l'Allemagne.¹³⁰ Il est, dès le début de sa mission, en désaccord avec les instructions qu'il reçoit du Quai d'Orsay. Il part à Ankara avec pour instruction de maintenir le *statu quo* sur le *sandjak*, mais dès le mois de janvier, il est convaincu qu'il faut absolument solder le désaccord. Dès son arrivée, il constate en effet que l'avantage est

¹²⁸ Pour les éléments qui suivent, voir Raphaële Ulrich-Pier, *René Massigli (1888-1988). Une vie de diplomate*, Bruxelles, P.I.E.-Peter Lang, 2006, tome 1.

¹²⁹ Né en 1884 à Izmir, Ismet İnönü étudie dans des écoles militaires et entre à treize ans à l'École d'artillerie d'Istanbul. Il s'engage dans l'armée en 1900 et étudie comme officier à l'Académie militaire. Il attire l'attention du Comité Union et Progrès qui le recrute pour ses activités à Edirne. Pendant la Première Guerre mondiale, il appartient à la 1^{ère} armée, sous le commandement du Général Liman von Sanders, et fait la connaissance de Mustafa Kemal. Après l'armistice de Mudros, il soutient la Guerre d'indépendance menée par M.Kemal, qui l'envoie présider la délégation turque à la Conférence de Lausanne en 1922. Ismet İnönü adhère en 1923 au Parti du Peuple, et exerce la fonction de Premier ministre. À la mort d'Atatürk, le 11 novembre 1938, il est unanimement élu Président par le Parlement et Président du Parti du Peuple. Voir Metin Heper, *Ismet İnönü, The Making of a Turkish Statesman*, Leiden, Brill, 1998.

¹³⁰ Georges-Henri Soutou, « René Massigli et la perception de la puissance française en 1938 », dans *Relations internationales*, n°33, printemps 1983, pp. 11-22.

désormais clairement en faveur de la Turquie : le gouvernement du *sandjak* est composé uniquement de Turcs, appuyé par une occupation militaire turque, et une turquification accélérée du territoire est en marche. La rupture douanière entre le *sandjak* et la Syrie – dont la Syrie est responsable – accélère le délitement des liens avec Damas, et les Français, s'ils sont encore la responsabilité internationale du territoire, n'ont plus les moyens d'affirmer sur place leur volonté. Il faut donc en tirer les conséquences pratiques et se résigner à engager des négociations, avant qu'il soit trop tard.¹³¹ Pour René Massigli, trois possibilités se dégagent avec évidence : soit la France s'en tient strictement aux termes du Statut et exige des autorités turques qu'elles redressent les infractions constatées : le succès n'est pas garanti et le conflit brutal avec Ankara est certain. Soit la France proteste vainement, se laisse grignoter et court le risque d'un incident grave qui compromettrait les rapports franco-turcs ; soit il faut se prêter à l'annexion pour obtenir une contrepartie honorable, à savoir la sauvegarde des intérêts français, une déclaration de désintéressement territorial de la Turquie, et la promesse d'un concours turc contre toute agression italienne au Levant.¹³² René Massigli entretient de bonnes relations avec S. Saraçoğlu, ministre des Affaires étrangères turc. Constatant un raidissement et une impatience du côté turc, il cherche à presser les négociations. Avec une certaine finesse, René Massigli perçoit que les raisons de cette impatience s'expliquent par la situation internationale mais aussi par le jeu politique intérieur. Après la mort d'Atatürk, la Turquie d'İsmet İnönü tient en effet à démontrer que la disparition du fondateur de la République n'a pas été une source d'affaiblissement. Son successeur ne peut temporiser et doit faire preuve de fermeté. Le changement de personnel à la tête du ministère des Affaires étrangères turques va aussi dans le sens d'un durcissement : le remplacement de Tevfik Rüstü Aras, « un homme qui enveloppait sa pensée dans tant de détours qu'il finissait par se tromper lui-même sur sa propre position » par S. Saraçoğlu, un ministre « qui ignore les nuances, qui va droit au but et dont la franchise prend parfois des allures de brutalité »¹³³ explique aussi le changement de ton de la Turquie. Conscient du caractère pressant d'un rapprochement, René Massigli essaie durant tout l'hiver de s'employer à convaincre le Quai. En vain. Son argumentation se heurte notamment à la position totalement contraire embrassée par le Haut-Commissaire français à Beyrouth, Gabriel Puaux.

- Le désaccord entre Massigli et Puaux

Les arguments de Massigli rencontrent une opposition farouche de Gabriel Puaux, qui a été nommé comme Haut-Commissaire à Beyrouth au mois d'octobre 1938. Durant tous l'hiver, les deux hommes échangent avec le Quai une correspondance nourrie qui témoigne d'une opposition de vues d'une rare violence. A Beyrouth, Gabriel Puaux est très alarmiste sur la situation et met profondément en question la bonne foi et les véritables intentions des Turcs. Sa position est très représentative des

¹³¹ MAE, 217 PAAP, Note de R. Massigli à MAE, Ankara, janvier 1939.

¹³² MAE, 406QO, 70, R. Massigli à MAE, Ankara, 24 janvier 1939.

¹³³ MAE, 406QO, 70, R. Massigli à MAE, Ankara, 24 janvier 1939.

discours récurrents, depuis les débuts du mandat en Syrie, sur les ambitions turques et les arrières-pensées britanniques. Il incarne à cet égard pleinement les vues de l'administration mandataire, qui semblent avoir peu évolué depuis les années 1920. Voyageant en Syrie, il constate la propagande turque qui s'y exerce, notamment à Alep, et voit dans la cession du Hatay le prélude d'un grignotage continu et de rectifications de frontières à venir au détriment de la Syrie. Il soupçonne également les tractations anglaises, qui viseraient à créer une sorte de condominium anglo-turc au Proche-Orient, évinçant les intérêts français.¹³⁴ Par ce type de réflexions, Gabriel Puaux s'inscrit bien dans une vieille tradition anglophobe des administrateurs français au Moyen-Orient, qui craignent les menées britanniques et la menace pesant sur les intérêts français. Il s'oppose donc résolument à la solution proposée par René Massigli, qui constitue pour lui une concession gratuite lourde de conséquences et dangereuse pour le prestige de la France. Gabriel Puaux veut gagner du temps et éviter qu'à la suite d'une concession, la Turquie devienne encore plus exigeante encore. Il convient donc de la laisser en posture de demandeur.¹³⁵ Cette position est totalement inconciliable avec celle de René Massigli.¹³⁶ À Paris, rien ne bouge et à partir du mois de mars 1939, le ton de René Massigli se fait plus pressant, même si le fonds de l'argumentaire ne change pas. Georges Bonnet donne enfin, à la fin du mois de mars, l'autorisation à R. Massigli d'ouvrir des pourparlers avec S. Saraçoğlu. Dans les négociations, la France est obligée d'abandonner graduellement certaines de ses revendications, comme la date de l'annexion, avancée au 23 juillet 1939, le départ des troupes françaises, le maintien de certains intérêts français comme les hôpitaux et les établissements scolaires, contraints de se liquider. Les deux parties (Massigli et Saraçoğlu) parviennent finalement à la signature d'un accord, le 23 juin 1939, qui règle la question des œuvres et des intérêts publics et privés, le droit d'option des habitants pendant six mois, et donne l'assurance pour la Syrie que la Turquie ne cherchera pas d'autres accroissement territorial et ne remettra pas en question la frontière turco-syrienne.

Massigli est bien responsable de la signature de cet accord, qui bénéficie à la France en ce qu'il permet de poursuivre les pourparlers militaires ; mais il est aussi responsable des divers abandons auxquels la France a dû consentir face aux revendications des Turcs. Tout en se réjouissant de la signature de l'accord, il déplore en effet les conditions contraires à ses intérêts auxquelles la France a dû souscrire, alors qu'elle aurait été quelques mois plus tôt davantage en position de force pour négocier.¹³⁷ Pourtant, cet accord conserve aux yeux de Massigli plusieurs vertus : il affermit le Président İnönü et son ministre des Affaires étrangères Saracoglu en qui il croit trouver un « ami véritable, profondément convaincu de la nécessité de l'entente franco-turque »; d'autre part, la

¹³⁴ MAE, 406QO, 70, Puaux à MAE, Beyrouth, 13 février 1939.

¹³⁵ MAE, 406QO, 70, G.Puaux à MAE, Beyrouth, 22 février 1939.

¹³⁶ MAE, 406QO, 70, R. Massigli à MAE, Ankara, 23 février 1939.

¹³⁷ MAE, 406QO, 70, R.Massigli à MAE, Ankara, 24 juin 1939.

coopération franco-turque peut enfin se déployer sur le plan militaire dans un contexte international de plus en plus tendu.¹³⁸

La cession du sandjak et la marche à la guerre

La signature de l'accord du 23 juin 1939 sur le *sandjak* d'Alexandrette permet enfin d'aller plus loin dans les pourparlers militaires avec l'arrivée en mai à Ankara du Général Weygand. Ce dernier avait présidé la délégation militaire française à la conférence de Lausanne où il avait pu rencontrer Ismet İnönü, son homologue turc. Il était envoyé par la France pour examiner avec l'État-major turc les conditions de la collaboration militaire entre les deux pays, en cas de conflit. Il est remarquablement bien accueilli à Ankara, car les Turcs sont flattés de la présence d'une telle personnalité. Ce dernier retire du voyage l'impression que la constitution d'un front uni avec la Turquie est essentielle et qu'il convient de tout mettre en œuvre pour y parvenir (y compris la cession du *sandjak*, puisque telle est la volonté des Turcs). Il rejoint en cela les vues de Massigli qui ne cesse de mettre en avant les besoins de l'armée turque. Il suggère qu'on envoie en Turquie un général important pour négocier les futurs accords militaires : telle est la mission confiée au général Huntziger, en visite à Ankara du 17 au 27 juillet 1939. L'envoi de ce personnage n'est pas anodin. Il avait déjà pris contact avec l'État-major turc, lors d'un séjour à Ankara en décembre 1937, puis en février 1938, alors qu'il était commandant supérieur des troupes du Levant, pour préparer la collaboration franco-turque prévue par le traité conclu à Genève en mai 1937. Il envisageait alors déjà de poser les bases d'une coopération militaire franco-turque en cas de conflit dans l'est de la Méditerranée, en obtenant de la Turquie, dès le début d'un potentiel conflit, une « neutralité bienveillante », c'est-à-dire l'usage de ses ports, de ses terrains d'aviation et le libre passage des détroits.¹³⁹ L'accueil fait au général Huntziger est des plus flatteurs et il apparaît clair pour Massigli qu'Inönü est sensible à l'entente anglo-franco-turque. Aux yeux de la Turquie, la question essentielle est celle des fournitures de guerre. En effet, les diplomates et les militaires français et britanniques constatent les immenses besoins de l'armée turque, alors que la France et l'Angleterre n'envoient rien et que l'Allemagne a suspendu à partir du mois de mai 1939 les fournitures sur lesquelles comptait la Turquie.¹⁴⁰ Massigli et Huntziger interviennent donc avec insistance pour qu'on réponde aux demandes turques¹⁴¹ concernant des crédits et du matériel (artillerie, grenades, fusils-mitrailleurs). Or, les délais de livraison de matériel de guerre français sont beaucoup trop longs.¹⁴² La Grande-Bretagne, de son côté accorde des crédits à la

¹³⁸ MAE, 406QO, 70, R.Massigli à MAE, Ankara, 24 juin 1939.

¹³⁹ MAE, 217 PAAP, Général Huntziger, commandant supérieur des troupes du Levant, Note relative aux accords militaires à établir avec la Turquie, Paris, 19 février 1938.

¹⁴⁰ MAE, 206QO, 70, R.Massigli à MAE, Ankara, 20 juillet 1939.

¹⁴¹ MAE, 206QO, 70, R.Massigli à MAE, Ankara, 20 juillet 1939.

¹⁴² MAE, 206QO, 70, R.Massigli à MAE, Ankara, 3 novembre 1939.

Turquie. Mais les négociateurs à Ankara, Massigli et Sir Knatchbull-Hugessen fulminent contre la lenteur de leurs gouvernements à ouvrir des crédits et à livrer le matériel en temps voulu, alors que la découverte de la signature du pacte germano-soviétique, le 23 août 1939, plonge les dirigeants occidentaux dans la stupeur. Finalement, le traité anglo-franco-turc est signé à Ankara le 19 octobre 1939 et prévoit l'assistance (sans réciprocité) de la France et de la Grande-Bretagne à la Turquie si elle est attaquée par une puissance européenne ; l'assistance de la Turquie à la France et à la Grande-Bretagne si un conflit éclate dans la région méditerranéenne ; la consultation et la neutralité bienveillante de la Turquie dans les autres cas de conflit.

Le règlement de la question, en dépit du rôle que la SDN devait tenir, s'est finalement effectué de manière bilatérale : non seulement l'institution internationale est définitivement décrédibilisée, mais la cession du *sandjak* n'a fait droit ni aux volontés des populations locales, ni à celle du gouvernement du Bloc national à Damas, dont les récriminations et les plaintes ont été écartées sans plus de formalité. Or à l'échelle locale, ce processus de rattachement progressif du *sandjak* à la Turquie engendre une montée en puissance des mobilisations politiques du parti pro-arabe et du parti pro-turc, qui radicalisent leurs positions et affinent leurs moyens d'action.

Les mobilisations arabes et turques dans le *sandjak* d'Alexandrette (1936-1939) : acteurs et pratiques

Depuis plusieurs années, les historiens et les sociologues se sont penchés sur les mobilisations politiques afin de comprendre comment des revendications se structurent et comment des réseaux d'individus s'organisent pour les défendre. Dans le cas du Moyen-Orient, le XIX^e siècle est marqué par de nombreuses contestations, voire des émeutes urbaines, souvent au nom de la « justice ». Certains acteurs, notamment les oulémas, les notables, mais aussi parfois le petit peuple, y jouent un rôle central. Souvent, les rapports de clientélisme et de patronage jouent un rôle clé dans ces mobilisations. Certains lieux deviennent des territoires clés de la contestation politique, en particulier le café ou encore la mosquée. L'entre-deux-guerres, notamment en Irak, en Syrie et en Palestine voient d'autres épisodes de contestation politique, mobilisant les populations urbaines, s'appuyant sur les notables, mais voyant aussi de plus en plus la montée en puissance de classes nouvelles, plus instruites, d'une jeunesse mieux éduquée, puisant dans des « répertoires d'action »¹⁴³ différents¹⁴⁴. Les partis nationalistes ont désormais le vent en poupe, et sous l'influence des mouvements fascistes européens, les formes de mobilisation se transforment. Les partis se dotent d'organisations de jeunesse ou de

¹⁴³ Charles Tilly, *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

¹⁴⁴ Hamit Bozarslan, *Sociologie politique du Moyen-Orient*, Paris, La Découverte, 2011, pp. 65-82.

formations paramilitaires qui manifestent en uniforme et défilent au pas¹⁴⁵. Dans les années 1930, le *sandjak* d'Alexandrette voit la montée en puissance de ces nouveaux acteurs, plus jeunes, mieux instruits, plus radicaux et les formes de mobilisation évoluent, même si la vieille notabilité parvient à essayer de contrôler encore, du côté turc, la mobilisation pro-kémaliste.

Anciens et nouveaux acteurs des mobilisations politiques

Du côté turc : anciens turcophiles et nouveaux kémalistes

La population turque du *sandjak*, lorsque s'amorcent les négociations entre la France et le Bloc national sur l'indépendance de la Syrie en 1936, et que les autorités turques font valoir leurs prétentions sur la région, n'est absolument pas acquise entièrement à la « cause kémaliste ». Dans le *sandjak* d'Alexandrette, à partir du milieu des années 1930, le nationalisme turc se construit à travers un ensemble de symboles destinés à souder un sentiment d'appartenance communautaire et à en défendre les valeurs¹⁴⁶. La population turque se retrouve partagée entre trois principaux groupes qui, chacun, devant la montée des tensions identitaires, se sont mis à adopter un code vestimentaire pour signaler leur appartenance à un système de valeurs et défendre un statut spécifique pour le *sandjak* d'Alexandrette. Les chapistes, qui ont adopté le chapeau à l'occidentale, suivent ainsi l'exemple de M. Kemal et se prononcent pour le rattachement du *sandjak* à la Turquie kémaliste. Les porteurs du tarbouche/ fez souhaiteraient que se poursuive le régime spécial du *sandjak* tel qu'il est en 1936 et la continuation du mandat : ils continuent d'adopter le couvre-chef ottoman et n'adhèrent pas aux valeurs et au régime kémalistes. Ce sont des « modérés » par rapport aux précédents en matière politique. Enfin, les partisans du béret se situent entre les deux, sans véritable ligne politique, du moins en 1936. En 1938, ce sont ceux qui semblent se ranger derrière la figure du Dr. Abdurrahman Melek, qui devient Premier Ministre du Hatay, et qui aspire à la création d'une véritable autonomie, sous la garantie conjointe de la France et de la Turquie¹⁴⁷. Les lignes de tensions sont aussi religieuses. Les chapistes sont présentés par les plus modérés comme « anti-religieux » : ils adhèrent à l'idéal de laïcité du kémalisme, tandis que les deux autres groupes sont attachés à l'islam¹⁴⁸. On a donc un premier groupe conservateur sur le plan politique, sunnite traditionaliste, qui se prononce pour le respect du *statu quo* et des traditions religieuses. Il est formé des notables appartenant aux vieilles familles

¹⁴⁵ Catherine Mayeur-Jaouen, Anne-Laure Dupont, Chantal Verdeil, *Histoire du Moyen-Orient. Du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2016.

¹⁴⁶ Sarah Shields, *Fezzes in the river : Identity Politics and European Diplomacy in the Middle East on the Eve of World War II*, Oxford, Oxford University Press, 2011.

¹⁴⁷ NA, FO 684/11, A.W. Davis à FO, Alep, 17 octobre 1938.

¹⁴⁸ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, SL/1/V, 414, Conversation avec Hadji Edhem Bey, président de la municipalité d'Antioche, 16 janvier 1936.

d'Antioche, qui se prononcent contre le nouveau régime kémaliste qui les a complètement ignorés et a voulu privilégier des émigrés retournés dans le *sandjak* après un séjour en Turquie, imprégnés des idées kémalistes.¹⁴⁹ Le second groupe principal est formé de réformateurs radicaux qui adhèrent au kémalisme et se prononcent pour le rattachement à la Turquie.¹⁵⁰ Cela dit, derrière cette tripartition selon des critères politiques et religieux, se dessinent des lignes de partage plus subtiles expliquant les différentes affiliations. Au sein du parti pro-turc le plus radical, les chapistes, on trouve en réalité plusieurs groupes relativement différents en termes de situation sociale et de génération, et dont les relations ne sont pas toujours évidentes, même s'ils défendent la même cause.

Figurent dans les principales instances turcophiles chargées d'organisées la propagande en faveur du rattachement du *sandjak* d'Alexandrette à la Turquie (Comité de défense des droits d'Antioche ou *Halkevi*¹⁵¹)¹⁵² plusieurs gros propriétaires terriens de la génération qui a organisé les soulèvements contre l'occupation française en 1919-1921, au moment même où Mustafa Kemal mène sa guerre contre les puissances occidentales. On retrouve dans ce groupe plusieurs figures bien connues : Abdulghani Turkman, gros propriétaire terrien et gros notable d'Antioche. Revenu de Turquie en 1928, où il avait son frère, Ahmed *Agha* Turkman, il fonde un embryon informel de comité regroupé des notables turcs d'Antioche. Gravitent autour de cette figure certains notables turcs d'Alexandrette, mais la fusion espérée entre les partis turcs d'Antioche et d'Alexandrette échoue à la fin de l'année 1928. Après avoir exercé des fonctions administratives comme membre du Conseil administratif du *sandjak* en 1931, il mène jusqu'à l'automne 1936 une politique modérée à tendance autonomiste. Au tournant de 1936, il est toujours en relation étroite avec son frère, établi de l'autre côté de la frontière, à Aïntab, se rend en Turquie chaque année et noue des liens avec les autorités turques. Il fait partie d'une ancienne génération autonomiste, puisqu'il a 54 ans en 1936. La seconde famille membre de ce groupe est la famille Mursel Zâde, originaire de l'Amouk, qui n'en est pas non plus à ses premières actions en faveur de la cause turque dans le *sandjak*. Tayfur Bey Mursel Zade est un ancien chef de bande du début de l'occupation française, naturalisé turc et député d'Adalia. Il semble servir de liaison entre Ankara et les turcophiles du *sandjak*, en recourant à ses relations de famille et de clientèle pour organiser des foyers d'agitation politique. Kemal Bey Mursel Zade, son beau-frère, réside à Dörtyol et assure grâce à sa fortune personnelle une aide pécuniaire au Comité de défense des droits dont il est le trésorier. Ahmed Bey Mursel Zade, quant à lui, fait des allers et retours entre le *sandjak* et la Turquie pour y rencontrer son cousin Tayfur Bey et il est présenté par les autorités françaises en 1936 comme

¹⁴⁹ NA, FO 684/11, A.W. Davis à FO, Alep, 17 octobre 1938.

¹⁵⁰ Dalal Arsuzi-Elamir, *Arabischer Nationalismus in Syrien. Zaki al-Arsuzi und die arabisch-nationale Bewegung an der Peripherie Alexandretta/Antakya 1930-1938*, Hambourg, LIT, 2003, p.107.

¹⁵¹ Maison du peuple.

¹⁵² *Cf infra*.

le chef du parti turcophile de l'Amouk¹⁵³. Enfin, Kadri Bey Mursel Zade, ancien député du *kaimakam* de Kirik-Khan, rentre également de Turquie au début de l'année 1936 et radicalise ses positions : jusqu'alors plutôt partisan d'une forme d'autonomie dans l'unité au sein de la Syrie, à partir du printemps 1936, il se déclare franchement turcophile¹⁵⁴. Enfin, dernier membre apparenté, Fevzi Chemsiddine, de nationalité syrienne, lui aussi d'une génération plus ancienne (57 ans en 1936), grand propriétaire terrien et apparenté à Abdulghani Turkmen Zade, défend la cause turque et exerce une certaine influence sur les milieux artisans d'Antioche. Les *bey*s de l'Amouk orchestrent donc une mobilisation d'origine essentiellement rurale, basée sur les réseaux familiaux, qui rappelle de celle qu'ils avaient organisée quinze ans auparavant : cet « irrédentisme est né aristocratique et le reste », peuvent encore penser les Services de renseignements français en 1939¹⁵⁵. Les motivations de ce premier groupe sont diverses : aux yeux des partisans (turcs) du statu quo comme des autorités françaises, elles sont économiques avant d'être politiques : ces gros propriétaires sont lourdement endettés et leurs biens sont hypothéqués par des banques foncières. Les crédits qu'ils ont signés arrivent à échéance et seul un changement de régime pourrait les sauver d'une mise sous séquestre de leurs biens¹⁵⁶. Abdurrahman Bey Mursel Zâde, qui dirige par exemple l'Association d'aide et de secours aux étudiants nécessiteux du Liwa d'Alexandrette (association charitable à visées politiques) est par exemple dans une situation pécuniaire peu brillante et semble chercher par son action politique à obtenir du gouvernement turc un poste ou un terrain à exploiter¹⁵⁷. Il est possible que, dans le contexte de difficultés économiques du début des années 1930, de la baisse des prix des produits agricoles et des tarifs douaniers turcs prohibitifs, ces gros propriétaires, qui sont agriculteurs eux-mêmes, connaissent des difficultés. Il est possible aussi qu'entretenir et afficher des liens avec les autorités turques d'Ankara et des villes frontalières au nom de la défense de cette cause politique, soit un moyen d'affirmer une forme de pouvoir aristocratique et rural contre de nouvelles classes moyennes urbaines, dont le pouvoir politique ne cesse de s'affirmer.

Cette défense des visées turques sur le *sandjak* à partir de 1936 est défendue, en effet, par un autre groupe, urbain cette fois, et très différent en termes de sociologie et de génération. Ce second groupe entretient, d'ailleurs, des relations fluctuantes avec les grands propriétaires turcophiles de l'Amouk. En effet, les milieux urbains d'Antioche investis dans la propagande turcophile considèrent ces *bey*s de l'Amouk comme des aristocrates illettrés et versatiles. Les propagandistes d'Antioche sont au contraire pour la plupart instruits, membres de ces classes moyennes montantes : enseignants,

¹⁵³ CADN, Ankara ambassade, 36PO/1, 181, Relevé succinct sur les principaux individus figurant dans la correspondance saisie à la Maison du Peuple (sans date).

¹⁵⁴ CADN, Renseignement Presse, 1908, Bulletin d'information n°21, 23 mai 1936

¹⁵⁵ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, SL/1/V, 523, Notice des Services de renseignements sur le Comité de propagande turque dans le sandjak d'Alexandrette, Alexandrette, 29 octobre 1939.

¹⁵⁶ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, SL/1/V, 414, Conversation avec Hadji Edhem Bey, président de la municipalité d'Antioche, 16 janvier 1936.

¹⁵⁷ CADN, Renseignement Presse, 1908, Bulletin d'information n°21, 23 mai 1936.

fonctionnaires, journalistes, ils considèrent qu'étant donnée leur éducation, ils ne peuvent s'affilier aux *beys* de l'Amouk.¹⁵⁸ On trouve parmi eux bon nombres de moyens notables, exerçant une influence par l'intermédiaire de leurs fonctions administratives : Hikmet Bey, président du tribunal d'Antioche, Wadih Munir, avocat de formation, ancien employé du cadastre et ancien secrétaire de la municipalité d'Antioche (dont il a du démissionner pour malversations) ou Abdul Baki Effendi, chargé de l'État-civil d'Antioche. Ce mouvement regroupe également des journalistes, comme Chukri Baldji, directeur du journal le *Yeni Gün* ou Selim Tchelenk, appartenant à une famille commerçante d'Antioche qui ne fait pas de politique et collaborateur au même journal. Ils ne sont pas non plus novices en politique : dès la fin des années 1920, ils rédigent des articles en faveur de la cause turque, se réunissent régulièrement et tentent d'organiser un comité de défense des droits des turcs. À cette époque, les *beys* de l'Amouk passent même au second plan pour laisser ce nouveau groupe à la barre.¹⁵⁹ Ce sont des individus sensiblement plus jeunes (la plupart ont entre 30 et 40 ans) et qui constituent une génération qui a souvent suivi des études en Turquie (principalement à Adana), grâce à des bourses fournies par l'État, avant de revenir dans le *sandjak* d'Alexandrette convertis au kémalisme. Ils se sont imprégnés en Turquie d'un sentiment de fierté nationale et du mépris conçus par les Turcs envers les Arabes, si longtemps dominés, y ont admiré la modernisation politique et économique du pays. Cette jeunesse cherche aussi vraisemblablement à affaiblir la domination traditionnelle des grands notables arabes d'Antioche (les Bereket, les Kosseiri, les Adali) ou des grands hobereaux turcs des environs (les *beys* de l'Amouk) par l'adhésion au kémalisme ainsi qu'à attirer dans leur sillage des groupes de marchands et d'artisans qui souffrent des contraintes économiques dans la décennie 1930. Ces facteurs d'ordre psychologique, politique, jouent vraisemblablement un rôle important pour expliquer le ralliement de cette nouvelle génération, intellectuellement mieux formée, urbaine, à la défense de la cause kémaliste. Même s'ils défendent la cause inverse à celle de la Ligue d'action nationale, qui soutient le programme nationaliste arabe, sur le plan social et idéologique, ce groupe partage un certain nombre de caractéristiques communes avec le mouvement d'al Arsouzi. Gravitent enfin autour de ces individus quelques anciens officiers turcs en retraite, quelques chefs et notables de la communauté alaouite, et des artisans ralliés progressivement à la cause turque, comme les sabotiers et les savatiers.

Ce mouvement turcophile, en 1936 au moment où s'ouvrent les négociations sur le traité franco-syrien et où se pose la question du statut du *sandjak*, et même encore à la fin de l'année 1938, est donc bien loin d'être unifié. Pourtant, il parvient à se structurer de manière beaucoup plus efficace que le mouvement « arabe », qui est tout autant divisé.

¹⁵⁸ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, SL/1/V, 523, Notice sur le Comité de propagande turque dans le sandjak d'Alexandrette, Alexandrette, 29 octobre 1939.

¹⁵⁹ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, SL/1/V, 523, Notice sur le Comité de propagande turque dans le sandjak d'Alexandrette, Alexandrette, 29 octobre 1939.

Du côté arabe : le Bloc national dépassé par la Ligue d'action nationale et l'impossible constitution d'un tiers-parti.

Les Turcophiles puisent leur force et leur cohésion dans la faiblesse apathique et les querelles intestines de leurs adversaires politiques¹⁶⁰.

Malgré l'urgence qui commence à se dessiner en 1936 sur les enjeux nationaux et identitaires du *sandjak* d'Alexandrette, les milieux arabes s'occupant de politique sont peu nombreux sur place, soutiennent des positions relativement modérées et ne parviennent pas à prendre le devant de la scène. Les trois grandes familles arabes d'Antioche (Bereket, Kosseiri et Adali) sont alliées, disposent d'une relative influence puisque Soubhi Bey Bereket a été président de la Fédération des États de Syrie, mais ne participent que mollement à la défense des intérêts arabes, voire se sont pour certains ralliés au kémalisme : c'est le cas de Salaheddine Kosseiri, *kaimakam* de Kirik-Khan, neveu de Moustapha Kosseiri, ancien ministre, personnage présenté comme étant de moralité douteuse et exécutant des directives venues de Turquie, ou encore Mahmoud Djelal Kosseiri, membre lui aussi de cette notabilité d'Antioche, ancien président de la municipalité de Cheikh Keuy et agent de propagande dans le Haut Kosseir, fief de la famille.

Les forces arabes nationalistes qui entendaient négocier avec les autorités françaises les conditions de l'indépendance, étaient regroupées depuis 1927 dans le Bloc national. Les bases de ce parti avaient été posées à la Conférence de Beyrouth en 1927 et son organisation définie en 1932. Il représentait principalement l'élite traditionnelle, les *Zuama*, qui était composée de grands propriétaires terriens et légitimaient leur action en se référant à un passé arabe. Politiquement, ce Bloc au pouvoir à Damas n'était pas homogène, mais représentait un ensemble hétéroclite de divers groupements politiques issus d'associations nées à la fin de l'Empire ottoman et dans les débuts du mandat français. La structure organisationnelle du Bloc en pâtissait : elle était en permanence dépendante des relations personnelles de parenté ou d'amitié, fondée sur des études en commun ou sur une coopération antérieure dans d'autres associations. La majorité religieuse du Bloc national était sunnite¹⁶¹. Dans le *sandjak* d'Alexandrette, la configuration du « parti arabe » était sensiblement différente : sur le plan religieux, la population arabe d'Alexandrette était composée d'alaouites, de chrétiens et de sunnites. Les dirigeants alaouites étaient originellement les plus favorables à une autonomie locale car ils craignent une fusion totale avec l'État syrien, dans lequel ils auraient été dominés par l'élément sunnite. Les chrétiens craignaient aussi une modification de la situation, notamment pour des raisons commerciales : mieux valait maintenir une autonomie sous regard français que de risquer une autonomie plus poussée, qui aurait risqué d'entraîner la fin des relations commerciales avec Alep, qui

¹⁶⁰ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, SL/1/V, 523, Ltt Gacon, officier des SS à Antioche au délégué adjoint à Alexandrette, au sujet de la propagande turque et des arabes, Antioche, 21 octobre 1936.

¹⁶¹ Dalal Arsuzi-Elamir, *Arabischer Nationalismus*, op.cit., p.12-13.

étaient plus solides que leurs relations commerciales avec la Turquie. Telle était exemple la position que tenaient la plupart des notables chrétiens (grecs orthodoxes) d'Alexandrette et des environs. Soit ils étaient favorables aux autorités mandataires et au *statu quo*, comme c'était le cas de bon nombre de grecs orthodoxes (Nicolas Philippi, président de la Municipalité d'Alexandrette, Kozma Sayegh, grand propriétaire terrien d'Arsouz.), de notables chrétiens maronites (Edouard et Emile Boutros, transitaires, ou encore Antoine Boulos, qui leur était apparenté et était secrétaire de la municipalité d'Alexandrette), catholiques latins (Joseph Makzoumé) ou grecs (Justin Charaoui, président de la Chambre de commerce de la ville et transitaire, Fathallah Jambart). Certains d'entre eux étaient plus fervents défenseurs du nationalisme arabe et de l'union à la Syrie comme les grands propriétaires terriens grecs orthodoxes d'Arsouz César, Zandi et Wadih Sayegh. Ils se mobilisent un peu au printemps 1936, au début des négociations entre les autorités mandataires françaises et le Bloc national: Zandi Sayegh conduit une délégation d'une soixantaine de personnes d'Alexandrette à Alep pour saluer le départ de la délégation nationaliste pour la France et lui remettre une mazbata en faveur de l'unité arabe¹⁶². Pourtant, ces notables et grands propriétaires terriens s'emparent d'autant moins de la question que le Bloc national subit des contestations et une détestation croissante au fur et à mesure des négociations avec les autorités mandataires françaises, puis dans le cadre de la procédure menée par la Société des Nations. À Damas, l'autorité du président du Conseil Djemil Mardam Bey, ne cesse de s'effriter et les grands notables peuvent difficilement se rallier à une union politique qui prend l'eau de toute part à partir de 1938¹⁶³, date à laquelle la France rejette la ratification d'un accord de paix franco-syrien qui avait été signé par le gouvernement du Bloc national en 1936. Le mouvement nationaliste est récupéré par d'autres groupements, plus jeunes, plus radicaux, plus ambitieux dans leurs objectifs et offensifs dans leurs techniques de mobilisation, et auxquels ils n'adhèrent vraisemblablement pas. Ils n'ont d'ailleurs jamais véritablement fait de politique en liaison avec Damas, puisque les fonctions administratives que ces familles avaient exercées leur avaient été octroyées soit par les puissances occidentales sous l'Empire ottoman, soit par la France mandataire. Il est vraisemblable que les liens qu'ils entretenaient étaient étroits avec les autorités mandataires et avec les notables alépins, mais ceux avec le gouvernement de Damas étaient ténus. Par ailleurs, pour le gouvernement du Bloc national, en proie à de multiples mouvements de contestations, à des revendications autonomistes à ses frontières nord-est en Djézireh, la question d'Alexandrette apparaît relativement secondaire.¹⁶⁴

Dans la controverse sur Alexandrette, c'est donc la Ligue d'action nationale qui prend la tête des revendications arabes et défend l'attachement du *sandjak* à l'unité syrienne. Son leader, Zaki al Arsouzi, est issu d'une famille de paysans alaouites installés sur la côte, dans la partie sud-ouest du

¹⁶² CADN, Renseignement Presse, 1908, Bulletin d'information n°13, 24 mai 1936.

¹⁶³ CADN, Ankara Ambassade, 181, Haut-Commissariat à Ambassade, Beyrouth, 5 juin 1938.

¹⁶⁴ Dalal Arsuzi-Elamir, *Arabischer Nationalismus*, *op.cit.*, p.114.

Golfe d'Alexandrette. Son grand-père, Ibrahim al-Arsouzi, a quitté au milieu du XIX^e siècle sa ville natale d'Arsouz pour s'installer à Alexandrette, où le père de Zaki al-Arsouzi, Naguib, naît vers 1868. Il vit à Alexandrette avant de faire des études supérieures de droit à Adana. Comme beaucoup d'individus de la frontière, il parle à la fois arabe et turc. Il épouse la fille d'un important cheikh alaouite d'Antioche, le cheikh Saleh Marouf, dont la famille avait quitté Lattaquié pour venir s'installer à Antioche. Deux ans après la naissance de Zaki, la famille s'installe à Alexandrette, tandis que Naguib occupe un poste d'avocat en vue à Antioche. La famille est aisée, politiquement active et connue dans la région. A cinq ou six ans, Zaki est envoyé étudier à l'école coranique dépendant de la mosquée Hawari el Faqa à Antioche où il passe trois ans et reste très marqué par cet enseignement religieux. Au cours de la Première Guerre mondiale, en 1916, la famille est bannie à cause des activités politiques du père de Zaki et de ses deux frères aînés et envoyée à Konya par les autorités ottomanes. Là-bas, Zaki va à l'école et apprend le français et le turc. Après la guerre, son père l'envoie à Beyrouth poursuivre ses études, et il apprend à parler couramment le français. À son retour à Antioche, il travaille en 1920-1921 comme professeur de mathématiques et se signale dans les soulèvements d'Antioche contre les autorités françaises. Il est nommé à Arsouz en 1924-1925 comme administrateur et se frotte à ce qu'il perçoit alors comme une domination des grands propriétaires terriens chrétiens ou des *aghas* turcs sur les fellahs arabes alaouites, ce qui alimente son sentiment national. En 1927, envoyé à Paris, il étudie la philosophie à la Sorbonne pendant trois ans. Il s'y familiarise avec le nationalisme, avec les penseurs et les figures de la révolution française et il voit dans le nationalisme comme une nouvelle religion, se voyant lui-même en prophète d'une nouvelle foi¹⁶⁵. Lorsqu'il rentre à Antioche en 1930 et obtient au Lycée un poste de professeur d'histoire-géographie, il fait de ses cours des leçons politiques, ce qui lui vaut d'être éloigné à Alep et à Deir-Es-Zor. À son retour au milieu des années 1930, il est imprégné de l'idée d'une renaissance arabe (*Nahda*), qu'il souhaite favoriser grâce à la création d'un parti politique. En 1933, la Ligue d'action nationale est fondée au Liban et il se décide à la rejoindre, avant de fonder à partir de 1934 des sections à Antioche, qu'il préside, à Alexandrette et à Souédié. Il fonde aussi en 1936 le quotidien *Al Uruba*, pour défendre cette idée d'une renaissance arabe et d'une défense des droits des populations arabes sur le *sandjak* d'Alexandrette. Il voit alors dans la ville d'Antioche l'épicentre de cette renaissance nationale¹⁶⁶.

La Ligue d'action nationale prend rapidement les rênes de la défense des intérêts arabes dans le *sandjak*, prétendant représenter le nationalisme sous une forme plus cohérente sur le plan idéologique et dans ses méthodes d'action que la génération des nationalistes arabes précédents (ceux

¹⁶⁵ Bernard Heyberger, «Arsuzi-Elamir Dalal, Arabischer Nationalismus in Syrien. Zakî al-Arsûzî und die arabisch-nationale Bewegung an der Peripherie Alexandretta / Antakiya 1930 – 1938, Lit Verlag, Studien zur Zeitgeschichte des Nahen Ostens und Nordafrikas, 9, Münster, 2003», dans *REMM*, N°115-116, décembre 2006, pp.285-288.

¹⁶⁶ Dalal Arsuzi-Elamir, *Arabischer Nationalismus*, op.cit, p.56.

de 1920-1921). La Ligue se veut un embryon de parti moderne, avec un programme (la souveraineté absolue et l'indépendance des arabes et une unité arabe globale, en d'autres termes, la défense du panarabisme), un conseil politique central et des statuts pour ses membres. L'association incarne aussi les croyances et les aspirations d'une nouvelle génération de jeunes éduqués nationalistes, qu'on retrouve en Syrie, mais plus généralement dans tout l'Orient arabe. Le mouvement recrute d'ailleurs ses cadres principaux parmi les classes moyennes montantes d'Antioche, bien formées intellectuellement, et c'est ce qui explique les difficultés de ce mouvement à se transformer en un véritable parti de masse en Syrie, capable de dépasser le cercle des intellectuels. La seule exception reste précisément la région d'Alexandrette¹⁶⁷, où la Ligue d'action nationale réussit à rallier les milieux les plus défavorisés de la ville, comme les pêcheurs et les ouvriers, en tenant un discours mêlant nationalisme et socialisme : le slogan « travail et lutte » ainsi que les contestations de la puissance mandataire et du Bloc national ont permis au membre de la Ligue de recruter environ trois cents adhérents au printemps 1936¹⁶⁸. Dans la Ligue d'action nationale, la jeunesse tient un rôle décisif : c'est elle qui s'oppose à la patience et aux tergiversations du Bloc national et ce sont les jeunes urbains qui organisent des manifestations soutenant les revendications nationales face à la France en 1936 et le statut intégré du *sandjak* d'Alexandrette à la Syrie face aux revendications turques dans les années qui suivent. En 1937, le traditionnel défilé des notabilités qui viennent saluer le Haut-Commissaire français au Sérail est ainsi remplacé par la venue d'une délégation du Bloc National, de la Ligue d'action nationale et du parti communiste : une dizaine de jeunes gens dont l'âge moyen ne dépasse pas vingt ans. Ces nationalistes arabes, à commencer par leur chef, Zaki al-Arsouzi, se distinguent donc par leur extrême jeunesse.¹⁶⁹ Cette politisation de la jeunesse et son implication dans les querelles sur les négociations franco-syriennes et sur le statut du *sandjak* témoignent de deux choses : une erreur stratégique, sans doute, et un phénomène qui touche plus globalement les sociétés arabes à cette époque. Tout d'abord, à l'instigation du Bloc national de Damas, le *mohafez* (gouverneur du *sandjak* d'Alexandrette) Husni Barazi, en 1936, a cherché à s'appuyer sur les mouvements de jeunesse du *sandjak* pour défendre les volontés d'indépendance de la Syrie face aux autorités françaises. Cette stratégie trop systématique et mal contrôlée a des effets négatifs : cette jeunesse est beaucoup plus radicale et difficilement maîtrisable que ce qui avait été escompté. Elle apparaît aux yeux des « nationalistes arabes modérés » et des autorités mandataire comme totalement exaltée, ce qui lui aliène les éléments plus pondérés, notamment d'autres communautés, qui risquent alors d'être attirés par la propagande turque ou de se retirer du jeu politique. Le Bloc national se fait donc dépasser par cette jeunesse nationaliste, car c'est la Ligue d'action nationale qui récupère la

¹⁶⁷ Bernard Heyberger, « Arsuzi-Elamir », *art.cit.* pp.285-288.

¹⁶⁸ CADN, Renseignement Presse, 1908, Bulletin d'info n°14, 6 avril 1936.

¹⁶⁹ MAE, 50CPCOM, 268, L'ambassadeur de France, HC de la République en Syrie et au Liban au MAE, Beyrouth, 21 juillet 1937.

cause nationaliste syrienne et parvient à mobiliser la jeunesse¹⁷⁰. Par ailleurs, au-delà des enjeux spécifiques du *sandjak*, cette politisation de la jeunesse et le succès de la Ligue d'action nationale témoignent de la capacité de ce parti à mobiliser ce qui apparaît comme une seconde génération de nationalistes syriens, éduqués en Europe ou à l'université de Damas. Le vivier de recrutement de la Ligue est composé des lycées, en particulier celui d'Antioche, et des universités¹⁷¹. À cet égard, le cas de la Syrie n'est pas une exception dans le monde arabe de l'époque : l'Irak des années 1930 voit également une vieille élite politique formée d'officiers chérifiens s'effacer devant une jeune génération d'intellectuels, instruite dans le nouveau système d'enseignement, déçue de la collaboration des chérifiens avec la puissance mandataire britannique, dénonçant l'impérialisme et appelant à un éveil national comparable à celui proposé par la Turquie ou par l'Iran.¹⁷² L'Égypte des années 1930, à travers le parti Jeune Égypte, recrutant principalement dans les lycées, les universités ou les écoles militaires, illustre aussi cette montée en puissance de la jeunesse urbaine nationaliste.¹⁷³

À partir de 1937, les tensions croissantes sur le statut futur du *sandjak* d'Alexandrette, liées aux difficiles négociations entre les autorités mandataires françaises et le Bloc national, aux prétentions turques, et à la procédure en cours à la Société des Nations, font prendre conscience, chez ceux qui sont favorables à un maintien dans l'État de Syrie (avec un statut d'autonomie), à la nécessité d'une union contre les Turcs, qui font preuve d'une propagande agressive et efficace. À partir du mois de juillet, les contacts sont pris entre arabes modérés et Arméniens, qui souhaitent constituer un « parti sandjakien » uni, pour faire opposition aux prétentions turques. Mais les luttes politiques locales continuent de dominer : les chefs de file des différents partis (les Adali et les Kosseiri pour les notables sunnites arabes d'Antioche, Movses der Kaloustian pour les Arméniens ou le cheikh Sadik Marouf pour les alaouites) semblent craindre d'être remplacés par de nouveaux concurrents politiques (Hassan Djebara ou le Dr. Albert Beylouni), tandis que la Ligue d'Action nationale entend incarner à elle seule le nationalisme arabe¹⁷⁴. Au mois de décembre, se tient néanmoins une conférence réunissant divers mouvements politiques et environ 500 participants, de toutes confessions (sunnites, alaouites, grecs-orthodoxes) rassemblés par une cause commune : le rejet des prétentions turques et la volonté de maintenir le *sandjak* en Syrie en tant qu'unité autonome. L'idée est de constituer un front commun, parti fondé sous le nom d'*al-Ittihad al Watani* (Union nationale), dont les plus importants représentants sont Hassan Djebara (conseiller spécial du Haut-Commissaire pour le *sandjak*

¹⁷⁰ MAE, 50CPCOM, 268, L'ambassadeur de France, HC de la République en Syrie et au Liban au MAE, Beyrouth, 21 juillet 1937.

¹⁷¹ Khairia Kasmieh, « An effort to foster Arab nationalism in the early 1930s : the League of National Action », dans Thomas Philipp, Christoph Schumann, *From the Syrian Land to the States of Syria and Lebanon*, Ergon Verlag, Beirut, 2004, pp.336.

¹⁷² Peter Wien, « L'émergence d'un nouveau modèle de jeunesse dans les années 1930 en Irak. Perspectives sur les questions de masculinité et de conflit générationnel », dans Mounia Bennani-Chraïbi et Iman Farag (dir.), *Jeunesses des sociétés arabes. Par-delà les promesses et les menaces*, Le Caire, Cedej, 2007, p. 93-120.

¹⁷³ Voir James Jankowski, *Egypt's Young Rebels : "Young Egypt," 1933-1952*, Stanford, Stanford Hoover Institution Press, 1975.

¹⁷⁴ CADN, Renseignement Presse, 1936, J. de Mentque, Délégué-Adjoint p.i. du HC pour le sandjak d'Alexandrette, Bulletin d'information pour la période du 19 au 26 juillet 1937, Antioche, 26 juillet 1937.

d'Alexandrette et ministre des finances du *sandjak*) et son fils, et des notables arméniens. Pourtant, la Ligue d'Action nationale refuse de soutenir la nouvelle Union nationale et au début du mois de février 1938, Affan, quartier d'Antioche à majorité alaouite, devient le point d'affrontements réguliers entre ligueurs et unionistes¹⁷⁵. La perspective des élections, organisées sous égide de la SDN après recensement et inscription de la population sur les listes électorales¹⁷⁶, pousse à la coopération à partir du printemps 1938 la Ligue et l'Union, à l'occasion de l'enregistrement de la population arabe dans la région d'Alexandrette. Un Comité général du Front uni est formé pour ces élections, avec un Comité exécutif dont sont notamment membres Al Arsouzi, le Dr Beylouni, et Maurice Dirkalousiyan (Arménien, chef du parti nationaliste révolutionnaire Dachnak et plutôt pro-mandataire). Cette entreprise d'union, pourtant, ne parvient pas à faire contrepoids à l'activisme turc, à la mauvaise volonté française et à l'incapacité des représentants de la SDN d'assurer des élections transparentes et démocratiques.

Les mouvements pro-turc et pro-arabe (syrien) : relations entre centre et périphérie

Les deux mouvements pro-turc et pro-arabe du *sandjak* d'Alexandrette sont des mouvements périphériques. La région d'Alexandrette est située sur la frontière nord-ouest de la Syrie, loin de Damas où se déroule la vie politique ; elle est située pour les Turcs de l'autre côté de la frontière, loin d'Ankara. Pourtant, les deux parties entretiennent bien des relations avec leurs « centres » politiques, mais elles sont inégalement étroites et peuvent être fluctuantes. Il peut exister, en effet, entre les aspirations et le calendrier politique des leaders de l'un ou l'autre camp du *sandjak* d'Alexandrette, et les priorités politiques à Damas ou Ankara, bien des divergences. Cela explique que les deux mouvements puissent bénéficier d'un soutien partiel, conditionnel, limité dans le temps et inégal, mais comme celui d'Ankara étant plus ferme et constant, il sert davantage les intérêts turcs. Entre le mouvement turcophile et la Turquie, il existe des liens relativement étroits, même si des sujets de désaccords apparaissent parfois. Les fonctionnaires turcs des villes situées de l'autre côté de la frontière (le chef de la sûreté, le député et le *vali* d'Adana, un *mudir* de Mersine, des fonctionnaires de Deurtyol ou encore le député d'Ourfa) accordent un soutien évident aux défenseurs des revendications turcs sur la région. Ils sont accompagnés dans cette tâche par un ensemble d'individus intellectuellement formés et acquis aux idées du kémalisme (ingénieur chimiste, docteur en médecine, ingénieur des travaux publics, journalistes) et d'anciens fonctionnaires de police et militaires qui sont fréquemment envoyés pour des missions en Syrie. Du côté syrien, c'est le consul de Turquie à Alep qui assure le lien. Il y a donc une organisation transfrontalière, bien organisée (sur le plan financier,

¹⁷⁵ Sarah Shields, *Fezzes, op.cit.*, p.155.

¹⁷⁶ *Cf infra.*

logistique, de la propagande), dont les ramifications remontent à Ankara, étant donné le nombre de fonctionnaires impliqués. Par ailleurs, la Maison du Peuple d'Antioche est plus directement rattachée à Ankara, et après la perquisition effectuée par les autorités françaises, bon nombre de ses dirigeants turcs (comme Abdulghani Turkman Zâde) se sont réfugiés en Turquie et ont poussé jusqu'à Ankara où ils auraient rencontré le ministre de l'Intérieur Chukri Kaya. L'entretien avec ce dernier témoigne des relations étroites mais aussi parfois conflictuelles qui peuvent exister entre la capitale de l'État kémaliste et les turcophiles du *sandjak* : la « campagne d'Alexandrette », c'est-à-dire la mobilisation locale et à la SDN en faveur de la cause turque dans le *sandjak* a coûté à l'État turc 25 000 livres et en 1937, la Turquie a réussi à obtenir un certain nombre de concessions dans les accords signés par la France. Or, le ministère de l'Intérieur s'avère mécontent que les turcophiles du *sandjak* aient avancé avec un peu de prétention que les Turcs avaient pour eux les communautés alaouite et arménienne, alors qu'il s'avère que cela n'est pas le cas. Les Turcs acceptent de soutenir logiquement, financièrement, juridiquement et diplomatiquement (à la SDN) la cause du *sandjak* mais n'entendent pas se mettre en mauvais termes avec les Européens pour faire plaisir aux leaders locaux..

Du côté arabe, le soutien de Damas est plus que limité à la cause du *sandjak* d'Alexandrette. Si le Bloc national a exigé l'unité syrienne, il n'est pas à même de la mettre en œuvre, car ses intérêts sont centrés sur Damas et sa priorité concerne les négociations avec les Français sur l'indépendance. La question d'Alexandrette n'est qu'un problème supplémentaire dans un contexte de tensions croissantes et de discrédit de son action. C'est ce qui a conduit la Ligue d'Action nationale d'Al-Arsouzi à devenir quasiment le seul mouvement politique actif pour défendre l'unité du *sandjak* avec la Syrie et à rejeter les concessions permanentes du Bloc national. Par ailleurs, la forme que prend la défense du mouvement arabe dans le *sandjak*, incarné par la Ligue, met vraisemblablement le Bloc national à Damas mal à l'aise : né dans la seconde génération de nationalistes, dans des classes moyennes qui contestaient les élites traditionnelles, ce mouvement est plus radical dans ses aspirations et dans ses méthodes d'action. Les liens du mouvement arabe du *sandjak* sont donc restés ténus avec Damas, un peu plus importants avec la Ligue de Homs, où il existait un groupe important de notables chrétiens orthodoxes, qui défendaient avec plus de vigueur le nationalisme arabe, ou avec Alep, dont il était proche politiquement et économiquement. Cependant, l'absence de coopération entre le mouvement d'Al-Arsouzi et Damas a vraisemblablement contribué à affaiblir le mouvement arabe de la région contre le mouvement turcophile¹⁷⁷.

C'est donc, en définitive, un affrontement politique, idéologique, très polarisé qui se met en place dans le *sandjak* entre 1936 et 1939. Si les autorités turques recourent à la fois à la vieille génération de hobereaux turcs pour défendre sa cause, elle fait surtout appel à une nouvelle génération urbaine et acquise aux idées kémalistes ; de l'autre côté, le Bloc national apparaît impuissant à

¹⁷⁷ Dalal Arsuzi-Elamir, *Arabischer Nationalismus*, op.cit., p.122.

défendre les intérêts syriens, et c'est la Ligue d'action nationale, qui se retrouve presque seule à incarner la résistance face aux prétentions turques, et témoigne de l'entrée en politique d'une nouvelle génération nationaliste. Les deux mouvements, pro-turc, et pro-arabe (syrien) recourent dans cet affrontement à un certain nombre de moyens anciennement expérimentés au début de l'occupation française, mais surtout à des moyens témoignant d'un répertoire d'action¹⁷⁸ et de mobilisation politique nouveaux, en cette fin des années 1930.

Anciennes et nouvelles formes de mobilisations politiques

Dans les années 1930, la question du statut du *sandjak* d'Alexandrette donne lieu à de nombreuses formes de manifestations pour revendiquer, soit le rattachement de ce territoire à la Turquie, soit son maintien dans l'État de Syrie sur la voie de l'indépendance, sachant qu'il convenait de redéfinir son statut au sein de cet ensemble syrien uni. Menées par le mouvement turcophile et par le mouvement arabophile, ces mobilisations retrouvent certains modes d'action et langages déjà expérimentés lors de l'opposition au mandat français, au début des années 1920, mais s'enrichissent également de nouvelles formes, qui prennent un caractère systématique et ritualisé. Dans l'affrontement entre turcs et arabes, si les deux partis en présence innovent, les Turcs bénéficient incontestablement de soutiens à la cause plus disciplinés et mieux éduqués, de celui, quasiment sans faille, des autorités diplomatiques et politiques, et d'organisations mieux structurées leur permettant une plus grande efficacité.

Anciennes et nouvelles pratiques de mobilisations

- Violence et bandes armées

La première génération de « nationalistes turcs », celle des *aghas* de l'Amouk, recourt tout d'abord à des moyens de mobilisation déjà expérimentés au début des années 1920 et ayant fait leurs preuves. Le recours aux bandes armées devient une constante à partir de l'automne 1936, sous le contrôle plus que relatif des grands hobereaux turcs. Ainsi, en 1938, ces bandes armées sont fournies en armes et en munitions, activité qui échappe en partie à Tayfur Bey, qui coordonne cependant souvent l'action de ces bandes depuis Dörtyol. Selon les Services de renseignements mandataires, c'est l'État-major général turc qui, par l'intermédiaire du Service des Renseignements et de son

¹⁷⁸ Charles Tilly, *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

officier établi à Dörtyol depuis le mois de décembre 1937, est spécialement chargé de la recherche de renseignements militaires sur le *sandjak*, du stockage et de la distribution éventuelles d'armes et de munitions aux formations irrégulières. Ce dernier est aussi en relation avec le Parti du Peuple d'Antioche, antenne du parti unique turc¹⁷⁹. La région du Kurd Dagh et celle de l'Amouk sont régulièrement parcourues de bandes de *tchétés* turcs, qui rançonnent et incendient les villages¹⁸⁰. Le ralliement d'un certain nombre de ces chefs de bande se fait pour des raisons de pur opportunisme et engendre une certaine désorganisation de cette activité destinée à mettre la pression sur les populations arabes du *sandjak*.

Un autre moyen déjà utilisé par cette aristocratie terrienne turque au début des années 1920 et réactivé dans la perspective des inscriptions électorales de 1938 est la pression exercée par les grands propriétaires sur leurs fellahs arabes, alaouites ou kurdes. C'est notamment le cas dans l'Amouk, où, dès le printemps 1937, la Commission de la SDN dépêchée sur place fait état de menaces et de violences de la part des grands propriétaires de l'Amouk sur leurs fellahs.¹⁸¹ Ces pressions, qui rejouent une domination sociale et économique ancienne, ont pour but d'interdire à la plupart des arabes de l'Amouk de s'inscrire dans cette catégorie à l'État-civil et de les enjoindre à se faire inscrire comme Turcs. Les moyens sont divers : fermeture des dépôts de fourrage nécessaire à la nourriture des animaux, serment sur le Coran. Cette dernière action est intéressante en ce qu'elle témoigne de l'usage du religieux pour obtenir la soumission au nom d'une appartenance commune à l'islam sunnite, alors même que le mouvement kémaliste auquel adhèrent ces *bey*s se veut laïc parce que moderne. Ces pressions rencontrent un certain succès, notamment de la part des plus puissantes familles de l'Amouk : Hassan Bey Mursel, intendant d'Inayet Bey Mursel (Zade) et de ses frères, réussissent ainsi à faire inscrire comme Turcs tous les *fellahs* des villages arabes sous son contrôle au mois de novembre 1937¹⁸². Au-delà de la procédure d'inscription à l'État civil, entre 1938 et 1939, les représentants de la SDN chargés de superviser les élections ne cessent de rapporter les blocages des bureaux de vote et l'interdiction de s'y rendre pour voter¹⁸³.

- Nouveau répertoire d'action : boycott, manifestation de rue, tracts et pétitions

A ces moyens déjà expérimentés au début des années 1920, s'ajoutent à la fin des années 1930 toute une panoplie d'innovations, témoignant des efforts faits à la fois par les partis politiques et par le pouvoir à Ankara pour structurer d'une manière efficace le mouvement défendant les visées turques

¹⁷⁹ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, SL/1/V, 523, Activités dans le sandjak d'Alexandrette, fourniture d'armes et de munitions, Antioche, 18 janvier 1938.

¹⁸⁰ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, SL/1/V, 414, Note au sujet de l'activité de bandes armées dans l'Amouk et le Kurd Dagh, Beyrouth, 1er juin 1938.

¹⁸¹ SDN, R4143, Rapport de la Commission pour les élections au Conseil de la SDN, 26 juillet 1938 ; SDN, S 1643, Services Spéciaux d'Antioche, Antioche, 17 novembre 1937.

¹⁸² SDN, S 1643, Services Spéciaux d'Antioche, Antioche, 17 novembre 1937.

¹⁸³ Voir par exemple SDN, P.76, les rapports des différents délégués de la SDN sur la situation dans les bureaux de vote dont ils ont la charge.

sur le *sandjak* d'Alexandrette. Le premier moyen politique novateur expérimenté dès 1936 est la technique du *boycott*. Le traité franco-syrien de 1936 nécessitait l'organisation d'élections législatives, qui devaient être un premier test pour le *sandjak* d'Alexandrette et son statut dans le futur État syrien indépendant. Ces élections étaient une manière de faire apparaître le principe de souveraineté nationale et de légitimer le gouvernement en place. En participant à ces élections, les populations du *sandjak* se retrouvaient ainsi engagées dans un processus de légitimation, indiquant par là-même qu'elle s'identifiaient à la Syrie et acceptait d'en être un élément. Les nationalistes turcs, clamant l'autonomie du *sandjak*, organisèrent une grande campagne de *boycott* du scrutin, alternant propagande dans la presse, actions de lobbying des personnalités influentes et pressions. L'activisme turc atteint son apogée à la mi-novembre 1937, démontrant ainsi que la population turque du *sandjak* refusait de se considérer comme syrienne. Parmi les chefs de file turcs du *boycott*, on trouve Tayfur Bey Mürsel Zade, convoqué par le gouvernement turc à Antioche.¹⁸⁴ Après avoir fait le 1^{er} novembre 1936 de la question du *sandjak* une véritable préoccupation nationale lors de son discours d'ouverture de la session à l'Assemblée, Atatürk confie à Tayfur Mürsel la mission de fonder un Comité de la souveraineté/ de l'indépendance du Hatay, organisation secrète présidée par le ministère de l'Intérieur et le directeur général de la police, destinée à s'implanter dans les villes frontalières proches du *sandjak*. Le mouvement turc se met dans le même temps à relire l'histoire de la Turquie et celle du *sandjak*, faisant de ce dernier « une terre turque vieille de quarante siècles », selon le slogan employé par Atatürk en 1923, et des Hittites les ancêtres de la population du *sandjak*, dont l'origine serait commune aux turcs et aux alaouites.¹⁸⁵ Les turcophiles cherchent également à gagner à leur cause les Arméniens, les invitant à oublier le passé et à *boycotter* les élections : en vain. Le parti turc n'est pas le seul à utiliser la tactique du *boycott* : la Ligne d'action nationale, de Zaki al-Arsouzi, bien que défendant l'indépendance arabe syrienne et l'incorporation du *sandjak* d'Alexandrette au nouvel État indépendant, appelait les arabes alaouites et les arabes grecs-orthodoxes à s'abstenir également. En conséquence, avec 8% environ de la population ayant voté¹⁸⁶, les députés élus au parlement syrien ne pouvaient plus avoir la moindre popularité et légitimité. Cette technique du *boycott* pour des raisons politiques ou économiques n'est pas propre au *sandjak* d'Alexandrette : elle se répand plus globalement dans le Moyen-Orient de l'entre-deux-guerres comme moyen de contestation et de mobilisation, en parallèle de la grève¹⁸⁷, que met d'ailleurs également en pratique la Ligue d'Action nationale dans le *sandjak* et à Damas. Ces mobilisations sont le plus souvent organisées par la petite

¹⁸⁴ Tayfur Mürsel, *Sökmenatay'in kurtuluşu için harcanan çabalar* (Les efforts dépensés pour la libération du Hatay), Ankara, 1978, p.93-94, cité par Stéphane Yérasimos, « Le sandjak d'Alexandrette : formation et intégration d'un territoire », dans *REMMM*, 1988, n°48-49, p.207.

¹⁸⁵ Sur le tournant idéologique du nationalisme turc durant les années 1930, voir Ertan Aydın, « Peculiarities of Turkish Revolutionary Ideology in the 1930s : The « Ülkü » Version of Kemalism, 1933-1936 », dans *Middle Eastern Studies*, vol.40, n°5, Sept.2004, pp.55-82.

¹⁸⁶ NA, FO 371, E6524/688/89/20067, Joseph Catoni à FO, Alep, 4 janvier 1937.

¹⁸⁷ Carla Eddé, « La mobilisation « populaire » à Beyrouth à l'époque du mandat, le cas des boycotts des trams et de l'électricité », dans Nadine Méouchy, *France, Syrie, Liban, op.cit.*, p.349-375.

bourgeoisie urbaine et les classes moyennes que par le petit peuple : c'est également le cas à Alexandrette.

La pratique des manifestations de rue¹⁸⁸ est aussi expérimentée très fréquemment à partir de 1937 par les deux partis en présence. Elles mobilisent principalement les lycéens d'Antioche, turcs et arabes, selon des rituels très normés. Chaque parti affiche sa couleur politique, en défilant dans la ville en affichant drapeaux (syriens) ou cocardes (turques), avec une symbolique vestimentaire (costume local et turban ou costume à l'européenne et chapeau), et parcourt les rues en s'arrêtant dans les endroits symboliques : le cortège s'arrête devant le Sérail, l'hôtel abritant des représentants de la France, la Grande mosquée. Du côté turc, ces manifestations sont encadrées par les leaders turcophiles de l'Amouk en vue comme A. Turkmen Zâde ou Chemseddine Fevzi, qui investissent donc l'espace urbain. Ces méthodes relativement agressives (souvent, ces manifestations dégénèrent en affrontements et nécessitent l'intervention musclée de la police et les autorités pointent l'excitation extrême voire l'extase de certains groupes de manifestants) et les parcours ritualisés témoignent d'une nouvelle forme de mobilisations politiques¹⁸⁹, inconnue au début des années 1920. Si ces manifestations rassemblant des centaines, voire des milliers de personnes se déroulent principalement à Antioche, c'est parce que la ville est le véritable centre politique de l'affrontement entre milieux turcophiles et milieux pro-syriens, même si d'autres manifestations ont lieu dans des villes de moindre envergure, comme Rihanié. Ces manifestations rencontraient des échos dans les autres villes de Syrie : à la suite du rapport Sandler de 27 janvier 1937, qui faisait du turc une langue officielle du *sandjak* au même titre que l'arabe et de la publication du Statut et de la Loi fondamentale du *sandjak*, des manifestations de rues sont organisées par divers groupes (Ligue d'Action nationale, Parti populaire syrien, Parti communiste) dans plusieurs villes de Syrie (Idlib, Lattaquié), les souks sont fermés (Homs, Hama, Damas), tandis qu'à Antioche, les magasins tenus par des non-turcs restent fermés pendant trois jours.

Parmi les moyens employés par les deux parties, l'écrit joue dans le débat sur le statut d'Alexandrette un rôle majeur. Les tracts et surtout la presse jouaient déjà un rôle évident au début des années 1920, mais la presse orchestre et relaie encore avec davantage de vigueur les oppositions qui agitent la société du *sandjak* à la fin des années 1930. À cet égard, c'est la presse turque qui est à la fois la mieux organisée et la plus virulente. Jusqu'en 1934, la presse turque n'avait accordé que peu d'attention à la situation du *sandjak* d'Alexandrette. Mais elle mène par la suite trois campagnes, en février 1934, entre novembre 1934 et février 1935 et surtout à partir d'avril 1936, qui montrent une radicalisation. C'est d'abord la presse de Turquie qui s'empare de l'affaire. À partir d'avril 1936, forte

¹⁸⁸ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, SL/1/V, 523, Compte-rendu de la police sur les manifestations, Antioche, 9 janvier 1937; SDN, S1644, De Haller à SDN, Antioche, 13 janvier 1937.

¹⁸⁹ Javier Auyero, « L'espace des luttes. Topographie des mobilisations collectives », dans les *Actes de la recherche en sciences sociales* 2005/5, n°160, p.122-132.

du règlement de Montreux sur les Détroits et de son amitié avec la Grande-Bretagne, la remise en question du statut du *sandjak* apparaît dans la presse. Plusieurs tendances se dégagent alors : pour l'*Ulus*, le traité d'Angora accordant au *sandjak* une certaine autonomie n'aurait pas été appliqué par la France : il faut donc aller plus loin. *Le Cumhuriyet* et l'*Atchik Seuz*, quant à eux, s'appuient sur des statistiques démographiques fantaisistes pour faire ressortir l'existence de 90% de Turcs dans le *sandjak* et critiquer l'administration française en Syrie. Dans un pays où la liberté est verrouillée et la presse très encadrée par le pouvoir, ces campagnes montrent la volonté du gouvernement turc d'utiliser les journaux pour défendre ses vues. Certains articles permettent de confirmer ces impressions, comme lorsqu'un ancien ministre (de la justice) intervient dans le *Son Posta* pour défendre l'appartenance du *sandjak* à la Turquie, ou lorsque la collaboration entre les journaux turcs du *sandjak* (le *Yeni Gün*) et de Turquie (le *Cumhuriyet*) est manifeste. À la demande du Quai d'Orsay, Numan Menemencioglu intervient en 1936 auprès des directeurs des principaux journaux pour faire baisser le ton, sans que cela empêche véritablement la presse turque de relayer tous les « incidents » se déroulant dans le *sandjak* entre 1936 et 1939 et d'en proposer une relecture conforme aux intérêts turcs¹⁹⁰. Dans le *sandjak* lui-même, la presse est également un vecteur majeur de politisation des masses. Du côté turc, le *Yeni Gün* est établi comme la continuation du journal littéraire le *Yeni Mecmua*, fondé en 1928, par Chükrü Fehmi Balci. Né à Antioche en 1906, il fit son lycée à Adana, partit à Istanbul où il poursuivit sa formation dans une école allemande, et où il s'imprégna des réformes kémalistes, avant de revenir à Antioche fonder le *Yeni Mecmua* : c'était alors le premier journal des Turcs du *sandjak* défendant le nationalisme turc et les réformes kémalistes, même si l'essentiel de son contenu portait sur des travaux littéraires et les questions de société. À partir des années 1930, la nécessité d'un journal politique local se fait sentir à cause des tensions croissantes entre nationalistes arabes et turcs. C'est ce qui justifie la fermeture du *Yeni Mecmua* et son remplacement par le *Yeni Gün*, fondé avec le même cercle de collaborateurs. Parmi ces derniers, on trouve Selim Celenk, qui rentre à l'administration du journal en 1931, homme de la même génération, mais n'ayant pas fait d'études poussées. Les autres collaborateurs sont tous bien formés, même si leurs études divergent : le Dr. Sitko Osman Bey, collaborateur au *Yeni Gün* et originaire d'Antioche, étudie à l'école de médecine de Damas avant d'être mobilisé lors de la Première Guerre mondiale et de rejoindre l'armée comme médecin. Après la démobilisation, il poursuit sa formation à Istanbul, obtient son diplôme, exerce en Anatolie et revient à Antioche enseigner la chimie et l'histoire dans la section turque du lycée pendant une dizaine d'années. Bedi Munir Karabay, un autre collaborateur, est professeur de littérature au lycée d'Antioche avant la Première Guerre mondiale, travaille à Lattaquié, avant de revenir au lycée d'Antioche comme professeur de philosophie, d'économie et de droit. Le journal devient quotidien à partir de 1931, même s'il ne publie pas de manière continue parce qu'il est

¹⁹⁰ CADN, Ankara Ambassade 181, Marolles à MAE, au sujet des campagnes de la presse turque sur le sandjak d'Alexandrette, Ankara, 26 novembre 1936.

fermé à deux reprises par le gouvernement de Damas entre 1932 et 1936. Il devient pourtant le principal organe en faveur de la cause nationaliste turque, défendant la réforme de l'alphabet (adoptée en Turquie en 1928, puis l'année suivante par le *Yeni Gün*) et faisant des alaouites une cible de la propagande kémaliste. D'autres journaux, de moindre importance, en arabe, soutiennent également la cause turque : le *Vahdet*, publié par des nationalistes turcs établis à Alep, ou encore *Al Yevm-il Cedid*, spécialement fondé en novembre 1937 pour lutter contre le journal *Al-Uruba* de Zaki al-Arsouzi.¹⁹¹ La presse arabe, à part l'organe *Al Uruba*, n'a pas de véritable équivalent permettant de rivaliser en termes de propagande nationaliste avec la presse turque, d'autant que les autorités mandataires françaises surveillent avec plus de rigueur la création d'organes défendant les vues des nationalistes syriens.

Enfin, nouveau moyen écrit à disposition des deux parties en présence pour défendre leurs thèses : les pétitions adressées à la Société des Nations, transmises par l'intermédiaire du pouvoir mandataire français et qui font de l'institution internationale une tribune pour faire valoir leurs revendications¹⁹². Il faut d'abord s'intéresser aux rédacteurs de ces pétitions adressées à la SDN, qui témoignent de la prise de conscience de la part de divers groupements et individus, du nouveau moyen d'action qui est mis à leur disposition. Y ont recours certaines grandes figures nationalistes : Fakhri al Baroudi, qui dit envoyer sa pétition au nom du Bloc national, a participé au soulèvement et au *boycott* des tramways de Damas au début de 1936, ce qui lui a valu d'être arrêté et mis en résidence surveillée en Djézireh. Dans sa pétition, il emprunte la forme d'un mémoire, qui se veut quasi scientifique, au sens où il présente des arguments géographiques (se réclamant de Vital Cuinet), ethnologiques, religieux, juridiques et économiques pour « prouver » que le *sandjak* d'Alexandrette fait bien partie de l'État de Syrie. L'argumentaire, très classique dans sa forme comme dans son contenu, s'appuyant sur les publications officielles (le bulletin économique publié par la Chambre de commerce d'Alep ou celui publié par l'Union économique de Syrie) emprunte les formes des études faites depuis l'imposition du mandat par les autorités militaires puis mandataires françaises, espérant ainsi acquérir une légitimité. C'est une des seules pétitions à présenter un argumentaire aussi élaboré. La plupart des pétitions proviennent de partis politiques : Ligue d'Action nationale (Damas, Homs, Idlib, Antioche, Alexandrette, Deir-Es-Zor), Bloc national (Hama) Parti communiste (Beyrouth), Parti national syrien¹⁹³ ; de représentants des communautés religieuses, souvent conjointement avec les chefs de quartiers confessionnels, des notables et les représentants des corporations. Bons nombres de figures

¹⁹¹ Esra Demirci Akyol, *Contested nationalisms : Turkish nationalist propaganda in the sanjak of Alexandretta*, Ankara, Université d'Ankara, Thèse pour l'obtention du grade de Dr. en philosophie, 2015, p.127.

¹⁹² Michel Marbeau, *La Société des Nations. Vers un monde multilatéral, 1919-1946*, Presses Universitaires François Rabelais, Tours, 2017, p. 104 ; Pierre Gerbet, Victor-Yves Ghébal et Marie-Renée Mouton. *Le rêve d'un ordre mondial. De la SDN à l'ONU*, Paris, Imprimerie nationale, 1996 ; sur le rôle des pétitions à la SDN pour la protection des minorités, voir Marie-Renée Mouton, « La SDN et la protection des minorités nationales en Europe », dans *Relations internationales*, n° 75, Automne 1993, pp. 315-328.

¹⁹³ CADN, Beyrouth, Cabinet politique, SL/1/V, 735 et 736.

politiques et de notables du *sandjak* utilisent ce nouveau moyen mis à leur disposition pour intercéder en faveur de leur parti auprès de la SDN : Zaki al-Arsouzi, le président de la municipalité d'Alexandrette Nicolas Philippi (notable chrétien pro-mandataire) et le président de la chambre de commerce de la ville, le transitaire Justin Charaoui (même profil), le député d'Antioche et cheikh alaouite Sadek Maarouf, ou encore les leaders turcophiles que sont les grands propriétaires terriens et notables de l'Amouk, Abdulghani Turkman Zâde ou Mehmed Tedjerli et les journalistes Wadi Munir et Chukri Baldji (directeur-propriétaire du *Yeni Gün*) utilisent ce système des pétitions. Enfin, on trouve des pétitions adressées au nom de collectifs d'habitants ou de la « jeunesse » de certaines villes, sans que nous puissions précisément retracer l'identité des signataires. Leur argumentation se fait souvent peu élaborée, assez anecdotique et agressive. Ces pétitions multiples témoignent en tout cas de la réelle prise de conscience de la plupart des groupes politiques et sociaux (notamment la jeunesse, les étudiants) du nouveau canal mis à leur disposition pour faire valoir leurs intérêts. Si les autorités mandataires françaises ont récolté ces pétitions, avec la charge de les transmettre à la SDN, il apparaît difficile de savoir précisément de quel examen elles ont fait l'objet de la part de l'institution. Les critères permettant la soumission d'une pétition à un examen préliminaire décidé par le Secrétaire général sont nombreux et stricts : une pétition doit avoir pour objet la protection des minorités, elle ne doit pas être présentée sous la forme d'une demande de rupture des liens politiques entre la minorité en question et l'État dont elle fait partie, elle ne doit pas émaner d'une source anonyme ou mal établie, elle doit être rédigée sans violence de langage, doit contenir des informations ou signalement de faits qui n'ont pas fait l'objet d'une pétition récente soumise à la procédure ordinaire. Si la pétition ne satisfait pas intégralement à ces conditions, elle est rejetée. Dans le cas contraire, elle est soumise au gouvernement intéressé pour observations éventuelles. Une fois ces observations reçues, le président du Conseil de la SDN désigne des membres du conseil pour aider à examiner le cas et prend une décision : soit déclarant qu'aucune violation des obligations minoritaires n'a été constatée, soit le Conseil ouvre des discussions amicales avec le gouvernement intéressé pour vérifier que les abus dénoncés ne se reproduiront pas¹⁹⁴. Il est vraisemblable, cependant qu'une bonne partie de ces pétitions est jugée irrecevable par la SDN. A titre d'exemple, 26 pétitions ayant trait à la question du *sandjak* d'Alexandrette sont transmises à la SDN et leur recevabilité est examinée lors de la session de la Commission permanente des mandats le 17 novembre 1937, en pleine période d'organisation d'élections. Sur ces 26, quelques-unes sont antérieures à la résolution de janvier 1937 qui pose les bases du futur statut du *sandjak* et donc n'ont plus lieu d'être. Les autres ont pour objet de dénoncer ou d'approuver le nouveau régime institué par le Conseil ; le Conseil de la SDN les considère donc comme irrecevables au même titre qu'une pétition s'élevant contre le mandat¹⁹⁵. Il est donc

¹⁹⁴ SDN, R4104, Comité d'experts chargé d'étudier le statut et la loi fondamentale du sandjak d'Alexandrette. Quelques renseignements concernant les questions de minorités, Genève, 8 mars 1937.

¹⁹⁵ SDN, Mandats, S.1612, Extrait du procès-verbal de la trente-troisième session de la Commission permanente des mandats, 17 novembre 1937.

vraisemblable que la Société des Nations serve de caisse de résonance plus que de véritable levier d'action pour les pétitionnaires.

Clubs politiques et associations culturelles : les nouvelles structures des mobilisations politiques

Parmi les structures mises en place pour défendre les revendications des Turcs ou celles des Arabes, les clubs politiques et les associations culturelles s'avèrent particulièrement efficaces à la fin des années 1930. Après une brève et désastreuse expérience de multipartisme, le système de parti unique s'impose en Turquie au début des années 1930. Le parti kémaliste, le Parti Républicain du Peuple, a également une antenne dans le *sandjak* à Antioche. Ce dernier est présidé par Abdulghani Turkman Zâde et attire comme militants des officiers, des magistrats et certains fonctionnaires venus de Turquie. Il a aussi sa propre police, dirigé par un inspecteur de la Sûreté générale d'Istanbul et son service d'information chargé d'enquêter sur les activités du Bloc national à Alep et sur ses militants¹⁹⁶. Les ressources financières du Parti du Peuple ne sont pas négligeables. Il reçoit jusqu'en décembre 1937 environ 15 à 20 000 livres turques par mois, puis un budget mensuel est établi et approuvé par Ankara de 15 000 livres en 1938. Sachant que ces sommes ne tiennent pas compte des achats d'armes et de munitions qui sont fournies par ailleurs par l'État-major de l'armée turque et qu'un budget spécial est affecté à l'organisation des élections (60 000 livres selon les Services de Renseignements), qu'il faut ajouter à cette somme les dons importants des kémalistes du *sandjak* et les ressources locales du Parti du Peuple, les turcophiles du *sandjak* semblent donc avoir des moyens relativement importants et un soutien financier et logistique réel de la Turquie¹⁹⁷. Le Parti du Peuple commande une autre structure qui apparaît au début des années 1930 : les Maisons du Peuple (*Halkevi*) qui jouent un rôle décisif dans la propagande turcophile et qui s'ancrent dans le contexte d'une mobilisation idéologique plus poussée menée par le régime kémaliste. En effet, les années 1930 sont pour le régime kémaliste une décennie importante : le système de parti unique est consolidé et la mobilisation de la société renforcée par la création d'un certain nombre de structures, comme la Société d'histoire turque (1931), la Société de la langue turque (1932) et les *Halkevi* (1932). Une quarantaine d'entre elles ouvre en Turquie en février 1932 et une douzaine d'autres sont inaugurées dans les principales villes de Turquie au cours de la décennie. Elles sont conçues comme des moyens de communication entre l'État (le Parti Républicain du Peuple) et la société, en l'absence de corps intermédiaires. Elles organisent conférences, concerts, spectacles, expositions, et permettent d'imprégner la société des

¹⁹⁶ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, SL/1/V, 523, Sûreté générale, information n°199, Alep, 2 février 1938.

¹⁹⁷ CADN, Cabinet Politique, SL/1/V, 523, Bulletin des Services de Renseignements, Budget du Parti du Peuple dans le *sandjak*, Antioche, 18 janvier 1938.

valeurs et des principes kémalistes à travers ces divers moyens de propagande¹⁹⁸. Dans le contentieux sur le *sandjak* d'Alexandrette, les *Halkevi*, en particulier celle d'Antioche, jouent un rôle fondamental dans la mobilisation de la population en vue de la faire adhérer aux vues des turcophiles et servant les intérêts turcs dans le *sandjak*. La Maison du Peuple d'Antioche, quant à elle, est présidée elle aussi par Abdulghani Turkman Zâde, et a des antennes à Alexandrette, Kirik-Khan, Rihanié et dans le Kousseir¹⁹⁹. Elle organise manifestations culturelles, parades dans le quartier turc, défilés, etc. pour célébrer tout ce qui s'apparente à des victoires pour la cause turque. Par exemple, le 28 novembre 1937 à partir de cinq heures de l'après midi, des pétards sont tirés dans les quartiers turcs d'Antioche et un concert de tambour donné à la Maison du Peuple, qui continue les célébrations jusqu'à onze heures du soir. Le lendemain matin, jour officiel de l'indépendance du *sandjak*, les célébrations sont encore encadrées par la *Halkevi*. Des camions fournis par cette dernière sont décorés pour une parade et chacun des groupes de la *Halkevi* se mobilise à un moment de la journée : les jeunes filles turques paradent dans le quartier turc en chantant l'hymne national, tandis que les notables kémalistes exhortent la foule. La *Halkevi* accueille aussi les notables des autres communautés (grecs-orthodoxes, Arméniens) et sert des repas gratuits aux paysans des environs venus pour les festivités.

Autour de ces deux structures fondamentales que sont le Parti du Peuple et la Maison du Peuple, une multitude de clubs et d'associations à prétention culturelle vient soutenir bruyamment les manifestations de la population turque et ses revendications. Là encore, le *sandjak* d'Alexandrette est touché par un phénomène qui marque plus largement la Turquie depuis les années 1920, mais qui est particulièrement important dans le contexte de la controverse sur l'identité du *sandjak* et l'appartenance qui doit en découler. En effet, après l'adoption du nouvel alphabet en Turquie en 1928, les lieux publics comme les clubs de sports et les clubs de jeunesse, tout comme certaines librairies, unissent leurs efforts pour enseigner le nouvel alphabet. C'est ce qui donne lieu à la création à la création du Club de sport pour la jeunesse, où se déroulent en réalité de nombreuses activités politiques et où se donnent des cours du soir pour apprendre le nouvel alphabet. Ledit club possède d'ailleurs une bibliothèque de près de 500 ouvrages, pour la plupart rapportés de Turquie. Enfin, le Comité de défense des droits d'Antioche et d'Alexandrette, association discrètement protégée et subventionnée par le gouvernement turc, devient très officiellement à partir de décembre 1936 une association politique. Son but avoué est « la délivrance du territoire en captivité de la Mère-Patrie » et elle s'occupe de l'action de propagande dirigée par les autorités turques sur le *sandjak*, les envois de subsides, de courriers, d'agitateurs. Son président est le député d'Aïntab et ses membres les plus influents sont des députés turcs d'Ourfa, Antalya et Adana. Au sein de l'association, un comité spécifique s'occupe de la propagande, par la diffusion des nouvelles publiées par l'Agence d'Anatolie

¹⁹⁸ Sefa Simsek, « People's Houses as a Nationwide Project for Ideological Mobilization in Early Republican Turkey », dans *Turkish Studies*, vol.6, n°1, Mars 2005, p.71-91.

¹⁹⁹ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, SL/1/V, 523, Sûreté générale d'Antioche, 2 février 1938.

(agence de presse officielle du régime kémaliste) et prend ses directives du ministère de l'Intérieur. Au sein de ce comité, on peut trouver Yunus Nadi, éditeur du *Cumhuriyet*, ou des notables, comme des médecins, turcs, originaires du *sandjak*, principalement d'Antioche et résidant en Turquie. L'association, par l'intermédiaire des *valis* d'Aïntab et de Mardine, facilite aussi la venue dans le *sandjak* d'agitateurs turcs, parmi lesquels figurent bon nombre d'officiers.

Du côté arabe, ce sont principalement les structures dépendant de la Ligue d'action nationale qui défendent la voie de l'unité au sein de la Syrie. Al Arsouzi s'appuie sur ses élèves qui s'organisent également en groupes de sport, d'art, de culture, de scoutisme. De cette nébuleuse de clubs, le club des beaux-arts d'Antioche, fondé en 1928, est le centre. Il était originellement confessionnel, rassemblant uniquement des grecs-orthodoxes, principalement issues de familles bourgeoises ou des classes moyennes supérieures (fonctionnaires) et n'était pas prêts à se dresser contre l'influence française ni à renoncer au confessionnalisme. À partir de 1931, il voit arriver une nouvelle jeunesse, avec des objectifs de sécularisation et plus diverse religieusement, ce conduit à l'élection d'un nouveau comité directeur et à la victoire de la liste d'Al Arsouzi aux élections. Le club se mue en une institution arabe à visée artistique (on y joue des pièces de Shakespeare ou de Goethe et la riche bibliothèque contient des œuvres françaises et arabes), mais aussi politique : on y parle réforme, arabisme. Le club constitue également le point de rendez-vous pour tous les groupes de sports ou de scouts. De plus en plus manifestement hostile à la puissance mandataire, il est le lieu en 1934 d'une violente diatribe d'Al Arsouzi contre les autorités mandataires et le gouvernement syrien, qui engendre sa fermeture par les autorités françaises²⁰⁰. Parmi la nébuleuse de mouvements rattachés au Club ou à la Ligue d'action nationale, nous intéressent particulièrement les organisations de jeunesse, s'apparentant au scoutisme ou aux mouvements fascistes rattachés aux partis politiques, en vogue aussi bien en Europe qu'au Proche-Orient pendant les années 1930²⁰¹. En Syrie, la Ligue d'action nationale avait sa propre organisation paramilitaire, les Gardes de l'arabisme, qui avaient pour devise de résister aux autorités mandataires et elle encourageait vivement ses membres à rejoindre une organisation paramilitaire²⁰². Se constituent ainsi dans le *sandjak* des sections de chemises de fer parmi les Arabes du *sandjak*, dans l'arrière-pays d'Antioche ou à Alexandrette. Ces mouvements font de nombreux adeptes grâce à leur habile propagande, notamment dans les campagnes d'Alexandrette où ils recrutent dans les villages alaouites. Ils respectent la gestuelle et les codes paramilitaires : ils se saluent en levant la main, exécutent des mouvements de gymnastique ou des exercices physiques de type militaire sous la

²⁰⁰ CADN, Beyrouth, Cabinet Politique, SL/1/V, 973, BIH au sujet du club des Beaux-Arts, Antioche, du 4 au 11 novembre 1934; Dalal Arsuzy-Elamir, *op. cit.*, p. 71.

²⁰¹ Keith Watenpaugh, *Being Modern in the Middle East. Revolution, nationalism, colonialism, and the Arab middle class*, Princeton, Princeton University Press, 2006, p.276 et *id.*, « Steel shirts, white badges and the last qabaday : fascism, urban violence and civic identity in Aleppo under French rule », dans Nadine Méouchy, *France, Syrie, Liban, op.cit.*, pp.325-347.

²⁰² Khairia Kasmieh, « An effort », *art. cit.*, p.338.

direction d'anciens gendarmes, sont vêtus d'uniformes et munis de revolvers en provenance d'Alep²⁰³. Comme dans le cas des mouvements paramilitaires qui apparaissent à Alep au même moment, il est peu probable que ceux d'Alexandrette témoignent d'un véritable engagement idéologique envers le fascisme. Il est sans doute plus juste de lire dans l'apparition de ces mouvements la volonté de ces classes moyennes émergentes ou d'individus de petite condition de remettre en question la domination des anciens notables et d'affirmer leur pouvoir en milieu urbain²⁰⁴.

En 1939, la France signe avec la Turquie le traité orchestrant la cession du *sandjak* d'Alexandrette. Malgré les déplorations du Bloc national à Damas et les manifestations dans bon nombre des villes de Syrie, dans le *sandjak* d'Alexandrette, la surprise paraît moindre, tant le sort du territoire semble joué depuis l'été 1938. Cette cession n'engendre pas moins des mouvements de panique, en particulier de la part de la population arménienne, qui craint de se retrouver à nouveau sous une autorité politique qui ne les a pas épargnés depuis la fin du XIX^e siècle et jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Pour le gouvernement français et le gouvernement britannique, la guerre qui s'annonce se fera avec la « bienveillante neutralité » de la Turquie. Dans le *sandjak*, l'action de la Turquie à partir de 1939 est très loin d'être neutre : une turquification active s'y déploie. Mais le *sandjak* d'Alexandrette se trouve au cœur de la Seconde Guerre mondiale, même si la Turquie reste longtemps neutre dans celle-ci. Par ses fonctions logistiques, le Hatay et le port d'Iskenderun, en particulier, sont au cœur de la « guerre du chrome » qui oppose l'Allemagne et la Grande-Bretagne, et des relations économiques et militaires étroites qu'entretiennent la Turquie et la Grande-Bretagne, en dépit de la neutralité affichée.

²⁰³ CADN, Renseignement Presse, 1908, Bulletin d'informations n°43, 24 octobre 1936 et Bulletin d'information n°15, 11 avril 1936.

²⁰⁴ Keith Watenpaugh, « Steel shirts, *art. cit.*, pp. 325-347.

Épilogue. Le *sandjak* et les Levantins d'Alexandrette dans la Seconde Guerre mondiale

La levée du contentieux sur le *sandjak* d'Alexandrette permet un rapprochement entre la France, la Grande-Bretagne et la Turquie. Pour les deux puissances européennes, les pourparlers commerciaux et militaires sont perçus comme des préalables pour obtenir la neutralité turque, voire l'engagement de la Turquie du côté des démocraties dans la guerre qui s'annonce. Pourtant, la signification de l'accord tripartite de 1939 reste ambiguë : la Turquie n'entend pas en faire un préalable à un quelconque engagement militaire qu'elle n'est pas prête à assumer et qu'elle souhaite éviter à tout prix. S'en tenant obstinément à une « neutralité active » pendant la plus grande partie de la guerre, elle sert néanmoins les intérêts des Alliés, en acceptant de leur livrer du chrome au détriment de l'Allemagne, leur permettant d'affaiblir économiquement et militairement cette dernière. À partir de 1941, le port d'Alexandrette devient une plateforme logistique majeure, essentielle pour les échanges économiques entre la Turquie et la Grande-Bretagne : porte d'entrée des livraisons de matériel militaire à destination de la Turquie, il est aussi la porte de sortie d'une grande partie du chrome turc et de toutes sortes de produits destinés à approvisionner les troupes alliées au Levant. La ville d'Alexandrette retrouve donc, après deux ans de morosité économique, un rôle stratégique clé en Méditerranée. Les milieux levantins de la ville cherchent à tirer parti au mieux de cette conjoncture de guerre, pour continuer bon an mal an à exercer leurs fonctions consulaires et pour réorganiser leurs activités économiques en fonction des contraintes, mais aussi des nouvelles opportunités offertes par le conflit.

Les malentendus sur l'accord tripartite de 1939

Âprement courtisée par la France et la Grande-Bretagne pour qui la Méditerranée orientale représente un espace clé dans les tensions à venir, la Turquie se sert de l'enjeu qu'elle représente pour défendre ses propres intérêts et éviter d'entrer dans le conflit¹.

L'accord militaire et économique signé en 1939 entre la Turquie et la Grande-Bretagne et les divergences d'interprétation qu'il suscite de part et d'autre montrent bien la mauvaise compréhension qu'ont les Britanniques de la ligne de neutralité qu'entendent suivre les Turcs pendant toute la durée de la guerre, et ce en dépit des rapprochements et des engagements que ceux-ci peuvent contracter à l'égard des Alliés. Résultat des pourparlers de 1939 entre la Grande-Bretagne et la Turquie, les deux puissances aboutissent en mai 1939 à la signature d'un accord qui octroie à la Turquie un prêt de 16 millions de livres, dont une partie est destinée à l'achat de matériel militaire anglais. Le règlement du contentieux avec la France le 23 juin 1939, qui prévoit l'intégration du Hatay à la Turquie, permet

¹ Brock Millman, « Turkish Foreign and Strategic Policy 1934-1942 », dans *Middle Eastern Studies*, vol.31, n°3, juillet 1995, pp. 483-508.

d'envisager une alliance tripartite. L'annonce du pacte germano-soviétique, le 23 août 1939, puis l'invasion de la Pologne par l'Allemagne hitlérienne précipitent le rapprochement : la Turquie cherche à rompre un potentiel isolement en resserrant les liens avec les Français et les Britanniques au détriment de ceux qu'elle a contractés avec l'Allemagne. En effet, les négociations bilatérales entre Numan Menemencioglu et Carl Clodius, le négociateur en chef allemand, avaient abouti, en janvier 1939, à la signature d'un accord qui garantissait à la Turquie 150 millions de marks pour des projets de développement économique, ainsi que 60 millions de marks de livraisons de matériel de guerre et de navires marchands. En échange, la Turquie s'était engagée à augmenter les livraisons de chrome vers l'Allemagne, pour répondre aux besoins de l'industrie (notamment de guerre) allemande. À la suite de la signature du pacte germano-soviétique, la Turquie refuse de renouveler le traité et se tourne vers ses nouveaux « alliés » que sont, depuis le printemps 1939, les Français et les Britanniques. Réciproquement, le *Foreign Office* et le Quai d'Orsay sont très sensibles, au mois de septembre 1939, au risque de basculement de la Turquie vers l'Allemagne nazie. Ils cherchent donc également à resserrer leurs liens. Pourtant, ce rapprochement engendre une incompréhension mutuelle : pour les Britanniques, l'approfondissement de l'alliance doit permettre d'assurer la collaboration effective de la Turquie dans l'effort de guerre, alors que pour les Turcs, l'alliance avec les Britanniques est purement pragmatique et opportuniste et n'a pour but que la préservation de leurs intérêts, qui passe par la neutralité².

Pour les Turcs, la priorité est en effet de maintenir un équilibre subtil entre les deux camps pour éviter à tout prix de se trouver, comme l'Empire ottoman lors de la Grande Guerre, engagés dans un conflit mondial, alors qu'ils n'y sont pas préparés et qu'ils risquent d'en faire les frais. La guerre commençant, la nécessité de maintenir la Turquie hors du conflit apparaît comme évidente. La Turquie n'est pas en bonne condition pour l'aborder et les premiers accords signés avec les Britanniques et les Français n'ont pas donné lieu à des livraisons d'armes en quantité suffisante. Même après la signature de l'accord anglo-franco-turc du 19 octobre 1939, cet état de fait perdure. L'accord tripartite tient compte de ce déséquilibre de forces, car il est largement asymétrique : si la France et la Grande-Bretagne promettent d'aider la Turquie en cas d'agression par une puissance européenne, celle-ci s'engage à aider ses partenaires s'ils doivent assurer leur garantie à la Grèce ou à la Roumanie. Le traité est assorti d'un accord financier spécial par lequel la France et la Grande-Bretagne accordent à la Turquie un crédit de plus de 43 millions de livres destiné entre autres à l'achat de matériel de guerre³. Or en ce qui concerne le matériel, les premières livraisons sont envisagées seulement à partir du début de l'année 1940 : délais trop longs et insuffisantes quantités de livraisons ne permettent pas à la

² Selim Deringil, *Turkish Foreign Policy during the Second World War : an « active » neutrality*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, pp. 4 et 26.

³ Taline Ter Minassian, « La neutralité de la Turquie pendant la Seconde Guerre mondiale », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°194, décembre 1999, p. 122.

Turquie d'envisager un quelconque engagement militaire. Le malentendu sur les volontés d'engagement de la Turquie du côté allié perdure pendant la plus grande partie de la Seconde Guerre mondiale. Les Britanniques ne cessent de faire pression sur les Turcs pour obtenir d'eux davantage d'engagement dans le conflit, alors que la prudence et les tergiversations de la Turquie n'ont d'autre objet que de maintenir un subtil équilibre conforme à ses intérêts, qui lui permette, d'une part, de continuer à entretenir des relations économiques avec l'Allemagne, dont elle a besoin et, d'autre part, d'obtenir des crédits et du matériel de la part des Britanniques, sans être obligée de s'engager formellement dans le conflit. Cet équilibrisme s'impose étant donné la faiblesse militaire de la Turquie, mais aussi sa dépendance économique à l'égard de l'Allemagne. Pour la Turquie, l'amitié allemande demeure une nécessité économique, même lorsque le rapprochement avec la Grande-Bretagne se concrétise. La Turquie est encore étroitement dépendante des relations qu'elle a nouées depuis les années 1930 avec l'Allemagne, et notamment des crédits qui lui ont été accordés pour l'équipement de ses usines de munitions. Au début de l'année 1939, l'Allemagne est le premier partenaire commercial de la Turquie, qui réalise avec elle 54% de ses exportations et 50% de ses importations. L'Allemagne soutient activement la création d'usines en Turquie et la Turquie fournit à l'Allemagne des produits agricoles et miniers, notamment le chrome, indispensable à l'élaboration des aciers de guerre⁴.

La ligne de la neutralité est celle d'hommes qui ont également en mémoire les difficultés et les humiliations passées de l'Empire ottoman, puis de la Turquie. Le président İsmet İnönü, comme son ministre des Affaires étrangères Numan Menemencioglu, sont très fortement imprégnés des conséquences désastreuses du premier conflit mondial pour la Turquie. Les choix de la Turquie dépendent étroitement de leurs décisions et la priorité absolue est de se tenir hors d'un conflit à venir, où se jouerait, comme en 1918, le sort des grandes puissances⁵. Tous deux sont considérés comme de brillants hommes politiques et diplomates par leurs contemporains. Numan Menemencioglu est décrit par ses pairs comme un diplomate de haut vol : René Massigli voit en lui dans ses *Mémoires* l'homme le plus brillant de cette équipe. Quant à İsmet İnönü, il concentre entre ses mains l'essentiel des pouvoirs après la mort d'Atatürk en 1938 et la politique étrangère devient un champ prioritaire de ses interventions, en particulier entre 1943 et 1945⁶. René Massigli souligne également ses qualités d'homme d'État, son esprit d'analyse et de synthèse : « précision dans le détail et maîtrise des ensembles⁷ ». Ces dirigeants veulent que la Turquie s'en tienne à une « neutralité active », qui garantisse son intégrité territoriale, tout en évitant que l'Allemagne ou l'Union soviétique n'acquiescent trop de puissance. À cet égard, Numan Menemencioglu ne voit aucune incompatibilité entre une

⁴ Taline Ter Minassian, "La neutralité de la Turquie", *art. cit.*, p. 121.

⁵ Selim Deringil, *Turkish Foreign Policy, op. cit.*, p. 58.

⁶ Edward Weisband, *Turkish Foreign Policy, 1943-1945 : Small State Diplomacy and Great Power Politics*, Princeton, Princeton University Press, 1973, p. 41.

⁷ MAE, 406 QO, 71, Massigli à MAE, Ankara, 20 juillet 1939.

alliance avec la Grande-Bretagne et des traités d'amitié avec l'Allemagne nazie. C'est la raison pour laquelle İnönü et Menemencioglu ont pu, tous deux, et sans doute de manière exagérée, apparaître aux yeux des Alliés comme pro-allemands⁸.

Lorsque le 10 juin, l'Italie déclare la guerre aux Alliés, la Turquie devrait se soumettre aux obligations du traité qu'elle a signé avec la Grande-Bretagne, mais elle a décidé qu'elle ne se plierait pas à ces engagements. La défaite française de juin 1940 est en effet vécue comme un véritable choc en Turquie : elle confirme le gouvernement turc dans son intention de rester en-dehors du conflit. Le 26 juin, la Turquie déclare sa non-belligérance et, le 1^{er} novembre, İsmet İnönü déclare la Turquie hors de la guerre, en excluant tout usage de son sol ou de son espace aérien par l'un des belligérants. En juin 1940, l'industrie, les chemins de fer et l'armée turque sont dans une situation déplorable, alors que l'accord français qui devait permettre une collaboration militaire (équipement promis pour 10 divisions et aviation) devient caduc après la signature de l'armistice. La situation renforce donc la dépendance économique et militaire de la Turquie à l'égard de l'Allemagne, ou de la Grande-Bretagne. Cette dépendance économique persistante à l'égard de l'Allemagne (dans la mesure où les Britanniques tardent à remplir leurs obligations) explique sans doute en partie l'échec de l'accord turco-britannique de 1939⁹. Plus généralement, les faveurs de la Turquie restent, jusqu'à son entrée en guerre en 1945, l'objet d'une rivalité entre les Alliés et l'Allemagne, et la Turquie sait habilement en tirer partie. En effet, elle profite des offres qui lui proviennent des deux camps pour essayer de négocier des avantages militaires et économiques, consolidant ses relations avec la Grande-Bretagne sans pouvoir totalement se dégager des relations avec l'Allemagne, tout en se tenant à l'écart d'un véritable engagement armé.

L'aménagement du port d'Alexandrette, nécessaire aux relations économiques et militaires britanno-turques.

La Turquie au cœur de la « guerre du chrome¹⁰ »

Dans la bataille économique qui s'engage entre l'Axe et les Alliés, la Turquie, malgré, ou à cause de, sa neutralité, est au cœur d'une véritable guerre : celle pour l'approvisionnement en chrome. Ce métal est en effet indispensable à l'industrie de guerre et Allemands et Britanniques s'affrontent pour obtenir de la Turquie, qui produit 16% du chrome mondial, un approvisionnement privilégié, voire un

⁸ Edward Weisband, *Turkish Foreign Policy, op. cit.*, p.52.

⁹ Brock Millman, « Credit Supply in Turkish Foreign Policy and the Tripartite Alliance of October 1939: A Note », dans *The International History Review*, Vol. 16, No. 1, Février 1994, pp. 70-80.

¹⁰ Taline Ter Minassian, « La neutralité de la Turquie », *art. cit.*, p. 137.

monopole sur le chrome. La Grande-Bretagne se soucie particulièrement de couper l'Allemagne de son principal fournisseur. C'est chose faite après la signature du pacte germano-soviétique (23 août 1939) qui met un terme aux relations économiques entre l'Allemagne et la Turquie et permet le rapprochement avec les Britanniques. Les négociations aboutissent à la conclusion en 1940 d'un accord commercial anglo-franco-turc, prévoyant une livraison de 50 000 tonnes de chrome en 1941 et 1942, assortie d'importations obligatoires au prix fort de tabac et de fruits secs, en échange de la promesse faite par les Turcs de ne pas livrer de chrome à l'Allemagne pendant cette période. La Grande-Bretagne s'engage à acheter toutes les quantités de minerais de chrome et de produits dérivés disponibles sur le marché turc¹¹. Pourtant, cela n'empêche pas la Turquie d'entrer en septembre 1941 en négociation avec l'Allemagne, par l'intermédiaire de Carl Clodius. La Turquie dispose dans ces négociations de deux avantages : elle sait qu'elle est la seule source d'approvisionnement en chrome de l'Allemagne et que cette dernière cherche à se constituer des stocks. L'accord conclu autorise la Turquie à vendre à l'Allemagne un maximum de 90 000 tonnes de chrome en 1943 et 45 000 tonnes en 1944 en échange d'un équipement militaire substantiel. Chez les Alliés, cet accord entre Numan Menemencioglu et Carl Clodius soulève l'indignation¹². Après la chute de Mussolini, en juillet 1943, les Britanniques, en position de force, font à nouveau pression sur la Turquie. Cependant, en dépit de l'insistance britannique, la Turquie n'a toujours pas l'intention d'entrer en guerre et le sommet du Caire (décembre 1943) entre Antony Eden et Numan Menemencioglu représente l'apogée de l'incompréhension entre les deux puissances. Après cet épisode de tensions, une opportunité s'offre à la Turquie d'entrer à nouveau dans les bonnes grâces des Alliés, par l'intermédiaire de la question du chrome. Ces derniers voient dans l'augmentation croissante des exportations turques en direction de l'Allemagne nazie, bien qu'elles demeurent très inférieures aux plafonds fixés par les accords Clodius, un manque délibéré de bonne foi. En mars 1944, Britanniques et Américains envisagent de mettre un embargo sur le chrome turc, et menacent la Turquie de ne pas la soutenir après la guerre face aux revendications soviétiques sur les détroits. Les victoires alliées et le déclin des livraisons à l'Allemagne amènent la Turquie à se résoudre à un accord. Le 16 février 1944, la Turquie annonce réduire ses exportations vers l'Allemagne de 50% par rapport à 1943 et livrer les 50% restants aux alliés¹³. Le 20 avril 1944, la Turquie annonce que les exportations de chrome vers l'Allemagne vont cesser¹⁴. Le revirement turc est perceptible : la Turquie est en train de pencher définitivement du côté des Alliés. La fermeture des détroits aux navires allemands et la démission de Numan Menemencioglu le 15 juin 1944 annoncent la rupture des relations diplomatiques avec l'Allemagne.

¹¹ MAE, 217 PAAP, accord tripartite sur le chrome.

¹² Selim Deringil, *Turkish Foreign Policy*, art. cit., p. 128.

¹³ Murat Önsoy, *The World War Two Allied Economic Warfare : The Case of Turkish Chrome sales*, Inaugural-Dissertation in der Philosophischen Fakultät und Fachbereich Theologie der Friedrich-Alexander-Universität, Erlangen Nürnberg, 2009, p. 70.

¹⁴ Selim Deringil, *Turkish Foreign Policy*, op. cit., p. 168.

L'aménagement d'Iskenderun, nécessaire pour honorer les livraisons de chrome aux Britanniques

Entre 1941 et 1944, le port d'Iskenderun est un port essentiel pour les exportations de chrome et ses aménagements deviennent un enjeu majeur pour que les Britanniques gagnent cette « guerre du chrome » face à l'Allemagne. À partir de la deuxième moitié de 1941, l'essentiel du chrome est amené par des navires turcs jusqu'à Alexandrette et Mersine, où il est pris en charge par des navires britanniques et exporté vers Port-Saïd¹⁵. Pour assurer ces livraisons de chrome et pour honorer les échanges commerciaux entre la Turquie et la Grande-Bretagne, l'aménagement du port d'Iskenderun est nécessaire. Or les problèmes que rencontrent les Britanniques avec l'agrandissement permettent de comprendre la difficile relation entre la puissance alliée et une Turquie formellement neutre, qu'il convient d'utiliser sans la brusquer. Les relations entre la Turquie et la Grande-Bretagne sont très étroites, ce dont témoigne l'agrandissement du port par les Britanniques. Dès 1942, d'ailleurs, vu d'Allemagne et d'Italie, les Britanniques semblent avoir fait de la région une terre anglaise, dans laquelle ils cherchent à développer leur influence à proximité de la Syrie qu'ils dominent à partir de 1941¹⁶. Pourtant, les difficultés auxquelles sont confrontés les Britanniques dans leurs relations avec les autorités turques montrent bien que la Turquie n'entend se faire dicter ni ses priorités ni son calendrier.

L'offensive allemande dans les Balkans au printemps 1941 place les deux ports d'Iskenderun et d'Içel (Mersine) au cœur de cette guerre du chrome : avec la défaite des Grecs et des Anglais en Grèce et dans la mer Égée, les ports du nord de la Turquie (Istanbul et Izmir) sont désormais sous la menace allemande et fermés au commerce : les ports d'Iskenderun et d'Içel deviennent donc essentiels pour les exportations de chrome et de matières premières agricoles turques à destination de la Grande-Bretagne (ou de l'Égypte, dont les Britanniques ont fait leur quartier général pour le Moyen-Orient). À l'instigation du Comité Hankey, chargé de la coordination entre les troupes alliées, la *United Kingdom Commercial Corporation* (UKCC), société mixte chargée d'organiser les achats de marchandises et l'approvisionnement des troupes britanniques et alliées sur les théâtres d'opération¹⁷, reçoit l'ordre d'ouvrir les négociations avec le ministère des Travaux publics turc pour l'agrandissement des ports d'Iskenderun et d'Içel. La UKCC doit obtenir l'approbation de la Mission militaire britannique pour le Moyen-Orient et signer un contrat avec une firme de travaux publics chargée de la réalisation des travaux¹⁸. C'est la firme de travaux publics Braithwaites, spécialiste des colonies (Inde), qui apparaît comme le seul constructeur disponible et compétent car il a gardé des activités au Moyen-Orient en

¹⁵ AA, PA, Adana 38, Iskenderun, 4.4.42, Inhalt: Türkische Schifffahrt an der Südküste Kleinasien für englische Interessen.

¹⁶ AER, Affari Politici, Turchia, 30, R.Consolato (P.A.Rossi), Smyrne, Service consulaire anglais dans la région sud-orientale, 2 août 1941.

¹⁷ "Studies in War-Time Organisation: The United Kingdom Commercial Corporation", dans *African Affairs*, Oxford, Oxford University Press, Vol. 43, n°172, juillet 1944, pp. 116-123.

¹⁸ NA, BT 192/126, Short resume on Iskenderun/Mersin project, 21 juin 1944.

dépôt de la guerre. En septembre 1941, les autorités militaires font savoir qu'elles souhaitent que la jetée qui doit être construite pour répondre aux besoins de l'armée britannique soit plus large (50 mètres) que celle initialement prévue. La différence de coût serait réglée par l'armée. Le contrat signé le 5 février 1942 avec le ministère des Travaux publics turc estime le montant total des travaux à 426 000 £ sterling, dont les Turcs devront régler 179 000 et l'armée britannique 247 000. Il est prévu que les travaux commencent de façon urgente, dans la mesure où les capacités d'Içel et d'Iskenderun ne répondent absolument pas aux besoins d'embarquement et de débarquement des marchandises : au mois de novembre 1941, les capacités sont estimées pour chacun des ports à 500 tonnes par jour¹⁹, ce qui engendre une congestion qui nécessite de débarquer des biens venant d'Égypte à Tripoli, pour les réembarquer ensuite à destination de la Turquie²⁰. Les travaux devraient permettre d'augmenter ces chiffres à 1000 et 1400 tonnes par jour, ce qui est, de toute façon, rapidement insuffisant face à la masse de marchandises qui transite par ces ports : en effet, au mois de février 1942, le Quartier général britannique au Moyen-Orient prévoit d'envoyer 8000 tonnes par mois de matériel militaire à Içel, alors que la congestion à Içel et Iskenderun est telle qu'aucun tonnage supplémentaire ne peut y être reçu²¹.

La neutralité turque complique les travaux d'agrandissement du port

Les relations de la firme Braithwaites, de la UKCC et des autorités turques sont compliquées, si bien que les travaux du port prennent du retard et que les coûts ne cessent d'augmenter. Tout comme les négociations diplomatiques sont l'occasion de tergiversations, qui permettent aux Turcs de gagner du temps pour éviter toute entrée en guerre et de maintenir une savante position d'équilibre entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, les travaux du port subissent les aléas des retards, mettant en lumière tant les méandres de l'administration turque, que la désorganisation des transports publics, ainsi qu'une certaine volonté dilatoire de la part de la Turquie d'Ismet İnönü. L'avancement des travaux rencontre des obstacles objectifs : le manque de main d'œuvre, recrutée de force, qui s'évapore dès qu'elle en a l'occasion (paysans qui ne reviennent pas après les moissons ou disparitions à l'intérieur du pays pour éviter d'être appelé), oblige le gouvernement turc à réquisitionner l'armée, laquelle ne se distingue pas par son efficacité, puisque les soldats reçoivent une solde fixe, indépendante de la tâche accomplie. Ce manque de main d'œuvre s'explique aussi par le nombre et l'ampleur des chantiers de travaux publics entrepris en même temps en Turquie. Ces chantiers entrent en compétition les uns avec les autres pour attirer et conserver la main d'œuvre²². Les travaux souffrent également de l'absence de

¹⁹ NA, FO 371/30066, Sir Knachtbull-Hugessen à FO, secours à la Russie via la Turquie Angora, 3 novembre 1941.

²⁰ NA, FO 371/30066, Sir Knachtbull-Hugessen à FO, Congestion du port d'Iskenderun, Angora, 28 novembre 1941.

²¹ NA, FO 371/33335, Ministry of War Transport, 5 février 1942.

²² NA, FO 371/4433337, Note générale sur les difficultés des ports d'Iskenderun et Mersine, sans date (octobre 1942).

contremaîtres réellement formés, absents dans la région d'Iskenderun, sans que le gouvernement turc parvienne à en importer de Smyrne ou d'Istanbul, ou encore du manque de grues et de remorqueurs²³.

Il semble aussi que les difficultés logistiques de la Turquie soient le prétexte ou l'occasion de manœuvres dilatoires de la part de celle-ci pour éviter un engagement trop manifeste à l'égard des Britanniques. La UKCC rencontre nombre de difficultés dans ses relations avec l'administration turque. D'après les autorités diplomatiques britanniques, les activités du directeur du port d'Iskenderun sont sans cesse obstruées par les représentants des divers ministères turcs. En effet, Braithwaites et la UKCC sont en relation avec une multiplicité de ministères qui entendent chacun contrôler les travaux du port et entre lesquels les frictions sont nombreuses : ministère des Douanes, des Communications, des Travaux publics, de l'Intérieur et de l'Armée par exemple²⁴. Les prérogatives et les compétences des uns et des autres sont suffisamment floues pour que tous ces ministères entendent exercer une activité de contrôle sur les travaux du port. Pour régler la situation, les autorités turques décident de placer le contrôle des deux ports d'Iskenderun et d'Içel sous la direction générale des Chemins de fer. Mais le Monopole d'État des Ports refuse ce transfert de compétence et ne coopère pas du tout avec la UKCC et la firme Braithwaites²⁵. Les autorités locales, le *vali* et le *kaimakam*, entendent également avoir leur mot à dire sur les aménagements du port : en l'absence de la nomination d'une autorité suprême investie de pouvoirs étendus pour l'agrandissement du port, cette multiplicité d'interlocuteurs aux intérêts divergents et aux champs de compétence mal définies freine singulièrement la capacité d'action des Britanniques. Ainsi, alors que les livraisons de chrome – et donc l'avancement des travaux des ports d'Alexandrette et de Mersine – sont au cœur des accords économiques entre la Grande-Bretagne et la Turquie, cette dernière refuse de charger du chrome en dehors de ses eaux territoriales, se bornant à bien vouloir le transporter de ports inaccessibles aux bateaux alliés vers des ports accessibles, en l'occurrence Iskenderun et Içel. La raison invoquée est le manque de capacité de la marine marchande turque²⁶, qui compte au total en 1942 seulement 129 bateaux, dont seulement une partie restreinte est capable de faire des voyages plus importants que de la navigation côtière (42 vaisseaux capables d'échanger avec l'Égypte, 9 avec le Golfe persique, et 5 de faire des voyages au long cours)²⁷.

À ces difficultés liées aux relations avec les autorités turques, s'ajoutent des obstacles dus à la mauvaise gestion de la part de l'entreprise Braithwaites ainsi que les coûts financiers sans cesse croissants de la construction, à cause de la situation de guerre. Si les travaux avancent peu jusqu'en

²³ NA, FO 371/ 4433337, Sir Knachtbull-Hugessen à FO, Port d'Iskenderun, Angora, 31 juillet 1942.

²⁴ NA, BT 192/124, attaché militaire à Ambassade Angora, Rapport sur le développement du port d'Iskenderun, Iskenderun, 2 octobre 1942.

²⁵ NA, BT 192/124, attaché militaire à Ambassade Angora, Rapport sur le développement du port d'Iskenderun, Iskenderun, 2 octobre 1942.

²⁶ NA, FO 371/33335, Minute de Mr Clutton à FO, Au sujet de la marine turque, 14 janvier 1942.

²⁷ NA, FO 371/33335, Rapport sur la marine turque, Alexandrie, 22 mai 1942.

1943, c'est également parce que Braithwaites n'a pas nommé une équipe efficace à Alexandrette. À partir de décembre 1942, la UKCC appointe un ingénieur de la firme, Sir Alexander Gibb, pour superviser les travaux. Cette nomination, puis l'arrivée de l'ingénieur en chef de Braithwaites au milieu de l'année 1943, Mr. Lowe, permettent que les travaux avancent de façon plus satisfaisante. En 1943, lorsque les travaux battent leur plein, la firme Braithwaites mobilise une vingtaine d'ingénieurs et de spécialistes et environ 500 travailleurs dans l'agrandissement du port²⁸.

Par ailleurs, pour gérer les problèmes au jour le jour, notamment avec l'administration turque, ainsi que les opérations de chargement et de déchargement et les problèmes de congestion, le Comité de coordination des intérêts britanniques décide en juillet 1942 d'envoyer à Alexandrette et à Mersine un comité constitué du consul britannique, du représentant de l'attaché militaire britannique, du représentant de l'attaché de l'air, d'un conseiller consulaire pour le commerce maritime et d'un représentant de la UKCC²⁹. Cela explique en partie les changements et l'augmentation du personnel du consulat britannique à Iskenderun³⁰. Néanmoins, le coût des travaux du port ne cesse d'être revu à la hausse : les évaluations faites au début de 1941 semblent avoir largement sous-estimé les coûts. En juin 1944, le coût total est sans proportion avec les estimations : 2 300 000 £ sterling³¹. Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation des coûts : l'augmentation générale du coût de la vie, de 300% en Turquie en 1941, qui renchérit mécaniquement les coûts de transport et de matériel ; les interruptions régulières des travaux ; la nécessité aussi d'acheter du matériel coûteux hors de Turquie, qui crée du retard et augmente les coûts de production dans les pays d'approvisionnement, comme la Palestine. La conséquence de ces difficultés de gestion des agrandissements du port est la congestion constante du port d'Iskenderun. L'évacuation des marchandises par la route est impossible car la voie conduisant vers Adana est dans un état déplorable et l'immense majorité des moyens de transport est aux mains de l'armée³². En janvier 1944, une fois la jetée nord d'Iskenderun achevée, les chemins de fer du Taurus restent un réel goulot d'étranglement pour approvisionner la Turquie. En effet, les ports d'Iskenderun et d'Içel peuvent désormais absorber un tonnage quotidien de 3000 tonnes, ce qui équivaut aux capacités totales de transport par le Taurus. Il apparaît alors nécessaire au *War Office* d'aider les Turcs à développer le chemin de fer, sans quoi les travaux de la seconde jetée d'Iskenderun ne serviraient à rien³³.

²⁸ AA, PA, Adana, 38, Consulat Adana à Ambassade Angora, Construction du port d'Iskenderun, Iskenderun, 27 décembre 1943.

²⁹ NA, FO 371/33335, Mr Reed (Ministry of Transport) à Mr Clutton, Comité des Intérêts britanniques à Iskenderun, 27 avril 1942.

³⁰ *Cf infra*.

³¹ NA, BT 192/126, Court résumé sur le projet d'Iskenderun/Mersine, 21 juin 1944.

³² AA, PA, Alexandrette, 5, Consulat Alexandrette à Ambassade, Iskenderun, 9 octobre 1943.

³³ FO 371/44094, War Office Cabinet à Mr. Clutton, 12 janvier 1944.

Iskenderun, une plateforme logistique indispensable à l'approvisionnement turc et allié au Moyen-Orient

À partir de 1942, Iskenderun et İçel deviennent des ports essentiels dans la logistique des transports alliés en Méditerranée et au Moyen-Orient. Le port retrouve ainsi une activité après le déclin économique qu'il a connu à partir de 1938 à cause du rattachement progressif du *sandjak* d'Alexandrette à la Turquie. Au-delà du cas du chrome, c'est à partir de l'occupation des îles grecques par les forces de l'Axe que les Britanniques se trouvent dans l'impossibilité d'utiliser les ports du nord de la Turquie pour l'approvisionnement de leurs troupes et redirigent les flux vers Alexandrette et Mersine. Dès lors, les deux ports deviennent des places essentielles du commerce anglo-turc³⁴.

Iskenderun est tout d'abord, dès 1941, un port majeur de transit pour les céréales entre l'Égypte (parfois en provenance de l'Inde et arrivées par le canal de Suez³⁵ et Port-Saïd), le Moyen-Orient (Syrie, Liban) et la Turquie. À la fin de l'année 1941, l'offensive britannique en Syrie a entraîné une surcharge des ports syriens qui sont envahis par le matériel militaire destiné à approvisionner les troupes : les denrées passent donc par Iskenderun qui, malgré sa propre congestion, sert de port de transit³⁶. Les navires britanniques circulent entre l'Égypte, la Palestine, Chypre et la Turquie, principalement pour de l'approvisionnement alimentaire : céréales destinées à Istanbul, farine, café et différentes denrées en provenance de Port Saïd transitent par Iskenderun. D'autres matières premières destinées aux troupes y passent également : pétrole de Haïfa, ciment, charbon ou bois en provenance des ports turcs³⁷. Les Britanniques font également transiter par Iskenderun du matériel de guerre, après avoir parfois abandonné une partie de leur cargaison dans les ports syriens ou libanais.³⁸ La plupart des navires transportant du matériel de guerre viennent de Port-Saïd, en Égypte, et sont destinés à l'armée britannique en Syrie : masques à gaz, caisses de munitions, protection anti-aériennes, mines etc. sont ainsi livrés. Les Britanniques ont d'ailleurs envoyé à Alexandrette Herbert Whitall³⁹ comme responsable du transport du matériel de guerre auprès du consulat britannique. Ces activités de transit de matériel militaire au profit des Britanniques posent la question de la stricte neutralité de la Turquie au début de la guerre : en effet, le transit à travers un territoire d'armes et de marchandises de guerre destinées à un belligérant constitue pour un pays en dehors du conflit une violation de neutralité. Cependant, à la suite de la signature de l'accord de mai 1939 et du pacte

³⁴ AA, PA, Adana, 38-39, Consulat Adana à Ambassade Angora, Echanges commerciaux du port d'Iskenderun pour l'année 1941 (sans le matériel de guerre), 1er avril 1942.

³⁵ Pour le rôle de Suez pendant la Seconde Guerre mondiale, voir Caroline Piquet, *Histoire du Canal de Suez*, Paris, Perrin, 2009.

³⁶ AA, PA, Alexandrette, 7, Vice-Consulat Iskenderun à Ambassade Angora, Transit de céréales vers la Syrie, Iskenderun, 14 novembre 1941.

³⁷ AA, PA, Adana, 38-39, Vice-consulat Iskenderun à Consulat Adana, Echanges commerciaux du port d'Alexandrette pour l'année 1941 (sans le matériel de guerre), Iskenderun, 1er avril 1942.

³⁸ AA, PA, Alexandrette, 5, Vice-consulat Alexandrette à Ambassade Angora, Transit de matériel de guerre anglais vers la Syrie, Iskenderun, 4 novembre 1941.

³⁹ H. Whitall appartient à une vieille famille levantine britannique de Smyrne.

tripartite d'assurance mutuelle, la Turquie doit accorder son aide à ses alliées dans le cas d'un acte d'agression qui conduirait à une guerre dans la région méditerranéenne. Le traité tripartite conclu le 8 janvier 1940, qui accorde à la Turquie de larges emprunts et crédits, confirme les obligations d'assistance mutuelle. Il en résulte que la Turquie est, en dépit de sa neutralité affichée et du pacte d'amitié signé avec l'Allemagne, l'alliée de la France (jusqu'à l'armistice) et de la Grande-Bretagne, ce qui permet à cette dernière d'obtenir le passage du matériel militaire et de l'approvisionnement par la Turquie. Le *sandjak* d'Alexandrette est au cœur de ce transit vers le théâtre proche-oriental à partir de 1941. À partir de 1943 et des agrandissements décisifs du port, les livraisons de matériel militaire deviennent de plus en plus nombreuses. Une partie du matériel de guerre livré à Iskenderun est également destinée à la Turquie elle-même, en vertu des accords militaires et économiques signés entre les Britanniques et les Turcs. De la même manière, une partie du pétrole livré est destiné aux besoins turcs et stocké à Iskenderun⁴⁰. Au printemps 1943, les livraisons de matériel anglo-saxon sont largement supérieures aux livraisons allemandes (avec un rapport de 1 à 9) et les Turcs sont très étroitement dépendants de l'approvisionnement pétrolier nécessaire aux tanks et à l'aviation réalisé par les Britanniques : à partir de cette date, l'appareil militaire turc ne peut donc plus servir contre les Anglo-saxons. La neutralité de la Turquie et du *sandjak* d'Alexandrette dans la guerre est donc désormais largement virtuelle⁴¹.

Le trafic du port pour l'année 1942 permet de dresser une vue synthétique des arrivées, des départs et des marchandises transportées, mettant en avant le rôle de centre majeur que tient Alexandrette en Méditerranée orientale, pour les Alliés comme pour la Turquie. En effet, la plupart des navires étrangers qui fréquentent le port sont des navires alliés (britanniques, américains, norvégiens dans une moindre mesure) ou neutres. Ils viennent principalement de Port Saïd (pour les céréales, toutes sortes de marchandises et du matériel de guerre), de Haïfa, de Beyrouth et de Mersine (souvent pour du transit et du chrome). Ils vont le plus souvent à Port Saïd (tabac, chrome) ou vers d'autres ports turcs comme Mersine ou Istanbul, ou encore de la côte syro-libanaise comme Beyrouth et Jaffa. Les navires turcs viennent des ports voisins de Mersine et Adana, du nord (Istanbul, Izmir) ou de l'est (Konya, Beyrouth) et repartent vers le nord de la Turquie. Ils montrent le rôle d'Alexandrette comme plateforme entre l'Égypte, où se trouve le Quartier Général britannique pour tout le Moyen-Orient, le théâtre d'opération levantin (Syrie, Liban) et la Turquie, qui pratique une relative neutralité, au moins jusqu'en 1943.

Pour gérer au mieux les deux ports d'Iskenderun et d'Içel, les Britanniques renforcent, à partir de 1942, leur présence sur place. Le comité de coordination envoyé en juillet 1942 fait un travail aussi

⁴⁰ AA, PA, Alexandrette, 1, Vice-consulat Iskenderun à Ambassade Angora, construction de réservoirs de pétrole à Iskenderun, Iskenderun, 23 mars 1944.

⁴¹ MAE, 4GMII, 123, Télégramme à l'arrivée, Ankara, 8 mai 1943.

efficace que possible, avec les limites que pose la neutralité de la Turquie : en territoire neutre, il n'a aucun pouvoir réel de coordination et ne peut « cajoler et informer » une administration turque fragile et qui n'est sans doute pas d'une parfaite bonne volonté⁴². Cependant, au printemps 1943, les mouvements du port d'Iskenderun sont supervisés par le Britannique I.W. Kernick : auparavant représentant du ministère des transports de guerre à Iskenderun, il assurait la représentation de tous les navires britanniques ou contrôlés par les Britanniques avec participation aux bénéfices pour le compte de la Société Joseph Catoni. De son côté, la UKCC y est représentée entre autres par un sous-directeur (né en Turquie et bon connaisseur de la région) et par H. Whitall. Enfin, la firme Braithwaites y est représentée par un directeur général, colonel et membre du service au sol de la RAF. Tous ces individus sont étroitement liés au consulat général d'Iskenderun, dont le personnel s'est étoffé pour répondre à l'enjeu que représente la sécurisation des approvisionnements *via* Iskenderun. Le consul général de carrière King y est épaulé par Joseph Catoni⁴³, un attaché militaire, un attaché de la marine, un attaché de l'air, un attaché pour le transport de matériel militaire, un attaché pur le ministère des Transports de guerre, ainsi que par du personnel administratif⁴⁴.

À partir de 1943, les Turcs et les Britanniques se préoccupent aussi de protéger le port d'Alexandrette et son trafic vital pour les Turcs comme pour les Alliés : ils y installent des batteries antiaériennes d'origine britannique. Etablies autour de la ville et du côté sud-ouest du port, au pied de la montagne, elles visent à protéger la ville, mais surtout le port et la gare.⁴⁵ À la fin de l'année 1944, les travaux de la guerre ont fait d'Iskenderun un port moderne : la jetée de 550 mètres construite par Braithwaites pour le compte des Turcs doit être ouverte et gérée par les autorités turques à partir du début de l'année 1945. Désormais capable d'accueillir deux navires de 12 000 tonnes et des vaisseaux plus petits, équipée de grues électriques mobiles et de deux voies de chemin de fer, la jetée fait d'Iskenderun un port essentiel pour le trafic turc à la sortie du conflit⁴⁶.

Un balcon de renseignement sur le Levant

Le Hatay et Adana servent également de centres de renseignement pour les mouvements de troupes et pour les relations entre les Britanniques et les Français au Levant. Iskenderun et Adana sont

⁴² FO 371/37497, Mr. Reid, Ministry of War Transport, à Mr. Clutton, Comités d'Iskenderun et Mersine, 3 juin 1943.

⁴³ *Cf infra*.

⁴⁴ AA, PA, Adana, 29, Consulat Adana à Ambassade Angora, Liste des Anglais de la circonscription consulaire d'Adana et en partie d'Iskenderun, mai 1943.

⁴⁵ AA, PA, Adana, 38, Vice-consulat Iskenderun à consulat Adana, Construction d'une defense anti-aérienne à Iskenderun, Iskenderun, 3 août 1943.

⁴⁶ NA, FO 371/48708, Mr Peterson à FO, Le Hatay, Angora, 15 décembre 1944.

présentées comme des capitales de l'espionnage pendant la guerre⁴⁷. C'est le rôle des différents consulats et vice-consulats d'informer les autorités de tutelle du passage des troupes : leur origine, leur nombre, leur destination supposée, dans le contexte de la guerre au Levant (Irak et Iran). En effet, d'Iskenderun, Italiens et Allemands observent avec intérêt les départs de troupes, principalement d'Égypte, pour le Moyen et l'Extrême Orient. La proximité de la frontière est même ce qui justifie, aux yeux des Allemands, le rôle clé du poste d'Alexandrette. En effet, les passages réguliers entre la Syrie et la Turquie, permettent aux différents consulats de compiler des informations sur ce qui se passe dans les opérations de Syrie et du Liban⁴⁸. La plupart des informations récoltées sont de nature militaire : passages minés par l'une ou l'autre armée, nombre de divisions stationnées par les Britanniques le long de la frontière turco-syrienne et turco-irakienne, équipements etc. Alexandrette sert même de lieu de renseignement sur l'ensemble de l'Est méditerranéen : le port de Suez, la Palestine et la Syrie sont dans la ligne de mire du consulat allemand d'Alexandrette. Les consulats de l'Axe se font les relais des nouvelles alarmistes sur la possible invasion du Hatay par les Britanniques. Cette hypothèse, pourtant peu probable, alimente les fausses conjonctures des Allemands et des Italiens⁴⁹. À l'inverse, le vice-consulat allemand s'appuie sur des informateurs pour avertir le ministère des Affaires étrangères de l'offensive alliée imminente sur la Crète et la Grèce au mois d'avril 1943⁵⁰. Il est en effet convaincu qu'une fois que les Alliés auront surmonté la dernière résistance de l'Axe en Tunisie, ils vont se lancer dans une nouvelle frappe décisive. Les mesures défensives germano-italiennes en Sicile, d'une part, et les difficultés croissantes d'approvisionnement au Moyen-Orient, d'autre part, leur auraient laissé comme point faible de la défense européenne la Grèce. Le vice-consulat d'Allemagne à Iskenderun et celui d'Adana envisagent une attaque à partir de Chypre. Pourtant, c'est la libération de l'Italie et non celle de la Grèce que les Alliés ont alors en tête en Méditerranée. Aux yeux des Britanniques, les Allemands n'ont cependant aucune véritable source d'information fiable, ce qui expliquerait les rumeurs erronées dont ils se font le relais. Au même moment, le consulat d'Allemagne fournit cependant des témoignages éloquentes du renforcement des forces alliées en Syrie : aux Britanniques, se sont jointes des troupes indiennes, sud-africaines et canadiennes, auxquelles viennent s'ajouter les forces gaullistes, principalement recrutées dans le pays. L'arrivée de troupes indiennes est rapportée de Bassorah et l'arrivée de troupes africaines et canadiennes de Suez. Le renforcement des troupes américaines semble imminent. Au total, les forces alliées sur ce terrain proche-oriental sont estimées par les Allemands à 40 000 au printemps 1943. Les services secrets britanniques, de leur côté, envoient deux représentants successifs à Adana et

⁴⁷ AA, PA, Adana, 37, Ignazio San Felice di Monteforte, Consulat d'Italie à Iskenderun à Consulat Adana, Au sujet de la maison Taylor, Iskenderun, 23 novembre 1943.

⁴⁸ AA, PA, Alexandrette, 7, vice-consulat Iskenderun à Herr Aschenbach, Iskenderun, 26 septembre 1941.

⁴⁹ AA, PA, Alexandrette, 5, Dr. Schweinitz à Consulat Adana, Iskenderun, 15 novembre 41.

⁵⁰ AA, PA, Adana, 38-39, Vice-consulat Iskenderun à Consulat Adana, Bruits sur une offensive armée en Méditerranée, Iskenderun, 19 avril 1943.

Iskenderun (Mr. Mounzie puis Mr. Taylor) et semblent épaulés dans leur action par les services turcs. En effet, si Iskenderun intéresse tant les Britanniques, c'est aussi en raison de l'espionnage auquel ils soupçonnent les Allemands de se livrer : la secrétaire du vice-consulat d'Allemagne d'Iskenderun, Paula Koch, est clairement au service des Renseignements allemands. Membre d'une vieille famille allemande établie depuis vingt-cinq ans à Alep pour des affaires commerciales, elle fait partie de l'équipe montée par la Wilhelmstrasse à partir de la fin de l'été 1940 autour du noyau résidant à Beyrouth, dont le but est d'amorcer une politique de rapprochement avec les nationalistes syriens et, plus globalement, de faire du renseignement sur les activités des Alliés⁵¹. Paula Koch circule régulièrement entre Adana, Alexandrette et Beyrouth et excite la curiosité des Britanniques. En effet, après la chute du gouvernement italien en 1943, l'envoyé britannique, Mr. Taylor, déménage d'Alexandrette à Adana où il élit domicile chez le chancelier de l'ambassade britannique, sis juste à côté du logement qu'occupe Paula Koch. Cette initiative est perçue par les forces de l'Axe comme une tentative claire d'espionner les allées et venues d'individus chez l'espionne au service des Allemands⁵². Pourtant, le rôle du vice-consulat d'Alexandrette et du consulat d'Adana semble se borner à du renseignement, et si Iskenderun est assurément un « centre d'observation très favorable », il paraît un peu exagéré de qualifier Iskenderun ou Adana de « capitale de l'espionnage⁵³ ». Par ailleurs, les ressortissants de l'Axe ne s'y livrent à aucune action ou propagande organisée à destination de la Turquie ou du Levant. Les Italiens entretiennent jusqu'en 1943 l'espoir d'un retour du *sandjak* d'Alexandrette à la Syrie⁵⁴ ; la Grande-Bretagne est accusée par l'Axe de faire de la propagande économique et politique, sans que les archives britanniques permettent de le confirmer, et les Allemands ne se préoccupent pas non plus de développer une véritable propagande à destination du Levant ou de la Turquie. D'ailleurs, les ambitions allemandes au Moyen-Orient sont modestes, en dépit de ce que craignaient les Britanniques. En juillet 1941, lorsque démarre l'offensive alliée au Levant contre les forces de Vichy, les forces allemandes restent en dehors du conflit et les consulats de Turquie ne jouent aucun rôle dans des activités de propagande qui témoigneraient d'une véritable stratégie du III^e Reich sur le Levant⁵⁵.

⁵¹ Christian Destremau, *Le Moyen-Orient pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2015.

⁵² AA, PA, Adana, 37, Ignazio San Felice di Monteforte, Consulat d'Italie à Iskenderun à Consulat Adana, Au sujet de la maison Taylor, Iskenderun, 23 novembre 1943.

⁵³ CADN, Ankara ambassade, 74, M. Botton, chargé de chancellerie détaché à Alexandrette à Ambassade Ankara, 28 juin 1940.

⁵⁴ CADN, Ankara ambassade, 74, M. Botton, chargé de chancellerie détaché à Alexandrette à Ambassade Ankara, 28 juin 1940

⁵⁵ Christian Destremau, *Le Moyen-Orient, op. cit.*, p. 167 et Chantal Metzger, *L'Empire colonial français dans la stratégie du III^e Reich*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, DL, 2002.

Levantins et vice-consulats européens dans la guerre

La Seconde Guerre mondiale est une période périlleuse pour les Levantins d'Iskenderun, qui ne peuvent espérer continuer d'exercer normalement leurs activités politiques (vice-consulaires) et économiques. Ils tentent néanmoins de maintenir autant que possible leurs responsabilités consulaires et de profiter des opportunités commerciales que peut leur offrir la guerre, et la présence britannique au Hatay en particulier.

Un service vice-consulaire intermittent en temps de guerre

Ce sont tout d'abord les activités politiques et consulaires des Levantins qui sont remises en question par la conjoncture de guerre à Iskenderun. En effet, en temps de guerre, il est difficile d'apparaître neutre quand l'appartenance nationale et identitaire devient un critère décisif pour évaluer la fiabilité d'un individu. Très concrètement, cette période de guerre renforce les appartenances identitaires, et ce en dépit d'une certaine volonté des Levantins de ne pas mettre en avant cette appartenance nationale, puisque leur capacité à continuer à faire des affaires et à exercer une influence à l'échelle locale réside dans une certaine aptitude à mettre en sourdine une appartenance nationale compromettante au profit de leur ancrage local. Or les administrations nationales (britannique, allemande, italienne), au contraire, voient dans l'appartenance identitaire plurielle une menace pour les intérêts nationaux que sont chargés de défendre leurs représentants diplomatiques et consulaires sur place. Les identités « plurielles » et labiles des Levantins, qui leur permettent de préserver leurs intérêts en dépit des changements de souveraineté successifs, apparaissent à nouveau problématiques en temps de guerre.

Il faut d'abord observer qu'aucun des Levantins ne semble embrasser avec ardeur l'idéologie ou la cause du pays dont il est ressortissant. Cela est particulièrement manifeste dans le cas de la famille des Levante. Certains membres de la famille ont pu, brièvement, être séduits par des responsabilités au service du régime fasciste. C'est par exemple le cas d'Edmondo Levante, qui est dans les années 1930 le chef du Faisceau de Mersine, avant d'être remplacé dans cette fonction par le secrétaire du parti fasciste d'Adana, à cause du peu de zèle qu'il montre dans l'exercice de ses responsabilités. De manière générale, les Italiens d'Adana semblent faire une propagande bien peu active en faveur de l'Italie et du parti fasciste. S'ils paraissent disposer de fonds destinés à la propagande italienne, les Levantins d'Adana (et en particulier Edmondo, Rinaldo et Livio Levante) ne semblent pas faire de la défense du régime de leur patrie d'origine leur priorité. En effet, leurs activités commerciales les mobilisent davantage que la défense de la cause fasciste : Rinaldo Levante est, aux yeux des autorités

allemandes, un « homme d'affaires indifférent sur le plan politique », qui remplit l'essentiel de ses fonctions au service des *Assicurazioni Generali* de Trieste à Istanbul plutôt qu'à Adana, de même que son frère Livio qui voyage entre Istanbul et Mersine pour ses affaires et ne s'engage pas dans la défense des intérêts nationaux italiens, ni ne se met au service du Faisceau ou du parti⁵⁶.

Dans une seconde configuration, lorsqu'ils embrassent les intérêts d'autres pays que le leur, cela semble également être moins par affinité idéologique que par volonté de conserver les responsabilités vice-consulaires qui confèrent un certain prestige local et sont de longue date tenues par la famille : une sorte de patrimoine familial et social. Cela expliquerait sans doute, plus qu'une véritable adhésion à l'idéologie du III^e Reich, le fait que l'Italien Alfredo Levante demeure si longtemps au service des intérêts allemands à Alexandrette. En effet, à partir de 1933, il exerce dans la ville les fonctions d'agent consulaire ; il succède dans cette fonction à son beau-père, Emile Makzoumé, mort en 1933. Il souhaite obtenir de ses autorités de tutelle que l'agence consulaire soit élevée au rang de vice-consulat en 1937, dans la mesure où les autres puissances (Angleterre, Espagne et Perse) y entretiennent chacune un vice-consulat : il n'y serait ainsi plus en situation d'infériorité vis-à-vis de ses collègues étrangers⁵⁷. Cette demande traduit sans doute, plus que la volonté de défendre le prestige de l'Allemagne, celle de défendre sa propre position sociale et son prestige local. Après la cession du Hatay à la Turquie, en 1939, l'ambassade d'Allemagne en Turquie fait appel à lui pour qu'il continue à remplir ses fonctions. À partir de l'entrée en guerre de l'Allemagne au mois de septembre 1939, cependant, sa nationalité italienne constitue un obstacle majeur à la poursuite de ses fonctions vice-consulaires ou à la possibilité d'être consul honoraire.

Ces familles levantines sont, comme au XIX^e siècle ou lors de la Première Guerre mondiale, considérées avec méfiance par les autorités nationales à cause de l'affaiblissement du sentiment national voire de la roublerie et de la duplicité qui résulteraient d'une installation durable en terre étrangère. Ainsi, le consul d'Italie à Iskenderun, Sanfelice di Monteforte, tient la famille Levante en très mauvaise considération, en particulier Edoardo et Mario Levante⁵⁸. Le vice-consulat d'Italie à Iskenderun continue d'employer un membre de la famille Levante pendant une partie de la guerre. Alfredo Levante y joue cependant le rôle de second couteau : l'Italie ne veut pas lui confier une véritable responsabilité vice-consulaire pendant l'essentiel du conflit, tout en souhaitant continuer à bénéficier de ses services. Entre 1937 et 1939, date de la cession du Hatay à la Turquie, le vice-consulat est confié à un vice-consul de carrière, Frederico Cortese. À partir de cette date, l'Italie refuse de reconnaître la souveraineté turque sur le Hatay, mais Cortese continue à exercer ses fonctions⁵⁹. En 1941, le poste est confié à Piero Mancinelli qui, après avoir appartenu à la marine marchande italienne

⁵⁶ AA, PA, Adana, 33, vice-consulat Adana à Ambassade Angora, Adana, 6 octobre 1942.

⁵⁷ AA, PA, Alexandrette, 6, vice-consulat Iskenderun à consulat général à Beyrouth, Iskenderun, 1er juin 1937.

⁵⁸ AA, PA, Adana, 37, consulat Adana à Ambassade Angora, au sujet des Italiens à Adana, 19 September 1943.

⁵⁹ AA, PA, Alexandrette, 7, Vice-consulat Iskenderun à Consulat Adana, Iskenderun, 30 août 1941.

jusqu'en 1934, et avoir servi d'agent de la compagnie Adriatica au Caire, se porte volontaire dans la Kriegsmarine au début de la guerre. Après avoir été affecté à des navires de transport allemands pour l'Afrique du Nord en tant qu'officier de liaison, il sert à bord d'un bâtiment et puis est nommé vice-consul à Alexandrette. Lui succède le vice-consul Ignazio Sanfelice di Monteforte, à un moment où les autorités italiennes décident de réduire le personnel du vice-consulat au seul vice-consul, au chancelier et à un interprète. Le vice-consulat fonctionne alors comme une succursale du consulat d'Adana, dans la mesure où la non-reconnaissance de la souveraineté turque sur le Hatay ne permet pas à l'Italie d'établir une véritable représentation consulaire à Iskenderun. Sanfelice est donc officiellement affecté au consulat à Adana et chargé de la conduite des affaires à Iskenderun. Sur le papier, le consul adjoint Cortese est encore titulaire à Iskenderun alors qu'il a été rappelé presque un an et demi plus tôt⁶⁰. Après la défaite de l'Italie et l'armistice de 1943, les autorités italiennes se posent la question de fermer les vice-consulats d'Içel et d'Iskenderun. Cependant, la décision est prise de maintenir une présence italienne, car un rétablissement ultérieur de cet observatoire intéressant nécessiterait une reconnaissance officielle de la part de l'Italie de la souveraineté turque sur le Hatay. Les autorités italiennes décident donc de rappeler le personnel de carrière, et c'est Alfredo Levante qui est pressenti pour revêtir la charge de vice-consul honoraire d'Italie, en parallèle de celle de conseiller commercial qu'il exerce auprès du consulat d'Allemagne⁶¹. En 1944, les autorités italiennes décident en effet de dissoudre le vice-consulat italien à Alexandrette et de nommer Alfredo Levante consul honoraire. Cela leur permet de maintenir la fiction d'un consulat de carrière auprès des Turcs en nommant, pourtant sans rémunération, Alfredo Levante au poste de consul honoraire et d'administrateur professionnel du vice-consulat⁶². Une fois de plus, ce sont les vieilles familles levantines de la ville qui servent de relais à l'influence de leur pays lorsque les circonstances l'exigent, au-delà des changements de souveraineté et des fluctuations de la conjoncture diplomatique.

En ce qui concerne le cas d'Alfredo Levante et son service auprès des intérêts allemands, la loi allemande interdit que les fonctions consulaires soient occupées en temps de guerre par des membres qui ne sont pas fonctionnaires de carrière. Alfredo Levante est ainsi remercié en septembre 1939 et doit accepter de continuer de s'occuper des intérêts allemands à Alexandrette à titre non officiel.⁶³ Les Allemands, ouvrent ensuite en août 1941 un vice-consulat honoraire à Alexandrette, dont ils confient la gestion au baron von Schweinitz, fonctionnaire de carrière. Ce dernier n'est pas réputé être une créature du parti nazi. D'après les autorités britanniques, il aurait eu dans sa précédente affectation à Kaboul des différends avec les nazis, ce qui expliquerait une promotion retardée⁶⁴. En dépit de

⁶⁰ AA, PA, Adana, 38, vice-consulat Iskenderun à consulat Adana, au sujet du vice-consulat italien d'Iskenderun, Iskenderun, 13 novembre 1943.

⁶¹ NA, FO 195/2487, Rapport sur Iskenderun n°4, avril 1945.

⁶² AA, PA, Adana, 37, Krümmer, vice-consul d'Adana à ambassade Angora, Adana, 29 Septembre 1943.

⁶³ AA, Pers A 10 (Dossier personnel Schweinitz), A. Levante à Ambassade Angora, Iskenderun, 14 septembre 1939.

⁶⁴ NA, FO 371/ 2237367, Sir Hughe Knatchbull-Hugessen à FO, Activités des Italiens et des Allemands en Turquie, Angora, 3 décembre 1943.

l'éviction d'Alfredo Levante, les autorités allemandes sont désireuses de poursuivre une collaboration avec lui, à cause de son ancrage local et du réseau qu'il est capable de mobiliser pour obtenir des informations. C'est le consul d'Allemagne à Adana qui, après avoir rencontré Alfredo Levante, pousse ses autorités de tutelle à recommander la nomination de ce dernier aux fonctions d'attaché commercial du consulat. Plusieurs raisons dictent ce choix : les anciennes responsabilités qu'il a exercées et son mariage avec Paulette Makzoumé, de nationalité turque, qui devrait faciliter l'acceptation par les autorités turques de cette nomination ; les services rendus (Alfredo Levante a prêté une partie de ses locaux commerciaux au vice-consulat allemand) ; enfin, les relations dont il dispose par un ancrage ancien et par ses liens familiaux avec la Turquie et la Syrie, qui lui permettraient d'obtenir des informations économiques mais aussi éventuellement politiques intéressant les autorités allemandes.⁶⁵ En 1944, les Britanniques peuvent d'ailleurs confirmer qu'Alfredo Levante, grâce à ses contacts syriens, représente à peu près la seule source d'informations concernant les affaires maritimes des consulats allemand et italien d'Iskenderun pendant la guerre⁶⁶.

Le dernier cas confirmant la méfiance des autorités nationales à l'égard des étrangers ou d'un personnel qui n'est pas de carrière est celui de Joseph Catoni. Ce dernier, d'origine française et naturalisé britannique est vice-consul de Grande-Bretagne à Alexandrette lorsqu'éclate la guerre. Bien que n'étant pas fonctionnaire de carrière, il est assimilé aux fonctionnaires de la deuxième catégorie : il a en effet certaines prérogatives d'un consul de carrière, comme le visa et la procuration. À partir de mai 1941, il est assisté dans ses fonctions par Hugh Beard, de nationalité britannique également, directeur de la firme américaine MacAndrews and Forbes, qui peut le remplacer en cas de besoin.⁶⁷ Cependant, en 1942, les autorités britanniques décident de transformer le consulat honoraire en un consulat confié à un consul de carrière, Alfred King, qui quitte son poste d'Ahwaz en Perse, pour prendre celui d'Iskenderun. Cette décision est rendue nécessaire par l'engagement britannique dans les travaux du port d'Iskenderun lesquels demandent un renforcement de la présence britannique dans la région. Les Britanniques décident d'ailleurs au même moment l'institution d'un nouveau consulat à Adana⁶⁸. Mais on peut penser que cette décision témoigne également de la volonté de s'appuyer sur un personnel qui a bénéficié d'une formation professionnelle plus approfondie, gage d'efficacité et sans doute aussi garantie d'une plus grande loyauté que celle d'un Levantin naturalisé. Les autorités britanniques semblent en effet témoigner d'une certaine réserve sur la personnalité de Joseph Catoni. Cette transformation du statut du consulat est présentée par les autorités britanniques comme temporaire et ces dernières louent, au moment même où elles écartent Joseph Catoni, ses services

⁶⁵ AA, PA, Pers A 10 (Dossier personnel Schweinitz), Schweinitz à Ambassade Angora, Adana, 24 septembre 1941.

⁶⁶ NA, FO 371/37367, Sir Hughe Knatchbull-Hugessen, Angora, Activités des Allemands et des Italiens en Turquie, Angora, 3 décembre 1943.

⁶⁷ AA, PA, Alexandrette, vice-consulat Alexandrette à consulat Adana, Informations au sujet de la Syrie, 30 août 1941.

⁶⁸ AER, Affari Politici, Siria 26, Télégramme de Guarnaschelli, vice-consulat Alexandrette, à Ambassade Angora, au sujet de l'institution d'un consul anglais de carrière à Alexandrette, Telegramma di V.C. Alessandretta (Guarnaschelli), 8 février 1942.

passés, son « patriotisme, sa loyauté » et son « tact », notamment au moment des différends franco-turcs sur le statut du *sandjak* à la fin des années 1930⁶⁹. En dépit de son remplacement par un consul de carrière, les autorités britanniques ne désirent pas totalement évincer Joseph Catoni, précisément à cause des relations cordiales qu'il est supposé entretenir avec les autorités turques locales et à cause de sa connaissance de la région et des réseaux qu'il y entretient. Les autorités britanniques lui permettent alors de conserver son rang de consul honoraire et lorsque le consul général King est absent, il reprend la gestion du consulat⁷⁰. Cette pratique se poursuit sous les successeurs de King, E.H. Peck, à partir de novembre 1944, puis G.D. Spinney à partir d'août 1945. Les témoignages de l'action consulaire de Joseph Catoni pendant la Seconde Guerre mondiale sont maigres : il semble souvent parti d'Alexandrette pour ses affaires hors d'Iskenderun et ses services auprès de l'administration britannique semblent demeurer rares. Les rapports économiques fournis à la *Lloyd* et au consulat britannique et la convocation en 1942 des membres de la colonie grecque d'Alexandrette, pour leur interdire de fréquenter les officiers consulaires et les individus susceptibles d'avoir des accointances avec les puissances de l'Axe, en particulier avec le vice-consul d'Italie d'Iskenderun, sont les deux seuls témoignages de son action au service des Britanniques⁷¹.

Les nominations consulaires sont éclairantes sur l'attachement soupçonneux des autorités de tutelle à l'appartenance nationale en cas de conflit. Pourtant, cette clé de lecture « nationale » ne semble pas rendre compte de la conduite des Levantins, dont les identités sont plurielles et pour qui les attaches locales et les réseaux (familiaux et commerciaux) priment bien souvent sur l'appartenance nationale. En effet, s'ils se mettent au service des puissances européennes, cela semble moins être pour des raisons d'appartenance nationale ou d'adhésion idéologique (Italie fasciste, Allemagne nazie) que pour préserver des intérêts et un prestige local. Les soupçons que formulent automatiquement les puissances européennes sur leur loyauté attestent de la mauvaise compréhension de ce que sont les Levantins. Ainsi, les membres italiens du consulat allemand d'Iskenderun, notamment Alfredo Levante, sont soupçonnés par les partisans locaux de Mussolini de travailler en secret pour les Anglais, avec lesquels Alfredo Levante entretient des contacts directs.⁷² C'est une évidence que la famille Levante noue des liens avec les Britanniques, étant données les relations familiales et commerciales qu'elle a avec des membres de la communauté britannique, à Iskenderun, dans le bassin méditerranéen et en Europe. Pour la famille Levante, ces liens familiaux et économiques sont bien plus déterminants que l'appartenance nationale et, même dans un temps de guerre, les oppositions entre les puissances rivales ne semblent pas parvenir à déchirer les familles. De la même manière, les Britanniques, recensant les « membres secrets de l'Axe » en Turquie à la fin de la guerre (juillet 1945), placent

⁶⁹ NA, FO 195/2464, vice consulat Alexandrette à consulat Alep, Alep, 19 mars 1940.

⁷⁰ AA, PA, Alexandrette, 1, Schweinitz à Ambassade Angora, Iskenderun, 29 mars 1944.

⁷¹ AER, Affari Politici, Siria 26, D.Silvestro, vice-consul Alexandrette à consulat Adana, au sujet de l'activité de la colonie anglaise d'Alexandrette, Iskenderun, 23 mai 1942.

⁷² AA, PA, Adana, 37, Kümmer à Ambassade Angora, Adana, 20 Septembre 1943.

d'office parmi eux tous les membres de la famille Levante établis à Içel (Rino, Edmondo, Yvonne), Adana (Mario) et Iskenderun (Alfredo et Luigi), vraisemblablement parce qu'ils sont de nationalité italienne⁷³. Or, comme en avaient conscience les autorités consulaires italiennes d'Adana au début de la guerre, faire de l'appartenance nationale le tout des convictions, des préoccupations et des priorités de la famille Levante semble particulièrement réducteur, partial, et faux. Le plus souvent, les intérêts économiques, le souci de prestige local et les relations familiales priment pour ces Levantins sur l'attachement national.

Le sort que subissent les Levantins d'Iskenderun pendant la Seconde Guerre mondiale est donc éclairant sur leur capacité à maintenir et à défendre, envers et contre tout, en dépit d'une conjoncture diplomatique complexe, leurs intérêts à l'échelle locale. Les mesures prises par les autorités centrales des puissances européennes belligérantes (Grande-Bretagne, Italie, Allemagne) rappellent combien les administrations centrales sont méfiantes en temps de guerre et appliquent des restrictions au personnel étranger ou au personnel qui n'est pas de la carrière. Les cas d'Alfredo Levante ou de Joseph Catoni rappellent à cet égard la méfiance des autorités britanniques à l'égard d'Augustin Catoni pendant la Première Guerre mondiale, et d'autres cas similaires au-delà de celui des Levantins d'Alexandrette.⁷⁴ Pourtant, ces mêmes Levantins dont la fidélité semble douteuse dans un temps où les autorités centrales deviennent plus sourcilieuses sur l'appartenance nationale ou à un corps de fonctionnaires, restent néanmoins indispensables à ces administrations qui, de manière informelle mais continue, font appel à leurs services. En définitive, les aléas de la politique et des relations internationales ont donc relativement peu de prise sur ces Levantins grâce à leur ancrage local, qui leur permet de maintenir coûte que coûte, malgré des transformations ponctuelles de leur statut, leurs fonctions consulaires.

Des activités économiques difficilement préservées

La Seconde Guerre mondiale interrompt l'activité économique normale d'Iskenderun et nécessite pour les Levantins de réorganiser leurs activités. Joseph A. Catoni, par sa nationalité britannique, est en relativement bonne position pour profiter du boom du temps de guerre lié au rôle de plateforme joué par Alexandrette pour les intérêts anglais à partir de 1941. La Société Joseph Catoni, représentée par I.W.Kernick, parvient à contrôler l'essentiel du trafic qui se fait sur des navires britanniques, par les relations qu'elle entretient avec le comité anglo-américain de coordination pour les transports maritimes⁷⁵. Cependant, il est probable que le conflit accélère la réorientation de l'activité de la firme

⁷³ NA, HW 19/343, Organisation secrète de l'Axe en Turquie, 31 juillet 1945.

⁷⁴ David Barchard, « The Fearless and self-reliant servant. The life and career of Sir Alfred Biliotti (1833-1915), an Italian Levantine in British service », dans *SMEA*, n°48, 2006, pp.5-53.

⁷⁵ AA, PA, Adana, 29, Liste des Anglais de la circonscription consulaire d'Adana et partiellement de celle d'Iskenderun, Adana, fin mai 1943.

Catoni vers le reste du Levant plutôt que vers la Turquie. Ainsi, si Joseph Catoni représentait les intérêts de la compagnie Shell à Alexandrette en 1940, celle-ci a abandonné pendant le conflit toutes ses opérations dans le Hatay. À la fin de la guerre, il n'y a plus beaucoup d'intérêts britanniques à Iskenderun. Le principal intérêt britannique reste l'agence maritime de Joseph Catoni, mais bien qu'elle soit la plus vieille de toutes les agences de la société, il semble qu'elle ne soit plus ni la plus importante, ni la plus rémunératrice : celles qui se trouvent le long des côtes du Levant et en Égypte sont désormais bien plus dynamiques. Ce sont en effet les bureaux syriens de la firme qui semblent avoir été les plus actifs durant la guerre : à Alep et surtout à Lattaquié, la firme Catoni entre en relation avec la famille Poche d'Alep pour alimenter la UKCC (et donc les troupes britanniques au Levant) en produits alimentaires entre mars 1943 et septembre 1944⁷⁶. Dans la mesure où les profits ne peuvent plus sortir de Turquie, Joseph Catoni envisage en 1944 de quitter la Turquie après la guerre.⁷⁷ De la même manière, les Levante d'Iskenderun font désormais une partie plus importante de leurs affaires hors de la ville : à partir de 1939, la raréfaction des affaires dans la ville conduit Alfredo Levante à s'occuper davantage des intérêts qu'il possède en Syrie, en résidant plus souvent à Lattaquié et à Tripoli qu'à Iskenderun.⁷⁸ La nouvelle importance prise par Lattaquié dans le commerce moyen-oriental, confirmée par le déclin des agences Levante et Catoni d'Iskenderun au profit de celles de Lattaquié, s'explique par la réorientation du commerce d'Alep après le rattachement du *sandjak* d'Alexandrette à la Turquie. Ce déclin, amorcé avant 1939, est confirmé par la guerre. Les vieilles firmes d'Alexandrette cherchent en tout cas à la fin de la guerre à renouer avec leurs contacts britanniques et américains pour capturer le commerce à venir et à réorienter leurs activités au Levant, tandis que les agents qui avaient profité du boom éphémère du temps de guerre à Iskenderun ferment boutique et transfèrent l'essentiel de leurs intérêts à Izmir et Istanbul⁷⁹.

⁷⁶ Archives Poche-Marcopoli, FP / S / A / J / 1503.

⁷⁷ NA, FO 371/48708, Mr Peterson à FO, au sujet du Hatay, Angora, 15 décembre 1944.

⁷⁸ AA, Pers A10, A. Levante à Ambassade Angora, Iskenderun, 14 septembre 1939.

⁷⁹ NA, FO 371/48708, Pr Peck à Mr McDermott, au sujet du Hatay, Iskenderun, 7 mai 1945.

Conclusion

Le *sandjak* d'Alexandrette est devenu un espace stratégique sur le plan économique, politique, religieux, culturel, diplomatique à partir des années 1860. Porte d'entrée et de sortie en Méditerranée du commerce syrien, anatolien et irakien dans l'Empire ottoman depuis l'époque moderne, il doit faire face, avec le décloisonnement du monde qui s'opère au milieu du XIX^e siècle, grâce à l'essor de la navigation maritime, aux appétits croissants des puissances européennes dans l'Empire ottoman, Français, Britanniques, Italiens, Allemands, qui entendent développer leur présence locale et s'appuyer sur leurs négociants et leurs consuls pour défendre leurs intérêts.

L'histoire du *sandjak* d'Alexandrette témoigne de l'insertion croissante de l'Empire ottoman dans des échanges mondialisés, de plus en plus étoffés et rapides, dans le cadre de la « première mondialisation¹ ». En effet, grâce à l'échelle, l'Europe exporte vers l'intérieur de l'Empire ses produits manufacturés, notamment ses textiles, tandis que l'Empire ottoman exporte ses produits primaires (noix de galles, tabac, coton, cocons de vers à soie) vers l'Europe ou les États-Unis, où ils sont utilisés dans l'industrie. Avec l'essor du trafic maritime, qui connaît une révolution de la vitesse, et les vapeurs qui se multiplient, remplaçant progressivement les voiliers, les compagnies maritimes européennes rivalisent pour imposer leurs lignes en Méditerranée orientale. À cet égard, les vieilles puissances européennes subissent une concurrence croissante. Les lignes maritimes et le commerce de la ville, encore largement aux mains des Français et des Britanniques à l'époque moderne, passent en partie aux mains de l'Allemagne, de l'Italie ou de l'Autriche-Hongrie. Cependant, les échanges dessinés ne concernent pas seulement ceux de l'Empire ottoman et de l'Europe. Ce sont également des échanges intra-ottomans qui demeurent essentiels à Alexandrette : échanges entre l'intérieur et la côte, par le moyen lent, mais durable, des caravanes de chameaux ou de mules jusque dans l'entre-deux-guerres, et échanges méditerranéens, notamment avec l'Égypte, qui est un partenaire de commerce essentiel, recevant notamment les exportations de bestiaux d'Alexandrette. Enfin, des échanges se dessinent également avec l'Océan indien, car les vapeurs transitant par le canal de Suez ou accostant au sud de l'Irak apportent, pour le plus grand profit de la Grande-Bretagne, des tissus asiatiques moins chers à écouler dans l'arrière-pays.

Au centre de tous ces échanges, se trouvent les transitaires d'Alexandrette, levantins ou ottomans, qui jouent un rôle clé dans la mesure où ils mettent en relation les négociants de l'Empire, et en particulier ceux d'Alep, avec leurs partenaires de commerce, qu'ils soient dans l'Empire ottoman, en Europe ou aux États-Unis. Dans leurs activités de vice-consuls, ils jouent également un rôle central

¹ Suzanne Berger, *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*, Paris, Le Seuil, 2003.

dans la défense et la promotion des intérêts commerciaux des nations qu'ils représentent : par la transmission de l'information économique, la défense des négociants et protégés, la promotion de l'activité économique, ce sont des acteurs clés du commerce à l'échelle locale. Ces intérêts économiques, qui sont à la fois privés (affaires personnelles) et publics (nationaux) sont défendus avec constance durant 80 ans, de la fin des années 1860 à 1945, survivant aux turbulences économiques, à la dépression de la fin du XIX^e siècle (1873-1896), à la difficile sortie de la Première Guerre mondiale, à la crise des années 1930. Ils résistent également aux soubresauts politiques, avec le transfert de souveraineté marquant le passage du cadre ottoman au cadre mandataire, puis turc, et à deux guerres mondiales.

Les multiples facettes de leur activité conduisent à nuancer l'idée d'une diplomatie et d'une « haute politique » qui serait incarnée par les ambassadeurs et d'un degré inférieur de la représentation, cantonné dans des occupations essentiellement commerciales, incarné par les consuls. La défense des intérêts nationaux et religieux, la promotion de la langue, de la culture nationale, les activités de médiation politique et humanitaire auprès des autorités locales témoignent de l'ampleur de la tâche des vice-consuls, y compris dans des postes qui semblent très secondaires par rapport aux consulats des grands centres économiques de l'Empire ottoman, puis du Levant sous mandat français ou britannique. Grâce à l'activité de ces dynasties vice-consulaires, en dépit des difficultés économiques, des ruptures et des bouleversements politiques et territoriaux, les grandes puissances sont parvenues à défendre tant bien que mal leurs intérêts commerciaux, mais aussi religieux et diplomatiques dans le *sandjak* d'Alexandrette.

Leur influence locale s'est fondée sur des individus pour lesquels l'appartenance nationale semblait secondaire : les Levantins. Leur existence conduit à reconsidérer la façon dont un État prend en compte et surveille l'identité de ceux qui sont à son service dans les consulats et vice-consulats et, réciproquement, la manière dont les individus ne se laissent pas enfermer dans des structures administratives nationales. Les Levantins préservent une certaine liberté de manœuvre, une flexibilité et une forme de détachement, à la fois à l'égard de leur identité nationale, dont ils sont pourtant fiers, et des autorités dont ils dépendent. Ils utilisent ces consulats pour leur prestige local, pour consolider leurs affaires, servant autant leurs propres intérêts que ceux de la nation qu'ils représentent. Ils sont attachés à leur titre, aux honneurs qu'ils reçoivent, sans jamais pourtant sembler faire passer leur tâche consulaire avant leurs intérêts. Cette fluidité identitaire, perçue d'ailleurs comme dangereuse à l'heure de l'État-nation triomphant, leur permet de passer d'une nationalité à l'autre en fonction des opportunités du moment, comme l'illustre le cas emblématique d'Augustin Catoni, d'une représentation consulaire à l'autre, sans souci d'appartenance nationale et en servant tous les régimes, y compris le III^e Reich, comme les Levantins, et en se ralliant de façon opportuniste au moment d'un retournement de conjoncture politique. Leur culture est plurielle : ils sont d'origine française, italienne

ou britannique, gardent dans leur intérieur, parmi leurs objets personnels, des témoignages sentimentaux de leur attachement patriotique, comme le révèle la succession de Cosmo Belfante, mais parlent arabe et turc couramment, conversent en famille en français, marque de distinction et d'éducation, meublent leurs grandes demeures de marqueterie d'origine syrienne, vont faire leurs études en Europe. A l'heure où l'État-nation et les nationalismes triomphent, où les procédures de recrutement des consuls se rigidifient, où l'appartenance nationale devient de plus en plus importante, les plus utiles serviteurs des États à Alexandrette demeurent donc paradoxalement ces individus aux identités multiples, fidèles avant tout à leurs intérêts.

Reconstituer leur histoire nous a permis de nuancer fortement l'idée que les puissances européennes, et en particulier la France, aient encore eu des intérêts stratégiques vitaux à défendre en 1939. Sans doute, les puissances européennes avaient-elles reçu en héritage un certain nombre d'intérêts économiques, religieux, politiques, du XIX^e siècle et avaient-elles souhaité les consolider après la Première Guerre mondiale. Toutefois, les rapports administratifs survalorisent ces intérêts nationaux et se trompent en appliquant systématiquement comme prisme de lecture aux relations intercommunautaires celui de la concurrence. Les intérêts nationaux des Européens n'y ont sans doute jamais été établis si fermement qu'il était impossible de devoir y renoncer². Ils avaient été sérieusement perturbés par la montée des nationalismes turc et arabe syrien depuis le début des années 1920. Par ailleurs, au-delà de la concurrence entre puissances européennes, les Levantins attestent que les rivalités et les intérêts nationaux sont, pour une bonne partie de la notabilité locale, secondaires. Les Levantins sont attachés principalement à leurs affaires, à leur famille, à leur ancrage local et à leur réseau, qui priment, même en temps de guerre. Les relations locales et régionales, plus que leur appartenance nationale, leur ont permis de poursuivre leurs activités économiques avec une formidable longévité. La trajectoire de ces Levantins et leurs activités comme vice-consuls dans le *sandjak* permettent donc également de mieux comprendre pourquoi la France abandonne le *sandjak* d'Alexandrette à la Turquie en 1939. La France perçoit, au début des années 1920, la tutelle mandataire confiée par la SDN comme les nouveaux habits d'une domination impériale conforme à l'idéalisme genevois³: les fervents défenseurs de la présence mandataire française sont des membres du « parti colonial » à la sortie de la Première Guerre mondiale ; les impératifs auxquels les autorités mandataires doivent se soumettre auprès de la SDN sont faibles (rapports annuels) ; le personnel militaire et administratif est souvent colonial et les méthodes reprises des colonies. Lorsque les impératifs sécuritaires et le réalisme entrent en conflit avec les « obligations mandataires » interdisant la cession d'une partie du territoire syrien, certains en France sont prêts à passer outre aux règles

² Cf. *infra* : c'est ce qui permet aussi d'expliquer que la France se soit résolue à l'abandon du sandjak en 1939.

³ Peter Sluglett, « The Mandate system : high ideals, illiberal practices », dans Christoph Schumann, *Liberal Thought in the Eastern Mediterranean : Late 19th Century until the 1960s*, Leide, Brill, 2008 ; Peter Sluglett, « An improvement on colonialism ? The « A » mandates and their legacy in the Middle East », dans *International Affairs*, N°9/2, 2014, pp. 413-427.

établies par une institution dont la légitimité est fortement fragilisée à la fin des années 1930. Le contentieux sur le *sandjak* joue un rôle de symbole important pour le régime républicain kémaliste et pour les nationalistes syriens mais, pour la France et pour la Grande-Bretagne, le *sandjak* ne constitue plus véritablement le territoire stratégique qu'il était vingt ans plus tôt. La Grande-Bretagne détient Chypre, l'Égypte (le canal de Suez), beaucoup plus essentiels dans le contexte de guerre qui s'annonce. La France, empêtrée en Syrie et au Liban, menacée en Europe continentale par l'Allemagne et en Méditerranée par l'Italie, n'y a finalement plus que des intérêts mineurs au regard de ce qu'il semble y avoir à gagner en négociant avec les Turcs. Prise en tenaille entre ses devoirs moraux de protection et ses engagements juridiques dans le cadre mandataire, d'une part, et ses intérêts de puissance, de l'autre, dans une configuration diplomatique marquée par la montée des menaces, le pragmatisme, incarné par exemple par René Massigli, finit par s'imposer. Cette configuration diplomatique et sécuritaire explique la marginalisation de la Société des Nations, institution qui devait incarner le multilatéralisme et la force du droit sur les considérations *realpoliticiennes*. Au sein de cette dernière, le simulacre des recensements organisés dans le *sandjak* d'Alexandrette, qui se heurtent, par leurs critères rigides, aux identités plurielles de ce territoire, puis la parodie d'élections démocratiques, soulèvent les oppositions et achèvent de décrédibiliser une institution déjà fragilisée. En définitive, l'affaire d'Alexandrette est réglée dans le cadre d'une sorte de « diplomatie de connivence »⁴, par un club officieusement tripartite (France, Grande-Bretagne, Turquie) marginalisant à la fois l'institution genevoise et le gouvernement syrien, pour permettre aux Français et aux Britanniques de sauvegarder leurs intérêts du moment, en obtenant la neutralité de la Turquie dans la guerre qui s'annonce. La cession du *sandjak* d'Alexandrette témoigne à ce titre d'une résurgence d'un « concert des nations », intégrant la puissance moyenne qu'est alors la Turquie, reconstitué en dépit de la volonté wilsonienne, puis genevoise, de fonder un nouvel ordre international à la sortie de la Première Guerre mondiale. Elle ne fait également qu'anticiper une décolonisation conflictuelle de la France au Proche-Orient, et en Syrie en particulier. En effet, les négociations longues et tendues, achoppant notamment à cause de l'épineuse question du statut du *sandjak* d'Alexandrette, qui ont abouti au traité franco-syrien de 1936, ne débouchent pas sur une indépendance rapide. Les réticences françaises, qui se traduisent par le refus du Parlement de ratifier le traité, ainsi que l'ouverture de la Seconde Guerre mondiale, qui voit s'affronter sur le sol syrien les forces vichystes, les forces françaises libres, les Allemands et les Britanniques, retardent la perspective d'indépendance. Il faut attendre 1946 pour que cette décolonisation longue et conflictuelle débouche sur le départ contraint et forcé des troupes françaises d'une Syrie dépouillée du *sandjak* d'Alexandrette. En 1939 comme en 1946, ce sont les circonstances extérieures qui ont amené la France à devoir prendre conscience de la force des nationalismes dans la région. À la veille de la

⁴ Bertrand Badie, *La diplomatie de connivence. Les dérives oligarchiques du système international*, Paris, La Découverte, 2011.

Seconde Guerre mondiale, les tensions internationales ont contraint la France à prendre en compte la force du nationalisme turc et le rapport de force favorable à la Turquie, ce qui s'est traduit par la cession d'Alexandrette ; il est vraisemblable que, sans ce contexte contraignant, elle n'était pas prête à prendre la mesure de ce nationalisme. De la même manière, de la fin des années 1930 à 1946, elle n'a pas pris la mesure du nationalisme des Syriens auxquels avait été imposée la forme anachronique du mandat et qui refusaient tout maintien d'une influence française, sous une forme ou sous une autre. Il a fallu que la fin de la Seconde Guerre mondiale ôte à la présence des troupes française toute raison de rester sur le territoire syrien et d'importants affrontements, pour que la France renonce à sa présence en Syrie. Les deux épisodes traduisent donc une forme d'aveuglement face au nationalisme et une volonté de se maintenir à tout prix, qui n'est levée que par des circonstances extérieures pressantes, tandis que les Britanniques, plus pragmatiques, avaient accordé, dès 1930, son indépendance à l'Irak.

Enfin, l'étude du *sandjak* d'Alexandrette alimente la réflexion sur l'évolution de la place des frontières, depuis le XIX^e siècle et jusqu'à aujourd'hui, dans une structure de type impérial, puis dans la construction des États-nations et leur rôle dans la consolidation de l'identité nationale. Les États-nations ne s'accommodent plus de frontières mosaïques peuplées de populations diverses : l'homogénéisation territoriale devient une priorité de la construction nationale. Ainsi, cette frontière interne à l'Empire, marquée par la diversité à la fois ethnique et religieuse de la population, devient une frontière nationale qui cristallise après la Première Guerre mondiale les identités, et essentiellement l'identité nationale turque. De la même manière que la Turquie kémaliste s'efforce d'homogénéiser son territoire en menant à l'est une politique de répression des Kurdes, elle ne tolère pas que sur sa frontière sud, des populations de langue et de race turque, puissent se trouver hors du territoire national, et que des populations non turques – Kurdes – ou, en dépit de l'abolition du califat en 1924, non musulmanes – Arméniennes – puissent y constituer une menace. Elle n'a de cesse alors de revendiquer ce territoire (irrédentisme), puis de le turcifier, sur le plan linguistique et culturel, après 1939. Cette volonté d'homogénéisation ethnique et religieuse, qui teinte le nationalisme turc, a des échos très contemporains dans le Hatay.

Le Hatay tient en effet, aujourd'hui encore, une place de choix dans la géopolitique de la Turquie contemporaine, à la fois sur le plan économique et sur le plan politique. Les dynasties de transitaires et de vice-consuls d'Alexandrette continuent d'y exercer leurs activités, ce qui permettrait la poursuite de l'étude de leur itinéraire jusqu'à aujourd'hui.

Sur le plan économique, tout d'abord, le port d'Iskenderun est un des plus importants du territoire turc. Dès 1945-1946, se pose la question pour les autorités turques de faire d'Iskenderun un port franc pour capter une bonne partie du trafic de l'est de la Méditerranée, ainsi que de construire des pipelines qui amèneraient le pétrole et le gaz à Iskenderun pour l'exporter par la Méditerranée.

Aujourd'hui, trois pipelines y ont leur débouché : l'un venant d'Irak, le second d'Iran et le troisième d'Azerbaïdjan. Grâce à la poursuite d'une entreprise de modernisation volontariste menée par les autorités turques, le port d'Iskenderun accueille à partir des années 1970 deux grandes aciéries et une usine de phosphate. La baie d'Iskenderun est aujourd'hui dotée d'une dizaine de ports en grappe, qui abritent des terminaux pour pétrole brut et porte-conteneurs, et se sont spécialisés dans le trafic d'acier et de fer. La baie d'Iskenderun représente 9,34% du trafic de cargo total de la Turquie, fait ainsi partie des cinq régions portuaires majeures de la Turquie et entretient des relations économiques étroites avec son arrière-pays (Syrie, Irak, Iran et des villes comme Gaziantep, Osmaniye, Ankara et les régions du sud et de l'est de l'Anatolie.) En termes d'importations comme d'exportations, l'Afrique et le Moyen-Orient sont les deux espaces avec lesquels les relations économiques sont les plus intenses⁵. La guerre en Syrie a, depuis 2011, favorisé le développement du commerce maritime en Méditerranée orientale, en particulier pour les navires empruntant les ports du sud-est de la Turquie. La principale route passe par l'Égypte et gagne la péninsule Arabique. Les navires turcs chargent dans les ports de Mersine et d'Iskenderun en direction de Port Saïd, où ils stationnent pour éviter de traverser le canal de Suez. Ensuite, ils vont le long du canal vers le port de Suez (Port Tewfik) et embarquent les marchandises sur d'autres navires, qui gagnent pour la plupart Jeddah, en Arabie Saoudite. Une seconde route traverse Israël et gagne le marché jordanien : les marchandises sont livrées à Haïfa, puis transportées en convois sécurisés jusqu'à Amman. Ces échanges ont accru l'activité des ports syriens, notamment celui d'Iskenderun, qui a profité de la proximité de la zone de conflit pour enregistrer une croissance de son trafic depuis 2013. La compagnie turque *Limak Holding*, qui a obtenu une concession en 2010 lorsque les infrastructures portuaires ont été privatisées, a réadapté les infrastructures portuaires en direction du Moyen-Orient, et en particulier de la zone syrienne sous conflit. Le gouvernement turc a annoncé la construction d'une nouvelle route, plus rapide et sûre, entre Iskenderun et Gaziantep, pour resserrer les liens entre la métropole économique et le commerce méditerranéen⁶.

L'étude de l'évolution économique du Hatay et de la place stratégique que continue de tenir le port sur le plan économique pourrait être poursuivie grâce à l'examen des activités maritimes des grandes familles d'Alexandrette, qui y ont conservé leurs bureaux et une partie de leurs affaires, même si c'est aujourd'hui à Istanbul qu'elles passent l'essentiel de leur temps. En effet, Jonathan Beard, héritier de la firme Catoni, qui a toujours trois activités centrales – le commerce, le transport et l'inspection maritimes – a réorganisé son activité vers le nord depuis les années 1990 et la chute du bloc communiste. La compagnie a conçu une stratégie de développement dans la région de la mer Noire, y voyant des perspectives de croissance prometteuses et décidant d'ouvrir de plusieurs agences

⁵ Seçil Gülmez, Alpaslan Altas, Soner Esmer, « An Analysis of Seaborne trade through Iskenderun Bay », dans *Maritime Faculty Journal*, vol.10, 2018.

⁶ Benoît Montabone, « The wartime emergence of a transnational region between Turkey and Syria (2008-2015), dans Leila Vignal, *The Transnational Middle East : People, Places, Borders*, New-York, Routledge, 2017, pp. 190-193.

comme à Poti, Tbilissi ou encore Varna⁷. Cela explique partiellement le basculement qui s'est opéré vers Istanbul, mais confirme aussi le pari réussi de poursuivre ces activités maritimes à Iskenderun, étant donné que la région de la mer Noire fait partie aujourd'hui des espaces qui sont en relations intenses avec Iskenderun.

Sur le plan politique, d'autre part, le Hatay et Iskenderun en particulier restent des territoires d'une importance majeure pour la Turquie depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Tout d'abord, avec la Guerre froide, qui s'amorce à partir de 1947, le Hatay devient un front entre le bloc occidental et le bloc communiste, jouant un rôle important dans la géopolitique régionale⁸. En effet, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les négociations entre les membres de la Grande Alliance laissent percevoir des divergences de vue et d'intérêt croissantes entre, d'une part, les Américains et les Britanniques, et les Soviétiques de l'autre. La crainte de la menace russe est structurante dans la politique étrangère turque depuis le XIX^e siècle : l'Empire ottoman craignait la poussée vers le sud d'un Empire tsariste qui souhaitait accéder aux mers chaudes. La question de la souveraineté turque sur les détroits agite les négociations diplomatiques de l'entre-deux-guerres et débouche sur la victoire diplomatique turque des accords de Montreux en 1936. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Turquie craint toujours les ambitions soviétiques car l'URSS exprime, dès le traité de Potsdam de 1945, des revendications territoriales et réclame la révision des accords de Montreux sur les détroits⁹. Devant la menace, la Turquie choisit l'alliance occidentale, en adhérant à la doctrine Truman en 1947, en reconnaissant l'État d'Israël et en intégrant l'OTAN en 1952. Elle devient un allié de choix des États-Unis pour le *containment* au Moyen-Orient, permettant l'encerclement de l'URSS par le sud, et la coupant de ses alliés (régimes socialisants en Syrie et en Irak). La Turquie devient donc, pendant quarante ans, l'allié des Américains dans la région, hébergeant notamment des missiles américains.

Au Hatay, le retrait britannique et le remplacement par les intérêts américains est visible dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. La Grande-Bretagne n'a plus les moyens de maintenir sa présence militaire directe dans la région, tandis que les États-Unis cherchent à former une alliance avec les États situés au nord du Moyen-Orient pour contenir l'Union Soviétique sur ses frontières sud¹⁰. D'autre part, le Hatay est depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale une frontière toujours très sensible et les relations syro-turques ont été durablement détériorées par la cession du *sandjak* d'Alexandrette à la Turquie en 1939. Une fois son indépendance acquise, avec heurts, en 1946, la Syrie pratique un étatisme socialisant et n'a aucune sympathie pour son voisin turc. Au-delà de la ligne de fracture géopolitique liée à la Guerre froide, le litige territorial du Hatay représente une des principales

⁷ Nathalie Beard, *Analysis and Competition of the Liner Shipping Industry*, Londres, Mémoire de l'Imperial College Business School, 2008.

⁸ Ugur Kaya et Dilek Yankaya, *Les relations de la Turquie avec la Syrie*, Istanbul, Presses de l'IFEA, 2013.

⁹ Bruce Kuniholm, *The Origins of the Cold War in the Near East*, Princeton, Princeton University Press, 1994.

¹⁰ William Hale, « La Turquie et le monde arabe : de la République kémaliste à la fin de la guerre froide », dans Dorothee Schmid, *La Turquie au Moyen-Orient. Le retour d'une puissance régionale ?*, Paris, CNRS Editions, 2011, pp. 25-47.

pommes de discorde entre les deux voisins, avec le partage des eaux de l'Euphrate ou le soutien de Damas au PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan)¹¹. Du côté syrien, il s'agit de réparer une injustice commise par les autorités mandataires françaises, qui ont porté préjudice à l'unité nationale et territoriale syrienne. Zaki al-Arsouzi, défenseur dans les années 1930 de la cause arabe dans le *sandjak*, devient l'un des idéologues du nationalisme arabo-syrien et du parti Baath. Il a donc une influence majeure sur le mouvement politique fondé, en 1947, par Michel Aflaq et Salaheddin Bitar, même s'il n'exerce pas lui-même de responsabilités directes sur la scène politique syrienne. La question du *sandjak* devient une rengaine de la presse nationale syrienne, notamment lors de l'éphémère République arabe unie (1958-1961), puis avec l'arrivée au pouvoir du Baath en 1963, qui va de pair avec la domination de la scène politique syrienne par les alaouites, très présents également au Hatay. Le Hatay demeure visible tant dans les manuels scolaires que sur les cartes élaborées par les autorités syriennes, qui l'incluent dans le territoire syrien. La « menace kurde » intérieure (le Kurdistan turc) rencontre la crainte d'une menace kurde extérieure, puisque les Kurdes sont très présents sur la frontière nord de la Syrie, dans la partie orientale en particulier (bec de Canard), depuis la période mandataire : l'organisation du PKK, classée « terroriste » par Ankara, avait des ramifications au Hatay au milieu des années 1990, ce qui engendra une crise majeure entre les deux pays en 1998. Après cette dernière, les deux États ont été obligés d'amorcer un rapprochement, qui s'est traduit par une sorte de « lune de miel » entre Ankara et Damas au début des années 2000. L'arrivée au pouvoir en Syrie de Bachar el Assad en 2000 et l'arrivée du parti de l'AKP au pouvoir en 2002, ainsi que la guerre en Irak en 2003, ont conduit à l'approfondissement de ces alliances, tant militaires que politiques et économiques¹².

Cependant, la crise syrienne de 2011 marque une rupture brutale dans cette dynamique de rapprochement syro-turc. La Turquie, d'abord plongée dans l'expectative, regarde avec anxiété les réactions du régime de Bachar el Assad et l'insécurité qui pèse sur sa frontière méridionale. Après avoir laissé des extrémistes musulmans transiter par le Hatay (Antioche/Antakya) pour rejoindre le soulèvement, qu'elle soutient, contre Bachar el Assad, elle subit l'immigration massive de Syrie (notamment vers Antakya), avant de fermer sa frontière face à l'afflux des réfugiés. Aujourd'hui, la détérioration des relations diplomatiques entre la Turquie d'Erdogan et la Syrie de Bachar el-Assad liée au conflit syrien illustre encore la hantise de la Turquie de voir se constituer une menace sur sa frontière sud. Ses interventions récentes sur le territoire syrien, pour s'opposer à la fois au régime et aux Russes, ont été guidées par la volonté de constituer une zone-tampon et d'éviter que ne se

¹¹ Groupe armé kurde, originellement marxiste, fondé en 1978 par Abdulla Öcalan. Sa vocation est d'obtenir l'indépendance des territoires turcs peuplés à majorité de kurdes, notamment en pratiquant des actions terroristes.

¹² Aysegül Sever, « Turquie/Syrie : de rapprochements en désillusion », dans Dorothee Schmid (dir.), *La Turquie au Moyen-Orient. Le retour d'une puissance régionale ?*, Paris, CNRS Editions, 2011, pp. 169-183.

constituent des poches contrôlées par les forces kurdes YPG¹³, milices du PYD¹⁴ qui ont conduit la résistance à Bachar el Assad et sont accusées d'entretenir des liens avec le PKK. La manière dont la Turquie appréhende sa frontière méridionale et les menaces intérieures et extérieures qui pèsent sur ce territoire demeure donc un bon « baromètre » des relations syro-turques¹⁵. La frontière turco-syrienne n'est pas véritablement apaisée et le Hatay continue de représenter aux yeux de la Turquie un espace stratégique, mais difficile à contrôler et à sécuriser, notamment depuis 2011.

En politique intérieure, le facteur minoritaire, à la fois ethnique et religieux, continue d'expliquer l'attention que le pouvoir turc accorde au Hatay : la présence de Kurdes, de chrétiens et d'alaouites, dans une région qui a une tradition d'autonomie à l'égard du pouvoir central, continue d'alimenter la méfiance d'Ankara et certaines tensions. En juin 2013, le vicaire apostolique d'Anatolie, chef de l'Eglise catholique en Turquie, est assassiné à Iskenderun, officiellement pour des motifs non politiques. Cet assassinat fait néanmoins échos à plusieurs affaires successives concernant des assassinats de chrétiens en Turquie et traduit la situation précaire de cette minorité (moins de 1% de la population) dans le pays. Face à un pouvoir qui s'affirme comme de plus en plus conservateur sur le plan religieux, et en dépit d'une ouverture sporadique et limitée à l'égard des minorités religieuses, ce qui a donné lieu à la publication du décret sur la restitution des biens confisqués des chrétiens et des juifs en août 2011, les minorités religieuses (alaouites, chrétiens) doivent continuer de faire le dos rond. Au Hatay, tel est le cas notamment des notables chrétiens d'Iskenderun tels les Boutros, les Makzoumé, les Sayegh, qui se sont parfois vus dépouiller de leurs terres pour permettre l'agrandissement du port d'Iskenderun et qui doivent s'efforcer de se faire discrets et d'entretenir des relations cordiales avec les autorités pour poursuivre leurs activités vice-consulaires et commerciales. Sur le plan politique, la région reste marquée par une forme d'autonomie à l'égard d'Ankara. Ainsi, aux dernières élections municipales de 2019, le Hatay a été remporté *in extremis* par l'AKP, tandis que les districts d'Iskenderun et d'Arsouz sont demeurés aux mains du CHP¹⁶.

En définitive, en politique intérieure comme en politique étrangère à l'échelle régionale, la région du Hatay demeure un espace stratégique, et un bon observatoire pour étudier les mutations politiques et économiques de la Turquie contemporaine, ses relations avec ses alliés européens – sur la question des migrations – et, dans la géopolitique régionale, avec les acteurs locaux comme le gouvernement syrien et son parrain, la Russie. Une Turquie aujourd'hui crispée par les difficultés économiques, par le durcissement politique et par les menaces sécuritaires qu'elle perçoit à ses frontières.

¹³ Les YPG, unités de protection du peuple, principalement composées de Kurdes, branche armée du PYD, et premier allié sur le terrain de la coalition occidentale contre l'État islamique en Syrie.

¹⁴ Le PYD est la « filiale » syrienne du PKK.

¹⁵ Richard Yilmaz, « Le sandjak d'Alexandrette, baromètre des relations entre la Syrie et la Turquie », dans *Outre-Terre*, N°14, 2006/1, pp.109-116.

¹⁶ www.dailysabah.com

Sources

I. Sources manuscrites

a) *Archives privées*

- **Archives Poche et Marcopoli (Tübingen)**

- FP/P/L/I/682 ; 0695 ; 0514 ; 0609 ; 0670 ; 0675 ; 0676 ; 0677 ; 0678 ; 0489 ; 0680 ; 5630 ; 5632 ; 5633 ; 5643 ; 5645 ; 7132
- FP/L/O/0679
- FP/F/FM/P/3049
- FP/S/C/J/1503
- FM/V/P/P/9087 ; 9088 ; 9089 ; 9092
- FM/V/C/R/5188 ; 5190 ; 5191 ; 5192
- FM/M/L/X/7121 ; 7125
- FM/M/L/X/7125 ; 5491 ; 5494
- FM/V/L/T/5498
- FM/M/C/C/7070
- FP/K/Be/U/2008 ; 2009 ; 2010 ; 2011
- FM/K/Pt/Al/8066 ; 8069
- FM/K/L/X/9016; 9017; 9020
- FM/K/L/9012 : 1013, 1015-1016
- FM/K/It/U/8001 : 96, 119-121, 157-158, 165-179, 181, 195-201, 280-281

- **Archives des Lazaristes (Paris)**

116a : Syrie - Visites canoniques d'Akbès (1891-1905)

116d : Syrie - Communauté d'Akbès-Cheikhlé

117 a : Syrie - Communauté d'Akbès-Cheikhlé

117c : Syrie - Communauté d'Akbès-Cheikhlé

117d : Syrie - Communauté d'Akbès-Cheikhlé

- **Archives des Carmes (Rome)** : 493/a ; 493/b ; 493/c ; 493/D ; 493/e ; 493/f ; 493/q ; 493/r ; 493/s ; 493/t ; 494/a ; 494/d ; 494/f ; 494/e ; 306/c ; 59/d ; 40/d.

- **Archives des Messageries maritimes (en ligne)**

Rapports annuels des Messageries maritimes pour l'agence d'Alexandrette, années 1891 à 1931.

- **Archives Beard (pour la famille Catoni – Istanbul, Iskenderun) :**

- Charles Belfante, Joseph Catoni and Augustin Catoni and Belfante & Catoni Limited : Agreement for sale and purchase of goodwill of business and assets, 3 novembre 1924.
- 3 Titres de propriété Iskenderun, terrain miri, Mr Nissab Barakat *Agha* Chaaban
- Titre de propriété Iskenderun, terrain miri, Victor Balit
- Lettre de Melhem Chalfoun, Liquidateur de la firme Belfante & Catoni Ltd, Mersin à Consulat d'Angleterre Iskenderun, 9 janvier 1948.
- Deed of Gift made the 27th of May 1947 between Joseph Augustin Catoni of Beirut and Augustin Joseph Catoni of Beirut.
- Lettre de James Morgan, ambassade de Grande-Bretagne à Ankara, à Joseph Augustin Catoni, à Iskenderun, 30 octobre 1942.
- Acte de César Sayegh, ayant été requis par MM. Joseph Catoni et Emile Makzoumé – ce dernier agissant en sa qualité de mandataire de madame Tattarachi, née Catoni-, d'évaluation des propriétés sises à Alexandrette, leur appartenant en commun et provenant de la succession d'A.Catoni, leur père, Alexandrette, 6 décembre 1932.
- Titres de propriétés de navires appartenant à Belfante et Catoni, Iskenderun
- Lettre de Maurice Peterson, Ambassade britannique à Istanbul, à Joseph Catoni, 27 septembre 1945.
- Lettre de G. Fitzmaurice, ambassade britannique à Constantinople à Augustin Catoni, 2 février 1908.
- Lettre de G. Fitzmaurice, ambassade britannique à Constantinople à Augustin Catoni, 16 juin 1909.

- **Archives Emil et Aksel Boutros (Istanbul, Iskenderun)**

- Cartes postales d'Iskenderun
- Photographies de famille
- *Cizgiler ve Bilgiler, Mustakil Iskenderun ili*, 1935.

- **Archives Erol Makzume (Istanbul)**

- Cartes postales Alexandrette
- Lettre d'Émile Makzoumé à Belfante et Catoni Ltd, Alexandrette, 11 juillet 1927.
- Lettre d'Émile Makzoumé au Colonel Carlo Belfante à Gênes, 16 août 1924.

- Lettre d'Émile Makzoumé, à Maître Saqqal, avocat à la cour d'Alep, Alexandrette, 8 décembre 1925.
- Projet de création d'une maison de commerce sous la raison sociale Emile Makzoumé et Cie avec la commandite de la maison Belfante et Catoni, sans date (vraisemblablement début des années 1920, 1921)
- Société Générale d'Aconage, Alexandrette, 1er mai 1928.

b) Archives publiques

- **Başbakanlık (Istanbul)**

- HR.SYS.14, 2168.
- HR.SYS.10, 2168.

- **Ministère des Affaires étrangères (Paris – La Courneuve)**

- Correspondance consulaire et commerciale Alep (4CCC) : 38, 39
- Correspondance consulaire et commerciale Alexandrette et Diyarbékir : 1, 2
- Vichy-E-Levant : 123, 126, 128, 139
- Correspondance politique et commerciale, série E-Levant 1918-1940 (50CPCOM) : 268, 272, 350, 357, 469-476, 580, 581, 582, 636
- Correspondance politique et commerciale, série E-Levant 1918-1940 (51CPCOM) : 451-452
- Correspondance politique des Consuls Alep (60CPC) : 9
- Correspondance politique et commerciale Syrie 1919-1940 (76RC) : 5, 6
- Correspondance politique et commerciale supplément -206CPCOM) : 476
- Service français de la SDN (242QO) : 581-590
- Turquie 1944-1955 (247QO) : 3, 46, 52
- Cabinet Georges Bonnet et direction politique (397QO) : 11, 16
- Reconstitution Fouques-Duparc (406QO) : 70, 71, 86
- Direction des affaires commerciales et consulaires (426QO) : 40, 43
- Fonds Gouraud (399PAAP) : 277, 283, 284, 287, 289
- Papiers Massigli (217PAAP) : 24, 25, 26, 28
- Personnel 2^e série (394QO) : 458, 1065, 1348
- Service des Œuvres Syrie (SBIP9) : 1, 1523

- **Ministère des Affaires étrangères (Centre des Archives Diplomatiques de Nantes – CADN)**

- Acquisitions extraordinaires : 35, 319,
- Alexandrette (Délégation du Haut-Commissariat en Syrie et au Liban à Alexandrette puis chancellerie détachée du consulat de France à Antioche et Alexandrette, 1920-1945) : 2, 3, 5, 6, 14, 15, 16, 18

- Ambassade Constantinople, série E : 637, 627, 635, 638, 644, 98
- Ambassade Ankara : 8, 26, 61, 74, 158-159, 168, 174, 175, 182, 184, 252, 253, 333
- Beyrouth Cabinet Politique : 414, 509, 515, 523, 524, 530, 531, 532, 533, 545, 567, 604, 734, 708, 735, 736, 801, 803, 972, 814, 815, 973, 1010, 1014 bis
- Cilicie : 126, 165, 179
- Londres : 388, 389
- Petits fonds politiques et administratifs : 2384
- Questions foncières Alexandrette : 32, 33, 35-36, 318-319, 330-336
- Renseignements-Presses : 1908
- Services Spéciaux : 2185
- Services techniques, fonds Beyrouth : 3, 4, 21, 231, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 375

- **Service Historique de la Défense (SHD, Vincennes)**

- Sous-série 4H : 1, 2, 3, 8, 11, 13, 38, 59, 63, 87, 88, 89, 108, 111, 124, 138, 147, 148, 163, 187, 215, 245, 247
- Sous-série 7N : 2144, 3213, 4184
- Sous-série 16N : 3056, 3058

- **Public Record Office (Kew)**

- Foreign Office : FO 78/5416 ; FO 195/2464 ; FO 195/2487 ; FO 195/2463 ; FO 371/44187 ; FO 371/ 98923 ; FO 371/23280 ; FO 371/23302 ; FO 371/6455 ; FO 371/23281 ; FO 145/12866 ; FO 371/87951 ; FO 371/7926 ; FO 371/7848 ; FO 371/10854 ; FO 371/11515 ; FO 371/13803 ; FO 371/13804 ; FO 371/11516 ; FO 371/13075 ; FO 371/13037 ; FO 371/13805 ; FO 371/17946 ; FO 371/17947 ; FO 371/19024 ; FO 371/20069 ; FO 371/20069 ; FO 371/20067 ; FO 371/20065 ; FO 371/20068 ; FO 371/20850 ; FO 371/20847 ; FO 371/20846 ; FO 371/21909 ; FO 371/21912 ; FO 371/21915 ; FO 371/21914 ; FO 371/21913 ; FO 371/21909 ; FO 371/21911 ; FO 371/21912 ; FO 371/23277 ; FO 371/23278 ; FO 371/23000 ; FO 371/30066 ; FO 371/30039 ; FO 371/30057 ; FO 371/33335 ; FO 371/33336 ; FO 371/33337 ; FO 371/33288 ; FO 371/ 37367 ; FO 371/407 ; ; FO 371/ 37502 ; FO 371/ 37502 ; FO 371/37497 ; FO 371/44094 ; FO 371/44106 ; FO 371/48708 ; FO 371/48743 ; FO 371/48710 ; FO 371/48735-40 ; FO 371/49743 ; FO 371/45608 ; FO 371/48708-48710 ; FO 371/52878 ; FO 371/67276 ; FO 371/61673 ; FO 371/62133 ; FO 195/2485 ; FO 684/11 ; FO 861/76 ; FO 861/77 ; FO 861/78 ; FO 371/21910 ; FO 195/2452 ; FO 684/9 ; FO 195/2452 ; FO684/9 ; FO 608/231 ;
- Home Office : HO 144/971/B36291 ;
- War Office : HW 19/343 ; HW 1/468
- Cabinet : CAB 42/2/13
- Admiralty : ADM/1/10707
- Board of Trade : BT/31/24268/15092 ; BT 192/124 ; BT 192/133 ; BT 192/126 ; BT 192/129

- **Auswärtiges Amt (Berlin)**

- Consulat Adana : 29, 30, 31, 32, 33, 37, 38, 39, 40
- Consulat Alep : 1, 2, 10
- Alexandrette série R (dossiers sauvés de la Seconde Guerre mondiale) : R 141.499, R 141.452, R 63.171, R 62.808, R 906.6694
- Vice-consulat Alexandrette : 1-9
- Ambassade Constantinople/Ankara : 277, 448, 903, 904, 905
- Dossier personnel Schweinitz

- **Ministère des Affaires étrangères italiennes (Rome)**

- Affari Politici Siria 1931-1945 : 4, 5, 7, 14, 17, 21, 22, 25, 26, 30, 32
- Ambassade d'Italie en Turquie : 19, 30, 71, 91, 108, 338.
- Consulat Alep : 1 ; 10 ; 11 ; 12 ; 14 ; 15 ; 17 ; 18 ; 19 ; 20 ; 30 ; 31 ; 32
- Vice-consulat Alexandrette : 5 ; 7 ; 10
- Archivio del Commercio 1919-1923 : Turchia, 52.
- Archivio del Commercio 1924-1926 : Siria, 9 ; 28.

- **Archives de la *Propaganda Fide* (Rome) : Siria 2, 3, 4**

- **Société des Nations (SDN – Genève)**

- Archives de la Commission de la SDN pour le *sandjak* d'Alexandrette : C 1040, 1041, 1042, 1067, 1068, 1070, 1077, 1081-1089.
- Archives du Secrétariat section Mandats : S 304, 305, 306, 1612, 1641, 1642, 1643, 1644-1646, 1647.

II. Sources publiées

ALBERT, Charles, « Syrie Française : région naturelle et partage diplomatique », dans *Etudes*, 20/11/1918, pp. 385-392.

ACHARD, Ed-C., "Etudes sur la Syrie et la Cilicie. La coton en Cilicie et en Syrie", dans *L'Asie Française* (Documents économiques, politiques et scientifiques), n°3, Juin 1922.

Alep sous le consulat de Henri Guys (1838-1847). Statistique du pachalik d'Alep. Esquisse de l'état politique et commercial de la Syrie. Un derviche algérien en Syrie, texte établi, présenté et annoté par Hussein I. El-Mudarris et Olivier Salmon, El-Mudarris, 2009.

Annuaire oriental du commerce, de l'industrie, de l'administration et de la magistrature, Constantinople, Gervant Frères & Cie, 1881.

BARROW, John, *Bibliothèque portative des voyages*, traduite de l'anglais par MM. Henry et Breton, 1817, Paris, Lepetit, 1817.

BELGIOJOSO, Princesse de, *Asie Mineure et souvenirs de voyages*, Paris, Bonaventure et Ducessois, 1858.

BUCKINGHAM, John S., *Travels among the Arab Tribes*, Londres, Longman et alii, 1825.

CHAPOT, Victor, « D'Alexandrette au coude de l'Euphrate (Syrie du Nord et Mésopotamie occidentale) », *Le Tour du monde*, vol.XI, n°12, 25 mars 1905, pp.133-144.

CORANCEZ, Louis-Alexandre-Olivier de, *Itinéraire d'une partie peu connue de l'Asie mineure, contenant la description des régions septentrionales de la Syrie*, Paris, Ebehrard, 1816.

Du Hays, Général, *Les armées françaises au Levant, 1919-1939*, Vincennes, Ministère de la Défense, État-Major de l'Armée de Terre, Service historique, 1979.

HOURY, Charles-Borromée, *De la Syrie considérée sous le rapport commercial*, Paris, Arthus Bertrand, 1842.

HUVELIN, Paul, *Que vaut la Syrie ?*, Chambre de Commerce de Marseille, Congrès Français de la Syrie, section économique et compte-rendu de la mission française en Syrie, 1919.

JACQUOT, Paul, *Antioche, Centre de tourisme*, Comité de tourisme d'Antioche, 1931.

JALABERT, Louis, « Une menace aux frontières de la Syrie : la question du Bec de Canard », dans *Etudes*, n°19, 1927, pp. 572-585.

LE CAMUS, Abbé, *Notre Voyage aux pays Bibliques*, Paris, L. de Soye, 1889.

LORTET, Louis, *La Syrie d'aujourd'hui. Voyages dans la Phénicie, le Liban et la Judée 1875-1880*, Paris, Hachette, 1884.

MICHAUD, Jean-François, et Poujoulat, Baptistin, *Correspondance d'Orient 1830-1831*, t.VII, Bruxelles, 1841.

NEALE, F.A., *Evenings at Antioche ; with Sketches of Syrian Life*, Londres, Eyre and Williams, 1854.

PERNOT, Maurice, « La Turquie et les problèmes méditerranéens », dans *Politique étrangère*, n°2, 1945.

Recueil des travaux du Comité consultatif d'hygiène publique de France et des actes officiels de l'administration sanitaire, Tome VII, Paris, Baillièere et Fils, 1878.

Recueil des travaux du comité consultatif d'hygiène publique de France et des actes officiels de l'administration sanitaire, T.II, Paris, Lahure, 1873.

ROBINSON, George, *Threeyears in the East*, Londres, H.Colburn, 1837.

SALVERTE, Georges de, *La Syrie avant 1860*, Paris, P. Brunet, 1861.

TAYLOR, John, Ohier de Grandpré, Louis, *Voyage dans l'Inde, au travers du grand désert, par Alep, Antioche et Bassora*, Paris, Marchant, 1803.

THARAUD, Jean et Jérôme, *Alerte en Syrie!*, Paris, Plon, 1937.

VERASIS, François, *Souvenirs de Syrie 1860-1861*, Milan, Bernardoni, 1861.

WEULERSSE, Jacques, « Antioche, Essai de géographie urbaine », dans *Bulletin d'Etudes Orientales*, T.IV, Institut Français de Damas, 1934.

Bibliographie

ABDEL NOUR, Antoine, « Le réseau routier de la Syrie ottomane (XVI^e-XVIII^e siècles), dans *Arabica*, T. 30, No. 2, Juin 1983, pp. 169-189.

ABDEL NOUR, Antoine, *Introduction à l'histoire urbaine de la Syrie ottomane (XVI^e-XVIII^e)*, Beyrouth, Publications de l'Université libanaise, 1982.

ACHARD, Edmond, *Etudes sur la Syrie et la Cilicie*, Paris, Délégation du Haut-Commissariat, 1922.

AÇIKGÖZ, Ümit Firat, *A Case in French Colonial Politics of Architecture and Urbanism : Antioch and Alexandretta during the Mandate*, thesis of Middle East Technical University, 2008.

ADE, Mafalda, *Picknick mit den Paschas. Aleppo und die levantinische Handelsfirma Fratelli Poche (1853-1880)*, Beyrouth, Orient-Institut Beirut, 2013.

ADE, Mafalda, « Ottoman commercial law and its practice in Aleppo province (1850-1880) », dans FAROQHI Suraiya et VEINSTEIN Gilles (dir.), *Merchants in the Ottoman Empire*, Peeters, Louvain, pp.243-258.

ADE, Mafalda, WINTER, Stefan (éd.), *Aleppo and its Hinterland in the Ottoman Period / Alep et sa province à l'époque ottoman*, Londres, Brill, 2019.

AGLIETTI, Marcella, «Le gouvernement des informations. L'évolution du rapport entre État et institution consulaire au milieu du XVIII^e siècle», dans les *Cahiers de la Méditerranée*, No. 83, 2011, pp. 297-307.

AHMAD, Feroz, *From Empire to Republic. Essays on the Late Ottoman Empire and Modern Turkey*, Vol.1, Istanbul, Istanbul Bilgi University Press, rééd. 2014.

AHMAD, Feroz, « War and Society under the Young Turks », dans HOURANI, Albert *et alii* (éd.), *The Modern Middle East : A Reader*, Londres, I.B.Tauris, 1993.

AÏTA, Adnan, *Le Conflit d'Alexandrette et la Société des Nations*, Damas, Librairie universelle, 1949.

AKÇAM, Taner, *From Empire to Republic. Turkish Nationalism and the Armenian Genocide*, Londres, Zed Books, 2004.

AKSAKAL, Mustafa, « The Ottoman Empire » dans GERWARTH, Robert et MANELA, Erez (éd.), *Empires at War, 1911-1923*, Oxford, Oxford University Press, 2014.

AKSAKAL, Mustafa, *The Ottoman Road to War in 1914. The Ottoman Empire and the First World War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

AKYOL, Esra Demirci, *Contested Nationalisms : Turkish nationalist propaganda in the Sanjak of Alexandretta*, Thèse de doctorat, Graduate School of Economics and Social Sciences of Ihsan Dogramaci Bilkent University, Ankara, 2015.

AL-ASMEH, Aziz, « Nationalism and the Arabes », dans *Arab Studies Quarterly*, Vo. 17, No. ½, hiver-printemps, 1995.

ALBORD, Maurice, *L'Armée française et les États du Levant, 1936-1946*, Paris, CNRS Editions, 2000.

ALLAIN, Jean-Claude, BADEL, Laurence, « L'appareil diplomatique », dans FRANK, Robert (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012, pp. 475-510.

ALLEAUME, Ghislaine, « Un « Ottoman turn » ? L'historiographie des provinces arabes de l'Empire ottoman », dans KEINLE, Eberhaard, *Les sciences sociales en voyage : L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient vus d'Europe, d'Amérique et de l'intérieur*, Aix en Provence, Institut de recherches et d'études sur les mondes arabes et musulmans, 2010, pp. 23-39.

ALTUG, Seda, *Between colonial and national dominations : Antioche under the French mandate (1920-1939)*, master, Bogaziçi University, 2002.

ALTUG, Seda, WHITE, Benjamin Thomas, « Frontières et pouvoir d'État. La frontière turco-syrienne dans les années 20 et 30 », dans *Vingtième Siècle*, 2009/3, pp. 91-104.

ANDERSON, Benedict, *Imagined Communities, Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres, Verso, 1983.

ANDREW, Christopher et KANYA-FORSTNER A.S, « La France à la recherche de la Syrie intégrale (1914-1920) », dans *Relations Internationales*, 19, 1979, pp. 263-278.

ANDREW, Christopher et KANYA-FORSTNER, A. S. , *French overseas : The Great War and The climax of French imperial Expansion, 1914-1924*, Stanford, Stanford University Press, 1981

ANDREW, Patrick, *America's forgotten Middle East initiative : the King-Crane commission of 1919*, Londres et New-York, I.B. Tauris, 2015.

ANDURAIN, Julie d'., « La Méditerranée orientale durant la Grande Guerre, nouvel enjeu entre la France et la Grande-Bretagne, dans les *Cahiers de la Méditerranée*, No. 81, 2010, pp. 25-44.

ANDURAIN, Julie d'., et DRIEUX, Chloé, « Par-delà le théâtre européen de 14-18. L'autre Grande Guerre dans le monde musulman », dans *REMMM*, n°147, juin 2017, pp.11-33.

ANDURAIN, Julie d'., *Le Général Gouraud, un colonial dans la Grande Guerre*, thèse sous la direction du professeur Jacques Frémeaux, Université Paris IV-Sorbonne, octobre 2009.

ANTIGONE MARIN, Séverine, « Le commis voyageur allemand : une image mythifiée dans la France de 1900 », dans *Entreprises et Histoire*, 2012/1, No.66, pp. 177-193.

ARSUZI-ELAMIR, Dalal, *Arabischer Nationalismus in Syrien. Zaki al-Arsuzi und die Arabisch-Nationale Bewegung an der Peripherie Alexandretta/Antakya 1930-1938*, Hambourg, LIT, 2003.

ARSUZI-ELAMIR, Dalal, « The uprisings in Antakya 1918-1926 : guided by the centre or initiated on the periphery ? » dans SLUGLETT, Peter and WEBER, Stefan, *Syria and Bilad al-Sham under Ottoman rule. Essays in honour of Abdul-Karim Rafeq*, Leiden, Brill, 2010.

ASTOURIAN, Stephan, « The silence of the Land. Agrarian Relations, Ethnicity and Power », dans SUNY, Grigor, GÖÇEK, Fatma Müge, NAIMARK, Norman, *A Question of Genocide. Armenians and Turks at the End of the Ottoman Empire*, Oxford, Oxford University Press, 2011, p. 55-81.

ATHANASIOS, Gekas, « Class and cosmopolitanism : the historiographical fortunes of merchants in Eastern Mediterranean ports », dans *Mediterranean Historical Review*, Vol. 24, No. 2, Décembre 2009, pp. 95-114.

AUDO, Antoine, *Zaki al-Arsouzi. Un arabe face à la modernité*, Beyrouth, Université Saint-Joseph, 1988.

AUDOUIN-ROUZEAU, Stéphane, PROCHASSON, Christophe, *Sortir de la Grande Guerre. Le monde et l'après 1918*, Paris, Tallandier, 2008.

AUYERO, Javier, « L'espace des luttes. Topographie des mobilisations collectives », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, 2005/5, n°160, p.122-132.

AVCI, Yasemin et LEMIRE, Vincent, « De la modernité administrative à la modernisation urbaine : une réévaluation de la municipalité ottomane de Jérusalem », dans LAFI, Nora (dir.), *Municipalités méditerranéennes. Les réformes urbaines ottomanes au miroir d'une histoire comparée (Moyen-Orient, Maghreb, Europe méridionale)*, Berlin, Klaus Schwarz Verlag, 2005, pp.73-138.

AVIN, Rubi, *Ottoman Nizamiye Courts : Law and Modernity*, Palgrave MacMillan, 2011.

AYDIN, Ertan, « Peculiarities of Turkish Revolutionary Ideology in the 1930s : The « Ülkü » Version of Kemalism, 1933-1936 », dans *Middle Eastern Studies*, vol.40, n°5 (Sept.2004), pp.55-82.

AYMES, Marc, « Provincialiser l'Empire »/ Chypre et la Méditerranée ottomane au XIX^e siècle, dans les *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2007/62^e année, p. 1313-1344.

BADEL, Laurence, *Diplomatie et grands contrats, L'État français et les marchés extérieurs au XX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010.

BADEL, Laurence, « Milieux économiques et relations internationales : bilan et perspectives de la recherche au début du XXI^e siècle », dans *Relations internationales*, Presses Universitaires de France, N° 157, 2014/1, pp. 3-23.

BADEL, Laurence, « Les acteurs de la diplomatie économique de la France au XX^e siècle : les mutations du corps des attachés commerciaux (1919-1950) », dans *Relations internationales*, n° 114, 2003, pp. 189-211.

BADIE, Bertrand, *La diplomatie de connivence. Les dérives oligarchiques du système international*, Paris, La Découverte, 2011.

BARAGLI, Matteo, « Catholicisme et nationalisme dans l'Italie fasciste : la réponse cléricalo-fasciste à la sécularisation d'une nation catholique (1919-1929) », dans *Annali, Rivista di civilizzazione contemporanea Europa/Amériques*, No. 11, 2012.

BARBARO, Jean Elie, *La question du Sandjak d'Alexandrette*, Alep, Imprimerie Rotos, 1941.

BARCHARD, David, "The Fearless and self-reliant servant. The life and career of Sir Alfred Biliotti (1833-1915), an Italian Levantine in British service" dans *SMEA*, n°48, 2006, pp. 5-53.

- BARJOT, Dominique, *La Grande Entreprise Française de Travaux Publics (1883-1974)*, Paris, Economica, 2006.
- BARJOT, Dominique et FREMEAUX, Jacques, *Les Sociétés coloniales à l'âge des empires des années 1850 aux années 1950*, Paris, Sedes, 2012.
- BARKEY, Karen, *Empire of Difference. The Ottomans in Comparative Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.
- BARLAS, Dilek, « Turkish Diplomacy in the Balkans and the Mediterranean. Opportunities and Limits for Middle-Power Activism in the 1930's », dans *Journal of Contemporary History*, Vol. 40, No. 3, juillet 2005, pp. 441-464.
- BARLAS, Dilek et GÜVENÇ, Serhat, « To Build a Navy with the Help of Adversary : Italian-Turkish Naval Arms Trade, 1922-1932 » dans *Middle Eastern Studies*, vol.38, n°4 (Oct., 2002), pp.143-168.
- BARLAS, Dilek, *Etatism and Diplomacy in Turkey : Economic and Foreign Policy Strategies in an Uncertain World, 1929-1939*, Leide, Brill, 1998.
- BARLAS, Dilek, « Friends of Foes ? Diplomatic Relations between Italy and Turkey, 1923-1926 », dans *International Journal of Middle East Studies*, n°36, 2004, pp.231-252.
- BARLAS, Dilek and GÜVENÇ, Serhat, *Turkey in the Mediterranean During the Interwar Era : the Paradox of Middle Power Diplomacy and Minor Power Naval Policy*, Bloomington, Indiana University, Turkish Studies Series, 2010.
- BARTH, Fredrik, *Ethnic Groups and Boundaries : The Social Organization of Cultural Difference*, Londres, G. Allen and Unwin, 1970.
- BARTOLOMEI, Arnaud, CALAFAT, Guillaume, GRENET, Mathieu, ULBERT, Jörg (dir.), *De l'utilité commerciale des consuls. Consuls et réseaux consulaires en Europe et dans le monde méditerranéen (XVII^e-XIX^e siècles)*, Rome, Publications de l'Ecole française de Rome, 2017.
- BARTOLOMEI, Arnaud, « Entre l'État, les intérêts marchands et l'intérêt personnel, l'agency des consuls. Introduction », dans BARTOLOMEI, Arnaud, *et alii, De l'utilité commerciale des consuls. Consuls et réseaux consulaires en Europe et dans le monde méditerranéen (XVII^e-XIX^e siècles)*, Rome, Publications de l'Ecole française de Rome, 2017.
- BARTOLOMEI, Arnaud, « Débats historiographiques et enjeux scientifiques autour de l'utilité commerciale des consuls », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, No. 93, 2016, pp. 49-49.
- BARTOV, Omer, WEITZ, Eric D., *Shatterzone of empires. Coexistence and violence in the German, Habsburg, Russian and Ottoman borderlands*, Bloomington, Indiana University Press, 2013.
- BAYAR, Yesim, « In Pursuit of homogeneity : the Lausanne Conference, minorities and the Turkish nation », dans *Nationalities Papers*, vol.42, n°1, 2014, p.108-125

- BAYARD ÇAN, Hélène et ABAK, Marie, « « La francophonie chez l'élite chrétienne d'Iskenderun (Turquie) au tournant du XXe siècle : processus d'appropriation et enjeux » dans *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, N°38/39, 2007, pp. 89-105.
- BAYLI, Christopher et FAWAZ, Leila Tarazi (éd.), *Modernity and Culture. From the Mediterranean to the Indian Ocean*, New York, Columbia University Press, 2002.
- BAYRAKTAROGLU, Sena, *Development of railways in the Ottoman Empire and Turkey*, Master de l'Institute for Atatürk's Principles and the History of Turkish Renovation, Bogazici University, 1995.
- BECKER, Jean-Jacques, « La Grande Guerre en Méditerranée. L'Empire ottoman dans la guerre », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, No. 93, 2016, pp. 17-23.
- BEHLÜL, Özkan, *From the Abode of Islam to the Turkish Vatan. The making of a national homeland in Turkey*, Yale University Press, 2012.
- BENNAFLA, Karine, « Frontières et logiques de passage : l'ordinaire des transgressions », dans *Cultures & Conflits*, n°71, Hiver 2008, pp. 7-12.
- BENSACQ-TIXIER, Nicole, *Histoire des diplomates et consuls français en Chine (1840-1912)*, Paris, Les Indes Savantes, 2008.
- BERNERON-CONVENHES, Marie-Françoise, *Les Messageries Maritimes. L'essor d'une grande compagnie de navigation française, 1851-1894*, Paris, PUPS, 2007.
- BERRIDGE, Geoffrey F., *British Diplomacy in Turkey, 1583 to the present. A Study i the evolution of the resident embassy*, Leide, Martinu Nijhoff, 2009.
- BESIKCI, Mehmet, *The Ottoman Mobilization of Manpower in the Forst World War. Between Voluntarism and resistance*, Leide, Brill, 2012.
- BESIRLI, Mehmet, *Die europäische Finanzkontrolle im Osmanischen Reich in der Zeit von 1908 bis 1914*, Berlin, Mensch and Buch Verlag, 1999.
- BITTERLIN, Lucien, *Alexandrette : Le « Munich » de l'Orient. Ou quand la France capitulait*, Paris, Jean Picollec, 1999.
- BLAIS, Hélène, *Les Mirages de la carte. L'invention de l'Algérie coloniale*, Paris, Fayard, 2014.
- BOQUET, Jérôme, "Le rôle des missions catholiques dans la fondation d'un nouveau réseau d'institutions éducatives au Moyen-Orient arabe", dans LUIZARD, Pierre-Jean, *Le choc colonial et l'islam*, Paris, La Découverte, 2006, pp. 327-342.
- BOCQUET, Jérôme, *Missionnaires français en terre d'Islam: Damas 1860-1914*, Paris, Les Indes savantes, 2005.
- BOCQUET, Jérôme, *La France, l'Eglise et le Baas: un siècle de présence française en Syrie (de 1918 à nos jours)*, Paris, Les Indes savantes, 2008.

- BOIS, Paul, *Histoire du commerce et de l'industrie de Marseille, XIX^e-XX^e siècles, t.II. Armements marseillais. Compagnies de navigation et navires à vapeur (1831-1988)*, Marseille, Chambre de Commerce et de l'Industrie de Marseille, 1988.
- BONIN, Hubert, "Une banque française maître d'oeuvre d'un outre-mer levantin: Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, du Maghreb à la Méditerranée orientale (1919-1970)", dans *Outre-mers*, tome 91, No. 342-343, 1er semestre 2004, pp. 239-272.
- BONIN, Hubert, HODEIR, Catherine, KLEIN, Jean-François (dir.), *L'Esprit économique impérial (1830-1970). Groupes de pression et réseaux du patronat colonial en France et dans l'empire*, Paris, Publications de la SFHOM, 2008.
- BOOGERT, Maurits van den, *The Capitulations and the Ottoman Legal System. Qadis, Consuls and Beraths in the 18th Century*, Leyde, Brill, 2005.
- BOUQUET, Olivier, *Les Pachas du Sultan. Essai sur les agents supérieurs de l'État ottoman (1839-1909)*, Louvain, Peeters, 2007.
- BOZARSLAN, Hamit, KEVORKIAN, Raymond, DUCLERT, Vincent, *Comprendre le génocide des Arméniens. 1915 à nos jours*, Paris, Tallandier, 2015.
- BOZARSLAN, Hamit, *Sociologie politique du Moyen-Orient*, Paris, La Découverte, 2011.
- BRANDELL, Inga (dir.), *State frontiers: borders and boundaries in the Middle East*, Londres, I.B. Tauris, 2006.
- BURKE, Edmund, « A comparative view of French Native Policy in Marocco and in Syria, 1912-1925 », dans *Middle Eastern Studies*, n°9, 1973, pp.179-186.
- BURKE, Edmund, « Towards a History of Urban Collective Action in the Middle East : Continuities and Change 1750-1980 » dans BROWN, Kenneth et alii (éds.), *État, Ville et Mouvements Sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient : Urban Crisis and Social Movement in the Middle East*, Proceedings of the C.N.R.S.-E.S.R.C. Symposium, Paris, May 23-27, Paris, L'Harmattan, 1986, pp. 42-46.
- BURNEL, Anne, *La Société de construction des Batignolles de 1914 à 1939, Histoire d'un déclin*, Genève, Droz, 1995.
- BURROWS, Mathew, , « Mission civilisatrice » : French Cultural Policy in the Middle East, 1860-1914, dans *The Historical Journal*, vol.29, n°1, mars 1986.
- CABANEL, Patrick, « La France et sa langue en Méditerranée orientale au début du XX^e siècle », dans *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, No. 38-39, juin-décembre 2007.
- CABANEL, Patrick, « Delcassé, les congrégations religieuses et le rayonnement international de la France » dans *Delcassé et l'Europe à la veille de la Grande Guerre*, Colloque international de Foix, 22-25 octobre 1998, Fabro, 2001.
- CAGAPTAY, Soner, „Race, assimilation and kemalism: Turkish nationalism and the minorities in the 1930s“, dans *Middle Eastern Studies*, No. 40, 2004.

CAGAPTAY, Soner, *Islam, Secularism and Nationalism in Modern Turkey. Who is a Turk?*, Abingdon, Routledge, 2006.

CALAFAT, Guillaume, «Les juridictions du consul: une institution au service des marchands et du commerce? Introduction», dans BARTOLOMEI, Arnaud, CALAFAT, Guillaume, GRENET, Mathieu *et alii*, *De l'utilité commerciale des consuls. L'institution consulaire et les marchands dans le monde méditerranéen (XVII^e-XX^e siècle)*, Rome, Ecole française de Rome, 2017.

CALAFAT, Guillaume, « La contagion des rumeurs. Information consulaire, santé et rivalité commerciale des ports francs (Livourne, Marseille et Gênes, 1670-1690), dans MARZAGALLI, Silvia (dir.), *Les Consuls en Méditerranée, agents d'information. XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

CASA, Giancarlo, « Les massacres arméniens de 1895 à Diyarbekir à travers le témoignage du vice-consul Gustave Merrier », dans *Etudes arméniennes contemporaines*, N°8, 2016, pp. 91-118.

CASOLA, Mario A. di, « Italo-Turkish relations between the two Wars : The Impact of the Ethiopian Crisis », dans *Il Politico*, vol.62, n°2 (181) (Aprile-Giugno 1997), pp. 331-342.

CASSAR, George H., *Kitchener's War: British Strategy from 1914-1916*, ?, Potomac Books, 2004.

CHAGNOLLAUD, Jean-Paul, SOUIAH, Sid-Ahmed, *Les Frontières au Moyen-Orient*, L'Harmattan, Paris, 2004.

CHAIGNE-LOUDIN, Anne-Lucie, *La France et les rivalités occidentales au Levant*, Paris, L'Harmattan, 2006.

CHEVALLIER, Dominique, « Lyon et la Syrie en 1919. Les bases d'une intervention », *Revue Historique*, T. 224, Fasc. 2, 1960, pp. 275-320.

CHIDIAC, Edmond, *Le bilan économique du mandat français en Syrie et au Liban (1920-1946)*, thèse de doctorat sous la direction de H.Laurens, INALCO, 2002.

CHIFFOLEAU, Sylvia, *Genèse de la santé publique internationale. De la peste d'Orient à l'OMS*, Rennes, PUR, 2012.

CHRISTENSEN, Ernst, *Antioche on the Orontes : A History and a Guide*, Plymouth, Hamilton Books, 2012.

CLAVAL, Paul, « L'État et les stratégies du territoire », dans Théry Hervé (dir), *L'État et les stratégies du territoire*, Paris, CNRS, 1991, p.11-25.

CLAY, Christopher, « The Origins of Modern Banking in the Levant : The Branch Networks of the Ottoman Imperial Bank, 1890-1914 », dans *International Journal of Middle East Studies*, No. 26, 1994, pp.589-614.

CLOAREC, Vincent, « La France du Levant ou la spécificité impériale française au début du XX^e siècle », dans *Revue française d'histoire d'outre-mer*, Paris, 1996/4, pp. 3-33.

CLOAREC, Vincent, *La France et la Question de Syrie (1914-1918)*, Paris, CNRS Editions, 1998.

CLOAREC, Vincent, « L'Entente cordiale et la question syrienne, 1904-1918 », dans *Relations internationales* n°93, printemps 1998.

CLOAREC, Vincent, LAURENS, Henry, *Le Moyen-Orient au 20^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2000.

CLOAREC, Vincent, « L'Entente cordiale et la question syrienne, 1904-1918 », dans *Relations internationales* n°93, printemps 1998, pp.5-27.

CLOAREC, Françoise, *Le temps des consuls. L'échelle d'Alep sous les Ottomans*, Paris, L'Harmattan, 2003.

COLAK, Yilmaz, "Language policy and official ideology in early republican Turkey", dans *Middle Eastern Studies*, No. 40, 2004.

CONFESSORE, Ornella, « Origini e motivazioni dell' Associazione nazionale per soccorrere i missionari cattolici italiani : una interpretazione della politica estera dei conciliatoristi nel quadro dell'espansionismo crispieno », dans *Bollettino dell'Archivio per la storia del movimento sociale cattolico in Italia*, t.11, 1976, pp.239-267.

COONS, Ronald Edward, *Steamships, Statesmen and Bureaucrats: Austrian policy towards the Steam Navigation Company of Austrian Lloyd, 1836-1848*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, 1975.

COLLOTI, Enzo, *Fascismo e politica di potenza: politica estera 1922-1939*, Florence, La Nuova Italia, 2000.

CORNAC, Sylvain, *La population d'Antioche face à l'occupation égyptienne (1832-1840): Une collaboration de circonstances*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec, Montréal, 2011.

CORNAC, Sylvain, « Antioche sous l'occupation égyptienne (1832-1840) : l'émergence d'un centre de pouvoir militaire et modernisateur », dans WINTER, Stefan, et ADE, Mafalda (éd.), *Aleppo and its Hinterland in the Ottoman Period/ Alep et son hinterland à l'époque ottomane*, Londres, Brill, 2019.

COTTREL, Philip (éds.), *East Meets West-Banking, Commerce and Investment in the Ottoman Empire*, Aldershot, Ashgate, 2008.

COUDERC, Anne, *État, nations et territoires dans les Balkans au XIX^e siècle. Histoire de la première frontière gréco-ottomane (1827-1881)*, Thèse soutenue à l'université Paris 1- Sorbonne, 2000.

CROUZET, François, « L'Entente cordiale : réalités et mythes d'un siècle de relations franco-britanniques », dans *Etudes anglaises*, 2004/3, t.57.

DASQUE, Isabelle, « Le Quai d'Orsay, une citadelle du cléricisme ? Religion et culture des diplomates à la Belle Epoque », dans FERRAGU, Gilles et MICHEL, Florian (dir.), *Diplomatie et religion*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016.

DAVID, Jean-Claude, *Alep et ses territoires. Fabrique et politique d'une ville*, Beyrouth, Presses de l'IFPO, 2014.

DAVID, Jean-Claude, « L'espace des chrétiens à Alep. Ségrégation et mixité, stratégies communautaires (1750-1950), Villes au Levant, dans *REMMM*, 5-56, 1990.

DAVID, Jean-Claude, « Les territoires des groupes à Alep à l'époque ottomane. Cohésion urbaine et formes d'exclusion », dans *REMMM*, No. 79-80, 1996, pp. 225-254.

DAVID, Jean-Claude, et GRANDIN, Thierry, « L'habitat permanent des grands commerçants dans les khans d'Alep à l'époque ottomane », dans PANZAC, Daniel *Les villes dans l'Empire ottoman : activités et sociétés*, vol.2, Paris, CNRS Editions, 1994, pp. 85-124.

DECORZANT, Yves, « La Société des Nations et l'apparition d'un nouveau réseau d'expertise économique et financière (1914-1923) », dans *Critique internationale*, 2011/3, n°52, p. 35-50.

DEGUILHEM, Randi, « La gestion des biens communautaires chrétiens en Syrie au XIX^e siècle. Politique ottomane et ingérence française », dans *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, n°79-80, 1996, pp. 215-224.

DEMIR, Yasar, « L'établissement du mandat français en Syrie et dans le *sandjak* d'Alexandrette », dans *History Studies*, Vol. 5, No. 2, 2013, pp. 121-135.

DEMIR, Yasar, *Le rattachement du sandjak d'Alexandrette à la Turquie, ambition turque et influence des dynamiques locales : la politique de la France dans le Levant (1918-1939)*, Thèse soutenue à l'université de Strasbourg sous la direction de P. Dumont, Université de Strasbourg, 2010.

DERINGIL, Selim, *The Well-Protected Domains. Ideology and the Legitimation of Power in the Ottoman Empire, 1876-1909*, Londres, I.B.Tauris, 1999.

DERINGIL, Selim, *Turkish Foreign Policy during the Second World War : an « active » neutrality*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989 .

DERINGIL, Selim, « They Live in a State of Nomadism and Savaregy » : The Late Ottoman Empire and the Post-Colonial Debate, dans *Comparative Studies in Society and History*, Vol. 45, No. 2, Avril 2003, pp. 311-432.

DERINGIL, Selim, "Aspects of continuity in Turkish Foreign Policy: Abdülhamid II and Ismet İnönü", dans *International Journal of Turkish Studies*, été 1987, Vol. 4, No.1, pp. 39-54.

DERINGIL, Selim, « The Ottoman Origins of Kemalist Nationalism : Namik Kemal to Mustafa Kemal », dans *European History Quarterly*, Londres, SAGE, Vol. 23, 1993, pp. 165-191.

DESTREMAU, Christian, *Le Moyen-Orient pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Perrin, 2015.

DIAMANDOUROS, Nikiforos, DRAGONAS, Thalia, KEYDER, Caglar, *Spatial Conceptions of the Nation : Modernizing Geographies in Greece and Turkey*, Londres et New-York, I.B.Tauris, 2010.

- DILLEMANN, Louis, « Tomo 1939-1940 », dans *REMMM*, No. 36, 1983, pp. 103-145.
- DIMIER, Véronique, *Le gouvernement des colonies, regards croisés franco-britanniques*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2004.
- DIMIER, Véronique, « L'internationalisation du débat colonial : rivalités franco-britanniques à la Commission permanente des mandats », dans *Outre-mers*, No. 336-337, 2002.
- DOUWES, Dick, *The Ottomans in Syria. A History of Justice and Oppression*, Londres, I.B.Tauris, 2000.
- DUBASQUE, François, « Transmission familiale et réseaux d'influence : les Hennessy, une dynastie de négociants en politique (XIX^e-XX^e siècles), dans les *Cahiers de la Méditerranée*, No. 93, 2016, pp. 93-102.
- DUBEN, Alan, et BEHAR, Cem, *Istanbul Households. Marriage, family and fertility, 1880-1940*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991.
- DUCLERT, Vincent, *La France face au génocide des Arméniens*, Paris, Fayard, 2015.
- DUCLERT, Vincent, « La paix et la Turquie kémaliste », dans AUDOUIN-ROUZEAU, Stéphane, et BECKER, Jean-Jacques (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918. Histoire et Culture*, Paris, Bayard, 2004.
- DUCLERT, Vincent, « L'Empire ottoman et la conduite de la guerre », dans AUDOUIN-ROUZEAU, Stéphane, et BECKER, Jean-Jacques (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre. Histoire et culture*, Paris, Bayard, 2004.
- DUMASY, François, « Le fascisme est-il un « article d'exportation » ? Idéologie et enjeux sociaux du Parti National Fasciste en Libye pendant la colonisation italienne, dans *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, No. 55-3, 2008, pp. 85-115.
- DUMONT, Paul, *Mustafa Kemal invente la Turquie moderne*, Paris, Complexe, 1983.
- DUMONT, Paul, *La présence culturelle française dans l'Empire ottoman à l'âge de la compétition coloniale en Europe (1870-1914)*, Communication présentée au colloque « Hommage aux poètes francophones » organisée par le département d'études françaises de l'Université Hacettepe-Ankara, 12-13 octobre 2006.
- DUMONT, Paul, et GEORGEON, François (dir.), *Villes ottomanes à la fin de l'Empire*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- DUMPER, Michael R.T. et STANLEY, Bruce E. (éds.), *Cities of the Middle East and North Africa. A Historical Encyclopedia*, Oxford, ABC Clio, 2007, pp. 175-180.
- DÜNDAR, Fuat, « When did the First World War End for Turkey ? », dans *REMMM*, No. 141, Juin 2017, pp. 209-206.
- DUPONT, Anne-Laure, « Des musulmans orphelins de l'Empire ottoman et du Khalifat dans les années 1920 », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Presses de Sciences Po, N° 82, 2004/2, pp. 43-56.
- Duroselle, Jean-Baptiste, *La Décadence*, Paris, Imprimerie Nationale, 1979.

DUTHEIL DE LA ROCHERE, Jacqueline, « Les procédures de règlement des différends frontaliers » dans *La Frontière*, actes du colloque de Poitiers, Paris, 1980, pp.112-150.

EDDE, Carla, *Beyrouth. Naissance d'une capitale (1918-1924)*, Paris, Actes Sud, 2009.

EDDE, Carla, « La municipalité de Beyrouth (1920-1943) : un difficile équilibre entre héritage ottoman et contraintes mandataires », dans LAFI, Nora (dir.), *Municipalités méditerranéennes. Les réformes urbaines ottomanes au miroir d'une histoire comparée (Moyen-Orient, Maghreb, Europe méridionale)*, Berlin, Klaus Schwarz Verlag, 2005, pp.247-286.

EDDE, Carla, « La mobilisation « populaire » à Beyrouth à l'époque du mandat, le cas des boycotts des trams et de l'électricité », dans MEOUCHY, Nadine, *France, Syrie et Liban 1918-1946. Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Beyrouth, Presses de l'IFPO, 2013, p. 349-375.

EKMEKCIOGLU, Lerna, « Republic of Paradox : The League of Nations Minority Protection Regime and the New Turkey's step Citizens », dans *International Journal of Middle East Studies*, No. 46, 2014, pp. 657-679.

ELDEM, Edhem, *French trade in Istanbul in the XVIIIth century*, Leide, Brill, 1999.

ELDEM, Edhem, GOFFMAN, Daniel, MASTERS, Bruce, *The Ottoman city between East and West. Aleppo, Izmir and Istanbul*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

EL-MECHAT, Samia (dir.), *Coloniser, pacifier, administrer. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, CNRS Editions, 2014.

EL-MUDARRIS, Hussein et SALMON, Olivier, *Alep sous le consulat de Henri Guys (1838-1847). Statistique du pachalik d'Alep. Esquisse de l'état politique et commercial de la Syrie. Un derviche algérien en Syrie*, El Mudarris, 2009.

EMRENCE, Cem, « Imperial paths, big comparisons : the late Ottoman Empire », dans *Journal of Global History*, N°3, 2008, pp. 289-311.

ESCALLIER, Robert, « Le cosmopolitisme méditerranéen : réflexions et interrogations », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, No. 67, 2003.

FAIVRE D'ARCIER, Amaury, *Les Oubliés de la Liberté. Négociants, consuls et missionnaires français au Levant pendant la Révolution (1784-1798)*, Paris, Peter Lang, 2007.

FARGANEL, Jean-Pierre, « Les échelles du Levant dans la tourmente des conflits méditerranéens au XVIIIe siècle : la défense des intérêts français au fil du temps », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, No. 70, 2005.

FAROQHI, Suraiya, *The Ottoman Empire and the World around it*, Londres, I.B. Tauris, 2004.

FAROQHI, Suraiya, *The Cambridge History of Turkey*, Vol.3, The Later Ottoman Empire 1603-1839, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

FAROQHI, Suraiya, "Trade and Traders in 1600s Iskenderun", dans FAROQHI, Suraiya, *Making a Living in the Ottoman Lands, 1480 to 1820*, Istanbul, Isis Press, 1995, pp. 217-231.

FERRAGU, Gilles, « Eglise et diplomatie au Levant au temps des Capitulations », dans *Rives nord-méditerranéennes*, No.6, 2000, pp. 69-78.

FERRAGU, Gilles et MICHEL, Florian (dir.), *Diplomatie et religion*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2016, introduction, pp. 11-20.

FIELDHOUSE, Daniel K., *Western Imperialism in the Middle East, 1914-1958*, Oxford, Oxford University Press, 2006.

FINDLEY, Carter Vaughan, *Turkey, Islam, nationalism and modernity*, Yale University Press, 2010.

FINK, Carole, "The League of Nations and the Minorities Question", dans *World Affairs*, Vol. 157, No. 4, Printemps 1995, pp. 197-205.

FINKEL, Caroline, *Osman's Dream. The Story of the Ottoman Empire, 1300-1923*, Londres, John Murray, 2006.

FISCHER, John, *Curzon and British imperialism in the Middle East 1916-1919*, Frank Cass, Oxon, 1999.

FORLIN, Olivier, « Le fascisme et la Méditerranée arabo-musulmane dans les années 1930 », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, n°95, 2017, pp.209-222.

FORO, Philippe, *L'Italie fasciste*, Paris, Armand Colin, 2006.

FOUCHER, Michel, *L'Invention des frontières*, Paris, FEDN, 1986.

FRANGAKIS-SYRETT, Elena, « British Economic Activities in Izmir in the Second Half of the Nineteenth and Early Twentieth Centuries » dans *New Perspectives on Turkey*, n°5-6, Automne 1991, pp.191-227.

FRANGAKIS-SYRETT, Elena, Concurrence commerciale et financière entre les pays occidentaux à Izmir (XIX^e-début XX^e siècles », dans *Enjeux et rapports de force en Turquie et en Méditerranée orientale*, Paris, L'Harmattan, 1996.

FRANGAKIS-SYRETT, Elena, « Les réseaux commerciaux et l'intégration au marché mondial de la Méditerranée orientale, un aperçu historique », dans *Méditerranée et Mer Noire entre mondialisation et régionalisation*, Paris, L'Harmattan, 2000.

FRANGAKIS-SYRETT, Elena, « The role of European banks in the Ottoman Empire in the second half of the nineteenth and early twentieth centuries », dans TEICHOVA, Alice, VAN HENTENRYK, Kurgan, ZIEGLER, Dieter (éd.), *Banking, trade and industry. Europe, America and Asia from the thirteenth to the twentieth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, pp.263-276.

FRANGAKIS-SYRETT, Elena, *Trade and Money : The Ottoman Economy in the Eighteenth and early Nineteenth centuries*, Istanbul, The Isis Press, 2007.

FRANGAKIS-SYRETT, Elena, « Smyrne fin XVIIIe-début XXe siècle. La mutation des négoce en Méditerranée », dans *Rives Méditerranéennes*, Vol.59, 2019/2.

FRANGAKIS-SYRETT, Elena, « Le rôle des réseaux dans l'organisation commerciale. Les Britanniques à Smyrne, des années 1860 aux années 1920 », dans *Rives Méditerranéennes*, 2019/2, N°59, pp. 71-91.

FRANK, Robert (dir.), *Pour l'histoire des relations internationales*, Paris, PUF, 2012.

FREITAG, Ulrike, « Helpless Representatives of the Great Powers? Western Consuls in Jeddah, 1830s to 1914 », dans *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, n°40/3, 2012, pp. 357-381

FREITAG, Ulrike, FUCCARO, Nelida, GHRAWI, Claudia,, LAFI, Nora (éds.), *Urban Violence in the Middle East. Changing Cityscapes in the Transition from Empire to Nation State*, New-York, Berghahn Books, 2015.

FREMEAUX, Jacques, *De quoi fut fait l'Empire. Les guerres coloniales au XIX^e siècle*, Paris, CNRS Editions, 2010.

FREMEAUX, Jacques, *L'Enjeu colonial dans la diplomatie française pendant la Première Guerre mondiale*, conférence donnée à l'Université Paris-IV Sorbonne, 23 novembre 2006.

GAUBE, Heinz, WIRTH, Eugen, *Aleppo. Historische und geographische Beiträge zur baulichen Gestaltung, zur sozialen Organisation und zur wirtschaftlichen Dynamik einer vorderasiatischen Fernhandelsmetropole*, Wiesbaden, Dr. Ludwig Reichert, 1984.

GAUTIER, Antoine et DE TESTA, Marie, « Quelques dynasties de drogman », dans *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1991, vol.105, n°1-2, pp.14-44.

GAUTIER, Antoine, « Les drogman des consulats », dans Jörg Ulbert, Gérard Le Bouëdec, *La fonction consulaire à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2006, p.85-103.

GENIN, Vincent, « Le cas des experts belges à la Cour permanente de justice internationale, 1921-1930. Intégrer l'histoire du droit international au champ de l'histoire des relations internationales », dans *Les Cahiers Sirice*, N°18, 2017/1, pp. 61-76.

GELVIN, John, « Demonstrating Communities in Post-Ottoman Syria », dans *The Journal of Interdisciplinary History*, Vol. 25, No. 1, été 1994, pp. 23-44.

GELVIN, James L., *Divided loyalties. Nationalism and mass politics in Syria at the close of Empire*, Berkeley, University of California Press, 1998.

GELVIN, James L., « Was there a Mandates Period ? Some concluding thoughts », dans SCHAYEGH, Cyrus et ARSAN, Andrew, *The Routledge Handbook of the History of the Middle East Mandates*, Londres et New York, Routledge, 2015, pp.420-432.

- GELVIN, James L., « The Other Arab Nationalism. Syrian/Arab Populism in Its Historical and International Contexts », dans JANKOVSKI, James, et GERSHONI, Israel, *Rethinking Nationalism in the Arab Middle East*, New York, Columbia University Press, 1997, p. 231-248.
- GELVIN, James L., « The League of Nations and the question of National identity in the Fertile Crescent », dans *World Affairs*, No. 35, 1995.
- GEORGELIN, Hervé, *La fin de Smyrne. Du cosmopolitisme aux nationalismes*, Paris, CNRS Editions, 2005.
- GEORGELIN, Hervé, « Smyrne à la fin de l'empire ottoman. Un cosmopolitisme si voyant », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, No. 67, 2003, pp. 125-147.
- GEORGEON, François, *Abdülhamid II. Le sultan calife*, Paris, Fayard, 2003.
- GEORGEON, François et DUMONT, Paul (dir.), *Vivre dans l'Empire ottoman. Sociabilités et relations intercommunautaires (XVIII^e-XX^e siècles)*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- GERBET, Pierre, GHEBALI, Victor-Yves, MOUTON, Marie-Renée, *Le rêve d'un ordre mondial. De la SDN à l'ONU*, Paris, Imprimerie nationale, 1996.
- GHADERI-MAMELI, Soheila, *Quelles frontières pour le Moyen-Orient ? Les frontières nées de la partie asiatique de l'Empire ottoman (1913-1939)*, Thèse de doctorat, Paris I Panthéon-Sorbonne, 1996, 2.vol, non publiée.
- GHAZALEH, Pascale, *Fortunes urbaines et stratégies sociales: généalogies patrimoniales au Caire, 1730-1830*, Institut français d'archéologie orientale, Le Caire, 2010.
- GHORAYEB, Marlène, *Beyrouth sous mandat français. Construction d'une ville moderne*, Paris, Karthala, 2014.
- GILQUIN, Michel, *D'Antioche au Hatay. L'Histoire oubliée du Sandjak d'Alexandrette. Nationalisme turc contre nationalisme arabe. La France arbitre ?*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- GINGERAS, Ryan, *Sorrowful shores. Violence, ethnicity, and the End of the Ottoman Empire, 1912-1923*, Oxford, Oxford University Press, 2009.
- GÖCEK, Fatma Müge, *Rise of the bourgeoisie, demise of Empire. Ottoman westernization and social change*, Oxford University Press, 1996.
- GOEY, Ferry de, « Les consuls et les relations internationales au XIX^e siècle », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, No. 93, 2016, pp. 61-75.
- GOEY, Ferry de, *Consuls and the Institutions of Global Capitalism, 1783-1914*, Londres, Pickering & Chatto, 2014.
- GORGAS, Jordi Tejel, « Un territoire de marge en haute Djézireh syrienne (1921-1940) dans *Etudes rurales*, n°186, 2010, p. 61-76.
- GOURAUD, Philippe, *Le Général Henri Gouraud au Liban et en Syrie 1919-1923*, Paris, L'Harmattan, 1993.

GRANGE, Daniel, *L'Italie et la Méditerranée (1896-1911). Les fondements d'une politique étrangère*, Rome, École Française de Rome, 1994.

GRENET, Mathieu, « Consuls et « nations » étrangères : état des lieux et perspectives de recherche », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, No. 93, 2016, pp. 25-34.

GRENET, Mathieu, « L'institution consulaire en Méditerranée, des stratégies commerciales différenciées », dans BARTOLOMEI, Arnaud, et alii, *De l'utilité commerciale des consuls. L'institution consulaire et les marchands dans le monde méditerranéen (XVIIe-XXe siècle)*, Rome, Presses de l'EFR, 2017.

GRENET, Mathieu, AGLIETTI, Marcella, JESNE, Fabrice, *Les services consulaires italiens et le long Risorgimento (fin XVIII^e-XX^e siècle)*, Rome, Ecole française de Rome, 2018.

GROSS, Nachum T., « Die Deutsche Palästina-Bank 1897-1914. Ein Forschungsfragment », dans *Journal of Business History*, n°33, 1988.

GRUPP, Peter, « Le parti colonial français pendant la première guerre mondiale », dans *Cahiers d'études africaines*, vol.14, n°54, 1974.

GÜÇLÜ, Yücel, « The Struggle for Mastery in Cilicia : Turkey, France and the Ankara Agreement of 1921 », in *The International History Review*, vol.23, n°3 (sept.2001), pp. 580-603.

GÜÇLÜ, Yücel, *Eminence Grise of the Turkish Foreign Service : Numan Menemencioglu*, Ankara, 2002.

GÜÇLÜ, Yücel, *The Question of the Sanjak of Alexandretta. A study in Turkish-French-Syrian relations*, Turkish Historical Society Printing House, Ankara, 2001.

GÜÇLÜ, Yücel, Turco-British Relations on the Eve of the Second World War, dans *Middle Eastern Studies*, Vol. 39, No.4, Octobre 2003, pp. 159-205.

GUIEU, Jean-Michel, « Les Allemands et la Société des nations (1914-1926) », *Les Cahiers Irice*, 2011/2, n°8, pp. 61-91.

GÜLMEZ, Seçil, ALTES, Alpasian, ESMER, Soner, « An Analysis of Seaborne trade through Iskenderun Bay », *Maritime Faculty Journal*, vol. 20, 2018.

HALE, William, « The Turkish Republic and its Army, 1923-1960 », dans *Turkish Studies*, Vol. 12, No. 2, juin 2011, pp. 191-201.

HALE, William, « La Turquie et le monde arabe : de la République kémaliste à la fin de la guerre froide », dans Dorothee Schmid, *La Turquie au Moyen-Orient. Le retour d'une puissance régionale*, Paris, IFRI, 2020, pp. 25-47.

HAGEN, Mark von, *After Empire : Multiethnic Societies and Nation-Building , the Soviet Union and Russian, Ottoman, and Habsburg Empires*, Boulder, Westview Press, 1997.

HANIOGLU, Sükrü, *Atatürk. An Intellectual Biography*, Princeton, Princeton University Press, 2011.

HANIOGLU, Sükriü, « Turkish Nationalism and the Young Turks, 1889-1908 », dans GÖKCE, Fatma Müge, *Social Constructions of Nationalism in the Middle East*, New York State University of New York Press, 2002.

HANSEN, Jens, *Fin de siècle Beirut. The Making of Ottoman Provincial Capital*, Oxford, Clarendon Press, 2005.

HANSEN, Jens, « The Origins of the Municipal Council in Beirut (1860-1908) », dans LAFI, Nora (dir.), *Municipalités méditerranéennes. Les réformes urbaines ottomanes au miroir d'une histoire comparée (Moyen-Orient, Maghreb, Europe méridionale)*, Berlin, Klaus Schwarz Verlag, 2005, pp. 137-172.

HANSEN, Jens, PHILIPP, Thomas, WEBER, Stefan, *The Empire in the City. Arab Provincial Capitals in the Late Ottoman Empire*, Beirut, Orient-Institut, 2002.

HARRISON, Mark, « Disease, diplomacy and international commerce : the origins of international sanitary regulation in the nineteenth century », dans *Journal of Global History*, Vol. 1, No. 2, Juillet 2006, pp. 197-217.

HASTAOGLOU-MARTINIDIS, « The advent of transport and aspects of urban modernisation in the Levant during the XIXth century », dans ROTH, Ralf and POLINO, Marie-Noëlle, *The City and the railway in Europe*, Hants, Ashgate, 2003

HASTINGS, Donnan, THOMAS, M. Wilson, *Borders : Frontiers of identity, nation and state*, Oxford, Berg, 1999.

HAYS du, Général, *Les Armées françaises au Levant, 1919-1939*, Vincennes, Service Historique du Ministère de la Défense, Vol. 2, 1979.

HEPER, Metin, *Ismet İnönü, The Making of a Turkish Statesman*, Leiden, Brill, 1998.

HEPER, Metin, "Ismet İnönü", dans *Encyclopaedia of Islam*, 2nde édition, Leide, Brill, 2012.

HERBELIN, Caroline, *Architecture et urbanisme en situation coloniale : le cas du Vietnam*, Thèse soutenue à l'Université de Paris-Sorbonne, novembre 2010.

HERZOG, Christoph, « Nineteenth century Baghdad through Ottoman eyes », dans Hansen, JENS *et alii*, *The Empire in the City. Arab Provincial Capitals in the Late Ottoman Empire*, Beyrouth, Orient-Institut, 2002.

HEYBERGER, Bernard et VERDEIL, Chantal (dir.), *Hommes de l'entre-deux. Parcours individuels et portraits de groupes sur la frontière de la Méditerranée (xvi^e-xx^e siècle)*, Paris, Les Indes savantes – Rivages des Xantons, 2009.

HEYBERGER, Bernard, *Les Chrétiens du Proche-Orient au temps de la réforme catholique*, Rome, Ecole Française de Rome, 1994.

HONVAULT, Juliette, « La coopération nationaliste avec le pouvoir mandataire : ambiguïtés et éthique politique chez l'émir Adil Arslan lors des négociations d'Ankara sur le *sandjak* d'Alexandrette », dans MEOUCHY, Nadine, *France, Syrie et Liban 1918-1946. Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, IFPO, 2002, pp. 211-227., pp. 211-227.

HORNE, John (*dir.*), *Vers la guerre totale. Le tournant de 1915*, Paris, Tallandier, 2010.

HOURANI, Alfred, *Syria and Lebanon : a political essay*, New York, Oxford University Press, 1946.

HUBER, Valeska, « The unification of the Globe by Disease ? The International Sanitary Conferences on Cholera, 1851-1894 », dans *The Historical Journal*, vol.49, No. 2, juin 2006, pp. 453-476.

ICDUYU, Ahmet, et KAYGUSUZ, Özlem, « The Politics of Citizenship by Drawing Borders : Foreign Policy and the Construction of National Citizenship Identity in Turkey », dans *Middle Eastern Studies*, vol.40, n°6, novembre 2004, pp.26-50.

ILBERT, Robert, *Alexandrie, 1830-1930, Histoire d'une communauté citadine*, Le Caire, IFAO, 1996.

INALCIK, Halil, « When and How British Cotton Goods Invaded the Levant markets », dans Huri Islamoglu-Inan (éd.), *The Ottoman Empire and the World-Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, pp.374-383.

ISLAMOGLU-INAN, Huri, *The Ottoman Empire and the World-Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

ISSAWI, Charles, *The fertile crescent 1800-1914, A documentary economic history*, Oxford University Press, 1988.

JABRY, Irfan, *La question d'Alexandrette dans le cadre du mandat syrien*, Lyon, Paquet, 1940.

JACKSON, Ashley, *The British Empire and the Second World War*, Londres, Hambledon Continuum, 2006.

JACKSON, Simon, « What is Syria worth ? The Huvelin Mission, Economic Expertise and the French Project in the Eastern Mediterranean, 1918-1922 », dans *Monde(s)*, No. 4, 2013/2, pp. 85-103.

JANKOWSKI, James et GERSHONI, Israel, *Rethinking Nationalism in the Arab Middle East*, New York, Columbia University Press, 1997.

JANKOVSKI, James, *Egypt's Young Rebels : "Young Egypt," 1933-1952*, Stanford, Stanford Hoover Institution Press, 1975.

JANSEN, Sabine, *Les boîtes à idées de Marianne. État, expertise et relations internationales en France (1935-1985)*, Paris, Les Editions du Cerf, 2017.

JÄSCHKE, Gotthard, « Alexandrette und Hatay », dans *Die Welt des Islams*, No. 22, 1940, pp. 149-154.

JEANNESSON, Stanislas, JESNÉ, Fabrice, SCHNAKENBOURG, Eric, *Experts et expertises en diplomatie. La mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, PUR, 2018.

JEANNESSON, Stanislas, « Experts et diplomates aux conférences de La Haye de 1899 et 1907 », dans Stanislas JEANNESSON *et alii*, *Experts et expertises en diplomatie. La mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, PUR, 2018.

JESNE, Fabrice, « Consuls et affairistes : une relecture de la « pénétration pacifique » italienne dans les Balkans à la veille de la Grande Guerre », dans BARTOLOMEI, Arnaud, *et alii*, *De l'utilité commerciale des consuls. L'institution consulaire et les marchands dans le monde méditerranéen, XVII-XIX^e*, Rome, Presses de l'Ecole française de Rome, 2017.

JESTIN, Mathieu, *Salonique (1781-1913). Une histoire consulaire de la question d'Orient*, Paris, Editions de la Sorbonne, 2018.

JESTIN, Mathieu, « Les identités consulaires dans la Salonique ottomane, 1781-1912, Paris, dans *Monde(s)*, 2013/2, n°4, pp. 189-209.

JOLY, Vincent, « La place du Levant dans les plans d'opérations français (printemps 1939-printemps 1940) », dans ?, *Enjeux et rapports de force en Méditerranée Orientale*, Paris, L'Harmattan, 1996.

JOMEH, Mahta Emamat, *Les Cahiers d'Orient de Maurice Barrès. La genèse d'Une enquête aux pays du Levant et d'Un jardin sur l'Oronte*, thèse soutenue à L'université Paris IV Sorbonne, en 2017.

JORGEN, -Ernst, *Antioch on the Orontes : A History and a Guide*, Plymouth, Hamilton Books, 2012.

JÖRUM, Emma Lundgren, « The importance of the unimportant : understanding Syrian policies towards Hatay, 1939-2012 », in HINNEBUSCH, Raymond, TÜR, Özlem (éd.), *Turkey-Syria relations/ Between Enmity and Amity*, Ashgate, 2013.

KANYA-FORSTNER, A.S., et ANDREW, Christopher, « La France à la recherche de la Syrie intégrale (1914-1920) », dans *Relations Internationales*, n°19, 1979, pp. 263-278.

KARPAT, Kemal H., « The People's houses in Turkey : establishment and growth », dans *Middle East Journal*, n°17, 1963.

KARPAT, Kemal, *Studies on Ottoman Social and Political History. Selected Articles and Essays*, Leide, Brill, 2002.

KASABA, Resat, *A Moveable Empire. Ottoman nomads, migrants and refugees*, Seattle, University of Washington Press, 2009.

KASABA, Resat, *The Ottoman Empire and the World Economy. The Nineteenth Century*, New York, State University of New-York Press, 1988.

- KASMIEH, Khairia, « An effort to foster Arab nationalism in early 1930s : The League of National Action », dans PHILIPP, Thomas, and SCHUMANN, Christoph, *From the Syrian land to the states of Syria and Lebanon*, Beyrouth, Orient-Institut der DMG, 2004.
- KAYA, Sümül, « Conscription et sentiment patriotique : le cas de l'armée turque », dans *Critique internationale*, Presses de Sciences Po, No. 58, 2013, pp. 35-51.
- KAYA, Ugur et YANKAYA, Dilek, « Les relations après la Deuxième Guerre mondiale » dans *Les relations de la Turquie avec la Syrie*, Istanbul, IFEA, 2013.
- KAYAOGLU, Turan, *Legal Imperialism, Sovereignty and Extraterritoriality in Japon, Ottoman Empire and China*, Cambridge University Press, 2010.
- KAYALI, Hasan, *Arabs and Young Turks. Ottomanism, Arabism, and Islamism in the Ottoman Empire, 1908-1918*, Berkeley, University of California Press, 1997.
- KECHRIOTIS, Vangelis, « Contesting the Old Order : Greek Orthodox and Muslims in Izmir welcome the Ottoman Constitutional Revolution » dans *CAS*, 2007.
- KENT, Marian (éd.), *The Great Powers and the End of the Ottoman Empire*, Frank Cass, Londres, 1996.
- KEVONIAN, Dzovinar, *Réfugiés et diplomatie humanitaire*, Paris, Presses de la Sorbonne, 2004.
- KEVORKIAN, Georges, *La flotte française au secours des Arméniens (1909-1915)*, Rennes, Marines Editions, 2008.
- KEVORKIAN, Raymond, *Le Génocide des Arméniens*, Paris, Odile Jacob, 2006.
- KEVORKIAN, Raymond, PABOUDJIAN, Paul, *Les Arméniens dans l'Empire ottoman à la veille du génocide*, Paris, ARHIS, 1992.
- KEVORKIAN, Raymond, NORDIGUIAN, Lévon, TACHJIAN, Vahé, (dir), *Les Arméniens, 1917-1939. La Quête d'un refuge*, Beyrouth, Presses de l'Université Saint Joseph, 2006, réédition, Paris, Réunion des Musées nationaux, 2007.
- KEVORKIAN, Raymond, « La Cilicie (1909-1921), des massacres d'Adana au mandat français », dans *Revue d'histoire arménienne contemporaine*, t.III, 1999.
- KHOURY, Gérard D., Les conditions d'instauration du Mandat français au Proche-Orient après la Première guerre mondiale, dans MEOUCHY, Nadine, *France, Syrie et Liban 1918-1946: Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, Presses de l'IFPO, 2002, pp. 75-89.
- KHOURY, Philip, *Syria and the French Mandate. The Politics of Arab Nationalism 1920-1945*, Londres, I.B. Tauris, 1987.
- KHOURY, Philip, « The Paradoxical in Arab Nationalism. Interwar Syria revisited », dans JANKOWSKI, James et GERSHONI, Israel, *Rethinking Nationalism in the Arab Middle East*, New York, Columbia University Press, 1997, pp.273-287.

KHOURY, Gérard D. et MEOUCHY, Nadine (éd.), *États et sociétés de l'Orient arabe en quête d'avenir (1945-2005)*, Paris, Geuthner, 2007.

KHOURY, Gérard D., « Robert de Caix et Louis Massignon: deux visions de la politique française au Levant en 1920 », dans MEOUCHY, Nadine et SLUGLETT, Peter (dir.), *The British and French Mandates in Comparative Perspectives*, Boston, Brill, 2004.

KIENITZ, Otto, « The Emerging Storm : Sir Percy Loraine and Anglo-Turkish Rapprochement, 1934-1935, *Penn History Review*, Vol.23, No.2, Automne 2016, p.86-114.

KIESER Hans-Lukas, « Réformes ottomanes et cohabitation entre chrétiens et Kurdes (1839-1915) », dans *Etudes rurales*, 2010/2 n°186, p. 43-60.

KIRAKOSSIAN, Arman I. *British Diplomacy and the Armenian Question, from the 1830s to 1914*, Princeton, Gomidas Institute Books, 2003.

KLEIN, Janet, *The Margins of Empire : Kurdish Militias in the Ottoman Tribal Zone*, Stanford, Stanford University Press, 2011.

KOLLUOGLU, Biray and TOKSÖZ, Meltem, *Cities of the Mediterranean. From the Ottomans to the present day*, London, New-York, I.B. Tauris, 2010.

KORHAN, Tugba, "İkinci Dünya Savası'nda Mersin ve Iskenderun Limanları", dans *The Journal of International Social Research*, Vol.9, N°2, Février 2016.

KRIMSTI, Feras, « The 1850 Uprising in Aleppo. Reconsidering the Explanatory Power of Sectarian Argumentations », dans FREITAG, Ulrike, FUCCARO, Nelida, GHRAWI, Claudia, LAFI Nora, *Urban Violence in the Middle East : Changing Cityscapes in the Transition from Empire to Nation States*, New-York, Oxford, Berghahn Books, 2015, pp. 141-163.

KÜHN, Thomas, *Shaping Ottoman Rule in Yemen, 1872-1919*, New York University, Presses de l'Université de New York, 2005.

KUNIHOLM, Bruce, *The Origins of the Cold War in the Near East*, Princeton, Princeton University Press, 1994.

LACOSTE, Yves, (éd.), *Dictionnaire de géopolitique*, Paris, Flammarion, 1995.

LANIOL, Vincent, « Etre expert à la Conférence de la Paix de 1919. Tentative de comparaisons internationales », dans JEANNESSON, Stanislas, JESNE, Fabrice et SCHNAKENBOURG, Eric (dir.), *Experts et expertises en diplomatie. La mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, PUR, 2018, pp.145-169.

La guerre en Méditerranée 1939-1945, Actes du Colloque international tenu à Paris du 8 au 11 avril 1969, Editions du CNRS, 1971.

LAURENS, Henry, *La Question de Palestine : Une mission sacrée de civilisation (1922-1947)*, tome 2, Paris, Fayard, 2002.

LAURENS, Henry, « La projection chrétienne de l'Europe industrielle sur les provinces arabes de l'Empire ottoman », dans *Le choc colonial et l'islam*, Paris, La Découverte, 2006, p. 39-55.

LAWSON, Fred, « The Northern Syrian Revolts of 1919-1921 and the Sharifian Regime : Congruence of Conflict of Interests and Ideologies ? » dans PHILIPP, Thomas, et SCHUMANN, Christoph (éd.), *From the Syrian Land to the States of Syria and Lebanon*, Beyrouth, Orient-Institut der DGM, pp. 257-274.

LEDUC, Gaston, « L'évolution économique du Moyen-Orient », dans *Politique étrangère*, 1947, n°12/3, pp. 285-300.

LEMERCIER, Claire, « Analyse de réseaux et histoire de la famille : une rencontre encore à venir ? », *Annales de démographie historique*, 109, 2005, pp.7-31.

LE MOAL, Frédéric, « Diplomates et diplomatie en France entre 1900 et 1914 », dans la *Revue d'histoire diplomatique*, 2000/4.

LIAUZU, Claude, « Eloge du Levantin », dans *Confluences*, hiver 1997-1998, pp. 59-64.

LONGRIGG, Stephen, *Syria and Lebanon under the French Mandate*, Londres, Oxford University Press for the Royal Institute of International Affairs, 1958.

MAKDISI, Ussama, « Rethinking Ottoman Imperialism : Modernity, Violence and the Cultural Logic of Ottoman Reform » in HANNSEN, Jens, PHILIPP, Thomas and WEBER, Stefan (éds.), *The Empire in the City : Arab Provincial Capitals in the Late Ottoman Empire*, Beirut and Würzburg, Ergon Verlag, 2002.

MAKDISI, Ussama, « Ottoman Orientalism », dans *The American Historical Review*, Vol. 107, No.3, Juin 2002, pp. 768-796.

MAMELI-GHADERI, Soheila, « Le tracé de la frontière entre la Syrie et la Turquie (1921-1929) », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, PUF, No. 207, 2002/3, pp. 125-138.

MANELA, Erez, *The Wilsonian moment. Self-Determination and the International Origins of Anticolonial Nationalism*, Oxford, Oxford University Press, 2007.

MANIGAND, Christine, « Henry de Jouvenel, haut-commissaire de la République française en Syrie et au Liban (1925-1926) », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°192, décembre 1998, pp.101-112.

MANTRAN, Robert (dir.), *Histoire de l'Empire Ottoman*, Paris, Fayard, 1989.

MA'OZ, Moshe, *Ottoman reform in Syria and Palestine, 1840-1861 : the impact of the Tanzimat*, Oxford, Clarendon Press, 1968.

MARBEAU, Michel, « Un acteur des nouvelles relations multilatérales : le Service Français de la Société des Nations (1919-1940) », dans *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 1994, n°36, pp.116-120.

MARDAM BEY, Salma, *La Syrie et la France. Bilan d'une équivoque (1939-1945)*, Paris, L'Harmattan, 1994.

MARGAIRAZ, Dominique, et MINARD Philippe (dir.), *L'information économique (XVI^e - XIX^e siècle)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008.

MARZAGALLI, Silvia (dir.), *Les Consuls en Méditerranée, agents d'information. XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

MARZAGALLI, Silvia, ULBERT, Jörg, « Les études consulaires à l'épreuve de la Méditerranée », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, No. 93, 2016, pp. 9-10.

MARZAGALLI, Silvia, « La circulation de l'information et les réseaux marchands à l'époque moderne », dans SEBASTIEN, Laurent (dir.), *Entre l'État et le marché : l'information et l'intelligence économique en France*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010, pp.7-43.

MARZAGALLI, Silvia, « Etudes consulaires, études méditerranéennes. Eclairages croisés pour la compréhension du monde méditerranéen et de l'institution consulaire à l'époque moderne », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, No. 93, 2016, pp. 11-23.

MASTERS, Bruce, *Christians and Jews in the Ottoman Arab World. The Roots of Sectarianism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.

MASTERS, Bruce, *The Origins of Western Economic Dominance in the Middle East. Mercantilism and the Islamic Economy in Aleppo, 1600-1750*, New York, New-York University Press, 1988.

MASTERS, Bruce, « The Sultan's Entrepreneurs : The Avrupa Tüccaris and Hayriye Tüccaris in Syria », dans *International Journal of Middle East Studies*, XXIV, 4, 1992, p. 591-592.

MASTERS, Bruce, « The 1850's events in Aleppo: an aftershock of Syria's incorporation in the capitalist world system », dans *International of Middle Eastern Studies*, n°22, 1990, p. 3-20.

MAYEUR, Jean-Marie, et alii (dir.), *Histoire du Christianisme, t.11, Libéralisme, industrialisation, expansion européenne (1830-1914)*, Paris, Desclée, 1995.

MAYEUR-JAOUEN, Catherine, DUPONT, Anne-Laure, VERDEIL, Chantal, *Histoire du Moyen-Orient. Du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2016.

McMEEKIN, Sean, *The Berlin-Baghdad Express. The Ottoman Empire and Germany's Bid for World Power*, Cambridge, Belknap Press, 2010.

MELISSEN, Jan et FERANDEZ, Ana Mar (dir.), *Consular Affairs and Diplomatie*, Leyde, Martinus Nijhoff Publishers, 2011.

MEZIN, Anne, *Les consuls de France au siècle des Lumières (1715-1792)*, Paris, Direction des archives et de la Documentation, ministère des Affaires étrangères, 1997.

MEOUCHY, Nadine, *France, Syrie, Liban 1918-1946. Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, IFEAD, 2002.

MEOUCHY, Nadine, « Le temps et les territoires de la révolte du Nord (1919-1921) », dans David, Jean-Claude et BOISSIERE, Thierry, *Alep et ses territoires, Fabrique et politique d'une ville (1868-2011)*, Beyrouth-Damas, Presses de l'Ifpo, 2014.

MEOUCHY, Nadine, « Rural resistance and the introduction of modern forms of consciousness in the Syrian countryside, 1918-1926 », dans PHILIPP, Thomas, SCHUMANN, Christoph, *From the Syrian Land to the States of Syria and Lebanon*, Beyrouth, Ergon Verlag, 2004.

MEOUCHY, Nadine, « From the Great War to the Syrian armed resistance movement (1919-1921) : The military and the mujahidin in action », dans LIEBAU, Heike, *et alii, The World in World Wars. Experiences, perceptions and perspectives from Africa and Asia*, Leyde, Brill, 2010, p. 499-517.

MEOUCHY, Nadine, « Les nationalistes arabes de la première génération en Syrie (1918-1928) : une génération méconnue », dans *Bulletin d'études orientales*, t.47, 1995, pp.109-128.

MICALLEFF, Roberta, « Hatay joins the motherland » dans BRANDELL, Inga (éd.) *State frontiers : borders and boundaries in the Middle East*, Londres, I.B. Tauris, 2006.

MILLER, Michael B., « The Pilgrims' Progress : The Business of the Hajj », dans *Past & Present*, n°191, mai 2006, pp.189-228.

MILLMAN, Brock, « Turkish Foreign and strategic policy, 1934-1943 », dans *Middle Eastern Studies*, No. 31, 1995.

MILLMAN, Brock, « Credit Supply in Turkish Foreign Policy and the Tripartite Alliance of October 1939: A Note », dans *The International History Review*, Vol. 16, No. 1, Février 1994, pp. 70-80.

MIZRAHI, Jean-David, « De la région frontière à la ligne frontière. Les confins méridionaux de la Syrie de la fin de l'Empire ottoman au début des Mandats », dans *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, Presses de Sciences Po, No. 103, 2009/3, pp. 77-90.

MIZRAHI, Jean-David, « Un « nationalisme de la frontière ». Les organisations nationalistes turques entre Alep et Adana au début des années 1920 », dans *Méditerranée et Mer Noire entre mondialisation et régionalisation*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 213-233.

MIZRAHI, Jean-David, « De la petite guerre à la guerre d'indépendance : pratique et expertise de la guérilla dans l'Empire ottoman finissant » (1908-1923), dans *Revue historique des Armées*, 2003/2.

MONTABONE, Benoît, « The wartime emergence of a transnational region between Turkey and Syria (2008-2015) » dans VIGNAL, Leila, *The Transnational Middle East : People, Places, Borders*, New-York, Routledge, 2017, pp. 190-193.

MOTTE, Martin, « La seconde Iliade : blocus et contre-blocus au Moyen-Orient, 1914-1918 », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2004/2 n° 214, p. 39-53.

MOREAU, Odile, *L'Empire ottoman à l'âge des réformes. Les hommes et les idées du « Nouvel ordre militaire », 1826-1914*, IFEA, Maisonneuve et Larose, 2007.

MOREAU, Odile, « Les ressources scientifiques de l'Occident au service de la modernisation de l'armée ottomane (fin XIX^e-début XX^e siècle), dans *REMMM*, N°101-102, 2003, pp.51-67.

MORINEAU, Michel, « Naissance d'une domination. Marchands européens, marchands et marchés du Levant aux XVIII^e et XIX^e siècles », dans *Commerce de gros, commerce de détail dans les pays méditerranéens (XVI^e-XIX^e siècles)*, Actes des Journées d'études Bendor, 25-26 avril 1975, Nice, Université de Nice, 1976.

MOUTON, Marie-Renée, « La SDN et la protection des minorités nationales en Europe », dans *Relations internationales*, N° 75, automne 1993, pp. 315-328.

MURSALOGLU, Mehmet, *Sancak, Devlet, Millet Hatay*, Istanbul, Kültür Yayinlari, 2012.

MUSGRAVE, Thomas D., *Self-determination and national minorities*, New-York, Oxford University Press, 2000.

NALCA, Canan, *Transformation of Iskenderun Historic Urban Fabric from Mid 19th Century to the End of the French Mandate Period*, Thesis Submitted to the Graduate School of Engineering and Sciences of Izmir Institute of Technology in Partial Fulfillment of Requirements for Degree of Master of Science in Architectural Restoration, Izmir, December 2018.

NEEP, Daniel, *Occupying Syria under the French Mandate. Insurgency, Space and State Formation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.

NORRIS, Jacob, *Land of Progress, Palestine in the Age of Colonial Development, 1905-1948*, Oxford, Oxford University Press, 2013.

NICHANIAN, Mikaël, *Détruire les Arméniens. Histoire d'un génocide*, Paris, PUF, 2015.

NUZZACI, Anna, « L'opera dell'Associazione Nazionale per Soccorrere I Missionari Italiani fuori d'Europa dal 1886 al 1941 », dans *ABE Journal*, No. 2, 2012.

ONLEY, James, *The Arabian Frontier of the British Raj. Merchants, Rulers, and the British in the Nineteenth-Century Gulf*, Oxford, Oxford University Press, 2007, p.66.

ÖNSOY, Murat, *The World War Two Allied Economic Warfare : The Case of Turkish Chrome Sales*, Nuremberg, Friedrich-Alexander-Universität Erlangen, 2009.

O'ROURKE, Kevin H, « The European Grain Invasion, 1870-1913 », dans *The Journal of Economic History* n°57, 4, 1997, p.775-801

OSTENC, Michel, *L'Education en Italie pendant le fascisme*, Paris, PUS, 1980.

OUTREY, Amédée, « L'administration française des Affaires étrangères : histoire et principes », dans la *Revue française de Sciences politiques*, N°3, 1953.

OZIL, Ayse, *Orthodox Christians in the Late Ottoman Empire. A study of communal relations in Anatolia*, Oxon, Routledge, 2013.

ÖZSU, Umut, « Ottoman International Law ? », dans *Journal of the Ottoman and Turkish Studies Association*, Vol. 3, N°2, Novembre 2016, pp. 369-376.

OWEN, Roger, et PAMUK, Sevket, *A History of Middle East economies in the twentieth century*, Londres, I.B. Tauris, 1998.

OWEN, Roger, « The 1838 Anglo-Turkish Convention : An Overview », dans *New Perspectives on Turkey*, n°1, printemps 1992, p.7-15.

PALABIYIK, Mustafa Serdar, « The Emergence of the Idea of International Law in the Ottoman Empire before the Treaty of Paris (1856), dans *Middle Eastern Studies*, Vol. 50, N°2, 2014, p. 233-251.

PAOLA, Maria Theresa di, "Between trade and intelligence : the Messina British consulate in a fast changing world", dans Jörg Ulbert et Prijac Lukian (dir.), *Consuls et services consulaires au XIXe siècle*, Hambourg, DOBU Verlag, 2010, p. 157.

PAMUK, Sevket, « The Ottoman Empire in the « Great Depression » of 1873-1896 », dans *The Journal of Economic History*, vol.44, n°1, mars 1984, pp. 107-118.

PANZAC, Daniel, *La caravane maritime : marins européens et marchands ottomans en Méditerranée (1680-1830)*, Paris, CNRS éditions, 2004.

- PANZAC, Daniel, *La Peste dans l'Empire ottoman, 1700-1850*, Louvain, Peeters, 1985.
- PEDERSEN, Susan, *The Guardians : the League of Nations and the crisis of empire*, Oxford, Oxford University Press, 2015.
- PENN, Geoffrey, *Fisher, Churchill and the Dardanelles*, Barnsley, Léo Cooper, 1999.
- PERGIOVANNI, Genovesi, « Giovanni Gentile et la Réforme de l'école italienne (1923) : un modèle culturel entre enseignement, politique et société », dans *La Rivista*, n°2, 2015.
- PETRICIOLI, Marta, *Oltre il Mito. L'Egitto degli Italiani (1917-1947)*, Bruno Mondadori, 2007.
- PETRIAT, Philippe, *Le Négoce des lieux saints. Négociants hadramis de Djedda, 1850-1950*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2016.
- PETRICIOLI, Marta, *Oltre il Mito. L'Egitto degli Italiani (1917-1947)*, Milan, Bruno Mondadori, 2007.
- PICARD, Elizabeth, « Les liens primordiaux, vecteurs de dynamiques politiques », dans *Politique du monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006.
- PIQUET, Caroline, *Histoire du canal de Suez*, Paris, Perrin, 2009.
- POULTON, Hugh, *Top Hat, Grey Wolf and Crescent. Turkish Nationalism and the Turkish Republic*, Londres, Hurst & Company, 1997.
- POUMAREDE, Géraud, « Naissance d'une institution royale : les consuls de la nation française en Levant et en Barbarie aux XVI^e et XVII^e siècles », dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, Paris, Champion, 2001, pp.65-120.
- POUMAREDE, Géraud, « Le consul dans les dictionnaires et le droit des gens : émergence et affirmation d'une institution nouvelle (XVI^e-XVIII^e siècles) », dans ULBERT, Jörg *et alii*, *La fonction consulaire à l'époque moderne*, Rennes, PUR, 2006, pp. 23-36.
- PLATT, Desmond, C.M. : *The Cinderella Service : British Consuls since 1825*, London, 1971.
- PLATT, Lawrence, « The Strategic Context : British Policy in the Mediterranean and the Middle East, 1936-1939 » dans URIEL, Dann (éd.), *The Great Powers in the Middle East, 1919-1939*, New York, Homes and Meier, 1988.
- PRETELLI, Matteo, *Il Fascismo e gli Italiani all'Estero*, Bologne, CLUEB, 2010.
- QUATAERT, Donald et INALCIK, Halil (dir.), *An Economic and Social History of the Ottoman Empire 1300-1914*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
- RAFEQ, Abdul-Karim, « Ownership of Real Property by Foreigners in Syria 1869 to 1873 », dans OWEN, Roger (éd.), *New Perspectives on Property and Land in the Middle East*, ed Cambridge, Harvard University Press, 2000, p.175-239.

- RAFEQ, Abdul-Karim, « Gesellschaft, Wirtschaft und Politische Macht in Syrien 1918-1925 », dans SCHATKOWSKI-SCHILCHER, Linda et SCHARD, Claus (éd.), *Der Nahe Osten in der Zwischenkriegszeit 1919-1939*, Stuttgart, 1989.
- RAYMOND, André, *La Syrie d'aujourd'hui*, Aix-en-Provence, Editions du CNRS, 1980.
- RAYMOND, André, *Grandes villes arabes à l'époque ottomane*, Paris, Sindbad, 1985.
- RIFFIER, Jean, *Les Œuvres françaises en Syrie (1860-1923)*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- RIFFIER, Jean, « Les œuvres françaises en Syrie à la veille de la Première Guerre mondiale : compétitions linguistiques et rivalités coloniales », dans *Histoire de l'enseignement du français langue étrangère ou seconde dans le bassin méditerranéen*, vol.1, 27, 2001.
- RIIS, Thomas, Thomas Riis, « Le séisme d'Alep en 1822 », dans *Les passions d'un historien. Mélanges en l'honneur de Jean-Pierre Poussou*, Paris, PUPS, 2010, p. 1069-1075.
- RIIS, Thomas, « En Syrie au XIX^e siècle : Communications de longue distance antérieures au Canal de Suez », dans *Towns and communication*, vol.2, Galatina, Mario Congedo Editor, 2011, p. 245-257.
- RODOGNO, Davide, *Against Massacre. Humanitarian interventions in the Ottoman Empire, 1815-1914. The Emergence of a European Concept and International Practice*, Princeton, Princeton University Press, 2012.
- RODOGNO, Davide, « Réflexions liminaires à propos des interventions humanitaires des puissances européennes au XIX^e siècle » dans *Relations internationales*, Paris, PUF, 2007/3, n°131, pp. 9-25.
- RUGY, Marie de, *Cartes et construction de territoires impériaux dans le nord de la péninsule indochinoise*, thèse soutenue en novembre 2016 à l'université Paris 1-Sorbonne.
- SABEAN, David W et TEUSCHER, Simon, « Rethinking European Kinship, Transregional and Transnational Families », dans JOHNSON, Christopher et alii (dir.), *Tranregional and Transnational Families in Europe and Beyond, Experiences since the Middle Ages*, New York, Bergahn Books, 2011, pp.1-21.
- SAHLINS, Peter, *Frontières et identités nationales*, Paris, Belin, 1996.
- SALERNO, Reynolds M., « Britain, France and the Emerging Italian Threat », dans ALEXANDER, Martin S. et PHILPOTT, William (éd.), *Anglo-French Defence Relations between the Wars*; New York, Palgrave MacMillan, 2002.
- SALMON, Olivier, *Alep dans la littérature de voyage pendant la période ottomane*, Paris, El Mudarris, 2011.
- SANCHEZ-SUMMERER, Karène, « Langue(s) et religion(s) en Palestine mandataire au sein d'institutions éducatives catholiques. Etablissements des Frères des Ecoles chrétiennes et Soeurs de Saint Joseph de l'Apparition 1922-1940 », dans *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, 2006, n°37, pp.93-133.

SANJIAN, Avedis K., « The Sanjak of Alexandretta (Hatay) : Its Impact on Turkish-Syrian Relations (1939-1956) », dans *Middle East Journal*, Vol. 10, No. 4, automne 1956, pp. 379-394.

SANTILLI, Anthony, « Quelques réflexions concernant la nouvelle histoire diplomatique de Christian Windler », dans *Oriente Moderno*, Nuova serie, Anno 25, No.86, 2006, pp. 373-382.

SCHATKOWSKY-SCHILCHER, Linda, « The Great Depression (1873-1896) and the Rise of Syrian Arab Nationalism », dans *New Perspectives on Turkey*, No. 5-6, 1991, p.167-189.

SCHATKOWSKI-SCHILCHER, Linda, « The famine of 1915-1918 in Greater Syria », in John P. Spagnolo (éd.), *Problems of the modern Middle East in historical perspective. Essays in honour of Albert Hourani*, Oxford, Ithaca Press, 1992.

SCHMID, Dorothée, « Le syndrome de Sèvres, ou la guerre qui n'en finit pas », dans *Politique étrangère*, I.F.R.I., 2014/1, Printemps, p.199-213.

SCHMITT, Oliver Jens, *Levantiner. Lebenswelten und Identitäten einer ethnokonfessionellen Gruppe im osmanischen Reich im "langen 19. Jahrhundert"*, R. Oldenbourg Verlag, Munich, 2005.

SHAW, Stanford, « The Nineteenth-Century Ottoman Tax Reforms and Revenue System », dans *International Journal of Middle East Studies*, vol.6, n°4, octobre 1975, pp.421-459.

SHEFTLY, Yigal, *British Military intelligence in the Palestine Campaign, 1914-1918*, Londres, Routledge, 1998.

SHEMMASSIAN, « The economy of Armenian Musa Dagh in the 19th and early 20th century », *Haigazian Armenological Review*, n°34, 2014, pp. 97-126.

SHIELDS, Sarah, *Fezzes in the river : Identity Politics and European Diplomacy in the Middle East on the Eve of World War II*, Oxford, Oxford University Press, 2011.

SIMSEK, Sefa, « People's jouses in a nationwide project for ideological mobilization in early republican Turkey », dans *Turkish Studies*, Vol.6, N°1, 2005.

SLUGLETT, Peter, (éds.), *The Urban Social history of the Middle East 1750-1950*, Syracuse, Syracuse University Press, 2008.

SLUGLETT, Peter, « Aspects of Economy and Society in the Syrian Provinces : Aleppo in Transition, 1880-1925 », dans BAYLI, Christopher et TARAZI-FAWAZ, Leila, (éd.), *Modernity and Culture. From the Mediterranean to the Indian Ocean*, New York, Columbia University Press, 2002.

SLUGLETT, Peter, et WEBER, Stefan, *Syria and Bilad al-Sham under Ottoman rule*, Leide, Brill, 2010.

SLUGLETT, Peter, « The Mandate system : high ideals, illiberal practices », dans SCHUMANN, Christoph, *Liberal Thought in the Eastern Mediterranean : Late 19th Century until the 1960s*, Leide, Brill, 2008.

- SLUGLETT, Peter, « An improvement on colonialism ? The « A » mandates and their legacy in the Middle East », dans *International Affairs*, N°9°/2, 2014, pp. 413-427.
- SMYRNELIS, Marie-Carmen, *Une Société hors de soi. Identités et relations sociales à Smyrne aux XVIIIe et XIXe siècles*, Louvain, Peeters, 2005.
- SMYRNELIS, Marie-Carmen, *Smyrne, la ville oubliée ? Mémoires d'un grand port ottoman, 1830-1939*, Paris, Autrement, 2006.
- SOUTOU, Georges-Henri, « René Massigli et la perception de la puissance française en 1938 », dans *Relations internationales*, n°33, printemps 1983, pp.11-22.
- TABAK, Farouk, « Local merchants in the Peripheral Areas of the Empire: the Fertile Crescent during the Long Nineteenth Century », dans *Review* 11:2, 1988.
- TACHJIAN, Vahé, *La France en Cilicie et en Haute-Mésopotamie. Aux confins de la Turquie, de la Syrie et de l'Irak (1919-1933)*, Paris, Karthala, 2004.
- TARAZI-FAWAZ, Leila, *Merchants and Migrants in Nineteenth-Century Beirut*, Cambridge, Harvard University Press, 1983.
- TARAZI-FAWAZ, Leila et ILBERT, Robert, « Political relations between city and state in the Colonial Period », dans SLUGLETT, Peter (dir.), *The Urban Social History of the Middle East 1750-1950*, Syracuse University Press, 2008.
- TEKIN, Mehmet, *Hatay Tarihi*, Antakya, Antakya Gazeteciler Cemiyeti, 1993.
- TEMIZ, Mine, « New Architectural Formations on the Mandate- Era Kurtulus Street in Antakya », dans *Chronos*, Revue d'histoire de l'Université de Balamand, No. 13, pp. 181-230.
- TER MINASSIAN, Taline, « La neutralité de la Turquie pendant la Seconde Guerre mondiale », dans *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°194, décembre 1999.
- THOBIE, Jacques, *Intérêts et impérialisme français dans l'Empire ottoman 1895-1914*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1977.
- THOBIE, Jacques, *Les intérêts culturels français dans l'Empire ottoman finissant. L'enseignement laïc et en partenariat*, Louvain, Peeters, 2009.
- THOBIE, Jacques, « Banques européennes, finance et industrie au Moyen-Orient de 1871 à 1914 », dans *La France et l'Est méditerranéen depuis 1850*, Istanbul, Editions Isis, 1993, pp.19-65.
- THOBIE, Jacques, « Le Crédit lyonnais au Levant. Constantinople, Smyrne et Jérusalem », dans DESJARDINS, B. et alii, (éds.), *Le Crédit Lyonnais, 1863-1986*. Genève, Etudes historiques, 2003, pp. 549-592.
- THOBIE, Jacques, « Banque et entreprises françaises : la construction de routes dans l'Empire ottoman, 1909-1914 », dans THOBIE, Jacques, *La France et l'Est méditerranéen depuis 1850*, Istanbul, Editions Isis, 1993.

THOMAS, Martin, *The French empire between the wars. Imperialism, Politics and Society*, Manchester, Manchester University Press, 2005.

THOMAS, Martin, « Imperial defence of divisionary attack ? Anglo-French strategic planning in the Near East 1936-1940 », dans PHILPOT, William et ALEXANDER, Martin, *Anglo-French defence relations between the Wars*, Londres, Palgrave MacMillan, 2002.

THOMAS, Martin, « French Intelligence-Gathering in the Syrian Mandate, 1920-1940 », dans *Middle Eastern Studies*, Vol. 38, No. 1, Janvier 2002, pp. 1-32.

TILLY, Charles, *La France contestée de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.

TOPRAK, Binnaz, *Islam and Political development in Turkey*, Leide, Brill, 1981.

TOKSÖZ, Meltem, « Family and migration : the Mavromatis'enterprises and networks », dans les *Cahiers de la Méditerranée*, N°82, 2011.

TOKSÖZ, Meltem, *Nomads, Migrants and Cotton in the Eastern Mediterranean. The Making of the Adana-Mersin Region 1850-1980*, Leide, Brill, 2010.

TOUMARKINE, Alexandre, Historiographie turque de la Première Guerre mondiale sur les fronts ottomans : problèmes, enjeux et tendances, dans *Histoire@Politique*, Presses de Sciences Po, 2014/1, N°22, pp. 194-214.

TRIVELLATO, Francesca, *The Familiarity of Strangers. The Sephardic Diaspora, Livorno, and Cross Cultural Trade in the Early Modern Period*, New Haven, Yale University Press, 2009.

TÜRKMEN, Faik, *Musfassa Hatay Tarihi*, Istanbul, Cumhuriyet Matbaasi, 1937.

ULBERT, Jörg, et LE BOUËDEC, Gérard (dir.), *La fonction consulaire à l'époque moderne. L'affirmation d'une institution économique et politique (1500-1900)*, Rennes, PUR, 2006.

ULBERT, Jörg, et PRIJAC, Lukjan (dir.), *Consuls et services consulaires au XIXe siècle*, Hambourg, Dobu Verlag, 2010.

ULRICH-PIER, Raphaële, *René Massigli (1888-1988). Une vie de diplomate*, Bruxelles, Peter Lang, 2006.

ULRICH-PIER, Raphaële, « René Massigli (1888-1988), Un Grand du Quai d'Orsay », dans *Relations internationales*, 2005/2, pp. 3-16.

ULRICH-PIER, Raphaële, « Le Service français de la Société des Nations et les questions européennes dans l'entre-deux-guerres », dans Laurence Badel, Stanislas Jeannesson et N. Piers Ludlow, *Administrations nationales et construction européenne. Une approche historique (1919-1975)*, Bruxelles, Peter Lang, 2005, pp. 15-36.

VARNAVA, Andrekos, « British Military Intelligence in Cyprus », dans *War in History*, 2012, n°19/3, p.353-378.

VATIN, Nicolas, VEINSTEIN, Gilles (dir.), *Dictionnaire de l'Empire Ottoman*, Paris, Fayard, 2015.

VERDEIL, Chantal, *La Mission jésuite du Mont-Liban et de Syrie (1830-1864)*, Paris, Les Indes Savantes, 2011.

VERDEIL, Chantal, « Travailler à la renaissance de l'Orient chrétien. Les missions latines de Syrie (1830-1945) », dans *Proche-Orient Chrétien*, 2001, 51 (3-4), pp. 267-316.

VERDEIL, Chantal, « La classe « sous le chêne » et le pensionnat : les écoles missionnaires en Syrie (1860-1913) entre impérialisme et désir d'éducation », dans *Outre-mers*, tome 94, n°354-355, 2007, pp.197-221.

WEISBAND, Edward, *Turkish Foreign Policy : Small State Diplomacy and Great Power Politics (1943-1945)*, Princeton, Princeton University Press, 1973.

WATENPAUGH, Keith D., « Creating Phanoms » : Zaki al-Arsuzi, the Alexandretta Crisis, and the Formation of Modern Arab Nationalism in Syria, dans *International Journal of Middle East Studies*, Vol. 28, no. 3, août 1996, pp. 363-389.

WATENPAUGH, Keith, *Being modern in the Middle East. Revolution, nationalism, colonialism, and the Arab middle class*, Princeton, Princeton University Press, 2006.

WATENPAUGH, Keith, « Steel shirts, white badges and the las qabaday : fascism, urban violence and civic identity in Aleppo under French rule », dans MEOUCHY, Nadine (dir.), *France, Syrie, Liban, Les ambiguïtés et les dynamiques de la relation mandataire*, Damas, Presses de l'IFPO, 2002, p. 325-347.

WEBER, Stefan, « L'aménagement urbain entre régulations ottomanes, intérêts privés et participation politique : la municipalité de Damas à la fin de l'époque ottomane (1864-1918) », dans LAFI, Nora (dir.), *Municipalités méditerranéennes. Les réformes urbaines ottomanes au miroir d'une histoire comparée (Moyen-Orient, Maghreb, Europe méridionale)*, Berlin, Klaus Schwarz Verlag, 2005.

WHITE, Joshua M., « Shifting Winds : Piracy, Diplomacy, and Trade in the Ottoman Mediterranean, 1624-1626 » dans FIRGES, Pascal W., et alli (éd.), *Well-Connected Domains. Towards an Entangled Ottoman History*, Leide, Brill, 2014.

WIEN, Peter, « L'émergence d'un nouveau modèle de jeunesse dans les années 1930 en Irak. Perspectives sur les questions de masculinité et de conflit générationnel », dans BENNANI-CHRAÏBI, Mounia et FARAG, Iman (dir.), *Jeunes des sociétés arabes. Par-delà les promesses et les menaces*, Le Caire, Cedej, 2007, p.93-120.

WILLIAMS, Elizabeth, « Mapping the Cadastre, Producing the Fella. Technologies and discourses of rule in French Mandate Syria and Lebanon », dans SCHAYEGH, Cyrus et ARSAN, Andrew (éd.), *The Routledge Handbook of the History of Middle East Mandates*, Londres et New York, Routledge, 2015, pp.170-182.

WINDLER, Christian : *La diplomatie comme expérience de l'autre. Consuls français au Maghreb (1700-1840)*, Genève, Droz, 2002.

WINTER, Stefan, *A History of the Alawis : From Medieval Aleppo to the Turkish Republic*, Princeton, Princeton University Press, 2016.

YENISEHIROGLU, Filiz, « Mersin : the Formation of a Tanzimat City in Southern Turkey » in PHILIPP, Thomas *et alii*, *The Empire in the City – Arab Provincial Capitals in the Late Ottoman Empire*, Beyrouth, Orient Institut, 2002, pp. 253-274.

YERASIMOS, Stéphane, « Le *sandjak* d'Alexandrette : formation et intégration d'un territoire », dans *REMM*, No. 48-49, 1988, pp. 198-212.

YERASIMOS, « A propos des réformes urbaines des Tanzimat » dans DUMONT, Paul et GEORGEON, François (dir.), *Villes ottomanes à la fin de l'Empire*, Paris, L'harmattan, 1992, p. 17-33.

ZUBAIDA, Sami, , « Urban Social Movements, 1750-1950 », dans SLUGLETT, Peter (éd.), *The Urban Social History of the Middle East 1750-1950*, Syracuse and New York, Syracuse University Press, 2008, pp. 224-53.

ZÜRCHER, Erik Jan, *The Young Turk legacy and nation building. From the Ottoman Empire to Atatürk's Turkey*, New-York, I.B Tauris, 2010.

ZÜRCHER, Erik Jan, « Between death and desertion. The experience of the Ottoman soldier in World War I », dans *Turcica*, n°28, 1996, p. 235-258.

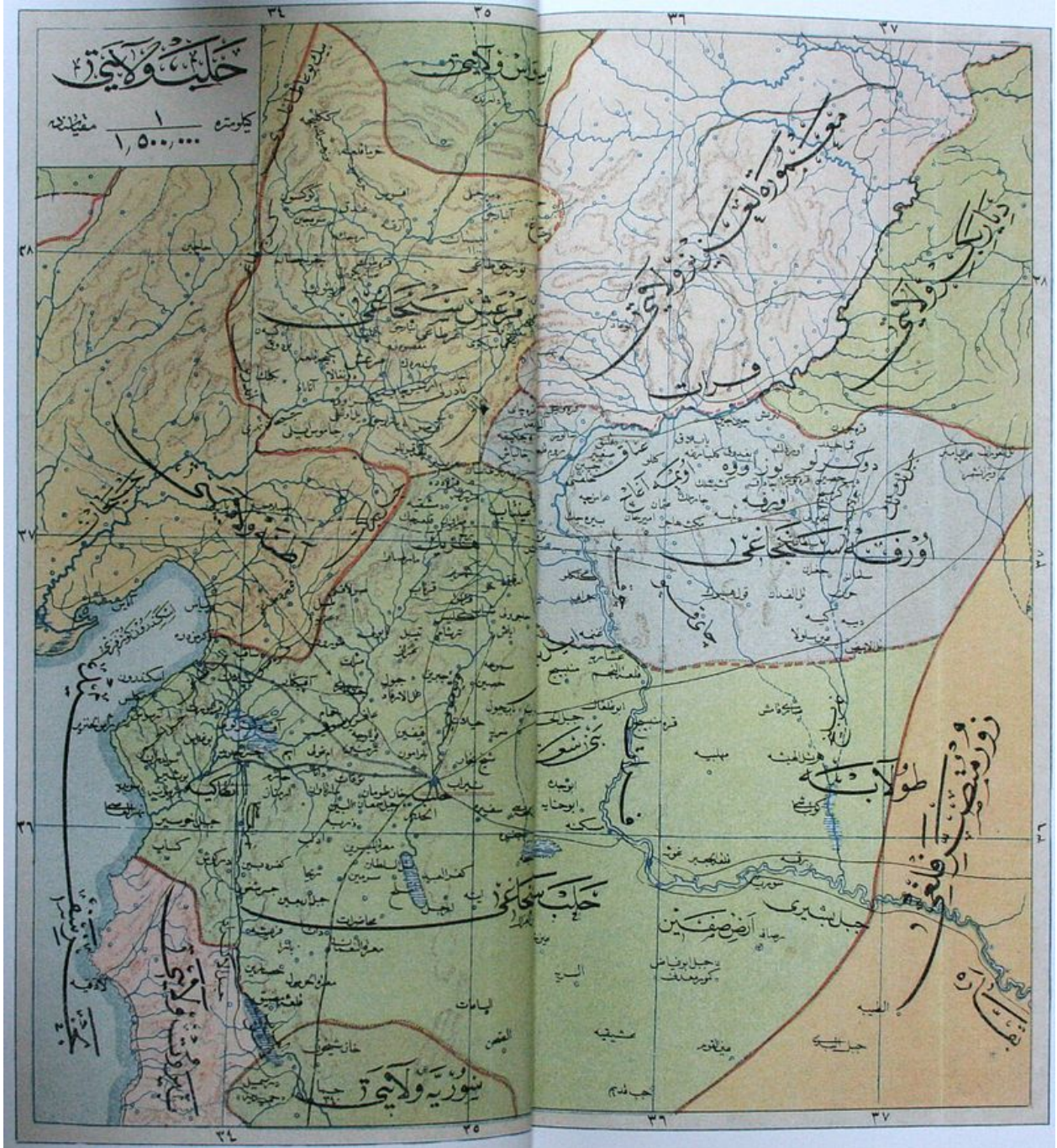
ZÜRCHER, Erik Jan, « The young Turks – Children of the Borderlands », dans *International Journal of Turkish Studies*, vol.9, n°1-2, 2003, pp. 275-286.

Annexes

**Cartes sur le sandjak
d'Alexandrette, 1914
à 1946**

1. Carte ottomane de l'Empire centrée sur le vilayet d'Alep (1907)

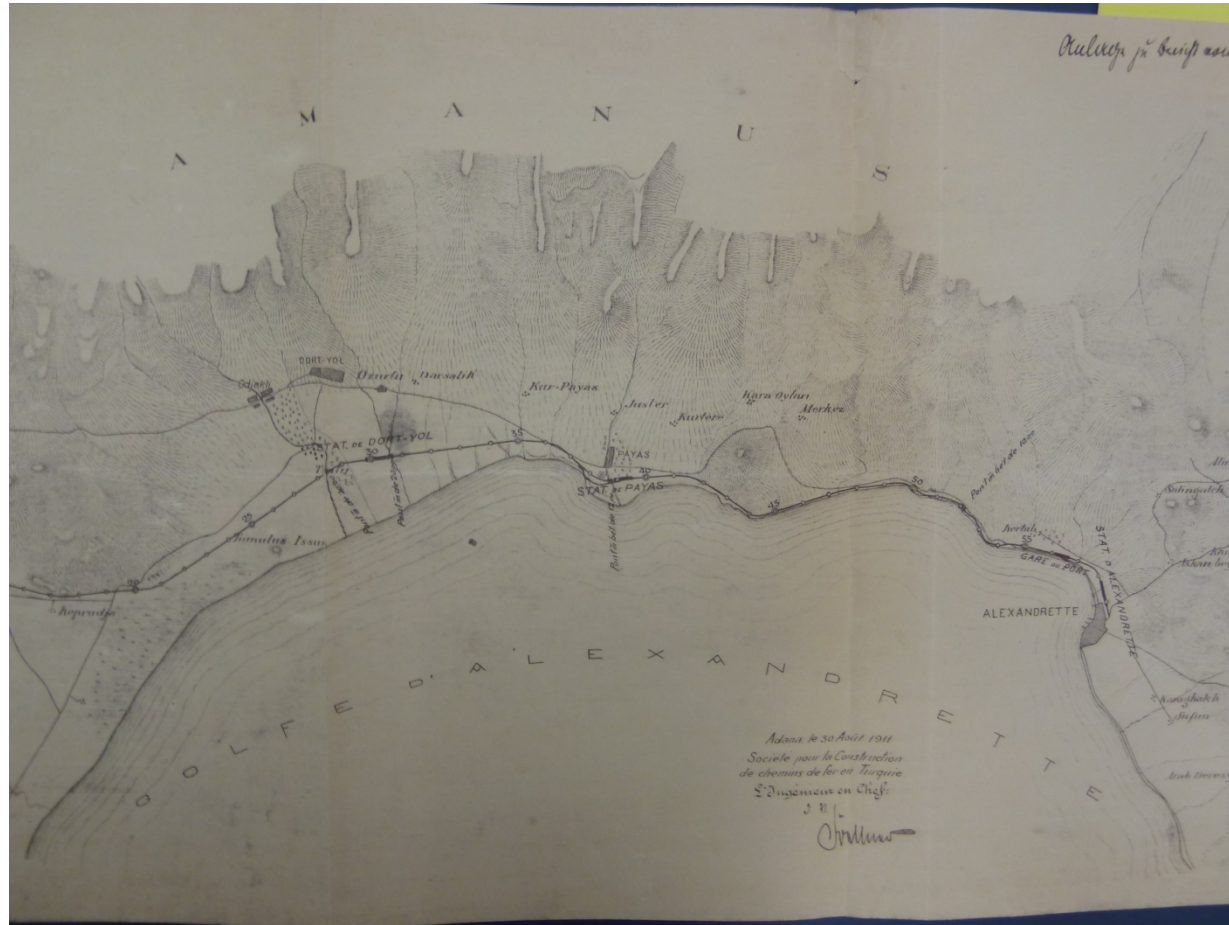
Source : Memalik-i Mahsuse-i Sahane-ye Mahsus Mukemmel ve Mufasssal Atlas (1907)



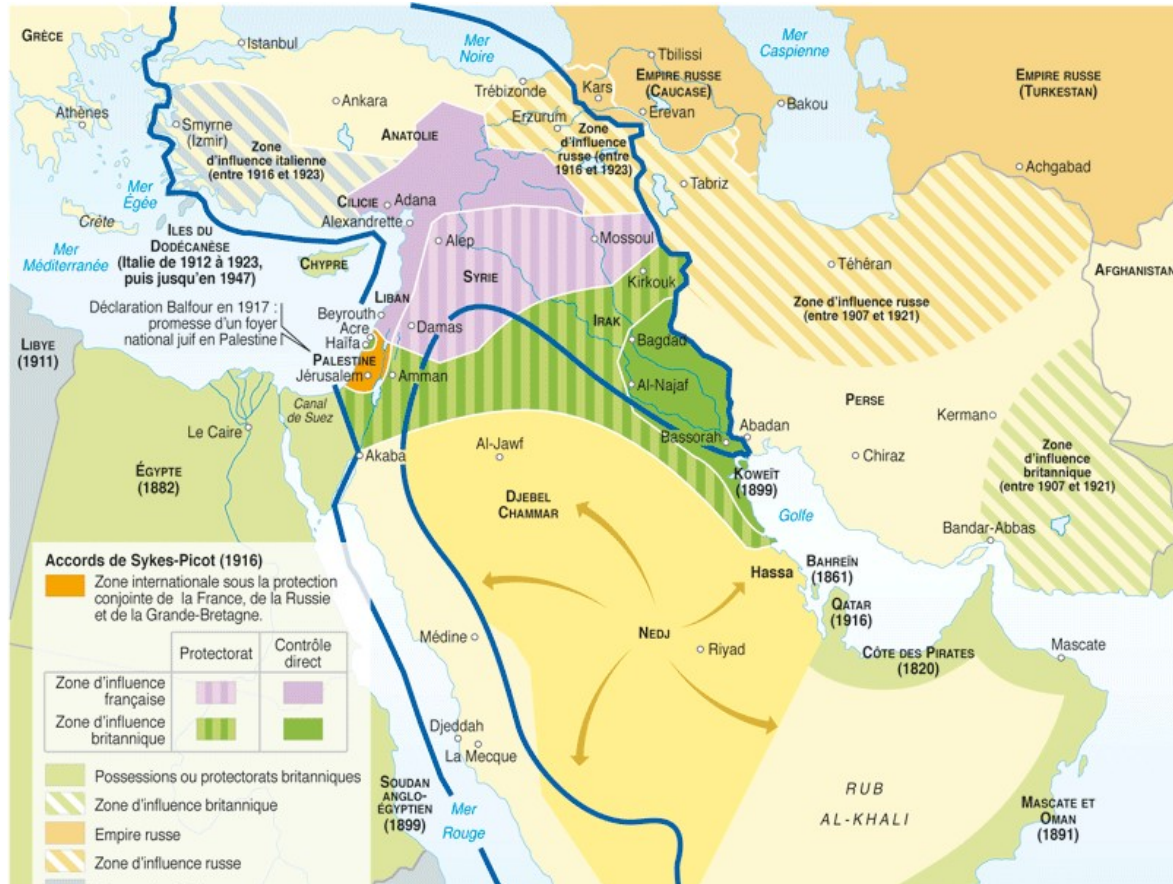
2. Les provinces syriennes de l'Empire ottoman en 1914



3. Carte de la baie d'Alexandrette
Source : PA, AA, Konstantinopel, 277.

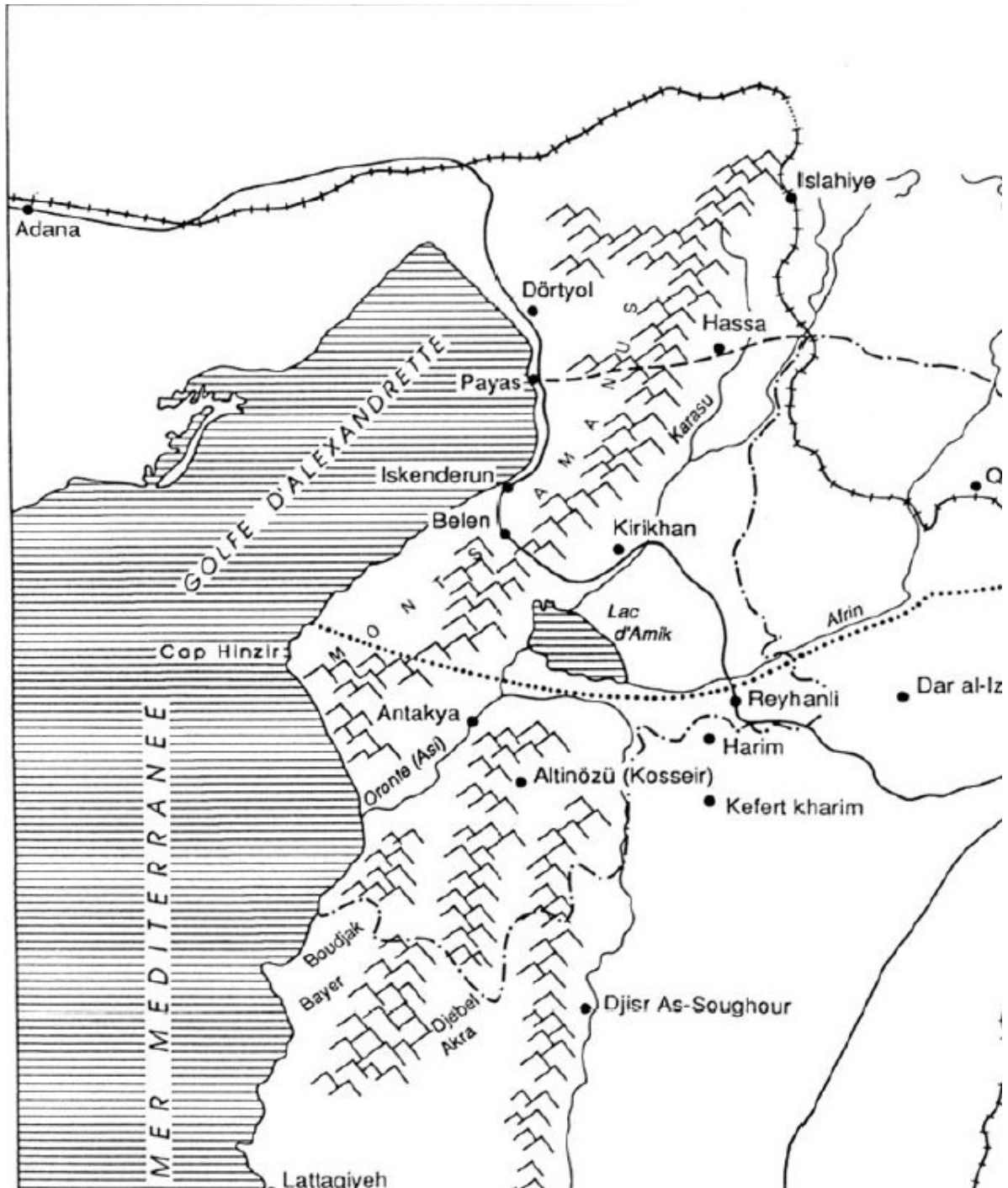


4. Le partage du Proche-Orient d'après les accords Sykes-Picot (1916)



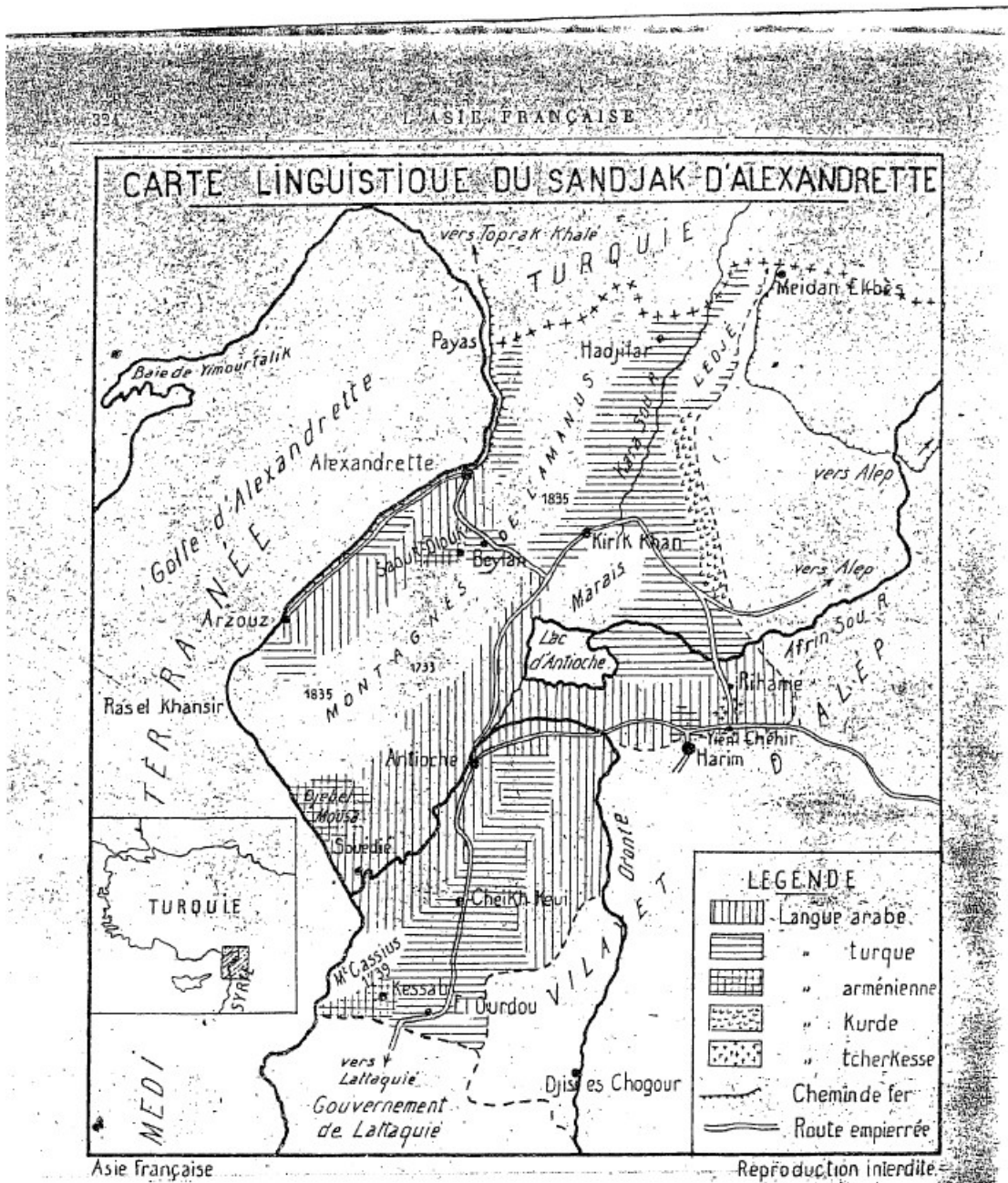
5. La frontière turco-syrienne après l'accord d'Angora (1921)

Source : Stéphane Yérasimos, « Le sandjak d'Alexandrette : formation et intégration d'un territoire », dans *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, N°48-49, 1988 p. 199.



7. Carte linguistique du sandjak d'Alexandrette (1936)

L'Asie Française, "L'Affaire d'Alexandrette", 36, (December 1936), p. 324.



8. Carte d'Alexandrette (1916)

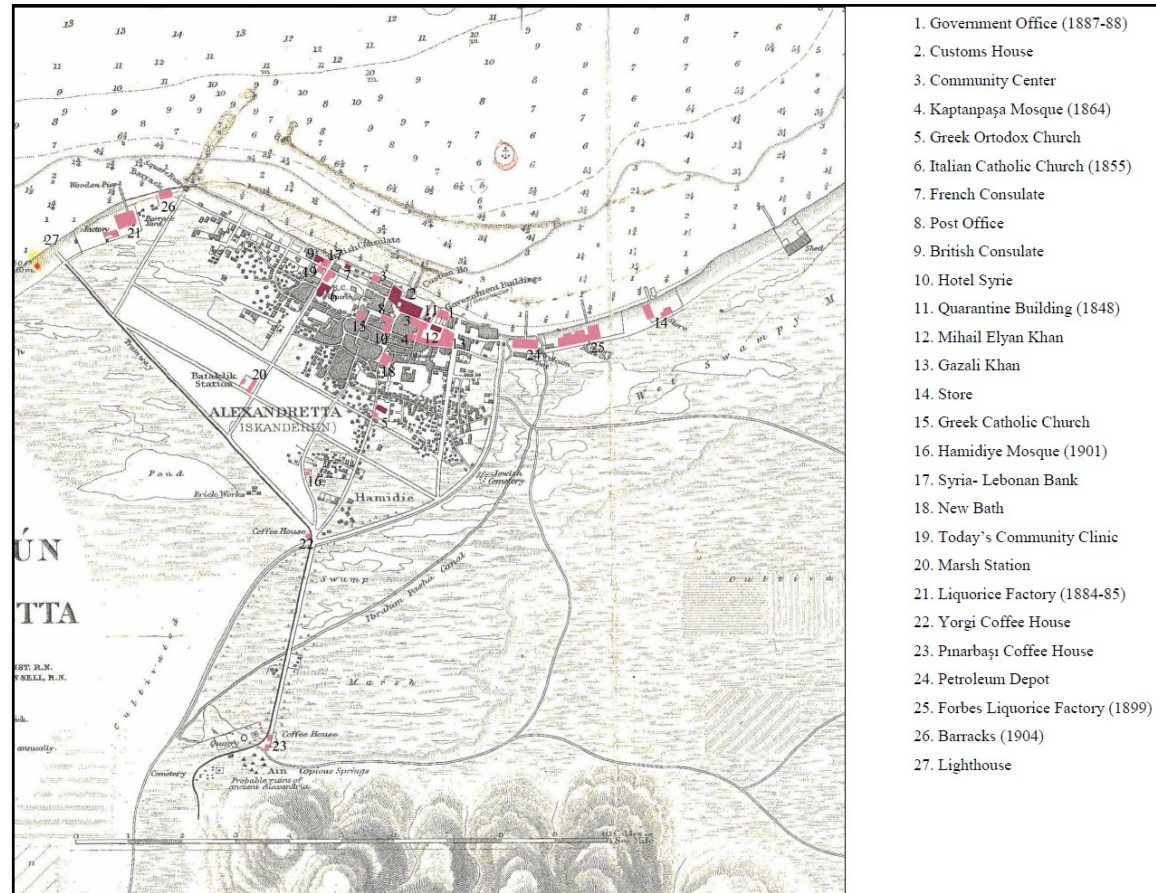


Figure 3.21. Built-up areas in 1916 dated map

(Source: revised by the author from the original 1916 map at National Library of Turkey, Hrt 1994 D 859)

Source : Canan Nalça, *Transformation of Iskenderun Urban Fabric from Mid 19th Century to the End of the French Mandate Period*, Thesis submitted to the Graduate School of Engineering and Sciences of Izmir Institute of Technology in Partial Fulfillment Requirements for Degree of Master of Science in Architectural Restoration, Izmir, 2018.

9. Analyse fonctionnelle de l'espace urbain d'Alexandrette en 1901

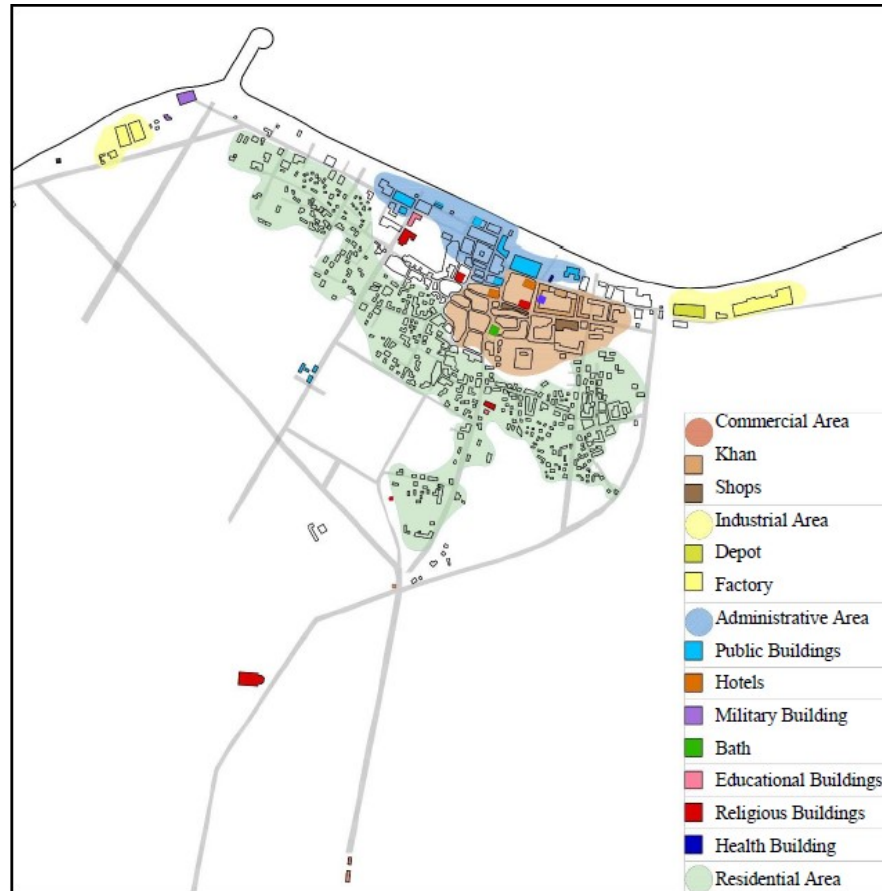


Figure 3. 22. Functional analysis of the city in 1901

Source : Canan Nalça, *Transformation of Iskenderun Urban Fabric from Mid 19th Century to the End of the French Mandate Period*, Thesis submitted to the Graduate School of Engineering and Sciences of Izmir Institute of Technology in Partial Fulfillment Requirements for Degree of Master of Science in Architectural Restoration, Izmir, 2018.

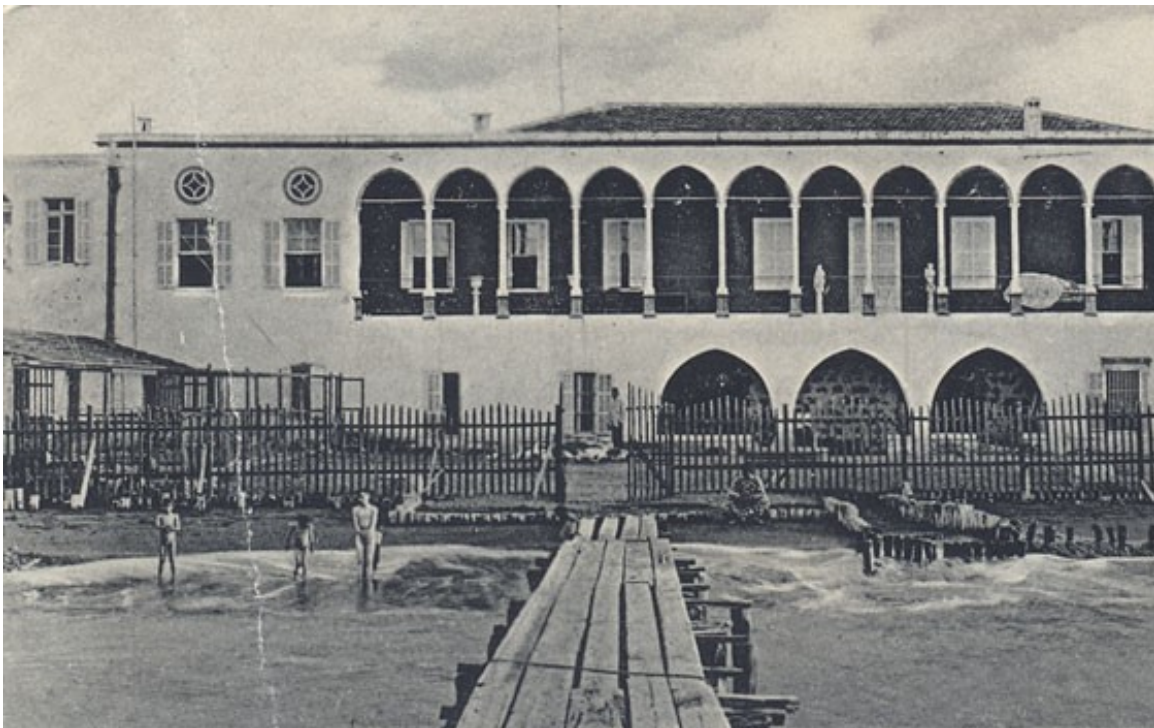
Cartes postales d'Alexandrette

10. Vue du port d'Alexandrette avant 1914.



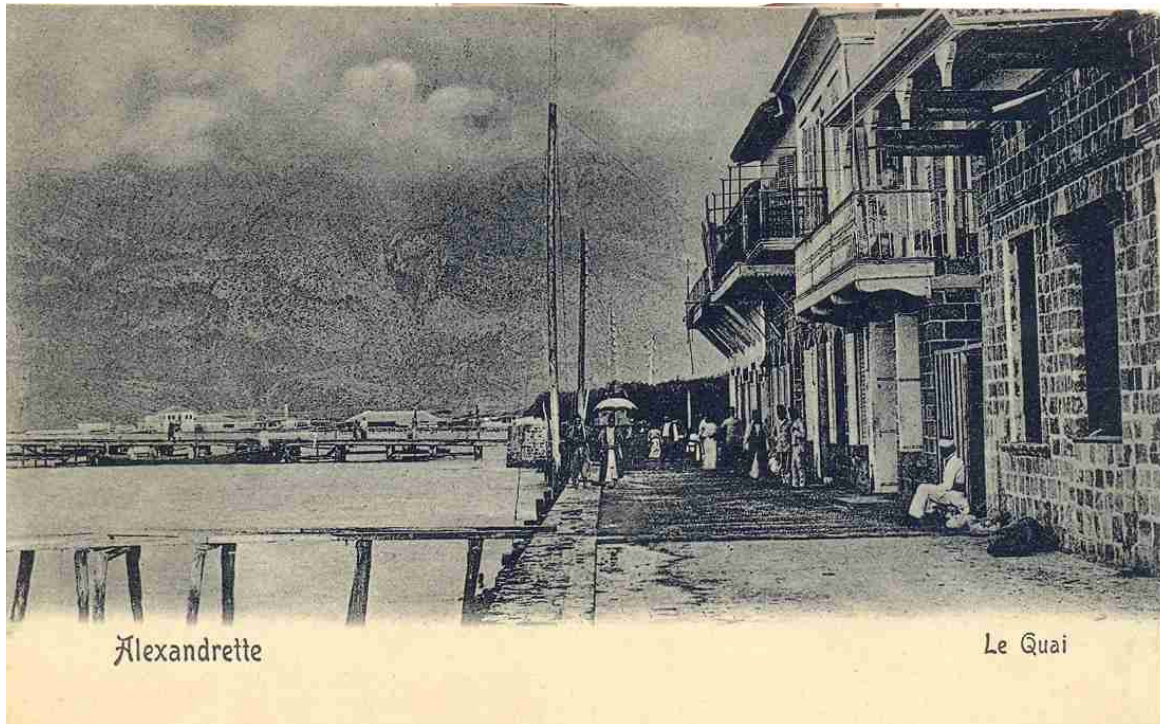
Source : Collection Boutros

11. Vice-consulat d'Angleterre, Alexandrette, 1906.



Source : Collection Boutros

12. Les quais d'Alexandrette à la période mandataire



Source : Collection Boutros

13. Port d'Alexandrette (1937)



Source : CADN, 1SL 500, 234.

14. Station d'estivage de Saoukolouk à la période mandataire



Source : Collection Makzoumé

15. La gare du chemin de fer de Bagdad à la période mandataire



Source : Levantineheritage.com

16. Eglise latine d'Alexandrette

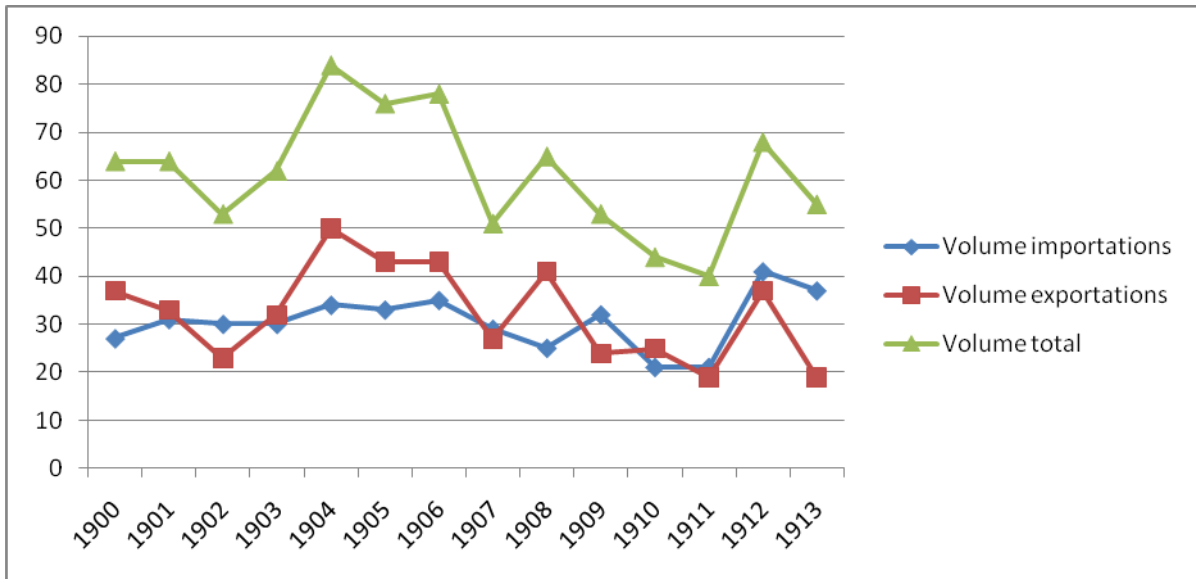


Source : Collection Makzoumé

**Séries statistiques sur
le commerce du port
d'Alexandrette
(années 1870-1946)**

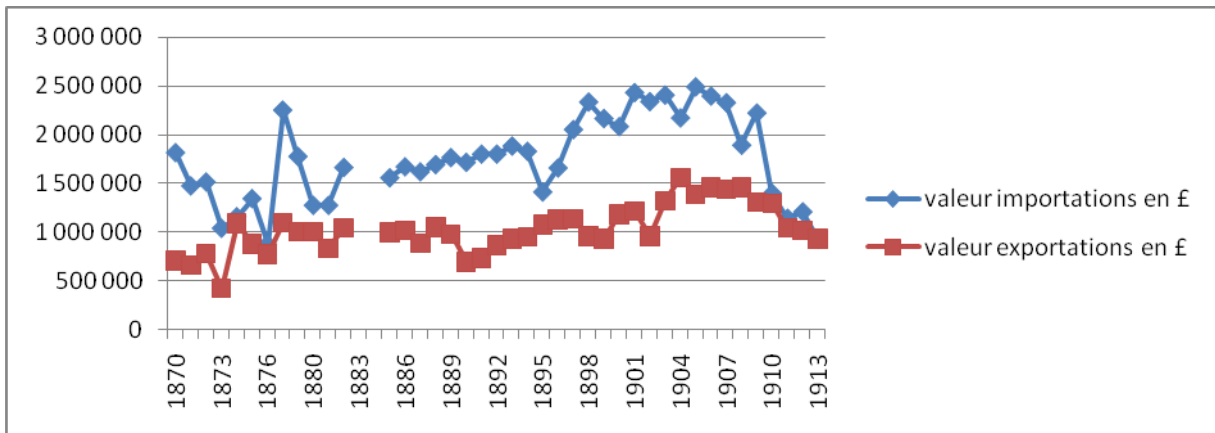
17. Trafic du port d'Alexandrette en volume en milliers de tonnes (1900-1913)

Source : CADN, 1SL 500, 234.



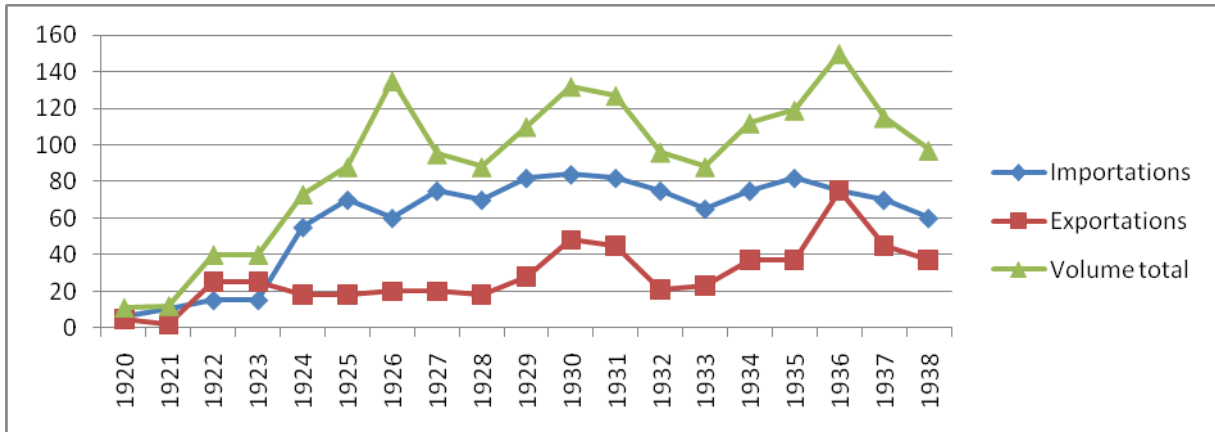
18. Trafic du port d'Alexandrette en valeur en millions de £ (1870-1913)

Source : Charles Issawi, *The fertile crescent 1800-1914, A documentary economic history*, Oxford University Press, 1988.



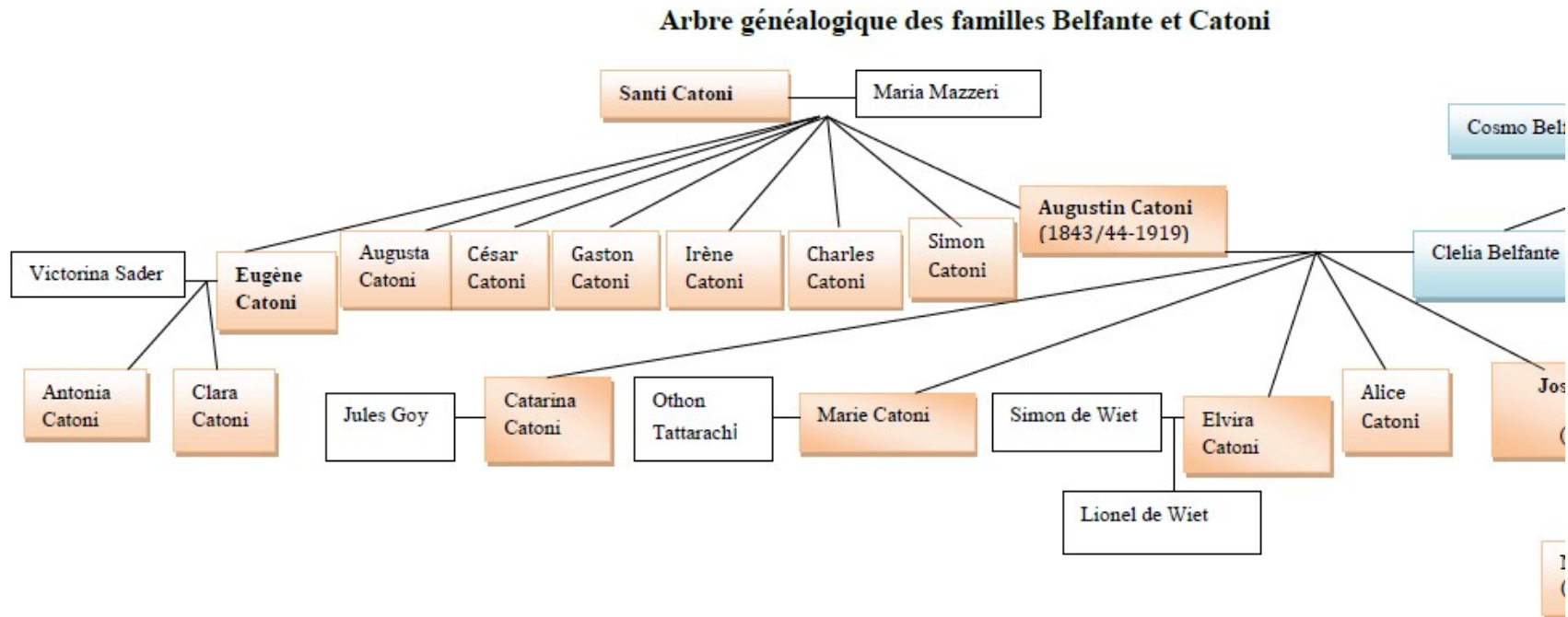
19. Trafic du port d'Alexandrette en volume en milliers de tonnes (1920-1938)

Source : CADN, 1SL 500, 234.



**Les activités des
Levantins et des
notables ottomans
d'Alexandrette**

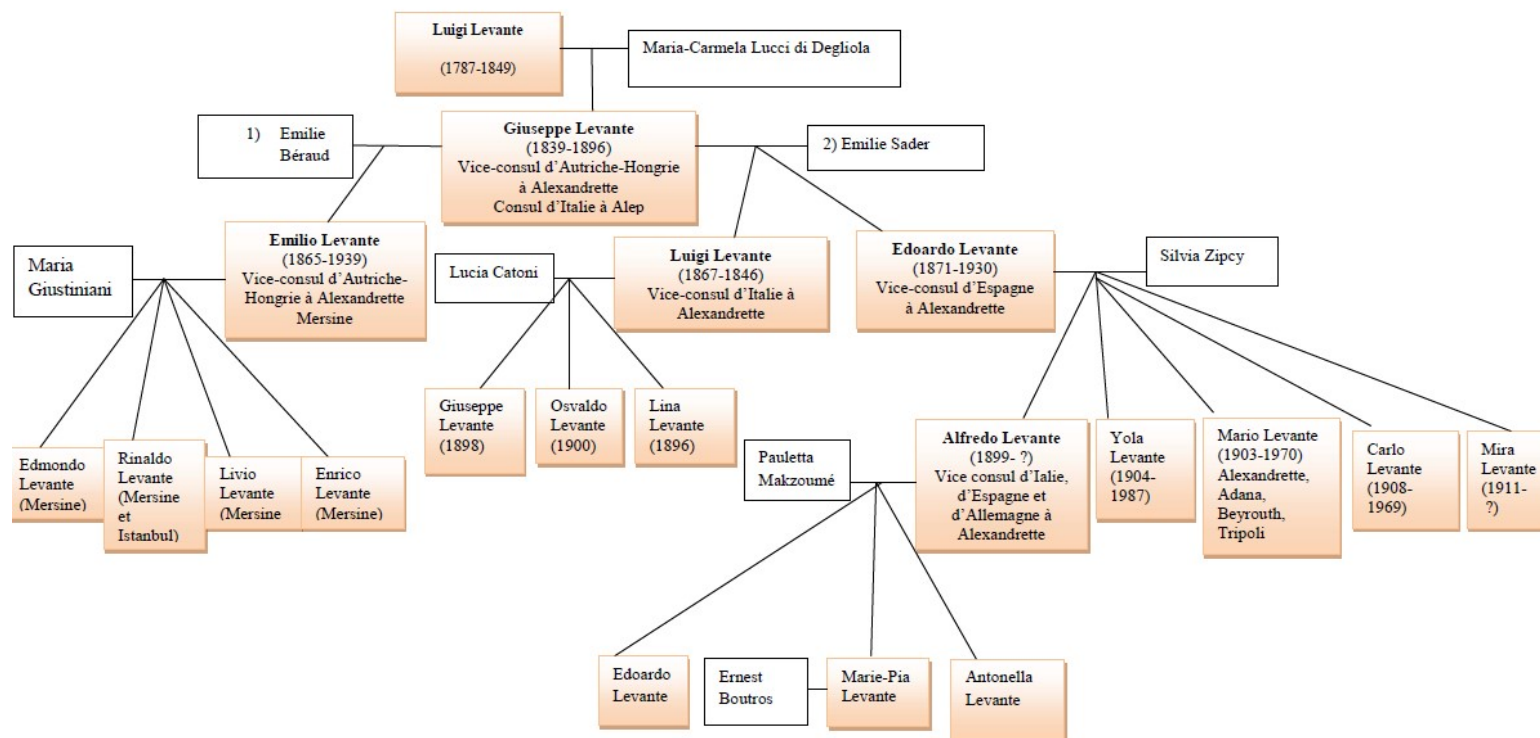
20. Arbre généalogique des familles Belfante et Catoni



Sources : AER ; NA ; Archives privées Catoni ; Archives Poche-Marcopoli.

21. Arbre généalogique de la famille Levante

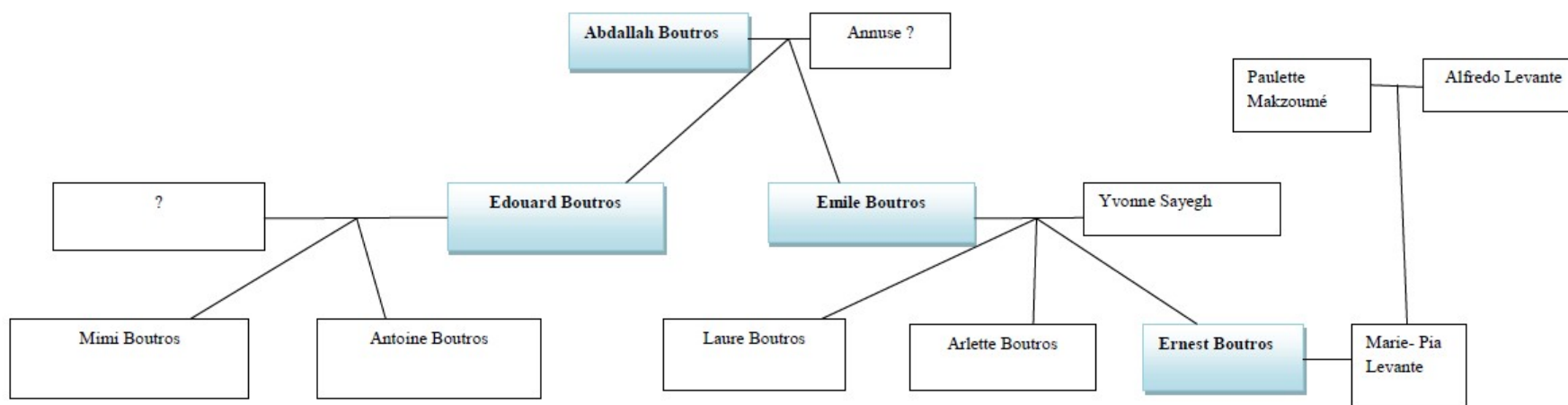
Arbre généalogique simplifié de la famille Levante



Sources : Archives privées Levante ; CADN.

22. Arbre généalogique de la famille Boutros

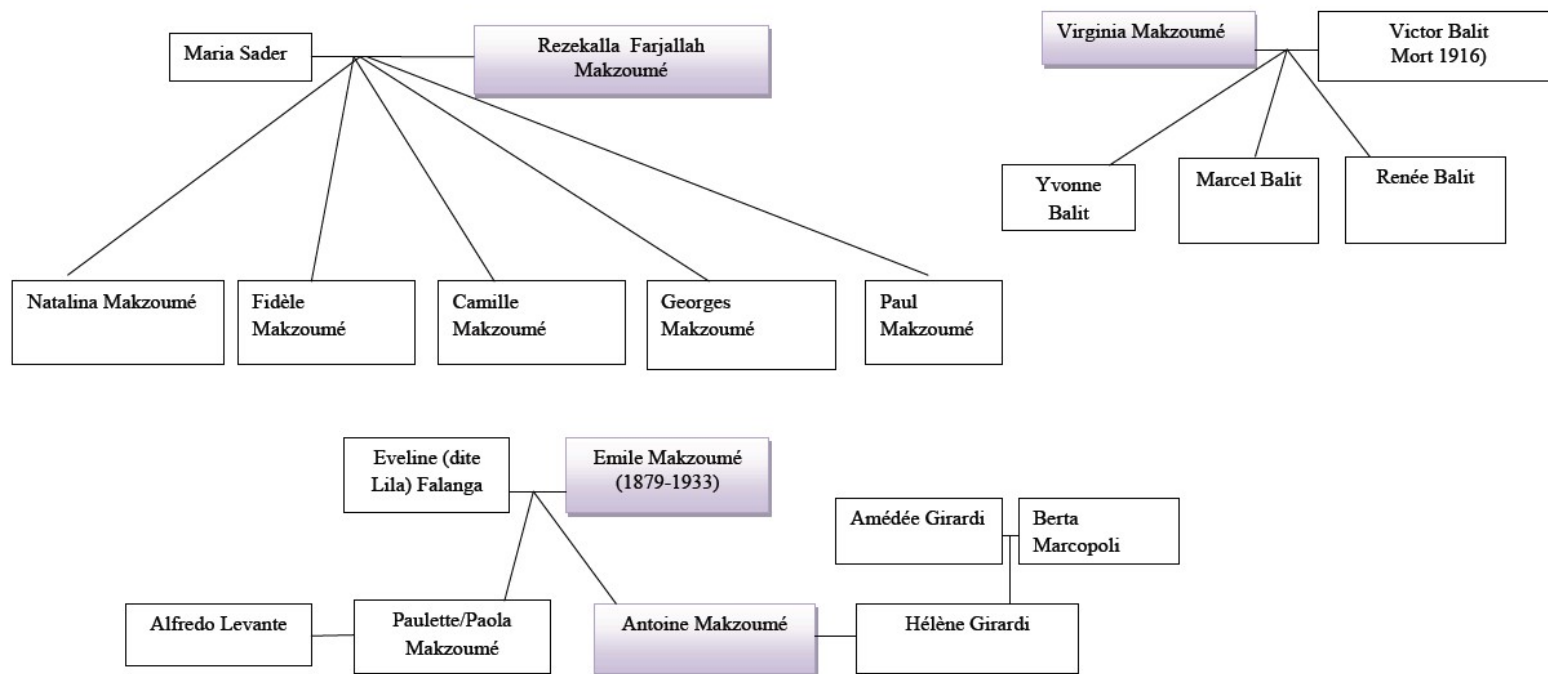
Arbre généalogique simplifié de la famille Boutros



Sources : Entretiens Emil Boutros ; Carnes.

23. Arbre généalogique de la famille Makzoumé

Arbre généalogique simplifié de la famille Makzoumé



Sources : Entretien Erol Makzoumé ; Archives Erol Makzoumé ; Carnes.

24. Acte de donation volontaire faite par Nicolas Marcopoli, Consul d'Espagne à Alep à la Mission des Carmes déchaussés de Syrie.

Source : CADN, Ambassade Constantinople, 627

Est comparu le Sieur Nicolas Marcopoli, Directeur de la Maison Vincent Marcopoli et Cie d'Alep, lequel a, par ces présentes, fait donation entre vifs et irrévocable, pour remplir les dernières volontés de feu Monsieur Vincent Marcopoli, son frère, à la Mission des Carmes Déchaussés en Syrie, représentée, à Alexandrette, par le R.P. Pierre Thérèse, de deux pièces de terrain, l'une de 63m de longueur sur 34 de largeur, et l'autre de 30 pieds à charge pour ceux-ci qu'au cas où ils viendraient à quitter le pays, lesdits terrains seront toujours affectés au service de la paroisse catholique d'Alexandrette, tout en laissant aux RPPP Carmes Déchaussés la faculté de disposer des bâtisses et constructions de tout genre qu'ils auraient pu faire sur lesdits terrains, lesquels sont situés à Alexandrette. Le premier a en face de lui un terrain, bornant au nord, appartenant à Messieurs Vincent Marcopoli et Cie d'Alep ; à l'est un autre terrain et une maison appartenant également aux mêmes, à l'ouest, la maison des Messageries Impériales, et au sud un vaste marécage. Le second longe, du côté de la mer, toute la façade de la bâtisse des RPPP Carmes déchaussés.

Du côté bornant à l'est, il ne pourra pas être établi une route entre le terrain donné aux Carmes Déchaussés et celui des Messieurs Vincent Marcopoli et Cie, qui se réservent le droit de disposer de leur propriété, comme bon leur semblera.

Fait à la chancellerie du consulat de France à Alep, 15 janvier 1864.

25. Acte de création de société entre la Belfante & Catoni d'Alexandrette et Eugène Catoni, Alep 1888.

Source ; AER, Consulat Alep, 17.

Acte de société entre les soussignés :

- 1) Belfante & Catoni, négociants résidant à Alexandrette
- 2) Eugène Catoni demeurant à Alexandrette. Il a été convenu et agréé de fonder à Alep une maison de commerce qui s'occupera tout particulièrement d'affaires en commission, consignation et représentation, et seulement à l'occasion d'affaires pour compte propre.

Cette maison sera constituée sur les bases suivantes :

Art 1. Le capital social de la maison est fixé à 2000\$ qui seront versées intégralement par Belfante & Catoni

Art 2. La maison existera sous la raison sociale Belfante & Catoni & Cie et sera placée sous la protection italienne.

Art 3. La direction en sera confiée au S. Eugène Catoni qui s'installera à Alep et auquel appartiendra seul la signature sociale.

Art 4. La remise des fonds constituant le capital social s'effectuera entre les mais du Sr Eugène Catoni lors de son arrivée à Alep et au moment où la maison sera prête à fonctionner.

Art 5. Le Sr Eugène Catoni ne pourra conclure aucune opération commerciale autres que celles se rattachant aux affaires de commission, de consignation et représentation, sans en avoir préalablement consulté Mrs Belfante & Catoni et avoir obtenu leur adhésion.

Art 6. Le Sr Eugène Catoni n'est tenu à aucune mise de fonds. En sa qualité de Directeur, il lui sera alloué un salaire fixe de 4000 francs par an, puis une participation dans les bénéfices.

Art 7. Tous les frais de premier établissement, loyer de bureaux ou magasins, appointements du personnel employé et autres dépenses faites ou à faire pour le fonctionnement de la maison seront considérés comme frais généraux.

Art 8. Les bénéfices nets que la Société réalisera seront répartis de la manière suivante : 80% en faveur de MM Belfante & Catoni et le solde soit 20% en faveur de M. Eugène Catoni.

Art 9. Les pertes seront supportées par chacune des parties contractantes dans les mêmes proportions que ci-dessus.

Art 10. La durée de la société est fixée à cinq ans à partir du jour de la signature du présent contrat.

Art 11. Le Directeur sera tenu de dresser deux fois par année, au 30 juin et au 31 décembre, un bilan de la situation à ses co-associés au plus tard dans les deux mois qui suivent. Les bénéfices réalisés pourront être retirés tous les six mois, après communication du bilan, par chacune des parties contractantes ou laissés, à leur choix, dans la maison en accumulation du capital primitif.

Art 12. Toute altération ou modification aux clauses ci-devant énoncées devra être consentie par chacune des parties contractantes et il en sera dressé procès-verbal pour être annexé au présent acte.

Art 13. En cas de décès de l'une des parties contractantes, ses héritiers ou ayant droit conservent toutes les obligations et tous les droits du défunt envers les associés survivants, et ce jusqu'à l'expiration du présent contrat.

Art 14. Toute contestation entre les associés sera soumise à un arbitrage amical accepté à l'unanimité des parties, qui tranchera le différend par une sentence définitive et sans appel.

Fait à Alexandrette en deux exemplaires, le premier avril mil huit cent quatre vingt huit.

Signatures : Eugène Catoni, Belfante & Catoni.

26. Lettre d'A. Pognon au ministère des Affaires étrangères, 26 mai 1902.

Source : MAE, 426 QO, 43.

Presque toutes les compagnies maritimes d'Alexandrette sont plus ou moins entre les mains d'un personnage fort dangereux nommé Augustin Catoni, qui exerce dans cette ville les fonctions d'agent consulaire d'Angleterre. Né français, le sieur Catoni perdit sa nationalité, il y a une trentaine d'années, pour avoir accepté sans tenir aucun compte des injonctions qui lui avaient été faites, les fonctions de consul d'une nation étrangère, et nos archives contiennent de nombre rapports de nos prédécesseurs relatifs à ces hauts faits. D'une très grande intelligence, d'une adresse extraordinaire et d'un savoir-faire peu commun mais manquant absolument de sens moral, le Sieur Augustin Catoni est un des plus parfaits sacripants qui aient jamais vécu sur la terre de Syrie. C'est, du reste, un sacripant de marque,

un bandit de grande envergure, qui s'il était né américain, serait infailliblement devenu milliardaire, à moins qu'au préalable, il n'eût été électrocuté pour un crime de droit commun.

27. Lettre de demande de naturalisation d'Augustin Catoni, Alexandrette, 22 avril 1901.

Source : NA, HO 144/971

I have the honor to solicit from your Lordships favor as a very special case that I may be granted the status of a naturalized British subject. I am a Corsican and was originally a French subject, but in the year 1877 having been appointed British Vice Consul at Alexandretta I was called upon by the French Consul at Aleppo to resign that appointment under pain of forfeiting my Nationality. As I declined to do so my name was struck off the registers of French subjects and my position today is that I am left without any legal protection other than that afforded to me by HMG in virtue of my position as British Vice Consul.

This appointment I have now held for 24 years and on various occasions – in 1880, 1892, 1894, 1895, 1896- I was called upon to take charge of the Consulate at Aleppo. During the Armenian troubles and the absence of Mr. Consul Barnham at Zeitoun and afterwards in England, I conducted the business of the Aleppo Consulate under exceptionally critical circumstances my services being acknowledged by the Ambassador in a letter couched in most kind and complimentary terms. I may add that during my long career as an Trading Vice Consul I have devoted myself strenuously to the development of Trade between Syria and the UK. By the evidence of statistics I succeeded in persuading Mr. James Knott, one of the largest shipowners of Newcastle on Tyne and a personal friend, to establish a regular and direct Service of Steamers between England and Syria, a service which has proved eminently successful as can be seen by the comparison of statistics before and after the opening of this direct service between the 2 countries. I thus succeeded in diverting the carrying British Trade which had hitherto been mainly in the hands of the Messageries Maritimes and other Foreign Lines. Similarly it was at my suggestion that the Directors of the Prince Line SS Company of which I am the Agent at Alexandretta decided to create the Syrian Trading Company Limited with Head Quarters at Manchester and Beyrouth with a view to afford to Syrian Merchants the same financial facilities as they obtain at Marseilles and other foreign markets, and thus divert the current of their Export and Import business in favor of the British Markets. The Company has already made great progress and as I have lately been appointed General Agent in Syria, I shall lose no opportunity and spare no effort to make the Greatest British Commercial Enterprise in this part of the Levant. I have mentioned my services to British Trade trusting that they may influence Your Lordship's decision respecting my present petitions.

J'ai l'honneur de solliciter de la part de Votre Majesté la faveur, à titre de cas très spécial, de me voir accorder le statut de sujet britannique naturalisé. Je suis corse et étais à l'origine sujet français, mais en 1877, ayant été nommé vice-consul britannique à Alexandrette, le consul de France à Alep m'a demandé de démissionner sous peine de perdre ma nationalité. Comme j'ai refusé de le faire, mon nom a été rayé des registres des sujets français et je suis aujourd'hui sans aucune protection juridique autre que celle qui m'a été accordée par le Gouvernement de Votre Majesté en vertu de mon poste de vice-consul britannique. Cette nomination que j'occupe depuis 24 ans et à diverses occasions (en 1880, 1892, 1894, 1895, 1896) a été appelée à prendre en charge le consulat d'Alep. Pendant les troubles arméniens et en l'absence de M. le consul Barnham à Zeitoun et ensuite en Angleterre, j'ai

dirigé les affaires du consulat d'Alep dans des circonstances exceptionnellement critiques, mes services étant reconnus par l'ambassadeur dans une lettre rédigée en termes très aimables et avec force compliments. Je peux ajouter qu'au cours de ma longue carrière en tant que vice-consul, je me suis consacré sans relâche au développement du commerce entre la Syrie et le Royaume-Uni. Par preuve des statistiques, j'ai réussi à persuader M. James Knott, l'un des plus grands armateurs de Newcastle on Lyne et un ami personnel, d'établir un service régulier et direct de vapeurs entre l'Angleterre et la Syrie, un service qui s'est avéré un succès éminent, lorsqu'on compare les statistiques avant et après l'ouverture de ce service direct entre les deux pays. J'ai ainsi réussi à détourner au profit du commerce britannique le commerce qui était jusque-là aux mains des Messageries maritimes et d'autres lignes étrangères. De même, c'est sur ma suggestion que les directeurs de la Prince Line SS Company, dont je suis l'agent à Alexandrette, ont décidé de créer la Syrian Trading Company Limited avec siège à Manchester et Beyrouth en vue d'offrir aux commerçants syriens des facilités financières identiques à celles qu'ils obtiennent à Marseille et sur d'autres marchés étrangers et détournent ainsi leur activité Export-Import au profit des marchés britanniques. La société a déjà fait de grands progrès et comme j'ai récemment été nommé agent général en Syrie, je ne perdrai aucune opportunité et n'épargnerai pas mes efforts pour en faire la plus grande entreprise commerciale britannique dans cette partie du Levant. J'ai mentionné mes services pour le commerce britannique en espérant qu'ils pourraient influencer la décision de Votre Eminence concernant ma demande actuelle.

28. Lettre de M. Freeman au Haut-Commissariat britannique en Egypte, Port Saïd, 16 février 1916.

Source: NA, FO 141/475/3

I do not think I have ever met Mr. Catoni, and I am unable to say from personal knowledge of his qualifications whether he would be suitable as a salaried consular officer in Egypt. I see he received a Royal commission for the post of vice-consul at Alexandretta, **but I think in the first place a vice-consul in Egypt ought to be British born, and that I suppose Mr. Catoni is not. However able and trustworthy and tactful a Maltese or Syrian or Levantine British subject may be, he is always a "foreigner" and this presents an insuperable obstacle to the intimate and cordial relations which ought to exist between him and the numerous and influential British subjects, resident of travelling, with whom he comes in contact.**

Je ne crois pas avoir jamais rencontré M. Catoni et je ne suis pas en mesure de dire, par ma connaissance personnelle de ses compétences/qualifications s'il conviendrait comme fonctionnaire consulaire salarié en Egypte. Je vois qu'il a reçu une Commission royale pour le poste de vice-consul à Alexandrette, mais je pense en premier lieu qu'un vice-consul en Egypte devrait être britannique de naissance, et je suppose que M. Catoni ne l'est pas. Quel que soit le degré de compétence, de fiabilité et de tact d'un sujet britannique maltais, syrien ou levantin, il reste toujours un "étranger", ce qui constitue un obstacle insurmontable aux relations intimes et cordiales qui devraient exister entre lui et les sujets britanniques nombreux et influents, résidents de voyage, avec qui il entre en contact.

29. Certificat de naturalisation de Joseph Catoni, 19 août 1919.

Source: NA, HO 144/971.

We enclose herewith application by Mr. Joseph Catoni, and declaration in support, for the granting of a Certificate of Naturalisation.

Mr. Catoni has been serving with the Egyptian Expeditionary Force as Intelligence Officer and in the Military Control and Permit Office at Alexandria since October 1914. Previous to that he has been Registrar and Acting British Vice-Consul at Alexandretta where his father holds the post of Vice-Consul.

Mr Catoni's father is a naturalized British subject and is in the service of the Crown of British Vice Consul at Alexandretta. There is some doubt as to whether Mr. JA Catoni's nationality is not British and apparently the authorities at Alexandria regard him in this light as we see that the Pass given him by our authorities at Alexandria is made out to him as a British subject (on Government service). At the same time, we ought to bring the following facts to your notice.

At the birth of Mr JA Catoni in Alexandretta he was not registered at either the French or British Consulates, but on attaining the age of 21 he was registered as a French subject at the French Consulate. Having regard to the fact that in 1899 he was appointed Registrar and Acting British Vice Consul at Alexandretta, it would appear probable that he thereby and then lost any nationality he might have as a French subject. In any case he has now attained the age of 38 he can renounce his French nationality and is anxious to do so. If any doubt is felt whether Mr. Catoni is in these circumstances a British or French subject it is submitted that this is a case which could properly be dealt with under Section 4 of the British Nationality and Status of Aliens Act 1914. Mr. Catoni's services at Alexandretta and Aleppo during the disturbances of 1909 are well known and have been the subject of a presentation to him by HMG at the time.

Nous joignons ci-joint la demande de Monsieur Joseph Catoni, et la déclaration à l'appui, pour l'octroi d'un certificat de naturalisation. M. Catoni sert au sein du Corps expéditionnaire égyptien en tant qu'officier du renseignement et au bureau de contrôle militaire et des permis d'Alexandrie depuis octobre 1914. Auparavant, il tenait le registre et gérait le vice-consulat britannique d'Alexandrette où son père occupait le poste de vice-consul.

Le père de M. Catoni est un sujet britannique naturalisé et est au service de la Couronne comme vice-consul à Alexandrette. Il y a un doute quant à la nationalité britannique de M. Joseph Augustin Catoni et apparemment, les autorités d'Alexandrie le considèrent ainsi car nous voyons que le laissez-passer qui lui a été donné par nos autorités à Alexandrie le présentent comme un sujet britannique (au service du gouvernement). Dans le même temps, nous devons porter à votre attention les faits suivants.

A la naissance de M. Joseph Augustin Catoni à Alexandrette, il n'était inscrit ni au consulat français, ni au consulat britannique, mais à l'âge de 21 ans, il fut inscrit comme sujet français au consulat français. Compte tenu du fait qu'en 1899, il a été nommé greffier et vice-consul britannique par interim à Alexandrette, il semble probable qu'il ait perdu la nationalité française qu'il pouvait avoir. Il a maintenant atteint l'âge de 38 ans, il peut renoncer à sa nationalité française et il est impatient de le faire.

Si le moindre doute subsiste sur la nationalité britannique de M. Catoni, cette affaire pourrait être correctement traitée en vertu de l'article 4 de la loi de 1914 sur la nationalité et le statut des étrangers naturalisés britanniques. Les services rendus par M. Catoni à Alexandrette et Alep lors des troubles de 1909 sont bien connus et ont fait à l'époque l'objet d'un rapport au gouvernement de Sa Majesté.

30. Lettre du consul Fontana, Larnaca, 13 octobre 1919.

Source: NA, HO 144/971.

Mr. Joseph Catoni was appointed Acting Vice-Consul at Alexandretta at various times for periods of three months or more during the absence of Mr. Vice-Consul Catoni, who, during the ten years preceding the war, was granted leave of absence nearly every year to undergo special treatment in Europe. During the five and a half year of my residence at Aleppo, Mr. Joseph Catoni acted several times, and with full efficiency. He took great pain to collect all information required of him and was successful in obtaining detailed and correct military information, notably during the difficult time preceding the declaration of war by Great Britain upon Turkey.

Mr. Vice-Consul Catoni used to keep open house for the officers of HMG ships which so frequently visited Alexandretta, and Mr. Joseph Catoni, who is an excellent rider, sportsman and tennis player, organized shooting parties for them in the plain of Antioch and elsewhere, at no little expense and trouble in collecting horses and making the necessary arrangements. He was well known for his courage and tact in dealing with the Turkish Authorities, and on one occasion saved the town from massacre, when an armed band of Moslems had collected and were awaiting the signal to attack. The British Vice-Consulate was full of refugees at the time, all Christians were able to do so having crowded there. The Reverend Rd. Kennedy, of the Scottish Mission at Alexandretta, a man of exceptional ability and experience, expressed to me his warmest admiration of Mr. Joseph Catoni's behavior at that time, as having saved the situation.

Mr. Catoni was at school in England and speaks English almost perfectly. The Catonis, both father and son, have, I believe, rendered valuable and respected services to the Admiralty, and I feel sure that the many Naval Officers who have known Mr. Joseph Catoni would warmly support his application for naturalization as a British Subject.

M. Joseph Catoni a été nommé vice-consul par interim à Alexandrette à divers moments pour des périodes de trois mois ou plus en l'absence de M. le vice-consul Catoni qui, au cours des dix dernières années précédant la guerre, a obtenu un congé presque tous les ans pour subir un traitement spécial en Europe. Pendant les cinq ans et demi de ma résidence à Alep, M. Joseph Catoni a agi plusieurs fois et avec une grande efficacité. Il a pris grand soin de recueillir toutes les informations requises et a réussi à obtenir des informations militaires détaillées et correctes, notamment pendant la période difficile précédant la déclaration de guerre de la Grande-Bretagne à la Turquie.

M. le vice-consul Catoni avait l'habitude d'ouvrir sa maison aux officiers des navires de Sa Majesté qui fréquentaient régulièrement Alexandrette et M. Joseph Catoni, excellent cavalier, sportif et joueur de tennis, a organisé des soirées de tir pour eux dans la plaine d'Antioche et ailleurs, sans frais et sans difficulté pour trouver des chevaux et prendre les dispositions nécessaires. Il était bien connu pour son courage et son tact dans ses relations avec les autorités turques et, à une occasion, a sauvé la ville du massacre, lorsqu'une bande armée de musulmans s'était rassemblée et attendait la signal d'une attaque. Le vice-consulat britannique était plein de réfugiés à l'époque, et tous les chrétiens ont pu y trouver refuge. Le Révérend Kennedy, de la mission écossaise d'Alexandrette, un homme aux capacités et à l'expérience exceptionnelles, m'a exprimé sa plus vive admiration pour la conduite de M. Joseph Catoni à cette époque, ce qui a permis de sauver la situation.

M. Catoni était à l'école en Angleterre et parle anglais presque parfaitement. Les Catoni, père et fils, ont, je crois, rendu des services précieux et respectés à l'Amirauté et je suis convaincu que les nombreux officiers de marine qui ont connu M. Joseph Catoni appuieraient chaleureusement sa demande de naturalisation comme sujet britannique.

31. Lettre du consul Davis au Foreign Office, Alep, 19 mars 1940.

Source : NA, FO, 195/2464.

On the occasion of the transfer of Alexandretta Vice-Consulate from the superintendence of Aleppo to that of Mersin, I be leave to place record my very high appreciation of the services rendered by Mr. Vice-Consul Catoni in the discharge of his duties during the three years in which I have been in charge of this post.

The three years in question have included the difficult and troubled period covered by the Turkish claim to Alexandretta, the reference of this claim to the League of Nations, the arrival of the League of Nations Commission and its abrupt departure, the brief episode of the quasi-independent Hatay government and the final occupation of the Hatay by Turker. During this period Mr. Catoni's unrivalled knowledge of the Hatay, its personalities and politics was always placed unreservedly at my disposal and proved of the utmost assistance in securing a full and adequate understanding of the course of events. I have throughout been much impressed by Mr. Catoni's patriotism, his loyalty, his unfailing courtesy and hospitality, and his tactful handling of questions submitted to him. His cordial relations of personal friendship with the local officials, first French, then Turkish, have not seldom proved an important contribution to the speedy and frictionless solution of probleme which might otherwise have been difficult enough to settle.

A l'occasion du transfert du vice-consulat d'Alexandrette de la dépendance d'Alep à celle de Mersine, je tiens à témoigner combien j'ai apprécié les services rendus par M. le vice-consul Catoni dans l'exercice de ses fonctions pendant les trois années Durant lesquelles j'ai été en charge de ce poste.

Les trois années en question ont inclus la période difficile et trouble couverte par la réclamation turque sur Alexandrette, le renvoi de cette réclamation à la Société des Nations, l'arrivée de la Commission de la Société des Nations et son départ brusque, le bref episode de la quasi indépendance du gouvernement du Hatay et l'occupation finale du Hatay par la Turquie. Au cours de cette période, la connaissance inégalée de M. Catoni sur le Hatay, ses personnalités et sa politique a toujours été mise à ma disposition sans reserve et s'est avérée de la plus grande aide pour assurer un comprehension complete et adequate du cours des événements.

J'ai toujours été très impressionné par le patriotism de M. Catoni, sa loyauté, sa courtoisie et son hospitalité sans faille, et son traitement délicat des questions qui lui ont été soumises. Ses relations cordials d'amitié personnelle avec les responsables locaux, d'abord français, puis turcs, n'ont pas rarement prouvé une contribution importante à la solution rapide et sans friction du problème qui aurait été autrement assez difficile à régler.

32. Lettre du vice-consulat d'Allemagne à Iskenderun au consulat à Adana, au sujet du vice-consulat italien d'Iskenderun, 10 février 1944.

Source : PA, AA, Vice-consulat Alexandrette, 1.

Inhalt : Italienisches Vize-Konsulat Iskenderun

Es bestätigt sich, dass nach Auflösung des jetzigen italienische Vizekonsulats Alfredo Levante zur Honorarkonsul ernannt werden wird. Seine Ernennung ist internen Verhältnis durch die italienische Botschaft Ankara bereits vollzogen worden, nur den Türken gegenüber ist sie noch nicht bekannt gegeben. Die Italiener haben die Absicht, bei den Turken die Fiktion eines Berufskonsulat aufrecht zu erhalten und Levante, obgleich er nicht besoldet wird, zum Honorarkonsul und Verwalter des Berufs-Vizekonsulats zu ernennen. Sie verfolgen hierbei den Zweck, ein den hiesigen Carmeliter-Padres gehörendes Gebäude als Konsulat zu bezeichnen und so der drohenden türkischen Beschlagnahme zu entziehen. Ob dies allerdings gelingen wird soll Ihnen selbst zweifelhaft erscheinen.

Als Mitarbeiter soll evante eine ehemaliger diesseitiger Mitarbeiter, der frühere Dolmetscher Giovanni Manasci zugeteilt werden. Auch Manasci soll unbesoldet bleiben, er verspricht sich jedoch von einem solchen Einbau Vorteile für den Fall, dass die Türken einmal die Aufenthaltsgenehmungen für hiesigen aus Syrien stammenden Italiener nicht mehr verlängern wollte.

Il est établi qu'après la dissolution de l'actuel vice-consulat d'Italie, Alfredo Levante sera nommé consul honoraire. Sa nomination a déjà été faite en interne par l'ambassade d'Italie à Ankara, mais n'a pas encore été annoncée aux Turcs. Les Italiens ont l'intention de maintenir la fiction d'un consulat de métier auprès des Turcs et de nommer Levante, bien que non rémunéré, comme consul honoraire et administrateur du vice-consulat de carrière. Ils ont l'intention d'élire pour le vice-consulat un bâtiment appartenant aux pères carmes, afin d'éviter l'imminente saisie turque. Il est douteux que cela réussisse.

Un ancien employé, l'ancien interprète Giovanni Manasci doit être nommé comme employé. Lui non plus ne sera pas payé, mais il espère qu'une installation de cette sorte sera un avantage au cas où les Turcs ne voudraient pas encore prolonger le permis de séjour des Italiens originaires de Syrie.

33. Lettre d'Alfredo Levante au Baron Schweinitz, consul d'Allemagne à Adana, Iskenderun, 15 octobre 1941.

Source : PA, AA, Vice-consulat Alexandrette, 6.

Sehr geehrter Herr Konsul,

Es ist mir eine besondere Freude, Ihnen meinen Dank aussprechen zu können, für die Mitteilung meiner Ernennung als Handels-Beirat am Deutschem Vize-Konsulat in Iskenderun. Gleichzeitig möchte ich Ihnen für Ihre persönlichen Wünsche danken, die Sie dem Schreiben hinzufügten und Sie versichern, dass ein erfolgreiches Arbeit mit Ihnen, sehr geehrter Herr Konsul, auch mein lebhafter Wunsch ist.

Cher Consul,

C'est un plaisir pour moi de pouvoir vous exprimer toute ma gratitude au sujet de votre action ayant conduit à ma nomination comme attaché commercial dans le vice-consulat allemand d'Iskenderun.

Dans le même temps, je voudrais vous remercier pour les vœux plus personnels que vous avez ajoutés à la lettre et vous assurer, M. le Consul, que je souhaite vous assurer qu'une collaboration fructueuse est mon vœu le plus cher.

34. Lettre du vice-consul d'Allemagne Hoffmann-Fölkersamb au baron Schweinitz, consul à Adana, Iskenderun, 24 septembre 1941.

AA, Vice-consulat Alexandrette, 6.

Haufiges persönliches Zusammensein mit Herrn Alfredo Levante während des 14tätigen Urlaubs, den mir die Botschaft zu einem Aufenthalt in der Alexandretter Sommerfrische Sogukolouk bewilligte, hat mir gezeigt, dass Herr Levante nicht nur einer der wenigen gebildeten dortigen Europäer ist, sondern auch ein besonnener Beurteiler der an ihn herangetragenen Angaben politischer und anderer Natur. Dass er einer seit Generationen hier im Osten ansässigen Familie entstammt, habe ich schon früher berichtet. Durch seine Heirat mit einer gebildeten christlichen Syrierin reichen seine vielfachen Beziehungen noch jetzt nach Syrien hinein.

Ich möchte aber weiter dringend empfehlen, Herrn Levantes Bestellung zum Wirtschaftsbeirat des Vizekonsulats sofort vorzunehmen.

Les fréquentes interactions personnelles que j'ai pu avoir avec M. Alfredo Levante pendant les 14 jours de vacances que l'ambassade m'a accordés pour séjourner dans la station d'été d'Alexandrette, à Sogukolouk, m'ont montré que M. Levante n'est pas seulement l'un des rares Européens de là-bas à avoir de l'instruction, mais aussi qu'il a un jugement particulièrement bon sur les affaires politiques mais aussi de toute nature. J'ai déjà signalé auparavant qu'il venait d'une famille qui vit au Levant depuis des générations. Grâce son mariage avec une syrienne chrétienne et cultivée, ses multiples relations s'étendent dans toute la Syrie. C'est la raison pour laquelle je voudrais vivement recommander que la nomination de M. Levante comme attaché économique du consulat soit prise immédiatement.

**Les investissements
immobiliers des
Belfante-Catoni à
Alexandrette**

35. Propriétés Belfante-Catoni

D'après les archives Belfante et Catoni détenues par J. Beard.

Valeur de l'immeuble	Emplacement de l'immeuble	Numéro de l'immeuble	Genre	Propriétaires
1250	Achkar Bagli	1787	Part d'un terrain	Mr Joseph Catoni, ?. Kupelian, Hafez Zak Mustapha
4000	Id	1788	½ terrain	Mr Joseph Catoni
2850	Id	5487	¾ terrain	Mr Joseph Augustin Catoni
3750	Id	688	Maison	Mr Joseph Augustin Catoni
9375	Id	5487	Jardin	Mr Joseph Augustin Catoni
18900	Id	688	Jardin	Mr Joseph Augustin Catoni
1125	Id	1595	Terrain	Mr Joseph Augustin Catoni
10000	Id	2864	¼ terrain	Mr Joseph Augustin Catoni
1000	Agtchaï	1364	Maison détruite	Mr Théodore Belfante et son frère
500	Agtchaï	1365	four	Mr Théodore Belfante et son frère
1000	Agtchaï	1393	Terrain	Mr Théodore Belfante, Carlo et Clelia Belfante
1000	Agtchaï	1394	Terrain	Mr Theodore Belfante, Carlo et Clelia Belfante
1000	Agtchaï	1395	Terrain	Mr Theodore Belfante, Carlo et Clelia Belfante
1250	Agtchaï	1396	Terrain	Mr Theodore Belfante, Carlo et Clelia Belfante
1000	Agtchaï	1397	Terrain	Mr Theodore Belfante, Carlo et Clelia Belfante
1000	Agtchaï	1398	Terrain	Mr Theodore Belfante, Carlo et Clelia Belfante
2000	Agtchaï	1399	Terrain	Mr Theodore Belfante, Carlo et Clelia Belfante
500	Agtchaï	5277	Maison	Mr Augustin et Mlle Norah Catoni

4500	Agtchaï	5277	Jardin	Mr Augustin et Mlle Norah Catoni
15000	Kara Husseinli	2436	Terrain	Mr Augustin Catoni
1500	Narghizlick	7909	Vignes	Mr Augustin Catoni et son fils Mr Joseph et sa fille Mme Marie Catoni
1000	Narghizlick	7949	Terrain	Mr Augustin Catoni et son fils Joseph et sa fille Marie Catoni
1000	Narghizlick	7951	Terrain	Mr Augustin Catoni et son fils Joseph et sa fille Mme Marie Catoni
500	Narghizlick	7907	Terrain	Mr Augustin Catoni et son fils Joseph et sa fille Mme Marie Catoni
10000	Narghizlick	7877	Maison	Mr Augustin Catoni et son fils Joseph et sa fille Mme Marie Catoni
9000	Narghizlick	7906	Jardin	Mr Augustin Catoni et son fils Joseph et sa fille Mme Marie Catoni
12500	Rue des Tailleurs	17	Magasin	Mr Joseph Catoni
2000	Beauregard	51	Maison	Mr Joseph Catoni
15000	Beauregard	55	Maison	Mr Joseph Catoni
50000	Rue de la Caserne	40	Maison	Mr Joseph Catoni
8000	Rue de la Caserne	42	Magasin	Mr Joseph Catoni
8000	Rue de la Caserne	44	Magasin	Mr Joseph Catoni
50000	Rue de la Caserne	42	Maison	Mr Joseph Catoni
40000	Rue de la Caserne	48	Bureaux Magasin	Mr Joseph Catoni
2000	Rue de la	2	Magasin	Mr Joseph Catoni

	Station			
25000	Rue de la Caserne	12	Magasin	Mrs Belfante et Catoni
17500	Rue de la Caserne	14	Magasin	Mrs Belfante et Catoni
17500	Rue de la Caserne	16	Magasin	Mrs Belfante et Catoni
15000	Rue de la Caserne	18	Magasin	Mrs Belfante et Catoni
200	Rue de la Fontaine	200	Baraque	Mrs Belfante et Catoni
9000	Rue du Konak	140	Magasin	Mrs Belfante et Catoni
10000	Rue de la Rivière	1	Baraque	Mrs Belfante et Catoni
2500	Rue de la Rivière	3	Café en bois	Mrs Belfante et Catoni
2500	Rue de la Rivière	5	Café en bois	Mrs Belfante et Catoni
10000	Rue de la Rivière	7	Baraque	Mrs Belfante et Catoni
10000	Rue de la Rivière	9	Baraque	Mrs Belfante et Catoni
2500	Rue de la Rivière	10	Café en bois	Mrs Belfante et Catoni
4000	Rue de la Caserne	92	Jardin	Mr Theodore Belfante
10000	Rue Alphonse	8	Café	Mr Theodore Belfante
20000	Rue Alphonse	10	Maison	Mr Theodore Belfante
40000	Rue Alphonse	12	Magasin	Mr Theodore Belfante
40000	Rue Alphonse	14	Magasin	Mr Theodore Belfante
60000	Rue Alphonse	16	Magasin	Mr Theodore Belfante
7500	Rue Alphonse	18	Magasin	Mr Theodore Belfante

20000	?	20	Café en bois	Mr Theodore Belfante
8000	Rue de l'Eglise grecque	23	Magasin	Mr Theodore Belfante
20000	Rue la Fontaine	209	Café en bois	Mr Theodore Belfante
5000	Rue de l'Ecole	5	Maison	Mr Theodore Belfante
2000	Yeni Chehir	13	Maison	Mr Theodore Belfante
2000	Jardin Municipal	54	Café	Mr Theodore Belfante
5000	Boulevard	13	Magasin	La sœur de Mr Joseph Catoni
600	Rue de la Fontaine	219	Baraque	Mr Catoni
5000	Yeni Chehir	5	Maison	Les héritiers de Mr Theodore Belfante, Mr Balit et Mr Abel Khorchid
7500	Yeni Chehir	7	Maison	Idem
8000	Yeni Chehir	9	Maison	Idem
9500	Hamidié	7	Fabrique de briques	Mrs J Catoni, H.Khouri, les héritiers de Victor Balit et Mr Abel Khorchid
2300	Yeni Chehir	619	Terrain	Mr Theodore Belfante, Carlo et Clelia
58500	Yeni Chehir	8/05	Terrain	Id
8000	Hamidié	653	Terrain	Mr Joseph Catoni et Mme Lina
7500	Yeni Chehir	613	Terrain	Mr Joseph Catoni
5000	Voisinage de la Kaloa	1052	½ terrain	Mr Joseph Catoni
10000	Hamidié	652	Terrain	Dont 2/3 Mr Joseph Catoni et 1/3 Marie Catoni
11750	Yeni Chehir	436	Terrain entouré par des murs	Dont 2/3 Mr Joseph Catoni et 1/3 Marie Catoni
3000	Karagache	1372	Khan ou	Mr Joseph Catoni et Mme Marie

			maison	Catoni
46800	Karagache	1370, 1371, 1372	3 parts jardin	Idem
7000	Karagache	1366	Terrain	Mr Joseph Catoni, sa sœur Mme Marie Catoni (Tattarachi), ses neveux Henry Goy et Charles Goy, sa mère
5200	Karagache	1367		Id
6000	Karagache	1368		Id
7700	Karagache	1368		Id
3000	Karagache	1575	Terrain	Mrs Catoni , Theodore Belfante
2000	Karagache	1576	Terrain	Mrs Catoni, Theodore Belfante
6600	Karagache	1372	Part d'une maison	Mr Theodore Belfante
20400	Karagache	1370	Part d'un jardin	Mr Theodore Belfante

Photographies des Belfante et Catoni

**36. Photographie d'Augustin Joseph Catoni
Belfante**

Source : levantineheritage.com

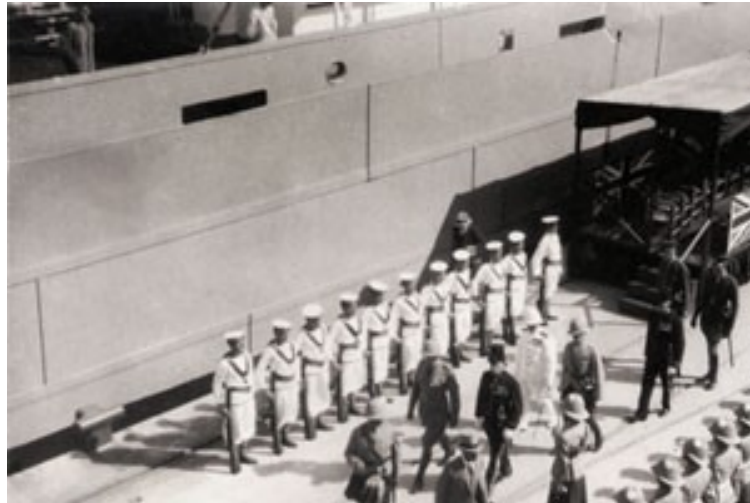


Photographie du Colonel



**37. Photographie de l'intronisation d'Augustin Catoni comme vice-consul d'Angleterre
à Alexandrette**

Source : levantineheritage.com



**Cartes de
l'implantation des
agences des Levantins
d'Alexandrette**

38. Carte de l'implantation des agences Belfante et Catoni



39. Carte de l'implantation des agences Levante



Les consuls de France à Alexandrette

40. Notices sur quelques consuls de France à Alexandrette

Jules de Roujoux : né en 1842, est attaché à l'administration des lignes télégraphiques en 1860-1866, et il entre dans la carrière comme commis auxiliaire à Athènes en 1867-1870. Il monte ensuite les échelons comme chargé de la chancellerie de Christiana (Norvège) en 1879, il obtient le grade de chancelier de 3e classe (1879) puis de 2e classe (1885). Il est ensuite envoyé à Larnaca (1888), Glasgow (1891) où il devient chancelier de 1ère classe (1892). Il devient ensuite vice-consul à Larissa et Volo (Grèce, 1895), vice-consul à Alexandrette (1898) puis à Roustschouk (1898), où il termine consul de 2e classe.

Alexandre Mercinier : comptable à la Banque austro-orientale, puis secrétaire d'Etat-Major du 14e corps d'armée et du gouvernement militaire de Lyon, journaliste pendant quelques temps, commence comme commis de chancellerie à Alexandrie (1880), puis obtient la gérance du vice-consulat de Massaouah (1887-1888), devient chancelier de 3e classe (1889), avant d'être envoyé à Manille comme chancelier (1889), devient chancelier de 2e classe (1892), part à Sofia (1893) puis Constantinople (1896), devient chancelier de 1ère classe (1899), vice-consul à Siwas (1898), Alexandrette (1899), Varna (1904) et enfin consul de 2e classe (1911).

Joseph Delenda : commence comme commis de chancellerie à Port-Saïd (1881), est détaché à la commission de délimitation des frontières du Tonkin (1885), devient chancelier de 3e classe, hors cadres (1886), est chargé des fonctions de drogman-chancelier à Port-Saïd (1888), devient chancelier de 2e (1892) puis de 1ère classe (1895), est envoyé à la chancellerie de Smyrne (1895), d'Alexandrie (1900-1904), puis à Alexandrette (1904).

Arsène Ronflard : Alexandrette est un premier poste, avant d'être nommé vice-consul à Benghazi (1916), premier drogman à Tanger (1919), puis consul à Adana et Mersine (1925) et Varsovie (1932).

**Le contentieux sur le
sandjak
d'Alexandrette à la
Société des Nations**

41. Rapport du secrétaire de la Commission des élections dans le sandjak d'Alexandrette, Genève, 12 juillet 1938.

Source : SDN, S 1646.

Conditions dans lesquelles les opérations se sont déroulées :

Comme il fallait s'y attendre, une très forte propagande a été exercée parmi la population dès avant le début des opérations électorales. Cette propagande, particulièrement intense de la part des Turcs, était faite également par des Arabes et des Arméniens. Ces derniers, seulement, se bornaient en général à faire de la propagande à l'intérieur de leurs propres communautés, n'essayant pas de gagner des Turcs, tandis que la propagande turque s'est exercée, notamment parmi les arabes et les alaouites. L'agitation politique dépassa souvent les limites d'une propagande licite et prenait la forme de menaces, voies de fait, pressions et intimidations. Il n'est pas douteux qu'une très forte pression fut entreprise, notamment par des propagandistes turcs, parmi les éléments alaouites et arabes. Dans certaines régions, cette pression put être exercée d'autant plus facilement qu'un grand nombre d'arabes et d'alaouites se trouvaient, du point de vue social et économique, dans une situation de dépendance vis-à-vis des Turcs, grands propriétaires de terres. (...)

Pour autant que la Commission a pu le constater, les autorités mandataires ont observé, pendant la première partie de la période électorale (mai) une attitude correcte et n'ont pas cherché à influencer les élections. Sans doute, dans certains cas, des abus ont-ils pu être commis par des fonctionnaires locaux, des caïmacans, des mudirs, de mouktars et surtout des gendarmes, mais cela dans les deux sens.

A la fin du mois de mai, alors que les opérations d'inscription avaient atteint environ 50% des électeurs et n'avaient pas donné les résultats escomptés dans certains milieux, un revirement radical se produisit subitement (par suite d'événements sur le plan diplomatique) en ce qui concernait l'attitude des autorités et, en conséquence, la situation générale dans le pays.

Le 30 mai, le délégué du Haut-Commissaire vint à la Commission pour lui expliquer, à titre non officiel, que la France avait garanti à la Turquie une légère majorité dans l'assemblée nationale du sandjak et qu'il avait, lui-même, pour instructions, de chercher tous les moyens pour assurer une telle majorité. Les 1^{er} et 2 juin, la Commission apprit que le délégué du Haut-Commissaire avait convoqué les chefs des communautés non turques et les avait invités à inciter les membres de leurs communautés respectives, à s'abstenir de s'inscrire ou à s'inscrire dans la communauté turque. Le 2 juin au soir, les chefs de ces communautés ont informé le délégué de leur refus d'obtempérer.

(...)

C'est à la veille de tous ces changements que les autorités demandèrent, d'accord avec le consul général de Turquie, la suspension provisoire des opérations électorales invoquant la nécessité de prendre des mesures indispensables pour le maintien de l'ordre. Dès ce moment, d'après les renseignements parvenus de toutes parts à la Commission, une très forte pression commença à être exercée par les autorités tant indigènes que mandataires, sur la partie non turque de la population.

Face à cette situation, la Commission envisagea sérieusement la possibilité d'arrêter définitivement ses travaux. (...)

Les mobilisations politiques dans le sandjak (1936-1939)

42. Photographie d'une Maison du peuple (Halkevi) turque



Source : Archives Makzoumé

43. Photographie de l'entrée des troupes turques dans le sandjak (juillet 1938)



Source : Archives Makzoumé

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	4
TABLE DES ABBREVIATIONS	5
INDEX	6
INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1. LE SANDJAK D'ALEXANDRETTE A L'EPOQUE OTTOMANE, UN ESPACE INTEGRE ET DE CIRCULATION COMMERCIALE EN SYRIE DU NORD ET EN MEDITERRANEE (1860-1914).....	23
ALEXANDRETTE, ANTIOCHE ET ALEP, CARREFOURS DES CIRCULATIONS COMMERCIALES ET RELIGIEUSES DU NORD SYRIEN DEPUIS L'EPOQUE MODERNE.....	24
<i>Alexandrette et Antioche, centres de commerce dans l'espace ottoman et méditerranéen.....</i>	24
<i>Un déclin régional à la fin du siècle ?.....</i>	32
LES PRODUITS, LES CIRCUITS ET LES ACTEURS DES CIRCULATIONS ECONOMIQUES A ALEXANDRETTE.....	38
<i>Produits et circuits de marchandises : un commerce à plusieurs échelles</i>	39
<i>Les conditions du commerce : libre-échange, crédit et banques</i>	46
<i>Un commerce entravé à la fin du XIX^e siècle par de multiples contraintes</i>	49
L'AMENAGEMENT URBAIN. ALEXANDRETTE, FUTURE « HAMBOURG DE LA TURQUIE » ?	58
<i>Alexandrette : tête de pont du Bagdadbahn?.....</i>	58
<i>Le projet de Bagdadbahn et l'aménagement du port.....</i>	58
<i>Une ville modernisée par le port et le chemin de fer sous l'impulsion des autorités ottomanes, dans la continuité des réformes des Tanzimât</i>	63
CHAPITRE 2. LES LEVANTINS, DES ACTEURS MAJEURS DU COMMERCE ET DE LA GESTION URBAINE D'ALEXANDRETTE A L'EPOQUE OTTOMANE (1860-1914)	73
L'ECHELLE D'ALEXANDRETTE AU CŒUR DE LA COMPETITION COMMERCIALE ENTRE LES GRANDES PUISSANCES EUROPEENNES DANS L'EMPIRE OTTOMAN	75
<i>Les concurrences européennes à l'âge de la vapeur</i>	75
<i>Minorités et Levantins, acteurs majeurs du commerce et de la gestion de la ville</i>	80
LES VICE-CONSULS ET LA DEFENSE DES INTERETS ECONOMIQUES EUROPEENS A ALEXANDRETTE.....	90
<i>Vice-consuls et transitaires : le choix des Levantins par les représentations européennes.....</i>	90
<i>Les devoirs du consul: promotion et protection du commerce</i>	95
UNE SOCIETE EUROPEENNE ET OTTOMANE : L'INTEGRATION DES VICE-CONSULS LEVANTINS DANS LA SOCIETE D'ALEXANDRETTE ..	107
<i>Carrières et identités consulaires levantines à Alexandrette.....</i>	107
<i>Les réseaux levantins à l'échelle locale et méditerranéenne : solidarités familiales, professionnelles et confessionnelles.....</i>	114
<i>L'inscription des Levantins dans le territoire : Alexandrette et son arrière-pays.....</i>	119
<i>Le personnel consulaire et les barataires dans la société ottomane.....</i>	125
CHAPITRE 3. ESPACE FRONTIERE ET INTEGRATION OTTOMANE : UNE SOCIETE MOSAÏQUE ET PLURIELLE	135
UNE PROVINCE ETHNIQUEMENT ET RELIGIEUSEMENT HETEROGENE SOUMISE A UN CONTROLE CROISSANT DE L'ÉTAT CENTRAL	136
<i>Sédentarisation et migration : une frontière mouvante</i>	136
<i>Les Arméniens de la région d'Alexandrette dans les tourmentes religieuses de l'Empire</i>	140
LES MISSIONS : ENTRE INSERTION LOCALE, PROPAGANDE RELIGIEUSE ET DEFENSE DES INTERETS NATIONAUX	156
<i>L'Empire ottoman : une terre de mission en plein renouveau au XIX^e siècle.....</i>	156
<i>Les missions : des vecteurs de l'impérialisme européen ?.....</i>	164

CHAPITRE 4. LE SANDJAK D'ALEXANDRETTE DANS LA GRANDE GUERRE: D'UN VERROU STRATEGIQUE POUR LE FRONT D'ORIENT A UN FRONT DE LA « GUERRE DE LIBERATION» NATIONALE TURQUE ET DE L’AFFIRMATION DU MOUVEMENT NATIONAL ARABE (1914-1923) 175

ALEXANDRETTE, VERROU DANS LA GRANDE GUERRE EN MEDITERRANEE ORIENTALE?.....	176
<i>Débarquer dans l'Empire ottoman pour couper Istanbul des provinces arabes: Alexandrette ou les Dardanelles?.....</i>	176
<i>Les « buts de guerre » des Alliés en Orient</i>	185
<i>Une sortie de guerre favorable aux Britanniques dans la région d'Alexandrette et d'Antioche</i>	191
LA LONGUE « SORTIE DE GUERRE » DU SANDJAK D'ALEXANDRETTE: LA DISLOCATION DE L'EMPIRE ET LA CONSTRUCTION D'UNE IDENTITE NATIONALE TURQUE ET D'UNE IDENTITE NATIONALE ARABE A LA FRONTIERE SYRO-TURQUE AU DEBUT DES ANNEES 1920.	202
<i>Alexandrette et Antioche dans la définition de l'identité turque au début des années 1920</i>	202
<i>La révolte du nord, un épisode fondateur de la conscience nationale syrienne ?.....</i>	227

CHAPITRE 5. LES NOTABLES D'ALEXANDRETTE A L'HEURE MANDATAIRE (1918-1939) 238

LES INTERETS ECONOMIQUES DES FRANÇAIS ET DES BRITANNIQUES DANS LE SANDJAK D'ALEXANDRETTE (1919-1939) : RELEVEMENT, DEVELOPPEMENT ET CRISE.....	239
<i>Les projets européens de « mise en valeur » de la Syrie du nord à la sortie de la Première Guerre mondiale.</i>	239
<i>Les difficultés économiques de la sortie de guerre dans le sandjak d'Alexandrette au début des années 1920 (1919-1923).....</i>	245
<i>La reprise des affaires: développement économique du sandjak à l'heure mandataire et crise des années 1930 (1923-1939).....</i>	250
LES TRANSITAIRES D'ALEXANDRETTE DANS LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LES TENSIONS POLITIQUES DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES.	261
<i>La sortie de guerre des Levantins: la reprise des affaires</i>	261
<i>Les transitaires d'Alexandrette et la défense de leurs intérêts commerciaux face à la France mandataire dans les années 1920-1930</i>	272
<i>Identités levantines et vice-consulaires à l'heure du mandat : le renforcement des relations entre la notabilité levantine et la notabilité syrienne d'Alexandrette.</i>	278

CHAPITRE 6. LA CONTROVERSE DIPLOMATIQUE SUR LE STATUT DU SANDJAK D'ALEXANDRETTE (1936-1939) : LA TURQUIE, LA SDN ET LES GRANDES PUISSANCES FACE A LA MONTEE DES PERILS..... 291

UNE QUESTION NATIONALE POUR LA TURQUIE ET LA SYRIE ? LES PRELUDES (1926-1936).....	292
<i>Le statut du sandjak d'Alexandrette dans une Syrie en quête d'indépendance</i>	292
<i>Le renouveau des ambitions turques sur le sandjak</i>	298
LE SANDJAK DANS LA TOURMENTE DES ANNEES 1930 : LA SDN, LES GRANDES PUISSANCES EUROPEENNES ET LA TURQUIE FACE A LA QUESTION DU STATUT DU SANDJAK ET A LA MONTEE DES TENSIONS EN MEDITERRANEE ORIENTALE	305
<i>La SDN en action: de la présentation du différend à l'élaboration de la Loi fondamentale du sandjak (décembre 1936-mai 1937)</i>	305
<i>La SDN dans le sandjak : l'organisation des élections et le blocage de l'action de l'institution (printemps 1937-juin 1938)</i>	315
<i>Les intérêts concordants des Britanniques, des Français et des Turcs, la marche à la guerre et la cession du sandjak</i>	324
LES MOBILISATIONS ARABES ET TURQUES DANS LE SANDJAK D'ALEXANDRETTE (1936-1939) : ACTEURS ET PRATIQUES.....	331
<i>Anciens et nouveaux acteurs des mobilisations politiques</i>	332
<i>Anciennes et nouvelles formes de mobilisations politiques.....</i>	343

ÉPILOGUE. LE SANDJAK ET LES LEVANTINS D'ALEXANDRETTE DANS LA SECONDE GUERRE MONDIALE..... 354

<i>Les malentendus sur l'accord tripartite de 1939</i>	354
<i>L'aménagement du port d'Alexandrette, nécessaire aux relations économiques et militaires britanno-turques</i>	357
<i>Un balcon de renseignement sur le Levant</i>	365
<i>Levantins et vice-consulats européens dans la guerre</i>	368
CONCLUSION	375
SOURCES	384
BIBLIOGRAPHIE	391
ANNEXES	423
CARTES SUR LE SANDJAK D'ALEXANDRETTE, 1914 A 1946.....	424
1. <i>Carte ottomane de l'Empire centrée sur le vilayet d'Alep (1907)</i>	425
2. <i>Les provinces syriennes de l'Empire ottoman en 1914</i>	426
3. <i>Carte de la baie d'Alexandrette</i>	427
4. <i>Le partage du Proche-Orient d'après les accords Sykes-Picot (1916)</i>	428
5. <i>La frontière turco-syrienne après l'accord d'Angora (1921)</i>	429
6. <i>La Syrie sous mandat français</i>	430
7. <i>Carte linguistique du sandjak d'Alexandrette (1936)</i>	431
8. <i>Carte d'Alexandrette (1916)</i>	432
9. <i>Analyse fonctionnelle de l'espace urbain d'Alexandrette en 1901</i>	433
CARTES POSTALES D'ALEXANDRETTE.....	434
10. <i>Vue du port d'Alexandrette avant 1914</i>	435
11. <i>Vice-consulat d'Angleterre, Alexandrette, 1906</i>	435
12. <i>Les quais d'Alexandrette à la période mandataire</i>	436
13. <i>Port d'Alexandrette (1937)</i>	436
14. <i>Station d'estivage de Saoukolouk à la période mandataire</i>	437
15. <i>La gare du chemin de fer de Bagdad à la période mandataire</i>	437
16. <i>Eglise latine d'Alexandrette</i>	438
SERIES STATISTIQUES SUR LE COMMERCE DU PORT D'ALEXANDRETTE.....	439
(ANNEES 1870-1946).....	439
17. <i>Trafic du port d'Alexandrette en volume en milliers de tonnes (1900-1913)</i>	440
18. <i>Trafic du port d'Alexandrette en valeur en millions de £ (1870-1913)</i>	440
19. <i>Trafic du port d'Alexandrette en volume en milliers de tonnes (1920-1938)</i>	441
LES ACTIVITES DES LEVANTINS ET DES NOTABLES OTTOMANS D'ALEXANDRETTE.....	442
20. <i>Arbre généalogique des familles Belfante et Catoni</i>	443
21. <i>Arbre généalogique de la famille Levante</i>	444
22. <i>Arbre généalogique de la famille Boutros</i>	445
<i>Sources : Entretiens Emil Boutros ; Carmes</i>	445
23. <i>Arbre généalogique de la famille Makzoumé</i>	446
24. <i>Acte de donation volontaire faite par Nicolas Marcopoli, Consul d'Espagne à Alep à la Mission des Carmes déchaussés de Syrie</i>	447
25. <i>Acte de création de société entre la Belfante & Catoni d'Alexandrette et Eugène Catoni, Alep 1888.</i> 447	
26. <i>Lettre d'A. Pognon au ministère des Affaires étrangères, 26 mai 1902</i>	448
27. <i>Lettre de demande de naturalisation d'Augustin Catoni, Alexandrette, 22 avril 1901</i>	449
28. <i>Lettre de M. Freeman au Haut-Commissariat britannique en Egypte, Port Saïd, 16 février 1916</i>	450
29. <i>Certificat de naturalisation de Joseph Catoni, 19 août 1919</i>	450

